Prof. Dr. Th. BAADER
GROESBEEKSCHEWEG 181
NIJMEGEN

a: 1914

REVUE CELTIQUE

TOME VII

P
La Celt
R

REVUE CELTIQUE

FONDÉE

PAR

H. GAIDOZ

1870-1885

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

AVEC LE CONCOURS DE

J. LOTH

Chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes

E. ERNAULT

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers

ET DE PLUSIEURS SAVANTS DES ILES BRITANNIQUES ET DU CONTINENT

G. DOTTIN

Secrétaire de la rédaction

Tome VII

Prof. Dr. Th. BAADER
GROESBEEKSCHEWEG 131
NIJMEGEN
a. 1914

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, rue de Richelieu, 67

1886

581463
6.4.54

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Des attributions judiciaires de l'autorité publique chez les Celtes, par H. d'Arbois de Jubainville 2

Etudes bretonnes, par E. Ernault,

I. L'individualisme dans le langage breton 38

II. Le breton et l'argot 41

III. Un cas de renforcement des consonnes..... 145

IV. Sur la chute des sons, *u*, *w*, *v*, *f*..... 308

Mots bretons dans les chartes de Beauport, par G. Dottin..... 52, 200

Two Irish 15th century versions of Sir John Mandeville's travels, by John Abercromby 66, 210, 358

La légende et les femmes dans la plus ancienne histoire des Celtes et de la Gaule, par H. d'Arbois de Jubainville 129

Flora celtica, par H. Gaidoz 162

Remarques sur le bas-vannetais, par J. Loth..... 171

Chansons en bas-vannetais, par le même..... 179

Find and the Phantoms, by Wh. Stokes..... 289

Le mystère des trois rois, par J. Loth 317

Fragment du Mabinogi de Gereint Ab Erbin, transcrit par J -G. Evans, traduit et annoté par J. Loth 401

MÉLANGES.

La seconde édition du Barzaz Breiz, par H. Gaidoz..... 80

Des pronoms infixes, par H. Gaidoz..... 81

Chartes données en Irlande en faveur de l'ordre de Cîteaux, par H. d'Arbois de Jubainville..... 81

Charte originale du pays de Galles, par H. d'Arbois de Jubainville ... 86

Le mètre irlandais Rinnard, par R. Thurneysen..... 87

La puissance paternelle sur le fils, en droit irlandais, par H. d'Arbois de Jubainville..... 91, 241

Gloses irlandaises du psautier de saint Caimin, par H. d'Arbois de Jubainville..... 96

Les guerriers d'Ulster en mal d'enfant, par H. d'Arbois de Jubainville. 225
Une légende irlandaise en Bretagne, par H. d'Arbois de Jubainville.... 230
Du futur secondaire en breton armoricain, par J. Loth 233
La prose de saint Colomba, par H. Gaidoz 247
Le manuscrit Cottonien Otho E. XIII. La saisie irlandaise et la saisine bretonne, par H. d'Arbois de Jubainville..... 238
A note on some of the words for flax, by J. Rhys..... 241
La procédure du jeûne en Irlande, par H. d'Arbois de Jubainville..... 245
Du langage secret dit ogham, par R. Thurneysen..... 369
Early middle-Irish glosses froms Rawl. B. 502 by Wh. Stokes 374
L'inscription de Voltino et ses interprétations, par P.-Ch. Robert..... 436

BIBLIOGRAPHIE.

A. Buhot de Kersers, Monuments consacrés à Mars, découverts à Bourges en 1885..... 266
De Chaban, Essais sur l'origine du nom des communes..... 103
E. Ernault, La voyelle brève *u* en grec, en latin et en celtique 110
S. Ferguson, On the Patrician documents..... 274
J. Flach, Les origines de l'ancienne France..... 387
H. Gaidoz, Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue..... 252
J. T. Gilbert, Facsimiles of national manuscripts of Ireland..... 260
Guanon, St. George and the Dragon 384
J. Kadiou, En Breiz-Izel..... 277
F. M. Luzel, Légendes de la Basse-Bretagne..... 97
— Le magicien et son valet 277
A. Macbain, Celtic mythology and religion 279
Kuno Meyer, Merugud Uilix maicc Leirtis..... 256
H. Merguet, Lexikon zu den Schriften Caesars..... 265, 447
C. Pauli, Die Inschriften nordetruskischen Alphabets 258
N. Quellien, L'argot des nomades en Basse-Bretagne 250
Revue des traditions populaires..... 277
J. Rhys, Celtic Britain, 2e edition..... 376
E. Sattler, Y Gomerydd 385
Saurel, L'inscription du Groseau..... 103
Wh. Stokes, Celtic declension..... 100
A. Vachez, Une nouvelle interprétation du nom de Lugdunum 386
H. de la Villemarqué, Poésies bretonnes sous Anne de Bretagne. Textes bretons du moyen âge..... 99
H. Wasserschleben, Die irische Kanonensammlung..... 266
W.-G. Wood-Martin, The lake dwellings of Ireland..... 271

CHRONIQUE.

Academy..... 114, 125, 126, 128, 281, 285, 393, 394, 448, 449
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 287, 388

Académie royale d'Irlande 394
Ancient laws of Ireland 114
Annales de Bretagne 285, 449
Annuaire de la Marne 390
Archives de Bretagne 392
Athenaeum 394
Beac'h ar c'hristen war-zu an eurusted peurbaduz 446
Bulletin épigraphique 113
Bulletin monumental 390
Cartulaire de Landévennec 391
Celtic Magasine 449
Comptes rendus de l'Académie de Munich 127
Comptes rendus de l'Académie de Saxe 123
Congrès archéologique de France 394
Courrier de Dublin 121
Courrier de Londres 283
Egli, Geschichte der geographischen Namenkunde 285
Gazette archéologique 112
Groeber, Grundriss der romanischen Philologie 447
Hibbert lectures 392
Inscription gauloise d'Orgon 450
Rev. Edm. Hogan, *Liber angueli* 444
R. Koehler, Etude sur la légende italienne Superbia e morte di Senso. 285
Mackinnon, Cours de celtique 288
Mémoires de l'Académie dei Lincei 112
Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre 112
Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de Châlons-sur-Marne 390
Notices nécrologiques sur M. Bradshaw, Sir Samuel Ferguson, M. Ernest Desjardins 281, 441, 443
Numismatique 113, 389
Philological Society 286
Revue d'anthropologie 287
Revue archéologique 111, 287, 388, 389, 391
Revue de Comminges 112
Revue épigraphique 112
Revue d'ethnographie 395
Revue historique 286, 388
Revue du Lyonnais 397
J. Rhys, Welsh texts edited and revised 127, 285
Société des Antiquaires de France 390, 391
Society for the preservation of the Irish language 283
Táin bó Cúailnge 449
Transactions of the Gaelic Society of Inverness 128
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung 121

La *Revue celtique* est devenue un trait d'union entre tous les savants des Iles-Britanniques et du continent qui s'intéressent au genre d'étude qu'elle a pour objet. Ce succès est dû au tact vraiment scientifique dont a toujours fait preuve le directeur zélé qui vient de se retirer. La direction nouvelle croit se faire l'interprète du sentiment unanime des lecteurs de la *Revue celtique* en exprimant en leur nom un vif regret de la résolution inattendue qu'a prise M. Gaidoz. Ce regret est surtout ressenti par ses collaborateurs. Ils espèrent toutefois que M. Gaidoz restera dans leurs rangs et leur procurera le plaisir de lire encore cette prose toujours spirituelle, mordante quelquefois, dans laquelle il a écrit tant d'instructifs comptes rendus critiques, tant de chroniques si pleines d'intérêt, et des articles de fonds malheureusement trop peu nombreux.

Quant à la direction qui entre en fonctions, elle aura atteint le but de son ambition si elle parvient à ne pas laisser déchoir la publication périodique dont la création est due tant à l'initiative hardie de M. Gaidoz qu'à l'intelligent concours de M. F. Vieweg.

DES ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES

DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

CHEZ LES CELTES.

CONSÉQUENCES AU DOUBLE POINT DE VUE : 1° DE L'ORGANISATION POLITIQUE, 2° DE LA PROCÉDURE DANS LES CONTESTATIONS PRIVÉES.

SOMMAIRE.

Pages.

§ 1er. La compétence restreinte des tribunaux dans la Gaule indépendante a pour effet la prédominence du système de la clientèle..... 2

§ 2. La conquête romaine en Gaule; révolution bienfaisante qui en est le résultat. La conquête anglaise en Irlande 8

§ 3. La procédure irlandaise. — Première partie, le duel..... 11

§ 4. La procédure irlandaise. — Seconde partie, la saisie mobilière..... 20

§ 5. La procédure irlandaise. — Troisième partie, la saisie immobilière..... 31

---

§ 1er. La compétence restreinte des tribunaux dans la Gaule indépendante a pour effet la prédominance du système de la clientèle.

La Loi des Douze Tables, qui remonte au milieu du cinquième siècle avant notre ère, débute par une procédure qui appartient déjà, on peut le dire, malgré sa haute antiquité, à la civilisation moderne ; il s'agit de la citation à comparaître devant le magistrat : la comparution sera forcée ; le juge, sans le consentement du défendeur, rendra, quoique l'intérêt privé soit seul en jeu, une sentence dont l'exécution sera assurée par la force publique. Dans le droit primitif des Indo-Européens, cette procédure est inconnue, il n'y a de juridiction obligatoire que lorsqu'il s'agit de crimes contre la sûreté de l'Etat ; c'est alors que le magistrat intervient. Alors l'accusé, contraint à comparaître devant le tribunal

qu'a institué la coutume, c'est-à-dire ordinairement devant le peuple ou devant le roi, est, en cas de condamnation, frappé d'une peine que la puissance publique fait exécuter.

Mais la puissance publique se désintéresse des questions qui ne touchent pas aux droits et à la sûreté de l'Etat, et, à cette période reculée, les crimes et les délits contre les particuliers, même le meurtre et l'assassinat, sont considérés comme aussi indifférents à l'Etat que les contestations civiles : la mort violente d'un homme est affaire qui concerne sa famille et non la société. A plus forte raison le vol d'un objet appartenant à un particulier n'est pas du nombre des crimes que les magistrats ont reçu mission de châtier. Par conséquent, celui qui est accusé de vol n'est pas obligé de se soumettre à la juridiction du tribunal public ; à ce point de vue, pas de différence entre lui et la personne à laquelle on réclame le paiement d'une créance quelconque ou la restitution d'un objet emprunté.

Cette manière de distinguer entre l'intérêt public et l'intérêt privé, cette indifférence de l'Etat à l'égard du second, nous explique la constitution de la société en Gaule à l'époque de la conquête romaine, sous un double aspect ; elle nous fait comprendre l'origine de la juridiction des Druides et le grand développement du système de la clientèle. Il y avait deux façons de résoudre les contestations privées : l'une était de s'adresser à un tribunal arbitral, à des hommes investis de la confiance des parties et dont les deux adversaires promettaient d'accepter la sentence ; l'autre consistait à employer la force : la famille de celui qui avait été tué prenait les armes et tuait le meurtrier si elle le pouvait ; le volé, accompagné de ses parents, allait trouver le voleur : il cherchait à reprendre violemment l'objet volé et à enlever en outre d'autres objets équivalant comme prix à l'indemnité pour vol, fixée par l'usage. En cas d'insolvabilité du voleur, ce qui était le plus fréquent, le volé, s'il le pouvait, s'emparait de la personne du voleur, et la coutume lui reconnaissait le droit de disposer de sa vie.

Quand on n'avait pas recours à la force, le tribunal arbitral auquel on s'adressait ordinairement en Gaule, au temps de César, était celui des Druides [1] : cela résultait de leur réputation de science et de leur prestige religieux. Parmi les Gaulois, un certain nombre avaient été leurs élèves, ou leur confiaient eux-mêmes l'éducation et l'instruction de leurs enfants ; tous les Gaulois les considéraient comme investis d'une puissance surna-

1. Caesar, *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 5 : Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt ; et, si quod est admissum facinus, si caedes facta, si de hereditate, de finibus controversia est, iidem decernunt ; praemia poenasque constituunt.

turelle et en quelque sorte divine, qui leur faisait prévoir l'avenir et connaître dans le présent les choses les plus secrètes : il était logique de les prendre pour arbitres quand, dans une contestation, on voulait éviter l'effusion du sang [1].

Lorsqu'on recourait à la force, il est clair que les chances les plus nombreuses étaient du côté de celui qui pouvait mettre en ligne le plus grand nombre de combattants : de là l'utilité de la clientèle, qui donnait aux parents de la partie lésée des auxiliaires quelquefois très nombreux et qui pouvait d'autre part assurer l'impunité du coupable en lui donnant un appui. On connaît par César l'histoire d'Orgétorix qui, accusé de haute trahison, se présenta devant le tribunal national en amenant avec lui ses parents, ses esclaves, ses clients et ses débiteurs ; il inspira ainsi à ses juges une terreur si grande qu'ils n'osèrent d'abord entamer son procès [2]. Il est question de la clientèle des chefs gaulois dans un certain nombre d'autres passages du *De bello gallico* [3]. Quand le chef considérait ou prétendait considérer la cause du client comme légitime, il lui donnait sa protection : rien n'était dangereux comme de faire tort au client d'un chef puissant : de là, la multiplication de la clientèle, qui était pour les hommes de condition inférieure une garantie de sécurité beaucoup plus qu'un état de servitude [4].

1. *De bello gallico*, l. VI, c. 13-14 ; Cicéron, *De divinatione*, l. I, § 90.

2. Orgetorix ad judicium omnem suam familiam, ad hominum milia decem, undique coegit et omnes clientes obaeratosque suos, quorum magnum numerum habebat, eodem conduxit ; per eos, ne causam diceret, se eripuit. *De bello gallico*, l. I, c. 4, § 2.

3. Dumnorigem ... magnum numerum equitatus suo sumptu semper alere et *circum se habere*, l. I, c. 18, § 5.

Equitum ... ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos *circum se* ambactos clientesque *habet*. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt, l. VI, c. 15, § 2.

Paulo supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur, l. VI, c. 19, § 4.

Vercingetorix, Celtilli filius, arvernus, summae potentiae adulescens (cujus pater principatum Galliae totius obtinuerat, et ob eam causam, quod regnum appetebat, ab civitate erat interfectus) convocatis suis clientibus, facile incendit, l. VII, c. 4, § 1.

[Aeduorum] civitatem esse omnem in armis, divisum senatum, divisum populum ; suas cujusque eorum clientelas, l. VII, c. 32, § 5.

Litaviccus cum suis clientibus, quibus more Gallorum nefas est etiam in extrema fortuna deserere patronos, Gergoviam profugit, l. VII, c. 40, § 7.

Lucterius ... oppidum Uxellodunum quod in clientela fuerat ejus ... occupat, l. VIII, c. 32, § 2.

Aux fragments VI, 19, et VII, 40, comparez le fragment suivant, III, 22, 1-3 : Adiatunnus ... cum sexcentis devotis, quos illi soldurios appellant (quorum haec est condicio, uti omnibus in vita commodis una cum his fruantur quorum se amicitiae dediderint ; si quid iis per vim accidat, aut eundem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant ; neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui, eo interfecto, cujus se amicitiae devovisset, mori recusaret).

4. Ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret. Suos enim quisque opprimi et circumveni non patitur ; neque, aliter si faciat, ullam inter suos habet auctoritatem. *De bello gallico*, l. VI, c. 11, § 4. La société germanique était organisée d'après les mêmes principes. Celui qui tuait le client d'un homme puissant était exposé à une vengeance

Le système de la clientèle ne s'appliquait pas en Gaule aux individus seulement, il s'étendait aux êtres collectifs : un peuple faible était client d'un autre peuple plus fort que lui. C'était une nécessité, puisque la Gaule n'avait ni gouvernement central ni tribunal, officiellement établis pour juger les contestations de peuple à peuple : la situation des peuples faibles était en Gaule identique à celle des familles pauvres, il leur fallait des patrons [1].

La mission du gouvernement central, quand il en existait un, était de diriger la défense commune contre l'ennemi extérieur et non de juger les contestations entre les différents peuples : tel fut le rôle de Vercingétorix. Sans doute, le tribunal des Druides, qui se réunissait tous les ans dans le territoire des Carnutes, mettait à la disposition de tous, peuples comme particuliers, sa juridiction arbitrale ; mais il n'était pour personne obligatoire de s'adresser à elle. Le plus fort qui avait commis un acte injuste envers le plus faible évitait de se présenter devant un tribunal religieux qui lui aurait fait perdre le bénéfice de sa supériorité, et qui, une fois la sentence rendue contre lui, l'aurait frappé d'excommunication dans le cas où il aurait refusé de se soumettre à cette décision [2]. Quand

bien plus redoutable que s'il tuait un individu qui n'avait pas de protecteur. Voilà pourquoi, dans la loi Salique, le *wehrgeld* du leude ou client du roi des Francs est triple de celui du simple citoyen, *Lex emendata*, c. 43, § 1, 4, édition Hessels et Kern, col. 251, 260 ; Deloche, *La trustis et l'antrustion royal*, p. 146.

1. Voici quelques passages du *De bello gallico*, relatifs aux peuples clients d'autres peuples :

Aeduos eorumque clientes, l. I, c. 31, § 6.

Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Aeduae fuisse, l. II, c. 14, § 2.

In fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Treverorum clientes, l. IV, c. 6, § 4.

Nerviis persuadet. Itaque confestim dimissis nunciis ad Ceutrones, Grudios, Levacos, Pleumoxios, Geidumnos, qui omnes sub eorum imperio sunt, l. V, c. 39, § 1.

Senones ... Caesarem ... adeunt per Aeduos, quorum antiquitus erat in fide civitas, l. VI, c. 3, § 6 ; c. 4, § 2.

Carnutes ... usi deprecatoribus Remis, quorum erant in clientela, l. VI, c. 4, § 5.

Summa auctoritas antiquitus erat in Aeduis, magnaeque eorum erant clientelae ... Praeliis vero compluribus factis secundis ... tantum potentia antecesserant [Sequani], ut magnam partem clientium ab Aeduis ad se traducerent ... Adventu Caesaris facta commutatione rerum ... veteribus clientelis restitutis, novis per Caesarem comparatis ... Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi successerant ; ... ii qui propter veteres inimicitias nullo modo cum Aeduis conjungi poterant, se Remis in clientelam dicabant, l. VI, c. 12.

Bituriges ad Aeduos quorum erant in fide, l. VII, c. 5, § 2.

Imperant Aeduis atque eorum clientibus, Segusiavis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis, millia XXXV ; parem numerum Arvernis, adjunctis Eleutetis, Cadurcis, Gabalis, Vellavis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt, l. VII, c. 75, § 2.

2. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque [Druides] constituunt : et, si quod est admissum facinus, si caedes facta ; si de hereditate, de finibus controversia est, idem decernunt ; praemia poenasque constituunt : si qui aut privatus aut populus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Haec poena apud eos est gravissima ... Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt eorumque decretis judiciisque parent, l. VI, c. 13, § 5 et 10.

César dit que tout le monde prenait les Druides pour juges, il est clair qu'il exagère beaucoup, puisque ses *Commentaires* nous parlent plusieurs fois des contestations qui divisaient les Gaulois, et nous ne voyons nulle part dans son récit les Druides intervenir comme juges. Il n'y a en Gaule aucune autorité nationale qui impose une solution des querelles de peuple à peuple, et voilà pourquoi César devient l'arbitre des querelles, le protecteur des opprimés et finalement le maître du pays. Quand les Helvètes attaquent les Éduens, les Ambarres et les Allobroges, ceux-ci s'adressent, non pas aux Druides, mais à César[1]. Ainsi, dès le début, César prend dans les luttes de peuple à peuple le rôle qu'il jouera bientôt, même dans les dissensions intestines des cités. En effet, quand chez les Trévires, Indutiomare et Cingétorix prétendent tous deux au principat, ce ne sont pas les Druides qui tranchent la question : César est le juge qui la résoud[2]. Plus tard, chez les Eduens, deux partis se disputent le pouvoir souverain. D'après la coutume, un magistrat annuel, unique, appelé vergobret, doit gouverner la cité ; chacune des deux factions s'est donné le sien ; l'un a été élu suivant les formes par le ministère des prêtres, c'est-à-dire des Druides, l'autre est l'homme le plus puissant de la cité, le frère du vergobret de l'année précédente. Quel est le juge de la contestation ? c'est le général romain[3]. Cet exemple-ci surtout est caractéristique ; un parti conteste la valeur d'un acte sacerdotal, ce n'est pas le tribunal des Druides qui la détermine : César est choisi pour l'apprécier. On pouvait sans doute soumettre à l'arbitrage des Druides toute espèce de différends ; mais pour se servir de leur ministère, il fallait que les deux parties se fussent d'abord entendues pour renoncer à l'usage de la force. César est juge suprême en Gaule, parce qu'il a la force en main.

Avant son arrivée, l'autorité politique suprême, autant qu'elle pouvait exister dans un état social aussi primitif, appartenait au peuple qui avait su grouper autour de lui la clientèle la plus nombreuse. Deux peuples se disputaient ce rang suprême : l'un était les Arvernes qui, sous la magistrature de Celtillus, père de Vercingétorix, avaient possédé ce que César appelle le principat de toute la Gaule[4] et qui en avaient été dé-

1. *De bello gallico*, l. I, c. 11.
2. *De bello gallico*, l. V, c. 3-4.
3. *De bello gallico*, l. VII, c. 32-33 ; cf. l. I, c. 16, § 5.
4. Vercingetorix, Celtilli filius, Arvernus, summae potentiae adulescens (cujus pater principatum Galliae totius obtinuerat, et ob eam causam, quod regnum appetebat, ab civitate erat interfectus). *De bello gallico*, l. VII, c. 4, § 1.

Galliae totius factiones esse duas : harum alterius principatum tenere Aeduos, alterius Arvernos. Hi quum tantopere de potentatu inter se multos annos contenderent, factum

pouillés ensuite. Ils avaient pour clients les Eleutètes, les Cadurci, les Gabali, les Vellavi[1] et probablement beaucoup d'autres peuples dont nous ignorons les noms, peut-être les Carnutes[2]; certainement les Sequani qui un instant les supplantèrent à la tête de leur parti[3]. L'élection de l'arverne Vercingétorix au commandement en chef des armées nationales contre les Romains, dans l'assemblée générale de Bibracte, rendit aux Arvernes le principat, dont ils jouirent pendant une courte durée avec plus d'éclat que de succès[4].

Le parti opposé avait à sa tête les Eduens qui comptaient parmi leurs clients les Bellovaci[5], les Senones[6], les Parisii[7], les Segusiavi, les Ambivareti, les Aulerci Brannovices[8], les Bituriges[9]. César parle plusieurs fois du principat exercé sur toute la Gaule par les Eduens[10]. Les Sequanes, avec l'aide des Germains, venaient de le leur enlever et en même temps de s'emparer d'une partie de leur clientèle quand César commença la guerre des Gaules. Le général romain fit recouvrer aux Eduens leurs anciens clients, leur en fit même acquérir de nouveaux et par là leur rendit le principat, mais un certain nombre des peuples qui formaient le parti des Séquanes et des Arvernes éprouvaient envers les Eduens des sentiments de haine trop violente pour se placer sous leur patronage :

esse, uti ab Arvernis Sequanisque Germani mercede arcesserentur. *De bello gallico*, l. I, c. 31, § 3. 4.

1. *De bello gallico*, l. VII, c. 75, § 2.

2. L. VI, c. 4, § 5; c. 12, § 7.

3. Quum Caesar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Aedui, alterius Sequani. *De bello gallico*, l. VI, c. 12, § 1. Cf. l. I, c. 31, § 4 : ab Arvernis Sequanisque Germani mercede arcesserentur.

4. Aedui ... contendunt ut ipsis summa imperi tradatur ... Ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem ... Magno dolore Aedui ferunt, se dejectos principatu. *De bello gallico*, l. VII, c. 63.

5. Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Aeduae fuisse, *De bello gallico*, l. II, c. 14, § 2. Beauvais, Oise; cf. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 435. 455.

6. Senones ... Caesarem ... adeunt per Aeduos, quorum antiquitus erat in fide civitas. *De bello gallico*, l. VI, c. 4, § 2. Sens, Yonne; cf. Desjardins, t. II, p. 469-473.

7. Concilium Lutetiam Parisiorum transfert. Confines erant hi Senonibus civitatemque patrum memoria conjunxerat. *De bello gallico*, l. VI, c. 3, § 4-5; cf. Desjardins, t. II, p. 473-476.

8. Imperant Aeduis atque eorum clientibus, Segusiavis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis. *De bello gallico*, l. VII, c. 75, § 2. La capitale des Segusiavi était Lyon. On ne connaît pas la situation des trois autres peuples; on les croit voisins des *Aedui*; cf. Desjardins, t. II, p. 465-469.

9. *De bello gallico*, l. VII, c. 5, § 2; cf. Desjardins, t. II, p. 426-427. Leur capitale *Avaricum* est aujourd'hui Bourges.

10. Chez eux le parti national gaulois disait : Praestare, si jam principatum Galliae obtinere non possint, Gallorum quam Romanorum imperia perferre. *De bello gallico*, l. I, c. 17, § 3. — César, s'adressant au roi germain Arioviste, rappelle : ut omni tempore totius Galliae principatum Aedui tenuissent, l. I, c. 43, § 7. — Summa auctoritas antiquitus erat in Aeduis, magnaeque eorum erant clientelae, l. VI, c. 12, § 2.— Ce principat existait encore à la fin du séjour de César en Gaule, en 51 : Duas [legiones] in Aeduos deduxit, quorum in omni Gallia summam esse auctoritatem sciebat, l. VIII, c. 46, § 4.

abandonnant les Séquanes et les Arvernes, qu'ils considéraient comme incapables de leur donner une protection efficace, ils se rangèrent dans la clientèle des Rémes ; ceux-ci purent seuls disputer la prépondérance aux Eduens [1] jusqu'au moment où l'audace de Vercingétorix rendit pendant quelques mois le principat aux Arvernes [2]. La prise d'Alise fit restituer le principat aux Eduens [3], mais ce n'était plus qu'une dignité fictive, dès lors le vrai principat en Gaule était celui des Romains.

§ 2. La conquête romaine en Gaule : révolution bienfaisante qui en est le résultat. La conquête anglaise en Irlande.

Il faut bien nous garder de juger la conquête romaine et ses conséquences avec les idées courantes aujourd'hui. Ce serait une grossière erreur que de considérer la Gaule comme un état moderne, où le sentiment national, solidement enraciné dans les cœurs, se manifeste au dehors avec une intensité si puissante, et où des jalousies et des intérêts de classes sont le fondement des partis entre lesquels un peuple se divise.

On ne peut nier sans doute que chez les Gaulois le sentiment national n'existât en une certaine mesure : même parmi les Eduens, ces protégés de César, il y avait un parti qui disait : « si nous ne pouvons obtenir le « principat de la Gaule, mieux vaut la domination des Gaulois que celle « des Romains [4]. » Mais on se tromperait si on attribuait à ce sentiment national l'énergie acquise en France aujourd'hui par la même passion qui, chez nous, est le résultat séculaire d'une vigoureuse unité administrative précédée elle-même par l'organisation unitaire de la féodalité française. Ce n'est pas chez nous la communauté de langue et de littérature qui a produit ce résultat si grand : les Bretons sont Français comme les Parisiens, les Genevois et les Belges ne le sont point. C'est la force d'un gouvernement central tel que la Gaule indépendante n'en pouvait connaître, qui a permis partout au faible et au pauvre de rejeter la protection du fort et du riche, quand elle l'humiliait, et qui, à la rivalité des clientèles

1. Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi successerant : quos quod adaequare apud Caesarem gratia intellegebatur, ii qui propter veteres inimicitias nullo modo cum Aeduis conjungi poterant se Remis in clientelam dicabant. *De bello gallico,* l. VI, c. 12, § 7. Par exemple les Carnutes, l. VI, c. 4, § 5.

2. D'autres peuples que les Eduens, les Arvernes, les Séquanes et les Rémes, avaient des clients. Tels étaient les Trévirs, *De bello gallico,* l. IV, c. 6, § 4 ; les Nerviens, l. V, c. 39, § 1 et 3.

3. *De bello gallico,* l. VIII, c. 46, § 4.

4. *De bello gallico,* l, I, c. 17, § 3. Evidemment Vercingétorix ne concevait pas l'indépendance gauloise sans un principat exercé par un peuple sur les autres peuples de la Gaule chevelue, et ce peuple dominateur devait à ses yeux être les Arvernes, avec lui pour chef. La preuve que telle était sa manière de voir est qu'il offrit aux Allobroges le principat de la province romaine : imperium totius provinciae. *De bello gallico,* l. VII, c. 64, § 7-8.

géographiquement localisées, a substitué la lutte des partis répandus chacun sur toute la surface du territoire national, conduits chacun dans les régions les plus diverses par les mêmes désirs, par les mêmes rancunes et par les mêmes intérêts.

Dans la Gaule indépendante les partis politiques, tels que nous les entendons, ne pouvaient exister : le système de la clientèle opposait à leur formation un obstacle infranchissable. Les petits et les faibles étant tous placés dans la clientèle des grands, il serait chimérique de supposer dans la Gaule indépendante un parti démocratique en lutte avec un parti artistocratique. Les hommes qui, dans une société moderne, constituent le parti démocratique, n'auraient pu alors abandonner un instant la clientèle d'un chef sans se trouver immédiatement dépouillés de leur avoir et de leur liberté, sinon même de leur vie : l'autorité de l'Etat, telle qu'elle était conçue alors, ne leur pouvait donner aucune protection contre la haine ou l'injustice [1].

L'unité nationale gauloise n'est donc en quelque sorte qu'une ombre de ce qu'est aujourd'hui l'unité nationale française. On aurait également tort de la comparer à l'unité allemande : celle-ci repose en une certaine mesure sur le souvenir historique du saint empire germanique, mais sa base la plus sérieuse est l'usage commun d'une langue littéraire artificielle qui date du XVIe siècle et qui doit surtout sa puissance présente à l'enseignement des universités. L'unité allemande n'a pas le fondement politique et administratif sur lequel est assise l'unité française, elle est d'origine on peut dire pédagogique, et l'élève de l'université de Vienne en Autriche se sent tout aussi Allemand que celui de l'université de Berlin, tandis qu'à Posen le Polonais fait entendre des protestations qui, dans la Bretagne française, ne trouveront jamais d'écho.

En Gaule la langue ne pouvait, comme dans l'Allemagne moderne, procurer à la société politique le principe d'unité qui a donné en notre siècle des résultats si remarquables. Quelque grande que l'on puisse supposer la culture littéraire des Gaulois, elle était bien loin de celle que l'Allemagne doit à l'imprimerie et à ses florissantes universités. D'ailleurs ces deux agents si puissants n'ont produit qu'au bout d'un temps fort long leurs effets politiques : l'unité allemande est un phénomène tout récent et que les trois derniers siècles ne connaissaient point.

L'usage du système de la clientèle et la prédominence de ce système sur le système rival de celui-là, c'est-à-dire sur le système de la cen-

1. Malgré mon estime profonde pour les savants travaux de MM. A. Réville et E. Desjardins, je ne puis partager ici leur doctrine. Voyez Desjardins, *ibid.*, t. II, p. 539.

tralisation politique, telle est une des causes principales qui ont, comme on le sait, assuré le succès des opérations militaires dont la conquête romaine a été le résultat. C'est aussi une des causes principales qui ont facilité le maintien de cette conquête. La plupart des peuples gaulois, par suite de l'impuissance du gouvernement central, étaient contraints de recourir à la protection d'un autre peuple gaulois plus fort qu'eux et de se placer dans sa clientèle. Le résultat de la conquête fut simplement ceci : tous les peuples gaulois se trouvèrent placés dans la clientèle de Rome. Ceux qui pouvaient prétendre au principat perdirent seuls quelque chose à ce changement : ce furent les Arvernes, les Eduens et les Séquanes, tour à tour investis de l'autorité suprême. Quant aux autres peuples gaulois, c'est-à-dire à l'immense majorité, la conquête romaine, en les plaçant dans la clientèle de la capitale du monde antique, ne modifia pas sensiblement leur situation politique.

En même temps elle leur apporta un bienfait inappréciable, ce fut un principe de droit qu'ils ne connaissaient point, celui que la Loi des Douze Tables formule à son début. Tout Gaulois investi de la personnalité juridique eut la faculté d'appeler devant le magistrat son adversaire récalcitrant et il fut interdit à qui que ce fût de se faire justice à soi-même. On vit cesser les guerres entre peuples, entre clientèles, entre familles. Il ne pouvait y avoir de révolution plus favorable à la prospérité publique et à la félicité de chacun [1].

Chose curieuse, la conquête anglaise trouva l'Irlande dans une situation juridique à peu près la même que celle d'où les Romains vainqueurs ont fait sortir la Gaule : c'est l'Angleterre qui, héritière du principe fondamental de la procédure romaine, a introduit la première en Irlande cette règle que la volonté d'une des deux parties suffit pour contraindre l'autre à porter une contestation devant le tribunal établi par la loi. Toutefois les Irlandais ont peu senti le bienfait de cette innovation juridique. En effet, au moment où elle fut réalisée, c'est-à-dire à l'époque où en Irlande la domination anglaise passa de la théorie dans les faits, au XVIIe siècle, les Anglais dépouillaient les Irlandais de presque tous leurs biens, et ils établissaient une loi aux termes de laquelle le meurtre d'un Irlandais était la plupart du temps chose licite. En conséquence, le principe romain sur l'autorité des tribunaux dans les procès ne présentait pour les Irlandais aucune utilité pratique quand les Anglais le leur appor-

1. Strabon, en l'an 19 de notre ère, c'est-à-dire soixante-dix ans après la conquête, écrivait, en parlant des Gaulois : « Maintenant ils sont forcés de cultiver la terre, puisqu'ils ont déposé les armes. » Νῦν δ' ἀναγκάζονται γεωργεῖν, καταθέμενοι τὰ ὅπλα, livre IV, c. 1, § 2, édition Didot, p. 147, lignes 51-52.

tèrent. En même temps une circonstance rendit la domination étrangère tout particulièrement odieuse aux vaincus. Les maximes de gouvernement énoncées solennellement au Sénat romain par l'empereur Claude, un siècle après la conquête de la Gaule, et qui ont fait des Gaulois les égaux de leurs vainqueurs, n'ont pas toujours été des maximes anglaises. Loin de là, dans la bouche des Anglais, la distinction de race entre eux et les vaincus a longtemps présenté un caractère blessant d'ironique et dédaigneuse suprématie que n'avait pas le régime égalitaire de l'Empire romain et que la République romaine elle-même ne connaissait pas. Voilà pourquoi il y a tant de différence entre l'histoire de la Gaule si facilement conquise, puis si rapidement assimilée par les Romains, et celle de l'Irlande vaincue après des siècles de résistance, et depuis toujours frémissante sous la domination de l'Angleterre.

§ 3. La procédure irlandaise. — Première partie, le duel.

Entre la Gaule et l'Irlande, au temps de leur indépendance, il y avait, nous venons de le dire, une ressemblance frappante, sur laquelle on ne peut trop insister. En Gaule, ainsi que nous l'apprend César dans son récit de la conquête, c'est-à-dire au milieu du premier siècle avant notre ère ; en Irlande, comme l'établit un corps de législation resté en vigueur jusqu'au XVIIe siècle, un principe, le même dans les deux pays, sert de base au droit privé, c'est la faculté pour chacun ou de refuser tout juge ou de choisir son juge. Nous ignorons comment en Gaule la partie lésée s'y prenait pour obtenir justice. César nous fait connaître seulement l'accord fréquent des deux adversaires pour accepter la juridiction druidique ; mais en Irlande nous trouvons des documents plus complets, et nous y apprenons les détails de la procédure qui est la conséquence d'une situation si primitive de la société. Les monuments les plus anciens du droit germanique et du droit romain nous offrent la forme juridique de sociétés déjà perfectionnées et où la puissance publique a pris bien plus de vigueur que chez les Celtes. Cependant ces deux droits conservent des traces d'une législation plus ancienne, d'un étage plus bas dans l'édifice si vaste de l'histoire des institutions juridiques. Cet étage inférieur est celui sur lequel, par un phénomène étrange, le droit irlandais, resté stationnaire, s'est maintenu immobile au milieu du progrès général, jusqu'à l'époque si récente où le droit anglais l'a violemment supplanté. Le droit irlandais a certainement ses points d'originalité. Toutefois, dans ses traits principaux, il n'est autre chose que le droit non seulement de la race celtique, mais des indo-européens avant les révolutions qu'amenèrent

peu à peu les progrès lents mais continus de la puissance publique. C'est le droit qui a précédé les innombrables conquêtes accomplies aux dépens de l'indépendance initiale des familles par l'idée si souvent bienfaisante et quelquefois tyrannique qu'exprime aujourd'hui ce mot redoutable : l'Etat !

Quand un Irlandais croyait qu'un de ses compatriotes lui avait fait tort, trois manières d'agir s'offraient à lui pour obtenir justice [1] : 1° la saisie mobilière, *aithgabail*, 2° la saisie immobilière, *tellach*, 3° le duel, *comrac* [2], sans compter le combat de plusieurs, la guerre, qu'il est difficile de ranger parmi les actes de la procédure. Les deux premières de ces trois manières d'agir sont chacune l'objet d'un traité de droit. Le traité de la saisie mobilière forme le premier livre du grand corps de jurisprudence connu sous le nom de *Senchus mór* ou *Senchas már*. Le texte et le commentaire irlandais ont fourni cent quatre-vingt-six pages in-octavo à la collection des lois anciennes de l'Irlande publiée par le gouvernement de cette île : une traduction anglaise est placée en regard [3]. La saisie immobilière est l'objet d'un traité spécial intitulé : *Din techtugud*, c'est-à-dire « de l'acquisition d'immeubles par saisie » ; il forme quinze pages et demie dans la collection précitée des lois anciennes de l'Irlande, où il est aussi accompagné d'une traduction anglaise [4]. Quant au duel il n'a fourni le sujet d'aucun traité qui, à notre connaissance, ait été signalé jusqu'ici, mais il en est question dans plusieurs passages des monuments de jurisprudence dont nous devons la publication à la libéralité du gouvernement irlandais.

Nous allons commencer par le duel, dont la procédure nous occupera moins longtemps que celle des deux saisies.

En droit irlandais le duel est licite dans deux circonstances : 1° quand il a été précédé d'un contrat qui en a déterminé les effets ; 2° quand il a

1. *Atait teora aimsera in-seagar éidechta la Feine : athgabail eidechta, tellach indligtech, comrug gen curu bel, no gan elod cu n-dliged.* « Il y a trois cas où l'on commet « une illégalité chez les Irlandais, ce sont les cas où l'on fait une saisie mobilière « illégalement, une saisie immobilière contrairement au droit, un duel sans convention « verbale ou sans avoir éprouvé refus de se conformer à la loi. » *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 32, lignes 3-5.

2. On trouve aussi *nith* : *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 126, ligne 15 ; *urgal, uasal gal debtha*, t. III, p. 278, lignes 7, 8 ; et enfin *roi*, t. I, p. 198, lignes 16-18.

3. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 64-305 ; t. II, p. 2-131

4. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 2-32. Les éditeurs ont, par distraction, placé sous le même titre courant un autre traité intitulé : *Bescna*, et qui offre une grande analogie avec le dernier livre du *Senchus Mór* (*Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 2-79). Ce traité semble être le *Racholl bretha* cité dans le *Senchus Mór* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 154, l. 10-12), la maxime *Leth cet-coibci cacha mna d'a aigi fine, mad iar n-ecaib a-hathar*, attribuée au *Racholl bretha* dans ce passage du *Senchus Mór*, se trouv dans le traité intitulé *Bescna* : *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 62, l. 9-10.

pour cause le refus par le défendeur de laisser le demandeur procéder contre lui à une saisie dans les formes déterminées par la coutume. Dans le premier cas il faut que les deux parties, s'exprimant à intelligible voix devant témoins, déterminent les conséquences qu'aura la défaite pour le vainqueur et pour la partie vaincue, c'est-à-dire, par exemple, restitution d'un objet déterminé au plaignant, s'il est vainqueur, et abandon définitif de cet objet au défendeur, si ce dernier obtient la victoire ; en général, fixation et de l'objet du litige et de la solution que donnera à la question litigieuse le résultat du combat [1]. Ce duel, dont une convention préalable a fixé les conséquences, peut être appelé conventionnel [2].

La seconde espèce de duel se produit quand, le demandeur ayant commencé une procédure régulière par le moyen de la saisie mobilière ou immobilière, le défendeur s'oppose par la force à la continuation de cette procédure [3]. Le moment critique était celui où le demandeur se mettait en mesure d'enlever l'objet saisi. On comprend que souvent le défendeur s'y opposât par la force ; le demandeur était alors réduit à provoquer son adversaire en duel [4]. Un exemple nous en est fourni par un passage très intéressant du *Senchus Mór*. L'auteur de la préface de cet ouvrage est du nombre des jurisconsultes naïfs qui croient que la rédaction des coutumes a précédé l'établissement des usages que cette rédaction constate [5]. Celui qui a écrit le livre lui-même prétend connaître les premiers jugements par lesquels a été introduite en Irlande une partie des maximes de jurisprudence qui forment le sujet de son ouvrage. Une de ces maximes est que dans un grand nombre de cas, dont il donne la nomenclature, l'objet saisi doit rester pendant cinq jours entre les mains du défendeur avant que le demandeur ait le droit de l'enlever. Comment l'usage de ce délai s'établit-il ? Le voici : un jour, un créancier, ayant rempli les formalités de la saisie, voulut procéder à l'enlèvement des meubles que la saisie avait eus pour objet. Par la résistance du défendeur il fut mis dans la nécessité de le provoquer en duel. Le moment critique était venu, les deux adversaires étaient arrivés dans l'empla-

1. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 32, lignes 4-5, 11-13.

2. Probablement *comrac* iar *curaib bel*. La loi défend le *comrac* cen *curu bel*. (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 32, lignes 4-5.) L'objet du contrat est exprimé par la glose : *re aisec, no re dlestin do, im-a-rocair*, « pour rendre ou régulariser envers lui ce pourquoi il l'a provoqué « en duel. » *Ibid.*, ligne 13.

3. *Elod cu n-dliged* « défaut de faire droit ». *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 32, ligne 5. La glose, *ibid.*, ligne 14, se réfère à la procédure de la saisie par les termes techniques *apaid*, *troisci*, que nous expliquerons au § 4.

4. *Comruc do cru* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 32, ligne 12).

5. *Ar robui in bith i cutruma, conid tainic Senchas Mar* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 40, lignes 14-15).

cement [1] choisi pour le combat. Près d'eux on voyait leurs armes toutes prêtes ; pour les prendre, se précipiter l'un sur l'autre, chacun d'eux n'attendait plus que les témoins mâles [2] dont la coutume exigeait la présence. Au lieu d'homme, ce fut une femme qui vint, et, par ses supplications, elle obtint que le saisissant consentît à donner un délai au saisi. Le délai accordé par le saisissant fut celui que la loi irlandaise appelait *anad ;* pendant ce délai l'objet saisi restait en la possession du défendeur. Mais les deux adversaires, dans l'émotion du premier moment, oublièrent de fixer la durée de ce délai dont ils étaient convenus ; elle fut déterminée par Sencha, le juge de ce roi Conchobar qui joue dans la légende irlandaise un rôle analogue à celui de Charlemagne dans l'épopée du moyen âge français [3].

Ce que nous retiendrons de ce récit, c'est la nécessité de la présence des témoins pour la régularité du combat singulier. La doctrine juridique irlandaise sur le meurtre prémédité est très sensiblement différente de celle qui prévaut dans les législations modernes ; elle admet la légitimité du meurtre dans des circonstances où chez nous il n'est pas même excusable : elle emploie alors pour désigner cet acte l'expression de « meurtre nécessaire » [4]. Tuer le meurtrier d'un parent jusqu'au degré de cousin germain inclusivement est un meurtre nécessaire ; la conséquence en est que les deux meurtres se compensent. Aucune indemnité n'est due pour le second meurtre, à moins que la famille du premier meurtrier n'eût prévenu l'exercice de la vengeance en payant l'indemnité fixée par la coutume ; dans ce cas, cette indemnité doit être

1. *Roi, roe* ; ce mot signifie d'une manière générale « champ »; nous le trouvons même employé avec la signification de propriété immobilière dans le *Senchus Mór* (*Ancient laws of Ireland*, t. I. p. 78, ligne 15 : p. 80, lignes 34-35 ; cf. t. IV, p. 8, 10). Mais cette expression a déjà le sens de champ de bataille dans le manuscrit de Milan, qui paraît du VIIIe siècle, *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 471, ligne 4 ; p. 718, ligne 29.

2. Le texte irlandais porte *fiadna nama* (*Ancient laws of Ireland*, t. I. p. 250, ligne 18). La traduction anglaise dit « un témoin seul », « a witness alone ». Ce n'est pas exactement le sens : *fiadna* = *fiadnu*, est l'accusatif pluriel d'un substantif dont le nominatif singulier est *fiadan*. O'Reilly le rend par *evidence*. L'accusatif pluriel *fiadnu* est écrit exactement au tome II, p. 306, lignes 19, 28. Le nominatif pluriel de ce mot est *fiadain*, dont les *Ancient laws of Ireland* nous offrent plusieurs exemples au t. I, p. 268, ligne 9 ; 300, lignes 29, 30 ; t. II, p. 326, ligne 13 ; p. 332, ligne 15. De *fiadan* « témoin » dérive le vieil irlandais *fiadnisse* « témoignage ».

3. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 250-252. Un passage du saint Paul de Wurzbourg établit qu'à l'époque à laquelle remontent les gloses les plus anciennes de ce ms. — huitième siècle probablement, — les rois irlandais avaient près d'eux des jurisconsultes qui les conseillaient. Je veux parler de la glose sur les mots : *volentes esse legis doctores*, par lesquels commence le v. 7, c. I de la première épître à Timothée : l'interprète irlandais a expliqué ce texte ainsi : *co-roibtis ní den..m rechtche la riga* « pour faire de la jurisprudence auprès des rois. » Zimmer, *Glossae hibernicae*, p. 169.

4. *Marbhadh dethbire* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 244, ligne 20) ; *guin duine dethbire* (*ibidem*, p. 252, ligne 17).

rendue[1]. Il n'y a que deux cas où la coutume irlandaise voie de mauvais œil l'homicide, ce sont : 1° le cas où l'auteur du meurtre cherche à cacher cet acte ; 2° le cas où le mort est le parent du meurtrier, soit au huitième degré, soit au-dessous du huitième degré des jurisconsultes romains (le quatrième des canonistes), c'est-à-dire le cas où le mort fait partie de la famille légale, *fine*, du meurtrier. Les textes associent ces deux catégories de meurtre comme tout particulièrement répréhensibles[2]. L'antiquité de cette manière de voir s'établit pour le meurtre des parents par un passage intéressant des gloses irlandaises sur saint Paul, conservées par le manuscrit de Wurzbourg qui date du IXe siècle.

Dans la première épître à Timothée, chapitre Ier, versets 9 et 10, l'apôtre donne une énumération des diverses sortes de méchants, d'impies et de scélérats contre lesquels a été promulguée la loi. Une d'elles comprend suivant lui les homicides, *homicidæ*. Le moine irlandais qui s'était chargé de l'explication de ce texte n'a pu comprendre que l'apôtre considérât comme une faute grave un acte aussi ordinaire et aussi naturel que de tuer son prochain, et il a rendu le mot latin *homicidæ* par une petite phrase irlandaise qui veut dire : « quiconque tue les membres de sa famille »[3]. Voilà, suivant le moine irlandais du IXe siècle, le genre de meurtre dont les auteurs peuvent être traités de méchants, d'impies, de scélérats.

Quant au meurtre dissimulé, l'antiquité de la réprobation dont il est l'objet dans le droit irlandais s'établit par la concordance qu'offre sur ce point ce droit avec le droit des Francs : en cas de meurtre dissimulé, la loi salique triple le chiffre de la composition[4], le droit irlandais le double[5], sans compter que le clergé irlandais imposait en sus au cou-

1. *In digail fir derbfine, coirpdire ocus eneclann dlegait in fine in a marbadh, acht mad doriacht an eiric doibh, ria siu dorigniset in digail fir derbfine, icadh in fine coirpdire ocus eneclann amach fo cutruma*, « quand le meurtre d'un cousin-germain va être « vengé par la mort du meurtrier, la famille du cousin-germain tué a droit au prix du « corps et de l'honneur de ce dernier; mais, si elle a reçu ce prix avant la vengeance, « elle doit restituer ce prix intégralement après la vengeance ». *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 252-254.

2. *Fingal ocus duine-thaighe* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 56, l. 11) ; *fingal no duine-thaighe* (*ibid.*, l. 22-23) ; *iar fingail no duine-taighe* (t. III, p. 72 ; t. 6-7).

3. *Nech orcas a-fini* : Zimmer, *Glossae hibernicae*, p. 169 ; *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 432, l. 2. Ceux qui avaient tué un parent formaient ce qu'on appelait *dergfine*, ils étaient exclus de tous les avantages produits par leur qualité de parents et étaient soumis à une partie des charges. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 284, lignes 10-11 ; p. 288, lignes 3-6; cf. t. II, p. 284, lignes 21, 27.

4. *Lex emendata*, c. 43 ; voyez Hessels et Kern, *Lex salica*, col. 244-260 ; cf. c. 69, 3, *ibid.*, col. 260.

5. *Diablad fiach ferg* : « colère double la dette ». La glose explique que l'acte dont il s'agit dans cette maxime est le meurtre que son auteur cherche à rendre secret. *Lebar Aicle*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 98 et suivantes.

pable de meurtre dissimulé, comme au meurtrier de parent, un pèlerinage [1]. Ces règles expliquent pourquoi on devait bien se garder de se battre en duel sans témoin, puisqu'alors on aurait pu être considéré comme coupable de meurtre dissimulé.

Quand un des deux combattants était vainqueur de son adversaire, le corps, les armes et les vêtements du vaincu devenaient sa propriété [2]. Le corps lui appartenait, c'est-à-dire qu'il avait le droit de couper la tête du vaincu et de l'emporter chez lui comme un trophée : usage primitif et barbare dont en Irlande la légende épique et l'histoire offrent de si nombreux exemples. Les armes et les vêtements du vaincu étaient en quelque sorte un accessoire qui suivait le principal. Ainsi, après avoir tranché la tête de son adversaire, le vainqueur dépouillait le cadavre mutilé. Toutefois il se présentait une difficulté en un cas ; c'est celui où le vaincu avait emprunté, soit les armes, soit les vêtements qu'il portait au moment du combat. Il pouvait même avoir emprunté et les unes et les autres. Alors le vainqueur devait restituer son butin au prêteur et recevoir de la famille du vaincu des armes et des vêtements équivalents. Toutefois, si les armes et les vêtements avaient été endommagés dans le combat, le prêteur pouvait refuser de les reprendre, le vainqueur les gardait, et c'était le prêteur qui recevait de la famille des armes et des vêtements d'une valeur égale à ceux qu'il avait confiés au vaincu [3].

Les origines du combat singulier sont l'objet d'un récit légendaire qui nous fait remonter à la période mythologique de l'histoire d'Irlande. Le premier duel, nous dit le *Senchus Mór* [4], eut lieu à propos de femme. La glose raconte que Parthalon, le fondateur de la première colonie qui soit venue en Irlande, avait deux filles, et que ces deux filles après la mort de leur père épousèrent chacune un de leurs frères. L'aîné des deux frères s'appelait Fer, le second Fergnia. Fer prétendit contraindre

1. *Senchus Mór,* dans *Ancient laws of Ireland,* t. III, p. 72, lignes 6-7.

2. *Cach bail is diles in fer comraic uile, is dilius a arm ocus a etach uile* (*Lebar Aicle* dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 302, lignes 8-9). « Toutes les fois que le combattant [vaincu] est acquis [à son adversaire] en entier, ses armes et ses vêtements sont en entier acquis [à son adversaire] ». Voir aussi, p. 278, lignes 7 et suivantes. Dans ces deux passages, l'auteur avec la subtilité ordinaire des jurisconsultes irlandais passe ensuite à l'hypothèse d'une convention qui attribuerait au vainqueur la moitié seulement de la personne, des armes et des vêtements du vaincu. On peut comparer le : *in partes secanto* de la loi des douze tables. Gellius, XX, 1, 49.

3. *Acht maine tarthistar he itir cen a lot, is a diles don fir amaich, ocus arm ocus etach a comaicinta d'fir bunaid, cun a fiach foimrime.* « Mais, si le vainqueur ne peut rendre parfaitement intactes les armes et les vêtements du vaincu, elles lui appartiennent, et le prêteur a droit à des armes et à des vêtements semblables, plus à une indemnité pour l'usage. » *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 302, ligne 15-18 ; cf. p. 278, lignes 13 et suiv.

4. *Is im fir ban ciato imargaet roe : Senchus Mór,* dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 150, ligne 13, et p. 154, lignes 3-4.

Fergnia à lui payer le prix d'achat[1] de sa sœur et Ferguia refusa. D'après le droit irlandais, quand une femme se marie pour la première fois, le prix d'achat dû par l'époux appartient en totalité au père de la femme, tant que le père vit ; mais, si le père est mort, une moitié du prix appartient au chef de la famille qui remplace le père, l'autre moitié est la propriété de la femme[2]. Telle fut la cause du premier duel qui, dit-on, aurait eu lieu en Irlande : il remonterait ainsi aux origines les plus lointaines et les plus légendaires de l'histoire irlandaise.

Le *Senchus Mór* fait allusion à ce récit dans un passage où il suppose une femme dont le mari va se battre en duel et manque d'armes. Cette femme a une créance dont elle exige le paiement, afin de pouvoir procurer à son mari les armes qui lui font défaut[3].

Il semble que les Irlandais étaient plus batailleurs que bien pourvus d'équipements militaires. En effet, l'hypothèse d'un homme qui va se battre en duel et qui n'a pas les armes nécessaires se retrouve une autre fois dans le *Senchus Mór*. Cette hypothèse explique le second article de ces longues nomenclatures de sujets de contestations qui ont fourni une partie si considérable du texte publié dans le tome premier des *Ancient laws of Ireland*. Ce sont des contestations qui peuvent donner occasion de pratiquer des saisies mobilières. Dans le premier article il s'agit dequelqu'un qui se rend à une fête et qui n'a pas d'habits convenables[4]. Dans le deuxième, il est question d'un homme qui va se battre en duel et qui manque d'armes[5]. Heureusement ces deux hommes dépourvus d'armes et d'habits possèdent chacun une créance exigible, et pour eux les délais de la saisie à exercer contre le débiteur sont réduits à la durée minimum.

Evidemment celui qui étant provoqué en duel tue son adversaire ne doit aucune indemnité à la famille du mort : la règle n'a pas d'exception[6].

1. *Coibche*. Les *Ancient laws of Ireland* traduisent ce mot par *marriage gift* (t. I, p. 155, t. II, p. 343), c'est-à-dire « cadeau de noces », et ailleurs, par *marriage present*, t. II, p. 297, 383, par *nuptial present*, t. IV, p. 63 ; et par *wedding gift*, t. II, p. 347, qui ont la même signification. Ce sont autant de contre-sens qui prouvent combien l'histoire du droit était mal connue des traducteurs. Le vrai sens est donné par un des articles additionnels au *Glossaire de Cormac :* Whitley Stokes, *Sanas Chormaic*, p. 48. Comparez la *coemptio* du droit romain. Gauis, *Instit.*, l. I, § 113.

2. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 154 ; t. II, p. 346 ; t. III, p. 314 ; t. IV, p. 62.

3. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 154.

4. *Etach fri lith*, « vêtement pour fête » : *Ancient laws of Ireland*,, t. I, p. 122, ligne 9 ; p. 126, lignes 14-15.

5. *Arm fri nith, idon debtha, idon no fri comrac* « arme pour bataille, c'est à-dire de « contestation entre deux personnes ou pour duel ». *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 126, lignes 15-16 ; cf. p. 122, ligne 9.

6. *Mas a n-ecmais a finechaire, cid marbadh, cid beocned, is lan fiach onti rucustar he, ocus i[s]-slan donti i rucad a-daigh :* « Si le duel a lieu en l'absence ou à l'insu de « la famille, que le vaincu ait été tué ou survive à ses blessures, l'indemnité due pour

De même, en général, aucune indemnité n'est due à la famille du mort quand le vainqueur est celui qui a provoqué l'autre en duel ; mais ici le principe peut souffrir des exceptions. Pour qu'il s'applique, il faut que certaines conditions soient remplies. Il faut par exemple que la famille du mort ait été prévenue du combat singulier projeté et mise en demeure d'y assister. Un texte déclare même que la présence de la famille rend beaucoup meilleure la situation du provocateur qui tue son adversaire en duel [1]. En tout cas, le consentement préalable formel ou tacite de la famille [2] était nécessaire pour la sécurité du meurtrier, car la solidarité étroite qui unissait les membres de la famille faisait considérer la mort ou même simplement la ruine d'un d'entre eux comme une perte pour tous. Accepter valablement un duel sans le consentement de sa famille était pour un Irlandais aussi impossible que de se placer dans la servitude d'un chef, ou d'une manière générale de disposer de sa fortune héréditaire sans l'assentiment préalable de sa famille [3]. Par famille, *fine*, on entend ici les parents par les mâles jusqu'au huitième degré du droit romain ou jusqu'au quatrième du droit canonique inclusivement, plus, sous certaine réserve, la famille de la mère. Enfin, quand un homme n'avait pas de famille, sa famille était remplacée par le chef [4] ou, si l'on veut, par le suzerain soit laïque soit ecclésiastique. Ainsi celui qui provoquait un autre en duel devait quelquefois pour se mettre en règle, non seulement faire prévenir les parents par les mâles qu'il croyait connaître, mais enfin faire faire une annonce publique, un ban, en vieil irlandais *aithbonn* ou *urfocre*, dont la formule nous a été conservée : « soient prévenus le chef, l'église succursale, le chef supérieur, la mère église et la famille maternelle » [5].

« homicide ou blessure doit être payée sans aucune déduction par le vainqueur quand « le vainqueur est celui qui a forcé son adversaire à se battre ; mais le vainqueur ne « doit rien, quand le vainqueur est celui qui a été forcé à se battre ». *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 302, lignes 1-3.

1. *Ma robátur a fine ar aird* : *Lebar Aicle* dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 296, lignes 23 ; p. 298, lignes 1-2.

2. *Fer a roidh no ghoidh*, lisez : *Fer i ´roi ro goet* « homme qui en duel a été tué ». — Glose : *masa codnach ro-tairged i-sin r[o]e comraic a haititin a finechaire ... cid beocned cid marbcned i[s]-slan* « si un majeur en possession de ses droits, et provoqué « en duel, s'est battu avec l'autorisation de ses parents, [et s'il a été vaincu] ... soit « qu'il ait survécu à ses blessures, soit qu'il en soit mort, le vainqueur n'encourt aucune « responsabilité ». *Lebar Aicle*, *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 296, lignes 18-21.

3. *Senchus Mór* dans *Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 280-298.

4. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 240, 242 ; comparez au passage du *Senchus Mór*, t. I, p. 260 : *Arindi cetheora selba bit for cach adgair ocus adgairter : selb fini athardai, ocus selb flatha, ocus selb ecalsa, ocus selb mathrai, ocus selb altrama.* « Car il y a « quatre propriétés qui sont sur quiconque est demandeur ou défendeur : propriété de « famille paternelle, propriété de chef, propriété d'église, propriété de [famille] ma- « ternelle, propriété de tutelle ».

5. *Adbonnar do flaith, do eclais, do forflaith, ocus do annoit, ocus do maithri* [*idon do fine a mathar*]. *Lebar Aicle* dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 298, lignes 6-7.

Cependant un simple avertissement à la famille, et au chef à son défaut, ne suffisait pas toujours. Celui qui provoquait un autre en duel se prétendait lésé par ce dernier ; mais il pouvait se faire que le demandeur en duel fût débiteur en même temps que créancier, qu'il eût le premier fait à son adversaire un tort quelconque propre à motiver une demande reconventionnelle. Celui donc qui provoquait en duel un défendeur envers lequel il avait une dette devait avant le duel prévenir de cette dette la famille de son adversaire [1]. Celle-ci, faute de ce renseignement, était dans l'impossibilité de connaître la situation réelle des deux parties, elle ne pouvait se rendre compte de l'importance du sacrifice à faire pour indemniser le demandeur dans le cas où elle aurait jugé à propos d'empêcher le duel. Si le demandeur auquel il était dû trois vaches en devait lui-même deux, sa créance était réduite à une vache, et il était plus facile à la famille de donner une vache que trois pour épargner un danger de mort à un de ses membres.

Quand celui qui était provoqué en duel était un incapable, le duel ne pouvait avoir lieu valablement sans le consentement de son père ou de son tuteur, et il fallait en outre que le demandeur en duel, lorsqu'il était débiteur du défendeur, en eût prévenu le père ou le tuteur [2].

La situation de celui qui avait à se battre en duel était vue avec faveur par la loi. Il pouvait opposer une exception dilatoire aux tiers qui seraient venus l'actionner avant le combat [3].

Le duel conventionnel irlandais nous fait remonter à une période de la civilisation bien antérieure au duel judiciaire du moyen âge. Le duel judiciaire est un acte que précède la comparution devant le juge, le duel conventionnel est un moyen d'éviter l'intervention du juge. La piété superstitieuse du moyen âge a fait considérer le duel judiciaire comme un moyen de consulter Dieu et d'arriver à la connaissance de la vérité. Le duel conventionnel n'est qu'une forme de la guerre privée entre deux familles qui forment, pour ainsi dire, dans l'Etat, autant d'états indépendants.

Nous laissons de côté dans cette étude l'hypothèse du recours à la bataille de plusieurs, *cath*, qui s'oppose au combat singulier ou duel, *comrac*.

1. *Lebar Aicle* dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 296, lignes 20-21.
2. *Lebar Aicle* dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 298, lignes 20 et suivantes.
3. Les délais de la saisie sont élevés à dix jours quand le défendeur est un homme sur lequel est tombée l'obligation de se battre en duel : *athgabail fir for a tuit roi* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 194, lignes 22-23 ; cf. p. 198, lignes 16-18) La traduction anglaise, *distress from a man who has lost the combat*, me semble contenir un contresens.

Les textes de jurisprudence irlandaise en parlent quelquefois [1]. Quelques règles du combat singulier paraissent avoir été applicables au combat de plusieurs, mais celui-ci nous fait sortir du domaine de la procédure.

§ 4. La procédure irlandaise. — Seconde partie, la saisie mobilière.

La langue du droit irlandais exprime en général l'idée de saisie par le mot *tobach* qui désigne à la fois la saisie mobilière et la saisie immobilière. La saisie mobilière s'appelle proprement *athgabail*, littéralement « reprise ». La saisie mobilière comme le duel et le combat de plusieurs a lieu sans l'autorisation préalable du juge. C'est la *pignoris capio* que le droit romain de l'époque historique autorise par exception [2]. On en trouve aussi quelques traces dans les lois germaniques les plus anciennes. Mais ces traces consistent principalement dans des textes qui restreignent ou suppriment le droit primitif, en faisant de l'autorisation préalablement donnée par le juge une condition indispensable de la validité de toute saisie [3].

Dans la période primitive à laquelle le droit irlandais nous fait remonter, le ministère de l'huissier est inconnu ; le créancier pratique la saisie par lui-même ou par tout mandataire qu'il choisit, pourvu que ce soit un Irlandais en pleine jouissance de ses droits civils. Ainsi le fils en puissance paternelle, l'esclave, le fou, l'insolvable ne peuvent saisir les biens de leur débiteur [4] ; il est même évident qu'il fut un temps où en droit irlandais cette incapacité s'étendait aux femmes de tout âge et de toute condition. Cependant les textes irlandais que nous avons nous montrent les femmes investies de la capacité d'agir par saisie mobilière ou immobilière. Une procédure spéciale existe à leur usage : elle est parfai-

1. *Senchus Mór* dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 176, lignes 22-24. *Lebar Aicle*, *ibid.*, t. III, p. 300, lignes 8 et suivantes.

2. Gaius, *Institut.*, l. IV, § 26 et suiv.

3. La plupart des textes germaniques que nous nous connaissons s'accordent pour exiger l'autorisation du juge avant la saisie. Telles sont les prescriptions de la loi salique (titre LXXV, édition Hessels et Kern, p. 408 ; cf. titre L, *ibid.*, col. 316 et suivantes), de la loi des Bourguignons (titre XIX, § 1 ; chez Walter, *Corpus juris germanici antiqui*, t. I, p. 314), de l'édit de Théodoric (chap. 123, 124, chez Walter, *ibid.*, p. 410), de la loi des Visigoths (livre V, titre VI, § 1, chez Walter, *ibid.*, p. 527); de la loi des Bavarois (titre XII, chap. I, chez Walter, *ibid.*, p. 275). Toutefois la loi des Visigoths se sert de termes qui sont de nature à faire supposer qu'avant la promulgation du chapitre dont il s'agit, on avait le droit de saisir sans autorisation du juge : *Pignorandi licentiam in omnibus submovemus*. Cette décision émane du roi Récarède, probablement Récarède Ier, 586-601. Chez les Lombards, en 643, l'édit de Rotharis n'interdit la saisie privée que lorsqu'il s'agit de chevaux, de vaches et de porcs. Quand on veut saisir ces animaux, il faut préalablement, dit cet édit, se faire autoriser par le juge ; mais pour tout autre objet, cette autorisation est inutile (*Edictum Rotharis*, c. 249-256, chez Walter, *ibid.*, p. 729, 730).

4. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84-90.

tement distincte de la procédure qu'observent les hommes pour pratiquer soit la saisie mobilière soit la saisie immobilière. Des textes prétendent même nous apprendre par qui ces procédures féminines ont été inventées [1].

Mais dans le *Senchus Mór* la procédure de la saisie mobilière par les femmes est une addition relativement récente : c'est une cinquième espèce de saisie mobilière, celle dite de deux jours, tandis que les quatre premières, celle d'un jour, celle de trois jours, celle de cinq jours et celle de dix jours sont à l'usage des hommes ; or le traité de la saisie mobilière, malgré cette addition, conserve dans les manuscrits du *Senchus Mór* son titre primitif: « Des *quatre* espèces de saisie mobilière » [2]. Ce titre exclut la cinquième espèce de saisie mobilière, c'est-à-dire la saisie de deux jours, la saisie féminine ; et, par conséquent, les passages qui la concernent sont une interpolation. Ces passages sont au nombre de deux. Le premier contient une méprise qui atteste l'étourderie de l'interpolateur; ce passage se trouve au commencement du traité de la saisie mobilière, là où l'auteur donne la liste des différentes espèces de saisies dont il va parler. Ce sont, dit-il d'abord, les saisies qui comportent le délai d'un jour, de trois jours, de cinq jours et de dix jours. Chose singulière, la saisie mobilière qui comporte un délai de deux jours, c'est-à-dire la saisie féminime, ne se trouve pas à la place où il serait naturel de la rencontrer : après celle d'un jour et avant celle de trois ; elle est mentionnée après celle de dix ; mais voici qui est plus étrange : immédiatement à la suite, l'interpolateur a placé l'annonce de la saisie de douze jours pratiquée par les femmes à propos de champ [3], c'est-à-dire une des deux espèces principales de saisie immobilière : l'interpolateur oubliait qu'il n'est pas question de la saisie immobilière dans le *Senchus Mór* et que cette procédure est l'objet d'un traité spécial.

1. *Senchus Mór* dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 150, 154; cf. p. 144, 146. *Din techtugad, ibid.*, p. 14-16 ; cf. p. 38, 40.

2. *Di cetharsli[u]cht athgabala: Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 64. (Corr. de W. S

3. *Oena do neoch nesom, treisi di-a-tanaisib, cuicthe fri cond cuindegar, dechmad fri rudrad, aile do mnaib, aile dec doib im roe* « un jour pour toute chose très pressée, « trois jours pour les choses un peu moins pressées, cinq jours quand le défendeur a « pleine capacite, dix jours quand la négligence du demandeur a laissé vieillir sa « créance, deux jours quand la demande émane de femmes, douze quand, émanant de « femmes, elle a pour objet un champ. » La suite parle des rois qui font faire une saisie mobilière, mais rentre dans la seconde et la quatrième des divisions précédentes : *treisi do rig, treisi uathahd do hi camus* « trois jours quand le roi est saisissant, trois jours seulement pour lui dans ses états »; *treise dec do tar crich* « treize jours pour lui hors de ses états ». Le premier point se rapporte à la saisie immédiate de trois jours, p. 230 et suivantes, l'autre à la saisie immédiate de dix jours, *athgabail tobach dar crich*, (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 246, lignes 19-20; *ibid.*, p. 248, lignes 21-22). Le texte que nous venons de reproduire avec traduction se trouve dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 78, lignes 13-17, et la glose, p. 80-82.

La seconde interpolation au contraire est bien à sa place ; elle fait partie du corps même du traité de la saisie mobilière, et elle est comme de raison intercalée entre la saisie d'un jour et la saisie de trois jours [1].

La portion du *Senchus Mór* qui concerne la saisie mobilière pratiquée par les femmes, autrement dite saisie de deux jours, a mis dans un grand embarras un des derniers auteurs qui ait porté la main à ce grand recueil de la jurisprudence irlandaise. Le titre de cet ouvrage était ainsi conçu : *Des quatre espèces de saisie mobilière*, et il y était traité de cinq espèces de saisies : cet écrivain se demanda pourquoi on avait pu dans le titre parler de quatre espèces de saisies, et à cette question il trouva vingt-trois réponses. Ces réponses avec leur glose occupent onze pages dans l'édition officielle [2]. Une d'elles est la bonne, c'est la vingtième : « Parce qu'il y a eu quatre délais qui ont suivi le commandement de payer : un jour et trois jours, cinq jours et dix jours, sans parler des exceptions dilatoires » [3]. Il paraît que cette explication a peu satisfait notre savant irlandais, puisqu'il l'accompagne de vingt-deux autres qui n'ont aucun rapport avec le sujet. Ainsi « il y a lieu », dit-il, « de distinguer le tout, « la moitié, le tiers et le quart, en tout quatre manières de concevoir « un droit » [4]. Ou bien « Parmi les membres de la famille ou *fine* qui « sont responsables des crimes de leurs parents, il faut distinguer quatre « catégories qui s'appellent : 1° *gelfine* ou « famille de la main », cinq personnes comparées aux cinq doigts (les parents par les mâles au premier et au deuxième degré du droit romain, plus la femme) [5], 2° *derbfine* ou « famille certaine (les collatéraux par les mâles au troisième et au quatrième degré [6], *iarfine* ou « famille d'après » (les col-

1. Par suite de la bizarre idée qu'ont eue les éditeurs de diviser un peu au hasard le texte du *Senchus Mór* en fragments, qu'ils ont fait suivre de la glose, le morceau dont nous parlons se trouve partagé en deux fragments : *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 126, lignes 10-11, et *ibid.*, de la p. 144, ligne 15, à la p. 156, ligne 26. Pour trouver la glose du texte qui a fourni les deux lignes 10 et 11 de la p. 126, il faut se reporter aux lignes 15-19 de la p. 144 ; et du texte à la glose il n'y a aucun renvoi. Ce n'est pas une exception. Toute l'édition des *Ancient laws of Ireland* a été faite dans ce système : point de renvoi du texte à la glose, imprimée quelquefois trente pages plus loin que le texte.

2. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 256-262, p. 268-284.

3. *Arinni robdur ccthri uidhi robatar for furogru dlighe, aon ocus treisi, cuicthe ocus dechmu, genmo bi turbuid* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 262, lignes 4-6; cf. p. 282, lignes 23 et suivantes).

4. *Ancient laws of Ireland*, t. I. p. 258, lignes 28-29 ; cf. p. 272, lignes 30-34.

5. *Gelfine co cuicer : « Gelfine* jusqu'à cinq personnes ». (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 284, lignes 1-2). — *Cin cuicir : athair, ocus mac, ocus ua, ocus brathair, ocus ben* : « crime de cinq : père, fils, petit-fils, frère et femme ». (*Ibid.*, t. I, p. 238, lignes 6-9.) Une autre énumération moins complète se trouve au même tome, p. 156, lignes 29-30 : *Im cinaid do mic, do ingine, do huai, do mna fochraice* « pour crime de ton fils, de ta fille, de ton petit-fils, de la femme que tu as achetée. » Voyez la glose, p. 160, lignes 18-26.

6. Les frères ne font point partie du groupe appelé *derbfine* : *combeir cinaid cach*

latéraux par les mâles au cinquième et au sixième degré [1], *indfine* ou « famille de la fin » (les collatéraux par les mâles au septième et au huitième degré) [2] ». Ces distinctions n'ont aucun rapport avec les divisions du traité de la saisie, l'auteur y a recouru en désespoir de cause, puisque la première section du *Senchus Mór*, dans l'état où elle est parvenue jusqu'à lui, traite de cinq espèces de saisies mobilières, au lieu des quatre que ce document avait pour objet à l'époque où les femmes n'avaient pas le droit de pratiquer la saisie, étant toutes placées sous l'autorité d'un tiers, comme le fils de père vivant en droit irlandais et en droit romain, comme la femme romaine dans le droit primitif de Rome [3].

brathair co taber derbfine « les frères sont responsables du crime de leur frère jusqu'à ce que la responsabilité passe au groupe appelé *derbfine* ». (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 242, lignes 10, 16–18).

1. Le groupe appelé *derbfine* se compose de neuf personnes, c'est-à-dire des cinq personnes comprises dans le *gelfine*, plus de quatre qui forment le *derbfine* proprement dit, c'est-à-dire le cousin germain, son fils, son frère et sa femme ; le *iarfine* de treize personnes, c'est-à-dire de neuf plus quatre, c'est-à-dire le cousin issu de germain, son fils, son frère et sa femme ; le *indfine* de dix-sept, c'est-à-dire de treize plus quatre, c'est-à-dire le petit-cousin, son fils, son frère et sa femme (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 284). Le chiffre dix-sept de l'*indfine* (littéralement famille de la fin) se trouve déjà dans le *Senchus Mór*, *Cin do indui, cin do iarmui, cin cacha comocus co a secht dec it gleithi for cuicthi*, c'est-à-dire la saisie pratiquée contre toi à cause des crimes ou délits de ton descendant au quatrième degré ou au troisième degré, et de tout parent, jusqu'aux dix-sept, comporte le délai de cinq jours. (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 182, lignes 22-23.) Dans ce texte en écrivant *indui, iarmui*, on a employé le nom de l'accessoire pour désigner le principal : *ind-ui* tient lieu de *ind-fine*, *iarm-ui*, de *iar-fine*. Il était rare qu'on fût responsable des actes de son descendant, au quatrième ou au troisième degré ; mais théoriquement, la responsabilité pour les actes de l'*iarmua* suit les mêmes règles que la responsabilité pour les actes du membre de l'*iarfine*, et la responsabilité pour les actes de l'*indua* suit les mêmes règles que la responsabilité pour les actes du membre de l'*indfine*. Les Irlandais paraissent avoir compté les degrés à peu près comme les canonistes : ils ne doublaient pas les chiffres lorsqu'il s'agissait des collatéraux, en sorte que pour eux un arrière-petit-fils, *iarmua*, est au même degré qu'un cousin issu de germain, *iar-fine*.

Gelfine présente une grande analogie avec le premier degré des canonistes ; *derbfine* avec leur deuxième degré en ligne collatérale ; *iarfine*, avec le troisième ; *indfine*, avec le quatrième. Il y a donc quatre degrés successibles en ligne collatérale, et quand on avance d'un degré, on ajoute quatre personnes. En effet, la famille complète dans le sens le plus restreint du mot se compose, père non compris, de quatre personnes : *comlin fine ... i cethrar* (*Lebar Aicle*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 332, ligne 20) : fils, petit-fils, frère, femme. Il y a donc quatre personnes à chaque degré, sauf le premier qui comprend cinq personnes, et on compte quatre degrés de parents successibles et responsables. Le chiffre quatre joue un rôle considérable dans le droit des successions et dans le droit criminel en Irlande. Le partage des successions, et par conséquent des responsabilités pour crimes et délits, se fait au moyen de divisions par quatre. C'est à des quarts, à des quarts de quarts qu'ont droit les co-partageants comme on le voit au *Lebar Aicle* (*Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 330–332). Le chiffre quatre et ses multiples donnent aux jurisconsultes irlandais la solution de tous les problèmes d'arithmétique soulevés par le partage des successions et des responsabilités pour crimes.

2. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 262, lignes 1-3.

3. La femme irlandaise peut être propriétaire, elle hérite sous certaines conditions et avec certaines restrictions. Voyez sur ce point *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 148, lignes 3-5 ; t. IV, p. 16, ligne 24 ; p. 38-48. Le droit d'héritage des femmes est supposé par le passage du *Senchus Mór*, qui prévoit le cas où la famille maternelle sera responsable des actes d'un malade frappé d'incapacité légale : *athgabail lobuir ecuind co-rogleitir maithre ocus aithre dus ce da lina no-do-gella*, « saisie de malade incapable, afin

Quand il n'y a pas de motif pour abréger les délais de la saisie mobilière, on peut y distinguer huit faits successifs :

1° Commandement de payer, *aurfocre ;*

2° Délai qui sépare le commandement et la saisie, *apad ;*

3° Saisie, *athgabail ;*

4° Délai pendant lequel l'objet saisi reste aux mains du débiteur, *anad* ;

5° Enlèvement, en irlandais *toxal*, de l'objet saisi qui est mis en fourrière, *forus ;*

6° Signification faite au saisi pour le prévenir de l'endroit où a été conduit l'objet mis en fourrière ; cette signification s'appelle *fasc ;*

7° Délai pendant lequel l'objet saisi reste en fourrière ; le nom de ce délai est *dithim ;*

8° Date à partir de laquelle la propriété de l'objet en fourrière est graduellement enlevée au défendeur pour passer au demandeur ; cette date se nomme *lobad*, c'est-à-dire destruction.

Les délais peuvent être allongés par l'exception dilatoire, *turbaid*, qui se produit quand un obstacle insurmontable, *deithbeire* [1], s'oppose à la bonne volonté du défendeur. — Les deux délais que nous avons fait figurer sous les numéros deux et quatre et qu'on appelle le premier *apad*, le second *anad*, peuvent être supprimés quand il y a particulière urgence ; alors la saisie s'appelle *athgabail tul :* celle-ci ne comporte qu'un seul délai, celui que nous avons placé sous le numéro sept et qu'on nomme *dithim*. — C'est sur la durée de ces délais qu'est fondée la classification des divers cas de saisie mobilière, telle qu'elle est donnée dans le *Senchus Mór*.

Supposons qu'il soit question de pratiquer la saisie dite de cinq jours. Le demandeur débute par un commandement à son débiteur. C'est l'acte prescrit en droit français par l'article 583 du *Code de procédure civile*. Chez nous le commandement doit être fait un jour au moins avant la saisie. Par un hasard singulier, c'est le principe irlandais, puisque en Irlande la saisie dont les délais sont les plus courts est celle d'un jour. Mais dans la procédure irlandaise dont nous nous occupons ici, l'intervalle entre le commandement et la saisie dure cinq jours [2], cet intervalle

« que les parents maternels et les parents paternels décident laquelle des deux branches « donnera des gages », la durée des délais sera étendue à dix jours. (*Ancient laws of Ireland*, t I, p. 192, lignes 13-15 ; voyez encore, t. I, p. 260, ligne 6.)

1. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 102, lignes 8, 21 ; cf. p. 198, lignes 9, 11, 14, 15, 19-25 ; p. 262, lignes 6, 15, 21 ; p. 266, ligne 20 ; p. 282, ligne 26 ; p. 284, lignes 11-13, etc.

2. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 78, lignes 23-25 ; p. 262, lignes 9-13 ; p. 264, ligne 5 ; p. 284, lignes 36-38.

est ce qu'on appelle *apad*. La saisie est suivie d'un nouveau délai, *anad*, d'une durée égale à la durée du premier : cinq jours encore pendant lesquels les objets saisis restent au domicile du défendeur[1] qui en est gardien de droit, tandis qu'en droit français il est seulement gardien facultatif et peut être refusé par le saisissant (*Code de procédure civile*, article 598). A l'expiration de ce second délai le créancier, par un acte appelé *toxal*, enlève les objets saisis ; il met ces objets en fourrière et fait au défendeur une signification nouvelle, *fasc*, qui sert de point de départ à un nouveau délai, *dithim*, quelquefois double de chacun des deux premiers[2], mais ordinairement de même longueur que chacun d'eux, encore cinq jours[3]. A l'expiration de ce dernier délai commence pour le débiteur la perte de son droit sur les objets saisis : le créancier acquiert une certaine quantité de ces objets le premier jour, une seconde quantité le deuxième jour, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il devienne propriétaire du tout ; c'est ce qu'on appelle *lobad* ou destruction : ce qui est détruit est le droit du défendeur. Ce phénomène légal tient lieu de la vente prescrite par le droit français. Le droit irlandais historique le plus ancien, tel que nous le trouvons dans le *Senchus Mór*, ne connaît pas la vente proprement dite, puisque chez lui la monnaie de compte ne consiste qu'en objets mobiliers : femmes esclaves, bêtes à cornes, sacs d'orge. L'argent monnayé paraît pour la première fois dans la glose du *Senchus Mór* et dans des traités de date plus récente que le *Senchus Mór*, tel que le livre d'*Aicil*[4]. Dans la procédure irlandaise dont il s'agit, le total des délais qui s'écoulent entre la première signification et le moment où le saisi commence à être dépouillé de ses droits sur les objets mobiliers enlevés par le créancier, s'élève à quinze jours : il est triple du nombre de jours qui a donné son nom à cette procédure : saisie de cinq jours. Dans la saisie d'un jour la durée totale des délais est de trois jours ; dans la saisie de trois jours elle s'élève à neuf jours ; enfin dans la saisie de dix jours, c'est à trente jours que se monte le total des délais.

Quand tous les délais sont ainsi observés, la procédure de la saisie mobilière porte le nom de saisie après longueur, *athgabail iar fut*[5] ; mais.

1. *Forus n-acra .i. mainner .i. arus in fir uil ag in acra fechemun toichedha .i. frisin-gaibter athgabala.* (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 10, lignes 27-29.)

2. Dans la saisie de deux jours le *dithim* durait quatre jours. (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 82, ligne 1 ; p. 144, ligne 24 ; p. 146, lignes 23-25.

3. *Inand a uidi anta ocus uidi ica fiach in urradus*, « son délai d'*anad* et son délai « de paiement (c'est-à-dire son *dithim*) sont identiques dans le droit des Irlandais ». (*Ancient laws of Ireland*, t. I. p. 176, lignes 28-29.)

4. *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 106, ligne 16.

5. La nomenclature en irlandais des cas où il y a saisie après longueur occupe dans

dans un certain nombre de cas, il y avait saisie immédiate, *athgabail tul*. Alors on supprimait les deux premiers délais : il n'y avait point d'*apad*, c'est-à-dire d'intervalle entre le commandement et la saisie, de même l'*anad* était supprimé, c'est-à-dire que l'objet saisi était immédiatement enlevé et mis en fourrière ; le seul délai conservé était celui qu'on appelait *dithim*, c'est-à-dire l'intervalle pendant lequel l'objet en fourrière restait la propriété du saisi. La durée de ce délai était égale au nombre de jours qui donnait son nom à la saisie [1].

Ainsi, lorsque la saisie de cinq jours était immédiate, il ne s'écoulait que cinq jours entre le commencement des opérations et le moment où les objets saisis commençaient à devenir la propriété du saisissant ; tandis que, si la saisie eût été celle qu'on appelait *athgabail iar fut* « saisie après longueur », l'intervalle entre le début des opérations et le commencement de l'expropriation du débiteur aurait été de quinze jours.

La saisie immédiate d'un jour était tout particulièrement rigoureuse : le demandeur, sans avertissement préalable, enlevait les objets mobiliers appartenant à son débiteur, et au bout d'un jour commençait ce qu'on appelait en irlandais *lobad*, c'est-à-dire l'expropriation du débiteur au profit de son créancier [2].

De l'exposé de ces principes généraux, nous allons passer à des observations de détail sur quelques-uns des huit faits que nous avons distingués dans la procédure de la saisie mobilière irlandaise. Le premier est le commandement, *aurfocre*. En principe, toute saisie mobilière doit être précédée d'un commandement. Il y a exception quand la personne contre laquelle il est question de pratiquer la saisie appartient à l'aristocratie, c'est-à-dire à la catégorie des personnes que le droit irlandais désigne par l'adjectif *nemed*, dont le sens est « sacré ». Que le demandeur soit de condition commune ou qu'il fasse partie de la classe supérieure à laquelle appartient son adversaire, peu importe : l'étiquette irlandaise défend qu'on adresse un commandement aux personnes dites *nemed* ; il

l'édition officielle du *Senchus Mór*, quarante-cinq pages. (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 122-210, savoir : saisie d'un jour, p. 122-144 ; saisie de deux jours, p. 126 et p. 144-156 ; saisie de trois jours, p. 156-182 ; saisie de cinq jours, p. 182-192 ; saisie de dix jours, p. 192-210.)

1. *Anad cach athgabala iar fut, is ed dithim cacha athgabala taulla cen anad itir.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 210, lignes 27-29.)

2. La nomenclature des cas de saisie immédiate occupe vingt pages de texte irlandais dans l'édition du *Senchus Mór*. (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 120, 210-250, savoir : saisie d'un jour, p. 120, 210-230 ; saisie de trois jours, p. 230-236 ; saisie de cinq jours, p. 236-246 ; saisie de dix jours, p. 246-250.) On remarquera qu'il n'y a pas de saisie immédiate de deux jours, en d'autres termes cette procédure n'est pas à l'usage des femmes qui doivent toujours agir par *athgabail iar fut*, saisie après longueur. Des quatre espèces de saisie immédiate la plus usitée était celle de cinq jours : *athgabail cuicthi in aul is gnathu dogres oldas cach athgabail* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 250, lignes 15-16.)

faut aller jeûner à leur porte [1]. Le débiteur devant la porte duquel jeûne son créancier doit lui offrir à manger [2] et promettre, soit de le payer, soit de faire juger la question ; comme garantie il faut qu'il lui donne une caution solvable, ou lui livre des gages [3]. Autrement sa dette est doublée ; il doit en outre cinq bêtes à cornes de dommages intérêts [4], et il est frappé d'une sorte de malédiction : jamais ni dieu ni homme ne le paiera ; c'est-à-dire que, si, pour obtenir d'un de ses débiteurs le remboursement d'une créance, il le conduit devant un de ces juges arbitraux qui ont obtenu de la confiance publique une sorte d'institution officieuse, ce juge refusera de l'entendre jusqu'à entier acquittement de la dette que le créancier a sollicitée par le jeûne [5]. D'autre part, si le créancier, refusant d'accepter des offres convenables faites par son débiteur, s'obstine à jeûner, il perd sa créance. Enfin, si celui qui jeûne se disant créancier ne l'est point, il doit comme réparation payer à son prétendu débiteur cinq bêtes à cornes d'indemnité, sans compter les dommages-intérêts fixés par l'usage pour l'outrage dont il s'est rendu coupable envers lui [6].

On voit que pratiquer une saisie n'était pas sans danger. Si dans les opérations préalables irrégulièrement exécutées on risquait sa fortune, à plus forte raison on pouvait la compromettre quand on en venait à l'acte proprement dit de la saisie. Le *Senchus Mór* donne au saisissant le conseil impératif de se faire accompagner d'un homme de loi, à la fois assez instruit pour se rendre compte de l'accomplissement régulier des formalités, et assez compétent dans l'art de la parole pour exposer devant les juges comment tout s'est passé. C'est un témoin qui déposera ; mais, pour qu'il puisse parler, il faut qu'il ait su voir ; en effet il y a une maxime qui dit : « c'est à l'œil qu'on paiera » ; car suivant une autre maxime : « en Irlande personne ne témoigne d'une chose à laquelle il n'aurait pas « fait attention [7] ».

1. *Dofet aurfocra cach n-athgabala la Feine, inge ma do nemthib no ma for nemthib : tofet troscad a -tobach-saide. Senchus Mor*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 112, lignes 14-16 ; cf. la glose, même page, lignes 19-26, et p. 114, lignes 6-8.)

2. *Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 114, lignes 10 et suivantes.

3. *Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 118, lignes 5-7, 20-28.

4. *Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 114, lignes 11-12.

5. *Nech nad gella di troscud, is eluthach na n-uile ; inti foluing na h-uile, ni direnar o dia na duine.* (*Senchus Mor*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 112, lignes 16-18, et p 114, lignes 14-17.) La formule finale se retrouve ailleurs, exemple : 1° *ar suig fiachu cach n-indligi nad imdich dethbiri iar n-dia ocus duine*, « toute illégalité [com- « mise par le saisissant] produit une créance [contre lui au profit du saisi] à moins que « [le saisissant] ne soit protégé par une difficulté insurmontable [d'exécuter la loi] selon « Dieu et homme ». (*Ibid.*, t. II, p. 2, ligne 7-8) : 2° *dileas do suide o dia ocus duine* « lui est acquis de par Dieu et de par homme. » (*Ibid.*, t. IV, p. 33, ligne 20.)

6. *Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 118, lignes 4-5, 9 12

7. *Fri rosc ruirther, ar ni fuirgle nech la Feine ni nad airithe.* (*Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84, lignes 9-12.)

Celui qui saisit irrégulièrement doit au saisi cinq bêtes à cornes d'indemnité ; mais les jurisconsultes irlandais admettent que la présence d'un de leurs confrères, appelé et naturellement payé par le saisissant, fasse obstacle à l'exigibilité de cette sorte d'amende, quand l'irrégularité résulte d'une erreur du jurisconsulte [1] : on dit vulgairement en France que « les « loups ne se mangent pas entre eux ».

La saisie chez les Irlandais est considérée comme une sorte de contrat entre les deux parties : son effet est de faire acquérir au demandeur un droit analogue à celui de gage sur les meubles saisis. On ne peut saisir si l'on n'est pas capable de contracter : ce qui suppose à la fois qu'on n'est ni en tutelle ni soumis à la puissance paternelle, que de plus on est solvable, c'est-à-dire du nombre des hommes qui peuvent servir de caution [2]. Enfin pour être en droit de saisir un débiteur, il faut posséder un avoir mobilier égal à celui qu'on saisit [3]. Une saisie faite par un esclave, par un domestique, par un fou, serait nulle de plein droit, et réciproquement toute saisie pratiquée contre eux serait illégale [4].

On pourrait peut-être sans trop de témérité hasarder ici une expression étrangère au droit irlandais et dire que la faculté de saisir était attribuée aux citoyens seuls. Le texte irlandais se sert d'une périphrase : la saisie est interdite à quiconque n'a pas le droit de prendre part à l'assemblée populaire qui juge sur le rapport d'un jurisconsulte [5]. Cette disposition met un nombre considérable d'habitants de l'Irlande dans l'impossibilité d'obtenir justice sans l'intervention d'un tiers plus puissant qu'eux. Mais une règle qu'on pourrait appeler démocratique semble donner une sorte de correctif bienveillant à cette exclusion du pauvre et du faible. Il est défendu aux chefs de l'assemblée populaire, rois, héritiers présomptifs de roi, conseillers des rois, de pratiquer personnellement la saisie : l'impossibilité de leur tenir tête rendrait leur pouvoir tyrannique [6]. Quand ils veulent faire saisir le mobilier d'un débiteur ils se font représenter dans cette opération par un agent subalterne : *aithech forta*, et c'est contre cet

1. *Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 90, ligne 29 et suivantes, p 91.

2. *Ni-s-gaibet ... aurcuillte ratha na ecoir nadma.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84, lignes 27-28 ; p. 86, lignes 1-3, 8-9.) *Aurcuillte ratha* paraît synonyme de *deorad* « étranger » et opposé de *urrad*, qu'on traduit en anglais par *native*. — De *naidm* « contrat, » il y a une forme plus complète *snáidm*, Windisch, *Irische Texte*, I, 783.

3. *Ni acair nad caemclai o croib in forais.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 102, lignes 26-27 ; p. 104, lignes 27-29.)

4. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84, lignes 28-29 ; p. 104, lignes 35-36.

5. *Ni-s-gaibet ecuma airechta* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84, lignes 27, 30-32). *Urrad* opposé à *deorad* « étranger », ne représente pas à lui seul l'idée de « citoyen ». *Urrad* paraît désigner, à proprement parler, celui qui a pleine capacité pour cautionner. Les citoyens sont les *urrad* qui prennent part aux délibérations de l'assemblée *bit i-sin airecht*.

6. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84, lignes 27-28 ; p. 86, lignes 9-10.

agent que leurs justiciables intentent action quand ils sont leurs créanciers [1].

Nous avons peu de choses à dire au sujet de l'*anad*, c'est-à-dire sur le délai pendant lequel, dans la saisie dite après longueur, les objets saisis restaient entre les mains du défendeur. Nous en avons déjà parlé d'une façon détaillée. Nous ajouterons seulement que ce délai était celui pendant lequel le débiteur solvable devait donner des gages au créancier; le délai appelé *dithim* ou période de la fourrière était celui où le débiteur solvable devait payer [2]. Les gages donnés par le défendeur pendant l'*anad* constituaient la garantie ou qu'il paierait, ou qu'il se présenterait devant le juge s'il contestait la dette.

Après l'*anad* avait lieu l'enlèvement, *toxal* [3], des objets saisis. Pour enlever les objets saisis il fallait trois personnes, et les objets saisis devaient être reçus en fourrière par quatre personnes [4]. Les trois personnes étaient : 1° l'homme de loi, *aigne*, servant de caution, *fear tairgille*, au demandeur ; 2° un témoin, *fiadan* [5] ; 3° le demandeur, *fechium*, ou pour s'exprimer d'une façon plus complète, *fechium toicheda* [6].

Les quatre personnes qui recevaient en fourrière étaient : 1° un témoin ; 2° un homme de loi qui suivant un texte paraît pouvoir être remplacé par le demandeur lui-même ; 3° un personnage appelé *naidm* ou *nascuire*, c'est-à-dire contractant, liant ; 4° une caution, *etire* ou *aitire*, qu'on appelait aussi *raith* [7]. La fourrière, *forus*, pouvait être au domicile du demandeur [8]. Toutefois, le demandeur s'exposait grandement

1. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 94, ligne 1.

2. *Cum[b]a uidi anta a uidi gellta ; ocus uidi ditma cum[b]ad e uidi ica fiach.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 176, lignes 29-30.)

3. On dit aussi *tain*. (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 264, ligne 23 ; p. 288, ligne 9 ; p. 298, ligne 5.)

4. *Do foxla triar do cethrur.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 266, lignes 2-3 ; p. 288, lignes 19 et suivantes ; p. 290, lignes 29 et suivantes.)

5. Le témoin doit être pris parmi les personnes qui n'ont pas reçu d'un chef le cheptel qu'on peut appeler servile et qui, par conséquent, n'ont pas reçu de ce chef le prix de leur honneur, *fiadnuisi d[i]am[b]ad logh einiuch.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 290, ligne 31, cf. p. 288, lignes 34-35.)

6. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 290, ligne 31. *Fechium*, ou mieux *fechem*, veut dire proprement « débiteur ». Cette qualité semble ne devoir être attribuée qu'au défendeur, mais il n'y avait guère de procès irlandais qui ne donnassent lieu à une demande reconventionnelle, en sorte que les deux parties étaient débitrices. *Fechem toicheda* veut dire littéralement débiteur de demande en justice, débiteur qui actionne. *Toicheda* est le génitif singulier d'un substantif *toichid* qui sert d'infinitif à un verbe *toichim* ou bien *foichim* « j'actionne », dont la racine est la même qne celle des verbes *iar-faigim*, ou *iar-foichim* et *im-fuichim* ; on dit *fuachar* à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent passif. (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 256, ligne 9.)

7. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 288, lignes 22, 30, 31, 33-35 ; p. 290, lignes 32-34. Le témoin, le *naidm* (ou *snaidm*) et la caution ne peuvent être pris parmi les personnes de con dition servile, c'est-à-dire parmi celles qui ont reçu d'un chef avec un cheptel le prix de leur honneur.

8. *Forus in fechemun toicheda.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 288, ligne 23.) *Forus*

s'il mettait en fourrière à son domicile des objets saisis d'une valeur plus élevée que le prix de son honneur. Quand leur valeur dépassait ce prix, il fallait qu'il choisît pour fourrière le domicile d'un personnage dont l'honneur fût tarifé plus haut que le sien propre. L'homme du peuple prenait comme fourrière l'enclos, *faithce*, d'un des membres de l'aristocratie. On distinguait dans l'aristocratie sept degrés ; il y avait donc sept catégories d'enclos qui pouvaient servir à mettre en fourrière les objets saisis par les membres de la plèbe [1]. Il était même quelquefois prudent de mettre dans des forteresses pour y passer la nuit les objets saisis, quand il y avait lieu de craindre qu'ils ne fussent enlevés par des brigands, car le saisissant était responsable de leur conservation jusqu'au moment où le *lobad* l'en rendait propriétaire [2].

Après avoir mis en fourrière les objets saisis, le demandeur devait au défendeur une signification nouvelle ; il y avait obligation pour le saisissant de faire connaître au saisi dans quel endroit les objets enlevés avaient été transportés. L'acte de donner cette information s'appelait *fasc*. Le saisissant portait lui-même cette notification au saisi ; mais il ne fallait pas qu'il fût seul ; l'usage exigeait qu'il se fît accompagner de deux témoins [3], et l'un des deux témoins était un homme de loi [4].

La signification dite *fasc* devait faire connaître au saisi trois choses [5] : il fallait que le saisissant, parlant à haute voix [6], dît : 1° quelle créance était cause de la saisie ; 2° où les objets saisis avaient été emmenés ; 3° quel était le créancier saisissant. L'omission d'une seule de ces trois énonciations donnait au saisi le droit d'exiger cinq bêtes à cornes d'indemnité [7]. Quand les objets saisis appartenaient à une personne différente de celle au domicile de laquelle la saisie avait eu lieu, il fallait

est probablement pour *for-foss* comme *arus* pour *ar-foss*, comparez : 1. *foss*, chez Windisch, *Irische texte*, I, 573, col. 1.

1. *Ra fesiur secht faithche fri-sin-athgabail.* (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 10, ligne 16 ; cf. t. I, p. 288, ligne 38 ; p. 290, ligne 1 ; p. 292, lignes 1-5.

2. *Segur athgabail i n-dub aidchib i n-duinib di a ditiun.* (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 2). Cf. *Forus n-ditin* (*ibid.*, p. 10, ligne 25.)

3. *Dlomt[h]ar dias la teist.* On dit : « deux pour témoignage ». (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 268, ligne 11 ; p 302, ligne 11). La traduction anglaise : *two are mentioned along with the witness*, n'est pas conforme au sens. Il est étrange que le traducteur ne s'en soit pas aperçu quand il a traduit la glose : *Raither no aisnethur dias is test :* « It is said or stated that two should be witness ». (*Ibid*, p. 302, ligne 15 ; p. 303, ligne 19). Cf. *teist*, testimonium, Gr. C.², p. 445, l. 32.

4. *Aigni toxuil ocus fiadnaisi.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 302. ligne 16.)

5. *Fasc tres brethar, an is nesam in urd :* « signification, troisième parole, dont est pressante la loi ». (*Ancient laws of Ireland*, t. I. p. 268, ligne 14.

6. *Co tesgaire .i. gu-sin-tredh-sa d'uasal gaire ann. i. d'innisin*, « en sorte qu'il énonce, c'est-à-dire pour ces trois choses hautement alors crier, c'est-à-dire exposer. (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 302, lignes 27-28.

7. *Cuic seoit, munab i-sin tres breithir.* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 302, ligne 27).

deux significations ou *fasc* : l'une au domicile où s'était opérée la saisie, l'autre au domicile du propriétaire des objets mis en fourrière [1].

De cette signification partait le dernier délai de la saisie, *dithim*. C'était, disait-on, la période de paiement, et pour le débiteur une sorte de délai de grâce [2]. Mais ce délai avait cela d'onéreux que, les objets saisis étant ordinairement des bestiaux, leur nourriture et les frais occasionnés par les soins qu'on leur donnait étaient à la charge du défendeur [3]. Enfin, ce délai une fois expiré, le *lobad* commençait. Le premier jour, les objets saisis devenaient la propriété du saisissant jusqu'à concurrence de cinq bêtes à cornes de compte, le second jour trois bêtes à cornes de compte étaient acquises au saisissant, autant le troisième jour et ainsi de suite jusqu'à complet épuisement [4].

Je n'entrerai pas dans plus de développement sur les règles et sur les effets de la saisie mobilière en Irlande. Je crains de fatiguer les lecteurs de la *Revue celtique*. Il y a cependant encore plus d'un point intéressant que j'ai à peine indiqué. Ainsi, la saisie dite *inbleogan* et avec l'article *int-inbleogan*, qui s'exerçait contre les parents du débiteur, est l'objet d'une réglementation détaillée qui mériterait une étude spéciale.

§ 5. — La procédure irlandaise. — Troisième partie, la saisie immobilière.

L'acquisition, *techtugad* [5], de la propriété immobilière pouvait se faire au moyen de la saisie, *tellach*. Il fallait que le fait appelé *tellach*, c'est-à-dire l'acte d'occupation accompli dans la forme légale, fût répété trois fois ; à la troisième fois, le saisissant se trouvait investi d'un droit appelé *tuinighe*, ou mieux *tuinnige* [6], qu'on peut traduire par « pos-

1. *Tiaghar docum faithce fir as-a-tir toxlaither, docum foruis iar-sen as-a-seilb sloinnter*, « on se rend à l'enclos de l'homme de la terre duquel est sorti ce qui a été saisi, « puis à la résidence de l'homme à qui l'objet saisi est déclaré appartenir ». (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 268, lignes 13-14 ; p. 302, lignes 16-21).

2. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 176, ligne 30.

3. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 258, lignes 15-17 ; p. 270, lignes 37-39 ; p. 272, lignes 1-2.

4. *Cuic seoit hi lobud cacha hathgabala ro-midir Morand ; noch fil tri seoit cacha tratha ro-folliaigther co aurlaind a dithma, ach[t] nicon anaig deithbeire.* — Glose *Is cach tratha son acht in cet trath, cuic seoit i suig (suidiu) ocus tri iaram cach trath co urlainn a dithma.* « Cinq bêtes à cornes au *lobad* de toute saisie : ainsi jugea Morann. Il y a encore trois bêtes à cornes pour chaque jour de négligence jusqu'à la fin du séjour en fourrière à moins qu'un obstacle insurmontable ne protège ». — Glose. « Chaque jour : il faut déduire, le premier jour, cinq bêtes à cornes ce jour-là, et trois bêtes à cornes ensuite chaque jour jusqu'à la fin du séjour en fourrière ». (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 102, lignes 6-8, 17-18. — *Dilsi con-dalmaine*, acquisition complète de la propriété, *ibid.* p. 258, lignes 16-17 ; p. 272, lignes 4-5 ; t. II, p. 18, lignes 1-2.

5. *Techtugad* dérive de *techtaim* « j'ai », c'est l'infinitif d'un verbe * *techtaigim* « je deviens propriétaire ».

6. De 2. *tonn, tond* « surface », notamment « surface de la terre », *tond talman*, (Windisch, *Irische texte*, I, p. 838, col. 1) on a tiré *tuinnim* « je séjourne », « je de-

session », et en vertu duquel il avait, comme nous le verrons, droit d'exercer la plupart des prérogatives d'un propriétaire définitif.

L'acte appelé *tellach*[1] se présente sous la forme d'une occupation militaire et violente. Quand le saisissant veut procéder à cet acte pour la première fois, il amène avec lui deux chevaux sous le joug et attelés à un char[2]. Un vieux texte de droit versifié appelle ces chevaux *mairc*[3], c'est le nom par lequel aux temps antiques les Celtes et les Germains désignaient les chevaux attelés au char du guerrier. Dans le texte que nous citons et qui ne remonte pas à la période héroïque de l'histoire de l'Irlande, le char des guerriers n'est pas exigé ; un vulgaire char de culture peut satisfaire aux prescriptions de la loi, mais on doit considérer comme certain qu'à l'origine l'acte symbolique de l'occupation d'immeubles par le saisissant s'accomplissait du haut du char de guerre.

Le saisissant, donc, tient à la main deux chevaux[4]. Ces deux chevaux sont sous le joug et traînent un char. Sous les yeux d'un témoin, d'un homme, qui l'accompagne, le saisissant franchit avec ses chevaux le fossé qui clot la propriété[5], puis il s'arrête sans les dételer. Alors, élevant la voix, il demande qu'on lui fasse droit selon la loi, s'il y a justice. Si cette sommation n'obtient pas de réponse, ou si la réponse n'est pas satisfaisante, il part pour revenir bientôt.

On se rappelle que la saisie mobilière, quand elle se fait dans toutes les formes, c'est-à-dire « après longueur », *iar fut*, comporte trois délais qui peuvent être de cinq jours chacun, et trois actes exigeant des relations verbales entre le saisissant et le saisi. Le premier de ces actes est le commandement de payer, *urfocre*, par lequel commence la procédure et duquel part le premier délai. Le second de ces actes est la

meure », littéralement « je suis sur la surface [de la terre] », (*ibid.*, p. 856, col. 1) puis * *tuinneach*, « celui qui séjourne », enfin *tuinnigim* « je séjourne », « je demeure », et *tuinnige* « acte de séjourner, de demeurer quelque part », « possession ». *Selb* (en gallois *helw*, *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 130, ligne 5) désigne un droit plus solidement assis que *tuinnige*. *Selb* semble être la propriété ; Tirechan l'a employé avec le sens d' « appartenances », Gr. C² 243, ligne 6 ; et le dérivé *selbad* désigne le droit du maître sur l'esclave dans un passage du ms. de Wurzbourg Gr. C² 861, ligne 21); enfin le texte suivant paraît decisif : *inti dobeir na techta seilb, as e doron co fiachaib taige*, « celui qui donne ce dont il n'a pas la propriété, se rend par cet acte débiteur des dommages-intérêts dûs pour vol ». *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 32, lignes 19-20.

1. *Tellach* est proprement l'acte de prendre quelque chose. Ce mot dérive de *tellim* « je vole », « j'enlève », (*Grammatica celtica*, 2e édition, p. 1093, col. 2, addition à la page 466) dont l'infinitif est *tellad* (*ibid.*, p. 624, ligne 41). D'autres exemples de l'emploi du suffixe *ach* pour former des noms abstraits sont réunis, *ibid.*, p. 810.

2. *Carbut.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 4, ligne 20).

3. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 2, ligne 2.

4. *Da each a laim*, dit un texte en prose un peu plus récent que celui que nous avons cité en premier lieu. (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 18, ligne 20 ; p. 20, ligne 21.)

5. *Teallach tar arta*, « occupation au delà de fossé ». (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 4, lignes 17, 20.)

saisie, *athgabail*, qui termine le premier délai et sert de point de départ au second délai. Le troisième de ces actes est la notification, *fasc*, du transport en fourrière, à la clôture du second délai et au début du troisième délai. La saisie immobilière comporte, comme la saisie mobilière, trois délais. La seule différence est dans la durée de chacun des délais : toujours dix jours au lieu des cinq énoncés dans l'exemple que nous avons donné, ce qui donne un total de trente jours au lieu de quinze. Le nombre des opérations exigées du saisissant est aussi de trois. La première occupation, *cét tellach* [1], et la demande qui l'accompagne, correspondent au commandement de payer, *urfocre*. Il faut deux autres occupations : celle dite du milieu, *tellach medonach* [2]; puis, enfin, l'occupation dite de deux dizaines, qui sont la dizaine du milieu et la dernière dizaine, *tellach da dechmad* : celle-ci a lieu au bout de trente jours [3]. Le *tellach medonach* peut être comparé à l'*athgabail* et le *tellach da dechmad* au transport en fourrière et au *fasc*. C'est le *tellach da dechmad*, c'est-à-dire la troisième occupation, qui produit prise de possession définitive *tuinnige*. Ainsi, le transport en fourrière et le *fasc* ouvrent le délai final qui se termine par le transfert de la propriété des objets mobiliers saisis, quand du saisi cette propriété passe au saisissant.

Dans la saisie immobilière, les deux derniers actes d'occupation s'opèrent d'une façon analogue à celle dont s'est exécuté le premier. La seule différence consiste dans la solemnité qui chaque fois augmente. Lors de la seconde occupation, le nombre des chevaux amenés par le saisissant est de quatre au lieu de deux. Le saisissant ne s'arrête pas au bord du fossé, il s'avance au delà et détèle ses chevaux [4]. A cette cérémonie symbolique il faut la présence de deux témoins mâles au lieu d'un qui avait suffi la première fois. Elle doit s'accomplir quand il s'est écoulé cinq jours de la seconde dizaine [5], elle est immédiatement suivie d'une seconde sommation de faire droit, et le saisissant attend la réponse pendant trois jours [6].

1. *Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 4, ligne 17.
2. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 2, ligne 4.
3. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 4, lignes 18, 22-24.
4. *Cethri eich ... scurtair*. (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 18, ligne 23.)
5. *I-midraind in dechmaid*. (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 18, lignes 22-23.) Le glossateur propose un système différent : suivant lui, le saisi peut attendre jusqu'à cette date pour faire droit à la première sommation : *ro bo coir dliged do forba cuicthi don dechmaid medonaid* (p. 22, lignes 1-2), mais la seconde occupation ne doit avoir lieu qu'à la fin de la seconde dizaine ou au commencement de la troisième, c'est-à-dire au bout de vingt jours : *a forba na dechmaidi medonchi ocus i n indatacht na dechmaidi deidenche* (p. 22, lignes 5-6).
6. *Treise do dliged dianod be feinechas*. (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 18, ligne 25; p. 22, lignes 11-15.)

Le troisième acte d'occupation se fait à la fin de la dernière dizaine [1], c'est-à-dire trente jours après le commencement de cette procédure : le saisissant amène huit chevaux, trois témoins mâles, et s'avance jusqu'à l'étable [2]. Il adresse une dernière sommation, il demande jugement immédiat si on veut lui faire droit [3]. A défaut de réponse satisfaisante, il prend possession en faisant entrer sur la terre saisie un troupeau de bêtes à cornes [4], même en y bâtissant un hangar, une étable ; il peut à son gré, soit y loger ses bêtes pendant l'hiver, soit les y laisser seulement l'été pour les rentrer à son ancien domicile le premier novembre ; enfin, son droit peut aller jusqu'à grever cette terre d'une rente au profit d'un chef [5].

La saisie immobilière par les femmes est beaucoup moins ancienne que la saisie immobilière par les hommes. Elle a une double origine : elle dérive à la fois de la saisie immobilière par les hommes et de la saisie mobilière par les femmes. Comme la saisie immobilière par les hommes, elle exige trois occupations successives de l'immeuble. Pour la première occupation, les deux chevaux sont remplacés par deux brebis [6], et le témoin homme par une femme. A la seconde occupation, il faut au lieu de quatre chevaux quatre brebis, et les deux témoins hommes sont remplacés par deux femmes [7]. La troisième occupation s'opère non

1. *A n-dige and dechmad* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 18, ligne 26), *i forba na dechmaidi deidinchi* (p. 22, ligne 21).

2. *Tellais iar suidiu a n-dige and dechmad, ocht n-eich aileas im treib toruma, treige fer fiadan lat.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 18, lignes 26-27 ; voyez la glose, p. 22, lignes 20-25) « Tu as saisi ensuite, au bout de la dizaine : les huit chevaux auxquels tu as droit sont autour de la maison, trois témoins avec toi ».

3. *Tul fuigeal uadaib dianad be feinecheas.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 18, lignes 28-29 ; voyez la glose, p. 22, lignes 28-29.)

4. *Con adogh.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 20, ligne 1.) La glose est : *in t-espred.* (*Ibid.*, p. 22, ligne 31.) O'Reilly traduit *spreid* par *cattle, herd; adogh* est probablement pour *aghodh*, c'est un dérivé de *agh* « vache ».

5. Le texte que nous résumons ainsi (*Ancient laws of Ireland*. t. IV, p. 20, lignes 1-4) a été corrompu par une transposition qui le rend inintelligible. Voici comment, suivant nous, il doit être lu : *Techta tuinige; i log do aircsean, co feis, con-agod, co tein, co n-aitreib, co toruime ceathra, no im-telgad m-broga, no chis nemead Is as in-teallach so dobongar cach sealb la Feine, acht tir Cuind Cétchoraig*, « en rémunération « de ta procédure (*littéralement* de ta vue), [tu as acquis] légalement le droit dit *tuin-* « *nige* ; tu peux, en conséquence, bâtir un hangar, amener un troupeau, allumer du « feu, construire une maison avec étable, pour prendre soin des bestiaux en hiver, à « moins que tu n'aimes mieux les emmener [le premier novembre]. Tu peux aussi « grever cette terre de rente au profit d'un chef. C'est ainsi qu'on saisit en Irlande « toute terre sauf celle de *Cond Cétchorach.* » Le sens des mots : *im telcud mbroga*, est donné par une glose du *Senchus Mór;* (*Ancient laws of Ireland*, t. I. p. 132, ligne 1 ; ; p. 138, ligne 34) ; quant à la terre de *Cond Cétchorach*, c'est par une saisie mobilière qu'a été entamé le procès qui l'a fait changer de mains, *Senchus Mór* dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 64).

6. *Da ai andsin samaigas.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 8, lignes 17-18 ; p. 10, lignes 4-5.)

7. *Da ban fiadnaise do breith.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 10, ligne 12.)

pas avec huit chevaux mais avec huit brebis. Comme témoins il faudrait, ce semble, trois femmes correspondant aux trois témoins hommes de la saisie immobilière que les hommes font ; mais ces trois femmes sont remplacées par un seul témoin mâle [1]. Enfin, quand par l'effet de ces trois actes, la femme saisissant s'est acquis la possession, *tuinnige*, elle exerce son droit en installant sur la terre saisie, non pas un troupeau de bêtes à cornes, mais divers objets mobiliers à l'usage de femme : un pétrin, un crible et des ustensiles de cuisine [2].

Tel est l'aspect sous lequel la saisie immobilière par les femmes dérive de la saisie immobilière par les hommes. Mais quant à la durée des délais, c'est de la saisie mobilière par les femmes qu'elle paraît tirer son origine. Dans la saisie mobilière par les femmes, les trois délais sont de deux jours. Nous retrouvons ces délais doublés dans la saisie immobilière par les femmes ; dans celle-ci les trois délais sont de quatre jours chacun. On se rappelle que dans la saisie immobilière par les hommes, les trois délais sont de dix jours chacun ; dix jours sont le double de cinq, et cinq jours sont la durée du délai caractéristique dans une catégorie importante de saisie mobilière masculine.

Telles sont les règles de la saisie immobilière ; il y a cependant quelques exceptions : la loi prévoit le cas où une difficulté insurmontable rend impossible l'introduction de chevaux dans la propriété qu'on veut saisir ; alors ce sont des hommes qui remplacent les chevaux [3]. S'agit-il d'une forteresse qui n'a pas de dépendances [4], il faut que le saisissant, accompagné de deux hommes, puis de quatre, puis de huit, y pénètre trois fois ; c'est une triple prise d'assaut.

Quand un vagabond a pris possession d'un terrain, mais qu'il n'y a ni foyer, ni habitation, on peut l'expulser en trois jours et on a le choix entre deux procédés. L'un est celui de la saisie immobilière, dont les délais sont alors réduits de trente jours à trois [5]. L'autre procédé est celui de la saisie mobilière ; on pratique alors la saisie d'un jour après

1. *La fear-foirgeall fiadnaise.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 8, lignes 24-25 ; p. 10, lignes 26-28.)

2. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 8, lignes 23-24. La même règle se trouve déjà donnée dans le *Senchus Mór* (*ibid.*, t. I, p 146, ligne 32 ; p. 148, lignes 1-2). On y explique que lorsqu'une femme exerce la saisie immobilière et qu'une autre femme défenderesse veut la repousser, celle-ci doit pratiquer la saisie mobilière des brebis, du pétrin et du crible de la femme qui saisit. La traduction anglaise contient un contre sens, l'irlandais *im dingbail m-bantellaig* veut dire « pour se débarrasser de la saisie immobilière féminine » c'est le contraire de « for securing the possession taking by women ».

3. *It fir in doloingad* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 5, ligne 7), littéralement ce sont des hommes qui en ce cas supportent la saisie.

4. *Dun cen seilb.* (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 6, lignes 8, 18-19.)

5. *Teilgead ar treise* « expulsion en trois jours. (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 28, lignes 2, 9-11.)

longueur, c'est-à-dire qu'il y a trois délais d'un jour, qui emploient exactement le même temps que la saisie immobilière [1].

Nous avons vu plus haut que celui qui procède irrégulièrement à une saisie mobilière doit au saisi cinq bêtes à cornes, *sét*, d'indemnité. Quand une saisie immobilière n'est pas régulière, l'indemnité due au saisi est beaucoup moins considérable ; elle consiste en une seule bête à cornes, seulement cette bête à cornes doit être de première catégorie, *clithar sét*. On distingue en droit irlandais trois catégories de bêtes à cornes de compte : 1° *clithar sét*, qui comprend les vaches laitières, les vaches pleines et les bœufs de labour [2]; 2° la *samaisc* ou génisse de deux ans [3], qui vaut moitié d'une vache laitière [4]; 3° le *sét gabla*, c'est-à-dire le veau ou la génisse d'un an, le premier s'appelle *colpach firend*, la seconde *dartaib boinend* [5]. Les glossateurs estiment le *colpach firend* en argent, quatre deniers [6], ou en nature quatre sacs d'orge [7], et la *dartaib boinend*, trois sacs d'orge [8]; c'est probablement la moitié du prix de la *samaisc* [9], qui vaut, elle, moitié du *clithar sét*. Un texte dit que le *clithar sét* est le premier choix, *forgu na n-uile ;* et quant au dernier choix, *digu*, ce texte ne parle pas des *sét gabla ;* le dernier choix, suivant lui, ce sont les bêtes à cornes que le debiteur d'une rente donne au créancier de cette rente, quand celui-ci pour se faire payer est obligé de recourir à la contrainte [10].

1. *Im tuinide raitig* « à cause de la possession du vagabond (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 122, ligne 15 ; p. 128, lignes 24 26). Chose fort curieuse à observer, le glossateur du *Senchus Mór* n'a pas compris le sens du mot *tuinige* qu'il a écrit abusivement *tuinide*, et qui, suivant lui, au lieu de possession signifierait difficile voyage, de là un contre sens dans la traduction anglaise qui rend *tuinide* par « difficult removing ».

2. *Laulgach no dam timchill arathair.* (*Glossaire de Cormac*, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 8–9.) Un texte cité dans *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 28, note 5, ajoute *buo inlaoge.*

3. *A heifer in her third year*, dit O'Donovan, supplément à O'Reilly, v° *samaisc*. Je n'ai pas retrouvé les textes qu'il cite.

4. *Se samaisci .i. teora ba*; six *samaisc*, c'est-à-dire trois vaches. (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 256, ligne 27.)

5. *Glossaire de Cormac*, au mot *clithar set*.

6. *Colpaige firinne .i. ceithri screpall.* (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 260, ligne 4; cf. p. 134, ligne 5.)

7. *Agh loighe da miach .i adh damba logh da screpall* « veau du prix de deux sacs, « c'est-à dire veau dont le prix est de deux deniers ». (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 246, lignes 26-27.) — *Agh loige ceithri miach .i. ceithri scripaill is fiu*, « veau du « prix de quatre sacs, c'est-à-dire il vaut quatre deniers ». (*Ibid.*, t. II, p. 250, ligne 7. A la page 254, ligne 13, les quatre sacs tombent à trois deniers, *tri scripuill.*

8 *Dartada .i. agh tri miach*, « d'une génisse, c'est-à-dire veau de trois sacs ». (*Ancient laws of Ireland* t. II, p. 258, ligne 17.)

9. *Bo con a-fosair ... ocht meich bracha.* (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 250, lignes 22, 26 Des chiffres differents sont proposés par O'Donovan, *ibid.*, p. 134, note 1; j'ignore d'après quels textes.

10. *Clithar set slaindte — forgu na n-uile ; — digu set somaine — la cosnam co n-deithbire — fir bes a-hai grian. Clithar set*, c'est ainsi qu'on appelle le premier choix de toutes les bêtes à cornes. Le dernier choix, ce sont les bêtes à cornes de rente, quand un procès

En principe, quand on doit une indemnité, il faut la payer : un tiers en *clithar sét*, ou bêtes de première catégorie ; un tiers en *samaisc*, ou bêtes de deuxième catégorie ; un tiers en *set gaèla*, ou bêtes de troisième catégorie. Celui qui a procédé irrégulièrement à une saisie immobilière paie au saisi une bête à titre d'indemnité : il semble que cette bête devrait être de valeur moyenne ; non, c'est un *clithar sét*, une bête de première catégorie.

Je termine ici cette étude. Elle semblera trop longue à ceux des lecteurs de la *Revue Celtique* que les questions de droit n'intéressent pas. Elle est pourtant bien incomplète. Son intérêt est de montrer à quels résultats conduisait jadis en procédure l'absence de magistrats dont la juridiction fût obligatoire dans les questions de droit privé.

Je ne prétends pas soutenir que la procédure irlandaise fût dans tous ses détails identique à la procédure inconnue que pratiquaient les Gaulois quand César les subjugua. La procédure irlandaise avait évidemment sous divers aspects son originalité ; elle offre sur quelques points la trace d'idées relativement modernes, la saisie féminine en est un exemple. Mais quant à ses règles fondamentales, la procédure irlandaise du combat singulier et de la saisie est la conséquence forcée d'une organisation sociale commune originairement à toute la race indo-européenne ; elle est donc un monument plus ou moins altéré, mais reconnaissable, d'un âge primitif par lequel sont passés tous les ancêtres de cette race ; la *pignoris capio* romaine et germanique est un debris qui rappelle l'époque où cette procédure n'était pas usitée seulement en Irlande, mais aussi sur les bords du Bas-Elbe et du Tibre.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

nécessaire est intenté au débiteur de la rente par l'homme dont la terre est la propriété. (*Ancient laws of Ireland*, t. V, p. 28, lignes 4-5.) Le traducteur n'a pas compris le sens du mot *somaine* « rente ». Voyez sur ce mot *Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 194, lignes 16, 17.

ETUDES BRETONNES.

I.

L'INDIVIDUALISME DANS LE LANGAGE BRETON.

Les variétés que présente la langue bretonne parlée ne proviennent pas seulement de la conservation, de la perte ou de l'altération phonétique, plus ou moins complètes, du vieux fonds celtique, ni des différentes façons dont l'instinct populaire a comblé, au moyen de divers emprunts ou de formations analogiques, les vides amenés soit par l'usure soit par la démonétisation des mots et des formes grammaticales. Dans ce combat pour la vie linguistique, il faut faire aussi la part des goûts individuels qui puisent librement, sinon arbitrairement, au trésor traditionnel de la langue, donnent aux éléments qu'ils lui empruntent une importance et quelquefois une forme nouvelle, et opèrent ainsi une sélection artificielle dont les résultats peuvent prendre plus ou moins d'extension et de durée. Il y a certains mots, certains jurons favoris dans toute une paroisse, ou sur un territoire plus considérable : par exemple *néal* (= *e leal* « en vérité », à Pléhédel (en Goello) ; *ia laouen* « oui, gaiment », en grand Tréguier ; et ces expressions sont non seulement inusitées, mais inintelligibles et ridicules dans la plupart des autres variétés du même dialecte de Tréguier : *néal* y est interprété *'n éal* « le poulain », et *ia laouen* sonne absolument comme en français « oui, pou ».

La langue de la commune de Trévérec (en petit Tréguier) nous fournit, à cet égard, les observations suivantes.

Il y a quelques jurons français dont l'emploi en breton reste absolument personnel, comme « sacré tonnerre » (et, à Tressigneaux, en Goello, « cinq cents mâtins, double canon ! »). Il en est de même de certains mots tels que *loko* « la goutte », *kakare* dans le sens de *koc'h* et *postergom* dans le sens de *rèr*, du latin *cacare* et *post tergum* (et à Tressigneaux, des mots enfantins *qip qip* « oiseau », *lo lo* « poche »).

D'autres mots, introduits par des personnes étrangères à la localité, ont été adoptés parce qu'ils n'avaient pas de synonymes ; ainsi *morlukenno* « sorte de bonbons, berlingots? » Des expressions favorites d'origine exotique exposent ceux qui les emploient à s'en voir affubler en guise de surnoms ; c'est ce qui est arrivé pour *'m'oñ-me,* « dis-je » (du grand Tréguier). Parmi celles qui sont bien un fruit du terroir, je citerai les suivantes, propres chacune à une seule personne : *Paour-kezik Toue* « Pauvre cher Dieu ! » *Are, are, zò're !* « encore, encore, et encore ! » *Chenë goñd enoñ*, littéralement « voilà le compte, là » ; *chenë* par une altération toute spéciale, pour *chetu, chetë*. Une femme, à Pludual (en Goello) a la malencontreuse manie de dire *vel ë merd* à toutes ses phrases, risquant ainsi d'enrichir la langue bretonne d'un mot peu nécessaire. Comme analogie, je citerai deux dames françaises, dont l'une répondait invariablement : « V'là l' coup ! » et l'autre : « Hélas, ma chère amie, que me dites-vous là ? » Il faut ajouter que cette dernière était sourde et ne voulait pas en convenir.

Ces expressions personnelles sont, en breton, une source intarissable de plaisanteries ; le peuple aime à contrefaire les conversations qui ont un cachet particulier. C'est, sans doute, un moyen de propagation pour ces locutions spéciales ; après s'en être bien raillé, on finit parfois par s'y habituer, et par les employer couramment ; selon un proverbe du lieu, *Ar goap a stag Abred pe diwad*, « La moquerie s'attache tôt ou tard [aux moqueurs] ». Mais en attendant que ses mots favoris fassent fortune, *si volet usus,* leur auteur doit se résigner à être nommé chaque fois qu'on les emploie, à son imitation. Il y a deux formules pour ces sortes de citations. L'une est, par exemple, *'me Gwill* (*l* mouillée) « [comme] dit Guillaume » ; l'autre, *gwes të Will* « [à la] façon de Guillaume ». Cette dernière locution, très usitée à Trévérec et à Tressigneaux, répond à la formule populaire à Saint-Brieuc, en pareil cas : « à la mode de Guillaume ». Le mot *gwes* est identique au gallois *gwedd* (féminin) « forme, façon », cornique *gwedh*, fém., de la même racine que le grec εἶδος, ἰδέα. Le *z* final, quoique doux, n'est pas tombé selon la règle de phonétique trécoroise, parce qu'il a été protégé par la dentale qui le suivait immédiatement : *gwes-te* = * *gwez da*. Ce mot se trouve en moyen breton, dans un seul passage de Sainte-Barbe : *doeou... Groaet à pep danuez en goez den*, « des dieux... fabriqués de toutes matières, en forme humaine » (Bibliothèque nationale, Y 6186, p. 109), strophe 432 de mon édition. Ce mot était en moyen gallois *gwed*, fém. ; il est réduit à peu près à l'état de suffixe, par ex. dans le vieux gall. *ringuedaulion* « mystérieux », aujourd'hui *rhinweddolion*, et dans le v. bret. *clutgued* « amas ».

Mais c'est à tort que la *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 890, suivie par M. Loth, *Vocabulaire vieux-bret.*, 75, voit aussi *gued* dans le moy. bret. *dezuez* « journée », *bloazuez* « année », *finuez* « fin ». Le trécorois *dêves*, le vannetais *deueh* et le gallois *dyddwaith* prouvent que le *z* du léonnais *devez* vient de *th*, et que le cornique *dethwyth* (*Beunans Meriasek*, 2145) n'a pas altéré le son primitif ; comparez léon. *nozvez*, tréc. *nozes*, vann. *nozeoh* « une nuit » = gall. *noswaith*, corniq. *noswyth* (*B. M.*, 1785) ; léon. *sulvez* « un dimanche », tréc. *zulves*, = corniq. *sylgweth*, etc. Quant à *finuez*, il faut remarquer qu'il est masculin, comme le cornique *fynweth*, et qu'il a un analogue dans le léon. *a-c'houdevez* « depuis », vann. *a-oudeuëh*, P. Grég., *goudevéh*, dict. de L'A. La *Grammatica celtica* cite aussi mal à propos le moy. bret. *danuez* « matière », quoique le *z* soit doux tréc. *dañve*, vann. *danne* ; car le gall. *defnydd* et l'irlandais *damna* écartent toute comparaison avec *gued*. C'est également par méprise que le bret. *gwenvdik* « bienheureux » est tiré de **vindo-ved-ico-s* où *ved* serait notre *gued*, dans les *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, 114* ; les expressions comme *guenn e bet* « heureux (est) son sort », *Gr. Myst. de Jésus*, 236, qui se retrouvent en cornique et en gallois, indiquent clairement *bet* = *bitu-s*.

Le cas le plus remarquable d'idiosyncrasie linguistique que j'aie été à même d'observer à Trévérec est celui d'un brave homme qui ne peut jamais dire une chose sans la répéter aussitôt sous une forme différente et abrégée. Ainsi un jour que son fils avait fait verser sa charrette, il lui adressa cette réprimande : *Lare' 'm a d'it hag em a 'oa cun toul-kar witè hag ë hè hag ë oa! Zà da gar alese ma 't eus c'hoañt ha ma 't eus. kar me ne zikourein ket anout na në rein!* littéralement : « Je t'avais dit et je l'avais, qu'il y avait une ornière à droite[1] et que c'est qu'il y avait ! Lève ta charrette de là si tu as envie et si tu as, car je ne t'aiderai pas ni ne ferai ! » La phrase est devenue légendaire, sans doute parce que le contraste entre la gravité de la circonstance et le manque absolu de naturel dans l'expression, si elle eût été dans toute autre bouche, a vivement frappé les témoins de cette scène ; mais c'est bien là sa seule façon de s'exprimer. Je ne dirai pas avec Catulle :

> Credo sic mater, sic... avunculus ejus,
> Sic maternus avus dixerit, atque avia ;

je suis persuadé, au contraire, que cette tournure d'esprit, tautologique, dont l'expression est d'ailleurs favorisée par la flexibilité de la conju-

1. Cf. *Rev. Celt.*, IV, 169.

gaison bretonne, a toujours été propre à l'excellent homme en question; et je n'attache pas grande importance à ce fait, qu'il n'est pas originaire de Trévérec. Je puis, du moins, affirmer que son propre fils ne parle jamais de la sorte.

II.

LE BRETON ET L'ARGOT.

Sous ce titre, *Un argot de Basse-Bretagne*, M. N. Quellien a publié dans la *Revue de Linguistique* de janvier 1885 un intéressant article de 26 pages sur un langage de convention, variété originale du dialecte breton de Tréguier, que parlent entre eux les chiffonniers et les couvreurs de La Roche-Derrien, petite ville de 1,600 âmes tout au plus. J'ajouterai ici quelques remarques pour éclaircir la provenance des expressions qu'il signale comme propres à cet argot, ou pour constater leur présence dans d'autres variétés de la langue bretonne.

Abostol. Ann daouzek — zo o tremen (les douze apôtres passent), il est midi. Se dit aussi à Trévérec. Cf. « Le chant du coq monte jusqu'au ciel, il chante quand chantent les apôtres; Quand chante le coq à minuit, les anges chantent au paradis » *Barzaz Breiz*, p. 347 (Iannik Skolan). Ce passage manque dans la version, d'ailleurs incomplète, que M. Luzel a donnée au t. I de ses *Gwerziou Breiz-Izel.*

Ambrellin pluriel *-ed*, fils, jeune garçon. Du vieux français *ambrelin*, homme ridicule, à Metz homme de néant, selon Sainte-Palaye (Dictionnaire de Godefroy). C'est ainsi qu'on dit familièrement en français « mon gamin » pour « mon fils ».

Anjez, père. Peut-être du v. fr. *enge*, aujourd'hui *engeance*, avec une terminaison arbitraire.

Baimbain, pommes de terre, du fr. *bain?* A Trévérec, par plaisanterie, *bouill-bouill*, id., proprement « ce qui bout, ce qui fait *bouill bouill* dans l'eau ».

Batimancho bâtiments, bateaux, gros sabots. Cf. en argot français *bateau*, soulier énorme, *bateaux*, souliers (Lorédan Larchey, *Dictionnaire... de l'argot parisien*) en fourbesque ou argot italien *barcha*, soulier (Francisque Michel, *Etudes de philologie comparée sur l'argot*, Paris, 1856, p. 426)[1].

Bich, le diable. Ce mot doit être une abréviation, peut-être du syno-

1. Je désignerai ces deux ouvrages par les initiales L. L. et F. M.

nyme *kubik*, que M. Quellien regarde comme d'invention assez moderne et qui a un sens si vague qu'il peut désigner aussi « le père », et même « Dieu ». On serait tenté de comparer pourtant le nom du diable en argot allemand, *Bieg*, F. M., 449. A Saint-Brieuc la *Gobiche* est un monstre imaginaire dont on fait peur aux enfants.

Billeoz, argent, *billeouzi*, payer. De l'argot fr. *bille*, monnaie, F. M., L. L., *billancher*, payer comptant, L. L., même racine que *billon*.

Billez, fille, paysanne : *eur villez*. Du fr. *fille*, avec la terminaison bretonne du féminin.

Binwio (outils) parties sexuelles. Cf. angl. *tool*, terme d'argot employé par Shakespeare (F. M., 470).

Boubouar, m., bœuf, vache. De *boubouat*, gronder, retentir, comme en argot fr. *beuglant*, bœuf, F. M., L. L.

Bouta en eunn all (pousser en un autre), vulg. monter le coup à quelqu'un. Cf. argot fr. *le mettre à quelqu'un*, en faire accroire, tromper, L. L.

Brif, pain. A Trévérec morceau, ce qu'on mange ; du v. fr. *brife*, resté en picard (auj. *bribe*). M. Loth a comparé le v. bret. *diprim*, manger, mais le *b* initial rend ce rapprochement impossible. Voy. le Dict. de Diez, 4e éd., p. 66.

C'houea. Me a c'houeo ho fri d'ac'h, je vous moucherai le nez, phrase de menace. Se dit à Trévérec, etc. Cf. *moucher*, frapper, battre, tuer, L. L.

C'houez, maison : *ar c'houez*, peut-être la forme radicale est-elle **kouez*, cf. le mot d'argot fr. *creux*, logis, maison, F. M., qu'on écrivait autrefois *crues ?*

Choufretezen, allumettes, plur. *choufretez*, d'un mot fr. **soufrettes*, dérivé de *soufre*. On dit à Trévérec *chimiken*, une allumette chimique, cf. en argot fr. « *une chimique* », L. L.

C'houila, travailler, proprement « fouiller », gall. *chwilio*.

C'housa, manger, *c'housach*, aliment, du v. fr. populaire *gousser*, manger, F. M., 197. Il est arrivé pour ce mot, comme pour *gallout*, *hallout*, pouvoir, en Léon, *ouilein*, pleurer, *vennein*, vouloir, etc., en Vannet., que la forme radicale a été supplantée par « l'état construit » ; on a dû dire d'abord à l'infinitif **gousa*, d'où régulièrement au présent *me a c'hous*, etc.

Dankier, femme de mauvaises mœurs. — Trév. *eun dankier a blac'h*, une fille dégourdie, vive, capable. Cf. peut-être *sañkier*, machine, et chose quelconque, objet, Trév. ; ce dernier mot vient du fr. *chantier*.

Dibunet (dévidé). *Me am euz — gant hennez*, j'ai démêlé (distribué des

coups) avec celui-ci. Trév. *Me 'm eus dibuned he geelad d'hennez*, je l'ai battu.

Dovergn, cheval. Des mots fr. *d'Auvergne?* Comme cette expression a pu prendre naissance en Bretagne, je rappellerai que l'idée d' « auvergnat » s'associe naturellement en ce pays à celle de « colporteur »; cf. Brizeux, éd. M. Lévy, 1861, t. II, p. 174.

Eltriz, pain. De l'argot fr. *artis*, *lartif*, en argot italien *artibrio*, provençal *artoun*, etc., L. L., F. M., 17, 425.

Fardach, gens de rien, objets de nulle valeur, rebut. Le mot existe aussi à Trévérec dans ces deux dernières significations.

Flit, *flitouar*, lit : cf. *fled*, grabat, Le Gonidec, Troude, *fledt* P. Grég. D. Le Pell. donne en Léon. *flet* « lit tout simple et petit », plur. *fledou*. Je ne crois pas que ce mot ait rien à faire avec *gwele*, lit (*Et. gramm.*, 32); aucun des exemples cités à cet endroit pour prouver la correspondance de *f* et *gw* en armoricain n'est concluant. Le plus spécieux est « *fal*, mauvais, variante de *gwal* »; mais *fal* veut dire proprement « faible » et correspond plutôt au fr. *failli*. *Flet* répond, comme l'indique D. Le Pelletier, au bas-latin *flecta*, claie.

Flu. Rei ar—, donner la correction, Trév., id.

Fluma, battre. Variante de *fibla*, P. Grég., etc., de **fibulare*, cf. *flëmienn* = *fibula*, à Sarzeau, *Rev. celt.*, III, 236.

Fraonwal, s'enfuir, s'échapper. Sorte d'onomatopée analogue au trécorois *vroñjal* et au haut breton *brunder*, qui expriment le bruit d'une toupie ou d'un corps quelconque lancé avec vigueur.

Freouz, synonyme de *koc'h*; *freouzi* « cacare ». Du haut breton *foéroux*, foireux.

Gourd, bon, bien, oui; comparatif *gourtoc'h*. De l'argot fr. *gourd*, gros, riche, puissant, bon, *gourdement*, beaucoup, F. M., 194-196; argot ital. *gordo*, plein, F. M., 429, etc., c'est le fr. *gourd*, engourdi, esp. *gordo*, gros, avec un sens plus étendu.

Granik, faim. Cf. en argot fr. *pégrenne*, F. M., L. L.

Grefier, chat; de l'argot fr. *greffier*, *griffon*, *griffard*, id., L. L., F. M. Dans l'argot de La Roche, *Polik* veut dire à la fois « notaire » et « chat ».

Grifon, chien; probablement du fr. « chien griffon ». On vient de voir en argot fr. *griffon* pour « chat »; c'était un synonyme de *greffier* dans le sens ordinaire, F. M., 204; nous en avons gardé les dérivés *griffonner*, *griffonnages* (cf. l'expression « écrire comme un chat »).

Groegon (prunes sauvages), crottin de cheval. On dit ailleurs *fiez glaz*, figues vertes, cf. *Bombard Kerne*, 30.

Grun pour *gronch*, menton, dans *larda ar grun* (se graisser le menton), faire bonne chère. Je ne sais si cette localisation du sens de *grun* est exacte : on dit à Trévérec, en pareil cas, *lardañ 'gorzaillen*, graisser le gosier. *Grun* vient du fr. *grouin*, qui veut dire en argot « visage », L. L.

Gwammel, femme mariée. Trév. *eur wambel*, une femme sale. Cf. *gwamm*, femme mariée (par raillerie), Le Gon., Troude. « Hors ces locutions, le mot *gouam* n'est plus d'usage que dans l'argot, où il signifie femme » (P. Grég., s. v. *femme*).

Gwilloïk (petit Guillaume), loup. *Gwillaouik*, dict. de Troude, etc. L'auteur du Dict. de l'A. donne, p. VII, *guilleu*; comme du mauvais breton usité à Ambon [district de Vannes], au lieu de *bleye*, loup.

Heol ar bleiz (le soleil du loup), la lune. Trév. *iaol ë blei* ; la lune est associée au loup, dans « La Tour d'Armor », *Barzaz Breiz*, p. 493. Pour éviter d'appeler le loup par son nom, de pnur de l'attirer, on le désigne par *ki-nos* « chien de nuit », en basse Cornouaille, dit D. Le Pelletier.

Jes, substantif qu'on ajoute aux adj. possessifs, pour faire des pron. personnels : *ma jes*, moi, *hon jes*, nous, *ho ches*, vous, *ho jes*, eux. Le verbe suivant prend la forme impersonnelle. C'est une syllabe insignifiante, qu'on met là uniquement pour dénaturer l'aspect des pronoms personnels, comme en argot fr. *nous-ailles*, *nousiergue*, *nouzières*, *nouzigo*, nous, L. L., en argot italien *vostriso*, vous, F. M., 434, etc.

Kelien ! (mouches), mot par lequel un complice avertit les voleurs qu'il vient quelqu'un. Allusion aux *mouchards*.

Kerborz. Gouzout dre belec'h a David da Gerborz (savoir par où David va à Kermoroc'h), en connaître plus long que d'autres. Trév. *Hennez 'oar Ket dre b'lac'h a Pér da Gerbost*, il n'est pas fin.

Kornik (l'encorné), le diable. Le P. Grég. donne *ar c'hornecq*, id., comme mot burlesque ; cf. *Paol gornek*, id., Dict. bret.-fr. de Troude.

Kotisa, battre, du haut bret. *cotir*, écraser.

Krank, le contenu d'un verre, la goutte. Cf. la strophe suivante, l'avant-dernière de *Chanson ar guin-ardant pe ar jigoden* (imprimée chez Lédan, sans date, à la suite d'une autre intitulée *Trahison an amouroustet*) :

> Qement tra zo er bed-mâ a eprouv chanchamant :
> Hyrio leromp Jigoden ha guechal Guin-Ardant,
> Ur banne Ini-brutal, ur *C'hranc* pe Mistigri,
> La-Gout, e me Yan-Zoudard, ha ni lar Lodevi.

L'auteur anonyme de cette énumération eût pu y ajouter *jolori*, et bien

d'autres synonymes burlesques dont on peut voir quelques-uns donnés par le P. Grég. au mot *eau*.

Kreiz (milieu), midi, dans *talar kreiz*, dîner (repas du midi), abréviation de *kreiste*.

Krib, krib Jezuz, gendarme. Trév. *grib*, de l'argot fr. *grippe-Jésus*, L. L. « terme des voleurs du nord de la France et des marins », F. M.

Lagard ijen (œil de bœuf), pièce de cinq francs. Trév *lagad ejon*. Cf. en argot italien *occhio* ou *lampante di civetta* (œil de chouette), ducat, F. M., 430, 431 ; argot fr. *bouche l'œil*, pièce de cinq, dix ou vingt francs, L. L.

Lansogn : mont da lansogn, en arriver à l'état d'ivresse. Il faut écrire *mont d'Alansogn*, proprement « aller à Alençon », d'où par suite d'un jeu de mots « être lancé » (*lancé*, gris, L. L.). C'est ainsi qu'on disait en argot français « allé en Angoulesme » pour « avalé, bu ou mangé » par allusion à *engouler*, F. M., 9 ; qu'on dit encore, dans ce même argot, « aller à Niort », pour « nier », L. L., F. M. ; « aller à Rouen », se ruiner, etc., etc. ; F. M., 365, cf. ibid., s. v. *Canelle, Cône*. Des plaisanteries de ce genre sont assez fréquentes en Bretagne : on dit en gallo d'un homme qui n'est pas *donnant*, généreux, qu'il n'est pas de Saint-Donan (commune voisine de Saint-Brieuc), et en breton de Trévérec *Ed e d'ar Roc'h* « il est allé à La Roche-Derrien » = il dort, il ronfle (*roc'hal*, ronfler). Voici, à ce propos, une devinette que j'ai entendue à Trévérec : *Mamzell a Gerbelen, Krennet hi bek hag hic'h ivinen, malet gant eur vilin eskern ha zilet er pod toull ? — Eur gerc'hen.* « (Connaissez-vous) Mademoiselle de Kerpelen, à qui l'on rogne bec et ongle, et qui est ensuite moulue par un moulin d'os et passée à travers un pot percé ? — C'est le grain d'avoine ». *Kerpelen*, petit village près du bourg de Trévérec, est décomposé ici en *ker-pelen* « ville de la balle (enveloppe du grain) ». On sait que *kerc'hen* est du féminin. Les détails suivants font allusion au battage, à la bouche du cheval, et aux suites de sa digestion. — M. de *Kernitra* (de la ville de rien) se dit, dans le Morbihan, d'un homme pauvre ou trop prétentieux. Troude a signalé l'expression *mont da Germouzik*, litt. « aller à la petite ville de bouderie » (Dict. bret.-fr., s. v. *mouzik*). On connaît aussi le vers de Proux, le poète cornouaillais d'allure si populaire, dans *Bombard Kerne*, p. 86 : *Margod ar bik, a Ger-Biget* [1]. M. Quellien donne l'expression *mont e tu all da vro ar bara* (aller de l'autre côté du pays du pain), être perdu ou mort. Elle s'emploie aussi

1. Il n'est pas nécessaire de rappeler *Ratopolis*, *Eléphantide* et *Rhinocère*, fondées par notre aimable fabuliste.

à Trévérec ; cf. le fr. « faire perdre le goût du pain », argot « remercier son boulanger » (mourir), L. L. L'argot de la Roche offre encore ces phrases : *kas da Vro-Saoz* (envoyer en Angleterre), noyer ; *diskenn da Vro-Saoz* (descendre en Angleterre), être noyé ; *mond da Gerneo* (aller en Cornouaille) être perdu, tué ou mort. Dans ces deux cas, il n'y a pas de jeu de mots ; M. Quellien dit avec raison qu'ici la Cornouaille est prise comme type de pays lointain. Le P. Grég., au mot *dépérir*, donne une explication historique de la locution *mônet a ra da Scoçz* (il va en Ecosse), il dépérit ; mais en même temps il renvoie au mot *vieillot*, qu'il rend par *azcoz* ; il peut, en effet, y avoir un jeu de mots aussi bien qu'une allusion historique. Aristophane faisait déjà de ces plaisanteries géographiques :

> Ὁ πρωκτός ἐστιν αὐτόχρημ' ἐν Χαόσι,
> τὼ χεῖρ' ἐν Αἰτωλοῖς, ὁ νοῦς δ' ἐν Κλωπιδῶν.
>
> (*Les Chevaliers*, v. 78, 79).

Lanteoz, beurre, corruption de *lard teuz*, saindoux ?

Laten, langue, *latenni*, bavarder, *latennet mad*, qui a la langue bien pendue. M. Quellien tire ces mots du fr. *latte* ; je crois qu'ils ont la même origine que *plapenein*, bavarder, Trév.

Leo (lieue) : *mond el leo*, s'en aller, être chassé. Cf. *moñt el leo adarre*, se remettre en route, Troude.

Letez, crêpes ; campagnard ; *letezen*, campagnarde. Abréviation de *galetès*, galettes, que donne le P. Grég. M. Quellien croit que le sens de « campagnard » vient de ce qu'à la campagne on mange des crêpes. C'est possible ; mais en argot *galette* veut dire « homme nul et plat », L. L. « homme sans intelligence », F. M., et l'on dit « plat comme une galette ».

Lokard, campagnard. Cf. Trév. *lokoter*, un pauvre, du fr. *locataire ?*

Loko, eau-de-vie. Ce mot, introduit par une personne de La Roche à Trévérec, n'y a pas encore reçu droit de cité.

Man, *man-ik*, baiser, caresse. Trév., id., baiser, haut bret. *main* (enfantin), cf. *Rev. celt.*, IV, 161. « Caresse » se dit à Trév. *añeik* (enfantin), cf. le bret. moy. *aff*, un baiser ?

Manego (gants), menottes, cf. fr. *manique*, menottes.

Minik, probablement « matin » dans *talar minik*, déjeuner (repas du matin). Altération arbitraire de *mintin*, cf. argot fr. *matonas*, matin.

Minson, mauvais, mal, non ; *minsoner*, un pingre. Du fr. *mince*, qui, en argot, veut dire « très médiocre », L. L.

Mouchouar godel (mouchoir de poche), pistolet. Argot fr. *mouchoir*, pistolet, parce que « moucher une chandelle avec un pistolet est le

comble de l'adresse », F. M. Le P. Grég. donne, au mot *jaloux*, l'expression *bided*, pistolet de poche qui semble d'un argot plus breton.

Nikol, viande. Altération de *kik ?* Ce serait un langage en *nol*, comme on dit en argot, pour parler en *lem*, *lonbem*, bon ; pour parler en *luch*, *lonbuch*, etc, L. L.

Noter, soir, nuit, altération de *noz*, sous l'influence probablement du mot *notaire*. Nous avons vu que dans cet argot le nom du notaire est le même que celui du chat, rôdeur de nuit.

Ostant, maître de maison ; individu. Altération de *ostiz*, hôtelier ? On dit en haut breton *l'hôté* pour « la maison ».

Pagnoten, femme de mauvaises mœurs ou d'humeur acariâtre. V. fr. *pagnote*, lâche, cf. F. M., 300.

Pampez, gens de la campagne (mot rare). Trév., sot, pl. *pañpejen*. *Rev. celt.*, IV, 163.

Pankiero : sevel he bankiero da unan bennak, jeter quelqu'un les quatre fers en l'air. Se dit aussi à Trévérec, mais on ajoute ordinairement *kroec'h*, en haut ; on dit également *spañkierein*, culbuter, mettre la tête en bas ; *spañkier*, morceau de bois pour suspendre par les pieds les bêtes mortes.

Pask. Ober he bask (faire ses Pâques), s'enivrer le jour où on a fait ses Pâques. Cela s'appelle à Trévérec *beuvein hi bask*, noyer sa Pâque.

Pea he otro (payer son maître), « cacare ». Trév. *peañ hi otro*, selon M. Quellien, c'est proprement « laisser au propriétaire d'un champ, qu'on vient de piller ou qu'on traverse simplement, une manière de compensation ou un souvenir de ce passage ». Cette explication me semble hasardée. L'idée peut être la même que dans le vers de Rabelais, *Gargantua*, I, 13, *La guabelle qu'à mon c.. doibs*. Il est possible aussi que *otro* signifie « pourceau », sens noté par M. Quellien, et analogue à tant d'expressions ironiques comme *roant* en argot fr., F. M., en Bretagne *sire de Rohan* etc. L'appétit dépravé de ces animaux donne lieu à une foule d'expressions populaires ; ainsi, *Me 'm eus drouk kôf — Kelo mad d'ë moc'h !* De là encore ce dicton contre les maréchaux-ferrants : *Eur marechal zo vel eur c'hochon, p'en e gwir e ra houarn néve gant hini koz, hag ar c'hochon a ra ie koc'h néve gant kos koc'h. Treo ha debche ket ë moc'h 'nè !* « des choses que les cochons ne mangeraient pas » ! s'écrie le paysan philosophe en constatant avec dépit la puissance conventionnelle de l'argent.

Perier (pierrier), le derrière, Trév., id. ; cf. argot fr. *canonnière*, L. L.

Pikolo, argent, argot fr. *picaillons*, écus, L. L. Il est inexact de dire que *pikol*, grand, est propre au dialecte de Tréguier. Cf. *Rev. celt.*, III, 58.

Piou? — Ar piwer. — A zo dimeet d'ar skloker. Ce dialogue, où M. Quellien ne voit que de la rime sans raison, est sans doute un proverbe dont on n'a retenu que l'application. Il a lieu aussi à Trévérec, mais on ne le coupe pas de la même manière. Quand un fâcheux survient dans une conversation et en demande le sujet : *Piv?* « Qui » ? on lui répond : *Ar piver, a zo dimet d'ar skloker* « Celui qui dit : Qui ? est allié (littéralement « marié ») au glousseur ». Cela veut dire, je suppose, que le curieux qui s'informe ainsi est tout prêt à *aller pondre,* comme on dit, la chose à celui dont on parle à lui rapporter la conversation). On répond aussi à la question : *Piv?* par ces mots : *Ne biv ket,* en faisant semblant de prendre *piv* pour un verbe.

Pipi du (Pierre le noir), café. Cf. *pipi goz,* eau-de-vie, mot introduit à Trévérec par la même personne que *loko,* et resté aussi une expression personnelle. En argot fr. *noir*, café, L. L. ; *petit père noir,* litre, F. M., *petit homme noir*, broc de vin, L. L.

Pistaon, argent, cf. fr. *pistole.*

Poins, vol, *poinsa*, voler, *poinser*, voleur. De l'argot fr. *poisser*, voler, L. L., F. M., *poisse*, voleur, L. L., *poisseur,* F. M., dérivé de la *poix.* M. Francisque Michel remarque que Martial a employé *piceata manus* dans le sens de « main voleuse ». Devant *s*, les voyelles se nasalisent très souvent dans les mots bretons d'origine latine ou française : *beñs*, vesce, *viñs,* escalier tournant (*visse*), *puñs,* puits, etc.

Populo, pipe. A Trév., grande pipe. Il y a à ce sujet une chanson populaire :

Deued eo Karolin
Da vouboual he zaboulin...
Hag hi o vont d'ar vornier :
— Ma c'horn a zo dister.
— Ma rei d'ac'h eur *populo,*
Med eur gwennek a kousto.

« Caroline est venue à faire ronfler son tambour... Et d'aller chez le fournier. — Ma pipe est trop petite. — Je vous en donnerai une grande, mais cela coûtera un sou ».

Prei, lamproie, salamandre, t. d'injure. Trév. *eur prei*, un homme sale.

Raton, recteur, prêtre. Argot fr. *ratichon*, L. L., F. M.

Rufan, feu. Argot fr. *rif. rifle*, feu, *riffauder*, brûler, chauffer, argot italien *arrufare*, F. M. ; *abbaye ruffante*, four chaud, F. M., L. L ; argot ital. *ruffo*, feu, *ruffoso*, rouge, F. M., 432 ; probablement du lat. *rufus,* roux.

Rup, richard, monsieur. De l'argot fr. *rup*, *rupin*, *rupart*, *rupiné* « élégant, homme riche », L. L.; *rupin*, noble, gentilhomme, richard, F. M. Cf. normand *rupe*, adj. « fort », *rupin* « homme habile, rusé » (Joret, *Mémoires de la Société de Linguistique*, IV, 324).

Skas : rei ar—, donner la chasse à quelqu'un. A Trévérec c'est « lui faire tort, l'emporter sur lui », proprement « l'entraver » ; cf. *Rev. celt.*, IV, 166.

Skas, vol, *skasa*, voler, *skaser*, voleur, filou. Probablement pour *skarz*, ce qui n'aurait rien que de conforme aux habitudes de la prononciation trécoroise. Le P. Grég. donne, en effet, *scarza* « faire un larcin », au cap Sizun. Littéralement « nettoyer ».

Skrap, vol, *skraper*, voleur. Le P. Grég. donne *scrap* « larcin qui se fait par adresse », le verbe *scraba*, et en vann. *scrab*, *scrapein*. Le dict. de L'A. rend *scrappe* par « larcin par force ». Cette racine signifie proprement « gratter ».

Taga (étouffer), boire [une chopine]. Trév. id. Argot fr., *étouffer un perroquet*, L. L.

Talar, repas. En breton ordinaire « bout d'un sillon » ; l'image peut être prise de l'idée de revenir sur ses pas, ou d'interrompre son travail.

Taouen, poux, altération de *laouen*, pou ?

Tariek, tabac, pourboire. Corruption arbitraire de *ta-bac ?* Le dict. de L'A. donne en vann. *tabaque*.

Tok-tok, marteau. Onomatopée.

Tortad, ventrée, Trév. id., *Rev. celt.*, IV, 168. L'argot de La Roche a, de la même racine, *mond da dorta*, aller se coucher, et *torta*, tuer. En argot français *endormir* veut dire « étourdir, tuer », F. M., L. L.

Toul (trou), prison. Cf. argot fr. « Etre dans le *trou* », id., L. L.

Transaill, menue monnaie. A Trév., argent en général ; cf. cornouaillais *trañtel*, patrimoine, argent qu'on a en poche au jeu (Troude, s. v. *distrañtel*, *drañtel*). *Ann overn drañtel* ou *drañtel* (cf. *Rev. celt.*, IV, 168), messe à rebours qui se célébrait, dit-on, à minuit, la fête de Noël, dans la chapelle de Saint-Hervé, sur le *mene Bre*, pour délivrer ceux qui avaient fait un pacte avec le Diable, Trév.

Tremen lost al loue dre ho keno (vous passer la queue de veau par la bouche), vous prendre pour un sot. Trév. *Tremened e lost ë lé buo hi c'héno*.

Treo torret (choses cassées), menus gâteaux que les enfants achètent à vil prix. Cf. argot fr. *casse* « rognures et râclures de pâtisseries, vendues à deux sous le cornet », L. L.

Troez, bouillie. C'est sans doute le même mot que *troaz*, urine, gall. *trwyth*.

Trotach, soupe aux légumes. Altération du français *potage*.

Tunik ou *dunik*, messe ? *Eman ar raton gand ann dunik*, le recteur dit sa messe. C'est peut-être le français *tunique*.

Turgn, porc ; de *turiat*, fouir comme les pourceaux.

Vilach, la ville, La Roche-Derrien, du fr. *village*.

Water, eau, *wateri*, uriner, de l'angl. *water*, cf. *water-closet*.

Zerasined, par abréviation *zer*, pommes. Du fr. *sarrazin*, blé noir.

Zousill, boisson, *zousill tan*, eau-de-vie, *zousill hirr*, cidre ; *zousill*, homme ivre, *zousillá*, s'enivrer ; *zousilladen*, la goutte, une partie de boire. Par mutation initiale généralisée de **dousill* = *doulsizl*, clepsydre, horloge d'eau, P. Grég.

Toutes les coïncidences indiquées ci-dessus entre l'argot de La Roche et le langage courant de Trévérec ne proviennent certainement pas d'une influence directe de l'un à l'autre : il y a là un ancien fonds commun. La ligne de démarcation entre l'argot et le breton n'est pas toujours aussi tranchée que le ferait supposer la lecture du travail de M. Quellien. L'auteur nous promet de revenir sur le même sujet : il est à souhaiter qu'il ne se borne plus aux mots d'argot qu'il connaît depuis vingt-cinq ans. Les expressions plus récentes jetteront peut-être quelque lueur sur les autres, dont je viens d'examiner un certain nombre.

Dans les rapports directs que j'ai signalés entre l'argot de La Roche et l'argot français, c'est toujours le premier qui semble avoir emprunté au second. L'argot français contient très peu de mots bretons. On peut citer :

Bras, f. *brasse*, grand ; *brasset*, gros, L. L. Bret. *bras*.

Quimper, tomber, L. L., *quimper la lance* (*lance*, eau), uriner, F. M., cf. gall. *cwympo*, tomber, bret. *skoemp*, glissant, scabreux. *Rev. celt.*, IV, 166 ; *scuemp*, subtil, insinuant, Sainte-Barbe, 27. *Squemp* se trouve deux fois, *Gr. Myst. de Jésus*, 146. Au premier passage la traduction de M. de Le Villemarqué « pair à pair » me semble exacte ; le second peut signifier « Je ferais cinq courses d'un trait plutôt que de renoncer à vous gagner cette robe ». On a vu plus haut, au mot *pankiero*, un exemple du préfixe *s-* en breton.

On peut ajouter aux mots d'argot français venus du breton *esgourne*, f., oreille, L. L., bret. *skouarn*, f., à moins que ce ne soit une altération arbitraire de *escoute*, f., id., F. M.

M. Francisque Michel a bien raison de douter du rapprochement qu'il fait entre *marque*, fille, et le breton *merc'h*.

Mais, inversement, l'étude de l'argot n'est pas inutile pour la science des origines de certains mots bretons, parfois très innocents. Diez se

demande (Dict., p. 538) quel est le rapport du gallois *callestr* avec le français *caillou*. M. Thurneysen répond, *Keltoromanisches* 95, que ces deux mots sont très loin l'un de l'autre Eh bien! il est possible que cet éloignement apparent ait été causé par la fantaisie d'un argotier qui, usant du privilège des malhonnêtes gens, a changé l'*ou* de *caillou* en *asse;* ce qui a donné *caillasse*, f., F. M. Ce mot *caillasse* a été emprunté par e breton: *cailhastr*, P. Grég., a supplanté *caillauenn* (Catholicon) = *caillou*. Le gallois *callestr* ne peut pas plus se séparer du bret. *cailhastr* que celui-ci de l'argot *caillasse*. Du reste, il y a une action continuelle de l'argot sur le langage vulgaire, et de là sur la langue la plus épurée. Le recueil de M. Lorédan Larchey est une sorte de purgatoire par où passent une foule de mots nouveaux ou renouvelés qui finiront, sans aucun doute, par entrer dans le dictionnaire de l'Académie, comme *la brune* (le soir), *la dure* (la terre), expression d'argot employée par Boileau, etc. Le mot *caillasse* a un emploi spécial en minéralogie, comme l'indique le grand dictionnaire de Larousse.

MOTS BRETONS

DANS LES CHARTES DE BEAUPORT

(second article [1]).

Helegoet, surnom *d'Alanus*, 1267, p. 179.

Helegon, surnom d'*Alanus*, 1268, p. 180. Dans le *Cartulaire de Redon*, *Helogon*, p. 269, antérieur à l'année 1047. *Helogon* tient sans doute lieu d'un plus ancien *Hael-uuocon* dont il y a de nombreux exemples dans la partie la plus ancienne du *Cartulaire de Redon*.

Herlan, surnom d'*Eudo*, 1229, p. 87. Voyez les suivants.

Herlant, surnom d'*Eudo*, 1202, p. 50; 1230, p. 87; 1231, p. 90; Voyez *Herlan*, *Herlen*.

Herlen, surnom d'*Eudo*, 1201, pp. 48, 49. Voyez *Herlan*.

Hernichon, nom d'homme, 1271, p. 188.

Herveus, nom d'homme, 1189 (*vidimus de* 1219), p. 9; 1202, p. 47; 1212, p. 68; 1217, p. 71; 1220, p. 78; 1233, p. 96; 1237, p. 103; 1238, pp. 105, 107; 1245, p. 118; 1246, p. 123; 1247, pp. 128, 129; 1252, p. 135; 1253, p. 138; 1255, p. 143; 1257, p. 148; 1265, p. 171; 1266, p. 173; 1266, p. 175; 1267, p. 179; 1271, p. 186; 1271, p. 190; 1271, p. 192; 1271, p. 195; 1273, p. 197; 1278, p. 203; 1284, p. 206. Ce mot donne lieu à plusieurs explications; en certains cas il peut être d'origine germanique et représenter un franc primitif **Chari-vechas* (Foerstemann, *Personennamen*, col. 633, 634). Dans d'autres cas il peut être identique à *Herviou*. Enfin le rédacteur de la charte, page 62, l'a considéré comme identique à *Urvoi*. Voyez le suivant et *Urvoi*.

Herviou, nom d'homme, 1202, p. 51, paraît identique à *Aer-uiu* (*Car-*

1. Le premier article se trouve dans la *Revue Celtique*, t. III, p. 395.

tulaire de Redon, p. 21. Ce mot composé de *aer* « bataille » et de *viu* « digne, apte à » signifie « apte au combat ». Voyez le précédent.

Heware, nom d'homme, 1271, p. 188.

Hezre (*Li*), surnom de *Rivallonus*, 1256, p. 145. Dans le *Catholicon*, *Hezr* « hardi », plus anciennement *Hedr*, par exemple dans le composé *Gur-hedr* « très hardi », *Cartulaire de Quimperlé*, Gr. C², p. 143. La forme moderne est en breton *her*; le *d* persiste dans le gallois *hydr*.

Hirois, surnom d'*Alanus*, 1266, p. 173. Ce nom paraît composé de deux termes : *hir* « long » et *Hoes*, nom d'homme dans le *Cartulaire de Redon*.

Hoc dans *Plo-hoc*, 1232, p. 91 ; 1233, p. 95 ; 1246, p. 123 ; 1252, p. 135. Voyez *Hoch*, *Oc*. Ce sont autant de variantes de *Ozoc*.

Hodel dans *Plo-hodel*, 1245, p. 120. Voyez *Odel*, *Othel*, *Hedel*. Cf. *Hoidlan*, *Cartulaire de Redon*, p. 220.

Hohc, dans *Plo-hohc*, 1242, p. 111. Voyez *Hoc*, *Oc* et les suivants.

Hozec dans *Plo-hozec*, 1184-1189, p. 8 ; 1251, p. 134 ; aujourd'hui en breton de Léon *ozac'h* ou *ozec'h* « homme marié » ; mais en Tréguier *oac'h*. Voyez *Ozec* et le suivant.

Hozoc, dans *Plo-hozoc*, 1247, p. 127 ; 1251, p. 133 ; 1251, p. 134 ; 1253, p. 138 ; 1254, p. 140. Voyez *Ozoc* et le précédent.

Huel (*villa*), 1266, p. 173 ; dans *Kar-huel* 1233, p. 96. *Huel* signifie « haut ». Comparez le gaulois *uxello-* dans *Uxello-dunum*. Voyez *Huhel*.

Huelin (*villa*), 1212, p. 68. Le surnom d'homme *Huelinus* se trouve dans le *Cartulaire de Redon*, antérieurement à l'année 1084, p. 295.

Huhel, dans *Kaer-huhel*, 1263, p. 166. Voyez *Huel*.

Huiloc, surnom de *Glemarocus*, 1268, p. 181. Voyez *Huuiloc*.

Hulou (*villa*), 1230, p. 87. Ce mot est peut-être pour *huelou* et serait dérivé du même mot que *huelin*.

Hurevoi, nom d'homme, 1202, p. 51. Voyez *Urvoi*.

Huuiloc, nom d'homme, 1245, p. 119. Voyez le suivant et *Huiloc*.

Huyloch, surnom d'*Alanus*, 1298, p. 215. Voyez le précédent.

Icum, dans *Kaer-icum*, 1264, p. 168. Voyez *Yc*.

Ien, dans *Ur-ien*, 1231, p. 90 ; plus anciennement *gen* « fils de ».

Inis « île » dans *Guiru-inis*, 1184-1189, p. 8.

Inison, nom d'homme, 1198, p. 12, dérivé de *inis*. Voyez *Enisan*. On trouve, dans le *Cartulaire de Redon*, *Inisan*.

Inoc, dans *Les-inoc*, 1245, p. 118. *Inoc* est sans doute une variante de *enoc*. On trouve dans le *Cartulaire de Redon*, *Inhoc*, p. 184, année 875.

Iscuidan, nom d'homme, 1259, p. 152. En breton moderne *eskuit* ou *iskuit* « léger, agile ».

Ivias, nom de lieu; 1206 (*vidimus* de 1225) p. 60; 1232, p. 92; 1233, p. 96; 1253, p. 139. Voyez les suivants et *Yvias*.

Iviaz, nom de lieu, 1220, p. 77. Voyez le précédent.

Ivyas, nom de lieu, 1263, p. 166. Voyez les précédents.

Ivo, nom d'homme, 1220, p. 76; 1235, p. 100; 1244, p. 116; 1247, p. 126; 1271, p. 193; 1284, p. 206. Voyez *Yvo*.

Iacutus, nom d'homme, 1237, p. 104, n'est autre chose que *Iacu* latinisé; et *Iacu* = *Iacôb*, Gr. C², p. 137. Voyez le suivant et *Iagu*.

Iakutus, nom d'homme, XIIIe siècle, p. 220. Voyez le précédent.

Iagoreth, surnom de *Gaufridus*, 1232, p. 93, peut-être pour * *Iacu-woret*.

Iagou, nom d'homme, 1237, p. 103. Voyez le suivant et *Iegou*.

Iagu (*villa*), 1271, p. 193; dans *Kaer-iagu*, 1271, p. 191. Voyez le précédent et *Iacutus*.

Iahan (*villa*), 1278, p. 202. Nom d'homme identique au bas-latin *Iohannes*. Voyez le suivant et *Iouhan*.

Iahen, nom d'homme, 1273, p. 197. Voyez le précédent.

Iarnagan, nom d'homme, 1244, p. 117. Ce mot semble un dérivé de *iarn* pour *hoiarn* « fer ». Comparez *Iarnican* dans le *Cartulaire de Redon*, p. 97. Voyez aussi Whitley Stokes, *The manumissions in the Bodmin Gospels*, *Revue Celtique*, t. I, p. 342.

Iarnesan, surnom de *Morvanus*, 1257, p. 149.

Iegou, surnom de *Herveus*, 1272, p. 195.

Iegou, nom d'homme, 1278, p. 202; 1287, p. 209. Voyez *Iagou*.

Ioalec (*teneura de*), 1257, p. 149.

Iorez, dans *Quar-iorez*, 1263, p. 167. Voyez *Iourez*.

Iouhan, dans *Les iouhan*, 1284, pp. 205, 206. Voyez *Iahan*.

Ioure, dans *Kaier ioure*, 1244, p. 116; dans *Kar ioure* 1245, pp. 116, 117, 120. Voyez les suivants et *Iorez*.

Ioured (*villa*), 1261, p. 162; 1271, p. 190. Voyez *Iorez*, *Ioure*, *Ioures*, *Iourez*.

Ioures, dans *Kaer-ioures*, 1268, p. 181. Voyez les précédents et le suivant.

Iourez (*villa*), 1263, p. 167; 1270, p. 185; dans *Quar-iourez*, 1263, p. 167; dans *Kaer-iourez*, 1271, p. 190. Voyez les précédents.

Iuallus, nom d'homme, 1263, p. 165. C'est sans doute une variante de *Iudalus* dont le *d* alors spirant a été supprimé.

Iudalus, nom d'homme, 1263, p. 165, plus anciennement *Iud-hael* qui se trouve au IXe siècle dans les chartes du *Cartulaire de Redon*. Dans le premier terme, M. Whitley Stokes a reconnu le substantif sanscrit *yudh* « bataille «, *Revue Celtique*, t. I, p. 342. Cf. le suivant.

Iudicael, nom d'homme, 1202, p. 51 ; 1253, p. 140. Ce mot est composé de deux termes, le premier *iudic* est un dérivé de *iud* ; le second est *hael* « généreux », Gr. C², p. 100. Voyez plus haut (t. III, p. 412) les formes les plus récentes *Geziquael* et *Giziquael*.

Iugonus (*campus*), 1269, p. 184.

Juhel, nom d'homme, 1245, p. 121. Voyez le suivant et comparez *Iudhael* qui, dans le *Cartulaire de Redon*, nous offre une forme plus ancienne du même mot.

Iuhellus, nom d'homme, 1266, p. 173. Voyez le précédent.

Iuikel, nom d'homme, 1233, p. 97. Comparez *Iudicael* qui, dans ce mot, a perdu son *d* spirant.

Iulou, nom d'homme, 1246, p. 123, Comparez le nom d'homme *Iulin* dans le *Cartulaire de Redon*.

Iuzete, nom de femme, 1245, p. 120. La forme ancienne de ce mot est *Iudith*, Gr. C², p. 143.

Kacherel (*pratum*), 1269, p. 185.

Kad, dans *Kad-guallen*, 1273, p. 196. *Kad* paraît identique au gaulois *catu-* « combat ».

Kad-guallen « puissant dans le combat », nom d'homme, 1273, p. 196 ; en gaulois *Catu-vellauni*, nom d'un peuple de la Grande-Bretagne, *Corpus Inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 863, écrit Κατουελλανοί par Dion Cassius, 60, 20. Châlons-sur-Marne est appelé *civitas Catuellaunorum* dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale 12097 (VIe siècle).

Kadoc, dans *Ton-kadoc*, 1231, p. 91. Ce mot est la forme moyenne bretonne du vieux breton *Catoc*, *Cartulaire de Redon*, pp. 13, 207. Cf. le très vieux breton *Catacus* pour * *Catuacos*, dérivé de *Catu*. Voyez *Kedoc*.

Kadre (*Eudo le*), 1231, p. 91. Le vieux gallois *cadr* signifie « beau ». Cf. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 62. Les formes bretonnes sont *cazr* (*Catholicon*), aujourd'hui *Kaer*.

Kaer (*village, habitation*), dans *Kaer-alsi*, 1224, p. 81 ; *Kaer-aschetel*, 1268, p. 182 ; *Kaer-brem*, 1274, p. 199 ; *Kaer-brunat*, 1252, p. 136 ; *Kaer-crist*, 1206, p. 62 ; *Kaer-crois*, 1224, p. 81 ; *Caer-croz*, 1239, p. 108 ; *Kaer-ehoarn*, 1271, p. 190 ; *Kaer-en-clezier*, 1271, pp. 188, 189 ; *Kaer-en-sac*, 1274, p. 199 ; *Kaer-for*, 1237, p. 104 ; *Kaer-fraval*, 1279, p. 204 ; *Kaer-gemesc*, 1271, p. 193 ; *Kaer-gor*, 1260, p. 154 ; *Kaer-goziohc*, 1242, p. 112 ; *Kaer-grisien*, 1287, p. 209 ; *Kaer-haelou*, 1278, p. 202 ; *Kaer-hailou*, 1233, p. 97 ; *Kaer-hangant*, 1267, p. 177 ; *Kaer-huhel*, 1263, p. 166 ; *Kaer-icum*, 1264, p. 168 ; *Kaer-iagu*, 1271, p. 191 ; *Kaer-ioures*, 1268, p. 181 ; *Kaer-iourez*, 1271, p. 190 ; *Kaer-lois*, 1235 ; *Kaer-maeneu*, 1271, p. 193 ; *Kaer-neli*, 1298, p. 216 ;

Kaer-rabel, 1267, p. 178; *Kaer-ris*, 1263, p. 165; *Kaer-saus*, 1278, p. 203; *Kaer-tanveu*, 1268, p. 180. Voyez *Car*, *Ker*, *Quar*, *Caer*, *Quaer*, *Kaier*, *Kair*, *Ker*, *Quer*.

Kaer-alsi, nom de lieu, 1224, p. 81. Voyez *Ker-alsi*.

Kaer-aschetel, nom de lieu, 1268, p. 182.

Kaer-brem, nom de lieu, 1274, p. 199.

Kaer-brunat, nom de lieu, 1252, p. 136. Voyez *Ker-brunaz*.

Kaer-crist, (*villa*), 1206, p. 62.

Kaer-crois, nom de lieu, 1224, p. 81.

Kaer-croz, nom de lieu, 1239, p. 108.

Kaer-en-clezier, nom de lieu, 1271, pp. 188, 189.

Kaer-ehoarn, nom de lieu, 1271, p. 190. Voyez *Car-ehoarn*, *Kar-yhoarn*.

Kaer-en-sac, nom de lieu, 1274, p. 199.

Kaer-for, nom de lieu, 1237, p. 104.

Kaer-fraval, nom de lieu, 1279, p. 204.

Kaer-gemesc, nom de lieu, 1271, p. 193. Voyez *Kemesc*; le *k* du second terme du composé s'est affaibli en *g*.

Kaer-gor (villa quae vocatur) « ville des nains », 1260, p. 154. Voyez *Ker-gor*.

Kaer-goziohc, nom de lieu, 1242, p. 112, écrit dans la même charte, p. 113, *Kaer gozioch*.

Kaer-grisien, nom de lieu, 1287, p. 209.

Kaer-haelou, nom de lieu, 1278, p. 202. Voyez le suivant.

Kaer-hailou, nom de lieu, 1233, p. 97. Voyez le précédent et *Kar-hailou*.

Kaer-hangant, nom de lieu, 1267, p. 177.

Kaer-huhel « ville haute », 1263, p. 166. Voyez *Kar-huel*.

Kaer-icum, nom de lieu, 1264, p. 168.

Kaeriti, nom de lieu, 1267, p. 179. Voyez *Keriii*, *Keritit*, *Quaeriti*, *Queriti*. *Kaeriti* est probablement pour **Kaer-in-ti* » village de la maison ».

Kaer-iagu, nom de lieu, 1271, p. 191.

Kaer-ioures, 1268, p. 181. Voyez le suivant et *Kaier-ioure*, *Kar-ioure*, *Quar-iorez*.

Kaer-iourez, 1271, p. 190. Voyez le précédent.

Kaer-lois, nom de lieu, charte inédite de mai 1235. Voyez *Kar-lois*.

Kaer-maeneu, 1271, p. 193. Ce mot paraît signifier « ville de pierre ». Voyez *Quaer-maniou*.

Kaer-neli, nom de lieu, 1298, p. 216.

Kaer-rabel (*villa*), 1267, p. 178. Voyez *Quer-rabel*.

Kaer-ris, nom de lieu, 1263, p. 165.

Kaer-saus, nom de lieu, 1278, p. 203.

Kaer-tanveu, nom de lieu, 1268, p. 180.

Kaier, forme plus complète de *Kaer*. dans *Kaier-en-buron*, 1202, p. 47; *Kaier-ioure*, 1244, p. 116.

Kaier-en-buron, nom de lieu, 1202, p. 47. Voyez *Car-a-burum*, *Kar-a-buron*, *Ker-am-buron*, *Quar-en-buron*.

Kaier-ioure, 1244, p. 116. Voyez *Kaer-ioures*, *Kar-ioure*, *Quar-iorez*.

Kair, variante de *Kaier* dans *Kair-guenargant*, 1252, p. 136. Voyez *Kaier*. *Kaer*.

Kair-guenargant (*villa*), 1252, p. 136. Voyez *Kar-vennargant*.

Kamoire. nom d'homme, 1238, p. 106.

Kar, dans *Kar-a-buron*, 1271, p. 192; *Kar-a-burun*, 1239, p. 107; 1241, p. 111; 1271, p. 192; *Kar-adeguisen*, écrit aussi dans la même charte *Kar-adeguison*, 1263, p. 165; *Kar-en-goiz*, 1239, p. 109; *Kar-en-marec*, 1264, p. 169; *Kar-gouzier*, 1232, p. 93; *Kar-grock*, 1242, p. 113; *Kar-hailou*, 1246, p. 123; *Kar-huel*, 1233, p. 96; *Kar-ioure*, 1245, pp. 116, 117, 120; *Kar-lois*, 1235, p. 100; 1238, p. 107; *Kar-maurou*, 1232, p. 92; *Kar-mor*, 1231, p. 90; *Kar-provost*, 1245, p. 120; *Kar-pure*, 1245, p. 119, *Kar-vennargant*, 1232, p. 91; *Kar-yhoarn*, 1238, p. 107. Variantes orthographiques : *Car* et *Quar*. Voyez *Caer*, *Kaer*.

Kar-a-buron, 1271, p. 192. Voyez le suivant et *Kaier-en-buron*, *Ker-am-buron*, *Quar-en-buron*.

Kar-a-burun, 1239, p. 107; 1241, p. 111; 1271, p. 192. Voyez *Car-a-burum*.

Kar-adeguisen, écrit aussi, dans la même charte, *Karadeguison*, 1263, p. 165.

Karadou, nom de femme, 1267, p. 178.

Kar-baalou, nom de lieu, 1233, p. 98.

Kar-bres, nom de lieu, 1242, p. 113.

Kar-en-goiz « village du ruisseau », 1239, p. 109.

Kar-en-marec « village du cavalier », 1264, p. 169.

Kar-gouzier, nom de lieu, 1232, p. 93.

Kar-grock, nom de lieu, 1242, p. 113.

Kar-hailou, nom de lieu, 1246, p. 123. Voyez *Kaer-hailou*.

Kar-huel (*terra quae vocatur*), 1233, p. 96. *Kar-huel* signifie « bourg élevé ». Voyez *Kaer huhel*.

Kar-ioure, nom de lieu, 1245, pp. 116, 117, 120. Voyez *Kaer-ioures*, *Kaier-ioure*, *Quar-iorez*.

Kar-lois, nom de lieu, 1235, p. 100 ; 1238, p. 107. Voyez *Kaer-lois*.

Kar-maurou, nom de lieu, 1232, p. 92.

Kar-mor « grande ville », 1231, p. 90. Voyez *Kar-moer*.

Karou, nom d'homme, 1245, p. 117.

Karou-de-bocahou, nom d'homme, 1220, p. 77.

Kar-provost, nom de lieu, 1245, p. 120.

Kar-pure, 1245, p. 119.

Kar-vennargant, 1232, p. 91. Voyez *Kair-guen-argant*.

Kar-yhoarn, nom de lieu, 1238, 107. Voyez *Car-ehoarn*.

Ke (*sanctus*),nom de lieu, 1237, p. 102 ; 1247, p. 124.

Kedoc, dans *Ton-kedoc*, 1239, p. 108. Voyez *Kadoc*.

Kelennec (*Philippus de*), 1268, p. 181 ; —(*Philippus du*), 1269, p. 182. *Kelennec* est dérivé de *Kelen* « houx », au singulier *Kelennen*, et signifie « houssaie ».

Kemaroci (Alanus) 1271, p. 187. Voyez le suivant.

Ke-marrec, 1241, p. 110. Probablement le même que *Ken-maroc*, *Kenmarhoc* fréquent dans le *Cartulaire de Redon*. Voyez le précédent et *Quen-marocus*.

Kemenetum, nom de lieu, 1287, p. 209 ; 1296, p. 214. Ce mot est écrit *Keminet* au XIe siècle, *Kemenet* au XIIe dans des chartes du *Cartulaire de Redon*, pp. 242, 338. Il est étymologiquement le participe passé du verbe *Kemenna* « mander, recommander » qui lui-même n'est autre chose que le latin *commendare*.

Kemesc villa, 1271, p. 192. Voyez en composition *gemesc*, dans *Kaer-gemesc*.

Kenec, dans *Kenec-farau*, 1269, p. 185. Comparez le moyen-breton *Quenec* «en haut », (*Catholicon*) ; en breton moderne *creac'h* « éminence ».

Kenec-farau (*cimiterium*), 1269, p. 185.

Ker, variante de *Kaer*, dans *Ker-alsi*, 1220, p. 73 ; *Ker-am-buron*, 1266, p. 173 ; *Ker-brunaz*, 1240, p. 109 ; *Ker-gor*, 1263, p. 166 ; *Ker-maria*, 1453, p. 220 ; *Ker-moysan*, 1298, p. 215 ; *Ker-priozen*, 1298, p. 215. Voyez *Kaer*.

Ker-alsi, 1220, p. 73. Voyez *Kaer-alsi*.

Ker-am-buron, 1266, p. 173. Voyez *Kar-a-buron*, *Kaier-en-buron*.

Ker-brunaz (*villa*), 1240, p. 109. Voyez *Kaer-brunat*.

Keres (*crux*),1233, p. 96.

Ker-gor, 1263, p. 166. Voyez *Kaer-gor*.

Keriti, 1184-1189, p. 8 ; 1202, p. 48 ; 1219, p. 72 ; 1222, p. 78 ; 1224, p. 80 ; 1227, p. 85 ; 1230, p. 88 ; 1239, p. 108 ; 1255, p. 142 ; 1260, p. 156 ; 1265, p. 170 ; 1266, p. 173 ; 1268, p. 182, 1271. p.

186 ; 1271, p. 192 ; 1273, p. 197. Voyez le suivant et *Queriti*, *Kaeriti*, *Quaeriti*, *Kyriti*.

Keritit (*parrochia de*), 1231, p. 91. Voyez le précédent.

Ker-maria, nom de lieu, 1453, p. 220.

Ker-moysan, nom de lieu, 1298, p. 215.

Ker-priozen (*villa de*), 1298, p. 215.

Keruelli (*villa*), 1294, p. 214 note.

Kestel (*decimagium de*), 1218, p. 72 ; 1231, p. 89 ; 1237, p. 103 ; 1241, p. 111 ; 1242, p. 112. *Kestel* est le pluriel de *Kastel* « château » ; il suppose un bas latin *castellus*, nominatif pluriel *castelli*. Voyez *Gastel*.

Kyriti, 1269, p. 183. Voyez *Kaeriti*, *Keriti*, *Keritit*, *Queriti*, *Quaeriti*.

Koz « vieux » avec sens de mépris daus *Koz-kaer*, 1267, p. 178. Voyez *Coz*, t. III. p. 407. Le plus ancien exemple de ce mot, *coth*, est fourni par le vocabulaire cornique du XIIIe siècle, Gr. C², 1069 ; cf. 151.

Koz-kaer, 1266, p. 178. Voyez *Coz-quaer*, *Quoz-quaer*.

Lae, nom d'homme, 1267, p. 178.

Laeis (IIII *laeis et* III *vitulos*) 1245, p. 118. Voyez *loeis*.

Laem (*aqua que dicitur*), 1277, p. 201. Voyez *Laim*, *Leim*, *Lem*, *Leym*.

Lagadec, surnom de *Hamo*, 1271, p. 191 ; ce mot dérivé de *lagad* « œil », au XVe siècle *lagat*, en gallois vers la même époque *llygat*, veut dire « qui a de beaux yeux ou de gros yeux » ; on trouve au XVe siècle la variante *Lagadeuc*.

Laim (*aqua de*), 1224, p. 80 ; 1234, p. 99. Voyez *Laem*, *Leim*, *Lem*, *Leym*.

Lam « main » dans *Har-lam*, 1198, p. 12.

Lan, dans *Lan-gonio*, 1247, p. 128 ; *Lan-gorla*, 1256, p. 143 ; *Lan-lop*, 1237, p. 102 ; 1239, p. 108 ; 1252, p. 135 ; 1263, p. 167 ; 1266, p. 175 ; 1267, pp. 178, 180 ; 1268, p. 181 ; *Lan-loup*, 1263, p. 166 note ; 1266, p. 173 ; *Lan-neber*, 1235, pp. 100, 101 ; 1245, p. 119 ; 1263, p. 167 ; 1268, p. 181 ; 1270, p. 186 ; 1271, p. 192 ; *Lan-neez*, 1184-1189, p. 8 ; *Lan-nevez*, 1248, p. 129 ; 1267, p. 178 ; *Lan-niber*, 1232, p. 93 ; *Lan-nibert*, 1233, p. 98 ; *Lan-nidic*, 1198, p. 12 ; *Lan-nitic*, 1266, p. 173 : *Lan-nitich*, 1233, p. 97 ; *Lan-nues*, 1202, p. 45 ; *Lan-nynec*, 1271, p. 193 ; *Lan-serf*, 1271, p. 189 ; *Lan-vas*, 1247, p. 128 ; *Lan-vigneuc*, 1267, p. 178 ; *Lan-volom*, 1189 (*vidimus de* 1219) p. 9 ; 1263, p. 165 ; 1267, pp. 178, 179 ; 1268, p. 182 ; 1271, p. 186 ; *Lan-volon*, 1215, p. 71 ; 1224, p. 81 ; 1228, p. 86 ; 1235, p. 100 ; 1244, p. 117 ; 1245, p. 118 ; 1258, p. 149 ; 1260, p. 158 ; 1265, p. 170 ; 1266, pp. 173, 174 ; 1267, p. 177 ; 1268, p. 181 ;

1269, pp. 183, 184; 1278, p. 203; *Lan-volum*, 1237, p. 103; *Lan-vonom*, 1264, p. 170. *Lan* signifie en général « terre possédée » et en particulier « terre possédée par une communauté religieuse, monastère ». Voyez *Lann*, *Lanna*.

Lanabasc, 1251, p. 133. Voyez *Alanasbacq*.

Lan-gonio (*abbacia de*), 1247, p. 128.

Lan-gorla, 1256, p. 143.

Lan-lop, nom de lieu, 1237, p. 102; 1239, p. 108; 1252, p. 135; 1263, p. 167; 1266, p. 175; 1267, pp. 178, 180; 1268, p. 181. Voyez le suivant.

Lan-loup, nom de lieu, 1263, p. 166, note; 1266, p. 173. Voyez le précédent.

Lann, dans *Lann-viniec*, 1257, p. 149. Voyez *Lan* et le suivant.

Lanna maudeti, nom de lieu, 1237, p. 102. Voyez *Lan* et le précédent.

Lan-neber, nom de lieu, 1235, pp. 100, 101; 1245, p. 119; 1263, p. 167; 1268, p. 181; 1270, p. 186; 1271, p. 192. Voyez *Lan-niber*.

Lan-neez, nom de lieu, 1184-1189, p. 8. Voyez le suivant.

Lan-nevez, nom de lieu, 1248, p. 129; 1267, p. 178. Voyez le précédent.

Lan-niber, 1232, p. 93. Voyez *Lan-neber* et le suivant.

Lan-nibert, 1233, p. 98. Voyez le précédent.

Lan-nidic, 1198, p. 12. Voyez les suivants.

Lan-nitic, 1266, p. 173. Voyez le précédent et le suivant.

Lan-nitich (*parrochia*), 1233, p. 97. Voyez les deux précédents.

Lan-nues (*ecclesia*), 1202, p. 45. Voyez *Lan-nevez*.

Lann-viniec, nom de lieu, 1257, p. 149. Voyez *Lan-vigneuc*,

Lan-nynec, nom de lieu, 1271, p. 193.

Lan-serf, nom de lieu, 1271, p. 189.

Lan-ternac (abbaye), 1247, p. 127. Voyez le suivant.

Lantrenac (abbaye), 1247, p. 127; 1247, p. 128. Voyez le précédent.

Lan-vas (abbaye), 1247, p. 128.

Lan-vigneuc, nom de lieu, 1267, p. 178. Voyez *Lann-viniec*.

Lan-volom, nom de lieu, 1189 (*vidimus de* 1219), p. 9; 1263, p. 165; 1267, pp. 178, 179; 1268, p. 182; 1271, p. 186. Voyez les suivants.

Lan-volon, nom de lieu, 1215, p. 71; 1224, p. 81; 1228, p. 86; 1235, p. 100; 1244, p. 117; 1245, p. 118; 1258, p. 149; 1260, p. 158;

1265, p. 170; 1266, pp. 173, 174; 1267, p. 177; 1268; p. 181; 1269, pp. 183, 184; 1278, p. 203. Voyez le précédent et le suivant.

Lan-volum, 1237, p. 103. Voyez les précédents.

Lan-vonom, 1264, p. 170. *Lan-vonom* est peut-être une faute pour *Lan-volum*.

Largai, surnom d'*Herveus*, 1266, p. 173.

Larvest, nom de lieu, 1257, p. 149.

Laux, dans *Car-laux*, 1252, p. 136.

Leau, surnom de *Glemarocus*, 1284, p. 206.

Leffant, surnom d'*Eudo*, 1301, p. 217.

Leim (rivière), 1220, p. 74; (*aqua*), 1223, p. 79; (*pons de*), 1235, p. 101. Voyez *Laem*, *Laim*, *Leim*, *Lem*, *Leym*.

Leirbechami (*domus*), 1220, p. 73.

Leis « cour », dans *Leis-divez*, 1245, p. 119. Voyez *Les*, *Leys*, *Lis*.

Leis-divez « cour de la fin », nom de lieu, 1245, p. 119.

Lem (*pons de*), 1246, p. 123; (rivière) 1247, p. 124; 1258, p. 149; (*aqua*) 1258, p. 151; 1260, p. 154; 1263, p. 166; 1264, p. 168; 1264, pp. 169, 170; 1269, p. 185. Voyez *Laem*, *Laim*, *Leim*, *Leym*, *Liem*.

Len-guer, nom de lieu, 1255, p. 142. Ce mot paraît signifier « étang du village ».

Leno, *-onis*, nom d'homme, 1271, p. 189.

Leran, dans *Coet-leran*, 1268, p. 182. Voyez les suivants. Ce mot se trouve dans le *Cartulaire de Redon*, p. 309, année 990.

Lerian, dans *Coit-lerian*, 1245, p. 120. Voyez le précédent et le suivant.

Lerien, dans *Coit-lerien*, 1245, p. 120; *Coet-lerien*, 1263, p. 167.

Lerou, surnom de *Symon*, 1284, p. 207.

Les « cour », dans *Les-inoc*, 1245, p. 118; *Les-iouhan*, 1284, p. 205; *Les-mellu*, 1228, p. 86, *Les-menau*, 1268, p. 180; *Les-menehi*, 1271, p. 192; *Les-quit*, 1266, p. 176. Voyez *Lis*, *Leis*, *Leys*.

Les-inoc (*grangia de*), 1245, p. 118.

Les-iouhan, nom de lieu, 1284, p. 205.

Les-mellu, nom de lieu, 1228, p. 86.

Les-menau, 1268, p. 180.

Les-menehi, 1271, p. 192. Voyez *Leys-mynehy*, *Lis-minihi*.

Les-quit (*ecclesia beatae Mariae de*), 1266, p. 176.

Levezere (*villa*), 1267, p. 178.

Leym, variante de *Lem*, 1263, p. 166. Voyez aussi *Laem*, *Laim*.

Leys « cour » dans *Leys-mynehy*, 1280, p. 204. Voyez *Leis*, *Les*, *Lis*.

Leys-mynehy, 1280, p. 204. Voyez *Les-menehi*, *Lis-minihi*.

Liem (*rivaria de*) 1256, p. 143. *Liem* est peut-être pour *Lem*.

Lis « cour », dans *Lis-minihi*, 1247, p. 126; 1254, p. 140. Dans le *Cartulaire de Redon*, on trouve *Lis-nowio* « nouvelle cour ». Cf. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 175. Voyez *Leis*, *Les*, *Leys*.

Lis-minihi, 1247, p. 126; 1254, p. 140. Voyez *Les-menehi*, *Leys-mynehy*.

Lixinuec (*terra de*), 1212, p. 68.

Lo, dans *Ple-lo*, 1211, p. 68. Voyez *Lou*.

Loeis: 1 *juvencam et* 1 *loeis*; 1245, p. 118. Comparez le gallois *llo* et le breton *leué* « veau »; en vieux cornique *loch* et en irlandais *lâeg*. Gr. C², p. 1075; cf. p. 272.

Loes, nom d'homme, 1266, p. 172; dans *Loes-oarn*, 1245, p. 117. Voyez *Lois*. *Loes* est en gallois *laes* « loi ».

Loes-oarn, nom d'homme, 1245, p. 117. Le *Cartulaire de Redon* donne pour ce nom la forme *Loies-hoiarn*.

Lois, dans *Kar-lois*, 1235, p. 100; 1238, p. 107. Voyez *Loes*.

Lop, dans *Lan-lop*, 1237, p. 102; 1239, p. 108; 1252, p. 135; 1263, p. 167; 1266, p. 175; 1267, pp. 178, 180; 1268, p. 181. Voyez *Loup*.

Lou, dans *Ple-lou*, 1202 (*vidimus de* 1275), p. 48; 1206 (*vidimus de* 1225), p. 62; 1211, p. 68; 1224, p. 80; 1229, p. 87; 1233, p. 94; 1233, p. 98; 1235, p. 100; 1238, p. 105; 1242, p. 112; 1247, pp. 124, 126; 1251, p. 134; 1255, p. 143; 1256, p. 143; 1258, p. 149, 1259, p. 152; 1261, p. 163; 1264, p. 169; 1269, p. 182; 1269; p. 184; 1300, p. 217; *Ploe-lou*, 1260, p. 158; 1271, p. 186; *Ploi-lou*, 1202, p. 46. Voyez *Lo*. On pourrait rapprocher de ce mot le vieux gallois *lou* « lumière », Gr. C², p. 106, qui se retrouverait dans le nom propre *Lou-morin* du *Cartulaire de Redon*.

Louen, dans *Tre-louen*, 1260, p. 158. En moyen breton *louen* veut dire « joyeux ». On trouve dans le *Cartulaire de Redon* le dérivé *Louuenan*. On dit aujourd'hui en breton *laouen* et en gallois *llawen*. Gr. C², p. 82.

Loup, dans *Lan-loup*, 1263, p. 166 note; 1266, p. 173. Voyez *Lop*. *Loup* paraît être le latin *lupus*.

Luziet, surnom de *Gaufridus*, 1258, p. 149; nom d'homme, 1260, p. 159.

Maen, dans *Maen-guen*, 1260, p. 156; 1268, p. 180. *Maen* signifie « pierre ». Ce mot est employé comme nom d'homme dans le *Cartulaire de Redon*. Voyez *Main* et *Men*.

Maeneu, dans *Kaer-maeneu*, 1271, p. 193; c'est un dérivé de *maen*.

Maen-guen (*terra*), 1260, p. 156; 1268, p. 180. La signification de ce nom est « pierre blanche ».

Maenou (*fons*), 1260, p. 159. Ce mot est sans doute dérivé de *Maen*.

Main « pierre » dans *Main-gui*, 1222, p. 78; 1247, p. 128; dans *Coit-main*, 1257, p. 147. Nous trouvons cette forme *main* dans les gloses comme second terme du composé *cronn-main*; Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 89. Voyez *Maen*, *Men*.

Main-gui, nom d'homme, 1222, p. 78; nom de moulin, 1247, p. 128. Dans le *Cartulaire de Redon* on trouve le nom d'homme *Maen-Ki* qui s'explique par « chien de pierre ». Voyez *Men-gui*.

Manus, surnom de *Ruallenus*, 1265, p. 171. Forme latinisée de *Main*.

Mais « champ », dans *Mais-cam*, 1245, p. 121. La forme ordinaire de ce mot est *maes*, *maez*.

Mais-cam (champ appelé *Le*), 1245, p. 121; ce mot signifie « champ du boiteux ».

Males, nom d'homme, 1198, p. 12.

Maloan, dans *Cot-maloan*, 1198, p. 12; *Coit-maloan*, 1247, p. 128.

Maniou, dans *Quaer-maniou*, 1260, p. 157. *Maniou* est probablement une mauvaise leçon pour *mainou*. Voyez *Maeneu* et *Maenou*.

Mar, dans *Guihe-mar*, 1202, p. 45, paraît avoir perdu un *c* final, voyez le suivant et *Marcus*.

Marc, dans *Garz escomarc*, 1259, p. 152. Voyez *Marcus*.

Marcade, nom d'homme, 1237, p. 103. Le second terme de ce mot, *cade*, peut être rapproché du nom d'homme *Cate* du *Cartulaire de Redon*.

Marcus, dans *Guido-marcus*, 1235, p. 100; 1271, p. 186; 1278, p. 203; 1298, p. 215. Comparez le gaulois *marca* « cheval ». Voyez *Marc*.

Marec, dans *Gle-marec*, 1189 (*vidimus de* 1219), p. 9; 1202, p. 45; 1245, pp. 119, 120; dans *Quar-en-marec*, 1264, p 169, écrit aussi *Kar-en-marec* dans la même charte. *Marec* est écrit *Marhoc*, et *Marhuc* dans le *Cartulaire de Redon*. Ce mot veut dire « cavalier ». Comparez le gaulois *marca* « cheval de guerre ». Voyez *Marrec*, *Marochus* et *Marocus*.

Marhoken, dans *Caer-marhoken*, 1264, p. 168, est un dérivé de *Marhoc* « cavalier ».

Maria, dans *Ker-maria*, 1453, p. 220.

Markerus, nom d'homme, 1287, p. 209. Dans le *Cartulaire de Redon* *Marcherius* et *Marquerius*. Ce, nom qui ne paraît pas avant le XIe siècle, semble être d'origine germanique. La forme germanique latinisée la plus

ancienne est *Marcharius* (VIIIe siècle). Foerstemann, *Personennamen*, col. 913.

Marochus, dans *Quin-marochus*, 1253, p. 137. Voyez *Marec* et le suivant.

Maroci, dans *Ke-maroci*, 1271, p. 187. Voyez *Marocus*.

Marocus, dans *Gle-marocus*, 1220, p. 73; 1252, pp. 134, 136; 1267, p. 179; 1268, pp. 180, 181; 1284, p. 206; dans *Gleu-marocus*, 1251, p. 133. Voyez *Marec* et les précédents.

Marrec, dans *Ke-marrec*, 1241, p. 110.

Marrigon, dans *Coit-marrigon*, 1251, p. 133. Ce mot paraît être dérivé du précédent.

Marus, dans *Guido-marus*, 1237, p. 104; 1263, p. 167. *Marus* est ici pour *Marcus*. Voyez *Guido-marcus*.

Matelion (*terra*), 1260, p. 158.

Maurou, dans *Kar-maurou*, 1232, p. 92, paraît être dérivé de *maour* « nègre » qu'on trouve chez Lagadeuc.

Mauvedat, dans *Ran-mauvedat*, 1245, p. 116 note.

Meclic, nom d'homme, 1232, p. 93.

Meisi, surnom de *Gaufridus*, 1246, p. 123.

Mel, dans *Mel-veu*, 1202, p. 51. *Mel* est pour *Mael* plus anciennement *maglus* « prince ».

Meler, dans *Tre-meler*, 1261, p. 163.

Melgat, dans *Tre-melgat*, 1224, p. 80. Comparez *Maelcat*, *Cartulaire de Redon*, p. 83.

Mellu, cans *Les-mellu*, 1228, p. 86.

Melou (*terra*), 1253, p. 139; nom d'homme, 1271, p. 189. Ce mot paraît être dérivé de *Mael*.

Melveu, nom d'homme, 1202, p. 51, pour *mael-veu* « digne d'être prince ».

Men, dans *Men-gidus*, 1253, p. 137; *Men-gui*, 1245, p. 120; *Men-guidus*, 1244, p. 115; 1246, p. 123; 1247, p. 129; 1267, p. 178; 1271, p. 193; 1294, p. 212; *Men-guitus*, 1260, p. 159. Voyez *Maen*, *Main*.

Menau, dans *Les menau*, 1268, p. 180. Comparez *Maeneu*.

Menehi, dans *Les menehi*. 1271, p. 192; *Menehi* se trouve sous cette même forme dans le *Cartulaire de Redon*. Il signifie « monastère, asile ». Voyez *Minihi*, *Mynehi*.

Men-gidus, 1253, p. 137. Voyez *Men-guidus*, *Men-guitus*.

Men-gui, 1245, p. 120. Comparez *Maen-Ki* du *Cartulaire de Redon*. Voir *Main-gui*.

Men-guidi (*fons*), 1267, p. 178. Voyez les suivants.

Men-guidus, 1244, p. 115; 1246, p. 123; 1247, p. 129; 1271, p. 193; 1294, p. 212. Voyez *Men-guidus*, *Men-guitus* et le précédent.

Men-guitus, 1260, p. 159. Voyez *Men-gidus* et les précédents. Tous ces mots sont des formes latinisées de *Men-gui*. A *Men-guitus* formé sur *Men-gui*, on peut comparer *Iacutus* formé sur *Iacu*.

Mer Le, surnom de Jean, 1267, p. 178. Ce mot forme le premier terme du composé *Mer-alt*, *Cartulaire de Redon*, pp. 39, 194.

Merian, nom d'homme, 1222, p. 78. Se trouve dans le *Cartulaire de Redon* sous les formes *Merian*, *Merion*. Ce mot est dérivé de *Mer*.

Merianus, nom d'homme, 1268, p. 181; 1271, p. 186; 1271, p. 190. Voyez *Merian*, *Merien*, *Meryanus*.

Merien, surnom d'*Alanus*, 1238, p. 106. Voyez *Merian*.

Merou, surnom de *Rivallenus*, 1271, p. 186, est un dérivé de *Mer*.

Meryanus, nom d'homme, 1278, p. 202. Voyez *Merianus*.

Meu (*villa*), 1267, p. 179.

Mic dans *Ple-mic*, 1233, p. 95.

Minihi, 1202 (*vidimus de* 1274 *ou* 1275), p. 48.

Minihi, dans *Minihi-briach*, 1224, p. 81; dans *Lis-minihi*, 1247, p. 126; 1254, p. 140. Voyez *Menehi*, *Mynehi*.

Minihi-briach, nom de lieu, 1224, p. 81.

Moer, dans *Car-moer*, 1252, p. 136. Voyez *Mor*.

Mohon (*parrochia de*), 1243, p. 115.

Mor, dans *Kar-mor*, 1231, p. 91. Voyez *moer*. *Mor* et *moer* (prononcez *meur*) sont peut-être l'adjectif vieux breton *mor* « grand » en breton moderne *meur*, en gaulois *mārus*. Voyez Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, pp. 182, 188.

Morvanus, nom d'homme, 1184-1189, p. 8; 1257, p. 149; dans le *Cartulaire de Redon*, on a la forme plus ancienne, *Morman*.

Morzelles (*Oliverius de*), 1238, p. 105.

Mynehi, dans *Leys-mynehi*, 1280, p. 205. Voyez *Menehi*, *Mynehi* et le suivant.

Mynehy, dans *Leys-mynehy*, 1280, p. 204. Voyez le précédent.

Myron, surnom de *Herveus*, 1266, p. 175.

G. Dottin.

(*A suivre*).

TWO IRISH 15TH CENT. VERSIONS

OF

SIR JOHN MANDEVILLE'S TRAVELS

The late Dr Todd in the Proc. R. I. A. Irish MSS. series 1870, pp. 66, etc., in describing an irish MS. of the 15th cent. preserved at Rennes, first made known the existence of a gaelic version of sir John Mandeville's well known travels. To that notice the reader is referred for full information connected with its history and contents. The interest of the communication is enhanced by the addition of the irish preface, accompanied by an english translation — But when at p. 76, he says, « we learn from it the preface that this book was transcribed at Rossbroin in the country of the Hy n-Echach Mumhan », etc., — I think he leaves the impression that the Rennes MS. contains the translation made by Finghin O'Mahony himself. This is however a mistake, as will be shewn lower down. The tract is comprised between fol. 52a col. 2 and 68b col. 2, but for convenience in future references the letter will be omitted and the number given of the column, of which there are 4 in most of the folios.

Dr Todd expressed a strong belief that useful glossorial results might be expected, if this translation were transcribed and printed. It has unfortunately fallen to the lot of a mere dilettante, untrained in the discipline of modern philology, ignorant four and a half years ago of a word of irish, to extract the virtue out of this gaelic tract, without printing it in full. Though so ill equipped for performing the task I have attempted, first to picture in miniature the more salient features of the language at the close of the 15th cent.; secondly to exhibit the differences between the Rennes and the Egerton MSS.; though to save repe-

titions these two operations are combined; thirdly to give a vocabulary of the rarer words. Here I have gone to greater lengths than may at first sight seem necessary. As a matter of fact, though it contains some interesting words, they throw little or no light on the considerable number of unexplained or doubtful words to be found in the various indexes of Mr. W. Stokes' publications and the glossary of Prof. Windisch. This has been done in the historical interests of the language, to record survivals which soon passed out of use and to register words of more modern origin, some of them still current, though there is nothing in print to shew that they were so in the 15th century.

Here I ought to express the obligation I am under to M. Alphonse Vétault, the learned archivist and Librarian of the Public Library at Rennes, for readily giving me every facility for making a transcript of the MS. and for permission to make the use of it that I have done.

The other copy is at the British Museum, marked Egerton 1781. It is very inferior in almost every respect, especially in the writing, but contains about a folio more of matter at the end. Both terminate abruptly, but what is missing from Eg. is comparatively small. It is comprised between ff. 129, col. 1. and 146, col. 4 according to the figuring by folios in pencil, and between pp. 255 and 299, as paginated in ink. I have adopted the folio notation. Fol. 132 is a mere slip about 1 inch wide, and others are mutilated, but before being written upon, so that the text has not suffered. The ink is very pale in places, especially at the beginning.

There should be no doubt about the date of the original translation. It is stated R. 53.3, that Fíngin finally put it into gaelic in 1475. Dr Todd has read it 1472 through mistaking a .u. for a .ii. But the u. is clear I think and a .ii. would have two dashes over it — Eg. also reads 1475. Then follows a list of 22 contemporaneous chiefs in different parts of Ireland, traced back for 3 and 4 generations. Dr Todd has omitted one, on p. 75 top line after 'og' add — mhac Dondch*ada* os cin*n* Ealla 7 Co*n*cub*ur* — The dates of death of several of these may be traced in the 4 masters. One indeed died in 1472, Fingin mac Mic Con of the O'Driscoll mor. Then Cormac mac Donchada of Hy Cairpre in 1477, Diarmait of the O'Sullivan's of Berre in 1485. Tadg caoch mac Uilliam of the O'Kelly's of Hy Maine in 1486, Enri mac Eogan O'Neill in 1489, Cathair mac Cuinn of the O'Connor's of Failghe in 1493, Concubar mac Toirrdealbach of the O'Brians of Thomond and Fingin mac Diarmata O'Mahony, the translator of the book in 1496. The 4 Mast. describe the latter « as a general supporter of the humanity and hospi-

tality of W. Munster, a wise man, learned in latin and english ». The ann. of Loch Cé call him « the most learned man of his time in latin and English ».

The first line of R. opens with « Locc don lebursa Ross Broin a crich h. n- Echach Muman » (Rossbrin, parish of Skull, barony of West Carberry county Cork.), but that refers to Fingin's original translation. The Rennes copy to judge from a marginal note at the foot of f. 69 in the same hand as the text, was written on Maundy thursday at Cill Creidhe, now Kill Crea on the river Bride, about 8 miles N. of Bandon, County Cork. « Dardein manndála indiu 7 ar comarci an fir docaithes indiu damh 7 a Cill Creidhi damh 7 dom aithni ní gúitrengach an muindterga tú »[1]. So if R. was not copied exactly in 1475, it is allowable to infer from the above obits that it is a very early copy, made perhaps within a couple of years of that date.

The Eg. copy differs very materially from R. in one respect. Though it opens with the same words, it reduces the list of chiefs to seven, by omitting all the southern names but two, including Fingin O'Mahony, and adding three fresh northern names. The Mac Mahon (of Oriel), the O'Reilly and the O'Rourke of Breifny. This territory was included in the modern county of Leitrim and the W. corner of Cavan. The death of Tadg, chief of the O'Rourke's I have not found, but he was made chief in 1468.

The head of the Mac Mahon's (of Oriel) died in 1484 — so this copy cannot be later than that — and the O'Reilly in 1487. That this copy belonged to or was made by an O'Rourke is probable from a marginal note at the top of Eg. 137. It consists of 2 lines, but most of the upper one has been cut away by the binder. In the middle of the lower line is a full stop, followed by — Misi Brian O'Ruairc 7 ní fo mo liter don-cruth-sa? — Though it seems a totally different hand from the text, I think both might have proceeded from the same person. The words, if I understand them properly — not good is my letter formed in this fashion — seem to imply he was dissatisfied with the trial. The letters are greatly better formed than in the text and so would have been more troublesome to write. We can even assign a reason why an O'Rourke should be specially interested in an account of the holy Places The ann. of L. Cé and the 4 Mast. mention that Malgarg O'Rourke, lord of Breifny in the year 1231, had died on a pilgrimage to the River Jordan.

1. Maundy thursday today and (I am) under protection of the man today that eats an ox and at Cill Crea an ox and to my knowledge thou art no false-fasting (read *gu-trednach?*) unkindly person. In the MS. 7 is attached to damh as if one word, *damhed*,

A document that represents to a considerable extent the language of Breifny has a further claim on our interest. If the marginal note in the San Gall cod. — do innis Maddoc dún .i. meisse 7 Choirbbre, Sg. 194a — may be taken as an indication that the glosses of that MS. were written on that island, then they were written in Breifny and the language of Eg. is their direct descendant. The fact of living on an island in winter as the notes — feria Cai hodie (20 Feb.) Sg. 50a, fel Martain (11 Nov.) 70a — indicate, give an adequate reason for not fearing an attack from the fierce Norsemen — is acher in gaith etc. 112a.b., when the winter storms were blowing. — The lines beginning — dom farcai fidbaide fál etc. 203a.b., Fommchain cói etc. 204a.b. were suggested later on between April and July when the cuckoo is heard calling in the wood and the trees are in full leaf. St Maedóc of Ferns who gave his name to the island was 8th in descent from Colla Uais, L. Br. 14[e], 4 Mast. A.d. 1496 n. and so of a northern family. It is probable enough that the writer of the glosses was a native of no distant locality. Names are apt to run in families. The name Damun shianach. Sg. 52a, finds a parallel in Daman*n*scen mac Doimeni mac Coirp*re*, 8th in descent from Colla da crich, L. Br. 14d and in Damonoc oilit*ir*, son of Saran of the race of Niall of the 9 hostages. L. Br. 14 top margin. Ruadri, Sg. 159a, is I think more a northern than a southern appellative.

Assuming that R. represents very nearly the original south Munster version and that Eg. was copied and modified a little later in Breifny, by collecting their differences I have hoped to throw a glimmer of light upon the state of dialects in the north and south of Ireland during the last half of the 15th cent. The date 1475 is a well defined epoch as it nearly halves the distance between our own times and the middle of the 12th cent. when the later parts of the B. of Leinster were written. Though the result is indecisive on many desirable points, it quite proves in a general way that then, as now, the south was more conservative than the north. It is evident the language of the north had arrived at a rather more modern stage than it had done in the south.

Before proceeding further it is well to shew proof that R. is not, as D[r] Todd's words rather lead one to believe, the original translation made by Fingin and to illustrate how the two copies respectively agree with or differ from the English original The latin version (Alosta? 1478?) differs so very materially in so many respects from the Eng. editions of 1568, 1670, and 1725 (reprinted in Bohn's Libr.), from the Italian (Bonnonia 1488) and from the French (Paris 1560?), that Fingin could have

made no use of such a version in his translation. He seems also to have been unacquainted with french as « cuir bouilli » is translated by « mital » R. 68 .1. The words enclosed in square brackets always imply the Eg. reading. It will be found they sometimes stand for an addition to the text, sometimes are a variant of the words preceeding them. The sense will, I think, easily shew the difference. Figures of reference placed after an irish passage always refer to R. unless otherwise indicated. Though the corresponding reference to Eg. is often given after that to R. it must not be thought that the unbracketted portions are exactly identical with Eg. The differences of spelling, accentuation, aspiration and of small additions are so very numerous that, when not special necessary, for convenience sake they are left unnoticed. Inverted commas are affixed to the corresponding Eng. quotations, for the most part taken from Bohn's edition of 1725.

1. Instances in which Eg. is closer to the original than R. ata slidhi timchil ó íart*har* an dom*hain* [co Jarus*alem*] can dol [ar faircci docum Járusal*em* .1.] don Almaine 7 do P*rius*. 1.61. Eg. 137.1. « There is one way, all by land, to Jerusalem without passing any sea. It lies through Germany and Prussia ». Mar leghtar 'sa leb*ur* [do leighiusa fein co miníc annsa leb*ur*] tucc M*a*camét*us* dóib. 61.1. Eg. 137.1. « This book Mahommed gave them. In it among other things is written, as I have often seen and read. »

7 adubairt ría can h*e*gla do beith uirre [adubairt ría na bí h*e*gla ort] 61.2. Eg. 137.2. « and said, Mother have no fear. »

Gorabí sin c*é*t mírb*uil* [innisídh serr*isdinigh* ar] Macametus. 62.2. Eg. 138.2. « and this is the first miracle, the Saracens say, that M. did. »

7 dambía cl*ann* aici [loisgfidht*er* beo a bean léis 7 da raibh clann aíge] leigfidht*er* an ben can losc*cadh* na fochair [fair]. 64.1. Eg. 139.4. « And if his wife have no child they burn her with him and say that it is right that she should accompany him in the other world as she did in this. But if she have children with him, they let her live with them to bring them up if she will. » Eg. has omitted the negative, but otherwise stands nearer the original.

Again Adam sends Seth to Paradise to ask the angel for an little — d'ol*a* croinn na b*eth*a [na trocaire] 53.3. Eg. 130.1. where R. is wrong.

Scribt*ar* da dhuilleóig dóib 7 cuirt*er* annsa laim-sin íad 7 *con*ngmaidh sisi duill*eóg* na córa aici 7 telgidh [in la*mh*] duill*eóg* na héccóra úaithe. 64.2. Eg. 139.4. Here Eg. inverts the last two clauses and corres-

ponds with the English. « Both parties write their causes in two bills and put them in the hand of St Thomas ; and anon he casts away the bill of the wrong cause and holds still the bill with the right cause ».

The following passage is entirely omitted in R. Speaking of the Pigmies, Eg. continues — 7 ní denaid obair ar doman acht daine a *cosmailus* ar *mádi-ne* ag denum oib*r*e dóibh 7 bid sin ag denum fanamaid futhu am*ail* do *bedh*mais-ne fa athacha*ibh*. Eg. 141.2. « And these small men travail not nor till land but they have among them great men, as we are, to travaill for them and they have great scorne of those great men, as we would have of giants. »

But though in these and in other instances Eg. has preserved the original better than R. it is not always so. The whole of R. 54.1 and 6 or 7 lines of the column before it are condensed into 8 1/2 lines of Eg. 130.2 and a few lines from the bottom of R. 54.2. there is about a column of matter wholly omitted. In many instances a clause left out in Eg. is supplied in R.

2. In a few instances the meaning of the original has been missed. As Fingin knew English well the mistakes may be attributed to the copyists, though found in both MSS. For instance he never could have written — « Eclais San Sanior » for « the church of St Saviour », or translated « it is a very fair way » by — is bóegh*lach* an sligh*e* sin. 57.2 Eg. 133.4. They may have changed the predicate to accord with their own experience, as the words which immediately follow are — .1. [trit] coillti dluithe isle — « foul women, but they have precious stones in their eyes » — mna roaille 7 clocha b*uadha* in a suil*ibh*. Eg. 146.2. « And from thence men go to the isle of Crete which the emperor once gave to the Genoese » — 7 do cit*er* as sin ant-oilén greccach tucc an t-impir do Jónás faidh uair h*ec*in.! 55.2. Eg. 131.1.

3. Sometimes in R. sometimes in Eg. additions are found to the original text. These are the work of the scribes, probably clerics or at any rate acquainted with ecclesiastical literature. Cill Creidhe founded in 1465 belonged to the Franciscans and it is not improbable that exchanges of books took place between the various houses of the order. So Sir John's travels may have been passed on to the monastery at Meelick on the Shannon in the S. E. corner of Galway, founded in 1479 and thence to Donegal where a house for the Friars of St Francis had been founded in 1474. Here it may have fallen into the hands of an O'Rourke of Breifny, who, as we have mentioned before, might like to know more of a country where an ancestor had perished.

The following passage in Eg. is taken either directly from Josephus

Bk. VI. c. 3 or from Euseb. Ecc. Hist. Bk. III. c. 6. where he is quoted — 7 in cuid n*ar* marbh dibh, do c*uir* do gorta iad, inn*us* c*o*n-ithdís cresan*n*a 7 s*en* broga 7 farca*n* 7 f*er* crin 7 otrach nan daine fei*n*, 7 ní is messa 'na sin, na lei*n*ibh beca a maithr*ech*a fei*n* aga n-ithe. Eg. 135.1.[1].

After mentioning the wedding at Cana of Galile, both add — 7 Mu*i*re fein ac fritho*lamh* and. 60.3. Eg, 136.3.

Speaking of what Christ did, both add — 7 gach uile ghalar archena 7 c*or* ruaicc demuin a dainibh 7 a b*eth*adach*aibh*. 61.3. Eg. 137.3.

Both give a particular about the way in which Herod met with his death, which is not in the Eng. version, nor in the L. Br. 143a account and is in contradiction with Josephus — Do cúaidh fein a n-dab*ach* fotraici 7 do iarr uball 7 scian [do tab*airt* do] 7 do saigh in scian ina medhon [fein] cor leic a inath*air* amach annsa dab*ach*. 59.1. Eg. 135.2.[2].

The next amplification is only in Eg. — in uair dogab*adh* é fein iarna brath da mnai, intan ro inn*is* di g*ur*ab a folt dobi a nert 7 ro innis si da h-ath*air* sin 7 ro c*uir*-si*m* fis g*o* Samsom 7 gabht*ar* leo é 7 ro b*er*radh leo e iarsin 7 do c*ur*iudh peler c*o*nnmhala na *cath*rach *eter* a dha chois 7 a dha laim 7 glas forra 7 t*u*c in righ c*ur*iudh f*or* a m*uinter* uil*e* docum fl*edh*e m*o*ire dorinn*edh* doibh leis: roinn*is* a ghill*e* do Samson .1. a mb*eth* ag ol 7 ag aibhn*us* uil*e* dibh h*e*caibh. Odchual*a* Samson a mb*eth* aml*aidh* sin, doc*uir* a da laim isin mbu*n* gr*u*aig 7 add*racht* a n*er*t do s*o*m 7 a brigh mil*edh* m*oir* 7 rotr*as*gair in *cath*air fe*in* air 7 orrtha-sa*n* g*ur* m*ar*bh iad uil*e* 7 e fe*in* már œn riu. Eg. 132.4[3].

A singular addition is made in Eg. to the story that when Julian the Apostate ordered the body of John the Baptist to be burnt, they were unable to burn — an mér do sin sé [trit broinn a m*ath*ar] docum an Tig*er*na in úair a dub*air*t se, « ag so Úan Dé ». 60.1. Eg. 136.2.[4].

1. And those of them that died not, such a hunger beset them that they used to eat belts and old shoes and welts and withered grass and even human excrement and what is worse than that, little infants — their own mothers eating them.

2. He himself went into a bathing tub and asked for an apple and a knife [to be given him] and he thrust the knife into his [own] middle that he let out his bowels into the tub.

3. When he himself was taken after the treachery of his wife, when he had told her that it was his hair that was his strength, and she had told it to her father, and he had sent a message to Samson, and he is taken by him, and shorn by him afterwards, and the pilar of a dwelling of the town was put between his two feet and his two hands and a fetter upon them and the king had sent an invitation to all his people to a great feast made by him for them: His lad told Samson, to wit, that all of them were drinking and making jolly by chance (?). Samson heard that they were so, put his two hands into the roots of his hair and his strength arose to him and the valor of a great warrior, and he overthrew the town itself upon him and upon them, that they all died and himself together with them.

4. The finger that he stretched out [through his mother's womb] to the Lord, when he said, « Here is the Lamb of God ».

In another passage the Eg. scribe has been led astray by a similarity of name — ata in muir sin (the Mediterranean) o str*e*ta ombarrog no co t*et* si 'sa fairge don tœbh t-shiar don Espain. Eg. 138.3. R. has — o Marroc no co t*et* si 'sa fairge l*eth*a tiar don Espain. 62.3. « from Marok on the sea of Spain to the Great Sea ». The former copyist has thought of the river called — sd*r*eta ombarrog. Eg. 129.2. (the Moravia) near Belgrade, mentioned quite at the beginning of the book. Again in narrating the legend of the Virgin giving her girdle to St Thomas at the time of her Assumption, after the word Mary the Eg. scribe has too hastily added « Madalen » Eg. 135.4.

Two passages may be quoted which have their counterpart in older gaelic writings. In the Lib. Hymn. Goid. p. 71 — labrossi dosreggat ambel nichtarach darra : : : : corresponds with — ata oile[n]ann ina fuilitt dœine 7 an-úair chodl*as* amuigh fon grein folcuit a n-aighti uile lena mbélaib úa*ch*tair. 65.4. Eg. 141.1. The English does not mention which lip. In L. Br. 149b C*uid* el*e* genit a n-indsib Mara R*uaid* cen chindu it*er* forru 7 uíí n-ordlaigi in ardi cech fir dib. a cluasa 7 a srona ina ochtaib 7 a súile ina slinnénaib — corresponds with — Ata oilén oilén [ele] laim risin 7 a dœine cin cen*n*aib orra 7 a suile a máolaib a n-gúal*ann* 7 a mbeoil ar [in] a n-o*ch*taib. 65.4. Eg. 141.1. Ata oilen ele ann *con* dœinib cin cen*n*aib cin t-súilib 7 a mbéoil it*er* a slinnenaib. 65.4. Eg. omits.

Inevitable phonetic changes have left their mark on the orthography. It is getting more and more unsettled. Unaccented short vowels had become, in some positions, neutral or obscure. When tradition and pronunciation clashed, these were liable to interchange not only in their respective classes of broad and slender, but even an « i » with a neutral sound, generally written « a » .e.g. the art. in, an, prep. i-n, a-n, cin, gan — ĕ had already been raised to « ea » and is occasionally so written. A slender « e » generally takes a « i » after it.

In infected hard vowels, with certain classes of words it is probable that, so far as sound was concerned, it was a matter of indifference or convention whether « ai » or « oi » were written, in words like sair, soir (east), gaire goire (nearer). In Kerry and perhaps elsewhere nothing but « i » is heard in oir (East) oilén, coiméud, etc.

Similarly with the older diphthongs áe, óe, ái, ói.

The stress had shifted its position to the second member, though the accent mark, as now, was generally set over the first vowel. The first two sounds in R. are usually written ǽ, œ́, é (exceptionally), áo; when infected œ́i, áoi. In Eg. áo, áoi are rarely if ever used and are replaced

by œ, é ; when infected ái. The accent mark is very generally omitted in Eg. with these diphthongs.

The numerals in brackets give the number of times I have noted a form, without its being exhaustive. They have only a relative value and are useful in conveying a more definite impression than the words, « frequent, occasional, usual », would do ; especially when trying to determine the local preference of one sound over another.

A-O — falach R. (2) Eg. (1) [folach] (1) — frithalam (2) [fritheol*amh*] (2) frithólam R. Eg. sair (14) [soír] *east.* (14), tair R. (3) Eg. (1) [toír] (3) in airet R. (1) in oi*redh* R. (2) Eg. (3). *N. sg.* damh R. Eg. (2) gen. sg. daim [doim], gaire (4) [goíre] (4).

A-I — *the article*, an. R. *is almost always*, in, ín, Eg.; *but* isin [annsa] *nearly always; prep.* a, ana, R. (6) Eg. (4) *prep.* an [in] R. (2) Eg. (2); asa (*in their*) R. Eg.; ic, icca, R. (17) Eg. (1) ac, aga R. (6) Eg. (22); cin (2) [can] (2) cin (2) [gen] (2) can (6) [gan] (6).

O-A — *G. pl.* bonn [bhann] *acc. pl.* boi*n*d [buinn], coblach [cablach], imforcr*aidh* [imarcraidh]. moille [maille]. *acc. sg.* coill R. (3) [caill] (2) *N. pl.* coilti R. (1) Eg. (1). croind R. (3) Eg. (2) crainn R. (3) Eg. (3) *as a rule*, ina roibi, coroibi, mararoibi, R. ina raibe, goraibe, *etc.* Eg.

O-U — do chóidh R. (6) dochúaidh R. (4) Eg. (*always*) *inf.* dol R. (6) dul R. 2 Eg. 9 ; olc [ulc]; do thoitim R. (1) thuitim R. (2) Eg. (3) cóicc [cuig]. do loigh [luigh], loidenn R. Eg. luidhenn R. Eg.

U-O — do thurn*adh* [toirn*edh*], mar thuillfes [thoill*fus*], *édtr*uma [édtrome].

UA-O — do fuagradh [frog*rad*], le fogra, R. Eg.

Œ-A — maccœm R. (4) maccamh R. (1) Eg. (5). *Latter form in Laud version of Fél. Œn.* p. cxcxi *and is the High. gael. form.*

É-Í — clé [cli], clé R. Eg. (4), a l*eth*éd [l*eth*id].

E-I — credim (*faith*) R. (5) Eg. (3) credem R. (1) Eg. (5), ina timchill R. (9) Eg. (3) timchell R. (1) Eg. (7) sennfitt [sinnfid], comenic R. (3) Eg. (1) minic R. (2) Eg. (5) tened [tin*edh*], tene [teinigh], seimhnib R. (1) sibhnibh R. (3) Eg. (2). *In Fem. a-stems and ía-stems N. Gen. Dat. Acc. sg.* -i R. *is almost without exception* -e Eg. *N. sg.* oidhchi, rid*e*ri *G. sg.* tíri, slebi, deilbi, eisergi, póicci. *Dat. sg.* fairgi, uiscci. oidhchi. *acc .sg.* rideri, baili, *comp.* airdi R. -e Eg. 3 *sq. hab. pr.* caithenn [-inn]. suidhenn [-inn] cuirenn [-inn] tuitinn Eg. *N. sg.* croicenn (2) [croicinn] (2). *The* é *of* léigim (*I allow. let*) *is dropped* 7 *times in Eg. though in other place retained.* léigcitt [ligid], léigcidh [ligidh] ní léigenn [ligenn], *etc.*

E-IU — lemm (4) [lium] (4) lim [lium].

I-IU — sibl*im* [siubl*aim*]. *The verb is of constant occurrence and without exception maintains these two forms in* R. Eg. *respectively. N. Pl.* Idhail [Iubhail] gen. pl. Idhal [Iubhal] *a very common word in* R. Eg. *and the only one used for the ordinary Iúdaidh (Jew).* O'R. *has* « Juill » *a Jew.*

IA-E — *N. pl.* niamann (2) [nemthann] (2) Sdiamna [Sdefain]. R. *also uses latter form.*

-ES -IUS — maithes R. (5) [maith*ius*] Eg. (7) *acc. sg.* torrches [toir-ch*ius*] *dat. sg.* leighes [leigh*ius*] (2). 3 *sg. rel.* beres [ber*ius*] (2), eirgh*ius* Eg. roinnes [roinni*us*], caithes [cath*ius*], ith*ius* Eg. ithis Eg. traidhes [traigh*ius*], léighis [leigh*ius*] *reads*, thuiles [tuilis] im*ur*cuires [im*urc*r*ius*].

-EDH-ÍUDH, -UDH — 3 *sg. pret. pass.* inarsáigh*edh* [-saighiudh] inar-cuir*edh* [-cu*r*iudh], doc*uiredh* (2) [doc*ur*iudh] (2) ac cœin*edh* [cainiudh] *inf.* do legadh [leighiudh] *read*, *acc. sg.* cach cinedh [ciniudh]. *pret. pass.* do gen*edh* [-ghenudh] dorecad [recudh], etc. 3 *sg. impf.* ad*er*iudh Eg.

Examples of the diphthong — gáoth [gœth], caol [cœl]. *N. s g.* áos [aís] œs R. Eg. *dat. sg.* táob [taibh] taebh R. Eg. ar én t-sliab R. dia dardáoin [diardain], cach œn aoine [en aine], co hœine [aine], œibhnes [aibhn*us*], dœine [daine] daoineib [dainibh].

EA — hellach [eallach], dessa [deassa], teas [tes], denam [deanum], do ghell [geall], gel [geal], meala [mela], feb*hus* [feabh*us*] — *In Eg. a consonant is softened in* — co lór [leór], thórannaighes [teoran —], tras-gairt [treasgairt].

U = BH *in* douí Eg. (3) Siluester R. Eg. Caluarie R. seruís (3) [ser*b*his] (3) Liuie [Lipíe] *Libia* —

AU *is found in* — Eoin bausti R. cláustra [clabsdra].

For the older tenuis c, t, *it is usual in R. to find* cc, cg, gc, t, tt, d, *while in Eg. they are on the whole consistently replaced by their corresponding sonants, wherever this change has taken place in the modern language.*

The practice of doubling a tenuis to represent its sonant arose from the belief of Irish grammarians that the latter was a hard sound; the tenuis soft. It was therefore logical enough to double a supposed soft letter to represent its supposed hard corelative.

On the otherhand, as in the modern language, d *has become* t *after a liquid in adj. in* -de; talm*an*ta Eg. sœg*ul*ta R. Eg.

ND, *frequent in* R. *is nearly always* NN Eg. LL = DL *in* colla R. Eg. (2) *but generally*, codla R. Eg.

PROS. F — do oslaic [do fhoslaic], d'oscail [do fusgail] oslaicthi [fos-laice] (2), fuiseóga [huiseóga] *larks.*

P — F. premh R. (3) Eg. (1) [fremh] (2) — N *has become* L *in*, Essail [asail] cristann [crisdal], *but also* cristal R.

Contractions and abbreviations are commoner in Eg. *As a rule* R. *limits them to the termination, except with words beginning with* ber, breth *or where* et, ed, eth, edh, ra *forms part of the syllable.* Eg. *on the other hand often contracts the middle and gives the termination, especially of verbs, in full. In both the abbrev. usually expanded into* ur, ar, *is sometimes followed by an* i, *which has to be inserted between the* u *and* r — *as,* c'i = cu*ir*, dogeb'i = -bu*ir*, purp'i = purpu*ir* — *But it is also omitted, as is likewise the case with the contr.* us. *e. g.* 2 *sg. pret.* roibh*is*, tang*uis* Eg.; 2 *sg. fut.* foge*buir*, muna dech*air; G. sg.* bre*th*emn*uis* [— ais].

The contr. for et, ed, eth *is used irregulary, though rarely* — ce*d*nn [ce*d*n], gle*d*n Eg. dile*d*n R. pe*d*ntail, pe*d*ntu*r*acht Eg. condite*d*n R. decair [de*th*cair] *exhaust the instances I think — The use of.* íí. *for* aile *is very rare* — Eg. *several times uses the arabic numerals* 3, 4, *where* R. *either writes them in full or uses the latin notation* — 2 *is sometimes used in* R. *for* « *da* » *to him, them, and twice for* est *in the word* ce*s*ta — cu *is very frequently rendered by* q. *in* Eg. *less so in* R. *as* qq = cucu, qid = cuid Eg. *Infection of consonants is generally shewn in* Eg. *Much less frequently in* R. *In both* fh *stands for* bh *where eclipse would be shewn in the modern language.*

The modern method of shewing this infection of a tenuis by doubling it or by prefixing the sonant does not yet occur — An apparent example is once found in R. a ccoicrích an talm*an* nœ*imh*, *but the original stands* « *out of the borders of the H. Land* », *so* « a » *stands for* « as » *which does not infect — But in* Eg. *the eclipse of* « f » *by* « bh » *is given sometimes; never in* R. inafuil [bhfuil] (2), arfhágbail [arbhfagbail], marabfuil Eg. etc.

In both MSS. t *replaces* s. sh *in a partially abnormal manner — Sometimes, from putting the dot on the wrong letter in the hurry of writing, the* t *becomes* th. *Before or after a verb where infection would take place* — 3 *sg. pret.* Simon... do tslánaigh [do s*lan*aigh] an Tigerna. 59. 2. annsan oidhchi sin do tsén Pe*d*ur ar Tigerna. 54. 1. 3 *sg. fut.* dotsluicf*idh* [do sluicfedh], 3 *sg. rel.* is mar an cé*d*na tsibl*aigh*is — tsoills*igh*is R. mar t sœilmit-ne R. is é Cámh do budh tsaidhb*re* (*the richest*) 66. 4.

After other words which cause infection — (DA (2) — atat da tslíab. R. Eg. *omits* t. « A » (HIS) — lé ne*r*t a laime 7 a tslúaid féei. 56. 4. Eg. *omits* t — agus *still aspirates*, Et*er* maith 7 tsaith [thsaith] — do tslíab R. Eg. *omits t* — do sheimhnib [do tsibhní*bh*]— do tsubhailch*aibh* R. (2) — do tslicht R. Eg. do thseol*adh* R. etc. *After* « iter », *which sometimes aspirates* — iter tsliab Galilee, R. Eg, — can én shnáithi [tsnaithi] (*without a stitch of clothes*) — d'arán tslimm R. Eg. *omits* t — arson tsela (*on account of the seal*) R. Eg. *omits* t. *But it is also found where no infec-*

tion takes place — can tsroin. R. Eg. cin tsúil*ibh*. R. *only* — am*ail* tsúil. R. *only. From O'Don. gr. p.* 61. *it appears the use of* t *before verbs is local and rare.*

There is a peculiarity in the accentuation of Eg., *if that term is applicable, which must be noticed. It is confined to* « i ». *It may sometimes have been used to distinguish that letter more readily, when side by side with* n, nn, m, mn. — *At this period copying was often done in a slovenly manner and required an occasional guide for the eye. The idea would be taken from the dash placed over the numerals* i. ii. iii. etc. *But it is constantly found where no such need is felt and on syllables that are always short.*

The — idh. — id *of the* 3 *sg. pl. pr* : *is specially favored.* — *It is marked at least* 129 *times* — aderid (14), gairid, goirid (6), ithid (6), ithid (2), cuirid (5) cuirid (2) cuirfidh (2), ticid (5) ticid (1). 3 *sg. pr.* tig (12), fuilid (2), fuilid (3) 3 *sg.* fuil (14), caithid (2) caithid (1) mairid (2), creidid (1) creidid (2), doberid (10) *also* tainig (6) tainig (1), *etc.*

3 *sg. pr.* is (26) — *the article* in (5) — *prep.* in, ina, isna (4), 3 *sg.* F. innti (16) inntí (1), innti (2) — *Demon. pron.* sin (15).

Even three, as well as two syllables are marked — 3 *sg. pl.* — tighlighcidh, aithnighid, innisidh, innisigh, do innis (2) *inf.* innisin — 3 *pl.* fásaid, comédid, médaighid, fiarfraid tógbaid — doridiusí (*again*) — *Subs. adj. N.* croicinn. maithius, saidhbreás, milis, aibhinn. *G. sg.* druisí, tigernais, cnuicc (4) droichid — *Acc. sg.* beinidh. *N. pl.* maithí (1) maithí (3) tighithi. *Other examples* — airgid (*silver*) (4), cuid (12) cúid (5), conuige (4) inaice (6), aige (*with him*) (7). aigi (*with her*) (2), ainm, richt *dat. sg. N, acc. pl.* cinn (9), uisge (3) *gen. dat.* uisgi (2), inadh) (5) *gen. sg.* inaidh (1), gominic, — nig (10), cruinn, bainne (*milk*) (3) *gen. sg.* capaill, uile, coisi, uilc (5), eli (4) *dat. pl.* cnocaibh, enaibh, minnaibh — *p. part.* cengailte — *In gen pl.* namád (2) *the accent is displaced.*

The slips and mistakes are of various kinds.

1). *Repeating a syllable or even part of a sentence on turning over a fresh leaf* — mararaithn*edar* R. co mainisistir R. arna denan*um* R. ráiaiti na fáided R. *but* raiti, *a few lines on* — nó nó co. R. oilén. oilén. R. Tucc leis da da thig R. 3 *sg. pr.* labr*a*raidh.

2) *misreading of original* — mile fe*r* amach [armtha] « 1000 *men at arms* » — ant-imp*ire* an*n* nó in*n*ti [in t-imp*er* I'nnidhach ann] — da ubhall [taball mor] óir. « 2 *round pommels of gold* » — uile oibrig*thi* [oilitrighthi] do den*am*. « *undertakings* »

3) *omitting letters* DH — *adj.* mi-nádura [nadurdha] — E — ponair[e] R. — G — tairnedar. Eg. — GH — Maghdalén [Madalen] (4) N — uiii

coisceme xx. R. cabata Eg. = can bata (*without a stick*) aitrecha [natracha] (2). P — an Egit [in Eigipt]. T — acht [ach] (2) stáuide [statuíde] (*statutes*)- TH — *gen. sg.* docum a loiscthi [loisge], timcill an adhlaici [adhlaice], fotraice [fotraicthe] — a fiadn*aise* an adhnuici [adhlaice] — Ecl*ais* an adhluici R. (2). *p. part. pass.* adhluici [adnace] (2), oslaicthi [fosl*aice*] — 3 *sg. pret.* do imidh sí úaidh. R.

4) *writing a wrong letter* — DH, TH for CH — na cídhe [ciche] (2), 3 *sg. pr.* roith*idh*, roithenn [roicheann], 3 *sg. pret.* do theith R. Eg. ag teith*adh* R. Eg. F *for* S — futhasan [futhad fan] (*under them*) — DH *for* L — Dillaitt [didhlait]. R *for* G arna pagail [farail] (*paving*). *Inversion of* TS — co cathair in stamdain, Eg. = in tSamdain (*Sultan*) — *oversight* — léo fe*cht* [fein].

5) *aspirating a wrong letter* — GH *for* G — fáccbaid [faghbhaid]. 3 *sg. pret. pass.* mar do ghenudh in Tigherna. Eg. 3 *pl. pr.* deisigit [— idh], innisidh. Eg. bidh Eg. (*frequent*) cuiridh Eg. *The* 3 *sg. for pl. is found in* Eg. *in other instances* — rangcatar [rainig] scéla — ticcid [tig] longa 7 cenn*aigh*i — TH *for* T — do ghortha (*of starvation*) Eg. TH *for* F, 3 *sg. cond.* soighthedh [soighfedh] — *perhaps* MH for *m* — San Semh R. *but also* San Sem (*James*) R.

6) *using an unnecessary element.* —

Suibisc*elidh*, sybisc*elidh* R. (*evangelist*), *but* soscel [sois-gel] (5) — os [cos] aird (*openly*) — soithech [soighthech] Eg. (*always*) — aniugh, andíudh R. Eg. (*today*) (*always one or other*) — Naigh'ne (Nain. *place name*) — tíudh, tiugh (*thick*) R. Eg. — « budh » *for* « fo » *in* — budh thúaidh, budh dhes, R. Eg. (*frequent*)- N. sg. cré [creidh], fésta [festadh] — gen. sg] cumha [cumadh] (*lamentation* — 3 *sg. pr. sbj. or fut.* dobera [doberadh]. (2). dob*er*adh R. (1). da n-abra [abradh] — *Commonly in the fut. pass.* cuirfidhtar, cuirfidhthear Eg. geinfidht*er* R. Eg. leigfidht*er*, muirfidhter R. etc do rádh 7 [radha] (7), *but* do ráda *also found in* R. 3 sg. M. úaid (9 [uadha] (13). acc. pl. tighithi Eg. (*houses*).

A superfluous element is added or retained to lengthen the final syllable in the 2 *pl. fut.* con*n*gébthaighi [con*g*ebtai] — an fe*dh* anfuidhi [anfaidhtai], da cuirfidhi [cuirfidh sibh] — *Though the last two* R. *forms are descended from the older abs. form in* -fithe, *from comparison with the other examples, it would seem the pronunciation at this period was simply* — fi, *as at present* — 2 *pl. pr. sbj.* tráth do géntaidhi si [do dentaí si] (2). 3 *sg. impf pass.* nó co mbennaighti é 7 co crothtaighi uindiment... ar a fud. R. 68. 1.

7) *wrong separation of words* — *gen. sg.* relta inne *star*) R. (2) ní lamh ann (*leg.* lamhann) drochspirat techt 'sa tec*h* i-mbi. R. 54. 1. do cuiredh tened aca*ch* táob ann [tene da gach leith di ann] 57. 3. Eg. 133. 4.

anabh l- = an abhl*an wafer* R. 55. 1. *The following list of foreign words (save two) may be usefully appended.* PROPER NAMES — Basilixa « *Basilisk* » Eg. 146. 2. Bidoneis *Bedwin Arabs*. Eg. 133. 2. Déan « *Diana* » 55. 2. Gein 60. 1 « *Genoa* ». San Séob « *St. Sophia* », Sobhdán *Sultan* 56. 3. Tír an tsneachta 53. 1. *Iceland.*

ANIMAL KINGDOM — Camhall 56. 4. *There is a curious description of what is evidently a she camel in the 4 Mast.* A. D. 1472 *which shews that the word above was a sound and nothing more. It conveyed no impression.* Dromadairi [dromanndairi] 60. 4 Eg. 136. 4. Elifint 67. 3. *essgamhain « *eels* », grib, lipard, léoman. 67. 3. Pampion*us* « *papiones* » 56. 1. Pantérs [panterás] « *panthers* » 66. 2. Eg 142. 1. Paipinseoighi « *parrots* » 69. 2.

VEG. KING. Balsam*us* 69. 4. Barbrúch « *barbarines* » 54. 1. Engleter 54. 1. « *Eglantine* », Claus [clous] « *cloves* », Cainel, más « *mace* », nutmic [*nuces*], sinnsér [seinnser]. 65. 1. Eg. 140. 2. Manna 55. 2. Masdix 55. 1. Siucra 62. 3. Eg. 138. 3. rós dergc, rós gel. 57. 3. Eg. 134 1.

MINERAL KING. — Assúir. 57. 3. Eg. 134. 1. Amestis [amítís], cristal, cristalytes, cices *or* ocices (*onyx*). emerantes [merandreis] gerantes « *garnets, gerands* », ómra (*amber, but here translates* « *topaz* » — Eg. *has* marmair). Rubí, Safir. 66. 3. *pl.* carpuncia [carabungcala] 67. 3. Eg. 143. 1. Iesper [iasper], Sardínés. 69. 4. Luaidhe « *lead* ».

VARIOUS — *gen. sg.* arsidéclina « *architricline* » 60. 3. tabur (*music. inst.*) Eg. 146. 1 *giústal « *jousting* », *idhroipis (*dropsy*).

*The next list gives words borrowed I think from the english, though some are of Romance origin — The * refers to the glossary below.* Barún. *baron*, *becc *river*, bogha (*bow*, O. Eng. boga), *N. pl.* díga (*dykes, ditches*), *compás (*compas*), *cornél (*corner*), diúci (*duke*), *graibél (*gravel*), *halla (*hall*), lobhta (*loft*), *mainer (*manner*), maindser (*manger*), *mandáil (*maundy*), *mital (*metal*), nutmic (*nutmeg*), *oifig (*office*), *paghail (*paving*), *péirse (*perch*), prinnsa (*prince, the s shews it must have come orally from Eng.*) *pudar (*powder*), *raibér (*river*), siucra (*sugar*), *stéd (*steed*) spor (*spur*), *séla (*seal*), *sépél (*chapel*), *solair (*cellar*), *stáid (*state*), *statúide (*statute*), trétúir (*traitor*), *tristel (*trestle?*) prisún, pota (*pot*), plúr (*flour*), *uindiment (*ointment*).

JOHN ABERCROMBY.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉLANGES.

LA *SECONDE* ÉDITION DU BARZAZ-BREIZ.

C'est une très sage mesure dans les bibliothèques publiques de faire relier les livres sur brochure, c'est-à-dire avec leurs couvertures : on conserve ainsi des renseignements que l'histoire littéraire cherche souvent en vain plus tard. Nous venons d'en faire l'expérience en examinant l'exemplaire du *Barzaz-Breiz* de M. de La Villemarqué que contient la Bibliothèque royale de Dresde.

Dans la Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne par H. Gaidoz et Paul Sébillot, publiée dans la *Revue celtique*, t. V, p. 277 et suiv., se trouve p. 307 une notice sur les éditions du Barzaz-Breiz d'où il résulte que ce livre célèbre n'a pas eu autant d'éditions qu'il paraîtrait d'après les assertions du titre. La conclusion de cette notice était celle-ci :

> Le Barzaz Breiz ne nous paraît avoir eu en réalité que trois éditions :
> La première en 1839 ;
> La seconde en 1845, inexactement appelée « troisième » et « quatrième ».
> Et la troisième en 1867, inexactement appelée « sixième » et « septième ».

L'exemplaire de la Bibliothèque royale de Dresde nous a permis de constater en quoi a consisté la prétendue « seconde » édition. Le titre intérieur est celui de la première édition, tel que nous l'avons reproduit dans la *Revue celtique* (loc. cit.). Il se termine ainsi :

Paris || Charpentier, rue des Beaux-arts, n° 6. || Techener, libraire || place du Louvre, n° 14. || 1839.

Mais la couverture porte la mention DEUXIÈME ÉDITION, et se termine ainsi :

Paris
Delloye, Place de la Bourse, 13

Crozet, libraire Quai Malaquais, 15	Techener, libraire Place du Louvre, 14

1840

Voilà donc le mystère de la « seconde » édition du *Barzaz-Breiz* éclairci ! Ce sont les exemplaires non vendus de 1839, ce que dans le commerce on appelle des *rossignols*, qu'on a mis en dépôt chez d'autres libraires, et pour rafraichir l'ouvrage, on lui a fait une nouvelle couverture portant la mention inexacte : DEUXIÈME ÉDITION ; mais on a oublié de refaire en même temps une nouvelle feuille de titre. L'eût-on fait du reste, ce n'aurait toujours été que ce que les Allemands appellent une *Titel-Ausgabe* « édition de titre ». Le procédé est tout à fait usuel pour les romans et les livres de littérature frivole : nous ne croyons pas qu'il soit usité pour les ouvrages de littérature sérieuse. En tout cas, aux yeux des bibliographes, ces malices de librairie ne comptent pas comme éditions.

H. GAIDOZ.

DES PRONOMS INFIXES.

A propos des groupes phonétiques naturels que notre esprit sépare en mots par le procédé de l'abstraction et dont j'ai parlé plus haut t. VI, p. 87 en traitant des pronoms infixes, j'ajouterai — comme parallèle psychologique — l'exemple suivant :

« Les mots cafres sont le plus souvent combinés pour faire des phrases, d'une telle façon qu'on ne peut les séparer l'un de l'autre comme on sépare les mots anglais. Ce qui dans l'écriture paraît être un seul mot, en fait souvent dans la réalité trois ou quatre ; mais comme dans une autre combinaison ces mots n'occupent plus la même position et que très souvent même une seule lettre représente un mot, il y aurait plus grande confusion à les séparer qu'il n'y en a à les écrire comme un seul mot. » (Theal, *Kaffir Folk-Lore*, 2d Ed. London, 1886, p. 9).

H. G.

CHARTES DONNÉES EN IRLANDE EN FAVEUR DE L'ORDRE DE CITEAUX.

En faisant aux archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon, des recherches sur un point d'histoire de France, je parcourais il y a quelques mois un manuscrit de Cîteaux. C'est le tome III du cartulaire de cette abbaye, celui qui porte le n° 167, dans le catalogue général des

cartulaires du département de la Côte-d'Or. Ce précieux volume contient une section intitulée *Carte de Anglia.* Dans cette section j'ai trouvé quatre pièces d'origine irlandaise.

La première, cotée XIII (lisez XII) par le copiste, qui l'a transcrite au f° 87 r°-v°, émane, je crois, d'Aodh, mac Ruaidhri ui Conchobhair, qui devint roi de Connaught en 1228 et qui fut tué en 1233 [1]. En tête des témoins figure Félix ua Ruanadha, archevêque de Tuam, qui, ayant abdiqué, mourut en 1238 [2].

La deuxième pièce est cotée XIIII (lisez XIII). Elle a été copiée sur le f° 87 v°. Elle émane de Donnchad Cairbreach, fils de Domnal ua Briain; Donnchad Cairbreach fut roi du Munster septentrional et mourut en 1242 [3].

La troisième porte la cote XIIII. Elle se trouve sur les fol. 87 v° et 88 r°. Son auteur est Conchobhar ua Briain, qui devint roi du Munster septentrional au décès de Donnchad en 1242, et qui fut tué en 1268 [4].

La quatrième a reçu la cote XV dans le cartulaire, où elle a été placée au f° 88 r°. Elle a été scellée du sceau de Donnchad Cairbreach, de qui émane la deuxième pièce et qui, comme nous venons de le dire, mourut en 1242.

Ces pièces datent donc du milieu du XIIIe siècle. Elles sont intéressantes à divers points de vue. Nous pouvons signaler l'orthographe des noms irlandais : *o* = *ua* « petit-fils », *tuad* « nord » pour *tuath*.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

I

Sciant omnes tam presentes quam futuri presens scriptum visuri vel audituri quod ego O., Dei gratia rex Connactie, dedi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi Deo et ecclesie Beate Marie Cisterciensis et fratribus ibidem Deo servientibus pro anima patris mei et matris mee et pro me ipso et uxore mea et liberis meis in puram et perpetuam elemosinam quinque marcas argenti, perpetuo annuatim a me et ab heredibus meis domui Cistercii per manum abbatis de Mellifonte persolvendas in subsidium et juvamen procurationis quarte diei abbatum ad generale capitulum Cistercii quolibet anno convenientium, quas quinque

1. *Annales des Quatre-Maîtres*, édition donnée par O'Donovan en 1851, t. III, pp. 248, 266.
2. *Ibidem*, p. 294, texte et note.
3. *Annales des Quatre-Maîtres*, t. III, p. 304. Il est aussi mentionné sous les dates : 1213 (p. 180), 1225 (p. 228), 1235 (p. 276). Il paraît qu'il régnait déjà en 1225.
4. *Annales des Quatre-Maîtres*, t. III, p. 304, 403, 404.

marcas argenti abbas de Mellifonte a me et ab heredibus meis perpetuo annuatim in vigilia beati Johannis Baptiste vel in kalendis maii recipiet transmittendas seu transportandas et tempore generalis capituli annuatim domui Cistercii tradendas. Volo autem et heredes meos ad hoc obligo, ut quicunque in perpetuum post me regnabunt et qui in regimen Connactie michi perpetuo succedent, sive sint filii mei, sive cognati, sive consanguinei, sive propinqui, sive extranei, quod, sicut ego predictas quinque marcas argenti, quamdiu vixero, annuatim domui Cistercii persolvam, sic et ipsi perpetuo annuatim eidem domui et eodem modo et eodem in tempore totidem marcas persolvant. Et ut hec mea donatio et predictorum meorum heredum obligatio in perpetuum firma, stabilis, integra et inconcussa permaneat, presens scriptum sigilli mei munimine roboravi, hiis testibus : Felice, Tuamensi archiepiscopo ; Cavo, Cluamfratertensi episcopo ; Dionisio, Elfinensi ; Caro, Achadnensi ; Elya, Aladnensi episcopis ; B., Mellifontis ; D., de Buellio ; D., de Benedictione Dei ; J., de Collowictorie abbatibus ; Caro, comite de Magbvirg ; Donchatid, duce de Cloind-Tomaltig ; Flaithfertach, duce de Cloindkathil ; David O'Floind ; Fergal O'Taidg ; Toberto, senescalco nostro ; Concorde, cancellario nostro ; Donato, clerico nostro et notario, qui hanc cartam scripsit ; et multis aliis.

II.

Sciant tam presentes quam futuri presens scriptum visuri vel audituri, quod ego Donatus Karbreach, rex Tuadmonie [1], dedi et concessi et hac presenti carta confirmavi Deo et ecclesie Beate Marie Cisterciensi et monachis ibidem Deo servientibus pro anima patris mei et matris mee et antecessorum meorum et pro me ipso et pro uxore mea Sabina et liberis meis in puram et perpetuam elemosinam duas marchas argenti perpetuo annuatim a me et ab heredibus meis domui Cistercii per manum abbatis de Magio persolvendas in subsidium et juvamen procurationis quarte diei abbatum ad generale capitulum Cistercii quolibet anno convenientium : quas duas marcas argenti abbas de Magio a me et ab heredibus meis perpetuo annuatim in kalendis maii recipiet transportandas sive transmittendas et reddendas annuatim domui Cistercii tempore generalis capituli. Voto autem et statuo et heredes meos ad hoc obligo, ut, quicunque in perpetuum post me regnabunt, et qui in regimen Tuadmonie perpetuo michi succedent, sive sint filii mei, sive cognati, sive consanguinei, sive propinqui, sive noti, sive extranei, quod, sicut ego duas marcas

1. Ms. Cuadmonie.

argenti quamdiu vixero annuatim tempore prenominato domui Cistercii persolvam, sic et ipsi perpetuo annuatim eidem domui eodem modo et eodem in tempore todidem marcas persolvant. Et ut hec mea donatio et predictorum heredum meorum obligatio in perpetuum firma, stabilis, integra et inconcussa permaneat, presens scriptum sigilli mei munimine roboravi, hiis testibus : Humberto, Limericensi episcopo ; Henrico, Ymlicensi episcopo ; Johanne, Finnabricensi episcopo ; F., Yossensi episcopo ; O., de Magio ; Ysaac, de Sancta Cruce ; D., de Sivryo ; A., de Petra Fertili abbatibus ; D., Laonensi archidiacono, et R., capellano nostro, qui hanc cartam scripsit ; K. O' Grady, L. Mac Commara, D. O' Deaid, R. O' Heda, D. Olydduida et multi alii.

III.

Sciant tam presentes quam futuri presens scriptum visuri vel audituri, quod ego C. O' Brien, rex Tuadmonie, concessi et hac presenti carta confirmavi Deo et ecclesie beate Marie Cisterciensi et monachis ibidem Deo servientibus pro anima patris mei et matris mee et antecessorum meorum et pro me ipso et uxore mea Anastallia et liberis meis in puram et perpetuam elemosinam duas marcas argenti perpetuo annuatim a me et ab heredibus meis domui Cistercii per manum abbatis de Magio persolvendas, quas videlicet duas marcas Donatus Karbreach, quondam rex Tuadmonie, pater meus, dicte domui Cistercii dedit per cartam suam in subsidium et juvamen procurationis quarte diei abbatum ad generale capitulum Cistercii quolibet anno conveniencium, quas duas marcas argenti abbas de Magio a me et ab heredibus meis perpetuo annuatim in kalendis maii recipiet transportandas sive transmittendas et reddendas annuatim domui Cistercii tempore capituli generalis. Volo autem et statuo et heredes meos ad hoc obligo, ut, quicunque in perpetuum post me regnabunt, et qui in regimen Tuadmonie perpetuo michi succedent, sive sint filii mei, sive cognati, sive consanguinei, sive propinqui, sive noti, sive extranei, quod, sicut ego duas marcas argenti, quamdiu vixero, annuatim tempore prenominato domui Cistercii persolvam, sic et ipsi perpetuo annuatim eidem domui eodem modo et eodem in tempore totidem marcas persolvant. Et ut hec mea concessio et confirmatio et predictorum heredum meorum obligatio in perpetuum firma, stabilis, integra et inconcussa permaneat, presens scriptum sigilli mei munimine roboravi, hiis testibus : domno C., episcopo Finnabarensi ; Roberto, episcopo Linricensi ; T., de Magio, de Sancta Cruce ; T., de Petra Fertili abbatibus ; P. O'Grady ; K. O'Konqwir ; M. Mac Commara ; K. Mac

Brien; et magistro M. O' Hogan; et fratre Daniele, priore, qui hanc cartam scripsit; et multis aliis.

IV.

Sciant tam presentes quam futuri presens scriptum visuri vel audituri, quod ego Catholicus O' Grade et Slani, uxor mea, XX denarios; et ego Duncon O' Kenedig, et uxor mea Gormelyth XII denarios; et ego Donatus Oliddida et Reignild, uxor mea, XII denarios; et ego Rodri O' Heyda et Dufcoblic, uxor mea, XII denarios; et ego Matheus O' Kenedi et . . . , uxor mea, XII denarios; et ego Donatus O' Deit, et Dubella, uxor mea, XII denarios; et ego Donatus Mac-Lonochain, et Eeden, uxor mea, XII denarios; et ego Sitrich et Benmuam, uxor mea, XII denarios; et ego Malronid, et..., uxor mea, et filius noster Gillananam XII denarios; et ego Cuana[1], et Sadua, uxor mea, XII denarios; et ego Lochelin, et Dereval, uxor mea, XII denarios; et ego Donatus O' Malruadan, et . . . , uxor mea, XII denarios dedimus et concessimus et hac presenti carta nostra confirmavimus Deo et ecclesie Beate Marie Cisterciensi et monachis ibidem Deo servientibus pro animabus parentum, propinquorum, antecessorum et successorum nostrorum et pro nobismet ipsis et liberis nostris in puram et perpetuam elemosinam perpetuo annuatim a nobis et ab heredibus nostris domui Cistercii per manum abbatis de Magio persolvendos in subsidium et juvamen procurationis quarte diei abbatum ad generale capitulum Cistercii quolibet anno convenientium, quos prenominatos denarios abbas de Magio a nobis et ab heredibus nostris perpetuo annuatim in kalendis maii recipiet transportandos sive transmittendos et annuatim tempore generalis capituli domui Cistercii reddendos. Volumus autem et statuimus et heredes nostros ad hoc obligamus, ut, qui in possessionem terrarum nostrarum perpetuo nobis succedent, sive sint filii nostri, sive cognati, sive consanguinei, sive affines, sive propinqui, sive noti, sive extranei, vel quicunque [post] obitum nostrum terras nostras perpetuo possederint, quod, sicut nos, quamdiu vixerimus, predictos denarios annuatim prenominato tempore domui Cistercii persolvemus, ita et ipsi predicti heredes nostri perpetuo annuatim eidem domui eodem modo et eodem in tempore totidem denarios integre persolvant. Et, ut hec nostra donatio et predictorum heredum nostrorum obligatio in perpetuum firma, stabilis, integra et inconcussa permaneat, cum sigilla propria non haberemus, ad petitionem nostram, Donatus Karbreach, rex Tuadmonie[2], in

1. Ms. Cuaua.
2. Ms. Tuadamonie.

hujus rei testimonium sigillum suum presenti scripto jussit apponi, hiis testibus : Henrico, Ymilicensi; Huberto, Lumnicensi; J[ohanne], Finnavarensi; F., Rossensi episcopis; O., de Magio; Y., de Sancta Cruce; D., de Surio; A., de Petra Fertili abbatibus; D., Laoniensi archidiacono; R., capellano domni regis Tuademonie; Symone, domni regis notario; et multis aliis.

CHARTE ORIGINALE DU PAYS DE GALLES.

La Bibliothèque Nationale a reçu dernièrement en don de M. Hamy, si connu par ses savants travaux ethnographiques, une charte originale émanée d'un prince gallois mort au commencement du XIIIe siècle. Ce prince est Madauc, fils de Mailgun : Madauc vab Maelgun, comme écrit le *Brut y tywysogion;* il fut pendu en Angleterre dans le courant de l'aneée 1212 [1]. L'objet de ce document est une donation à l'abbaye de *Cumhyr* ou *Cwm Hir* [2] comme l'écrit l'éditeur du *Brut y tywysogion.*

Cette charte est écrite sur parchemin et scellée en cire jaune sur double queue. Elle porte à la Bibliothèque Nationale, département des manuscrits, le n° 391 des nouvelles acquisitions latines. L'écriture paraît du commencement du XIIIe siècle et le sceau, où est représenté un cavalier avec casque et écu, brandissant une épée, semble appartenir à la fin du XIIe siècle.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Cunctis Xpisti fidelibus tam presentibus quam futuris Madauc, filius Mailgun, salutem et pacem. Noverit universitas vestra me concessisse monachis de Cumhyr, Deo et beate Marie ibidem servientibus, atque in perpetuam elemosinam dedisse terram que dicitur Brinecrois in cunctis finibus et omnimodis pertinentiis suis; terram quoque que dicitur Cayrwetun similiter plenarie in cunctis finibus suis; similiter etiam terram que vocatur Maysecrocur in cunctis pertinentiis et utilitatibus suis in bosco et plano, in pratis et aquis in silvis et campis atque omnimodis utilitatibus suis. Has itaque jam dictas terras in terminis suis et infra circumquaque in perpetuam donationem ab omni exactione et servitio seculari liberas et quietas supra-

1. Edition donnée par John Williams Ab Ithel dans la collection du Maître des Rôles, p. 272.

1. *Cwm Hir* veut dire la « combe longue » ou la « vallée longue ». Comparez le nom de Haute-Combe porté autrefois par une abbaye du diocèse de Genève. Cf. Thurneysen, *Kelto-romanisches*, p. 55.

dictis monachis concessi et dedi et multis coram astantibus eandem donationem cum optimatibus meis sic juramento confirmavi, ut, quisquis huic donationi contraire vel illam quoquo modo perturbare deinceps presumpserit, ab omni terra, que mee ditioni subjaceat, extraneus et exheredatus fiat, donec illam in pace prefatis monachis dimittat. Similiter et optimates coram multis juraverunt se nunquam passuros cujuslibet super se principis dominium, sed ab omnibus respuendum et relinquendum, si aliquam calumpniam super his terris inferre presumpserit, nisi eas in pace dimiserit et cum monachis custodierit. His testibus : domino Maredud. filio Roberti; Trahayarn, filio Grifut Weleu ; Grifino, *filio* Heylin ; Joruerth, *filio* Meyraun, cum multis aliis. Datum litterarum per manum domini Riredi, abbatis, mense maio.

LE MÈTRE IRLANDAIS *RINNARD.*

La préface du *Félire* d'Oengus énumère trois formes du mètre, dit *Rinnard :* 1. *rinnard dá n-ard*, 2. *rinnard tri n-ard*, 3. *rinnard cethri n-ard.* Ces termes ont été expliqués de différente manière. L'éditeur du poème, M. Stokes, avait pris *ard* pour équivalent de « allitération »[1]. M. Atkinson a démontré que cette explication n'est pas admissible[2] ; il traduit les divers noms du mètre par « consonance of the final words in the two, three or four lines of the stanza », désignant par cette expression l'assonance des deux dernières syllabes des vers, comme le montre son exemple du *Rinnard tri n-ard :*

Re sil dalach doine
toided in ri *remain*
luid fo recht n-ard n-*erail*
crist i kalaind *enair*.

M. Stokes[3] objecte avec raison que dans ce cas le second exemple du *Rinnard cethri n-nard*, cité dans la préface, resterait inexpliqué. Il pense donc, que *ard* désigne l'assonance dissyllabique de deux mots, soit à la fin, soit dans l'intérieur des vers. Mais son explication est quelque peu artificielle, puisque souvent le même mot devrait compter deux fois pour l'assonance ; elle est même inacceptable, puisqu'il faudrait admettre des assonances telles que *Temrach : feraínn* qui sont impossibles dans la poésie

1. *Calendar of Oengus*, p. 12; *Rev. Celt.* V, 353.
2. *On Irish Metric*, p. 10.
3. V. *Rev. Celt.* VI, 274.

du xe siècle, une consonne palatale (-*inn*) ne rimant pas avec une non-palatale (-*ach*). Je crois M. Atkinson plus près du vrai que M. Stokes; mais avant d'entrer dans la question, récapitulons les règles principales du *Rinnard*.

Chaque strophe a quatre vers; chaque vers a six syllabes, dont l'avant-dernière est accentuée et dont la dernière est atone. Le 2e et le 4e vers sont liés par une assonance finale de deux syllabes. J'omets l'allitération et quelques autres ornements facultatifs de la versification (Stokes, *Cal. of Oeng.*, p. 13). Mais il y a encore une règle ou plutôt deux règles dont le rapport mutuel n'a pas été signalé jusqu'ici et qui portent sur le dernier mot du troisième vers.

I. Une assonance dissyllabique peut avoir lieu entre le dernier mot du troisième vers et un mot quelconque dans l'intérieur du quatrième, par ex. prol. 19, 20 :

cain popul col-l*ígdath*
in r*ígrad* imrordus.

M. Stokes a relevé ce fait et en a donné une série d'exemples, *Cal. of Oeng.*. p. 13 s., *Rev. Celt.*, V, 354 s.; mais il faut y ajouter une autre règle, inséparable de celle-ci.

II. Dans toutes les strophes où manque cette assonance intérieure, il doit y avoir une assonance de la syllabe finale et atone du troisième vers avec les syllabes finales des deuxième et quatrième vers; p. ex. :

prol. 25 ss. Domrorbai domtheti
olam triamuin tro*gsa*
iartimnaib indrig*sa*
rith roraith insl*ogsa*.

On sait que pour les finales atones c'est le timbre de la consonne finale qui détermine l'assonance. Ainsi *-id* forme une rime parfaite avec *-aid* et *-uid*, mais non pas avec *-ad* et *-ed* (plus tard *-eadh*); d'autre part ces deux derniers riment très bien entre eux. Si le mot se termine par une voyelle, *-e* rime aussi bien avec *-i* qu'avec *-a*, et *-a* rime avec *-u*. Les rimes vocaliques sont donc les plus faciles et ils abondent dans le *Félire*.

Cette seconde loi est observée sans exception par tout le poème[1]

1. Il y a un vers fautif, mais facile à corriger, dans l'épilogue : 435. rosoera acurpu ronoema ananmain. Il faut transposer les mots : acurpu ros*oera* ron*oema* ananmain.

jusqu'au vers 455 de l'épilogue. C'est le vers où commence la longue prière dont chaque strophe a la forme : *Romsóera, a Isu ..., amail soersai* ...[1]. Elle a sans doute été intercalée par un poète postérieur. Le mètre régulier reparaît avec les deux dernières strophes, au v. 557.

Cette assonance du troisième vers peut s'étendre sur l'avant-dernière syllabe comme dans l'exemple cité par M. Atkinson (v. plus haut). C'est un ornement facultatif.

III. Le premier vers de la strophe, lui aussi, peut participer à l'assonance des finales atones ; par exemple :

janv. 28 : Lahaccobran uainn*i*
pais ocht nuag con*ani*
gabsat buaid condirg*i*
sluag mor mesori*ani*.

29. Anepscoip roraidi*us*
ronsnadat diarndi*lius*
hipolitus paul*us*
gillas constant*inus*.

Mais ce n'est pas une règle obligatoire.

Quelquefois même le premier et le troisième vers sont liés entre eux par une assonance dissyllabique, p. ex.

août 6 : Sistán epscop r*uamach*
rucc suas saithe sn*amach*
la mochua cli b*uadach*.
óchluain dolcain d*alach*.

Je pense qu'après l'exposition de ces règles l'explication des trois formes du *Rinnard* ne fait plus aucune difficulté. Le mot *ard* doit désigner l'assonance de la dernière syllabe ou bien cette syllabe assonante elle-même. Le *Rinnard dá n-ard* est notre cas I, où il n'y a assonance qu'entre deux mots finals ; le *R. tri n-ard* correspond à notre règle II, le *R. cethri n-ard* au n° III. Voici les exemples cités dans la préface du *Félire :*

I. *Rinnard dá n-ard.*

Diarmait maith mac cerbail
can aige cenl*aicc*
nirochluini m*eirlech*
a*eirlech* atr*aite*.

II. *Rinnard tri n-ard :*

Fland tendalach temrach Re síl dálach doine

1. *Rev. Celt.* V, 99.

tendri fotla *ferainn*
otha anall domuin*im*[1]
isi achland dog*egainn*.

toided inri *remain*
luid forecht ard *erail*
crist ikallainn *enair*.

III. *Rinnard cethri n-ard :*

Lassar greine áin*e*
apstol erenn *uaige*
patraic cumeit mil*e*
rop díti u diart*ruaige*.

Aed ordnig[th]e *obaig*
for flaith banba bl[*a*]*idig*
coich isferr imf*olaid*
ina ectoir *ailig*.

Reste le deuxième exemple du *Rinnard dá n-ard* qui ne s'accorde pas bien avec le premier :

For Kl. mis marta
nit mordai friang*uide*
senan moinenn mois*i*
dauid chille m*uine*

Evidemment cet exemple appartient à la classe du *Rinnard tri n-ard*. Il est vrai qu'il n'est pas absolument faux comme exemple du *R. dá n-ard*, puisque une strophe à trois assonances est toujours en même temps une strophe à deux assonances; mais il semble mal choisi[2].

Toutes les trois formes du *Rinnard*, Mael-Isu les a réunies dans les trois strophes de son hymne (*Goidelica*[2], p. 174) :

Rinnard cethri n-ard : Inspirut noeb *immunn*
innunn ocus *ocunn*
inspirut nóeb chuc*um*
tœt achrìst coh*opunn*.

Rinnard tri n-ard : Inspirut nóeb daittreb
arcuirp isarn*anma*
diarsn*ádud* cosol*ma*
arg*ábud* arg*alra*.

Rinnard dá n-ard : Ardemnaìb arpheccdaib
ariffern con*ilulct*
aìsu ronn*óeba*
ronsó*era* dosp*irut*.

Iena, septembre 1885.

R. THURNEYSEN.

1. M. Stokes lit : *co-Muinim*.
2. Dans la plupart des strophes l'assonance finale porte non seulement sur la dernière voyelle et sur la consonne finale, mais encore sur la consonne qui précède la voyelle. Tel n'est pas le cas du troisième vers de notre strophe, l'*s* de *moisi* ne pouvant rimer avec le *d* (*dh*) de *guide* et l'*n* de *muine*. Voilà peut-être la cause pourquoi cette strophe est citée parmi celles à deux assonances.

LA PUISSANCE PATERNELLE SUR LE FILS EN DROIT IRLANDAIS [1].

« Fils de père vivant [2] » est une expression juridique qu'on rencontre plusieurs fois dans le *Senchus Mór*. Le fils du père vivant est au nombre des incapables.

Dans l'introduction du *Senchus Mór*, on lit : « Le respect de chacun « pour les contrats avantageux et pour les contrats désavantageux em- « pêche le monde de tomber en démence ; cependant, il y a cinq con- « trats qui sont dissous chez les *Féné* c'est-à-dire en droit irlandais « malgré les engagements : contrat formé par esclave sans son maître, « contrat par moine sans son abbé, contrat par fils de père vivant, mais « sans son père ; contrat soit par fou, soit par folle ; contrat par femme « sans son mari [3]. »

Dans le texte proprement dit du *Senchus Mór*, nous trouvons d'abord le passage suivant : « Est sujet à opposition tout *fuidir* sorte de serf, « tout *bothach* littéralement habitant d'une cabane, tout jeune homme « confié à un tuteur, tant que la tutelle n'est pas terminée ; tout élève, « pendant le temps où il est dans la dépendance de son maître ; tout fils « de père vivant, car son contrat n'est pas libre ; toute femme sur la- « quelle est tête de conseil [4]. »

On remarquera que dans ce second document, plus ancien que le premier, il n'est pas question de moine, et la femme mariée est remplacée par la femme « sur laquelle est tête de conseil, » formule qui paraît se rapporter à une institution analogue à la tutelle perpétuelle des femmes en droit romain et en droit germanique.

Plus loin le *Senchus Mór* s'exprime ainsi : « Sot est quiconque traite « comme acheteur avec fils de père vivant en l'absence du père, sans ordre « [du père], sans ratification [par le père]. Ratifie qui ne signifie pas oppo- « sition et ne repousse pas [le contrat] après connaissance, le pouvant [5]. »

1. Une édition de cet article a déjà paru dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. IX, p. 466. Mais cette édition est moins complète que celle que nous donnons ici.

2. Mac beo-athar.

3. Astad caich in-a-sochar ocus in-a-dochur argair bailiuth in betha, acht na cuic curu ata taithmechta la Feine cia ro-nasatar : cor moga cen a flaith, cor manaig cen apaid, cor meic beo athar cen athair n-oca, cor druith no mire, cor mna sech a ceili. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 50, 52.

4. Is urograig gach fuidir, gach bothach, gach dalta co diailtre, cach felmac in-aimsir daire do fithidir, gach mac beo athur nad bi-saor a-chor, nach ben for-sam-be cenn comuirle. *Ancient laws of Ireland* t. II, p. 288.

5. Baeth cach crecas fri mac mbeo athar i n-ecnaire a athar cen forngaire, cen aititin. Atdaim na foeige, nad inarban iar fis, focumac. *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 8.

Le droit du père est absolu, il n'y a pas à distinguer entre le contrat avantageux et le contrat désavantageux, l'un et l'autre est nul quand manque le concours du père, qui peut intervenir soit sous forme d'autorisation préalable, soit par une ratification postérieure, formelle ou tacite [1].

Cependant, il y a une circonstance où la capacité du fils augmente. Quand le fils prend son père à sa charge, il améliore sa propre situation au point de vue juridique, car alors les contrats qu'il conclut sont valables s'ils sont avantageux, et le père qui ne veut pas respecter les contrats formés par le fils doit prouver qu'ils sont désavantageux.

Le fils qui a son père à sa charge s'appelle en vieil irlandais *mac gor*, celui qui ne soutient pas son père s'appelle *mac ingor*. En général, l'acte d'entretenir les personnes majeures qui ne peuvent se suffire s'appelle *goire*. On trouve cette expression dans un des plus anciens documents irlandais qui nous soient parvenus. Je veux parler des gloses du saint Paul de Wurzbourg, conservés par un ms. du IXe siècle, mais antérieures comme rédaction à cette date paléographique. Il y est question des veuves dont la communauté chrétienne prenait la charge; l'acte de charité pratiqué par la communauté chrétienne est deux fois appelé par le glossateur *goire*. Il désigne par le même mot les soins qu'une fille doit à ses parents [2]. Quant à l'adjectif *gor*, d'où *goire* dérive, on n'en a encore signalé qu'un seul exemple dans un document remontant paléographiquement au IXe siècle; on l'a trouvé au comparatif *goiriu*, glosant le *magis pius* de Priscien dans le ms. 904 de Saint-Gall [3].

Ces explications étant données sur le sens des mots *mac gor* et *mac ingor*, nous pouvons passer au texte du *Senchus Mór :*

« Le *mac gor* fait valablement opposition à tout contrat désavantageux « conclu par son père; il ne peut faire opposition au contrat avanta- « geux. Le père a le même droit envers le *mac gor*. Il s'oppose vala- « blement à tout contrat désavantageux, il ne peut s'opposer au contrat « avantageux. »

« La règle est tout autre quand il s'agit du *mac ingor*. Celui-ci ne peut « faire opposition ni au contrat avantageux ni au contrat désavantageux « conclu par le père. Le père a envers le *mac ingor* des droits bien dif-

1. Cette incapacité suit dans la procédure le fils de père vivant. Etant « écoir nadma » (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84, ligne 28) il ne peut saisir (t. I, p. 86, ligne 8); de même qu'il ne peut être saisi. Il y a réciprocité en cette matière : « ni tobuing nech for na tobungar » (t. I, p. 86, note 1; Supplément à O'Reilly, p. 714, col. 1, ligne 1.)

2. I. Ad Timotheum, V, 1, 9, 16. Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 174, 175.

3. Ascoli. *Codice Irlandese dell' Ambrosiana*, t. II p. 41, glose 10 de la page 40 b du manuscrit original.

« férents ; il annule tout contrat désavantageux et tout contrat avanta-
« geux conclu par le *mac ingor*, mais il faut qu'il fasse opposition de
« telle façon que cette opposition soit connue de tout le monde. Il peut
« reprendre les biens de son fils en quelque endroit qu'ils se trouvent ;
« il est propriétaire du prix que son fils a reçu en cas de vente, ou de
« l'objet donné à son fils en contre-étrange [1] par qui que ce soit. Voilà
« pourquoi on dit : Ne vends rien à incapable, n'achète rien de lui.
« N'achète ni d'idiot, ni de femme, ni de prisonnier, ni d'esclave mâle
« ou femelle, ni de moine, ni de fils de père vivant [2]. »

La rédaction de la partie du *Senchus Mór*, qui contient ce passage [3], a, comme l'introduction, subi dans une large mesure l'influence ecclésiastique. Voilà pourquoi le moine reparaît dans la liste d'incapables que ce troisième passage renferme, tandis qu'il n'est pas question du moine dans la nomenclature plus ancienne que comprend notre seconde citation. Mais du reste le principe énoncé dans cette troisième citation n'est en rien nouveau.

Quand le fils avait-il son père à sa charge ? En principe, les vieillards sont à la charge de la famille. La famille, *fine*, se compose de tous les parents, non seulement en ligne directe, mais en ligne collatérale jusqu'au quatrième degré, qui se calcule comme en droit canonique. La parenté par les femmes ne joue qu'un rôle accessoire. Ordinairement on ne tient compte que de la parenté par les hommes, et la charge des vieillards incombe à ceux qui héritent, ou qui profitent du droit lucratif analogue au *wehrgeld* germanique. Passé le quatrième degré, on sort de la *fine* et on ne peut en général élever de prétention ni sur l'héritage ni sur le droit analogue au *wehrgeld*, et réciproquement on n'est pas responsable des crimes commis par les parents au delà du quatrième degré [4]. De même, passé le quatrième degré, l'obligation de prendre soin des vieillards dis-

1. Un seul mot, *frithfola*, représente dans le texte irlandais et le prix de vente et l'objet donné en contre-échange. Le plus vieux droit irlandais ne connaît pas l'argent monnayé.

2. Imfuich mac gor cach n-dochur im a athair, n-imfuich cach sochur... Isamlaid in t-athair fri-sin mac n-gor : imfuich cach n-dochur, n-imfuich cach sochur. Nimta in mac ingor : n-imfuich-side nach sochur no nach dochur di-a athair. Nimtha in t-athair fri-sin mac n-ingor : dointa-side cach n-dochur ocus cach sochur di-a mac, mad forfoccra curu a meic co fiastar cach. It dilsi do seoit a meic, cip airm in-a-tair ; nach frithfola friu, cia ruc a mac sum ar cach, it dilsi ; is de asberar : « Ni ria, ni cria fri dodamna. Ni cria do baeth filit la Feine, do mnai, do cimid, do mug, do cumail, do manach, do mac beo-athar. . ». *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 56, 58.

3. Elle est intitulée *Corus Becsna*, c'est une sorte de supplément ; elle occupe les pages 1-79 du tome III des *Ancient laws of Ireland*.

4. Accepimus ab arbitris, qui dicuntur judices seculares, a quibus accepimus jure consuetudinario, quod omnes deberent condempnari usque ad quartam generacionem non solum in recta linea sed eciam in collateralibus ; sed dico me esse excusatum, cum jus meum non disponit de damnatione alicujus nisi saltem delinquentis. — Déclaration ema-

paraît. Mais au quatrième degré et au-dessous, cette obligation n'existe pour les collatéraux qu'à défaut d'enfants[1].

Cette obligation pour le fils ne souffre pas d'exception, si le père est malade ou tombé en état d'imbécillité. Mais si le père quoique vieux est resté valide, l'obligation de l'entretenir n'existe pas pour le fils en certains cas. Par exemple : un père a donné à chacun de ses enfants une portion de son bien, mais il a exclu un fils de cette libéralité ; ce fils ne peut être obligé de contribuer à l'entretien du père. Le père, par sa faute, a perdu sa fortune : il a commis un crime, et a dû payer des dommages-intérêts qui ont absorbé sa fortune ; ses enfants ne peuvent être contraints de le prendre à leur charge ; il en serait autrement si le crime avait été commis par un parent et si la ruine du père était la conséquence de la responsabilité des membres de la famille. Le père a donné son fils en servage à un chef : le fils n'est pas obligé de prendre son père à sa charge[2]. Bien entendu, ces règles ne s'appliquent point quand le père est malade ou tombé en état d'imbécillité.

On voit par là dans quelles circonstances le fils entretient son père, reçoit le titre de *mac gor* et, par conséquent, échappe à l'incapacité ordinaire du fils de père vivant.

Une des règles que nous venons d'énoncer nous fait connaître un des droits du père, c'est de donner son fils en servage à un chef. Le mot que j'ai rendu par servage, — esclave ne serait pas le mot propre, — est *daire*, plus anciennement *dóire*. Le *dóer*, littéralement *malus homo*, s'oppose au *sóer*, littéralement *bonus homo ;* c'est un homme de condition inférieure : son état s'appelle *dóire*. Il a reçu un cheptel qui le met dans la dépendance d'un chef, et il ne peut reprendre sa liberté en restituant le cheptel, parce qu'outre le cheptel, le chef a payé le prix de l'honneur de son subordonné : ici c'est le père qui a reçu ce prix.

Un autre droit du père est énoncé de la façon suivante : « L'associa-
« tion qui existe entre l'élève et le maître qui a l'élève en pension chez
« lui produit les effets que voici..... jugement, preuve et témoignage

née du brehon James O'Scingin, en 1571. Chez Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, partie IV, fascicule 1, planche XVI.

1. Imfuich cach curud a-comfocuis mad earaneastur a cintu... cu n-iardraige gaire adruidleact finntiu. « Chacun peut attaquer les contrats de son parent, quand il est res-
« ponsable de ses crimes... et quand il doit contribuer à l'entretien des vieillards qui est
« une charge de la propriété de la famille » (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 282). Le père en premier lieu est responsable de son fils. C'est à défaut du père que la responsabilité passe aux frères et aux cousins du coupable : a-chin for athair. Is a-suidiu i-na bi athair, teit a-chin for a-brathair ocus a-derbfine (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 240). Voilà pourquoi le frère et le cousin n'ont la charge du vieillard qu'au défaut des fils.

2. Mac di-a tabuir aithir sain-miscuis ; mac fo-n-aguib aithir çin orba ; mac fo-n-agabh a aithir i n-daire do flaith. Comparez la glose (*Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 62).

« appartiennent au maître sur l'élève, comme au père sur le fils, comme « à l'église sur le moine [1]. » Ainsi le père est juge de son fils.

Ces textes irlandais peuvent être rapprochés d'un passage bien connu des Institutes de Gaius, l. I, § 55 : *Fere enim nulli sunt homines qui talem in filios habent potestatem qualem nos habemus... nec me præterit Galatorum gentem credere in potestate parentum liberos esse.* La puissance paternelle en Irlande paraît ressembler à celle qui existait chez les Galates suivant Gaius.

Comme en droit romain, cette puissance pouvait se terminer par l'émancipation. Le fils émancipé s'appelle en irlandais *saer-leicthe*, mot composé dont le sens littéral est « laissé libre [2] ».

Le droit irlandais connaît une sorte d'adoption. Quand les enfants ne veulent pas prendre à leur charge leur vieux père, celui-ci peut s'adresser à un parent ou même à un étranger qui prend alors le titre de « fils de protection », *mac foesma*. Celui-ci hérite au détriment des enfants [3], pourvu que le reste de la famille, c'est-à-dire que l'ensemble des parents jusqu'au quatrième degré ait approuvé l'acte intervenu entre le vieillard et le *mac foesma* [4]. L'approbation des parents fait entrer le *mac foesma* dans la famille ou *fine*. Il y entre à titre de ce que l'on appelle *fine taccuir* « famille ou parenté de réception [5] ».

Mais le fils adoptif n'est pas sujet à la puissance paternelle ; dans ses rapports avec l'adoptant, il ne peut être assimilé qu'au *mac gor*. Le père et le *mac gor* ont le droit réciproque d'annulation des contrats désavantageux; mais ce droit n'a rien à voir avec la puissance paternelle. Ce droit appartient à tous les parents jusqu'au quatrième degré (calculé suivant le système canonique , c'est-à-dire à tous les membres de la famille ou *fine* [6]. Il est la conséquence de la responsabilité réciproque des

1. Breithemnus ocus imdenam ocus fiadnaise don oite forcetail for in dalta, ocus don athair for a mac, ocus don eclais for a manach (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 348). — Viri in uxores sicuti in liberos vitae necisque habent potestatem (Cæsar, *De bello gallico*, l. VI, c. 19, § 3). — L'usage de mettre les enfants en pension chez un maître explique le passage de César, *ibid.*, l. VI, c. 18, § 3 : Suos liberos, nisi cum adoleverunt, ut munus militiae sustinere possint, palam se adire non patiuntur. Les droits du maître ou père nourricier sont l'objet d'un livre du *Senchus Mór*. Ce livre est intitulé *Cain iarraith* (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 146 et suiv.).

2. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 52 : Il vaudrait mieux écrire *sóer-léicthe*.

3. Foceird a athair mac ingor a horba, ocus foceird a orba fri nech dogni a gaire, co raib log fir de, muna dena a mac a gaire, acht mad athair anfoltach (*Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 52).

4. Ni techta nach foessam, ar na tegat ratha fine, ocus nad forngara aige fine; ar dichenglaiter cach cor cen raith fine la Feine (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 206 ; pour la glose voir au bas de la page suivante).

5. Fine-taccuir is-sede do-m-berat cuir bel a foessam ; ni cobrannaide dan finteda, acht ni i fuisedar cuir bel (*Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 284 ; voir la glose p. 288).

6. Imu-s-fuich fine imanetur, imu-s-fuichet, imu-s-coitcet, imu-s-cobratar, imu-s-cumtaiget fine (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 280) ; « Réciproquement la famille les at-

membres de la famille quand un d'entre eux commet un crime ou un délit et qu'il y a lieu à payer des dommages-intérêts [1]. H. D'A. DE J.

GLOSES IRLANDAISES DU PSAUTIER DE SAINT CAIMIN

Un fragment du psautier dit de saint Caimin appartient aux Franciscains de Dublin. On a cru autrefois que ce document datait du VIIe siècle, il est établi qu'il n'est pas antérieur au XIe. Il contient quelques gloses irlandaises. Grâce à l'obligeance de M. le comte Nigra, j'ai pu en donner cinq dans le tome XLVI (1885) de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p. 345. Les voici :

F° 1 r° : .i. cai*n*tech (gl. : eligiaco metro).

F° 4 r° : agulum .i. bin*n*tén (coagulum compos*itum* a con *et* agulum *vel* a gelo cogilatum .— Foeside (gl. coagulatum est sicut lac cor eorum.)

F° 5 r° : bagair (gl. paulo minus).

F° 5 v° : ciacruth (gl. quomodo).

Quatre autres gloses du même ms. me sont signalées gracieusement par M. Whitley Stokes et je m'empresse de les faire connaître :

F° 1 r° stairscribnid libuir historiarum isintib ata fuidell scél indrechto (gl. Joseph[us] hautem refert in libris ἀρχαιολογίας hunc psalmum).

F° 5 v° forbe (gl. consummationi).

F° 3 r° portio .i. ainm errannais nech de phurt coitchent.

F° 6 v° inmár (gl. usquequaque) [2].

Un fac-simile de quelques lignes de ce manuscrit a été donné dans l'intéressante et utile publication de M. J.-T. Gilbert : *Fac-similes of national mss. of Ireland*, t. IV, seconde partie, appendix, planche XXI, avec une notice dans le même volume, p. CXII (cf. édition in-8, p. 353) [3]. Le psaume dont il s'agit est le 118e de la Vulgate : *Beati immaculati*. Le texte latin : *Josephus autem refert in libris ἀρχαιολογίας*, est emprunté au *Breviarium in psalmos*, attribué autrefois à saint Jérôme (Migne, *Patrologia latina*, t. XXVI, col. 1187. C.). Le savant irlandais, qui rendait ἀρχαιολογία par *fuidell scél indrechto*, « reste d'histoires du droit », n'avait pas lu dans l'original « les antiquités judaïques » de Josèphe. H. d'A. de J.

« taque ; les parents les soutiennent en qualité de *conjuratores*, leur viennent en aide, « les protègent » (comparez ce qui précède, p. 278, et ce qui suit, p. 282 du t. II des *Ancient laws of Ireland*).

1. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 240 et suivantes. Comparez la note 4 de la p. 93, ci-dessus.

2. Humiliatus sum usquequaque, Domine.

3. Comparez la notice consacrée à ce ms. par M. Gilbert : *Fourth report of the commission on historical manuscripts*, Part I, Report and appendix, p. 601, où ce ms. porte le n° 3 dans le catalogue dressé par ce savant des manuscrits qui appartiennent aux Franciscains de Dublin, 1874.

BIBLIOGRAPHIE.

Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne, par F.-M. Luzel. 2 vol. in-12 de XI-363 et 379 p. Paris, Maisonneuve, 1881. — Prix : 15 fr.

Nous n'avons point parlé de ce livre lors de son apparition, parce que nous espérions que M. Reinhold Kœhler, l'homme le plus versé dans la littérature des contes, consentirait à se charger de ce soin. Notre espoir n'ayant pu être réalisé, nous venons tardivement, non pas aborder l'étude de cette belle collection, mais dire simplement que c'est une des publications les plus importantes qui nous soient venues de la Bretagne et une des plus originales parmi les collections du folk-lore européen de notre temps. Nous ne parlons pas de son intérêt littéraire et en quelque sorte moral : le témoignage de l'Académie Française, qui lui a décerné un des prix Montyon, en dit assez à cet égard.

Avant l'apparition du recueil de M. Luzel, on avait publié peu de contes chrétiens : et, surtout, on n'avait pas essayé d'en réunir assez pour former un ensemble. On en trouvait un peu partout dans les recueils de contes : mais la France à cet égard était particulièrement pauvre. Comme contes chrétiens recueillis dans le peuple en France avant M. Luzel, nous ne connaissons que quelques contes alsaciens dans l'*Alsatia* de M. Stœber, quelques contes basques dans le recueil de M. Cerquand et quelques légendes agenaises publiées par M. Ad. Magen dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc., d'Agen.*

Ce qui a permis à M. Luzel de faire une aussi riche collection, c'est d'abord le zèle persévérant de longues années de recherches, c'est aussi et surtout l'atmosphère religieuse de la Basse-Bretagne, où se sont conservées, aussi fraîches qu'au premier jour, ces fleurs de légende flétries ailleurs au vent de l'esprit moderne. La Basse-Bretagne est un de ces rares pays où l'on peut encore se représenter l'état intellectuel et moral du moyen âge, au temps où, pour le peuple, la religion chrétienne était dans la légende plus que dans le dogme, et où les dieux et les héros du

christianisme, le Père Eternel, Jésus-Christ, la Vierge, le Diable et les Saints étaient partout présents dans des histoires familières, tragiques ou facétieuses, qui formaient comme un cours de religion et de morale pratique. La plupart des légendes qu'a recueillies M. Luzel se retrouvent semblables dans la littérature du moyen âge : mais, dans cette littérature du moyen âge, elles sont mortes, tandis qu'elles vivent dans le livre de M. Luzel.

Nous devons nous borner à cette caractéristique générale ; car il y aurait trop à dire si nous voulions entrer dans le détail de ces légendes. On en trouvera le sommaire plus haut (t. V, p. 303). Dans cet ordre du folk-lore, M. Luzel a ouvert la voie à nos collecteurs, et dans d'autres provinces on commence maintenant à recueillir les légendes chrétiennes. Nous doutons qu'on y fasse un aussi riche butin, et du rèste nous ne voyons pas l'utilité de publier toujours les mêmes contes quand on les rencontre dans une province non explorée encore. Il suffit de dire, comme on dit dans une flore, qu'on a rencontré tel conte et dans telle variété.

Ce n'est là qu'une partie de la moisson faite par M. Luzel en Basse-Bretagne. Il a été un des premiers en France à recueillir les contes populaires, et il n'a encore donné que des extraits de sa collection. Cela tient à ce que son étendue en rendait la publication difficile. Mais M. Luzel a enfin trouvé un éditeur intelligent, M. Ch. Leclerc (Maisonneuve) qui, dans la même collection, va publier le recueil en trois volumes des autres contes de M. Luzel. Il n'est que temps, car les recueils de contes se multiplient, et M. Luzel, qui a été un des premiers à la peine, ne sera plus un des premiers à l'honneur. Ce nouveau recueil est en ce moment en cours d'impression. Nous désirons fort que M. Luzel le termine par ce qui manque à ses *Légendes chrétiennes*, un index où soient classés les traits, épisodes, incidents, personnages et aventures éparpillés dans tous ces contes. La littérature des contes est aujourd'hui tellement considérable qu'on ne peut exiger d'un érudit qu'il lise, plume en main, tous les recueils de ce genre : mais un index comme celui que nous demandons permet de s'orienter en un instant et de trouver dans un recueil de contes le type, l'incident ou le trait dont on s'occupe. Nous savons bien qu'aucun recueil français de contes n'a encore paru avec un index, comme ceux qu'on trouve dans plusieurs recueils d'autres pays. Cela prouve seulement que nos collecteurs de contes ne se faisaient pas une idée exacte des services que la critique attendait d'eux.

H. Gaidoz.

Le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, années 1883 et 1884, contient deux articles de M. H. de la Villemarqué intitulés : *La poésie bretonne sous Anne de Bretagne* (t. X, p. 13-32), et *Textes bretons du moyen âge* (t. XI, p. 50-59).

Le premier est une charmante causerie en même temps qu'un chapitre instructif de l'histoire littéraire de Bretagne. L'auteur tire un parti fort ingénieux d'un livre rarissime de la Bibliothèque Nationale, *An Novellou ancien ha deuot*, réimpression faite en 1650 de textes qui remontent à l'époque de la duchesse Anne. M. de la V. cite à ce sujet, p. 21, un Noël finissant par cette strophe :

Hoz bet, Mary, deuotion
Da pidiff Doue, guir Roue an Tron
Euyt Ytron an Bretonnet,
Nouel e quentel don guelet.

Il traduit ces deux derniers vers « pour la Dame des Bretons qui, au temps de Noël, est à nous visiter » ; et il ajoute : « Cette prière remonte donc évidemment au 25 décembre 1505 ». Mais je ne crois pas que *Nouel e quentel* puisse signifier « au temps de Noël ». Le vers *Nouel e quentel don guelet* est un refrain qui revient au bout de chaque strophe et qui ne se rattache pas directement à ce qui précède ; il doit signifier « Noël est arrivé », littéralement « Noël (est venu) pour nous voir », cf. *Deomp... en quentel ...de guelet*, allons le voir, *Grand Mystère de Jésus*, p. 227, col. 2 ; *so duet en quentell daz guelet*, je suis venu te voir, *ibid.*, p. 183, *me a ya .. en quentel da comps*, je vais parler, *ibid.*, p. 199, etc. Les deux premiers vers de la première pièce qui ouvre le recueil de Noëls cité par M. de la Villemarqué sont encore plus concluants ; les voici :

Nouel Nouel e quentel don guelet
So diliuzret[1] *gant doue hon guir Roue benniguet,*

c'est-à-dire « Noël ! Noël pour nous voir est envoyé par Dieu, notre vrai roi béni ». Ils sont seuls et forment une sorte de refrain, le reste du cantique étant par quatrains.

L'autre article contient une des pièces des *Novelou ancien ha deuot*, avec traduction et remarques diverses. Toutes les strophes, sauf la dixième et la treizième, sont des distiques, quoique disposées en quatre lignes. La septième se lit ainsi :

Da Jésu, creff en pep queffer,

1. Lisez *dileuzret*.

Euel hon crouer an querchaff,
Dan maro han beo eff eo an Roue,
Ny dle don Doue desaff stouer.

Le poète primitif a évidemment écrit ce dernier mot *stoueaff;* le mot précédent était sans doute *diuoe*, et *querchaff* doit se lire *querhaff*. Mais l'expression *en pep queffer* veut dire « à tous égards, de toute façon », et n'a pas besoin d'être corrigée : on la retrouve dans le *Grand Mystère de Jésus*, 196 *b*, Sainte Nonne, v. 1425, etc., cf. le synonyme *pep queffer, Poèmes bretons*, 77, et l'expression *en nep quefver,* bien rendue par « de quelque manière », *Gr. Myst. de Jésus*, 28 *b ; nep queuer,* sous aucun rapport, Sainte N., v. 1486.

M. de la V. nous promet, p. 51, de continuer cette réédition des *Novelou;* ce sera un nouveau service qu'il rendra à la science du breton moyen, pour laquelle il a déjà fait plus que personne.

Emile Ernault.

CELTIC DECLENSION.

Sous ce titre, M. Whitley Stokes vient de publier dans les Mémoires de la *Philological Society* un travail des plus importants qui se divise en quatre parties :

La déclinaison en vieil irlandais (p. 1-34). — La déclinaison bretonne (p. 34-41). — Les inscriptions en vieux celtique, y compris les textes ogamiques (p. 42-76). — La déclinaison en vieux celtique (p. 77-105).

Bien que l'étude de la déclinaison celtique fasse l'unité de cette œuvre magistrale, l'auteur a eu l'occasion d'y donner son avis sur une foule de points qui touchent soit à l'interprétation des plus anciens documents celtiques, soit à la phonétique, à la conjugaison et à l'étymologie. Il n'est pas besoin de faire ressortir, dans cette *Revue* l'intérêt qu'offre un plan si judicieux et si vaste, traité par un savant si autorisé ; il suffit de signaler cette bonne nouvelle à nos lecteurs.

Je présenterai seulement une remarque : M. Stokes admet assez souvent, avec M. Rhys, que des substantifs bretons d'un usage courant viennent d'un autre cas que le nominatif. Je crois, comme M. d'Arbois de Jubainville, que le fait a lieu uniquement dans certaines locutions où un cas oblique a été pétrifié, et qui sont restées à l'état d'expressions adverbiales. Voici, parmi les mots gallois auxquels M. Stokes donne cette origine, quelques-uns de ceux qui se retrouvent en breton de France.

Gall. *menechi* « moines » = irlandais *manchu*, accusatif pluriel, latin

monachōs (p. 35). — Le seul vrai pluriel de *mynach* me semble être *myneich* = breton *menec'h*, du lat. *monachī*. Le pluriel gallois *menechi* est proprement un collectif identique au breton *menec'hi, minic'hi* « enclos de moines » (cf. D. Le Pelletier), « asile », du lat. *monachia*, voy. *Cartulaire de Landévennec*, 16 et 21. Cette forme celtisée a donné lieu au mot haut-breton *minhy* (*Catholicon*), elle a même été *relatinisée* en *minichya* (*ibid.*). Une pareille adaptation n'a rien qui doive surprendre, puisqu'on lit, dans la petite édition du *Catholicon*, Bibliothèque nationale X 1429 + + A b, après le mot *cite:* « *Ciuy* g. fraises, latine hoc ciuium uii ». L'auteur de ce latin fantaisiste concevait évidemment son breton *ciuy* « fraises » comme un collectif, en quoi il n'avait peut-être pas tort; ce mot et l'irlandais *suibh* « fraisier » (O' Reilly) se concilieraient au moyen d'une forme * *subion*, cf. *Rev. celt.*, V, 127 et VI, 391. Quoi qu'il en soit, on peut mettre en regard de *menec'h* et *minic'hi* le pluriel vannetais *meistr*, *mistr* « maîtres », du latin *magistrī*, à côté de la forme des autres dialectes armoricains *mistri*, gall. *meistri* « maîtres », dont le correspondant cornique *meystry*, *mestry*, avait gardé le sens abstrait « puissance », du lat. *magisterium;* cf. cornique *servysy* « serviteurs » du latin *servitium;* je suppose que la désinence de *mestrysy* « maîtres » est due à l'analogie de ce mot *servysy*, qui exprime une idée corrélative.

Gall. *undod* « unité », = irl. *ōintaith*, cas oblique, le nominatif singulier est *ōintu* (p. 40). — Le suffixe breton *-det*, *-ded*, en gall. *-dod*, est expliqué avec plus de vraisemblance, *Rev. celt.*, III, 226, par la forme du nominatif bas-latin *-tātis*. Si le vieil irlandais *trindōit* « trinité » est, comme il semble bien, venu du latin par l'intermédiaire d'une prononciation bretonne, son passage à la déclinaison en *ī* (*Celtic declension*, 17) s'explique naturellement par la ressemblance du *nominatif* * *trindōtis* avec le nominatif *-īs* des thèmes féminins en *ī* (cf. *ibid.*, 15).

Gall. *mis* « mois » = irl. *mīs* ou *mīs-n*, datif ou accusatif singulier de *mī* (p. 41). Le rapport du bret. *mis* à l'irl. *mī* est plutôt identique à celui du lat. *mensis* au grec μήν, éolien μείς; le suffixe du pluriel gallois *misoedd* semble un indice de ce thème en *i*, cf. *Celt. decl.*, 37.

Gall. *elin* « coude » = irl. *uilinn* ou *uilinn-n*, dat. ou acc. sing. de *uille* (p. 40). — L'irl. *uille* répond au grec ὠλήν; le breton *ilin* rappelle mieux le grec ὠλένη, lat. *ulna*.

Gall. *troed* « pied » = irl. *traigid*, cas oblique de *traig* (p. 40). — Le pluriel breton *treit*, cornique *treys*, = * *tragetī*, ce qui indique un thème en *o;* le sing. bret. *troad* « pied » semble représenter un mot vieux celtique * *trag-ctos* « coureur » qui est à peu près à l'irl. *traig* = * *trages* comme ἑρπετός est à *serpens*, comme le grec moderne φέροντας est au

grec ancien φέρων, comme le gaulois **carantos*, latinisé en *Carantus* (cf. Dottin, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, n° 27, p. XIII) est à **carans* = irl. *cara*, bret. *car* « ami », plur. nom. **carantes* = irl. *carait*.

Gall. *maes* « champ » = **mag's*, de **magesos*, irl. *maige*, génitif, ou **magesi*, irl. *maig*, datif de *magos*, irl. *mag*, gall. *ma* (p. 41), sanscrit *mahas* (p. 27). — Cette dérivation aurait pour analogue l'étymologie donnée *Et. gram.*, 19, pour le bret. *c'houes* « sueur », gall. *chwys*, = **svid's*, de **svidos*, gr. ἵδος, lat. *sudor*. Mais l'*s* de *c'houes* peut s'expliquer comme celui de *kreis* « milieu », = **cridy-*, *Rev. celt.*, VI, 390; le bret. *c'houezañ* « je sue », gall. *chwysaf*, = sanscrit *svidyāmi*, cf. gr. ἰδίω. Quant au gall. *maes*, bret. et corn. *mês*, il peut se rattacher soit à un nominatif gaulois ** max*, allié au grec μῆκος, comme le latin *plebs* au grec πλῆθος, soit à un dérivé commençant par **mag-s-* ou **mac-s*. La première de ces hypothèses est rendue assez vraisemblable par la parenté du v. irl. *immach* « foras » aujourd'hui *amach*, avec le gall. *i maes*, corn. *yn mês*, bret. *e mês*; ces expressions signifieraient proprement « au large », cf. le gall. *ymaith* « en route », de *maith* « large », racine *mac?* Comparez à *im-mach*, où *mach* doit être à l'accusatif, l'irl. *macha* « plaine », *machaire* « Tempe », *Irische Texte*, I, 675. *Magies*, cité par la *Gramm. celt*², p. 4, note, peut être un compromis analogique entre *mag* et *mais*, *maes*; c'est ainsi que le moyen breton *doen* « porter » (cornique *doen*, gall. *dwyn* = ** duc-n-*) perdu, autant que j'ai pu le constater, dans tous les dialectes armoricains, sauf celui de Batz (Loire Inférieure) a été remplacé par *dougen*, produit du mélange de *doen* avec *doug-*, radical courant du verbe.

Le gall. *ugain* « vingt », bret. *ugeñt*, est rapporté, p. 40, à un cas oblique du nom de nombre déclinable en irlandais, dont le nominatif est *fiche* Cette généralisation ayant eu lieu dans les autres langues ario-européennes, comme gr. εἴκοσι, lat. *viginti*, est fort admissible en breton; l'explication différente, par un dérivé, proposée p 96, ne paraît ni exigée par la phonétique, ni appuyée par aucun mot réel.

La forme unique du nominatif singulier n'avait pour soutien que l'accusatif singulier dans les noms neutres, et aussi le vocatif singulier dans plusieurs autres circonstances; au contraire le reste du singulier, tout le pluriel, tout le duel et le thème gardé par les dérivés et les composés lui faisaient une concurrence redoutable. La victoire du nominatif singulier breton n'en est que plus éclatante. L'excellent traité de M. Stokes permet de la constater, malgré des restrictions sur lesquelles je viens d'exprimer mes doutes.

Emile Ernault.

Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendomois et une partie du Dunois, par M. le comte de Chaban, ancien conseiller de préfecture d'Indre-et-Loire et de la Somme, in-8, XXXIV et 263 pp. Paris, Vieweg, 1885.

M. de C. a voulu exposer la méthode étymologique applicable aux noms de lieu. Il donne d'assez nombreux exemples à l'appui de sa thèse. Mais la linguistique parait lui être absolument étrangère. Pour l'auteur, les lois phoniques n'existent pas ; il n'y a que des caprices de prononciation; les sourdes et les sonores s'échangent sans raisons.

M. de C. cite, page 3, la *Grammatica celtica*. S'il avait parcouru attentivement le livre de Zeuss, il n'aurait certainement pas choisi les formes modernes du breton pour rendre compte d'anciens noms de lieux. Il est vrai qu'ainsi il lui aurait été moins facile d'expliquer Tours, *Turones*, par *dour* « eau » (vieux-breton *dubr*), Cher, *Cārus*, par *kaer* « beau » (v.-br. *cadr*), Loire, *Liger*, par *leur* « sol » dont l'*eu* représente un *ā* primitif, cf. l'irlandais *lár*.

Enfin, si quelques noms latins de lieux semblent avoir été traduits du français, comme *Bonus oculus*, Bonneuil, il ne s'ensuit pas que des noms comme *Sabiniacus*, *Campaniacus*, ne s'expliquent point par les gentilices latins *Sabinius*, *Campanius*. C'est en étudiant les chartes qui nous ont conservé ces noms de lieu, que nous pourrons arriver à savoir si la forme latine est primitive ou si elle a été faite sur la forme française.

Le travail de M. de C. montre une fois de plus que des recherches patientes et consciencieuses n'aboutissent guère quand elles ne sont pas dirigées par la méthode historique.

G. DOTTIN.

L'INSCRIPTION DU GROSEAU.

Aeria, Recherches sur son emplacement, par l'abbé Ferdinand SAUKEL, chanoine honoraire de Montpellier. Paris, chez Alphonse Picard, 1885, gr in-8, VIII-138 p., avec 2 cartes et 3 planches.

Prenant pour texte cette phrase de M. Ernest Desjardins : « L'emplacement d'Aeria n'a pas encore été déterminé », l'auteur de ce volume s'est donné la tâche de combler cette lacune. Il l'a prise fort à cœur, « fouillant avec une égale intrépidité les terrains et les livres », rapportant exactement tous les textes, exposant consciencieusement toutes les solutions contradictoires données jusqu'à ce jour ; et enfin il est arrivé à cette opinion, que l'ancienne *Aeria* était probablement « sur la montagne de Venteron, vulgairement appelée Clairier, entre les sommets de Bel-Air et d'Arfuyen, à environ 2,500 mètres sud-ouest de

Malaucène, sur la limite qui sépare le territoire de cette commune de celui du Barroux » (p. 79). Il ne m'appartient pas de juger les nombreux arguments que l'auteur fait valoir en faveur de cette attribution. La seule critique que je puisse lui faire, et qu'on lui a déjà faite (pp. VIII, 130) c'est que les étymologies celtiques sur lesquelles il s'appuie quelquefois n'ont aucune valeur. Je n'insiste pas, parce que M. l'abbé Saurel m'a fait savoir, avec la plus grande loyauté, qu'il en est à présent aussi convaincu que moi. Ce ne sont, d'ailleurs, que quelques passages à sauter (pp. 48, 51, 130-132).

C'est à M. l'abbé Saurel que le monde savant doit la connaissance de plus en plus approfondie de l'inscription gauloise du Groseau. Il l'a reproduite en phototypie et dessinée, *Aeria*, pp. 97, 93. La *Revue archéologique*, 3e série, t. IV, juillet-décembre 1884, p. 380, en donne un fac-simile (cf. *ibid*,, p. 239), et le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 3e trimestre, 1884, p. 188, en contient un dessin.

Elle a été déchiffrée et interprétée de diverses façons. M. H. de Villefosse l'a lue d'abord

ΜΙΥϹ
ΑΙΜΙΑΚ
ΡΑϹΕΑΟΥΒ
ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

puis

ΛΟΥϹ
ΑΙΛΚΟϹ
ΙΑϹΕΑΟΥ
[Β]ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

(*Revue archéologique*, mai-juin 1884, p. 371, 372; juillet-décembre 1884, p. 237; *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 341; *Aeria*, première édition, p. 98, 99, 136*); ensuite ce savant a lu

ΛΟΥϹ
ΑΙΛΚΟϹ
ΡΑϹΕΑΟΥ
[Β]ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

(*Bulletin ... des Antiquaires de France*, troisième trimestre, 1884, p. 187; le dessin de la page suivante porte cependant, à la deuxième ligne, ΑΙΛΚΟϹ).

M. Mowat a proposé de lire

ΕΝΕΛΟΥϹ
ΑΙΜΙΑΚΟϹ ou ΑΙΛΛΙΑΚΟϹ
ΕΡΑϹΕΛΟΥ ou ΒΡΑϹΕΛΟΥ
ΒΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

(*Revue Archéol.*, juillet-décembre 1884, p. 238).

M. Allmer a lu en premier lieu

ΛΟΥϹ
ΝΑΛΙΑΚΟϹ
ΛΑϹΕΛΟΥ
ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

(*Aeria*, p. 98), puis

ΛϹΥϹ
ΝΑΛΙΑΚ[ΟϹ]
[Γ]ΡΑϹΕΛΟΥ
[Β]ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

qu'il transcrit et traduit ainsi, d'après M. Rochetin : ... λσυς ... ναλιακος Γρασελου βρατουδε καντενα ; en latin ... *Isys* ... *naliacus Graseli posuit* ou *dedicavit libens;* c'est-à-dire « ... Isys, *de tel endroit*, a-élevé ou dédié (cet autel) de- Graselos (avec- reconnaissance. » *Graselos* serait l'ancienne forme du nom de la fontaine du *Groseau* (*Revue épigraphique du midi de la France*, n° 33, avril 1885, p. 104, 105).

M. Rochetin avait traduit :

« *Un-tel*, *aux-nymphes* ou *aux-génies* du-Groseau, solvit votum ».

(*Revue Archéologique*, 3e série, t. V, janvier-février 1885, p. 111, 112; cf. *Aeria*, p. 136***, où il y a *au génie* au singulier).

J'ai examiné cette inscription dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, février 1885, p. 86-91 ; j'y proposais, p. 87, la lecture suivante, où chaque point représente une lettre qui manque :

... ΛΟΥϹ.
.ΙΑΛΙΑΚΕΟ.
ΜΑϹΕΛΟΥΒ
ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΛΑ.

Je complétais et traduisais ainsi : . . . λους . . ιλλιακεο[ς] μασελου βρατουδε καντελα[ν] ; en latin . . . *lus* . . *illiaci-filius posuit* ou *erexit ex-decreto* (nom de l'objet), p. 87, 88, 90.

L'auteur d'un article qui a paru sans signature dans la revue anglaise *The Academy* du 21 mars 1885, p. 210, col. 1, adopte, d'après ma lecture, le texte suivant :

: : ΛΟΥϹ :
: ΙΛΛΙΑΚΕΟ :
ΜΑϹΕΛΟΥΒ
ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΛΑ

qu'il transcrit en lettres latines [*Sa*]*lus*[*os*] *Illiaceo*[*s*] *maselu bratude cantela*, et qu'il traduit, sauf le dernier mot, pour lui un accusatif pluriel neutre de sens obscur : *Salusos Illiaci-filius posuit ex-judicio*. . .

Dans son savant traité intitulé *Celtic declension*, M. Whitley Stokes adopte la même lecture, p. 55, et ajoute : « That is : . . . *lous os*) *Illiakeo*(*s*) *maselu brātude cantela*. « . . . lusos, son of Illiācos, by order set (these) *cantela*. »

Voici maintenant une nouvelle lecture, qui me semble la plus probable :

. . . ΛΟΥϹ
. ΙΛΛΙΑΚΟϹ
ΜΑϹΕΛΟΥ
[Β]ΡΑΤΟΥΔΕ
ΚΑΝΤΕΝΑ

On ne voit que la seconde moitié du Μ à la troisième ligne ; le second Ν de la dernière ligne est couché, ce qui le fait ressembler à un Λ. Les lettres ΟϹ, que j'avais prise pour ΕΟ, à la fin de la deuxième ligne, sont plus petites que les autres. Il n'y a que la place du Β de ΒΡΑΤΟΥΔΕ J'avais cru que ce Β se trouvait à la fin de la ligne précédente ; M. Aurès, qui a une grande expérience dans tout ce qui concerne les dimensions des monuments et des documents épigraphiques gaulois, a bien voulu me détromper à cet égard et me dire qu'il s'était rencontré avec moi pour la lecture ΚΑΝΤΕΛΑ, que je ne maintiens pourtant pas ; la forme de cette lettre Ν est seulement une particularité à noter.

Je traduirais . . . λους . ιλλιακος μασελου βρατουδε καντενα par . . . *lus* . *illiacus posuit ex-judicio* (nom de l'objet).

Les lectures λσυς et λιλχος, en elles-mêmes tout à fait invraisemblables, ne me paraissent pas confirmées par l'examen du moulage en plâtre que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Saurel et de M. l'abbé L. Duchesne. Je persiste à croire que λους est la fin d'un nom d'homme de la déclinaison en *us* (comme le latin *manus*). La terminaison du mot suivant ιακος semble indiquer un ethnique ; comparez la fameuse inscription *nautae Parisiaci*, et surtout le texte celtique de Nîmes, découvert en 1742, qui porte **ΓΑΡΤΑΒ[ΙΔ]ΙΑΛΑΝΟΥΙΑΚΟΣ ΔΑΔΕ ΜΑΤΡΕΒΟ ΝΑΜΑΥΣΙΚΑΒΟ ΒΡΑΤΟΥΔΕ** (*Dictionnaire archéologique de la Gaule*, inscriptions gauloises, n° 1).

Μασελου est évidemment un verbe, de même terminaison que *ieuru*, ειωρου « fecit », et que *Karnitu*, traduit par « congessit » dans le texte bilingue de Todi. Quand même la lecture **[Γ]ΡΑCΕΛΟΥ** serait possible (ce qui n'est pas), il ne serait pas permis de rendre ce mot par « du Groseau », attendu que les Gaulois n'avaient pas de génitif singulier en ου ; celui de la deuxième déclinaison était en *i*, comme en latin. La *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 234, admet, il est vrai, que les thèmes celtiques en *i* faisaient leur génitif singulier en *u* : *Taranis*, dieu de la foudre (breton *taran*), *Taranu-cnos* « fils de Taranis ». Mais cette opinion est contredite par le génitif ogamique *Toranias*, etc. (Wh. Stokes, *Celtic declension*, 73, 78). De plus, M. Mowat a prouvé l'existence d'une forme *Taranus*, thème en *u*, comme *Aesus*, dieu de la guerre, comme le nom propre qui commence notre inscription du Groseau [1], etc. Enfin M. d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, p. 379, fait remarquer avec raison que *Taranucnos* n'est pas un composé syntactique.

Je vais plus loin ; je crois que ce n'est point un composé du tout, mais bien un dérivé ; et je ne suis pas sûr qu'il ait un sens patronymique (*ibid.*, p. 380) : les inscriptions *Deo Taranucno* peuvent être à peu près synonymes de *Jovi Taranuco*, où *taranuco* est l'équivalent celtique du latin *tonanti* (*Rev. celt.*, V, 385, 386). Sans doute la terminaison *cnos* forme des patronymiques, et *Trutikni* est traduit par *Druti f(ilii)* dans l'inscription bilingue de Todi. Mais il ne s'ensuit pas que cette syllabe *enos* doive contenir en elle-même l'idée de « fils », comme on le pense généralement (cf. Wh. Stokes, *Remarks on the celtic additions to Curtius' Greek Etymology*, 2e édition, Calcutta, 1875, p. 16 ; d'Arbois de Jubainville, ouvrage cité, p. 379). En effet, M. Wh. Stokes a montré, *Rev. celt.*, V,

1. A moins que ce ne soit un thème consonantique, cf. *Celtic declension*, 47.

120, 121, que des adjectifs sont parfaitement aptes à jouer en gaulois le rôle de patronymiques. En outre, si *cnos* était un nom, il formerait avec les thèmes en *o* des composés en * *-o-cnos*, ce qui n'a pas lieu. La raison pour laquelle ces thèmes font *-icnos* est, je crois, que ces adjectifs patronymiques sont dérivés de la forme plus simple *-icos*, comme *Taranucnos* de *Taranucos*. Les Gaulois donnaient aux thèmes en *o* des dérivés en *icos* beaucoup plus volontiers qu'en *ocos ;* en cela ils étaient d'accord avec le grec : λόγος, λογικός, et avec le latin : *dominus*, *dominicus*. Les suffixes gaulois *icnos*, *ucnos*, *acnos*, viennent donc de *icos*, *ucos*, *acos*, et devaient avoir souvent un sens diminutif. *Celicnon* « une tour », dans l'inscription gauloise d'Alise, n'a, à coup sûr, rien de patronymique ; c'est peut-être un diminutif. La terminaison *-icnos* a donné en irlandais *în* et en gallois *yn*, suffixes de diminutifs ; cf. gallois et breton *ic*, même sens, = *icos*. Le grec avait de même des diminutifs en ιχν-, υχν-, αχν-, où le χ vient de κ : πολίχνη, petite ville, πέταχνον et πέτακνον, coupe évasée, etc. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 5e édit., p. 502 ; cf. Rhys, *Rev. celt.*, II, 332). Un autre suffixe de diminutif fréquent en gaulois est *-agnos* = v- irl. *ân*, gall. et bret. *an* *Rev. celt.*, VI, 325 ; Wh. Stokes, *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, *Neue Folge*, VIII, 1, p. 80 . Il est possible qu'il faille diviser de même *-ag-nos ;* cf. *Arvir-agus*. On peut citer l'analogie des formations latines comme *ficus*, *ficula*, *ficu-l-nus ; matu-rus*, *noctu-r-nus*.

M. Wh. Stokes conjecture *Celtic declension*, 56 que dans *maselu ma* peut être un préfixe verbal = védique *sma*, et *sel-* la racine = στέλλω, allem. *stellen*. Si l'on admet cette décomposition, on peut comparer les mots gallois *seilio* et *sylu*, fonder, établir. Quoi qu'il en soit, μασελου est certainement le verbe. S'il ne l'était pas, il n'y en aurait point dans la phrase, car βρατουδε n'en peut pas être un.

C'est ce que prouvent les autres inscriptions celtiques contenant ce mot βρατουδε : elles ont toutes un autre mot qui est incontestablement un verbe, δεδε, et qui est remplacé dans le texte du Groseau par μασελου. Ces inscriptions sont : celle de Nîmes citée plus haut, qui finit par δεδε ματρεβο ναμαυτικαβο βρατουδε ; et deux autres qui sont encore plus intéressantes, parce qu'elles contiennent les trois mots δεδε βρατουδε καντενα, qui reviennent à notre texte, μασελου βρατουδε καντενα. L'une vient aussi de Nîmes, l'autre a été trouvée à l'ermitage de Notre-Dame de Laval, près Colias (Gard). Cette dernière se termine par δεδε βρατουδε καντεν... (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 4e trimestre 1884, p. 266, 267 ; *Bulletin épigraphique*, septembre-octobre 1884, p. 253 . L'autre inscription de Nîmes est ainsi conçue :

KACCI TAAOC
OYEPCI KNOCΔ
EΔEBP ATOYΔ
EKANT ENAAA
MIEINO YI

Il y a peut-être ensuite un second I, mais ce dernier trait est moins marqué que les autres. M. Al. Bertrand a publié une lecture de cette inscription, d'après la reproduction qui est au musée de Saint-Germain (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1876, 2e trimestre, p. 96). Grâce à l'obligeante entremise de M. P. Ch. Robert, son collègue à l'Institut, il a bien voulu me transmettre un estampage de cette reproduction. D'un autre côté, M. Aurès, qui a étudié très soigneusement l'original même, au musée de Nimes, m'a communiqué des renseignements précieux, d'où résulte pour moi la certitude de la lecture ci-dessus.

Βρατουδε se décompose sans aucun doute en βρατου-δε. Le thème *brātu-*, qui se trouve dans le nom de ville *Bratu-spantium* veut dire « jugement »; il est devenu en v. irl. *brâth*, en gall. *brawd*, jugement, et en breton *breut*, plaidoyer. La racine est *b(h)er*, porter, qui a fait en celtique *brātus* comme en grec φορ a fait βρωτός, nourriture, comme en latin *ster(nere)* a fait *strātu-m*.

Quant à -δε, c'est, je crois, un suffixe d'ablatif comme en zend *dha*, en grec θε, θεν (πάντοθε, πάντοθεν « undique »), en latin *inde* = ἔνθεν etc. M. Wh. Stokes préfère y voir une postposition identique à l'irl. *di*, latin *de* (*Celtic declension*, 53). Mais aucun des exemples qu'il cite de postpositions dans les idiomes bretons ne me semble concluant. Ce sont :

Boeder larg, boeder larc, l. dapsilis, g. « large en viande », Catholicon (*Rev. celt.*, I, 398), qui serait *boed-er larg*; je crois que cela signifie proprement « bon nourrisseur » ou « bon nourricier ».

« *Tuhen* (leg. *lech-en*) *uhel* (gl. locus alt[us] in quo) » dans les gloses bretonnes publiées par M. Thurneysen. Celui-ci interprète *tuhenuhel* par [*a*] *tu hen uhel* « du côté d'un haut ancêtre » en faisant se rapporter la glose à *ordinati a Deo et ab hominibus* (p. 109, 110); *hen* serait le substantif gall. *hen*, ancêtre. Il me semble que *hen* est beaucoup mieux un adjectif, et que *tu hen uhel* peut signifier « lignée ancienne et noble », et se rapporter à l'idée de *liberté* dans le passage « lib er(tas locus alt[us] munit us), in quo natus hic, p ro quo tenet(ur, lib er) », p. 99. En tout cas, l'explication par *lech-en-uhel* a peu de chances d'être exacte; la première de ces gloses bretonnes, qui se rapporte, je crois, à *homo juvenis*, est *hi-guolt uchel* « in hohem Haar » et non * *guoltenuchel*.

« Corn. *cnes-en* (in skin) Meriasek, 3144 ». Le passage est *ty yv*

sawys cler ha tek knesen ha fays ; je crois que M. Stokes l'a exactement rendu, « Thou art healed, clear and fair, skin and face » (*Beunans Meriasek*... London, 1872, p. 183). Il est vrai que la terminaison *en* manque à ce mot dans les autres exemples cités par l'infatigable savant, aux *Notes* et aux *Further Corrigenda and addenda;* mais le fait n'a pas grande importance, ce suffixe étant des plus communs.

Le mot καντενα est un accusatif, probablement au pluriel neutre (cf. *Celtic declension*, 56, 77). Il doit désigner l'objet construit par suite d'un décret, d'une décision du peuple ou des magistrats. M. Stokes compare le latin *cantus*, bande d'une roue, qui pourrait être d'origine celtique et venir de **camb-tos*, cf. Thurneysen, *Keltoromanisches*, 53. Je ne vois, malheureusement, que des conjectures incertaines à faire sur le sens et même sur la division etle rôle grammatical des syllabes ΛΑΜΙΕΙΝΟΥΙ[Ι ?] qui, dans l'inscription de Nîmes citée plus haut, suivent le même mot καντενα, et pourraient aider à en préciser la signification. Emile Ernault.

1er octobre 1885.

Etudes comparatives sur le grec, le latin et le celtique, par Emile Ernault. I. *La voyelle brève* ou.

La brochure dont nous avons à rendre compte est un tirage à part du *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*. M. Ernault s'adresse donc à un cercle de lecteurs plus étendu que celui des celtistes ou des linguistes de profession ; aussi ne faut-il pas s'étonner du caractère élémentaire que conserve généralement son exposition. Le nom de l'auteur nous dispense d'ajouter que ce travail témoigne d'une connaissance exacte des derniers résultats de la grammaire comparée.

Nous souhaitons que cette tentative pour faire pénétrer les éléments de la linguistique, et même de la philologie proprement celtique, dans un public qui jusqu'ici s'en était trop désintéressé, soit couronnée de succès. La lecture du travail de M. E. montrera, espérons-le, à quelques-uns des étudiants de Poitiers, peut-être même à d'autres personnes, les rapports étroits qui unissent les langues celtiques aux langues classiques. C'est là le but qu'a visé M. Ernault : le grand nombre et le bon choix des rapprochements, la clarté de l'exposition sont bien faits pour porter la conviction dans l'esprit de tous ses lecteurs.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'adresser à M. E. une légère critique. N'est-il pas téméraire d'affirmer aussi nettement qu'il le fait l'existence d'une « unité gréco-italico-celtique ? » De tels groupements sont toujours un peu arbitraires : celui-ci nous semble particulièrement contestable. Il serait plus juste, croyons-nous, si l'on tient à réunir en un seul groupe plusieurs familles linguistiques, de ne joindre aux langues celtiques que les langues de l'Italie. Le grec n'a ni plus ni moins de droits à figurer à côté de l'irlandais que le gothique ou le slavon. L. Duvau.

CHRONIQUE.

I.

Mon savant confrère et ami, M. d'Arbois de Jubainville, en m'invitant à tenir les lecteurs de la *Revue celtique* au courant des faits archéologiques qui peuvent les intéresser en ce qui touche la Gaule, m'a attribué une tâche qui n'est pas sans difficultés. J'espère que les chroniques qui suivront celle-ci, dans les livraisons à venir, seront moins imparfaites ; aujourd'hui, je tente un essai, et les premiers pas se font toujours avec une certaine hésitation. Je voudrais résumer très succinctement ce que l'on sait, depuis un an, des découvertes relatives à l'archéologie gauloise, ainsi que les travaux éparpillés dans les recueils publiés à Paris et dans les départements, voire même à l'étranger. Cette recherche était bien plus facile, il y a quelques années, lorsque tout ce qui se rattachait de près et de loin à l'archéologie nationale était centralisé par la Commission de la Topographie des Gaules : cette Commission était en rapports constants avec tous ceux qui consacraient leur zèle à ce genre d'études. Depuis qu'elle a été dissoute, chacun travaille isolément, et l'on a grand'peine à savoir, à peu près, ce qui se fait et ce qui se trouve.

Commençons par la *Revue archéologique*. Ce recueil, en 1885, a donné le dernier article de la série publiée par M. E. Flouest sur deux stèles de laraire ; cette étude, tirée à part, forme une brochure considérable et touche à plusieurs points de mythologie et d'archéologie ; le tirage à part est accompagné de nombreux dessins de monuments dont plusieurs étaient jusque-là inédits. Je ne fais que signaler cette brochure, parce qu'elle mérite d'être l'objet d'un compte-rendu spécial. Même observation en ce qui concerne le mémoire de M. H. Gaidoz sur le dieu gaulois du Soleil et le symbolisme de la roue. — Dans le même recueil, M. Gaidoz, à propos d'une situle trouvée à Bologne, dans un tombeau étrusque, mais qui, par son travail, ne semble être ni étrusque ni italique, expose une idée sur l'*art gaulois*. Les derniers travaux de M. d'Arbois de Jubainville sur l'Empire gaulois peuvent corroborer singulièrement la conjecture de M. Gaidoz [1] ; du reste, ces travaux sont peut-être appelés à jeter un jour ines-

1. Voir aussi le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, 1885, p. 182 et suiv.

péré sur une série encore mal déterminée de monnaies gauloises. — Le rapport de M. G. Bapst sur sa mission au Caucase et sur quelques bronzes du Musée de Tiflis lui fournit l'occasion de contester la théorie proposée sur l'origine des races aryennes et sur l'existence d'un art géométrique qui leur aurait été propre et dont le berceau est supposé dans la région du Caucase. — Le baron Joseph de Baye a décrit le mobilier d'une Gauloise dans une sépulture fouillée à La Cheppe (Marne). — Enfin M. A. Braux, traitant de la céramique des nuraghes et des tombes des géants en Sardaigne, conclut que l'on est en présence d'objets antérieurs à l'arrivée des Phéniciens, à moins qu'il ne faille admettre que la civilisation phénicienne n'a pas pénétré dans cette île.

Il est peu question des Gaulois dans la *Gazette archéologique*. Nous y avons décrit une tête d'homme, ornée d'un torques, conservée au Musée de Bologne, que nous croyons représenter un Gaulois. Elle aurait fait partie d'un monument rappelant le séjour des bandes gauloises dans cette partie de l'Italie. A ce sujet, il est à propos de citer une observation de M. Gozzadini insérée dans le t. XIII, 3e série des *Mémoires de l'Académie dei Lincei* (Cl. des sc. mor., hist. et philolog.). Ce savant y décrit deux stèles provenant de la nécropole de Felsina, sur lesquelles on voit un cavalier combattant un guerrier à pied ; il pense qu'il s'agit ici d'une lutte entre un Etrusque et un adversaire qui serait un Ombre ou un Gaulois ; écartant la première hypothèse, parce que le sujet de la scène se rapporterait à une époque trop reculée relativement à la date qu'il est permis d'assigner à la stèle, M. Gozzadini penche à reconnaître dans le guerrier à pied un Gaulois du nombre de ceux que l'on désignait sous le nom de *gésates ;* je dois faire remarquer que le casque et le bouclier du fantassin ne paraissent pas semblables aux armes gauloises que les monuments nous font connaitre.

Signalons, dans le *Bulletin* de la Société de Borda, les inscriptions à Mars Lehunnus découvertes à Lasserre, près de la ville d'Aire ; elles ont été publiées par M. E. Taillebois, qui pense que des fouilles feraient retrouver le temple du dieu, sur le plateau au pied duquel ces inscriptions gisaient. Mars Lehunnus appartient à cette nombreuse famille de divinités pyrénéennes dont M. Sacaze s'est spécialement occupé ; dans la *Revue épigraphique*, il a commenté quatre inscriptions mentionnant la déesse Lahe, honorée dans la région de Martres (Haute-Garonne) ; mais il a rendu un vrai service en publiant dans la *Revue de Comminges* le catalogue des dieux pyrénéens dont il a pu examiner les monuments : Abelio, Aereda, Ageion, Aherbelst, Alar ou Alardoss, Ande, Arard, Argas, Arixon, Arpeninus, Artehs, Asto Ilunno, Averan, Baesert, Baicorrix, Baios, Basce, Beisiris, Belisama, Boccus Harouson, Borienn, Daho, Edelat, Ele, Erge, Exprcenn, Fagus, Fontes, Gar ou Car, Heraus Corritseha, Horolat, Idiat, Ilixon, Ilumber, Ilun, Ilurbeirix, Iluron, Iscitt, Lahe, Larrazon, Leherenn, Lelhunn Montes, Sex Arbores, Sutugius, Tole Andossus (Hercule), Venti, Xuban. Cet inventaire est suivi d'une liste de 26 noms de divinités apocryphes provenant surtout de textes épigraphiques mal lus. — M. Buhot de Kersers, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires du Centre (t. XIII), fait connaître deux autels, découverts à Bourges, portant l'un le nom de Mars

Mogetius, l'autre celui de Mars Rigisamus qui figure aussi sur une plaque en bronze trouvée en Angleterre. — La *Revue épigraphique* contient un mémoire de M. C. Jullian sur des inscriptions antiques de la vallée de l'Huveaune (Var); nous y notons l'autel dédié *Matribus Almahabus*, au Plan d'Aulps, que M. Jullian assimile au nom d'un lieu appelé Almes, en 984 et 1001 ; et l'inscription aux *Matribus Ubelnabus*, mal lue jusqu'ici, qu'il propose de considérer comme donnant la forme ancienne du nom de l'Huveaune, petit ruisseau prenant sa source dans le massif de la Sainte-Baume et se jetant dans la Méditerranée au aud de Marseille ; M. Jullian cite encore Mars Giarinus à Orgnon [1]. — Les travaux de MM. Taillebois, Buhot de Kersers, Sacaze et Jullian prouvent combien il serait utile et important de faire un recueil critique et complet des divinités topiques de la Gaule ; ce *Corpus* serait une source abondante de précieux renseignements, surtout s'il était accompagné d'une carte sur laquelle on indiquerait exactement toutes les localités dans lesquelles on a constaté la présence de monuments relatifs à la mythologie gauloise.

A la Société des Antiquaires de France, le marquis de Ripert-Monclar a fait connaître un fragment de bas-relief provenant d'Entremont, près d'Aix-en-Provence, qui paraît avoir fait partie du monument signalé par Rouard en 1851. Il y a un intérêt tout particulier attaché à ces sculptures représentant des têtes coupées. Les archéologues ne sont pas fixés sur leur interprétation ; les uns pensent que c'était un trophée élevé par les Gaulois, vainqueurs des Ligures Salluvii ; d'autres les rapportent aux révoltes des Gaulois méridionaux contre les Romains, révoltes arrivées entre les victoires de Marius et l'invasion d'Ariovisto. — Pendant que nous parlons de sculptures, nous ne devons pas passer sous silence un groupe, trouvé près de Naix (Meuse), déposé aujourd'hui au Musée de Bar-le-Duc. M. Desjardins propose d'y voir une représentation de la déesse Nehalennia ; une excellente photogravure de ce monument a été donnée dans le *Bulletin* du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), avec une note dans laquelle M. Max-Werly relate toutes les circonstances de la découverte.

Disons un mot de la numismatique qui, depuis quelques années, est étudiée avec une critique plus sérieuse. Jadis on était convaincu que les monnaies gauloises les plus barbares étaient les plus anciennes ; on voulait, dans les nombreux noms d'hommes gravés sur ces modestes monuments, retrouver ceux de personnages historiques ; on croyait pouvoir attribuer à chacun des peuples mentionnés par les textes une série spéciale. Aujourd'hui on renonce à ces tâtonnements. A mesure que l'histoire de la Gaule s'éclaire progressivement, on cherche, non pas à ranger les monnaies gauloises suivant un système historique préconçu, mais à les faire servir comme des textes ou des inscriptions, si rares les uns et les autres, à la reconstitution de notre histoire nationale ; on essaye à les dater par

1. Mentionnons aussi le dieu Pipius signalé à Vallauris par M. l'abbé Thédenat (*Bulletin* de la Soc. des Ant. de Fr., p. 168), et dans le même recueil la discussion entre MM. d'Arbois de Jubainville et Gaidoz sur le dieu Lug.

la comparaison avec les types étrangers qui leur ont servi de modèles. La *Revue numismatique* est à la tête de ce mouvement ; nous y remarquons une étude sérieuse de M. L. Maxe-Werly sur les pièces d'argent dites « à la croix » qui paraissent appartenir aux Cadurques ; dans l'*Annuaire* de la Société de numismatique, M. Serrure publie une monnaie en or au nom de ADRA qui est, renversé, celui d'un chef suession mentionné par Dion Cassius; M. Changarnier décrit plusieurs pièces rares ou inédites de sa collection. On ne sàurait trop donner de bonnes et fidèles gravures des monnaies gauloises qui ne figurent encore dans aucun recueil. Il faut constater le plus de faits possibles avant d'essayer de poser des conclusions définitives.

Dans la prochaine livraison de la *Revue celtique*, un de nos confrères les plus autorisés s'occupera exclusivement de relever les noms gaulois qui sont révélés par les monuments épigraphiques. Il ne manquera pas de compléter les indications que nous pouvons donner à cette heure. ATTAEDIO, LITVCCVS, BOVDILLVS ont été signalés aux séances de la Société des Antiquaires de France (*Bulletin*, p. 126 et 170) ; on lit LITVMAROS sur une pierre funéraire de Saint-Maximin appartenant à M. Rostan ; CAMVLORICI sur un cippe vu par M. Voulot à Pont-les-Bonfays (Vosges) ; *Adiantunnena*, fille de *Exvertininappius* sur une bague en or trouvée aux environs de Thiaucourt ; *Mandublus*, fils de *Dousonus* et *Suarica,* sa femme, sur une pierre trouvée aux Poussots, près de Dijon. A. de B.

II.

Depuis le mois de septembre de l'année dernière, il a paru dans l'*Academy* un certain nombre de lettres où la collection des *Ancient laws of Ireland* est l'objet de critiques justifiées. Deux de ces lettres ont pour auteur M. Whitley Stokes ; elles ont paru le 26 septembre et le 5 décembre. Les autres sont de MM. Norman Moore, 3 octobre ; Standish O'Grady, 10 octobre ; Donald Mackinnon et Kuno Meyer, 24 octobre ; John Rhys, 31 octobre ; Ernst Windisch, 21 novembre.

M. Whitley Stokes exprime le désir que la Commission chargée de diriger la publication des *Ancient laws of Ireland* modifie le système suivi jusqu'à présent en adoptant les sept propositions suivantes :

1° Faire collationner, avec les manuscrits, par un savant compétent, le texte des quatre volumes déjà publiés ;

2° A l'avenir, adopter pour le texte irlandais le caractère romain, en mettant en italiques les lettres qui correspondent à des abréviations, et en suivant, dans la séparation des mots, la pratique des manuscrits ;

3° Publier le plus tôt possible les plus vieux textes de droit irlandais, c'est-à-dire la pièce intitulée *Gu-bretha Caratniad* [1], fol. 62 b du manuscrit coté Raw-

1. « Faux jugements de Caratnia », voyez Macray, *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae*, partis quintae fasciculus I, col. 721, n° XVI.

linson B 502, à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et le morceau dont le titre est *Coic conara fugill* [1], placé à la suite du précédent, fol. 63 b du même manuscrit. Ce manuscrit remonte au XIIe siècle ;

4° Donner à l'avenir toutes les variantes importantes quand il y aura plusieurs manuscrits ;

5° Mettre au jour les collections de gloses réunies par O'Donovan et O'Curry pour s'aider dans leur traduction ;

6° Faire paraître des fac-similés photographiques en quantité suffisante pour mettre le public savant à même de bien connaître les textes imprimés dans les quatre premiers volumes, et les textes qui seront imprimés dans les volumes suivants ;

7° Faire composer un index des mots rares et publier cet index.

En attendant que les membres de la Commission irlandaise fassent faire la collation qu'il leur demande en premier lieu, M. Whitley Stokes a entrepris cette collation et il en donne dans l'*Academy* des 26 septembre et 5 décembre derniers un ample spécimen. Il y joint un certain nombre de critiques concernant la traduction. Il a été suivi dans cette double voie par MM. Norman Moore, Standish O'Grady et John Rhys. Les critiques dont le texte a été ainsi l'objet paraissent si graves à M. Kuno Meyer qu'au lieu d'une simple collation, ce savant si compétent demande une réimpression complète de toute la publication officielle.

Mon opinion est que c'est pousser un peu loin les scrupules grammaticaux. Car une partie considérable des critiques fort légitimes dont l'édition officielle est l'objet porte exclusivement sur des détails qui ne touchent pas au fond des choses. Prenons comme exemple le titre du *Senchus Mór : Do cetir slict athgabala* « Des quatre espèces de saisie mobilière ». M. Whitley Stokes établit qu'il faut lire, au lieu de *do*, *di ;* c'est en effet la préposition la mieux appropriée au sens. Il montre aussi qu'il faut corriger *cetir* en *cethar* qui est la forme de ce nom de nombre quand il est premier terme d'un composé [2]. Le titre que M. Whitley Stokes restitue de cette façon est grammaticalement beaucoup meilleur que le titre imprimé dans l'édition d'après la copie d'O'Donovan. Mais le sens n'est en rien changé.

M. Norman Moore a signalé, dès les premières lignes de l'imprimé, l'absence d'un *i* qui se lit dans le manuscrit : *Locc don laid-se Teamuir*, *ocus loc do Seanchus hi* [*i*] *samradh ocus i fogmur* [3]. Cet *i* que nous avons restitué entre crochets est la préposition *i*, *in ;* il est exigé par la grammaire ; la traduction d'O'Donovan le suppose : O'Donovan a écrit « *in* the summer ». L'absence de cet *i*,

1. « Cinq sentiers de jugement ». Dans le catalogne ce document est donné pour « a short tract on irish grammar ». C'est M. Whitley Stokes, dans sa remarquable édition du *Saltair na rann*, préface, p. I, II, qui nous apprend que c'est un traité de droit.

2. *Grammatica celtica*², p. 303. Cf. Windisch, *Irische Texte*, I, p. 421, col. 2. Comparez le grec τετρα-, le sanscrit *catur-*, le latin *quadru-* ou *quadri-*. *Cetir*, ou mieux *cethir* = **quetvares*, est la forme du nom de nombre masculin « quatre » hors des composés.

3. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 2, lignes 2, 3.

qu'un autre *i* précédait, s'explique par un bourdon que sans doute le « Rev. Thaddeus O'Mahony, professor of irish in the university of Dublin » aurait dû savoir éviter, mais qui, il faut le reconnaître, n'a qu'une très médiocre importance dans un texte juridique, destiné à être étudié par des jurisconsultes plutôt que par des grammairiens.

J'en dirai autant de l'*a* qui manque quelques lignes plus loin : *ar-[a]-tesaidecht* « à cause de sa chaleur ». O'Donovan a traduit : « on account of *its* warmth » : vraisemblablement il avait dans sa copie l'*a* (its) qui manque à l'imprimé, et que M. Norman Moore a trouvé dans le manuscrit. Mais, encore une fois, quelle importance ce détail peut-il avoir pour un jurisconsulte? Evidemment la grammaire est le commencement de la science : *Initium sapientiæ Domini;* mais elle n'en est pas la consommation. Passons à des questions plus graves.

Une des parties les plus anciennes du *Senchus Mór*, ce sont les *brocards* ou maximes de droit, en irlandais *fasach*, qu'il contient. Nous ne pouvons déterminer rigoureusement la date à laquelle a été composé le *Senchus Mór*. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'à l'époque où a été rédigé le commentaire de l'*Amra Choluim Chille* contenu dans le *Liber hymnorum* du collège de la Trinité de Dublin, c'est-à-dire au plus tard vers l'année 1100, le *Senchus Mór* existait : déjà il était pourvu de gloses grammaticales [1] rendues nécessaires, comme les gloses des hymnes, par la présence dans ce vieux texte de formes grammaticales tombées en désuétude [2]. Ainsi, en l'année 1100, le *Senchus Mór* était déjà un monument archaïque. Or, en plusieurs endroits, il se réfère à des maximes de droit antérieurès à sa rédaction. Une de ces maximes a pénétré dans la *Grammatica celtica*. C'est que, lorsqu'il s'agit de la réparation due à l'honneur outragé, *enech-lann*, il n'y a pas lieu, dans la saisie mobilière, à imposer au saisissant l'observation du délai appelé *anad : ni daim enech-lann anad*. Chose étrange, cette maxime appliquée à propos dans deux passages [3] est appliquée à contre-sens ailleurs [4]. Ces vieux principes sont donc ce qu'il y a de plus intéressant dans le *Senchus Mór*. Il y en a un dont M. Norman Moore s'occupe dans sa lettre à l'*Academy* du 3 octobre dernier. Cette maxime est que chacun supporte la responsabilité de son crime : *cach in-a-chinaid;* elle est imprimée deux fois dans les *Ancient laws of Ireland*, une fois exactement, t. I, p. 12, l. 30; une autre fois inexactement, quelques lignes plus haut, même tome, p. 10, l. 24 : *cach mac in-a-cinaid*. *Mac* est de trop, comme le fait observer M. Norman Moore. Nous sommes probablemenr redevables de cette addition à la générosité

1. Ut dicitur : *Teora ferba fira* [*d*]*o-sn-acht* (i. *ro-s-immaig*) *Assal ar-Mog* [*mac*] *Nuadat*. Whitley Stokes, *Goidelica*², p. 164, l. 11, 12. Cf. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 64, l. 2, 3, 16, 20). Il n'y a pas de différence notable entre la leçon que donne M. Whitley Stokes et celle que nous trouvons dans le *Lebar na h-Uidre*, p. 11, col. I, l. 2, 3.

2. *ro-s-immaig*, expliquant le prétérit en *t*, *do-sn-acht*, vieil irlandais inusité en 1100, est une glose grammaticale ; ce n'est pas un commentaire juridique comme celui qui est donné dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 64, l. 20, 21.

3. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 228, l. 16, 17; t. II, p. 100, l. 7.

4. *Ibid.*, t. I, p. 120, l. 18, 19; p. 236, l. 11.

du Rev. Thaddeus O'Mahony ; car la traduction d'O'Donovan « each man for his crime » ne rend par aucun équivalent anglais le mot *mac* intercalé arbitrairement et malgré le manuscrit original dans le brocard irlandais. Mais, au point de vue juridique, la question de savoir s'il faut dire ou non *mac* est sans importance. La question intéressante pour un juriste est de savoir quel est le sens de cette maxime. Si l'on s'en rapporte à l'auteur du poème qui forme la partie principale de l'introduction du *Senchus Mór*, cette maxime signifie que tout assassin sera condamné à mort : *cach in-a-cinaid cingid ar chel*, littéralement : « chacun dans son crime marche à la mort »[1]. Il y a une autre interprétation qui paraît être que les personnes responsables du crime de quelqu'un, c'est-à-dire les parents, à leur défaut le chef, se dégagent de la responsabilité en livrant le coupable. C'est le sens qu'O'Donovan adopte t. I, p. 13, l. 32-33 : « that every on should be given up for his crime ». C'est à peu près le sens de cette maxime juridique, avec une légère variante de rédaction : *cach bidba in-a-chinta* « tout coupable pour ses crimes »[2], ou : *cach rob in-a-chin* « que chacun soit pour son crime »[3] dans un article du *Glossaire de Cormac*. Ici, le coupable est un chien qui, ayant mordu la manche d'un poignard, dut en réparation être livré au propriétaire du poignard. Si c'est de cette façon qu'on doit traduire, dans l'introduction du *Senchus Mór*, la maxime dont il s'agit, il s'ensuit de là que l'assassin du cocher de saint Patrice, condamné par le juge Dubthach, a dû être livré au célèbre apôtre, et alors on se demandera comment cet assassin a pu être mis à mort, c'est-à-dire comment la légende dont il s'agit peut se concilier avec les principes du droit canonique sur l'obligation imposée aux clercs d'éviter toute coopération à une condamnation à mort. Telles sont quelques-unes des questions que je me poserais au sujet du principe relativement moderne *cach in-a-chinaid*. Sans doute on a eu tort d'intercaler le mot *mac* dans cette maxime, mais cette faute d'impression est de minime importance.

On me demandera où je veux en venir.

Soutenir que la légende racontée dans la préface du *Senchus Mór* est inepte, peut bien être dans ma pensée et n'est pas dans mon sujet. Mais ce que je veux dire, c'est que, dans un traité de droit irlandais, le sens des maximes fondamentales a un bien autre intérêt que les détails minutieux dans lesquels se sont complus les savants auteurs des critiques que l'*Academy* a publiées. Dans mon

1. *ceal*, i. *bas*. Glossaire de Cormac, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 13. Cf. Arthur W. K. Miller, *The irish glossary of Michael O'Clery* (*Revue Celtique*, t. IV, p. 381)

2. Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 30, l. 6.

3. *Ibid.*, p. 30, l. 18 Rapprochez la maxime : *Marbaid cach marb a-chinta* (*Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 270, la glose à la page suivante) ; voyez enfin les règles exposées dans *Ancient laws of Ireland*, t III, p. 68 ; t. IV, p. 244, 246. Il y a là deux passages parallèles. Je recommande de comparer les traductions du mot *tarrustar* « *it* is visited (t. IV, p. 245, ligne 19) ; *it* be found (*ibid*,, p. 30, 31) ; *he* be, *he* is apprehended (t. [e]II, p. 69, l. 10, 14, 21, 22) ». *Tarrustar* veut dire : « il est resté » [au coupable d'un crime assez pour payer ce qui est dû en réparation de ce crime]. On voit par le supplément à O'Reilly, qu'O'Donovan avait fini par comprendre à peu près le sens de ce mot. La traduction « *he* be, *he* is apprehended « contient un contre-sens qui défigure complètement ce texte juridique.

opinion, ce qui est surtout défectueux dans l'édition officielle est la traduction ; et le principal défaut qu'on puisse relever dans la traduction était inévitable. Ce défaut est que les termes techniques de droit sont parfois rendus par des à-peu-près ; que le même terme technique est souvent représenté par plusieurs mots anglais différents, en sorte que le lecteur, lorsqu'il n'est pas en état de se reporter au texte irlandais, ne peut tirer de la traduction que des idées vagues et dépourvues de toute précision juridique.

En voici un exemple :

Nous trouvons deux fois dans le livre que le *Senchus Mór* consacre à la saisie mobilière, la maxime : *cuicthe fri cond cuindegar* [1] ou avec une légère différence d'orthographe : *cuicthi fri cond cuindiger* [2]. La première fois elle est traduite par « five [days] to sue the chief », la seconde par « five days for every sensible adut ». Quand on se borne à lire le texte anglais, on ne peut deviner que, dans les deux cas, il s'agit de la même règle. *Cond* rendu par *chief* dans le premier passage est traduit par *sensible adult* dans le second. Mais ce n'est pas tout. *Cond* se retrouve ailleurs avec les traductions *sensible adult* [3], *adult* [4], *adult guardian*, *guardian* [5]. Là où *cond* est traduit par *guardian*, il est question de la responsabilité encourue par le *cond*, c'est-à-dire par l'homme *sui juris* [6], quand l'incapable placé sous son autorité fait un acte qui donne lieu à réclamation ; alors il y a lieu d'appliquer la règle *cuicthe fri cond cuindegar*, c'est-à-dire que le saisissant sera obligé d'accorder un délai de cinq jours à l'homme *sui juris* responsable pour autrui. On le comprend quand on lit le texte irlandais. Mais comment deviner qu'une règle ainsi formulée : « five [days] to sue *the chief* » ait été faite pour le personnage appelé ailleurs *adult* ou *guardian ?*

Deux expressions qui n'ont guère porté bonheur à O'Donovan sont les mots *cenél* et *fine*. Le premier signifie « race en général » et peut correspondre au latin *genus* qu'il glose dans le saint Paul de Wurzbourg et dans le Priscien de Saint-Gall. Le second sert à désigner l'ensemble des parents au degré successible. O'Donovan a traduit *cenél* dans le *Senchus Mór* tantôt par « tribe », tantôt par « family », tantôt enfin par « kind » 7. La conséquence en a été que, lorsqu'il est arrivé au curieux traité intitulé : *De fodlaib cineoil tuaithi*, n'ayant aucune idée précise sur le sens du terme juridique *cinel* ou *cenél*, il ne pouvait donner de ce titre une traduction sensée. Il y a dans le *Digeste*, livre XXXVIII, un titre X : *De gradibus et affinibus et nominibus eorum*. Les *Institutes* de Justinien

1. *Ancient laws*, I, p. 78, l. 14; p. 80, l. 20, 21.
2. *Ancient laws*, I, p. 264, l. 8; p. 286, l. 4.
3. *Ancient laws*, t. II, p. 406, l. 21.
4. *Ancient laws*, t. I, p. 102, l. 24; p. 104, l. 8.
5. *Ancient laws*, t. II, p. 46, l. 1; p. 306, l. 4. *Guardian* est aussi la traduction du dérivé *codnach*, t. III, p. 10, l. 20.
6. Traduction de M. Whitley Stokes.
7. Les passages du texte du *Senchus Mór* qui contiennent le mot *cenél* rendu par « tribe » se trouvent dans les *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 78, l. 12, et t. III, p. 30, l. 4. Les passages du même document qui renferment le mot *cenél* traduit par « family » se trouvent au tome II, p. 102, l. 24; p. 306, l. 18 ; p. 330, l. 6; p. 382, l. 1. Enfin, ce mot se rencontre au t. III, p. 30, l. 3, et la traduction en regard est « kind ».

contiennent au livre III un titre VI : *De gradibus cognationis.* Ces deux titres concernent une matière analogue à celle qui fait l'objet du traité irlandais. Mais O'Donovan n'avait jamais lu une ligne des *Institutes* ni du *Digeste.* O'Donovan portait le titre de *Legum doctor* : l'Université de Dublin le lui avait conféré pour récompenser de savantes publications sur l'histoire d'Irlande ; et ce juriste honoraire écrivait un livre de droit sans avoir jamais acquis une connaissance quelconque de la science spéciale que ce livre avait pour objet. Il traduisit donc : « Of the divisions of the tribe of a territory » IV, 281. Le titre irlandais ainsi rendu voulait dire : « Des degrés de parenté ». On pourrait le calquer littéralement en latin : *De generis distinctionibus* [1] *apud laicos* [2].

Quant à *fine*, O'Donovan l'a rendu tantôt par « tribe », tantôt par « family ». La traduction par « tribe » est la plus fréquente [3] ; « family » est l'exception [4]. De même *fintiu*, dérivé de *fine*, veut dire ordinairement, suivant la traduction, « propriété de tribu » [5], mais dans un endroit la traduction lui attribue le sens d'héritage de famille « family inheritance » [6]. O'Curry, l'émule d'O'Donovan, avait deviné le vrai sens du mot *fine.* On le voit par sa traduction du premier des poèmes du monastère de Saint Paul publiée pour la première fois en 1866 par M. Whitley Stokes dans l'édition princeps de ses *Góidelica*, page 41, ligne 7. Cela n'a pas empêché l'inepte traduction « tribe » de prévaloir dans les *Ancient laws of Ireland ;* et elle a fourvoyé M. Sumner Maine lorsque dans ses *Lectures on the early history of institutions*, pages 98 et suivantes, il a traité de ce qu'il appelle « Tribal property in Ireland ». Le sens du mot *fine* « parents au degré successible » et de son dérivé *fintiu*, nom de la propriété à laquelle ces parents ont droit, ne pouvait se comprendre tant qu'on n'a pas connu le traité : *De fodlaib cinéoil tuaithi* ; or ce traité a paru en 1879, c'est-à-dire quatre ans après la publication du livre de M. Sumner Maine.

1. Aux mots : *De fodlaib cineoil,* comparez l'irlandais *fodail cenéuil* glosant le latin *distinctio generis* dans le Priscien de Saint-Gall : *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 223 b.

2. Le terme consacré pour désigner les laïques est *aes tuaithe.* La présence du génitif *tuaithi* = *tuaithe* dans notre titre a pour objet de montrer que dans le traité qui suit il ne sera pas question des biens ecclésiastiques comme dans les dernières pages du *Senchus Mór. Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 72 et suivantes.

3. Des passages du texte du *Senchus Mór* où l'on rencontre le mot *fine* rendu par « tribe » se trouvent dans les *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 246, l. 21 ; p. 260, l. 1, 5 ; p. 264, l. 13, 14 ; t. II, p. 86, l. 13, 30 ; p. 216, l. 24 ; p. 278, l. 20, 22 ; p. 280, l. 28, 29 ; p. 282, l. 7, 9, 33 ; p. 286, l. 7, 12 ; p. 288, l. 1, 2, 12, 15 ; p. 306, l. 1 ; p. 308, l. 16 ; p. 400, l. 29, 30 ; p. 406, l. 24 ; t. III, p. 10, l. 17 ; p. 16, l. 29 ; p. 22, l. 7 ; p. 26, l. 4 ; p 44, l. 16, 17, 21 ; p. 48, l. 17 ; p. 50, l. 25, 29 ; p. 52, l. 9, 10 ; p. 54, l. 1, 2, 6 ; p. 72, l. 11 ; p. 74, l. 12 ; p. 78, l. 20.

4. Deux passages du texte du *Senchus Mór* correspondant à la traduction « family » se trouvent au tome I, p. 182, l. 1 ; t. II, p. 202, l. 4. Le mot « family » rend encore *fine* dans quelques passages du livre d'Aicill, *Ancient Laws of Ireland*, t. III, p. 330, l. 6 ; p. 489, l. 6, 10 ; p. 484, l. 8, 12, 17, 20, 22, 24, 28 ; p. 486, l. 5, 14, 25, 17, 18 ; p. 488, l. 2, 3, 5, 8, 12, 18, 19.

5. Des passages du texte du *Senchus Mór* où le mot *fintiu* signifierait « terre ou propriété de tribu » se trouvent dans les *Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 282, l. 7, 12 ; p. 284, l. 22, 24 ; p. 330, l. 7 ; t. III, p. 54, l. 7.

6. La traduction « family inheritance » correspond à *fintiu* dans un passage du texte du *Senchus Mór* (*Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 40, l. 24).

Dans un autre endroit du même ouvrage, nous lisons ce qui suit : We come, in the *Corus Bescna* upon the following attempt at classification, which I fear would have deeply shocked Jeremy Bentham and John Austin : « How many kinds of contracts are there? » asks the Brehon text-writer. « Two », is the answer. « A valid contract and an invalid contract ». This, no doubt, is absurd [1]. La critique de M. Sumner Maine frappe juste si on se borne à lire la traduction où, en effet, le passage cité se rencontre, *Ancient laws of Ireland*, tome III, page 5, lignes 6-8. Mais cette traduction contient un non-sens qui n'est pas dans le texte irlandais. Le *Senchus Mór* ne dit pas qu'il faut distinguer deux sortes de contrats, le contrat valable et le contrat nul ; ou, en d'autres termes, deux catégories d'êtres, les êtres qui existent et ceux qui n'existent pas. Suivant le texte irlandais, il y a deux sortes de *cor* ou contrat. Le *sochor*, littéralement « bon contrat » et le *do-chor*, littéralement « mauvais contrat ». Le *so-chor* est « le contrat d'égal profit », *cor comlóige*, c'est-à-dire celui où les avantages obtenus par l'une des deux parties sont égaux aux avantages obtenus par l'autre. Le *do-chor* est « le contrat de fraude » *diubarta*, c'est-à-dire celui où par l'effet des manœuvres frauduleuses qu'a pratiquées l'une des deux parties, l'autre partie subit une lésion. Mais ce contrat n'est point nul. On lit dans l'introduction du *Senchus Mór :* « le lien de droit qu'impose à chacun son bon contrat et son mauvais contrat empêche le monde de tomber en démence » [2]. En droit irlandais, le contrat dit « mauvais contrat », *do-chor*, produit son effet, sauf indemnité à la partie lésée [3]; et le « bon contrat », *so-chor*, est nul comme le mauvais contrat, quand une des deux parties est incapable, et qu'elle a agi sans le consentement préalable ou sans la ratification de la personne dont elle dépend [4]. O'Donovan, dans les endroits que nons citons, traduit littéralement *so-chor* par « good contract » et *do-chor* par « bad contract ». Il a réservé pour le passage dont se moque M. Sumner Maine la traduction *absurde* « valid contract, invalid contract », contrat valable, contrat nul. La comparaison du contexte dans les divers passages où se rencontrent les mots *do-chor* et *so-chor* était nécessaire pour établir le sens précis de ces deux termes de droit.

Ma conclusion est qu'il faut bien se garder de recommencer, en ce moment, l'édition si lentement exécutée du recueil des anciennes lois d'Irlande, et que cette publication si utile doit être terminée le plus rapidement possible. Les érudits qui ont l'habitude des textes de droit savent qu'il est souvent impossible de comprendre un passage d'un document juridique quand on ne connaît pas l'ensemble de la législation dont ce document fait partie. Un texte isolé présente fréquemment de prime abord des difficultés insurmontables qui s'évanouissent quand on compare ce texte à d'autres où les mêmes notions juridiques sont pré-

1. *Lectures on the early history of institutions*, p. 57.
2. *Astad caich in a so-char ocus in a dochur argair bailiuth in betha* (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 50, l. 30, 31 ; et p 52, l. 17 ; cf. t. III, p. 21).
3. *Ibid.*, t. III, p. 6, l. 24-26.
4. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 50, l. 32, 33 ; p. 52, l. 1, 2 ; t. III, p. 8, l. 24 et suivantes, p. 10, 12.

sentées sous un aspect différent. Quelque utile que soit la science des grammairiens pour l'interprétation des textes de droit, elle est insuffisante sans le concours des jurisconsultes ; et les jurisconsultes perdront souvent leur peine à étudier des textes sur lesquels l'achèvement de la publication jettera une clarté qui nous manque aujourd'hui. Je me joindrai aux savants qui approuvent les sept propositions de M. Whitley Stokes ; mais j'y mets une réserve. Le temps de leur donner suite d'une façon complète n'est pas, à mon sens, encore arrivé ; que l'on publie d'abord le texte et la traduction d'O'Donovan ; qu'on mette au jour ensuite les traités de droit irlandais dont l'existence aurait échappé à ce savant : quand l'ensemble de la législation irlandaise sera connue, que par conséquent on pourra se rendre un compte exact du sens juridique de ces monuments divers, le moment sera venu de publier les variantes importantes et de composer des glossaires, travaux qu'il est impossible de bien faire quand il s'agit de textes dont le sens n'est pas encore fixé. En attendant, si quelque savant désire faire connaître le résultat d'une collation de l'édition des anciennes lois d'Irlande avec un manuscrit, le concours des *commissionners* de Dublin est inutile ; il y a des revues toutes prêtes à publier ces variantes. H. d'A. de J.

III.

The Book of Ballymote is approaching completion and will be published, I fully expect, next year. Mr. Hennessy is occupied with the *Annals of Ulster* of which a good portion of the first volume is now printed off or set up in type, but of course many circumstances might yet combine to delay the publication. We had a very interesting paper on the Stowe Missal from the Rev. Dr. Murphy, read before the Academy in the spring of this year and the publication is looked for with interest. The vernacular societies are not laying themselves out for much new publication but the reproduction of the children of Tuirenn will bring before the public another of the best irish gems in the story line. My own work (the Todd Lectures for this year) is now in the printer's hands, but I scarcely hope to get it out of his hands before the summer of this year.

I really don't think much else is doing *in re Celtica* among us.

Robert Atkinson.

Dublin, 17 january 1886.

IV.

Le tome xxvii de la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung* a été terminé en 1885. Il contient plusieurs articles d'un grand intérêt pour les celtistes. Le premier, par M. Windisch, traite du présent secondaire irlandais (page 156). Il a été établi par M. Whitley Stokes, que la seconde et la troisième personnes du singulier de ce temps sont identiques aux deuxième et troisième personnes du singulier de l'imparfait moyen sanscrit, dont la dernière est identique à la

personne correspondante de l'imparfait moyen grec. M. Windisch étudie les désinences des autres personnes, et à cette occasion traite à nouveau la question de l'étymologie du verbe *biu* « je suis » ; comparez le gallois *byddaf*, je serai (p. 165). Dans un autre article intitulé *Etymologische Miscellen* (p. 168) on remarque quelques intéressantes observations étymologiques sur des mots irlandais ; tels sont : *gerr* « court », *óser* « le plus jeune », *sinser* « le plus âgé », (p. 169), *smech* « menton » (p. 170).

M. Thurneysen, dans une notice sur l'impératif indo-germanique (p. 172), étudie quelques formes de l'impératif irlandais (pp. 174, 178, 179).

A la page 223, M. Windisch revient sur l'étymologie du verbe irlandais *bíu*, qui, suivant lui, se rattache à la racine indo-européenne BHU « être », tandis que, suivant MM. Stokes et Zimmer, la racine est GUIGV, comme pour le latin *vivere*. M. Zimmer a mis dans cette question, comme dans tant d'autres, cette passion vive qui étonne ou même scandalise quelques-uns, mais qui fait sourire et amuse le plus grand nombre des lecteurs.

Un petit mémoire de M. C. Plummer (p. 441) est intitulé « *Notes on the Stowe missal* ». Il a pour objet l'explication d'un passage du texte irlandais contenu dans le fameux missel de la collection Ashburnam, aujourd'hui à la bibliothèque de la Royal irish Academy. Les lecteurs de la *Revue Celtique* n'ont pas oublié l'édition que ce savant a donné, t. VI, p. 162, de la légende irlandaise sur la conversion et la mort du roi Loégairé.

Tous les savants qui s'intéressent à la grammaire celtique et surtout à celle de l'irlandais liront avec un très grand intérêt aux pp. 449 et suivantes l'étude de M. Zimmer sur l'éclipse en vieil irlandais. On appelle éclipse la transformation d'une sourde en sonore, c'est-à-dire de *c* en *g*, de *t* en *d* et de *f* en *b*, par l'action d'un *n* immédiatement précédent qui disparaît dans l'écriture comme dans la prononciation. M. Zimmer établit péremptoirement que ce phénomène se produisait déjà au IXe siècle. On pourrait cependant relever dans ce mémoire quelques erreurs de détail qui étonnent dans l'œuvre d'un homme aussi savant ! Ainsi *Arduenna*, avec un *e*, p. 463, est l'orthographe des manuscrits de César, neuvième siècle ; à l'époque classique, on écrivait *Arduinna* avec un *i* (*Corpus inscriptionum latinorum*, t. VI, nº 46. Cf. Brambach, *Inscriptiones rhenanae*, nº 589). Tout le monde ne considère pas non plus comme démontré, que pour expliquer le groupe vieil-irlandais *ét* = *éd* avec une dentale sonore produite par un *n* précédent qui est tombé, il faille recourir à l'hypothèse d'un groupe plus ancien *ent* (p. 450), dans les circonstances où les lois de la langue indo-européenne montrent que l'*n* tombé était primitivement une voyelle. En d'autres termes, je ne crois pas que pour expliquer le vieil-irlandais *cét* « cent » il soit nécessaire de supposer un irlandais préhistorique **centon* en regard du gallo-breton **canton*, d'où le breton *kant*. L'irlandais *cét* « cent » peut venir de **canton*. Autrement, il faudrait admettre que le groupe irlandais *ét* représente toujours *ent* même dans les cas où il n'y a point eu de nasale sonnante avant le *t*; par conséquent le vieil irlandais *ro-cét* « il a été chanté » s'expliquerait par un thème participial *cento-* et non *canto-* comme le veut la racine du verbe *canim*

« je chante »; *létenach* « hardi », n'aurait pas la même racine que *ro-laumur* « j'ose », *ro-lamair* « il a osé ». Si *létenach* tient lieu de * *lamtenach*, si *cét* seconde partie du composé *ro-cét* « il a été chanté » exige un primitif **canto-*, *cét* « cent » peut et même doit s'expliquer aussi par un primitif **canton* dont l'*a*, constaté par le gaulois *candetum*, est le résultat de la résonance de l'*n*, et la différence vocalique entre le mot irlandais *cét* « cent » et le mot breton *kant*, même sens, est de date relativement récente. De même l'irlandais *imm-* s'explique par le gaulois *ambi-* dont l'*a* a été traité comme celui de *ir-* = *are-*, de *id-* = *ate-*. On sait que l'*a* d'*ambi* est le produit de la nasale résonante *m*, comparez l'allemand *um*. M. Zimmer n'a pas encore trouvé la loi de la nasale résonante en celtique.

Le mémoire de M. Zimmer est suivi d'une note dans laquelle il revient, comme on devait s'y attendre, sur la question de l'étymologie de *bíu*, question qui tire de la contradiction son principal attrait.

Dans la première livraison du tome XXVIII, qui a tout récemment paru, on trouve un savant mémoire de M. Whitley Stokes sur le verbe substantif en vieil irlandais (p. 55). C'est un sujet sur lequel nous reviendrons.

Nous signalerons aussi quatre notes très intéressantes de M. Thurneysen réunies sous le même titre, *Irisches* (pp. 145 et suivantes). Le savant auteur établit qu'un certain nombre de thèmes nominaux en *ia-* ont dû avoir en irlandais leur nominatif singulier en *í*. Ils ont perdu cette voyelle finale et se déclinent aux autres cas suivant le paradigme donné par M. Windisch, dans sa *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 32, col. 2. Dans la même note, M. Th. réunit quelques thèmes féminins en *u-* qui sont passés à la déclinaison en *a-*. La seconde note est consacrée au préfixe irlandais *du-* (p. 150), la troisième à l'aoriste en *s* (p. 151), la quatrième (p. 153) à l'étymologie du mot *sid*, « séjour des fées », qui serait un thème en *es-* identique au latin *sidus*, *sideris*.

La même livraison contient un recueil de notes de M. Wilhelm Meyer sur la grammaire latine. Quelques-unes concernent les études celtiques. Ainsi *viverra* est le nom du furet chez Pline (*Histoire naturelle*, livre VIII, § 218 ; livre XI, § 261 ; livre XXX, § 47, 90). Ce nom, qui manque dans les langues romanes, semble être dans la langue du savant romain un terme nouveau et un emprunt. On le retrouve, à une voyelle près, dans les langues du rameau slave et on le reconnaît dans plusieurs dialectes néo-celtiques, où il désigne un animal différent, mais sur bien des points analogues, l'écureuil (p. 169). Nous citerons comme exemple le breton *gwiber* et le gallois *gwywer*. H. D'A. DE J.

V.

Les *Comptes-Rendus* de l'Académie de Saxe[1] vont devenir un des recueils qu'il sera indispensable de consulter pour les études celtiques. M. Windisch, en 1884,

1. *Berichte der philol.-histor. Classe der Konigl. Sæchs. Gesellschaft der Wissenschaften.*

y avait publié deux récits légendaires irlandais, l'un intitulé *Genemain Aeda Slane*, « naissance d'Aed Slane » (page 191) ; l'autre *Noinden Ulad;* il a été rendu compte de ces deux publications dans la *Revue celtique* (t. VI, p. 405). En 1885, M. W. a inséré dans les mêmes *Comptes-Rendus* le résultat de deux collations du Priscien de Saint-Gall avec l'édition de M. Ascoli ; l'une de ces collations a pour auteur M. Whitley Stokes, p. 175 ; l'autre a été faite par M. Windisch lui-même, p. 189. Incontestablement l'édition que M. Ascoli a donnée du Priscien de Saint-Gall est excellente ; mais elle a deux défauts. M. Ascoli pèche un peu par excès de prudence ; c'est l'excès d'une qualité. D'autre part, il a commencé son travail sans s'être préalablement donné la peine, comme l'a fait M. Zimmer, de prendre note des lectures que d'autres avaient faites des mêmes textes avant lui. Un exemple de ce double phénomène nous est donné par le membre de phrase *incoissig a-folad cétnae* « exprime le même sens [1] », imprimé dans la *Grammatica celtica*, p. 982 note, 1015 note, et dans laquelle M. Ascoli n'a pas osé lire la quatrième lettre du mot *folad*. Voir dans son livre à la page 17 la reproduction de la page 9 *a* du manuscrit, glose 14.

Citons encore la glose de *per te* (page 217 *b* 4), laquelle a été lue : *torvtsu* dans *Gr. C*², p. 334, l. 16 ; celle de *saniem* (page 218 *b*, glose 4) lue *sleidm*, *Gr. C*², p. 776, l. 10. M. Ascoli n'a pas eu la hardiesse de reproduire dans son édition les lettres *v* de la première de ces gloses, *d* de la seconde. On pourrait multiplier les exemples analogues.

M. Ascoli n'a pas seulement négligé les lectures faites antérieurement à lui. Il paraît ne s'être pas enquis de savoir si dans d'autres manuscrits irlandais analogues à celui qu'il publiait, les mêmes gloses ne se trouvaient pas écrites d'une façon plus lisible. Or, on sait qu'outre le Priscien de Saint-Gall il existe deux autres Priscien à gloses irlandaises, celui de Karlsruhe et celui de Leyde. Les gloses irlandaises de celui de Leyde ont été publiées deux fois par M. Whitley Stokes: première édition des *Góidelica*, 1866, pp. 36, 37; deuxième édition des *Góidelica,* 1872, p. 57; bien antérieurement par conséquent à l'édition du Priscien de Saint-Gall par M. Ascoli, 1879. M. Whitley Stokes nous fait connaître dans les deux publications que nous venons de citer deux gloses irlandaises du Priscien de Leyde qui se retrouvent dans le Priscien de Saint-Gall, où M. Ascoli n'a pas osé les lire. Voici la première. Virgile, dans l'*Eneide*, livre XI, termine son vers 133 par les mots : *et pace sequestra*. Priscien, livre VI, chapitre 6, veut nous apprendre que *sequester* fait en *a* son féminin : *sequestra*, et il cite ce passage de Virgile. Sur *sequestra*, le Priscien de Saint-Gall a la glose « media, nam sequester medius, *rath*, inter duos altercantes » (page 97 *a*, glose 4). La glose correspondante dans le Priscien de Leyde est, quant à la partie latine, rédigée à peu près de même ; la portion irlandaise est identique : *ráth* [2]. M. Ascoli a

1. La traduction de M. Ascoli est : « significa il valor primiero », p. 144. Il faudrait « medesimo » suivant la doctrine de la Gr. C.², p. 308, lignes 30 et suivante. « Valor » rend mieux que « sens » la signification générale de *folad*, dont « sens » est la signification spéciale à ce passage, en latin *intellectus*.

2. Cf. Zimmer, *Glossae hibernicae*, p. 226.

laissé vide la place occupée par l'*r* initial de ce mot. Ce mot est cependant un terme de droit irlandais bien connu. O'Donovan, dans son supplément à O'Reilly, 1877, le rend par « a guarantee, surety; any person who goes security for another ». Ce sens se rencontre plusieurs fois dans le *Senchus Mór:* Voyez par exemple *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 84, l. 27; p. 214, l. 23; p. 266, l. 7, 9; t. II, p. 282, l. 11.

Plus loin, livre VI, chapitre 10, Priscien donne des exemples de noms latins dont le nominatif est en *-es* et le génitif en *-itis*. Il cite *termes, termitis; merges, mergitis;* là-dessus, dans le manuscrit de Leyde, la glose : « fervor » i. *lindtee* comme la donne M. Zimmer [1], ou *lind tee* (fervor) comme on la trouve chez M. Whitley Stokes. Dans le manuscrit de Saint-Gall (p. 102 *a*, glose 2), c'est *lindte* dont M. Ascoli, p. 74, a cru sage de ne lire ni l'*l* ni le *t*.

De ce que nous avons dit jusqu'ici, on aurait tort de conclure que toutes les corrections de M. Whitley Stokes ont été suggérées à ce savant par des lectures antérieures du manuscrit de Saint-Gall, ou des manuscrits parallèles. Le contraire est la vérité. Dans un grand nombre de cas, les gloses du Priscien de Saint-Gall manquent dans les manuscrits de Leyde et de Karlsruhe ; et la *Grammatica celtica* les a passées sous silence. Cela n'a pas empêché M. Whitley Stokes de les lire.

La collation de M. Whitley Stokes a été l'objet d'une vérification postérieure par M. Windisch [2]. Le savant celtiste conclu comme nous que, eu égard à la longueur de la publication, le nombre des fautes est très petit; que les corrections faites ne dépassent point la quantité de celles que produit toute revision subséquente et qu'en définitive on ne peut guère reprocher, comme nous l'avons dit, qu'un excès de prudence au savant italien. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle impatience nous attendons l'achèvement de la publication de M. Ascoli qui comprend comme on sait le ms. de Milan dont il a paru trois livraisons.

H. D'A. DE J.

VI.

L'*Academy* du 17 octobre 1885 a publié, page 257, col. 1, une note de M. Whitley Stokes qui doit tout particulièrement intéresser les archéologues. Le savant auteur y a réuni un certain nombre de textes, relatifs à l'usage des tombelles funéraires, formées à l'aide d'amas de pierres, dans les régions celtiques. Le plus connu de ces textes est un distique de Virgile. Ce distique est une épitaphe proposée pour la tombe d'un brigand nommé Ballista.

Monte sub hoc lapidum tegitur Ballista sepultus;
Nocte die tutum carpe, viator, iter [3].

Virgile était de Mantoue, ville étrusque, mais immédiatement voisine des ré-

1. *Glossae hibernicae*, p. 226.
2. *Berichte der philol.-histor. Classe der Kœnigl. Sæchs. Gesellschaft der Wissenscha ten*, 1885, p. 189.
3. Servius, édition Thilo, t. I, p. 1.

gions celtiques de la haute Italie. Le nom du mort offre le même suffixe de dérivation que *Tolisto*, premier terme du nom des *Tolisto-bogi*, peuple gaulois d'Asie-Mineure. Ballista était probablement gaulois.

On doit considérer comme plus ancienne que son épitaphe l'inscription de Todi :

Ategnati Ructini carnitu artvass Coisis Druticnos.
Ategnati Druticni carnitu logan Coisis Druticnos.

c'est-à-dire :

Ategnati, Druti filii, congessit lapides sepulchrales Coisis, Druti filius.
Ategnati, Druti filii, congessit tumulum Coisis, Druti filius [1].

Bien que trouvée dane l'Italie centrale, sur les bords du Tibre, dans l'ancienne Ombrie, cette inscription est gauloise et a été gravée sur la tombe d'un Gaulois.

L'épitaphe suivante nous transporte dans le pays de Galles, au comté de Caernavon, à Penmachno, et vers la fin du ve siècle de notre ère :

Carausius hic jacit in hoc congeries lapidum [2].

A la même région appartient le passage suivant de Nennius, § 73 : *Arthur postea congregavit congestum lapidum sub lapide quo erat vestigium canis sui et vocatur Carn Cabal.*

La plus vieille littérature irlandaise nous fournit deux textes analogues ; l'un appartient à la vie de saint Columba mort vers 598 ; cette vie fut composée par Adamnán, mort en 704. Elle rapporte que saint Columba, s'étant rendu dans l'île de Skye, une des Hébrides, amena au christianisme un personnage qui portait le nom irlandais d'Artbranán. A peine baptisé, dit Adamnán, le converti meurt et on l'enterre : *ibidemque socii congesto lapidum acervo sepeliunt* [3]. L'autre texte irlandais que nous avons annoncé nous conduit des Hébrides en Irlande ; il est emprunté au livre d'Armagh, manuscrit bien connu du IXe siècle : *et sepilivit illum aurigam Totum Calvum, id est Totmael, et congregavit lapides erga sepulcrum* [4].

H. D'A. DE J.

VII.

L'*Academy* du 2 janvier contient à sa page 8 la note suivante : Nous sommes autorisés à annoncer que la Commission chargée de la publication des lois anciennes de l'Irlande n'a pas le projet de publier une seconde édition des quatre volumes déjà imprimés sous sa direction. Elle a choisi M. Atkinson, professeur

1. Whitley Stokes, *Celtic declension*, pp. 43-45. *Beitraege* de Kuhn, t. III, pp. 65, 69, 73, 170. Fabretti, *Glossarium italicum*, n° 86, planche XXI. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, n° 1408 ; Carl Pauli, *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*, p. 84, et n° 26 des planches I et II.
2. Rhys, *Lectures on welsh philology*, deuxième édition, p. 369. Hübner, *Inscriptiones Britanniae christianae*, n° 136. Westwood, *Lapidarium Galliae*, planche LXXIX, n° 2.
3. Reeves, *The life of saint Columba*, p. 63.
4. Livre d'Armagh, f° 13 b 2 ; cf. *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 58.

au collège de la Trinité de Dublin, pour éditer le reste de l'ouvrage, auquel seront joints un recueil de variantes des manuscrits et un glossaire.

VIII.

Il va paraître à Oxford, sous la direction de notre savant collaborateur M. Rhys, une collection très importante des textes gallois. Elle comprendra :

1° Une reproduction photographique du Livre noir de Carmarthen ;

2° Le texte complet, typographiquement reproduit, du même manuscrit, du Livre d'Aneurin, du Livre de Taliesin et du Livre rouge d'Hergest (celui-ci fera quatre volumes) ;

3° Un choix des principales Triades, texte, traduction et notes;

4° Une édition critique des Mabinogion, texte, traduction et notes.

De cette collection, le volume qui paraîtra le premier contiendra le commencement du Livre rouge. La souscription est ouverte, pour l'Angleterre, chez J.-G. Evans, 7, Clarendon Villas, Oxford ; pour la France, chez Vieweg, 67, rue de Richelieu. Prix du volume in-8°, relié, doré sur tranches : 26 francs.

IX.

La bibliothèque publique de Munich (Hof-und Staatsbibliothek) possède, sous le n° 14846 des manuscrits latins, un manuscrit du XIe siècle provenant de Saint-Emmeran de Ratisbonne. C'est un commentaire sur la grammaire de Donat. A la fin, f°s 106-121, on trouve un recueil intitulé : *Sortilegia per literas et sacros libros quorum meminit divus Gregorius Turonensis*. Le Docteur Wilhelm Meyer a découvert dans cette partie du manuscrit un certain nombre de mots celtiques, et M. Thurneysen, ayant obtenu communication du même manuscrit à Iéna, a composé à ce sujet un fort intéressant mémoire qui a été lu à l'Académie de Munich, classe de philosophie et de philologie, le 7 février 1885, et publié dans la première livraison des Comptes-rendus de cette compagnie savante pour l'année 1885, p. 90-112. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les mots celtiques sont, les uns gallois, les autres irlandais.

Par exemple, sont gallois les mots :

hi-guolt-uchel « en chevelure haute ».

hi-dehint « en voyage ».

hi-tig « à la maison ».

g[a]lanasoc « meurtrier », dérivé de *galanas* « meurtre », glose : *vir sanguinosus*.

barb-melin « à la barbe jaune », glose : *albi s[unt] capilli capitis ejus*. On peut lire aussi *albis[tri] capilli capitis ejus*.

Sont irlandais :

glas no *ban* « de couleur terne, ou blanc ».

glas liad « de couleur terne et grise », glose : *albister*.

tene folt « chevelure de feu », glose : *rufus.*

dub-donn[1] « brun foncé », glose : *discolor.*

comus « puissance », glose : *potentia.*

anfine « étranger à la famille ».

hulath[2] no *forloscuth*[3] « monument funèbre ou crémation », glose : *sepulchrum novum auditioni.*

no *chnuc* no *idna*[4] « ou ulcère ou douleurs », glose : *dolorem sub ventre.*

no *eton*[5] no *idna*[6] « ou au front, ou douleurs », glose : *vulnus in capite* ».

dorochoir i-fiacli « est tombé sur les dents ».

dub-glas « noir terne ».

donn « brun », glose : *niger.*

folt tiug sir fair « chevelure épaisse et longue, sur lui ».

find-buide[7] « blanc jaune » ou « blond clair », glose : *albister.*

ro-tectsat[8] « ils eurent ».

fos « domestique, garçon », glose : *vir.*

cobrac « rencontre, combat ». L'orthographe reçue est *comrac.*

promath inna celle « épreuve ou examen du sens ».

H. D'A. DE J.

X.

Dans l'*Academy* du 19 décembre, M. Whitley Stokes a publié une édition nouvelle de l'hymne en l'honneur des abbés de Bangor qu'on trouve à la page 944 de la *Grammatica celtica.* Le savant celtiste donne les cinq premiers et les quatre derniers vers qui manquent dans la *Grammatica celtica,* et nous offre pour les autres des corrections qui portent notamment sur les noms de plusieurs abbés.

Au lieu de *Fintenapum,* lisez *Fintenanum ;*

Au lieu de *Beracnus*, lisez *Berachus ;*

Au lieu de *Adianus,* lisez *Aidanus ;*

Au lieu de *Crotanus*, lisez *Critanus.*

XI.

Le n° de l'*Academy* du 5 décembre précédent annonçait que la Société gaélique d'Inverness avait fait paraître le onzième volume de ses *Transactions.* La revue anglaise nous apprend que ce volume contient des légendes et des chants gaéliques.

1. Dans le manuscrit, *tonn.*
2. Dans le manuscrit, *hulach*
3. Dans le manuscrit, *forloseuth.*
4. Dans le manuscrit, *iduu.*
5. Dans le manuscrit, *etoa.*
6. Dans le manuscrit, *iduu.*
7. Dans le manuscrit, *finobuide.*
8. Dans le manuscrit, *roteetsat.*

Le propriétaire-gérant : F. WIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

LA LÉGENDE ET LES FEMMES

DANS

LA PLUS ANCIENNE HISTOIRE DES CELTES ET DE LA GAULE.

La fiction a toujours été un des éléments fondamentaux de l'histoire, un de ceux où l'auteur se complaît, qui séduisent le lecteur et qui, surtout, assurent le succès d'un livre. Une loi de notre intelligence le veut ainsi ; elle a régné jadis ; elle nous domine encore, et les générations futures subiront comme nous son empire.

Il semblerait qu'aujourd'hui, quand nous voulons raconter des événements peu éloignés de nous, nous ayons, pour secouer le joug de la fiction historique, une force qui manquait aux écrivains du moyen âge et de l'antiquité, lorsqu'ils voulaient écrire l'histoire de leur époque ou de temps plus anciens. Depuis deux ou trois siècles, les moyens de contrôle se multiplient ; les documents sont tellement nombreux que souvent le principal embarras de l'écrivain provient de la nécessité de se borner et de choisir dans une foule de pièces celles que de préférence il doit mettre en relief et placer sous les yeux du lecteur.

Si donc il y a un temps dont l'historien puisse espérer atteindre la vérité, ce but unique, semble-t-il, de ses recherches et de ses méditations, ce devrait être notre temps, et cependant ce but fuit toujours devant nous. Malgré la multitude des moyens de vérification que nous offrent des documents de toutes sortes, actes authentiques, pièces officielles, mémoires et souvenirs privés, la légende naît au milieu d'eux ; l'historien l'accueille avec plaisir, soit qu'il la reçoive d'autrui, soit qu'il la crée lui-même à son insu, et elle trouve près des foules la même faveur qu'autrefois. Ce n'est pas trop d'une armée d'érudits pour la combattre et l'extirper. Elle ressemble aux herbes que la nature sème et fait germer dans le jardin le mieux soigné et qui sans un travail opiniâtre y

deviendraient maîtresses en transformant les allées en prairies et en étouffant dans les carreaux tous les produits de la culture.

Aux époques où les monuments écrits sont rares et les érudits peu nombreux, la légende naît et grandit sans obstacle. Nous citerons comme exemple l'histoire des premiers Mérovingiens, récemment étudiée à ce point de vue dans un savant ouvrage de M. Rajna [1]. Quand Grégoire de Tours, l'auteur de la Chronique de Frédégaire, et celui des *Gesta regum Francorum* entreprirent de la composer, ils n'eurent souvent à leur disposition que deux sortes de documents : d'abord de sèches annales [2] aujourd'hui perdues, mais dont la Chronique de l'évêque Marius et celle du comte Marcellin nous offrent des exemples ; ce n'est pas de l'histoire ; ce n'en est pas même le cadavre; ce n'en est que le squelette; puis des récits épiques avec tout l'attrait de la vie, du mouvement, de la couleur, ce qu'il faut à un écrivain pour plaire, trouver des lecteurs, se survivre à lui-même à travers les âges, et c'est là que Grégoire de Tours, les auteurs de la Chronique de Frédégaire et des *Gesta regum Francorum* ont recueilli la plupart des matériaux avec lesquels ils ont fondé l'histoire de France, non celle que les érudits mettent dans leurs livres, mais celle que tout le monde sait et se rappelle avec plaisir.

Le plus ancien de ces récits épiques qui ont pénétré dans le domaine de l'histoire et qui s'y sont établis, est la légende du roi Childéric exilé qui conquiert l'amour de la reine Basine et devient par elle père du grand Clovis. Créer avec succès le roman sans y faire apparaître une femme est une entreprise difficile. Aussi trouvons-nous un rôle de femme dans la fiction épique par laquelle commence l'histoire du royaume des Francs [3]. A cette fiction épique en succède une autre où un rôle de femme tient encore une grande place, que dis-je? tient peut-être la première place; c'est le récit détaillé du mariage de Clovis avec ses incidents dramatiques, les difficultés, les obstacles de toute sorte dont triomphe l'adresse de l'envoyé du roi franc et l'habileté de Clotilde innocente, injustement persécutée d'abord, puis épouse du plus grand roi de son temps. Le mariage, voilà la vérité historique; sèche et nue, elle

1. *Le origini dell' epopea francese*, un volume in-8, Florence, 1884. Un excellent compte rendu de cet ouvrage a été publié par M. Gaston Paris, dans la *Romania*, treizième année, p. 598-627.

2. G. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, première partie, p. 84-86. Sur les autres documents dont Grégoire a fait usage pour l'histoire des Francs, voir Monod, *ibid.*, p. 79 et suiv.

3. Rajna, *Le origini dell' epopea francese*, pp. 52 et suivantes. Cf. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, première partie, pages 91-92. Cf. Paris, *Romania*, t. XIII, p. 603. M. Monod renvoie à Junghans : *Die Geschichte Childerichs und Chlodovechs*.

n'avait pas d'intérêt ; les détails qui l'ornent et qui en font l'attrait sont le produit de la fiction. Le récit du baptême de Clovis est la suite du récit du mariage; il a été composé de la même façon. Là encore un rôle de femme apparaît sur le premier plan ; cette femme est toujours Clotilde.

L'antiquité classique a fait usage des mêmes procédés. Quand, par exemple, Tite-Live et Trogue Pompée ont eu à raconter l'histoire des époques reculées où quelques mots conservés par de brèves annales représentaient plusieurs années, quelquefois un siècle ou deux, ils ont comblé les vides et coloré leur narration en y intercalant des récits légendaires inventés avant eux par des écrivains dont le seul souci était de plaire. L'épopée romaine n'existait pas; celle des Gaulois n'était pas écrite et s'est perdue; mais des écrivains grecs, doués de plus d'imagination et d'habileté que de scrupules scientifiques, avaient mis en circulation des recueils de compositions romanesques, les unes créées par eux pour l'amusement des gens oisifs, les autres inventées ou arrangées par eux pour flatter l'amour-propre de certaines familles puissantes en leur donnant des ancêtres illustres dans les temps fabuleux. Ces deux sortes de récits, quoique d'origine différente, se présentaient audacieusement les uns comme les autres avec l'impudente prétention d'être l'expression véridique ou même, comme on l'a dit de nos jours, la résurrection du passé.

Quand vint le siècle d'Auguste et que, pour satisfaire un besoin de l'esprit des Romains, il fallut écrire à leur usage, dans la belle langue de cette grande époque, l'histoire des périodes précédentes, il se trouva, pour remplir cette tâche, des hommes plus experts que ne devaient l'être plus tard Grégoire de Tours et Frédégaire dans l'art de composer un livre et d'en agencer les phrases. Mais pour recueillir les matériaux, les écrivains classiques de Rome furent, malgré leur talent, réduits à recourir aux procédés qui devaient ultérieurement être employés par les écrivains de l'époque mérovingienne : comme eux, ils admirent dans leurs récits les légendes qui s'offraient comme d'elles-mêmes pour combler les vides des époques dont l'histoire n'est que fragmentaire, ou ne consiste qu'en noms propres et en dates plus ou moins certaines.

Des compilateurs grecs qui les avaient précédemment recueillies, un des plus connus est Aristide de Milet. Il paraît avoir écrit vers la fin du second siècle avant notre ère; il est surtout célèbre comme auteur du recueil perdu d'aventures obscènes que traduisit [1] Sisenna, l'annaliste

1. Vertit Aristidem Sisenna : nec obfuit illi
Historiae turpes inseruisse jocos.
Ovide, *Tristes*, livre II, vers 443, 444.

romain, un des prédécesseurs de Tite-Live, et qui est connu sous le nom de *Fables milésiennes* [1]. Le succès de ce livre d'Aristide n'est pas attesté seulement par cette traduction. Le romain Rustius, un des compagnons de Crassus, avait emporté avec lui l'original grec dans l'expédition contre les Parthes, l'an 53 avant notre ère. On sait que Crassus y fut vaincu et qu'il y trouva la mort avec la plus grande partie de ses soldats ; mais le manuscrit fut découvert dans les bagages, le vainqueur l'apporta au sénat de Séleucie et s'y moqua des Romains qui, à la guerre, perdaient leur temps et préparaient leurs défaites par des lectures si peu utiles et en même temps si honteuses [2].

Outre les Fables milésiennes, Aristide de Milet avait composé d'autres récits romanesques où sous une forme moins contraire aux lois de la morale il n'avait pas montré plus de respect pour la vérité. Un de ces recueils portait le titre d'*Italiques* [3]. C'est une des sources où Tite-Live a certainement puisé un des récits par lesquels il a su le mieux orner les arides annales des premiers temps de la république romaine. Tout le monde connaît d'après le grand écrivain romain l'histoire du jeune C. Mucius. Aucune femme n'y intervient, et si nous en parlons ici, c'est à cause de la netteté avec laquelle l'étude de cette légende nous fait connaître une des voies par lesquelles la fable a pénétré dans les grandes compositions historiques de l'antiquité.

On se rappelle C. Mucius sortant des murs de Rome assiégée et affamée par le roi étrusque Porsenna ; un poignard caché sous sa robe, il pénètre dans le camp ennemi, et s'approche du tribunal où le roi, accompagné d'un scribe, distribuait la paie à ses soldats. Il n'avait jamais vu le prince étrusque : il tue le scribe en croyant frapper le roi. Arrêté aussitôt, il brûle sa main droite au feu préparé sur l'autel pour un sacrifice, et après avoir donné à Porsenna cette preuve d'indomptable courage, il déclare que trois cents jeunes Romains ont avec lui juré de tuer l'ennemi de leur patrie ; il a été, lui Mucius, désigné le premier par le sort et les autres sont prêts à suivre un à un son exemple en s'exposant à tous les dangers pour exécuter leur serment. Effrayé, Porsenna demanda la paix [4].

Mucius, ayant perdu l'usage de sa main droite, s'appela dès lors « le gaucher », *Scaevola ;* telle est la légende. Or, il y avait à Rome, au se-

1. Μιλησιακοὶ λόγοι, chez Lucien, *Amores*, c. 1, édition Didot, p. 385. Cf. Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 326.
2. Plutarque, *Crassus*, c. 32, § 4, édition Didot, p. 673.
3. Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, pp. 320-324.
4. Tite-Live, livre II, c. 12, 13.

cond et au premier siècle avant notre ère une famille consulaire, celle des Mucius, surnommée *Scaevola*, c'est-à-dire « gaucher ». Ce *cognomen* pouvait sembler ridicule; grâce à ce conte, on devait être fier de le porter.

Tite-Live n'a pas inventé cette fable. L'assassin patriote, qui pour sauver son pays pénètre dans le camp ennemi, se trompe de victime et arrêté se brûle la main droite, ne s'est pas appelé d'abord Mucius Scaevola. Quand il a fait sa première apparition dans la littérature, il s'appelait Agésilas; il était frère de Thémistocle et fils de Néocle. La patrie qu'il voulait sauver était Athènes ; le prince qu'il prétendait poignarder était Xerxès, roi des Perses. L'auteur qui nous raconte le courage merveilleux de l'Athénien Agésilas est Agatharchide de Samos dans son livre dont le titre est « *Les Persiques* »[1]. Aristide de Milet, qui écrivait dans la seconde moitié du second siècle avant notre ère, n'eut qu'à changer les noms propres pour donner un ancêtre illustre aux Mucius Scaevola, ses contemporains, fournissant ainsi un thème nouveau à ces généalogies menteuses dont Tite-Live se plaint, et qui lui ont cependant fourni une partie de ses matériaux[2]. Si elles l'embarrassaient quand elles se contredisaient entre elles, sa méthode critique ne lui suggérait aucune raison pour les rejeter, quand elles s'accordaient les unes avec les autres et quand elles pouvaient se concilier avec le reste des documents qu'il mettait en œuvre.

La leçon nouvelle, qui de l'Athénien Agésilas fait un ancêtre des Mucius Scaevola, a été insérée par Aristide de Milet au livre III de ses *Italiques*[3]. Quand Tite-Live lui donna place dans son histoire un siècle plus tard, il n'y fit guère d'autre modification que d'y insérer quatre petits discours qui doublent à peu près la longueur du morceau primitif. L'érudition moderne rejette avec raison ce récit comme fabuleux[4]. Mais sous la forme littéraire et oratoire dont le génie de Tite-Live l'a revêtu, il n'a pas cessé de faire la joie des humanistes. Sa rédaction grecque la plus ancienne avait fourni un chapitre au livre « Du courage » dans le *Florilegium* de Stobée au quatrième siècle de notre ère. La rédaction de Tite-

1. Plutarque, Συναγωγὴ ἱστοριῶν παραλλήλων, c. 2 : *Moralia*, édition Didot, pp. 375, 376; Stobée, *Florilegium*, livre VII, c. 63, édition Teubner-Meineke, t. I, pp. 172, 173. Cf. Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 197.

2. Tite-Live, livre VIII, c. 40. Cf. A. Chassang, *Histoire du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine*, p. 94.

3. Plutarque, Συναγωγὴ ἱστοριῶν παραλλήλων, c. 8 : *Scripta moralia*, édition Didot, p. 376. Cf. Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, pp. 320, 321.

4. Niebuhr, *Roemische Geschichte* (1828), t. I, p. 604-606. Mommsen, *Roemische Geschichte*, livre II, c. 4, sixième édition (1874), t. I, p. 320. Duruy, *Histoire des Romains*, nouvelle édition, t. I (1879), p. 172.

Live est un des plus beaux ornements du livre « Du courage » dans le *Selectae e profanis scriptoribus historiae* qui, depuis un siècle et demi, est chez nous une des bases de l'enseignement du latin. Nos professeurs de cinquième, avec le même entrain que leurs devanciers du siècle dernier, font admirer à leurs élèves étonnés l'héroïsme de Mucius Scaevola, condamnant sa main droite au bûcher pour la punir d'avoir manqué le roi Porsenna. J'ignore si beaucoup de ces maîtres parlent des sources où puisa Tite-Live, c'est-à-dire d'Aristide de Milet et surtout d'Agatharchide de Samos, chez qui Mucius s'appelle Agésilas; Porsenna, Xerxès; Rome, Athènes; et si l'on dit aux élèves de nos lycées que les Etrusques de la rédaction de Tite-Live sont des Perses dans une rédaction plus ancienne.

Aristide, dans ses *Italiques*, rapportait un autre conte qui ne serait pas à sa place dans le *Selectae* et qui a eu moins de succès, même ailleurs. Atepomaros, roi des Gaulois, dit Aristide, faisait un jour la guerre aux Romains. Il déclara qu'il ne se retirerait pas si les Romains ne commençaient par lui livrer leurs femmes. Les Romains, sur le conseil de leurs servantes, envoyèrent celles-ci à la place des maîtresses; puis, quand les barbares se furent endormis, une d'elles sortit du camp et étant parvenue à escalader le mur de Rome, vint prévenir les consuls : les Romains firent une sortie et remportèrent une victoire complète. Ce fut l'origine de la fête annuelle des servantes [1]. L'authenticité de cette légende a pour elle la même autorité que celle de Mucius Scaevola, et si les Romains ne l'ont pas introduite dans leur histoire nationale, c'est par la raison qu'elle flattait moins leur amour-propre. Evidemment Tite-Live ne l'a trouvée dans aucune de ces généalogies dont il s'est souvent inspiré. C'est un des contes qui ont dicté les jugements des humanistes modernes sur Aristide de Milet que, suivant Wyttenbach, on devrait rayer de la liste des historiens; qui, dit Gaspard Valckenaer, est un menteur et un polisson; Wesseling, plus indulgent, pense qu'on peut considérer comme non écrits les récits d'Aristide, mais que condamner l'auteur à mort et le faire manger par les corbeaux, serait bien dur [2].

Voici un autre récit légendaire dont aucun texte n'établit formellement l'origine, mais qui vient probablement de la même source ou d'une source analogue.

Un certain Lucumon, de Clusium, chef étrusque, étant sur le point de

1. Plutarque, Συναγωγὴ ἱστοριῶν παραλλήλων, § 30; *Scripta moralia*, édition Didot, p. 384-385. Cf. Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 320.
2. Voir les citations réunies par Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 320.

mourir, chargea de l'éducation de son fils et du soin de sa fortune un honnête homme qui s'appelait Arruns et qui habitait la même ville. Arruns se montra digne de la confiance du père; il éleva l'enfant le mieux qu'il put; et, à sa majorité, il lui rendit un compte exact des biens dont il avait eu l'administration; c'était la fortune la plus considérable qu'il y eût à Clusium. Le jeune homme témoigna à son tuteur une vive reconnaissance. Il ne quittait pas sa maison et semblait ne se trouver agréablement qu'en sa compagnie.

La vérité était qu'Arruns le tuteur avait une femme, jeune et belle, qui avait été sage jusque-là, que le pupille aimait cette femme et qu'il avait su se faire aimer d'elle. Ce fut quelque temps un secret; mais enfin la honte du mari devint publique et les deux amants perdirent toute réserve. Arruns entama un procès contre son rival; mais celui-ci, qui avait plus d'amis et d'argent, obtint contre toute justice les suffrages des juges. Arruns ne put supporter cette humiliation. Prétextant un voyage de commerce, il sortit de Clusium et de l'Italie; il passa les Alpes et se rendit dans le pays des Celtes, emmenant avec lui sur des chariots un grand nombre d'outres de vin et d'huile, et beaucoup de paniers de figues.

Aucun Celte jusque-là n'avait mangé de figues; personne chez eux ne connaissait ni le vin, ni l'huile. Ils remplaçaient le vin par une liqueur fermentée, de mauvaise odeur, qu'ils fabriquaient en faisant pourrir de l'orge dans de l'eau; chez eux, ce qui tenait lieu d'huile, c'était de la graisse de cochon vieillie et aussi désagréable pour le goût que pour l'odorat. Tels sont les termes dans lesquels l'auteur grec qui nous sert de guide apprécie la valeur gastronomique de la bière et du saindoux des Gaulois.

Quand, pour la première fois, ils goûtèrent de toutes les bonnes choses qu'Arruns apportait d'Italie, le plaisir qu'ils en éprouvèrent fut égal à leur étonnement. Ils demandèrent à leur hôte comment et chez qui se produisaient un breuvage et des aliments si doux. « La terre sur laquelle on les récolte, répondit Arruns, est vaste et riche; mais les hommes qui l'habitent sont peu nombreux, et, à la guerre, ils ne valent pas mieux que des femmes. Vous avez bien fait de m'acheter ces marchandises, mais si j'ai un conseil à vous donner, c'est de ne pas recommencer. Chassez d'Italie ceux qui en sont aujourd'hui les maîtres et, devenus propriétaires du sol, vous récolterez vous-mêmes et vous ne paierez plus à personne les fruits qu'il produit ». Persuadés par ce discours, les Celtes entrèrent en Italie et vinrent attaquer les habitants de Clusium; Arruns leur servit de guide.

Ce récit invraisemblable est raconté par Denys d'Halicarnasse, Tite-

Live et Plutarque[1], mais leur prédécesseur, le grand historien Polybe, ne le connaît point[2].

Le conte qui, chez l'abréviateur de Trogue Pompée, vient orner l'histoire de la fondation de Marseille est digne de la même confiance. Une flotte phocéenne, conduite par Simos et Protis, vint aborder à l'embouchure du Rhône, dans le pays des Segobrigii, où régnait alors Nannus. Les deux Grecs allèrent trouver ce roi pour lui demander son amitié. Le hasard voulut que Nannus fût alors occupé de préparer les noces de Gyptis, sa fille. Il allait, suivant l'usage de ce peuple, livrer sa fille à un gendre choisi par elle au milieu même du festin. Tous les grands seigneurs du pays devaient se trouver à la noce ; les deux chefs grecs, hôtes du roi, furent, comme eux, invités au repas. Quand la réunion fut complète, la jeune fille fut introduite, et le père lui ordonna d'offrir de l'eau à celui des assistants qu'elle choisirait pour époux. Gyptis se tourna vers les Grecs et présenta l'eau à Protis qui, d'hôte du roi, devint ainsi son gendre. Aussi obtint-il sans difficulté le terrain nécessaire pour la construction d'une ville[3].

Ainsi Marseille dut sa fondation à l'amour subit qu'un jeune Grec inspira un jour à une fille de roi au milieu d'un festin. Bientôt après, la ville nouvelle échappa à un danger inévitable, grâce à l'amour d'une autre femme barbare pour un autre Grec. Nannus, roi des Segobrigii, beau-père du fondateur de Marseille, était mort. Comanus, son fils, lui avait succédé. Un prince de rang moins élevé lui donna le conseil de détruire la nouvelle colonie grecque : faible encore, elle pourrait devenir puissante un jour et opprimer ses voisins. « Une fois, ajouta-t-il, une chienne pleine pria un berger de la laisser pendant quelque temps s'établir dans un coin pour y mettre bas sa portée. Elle l'obtint ; puis demanda d'y rester jusqu'à ce que ses petits fussent élevés. Quand ils furent grands, elle et ses enfants se prétendirent propriétaires de leur abri et refusèrent de s'en aller. Ainsi, dit-il, les Marseillais, humbles au-

1. Denys d'Halicarnasse, livre XIII, c. 10 et 11 ; édition Teubner-Kiessling, t. IV, pp. 195-197. Cf. Plutarque, *Camille*, c. 15, § 2-5, édition Didot, p. 162 ; Tite-Live, livre V, c. 33, § 2-4. Le plus développé de ces récits est celui de Denys d'Halicarnasse ; le plus court, celui de Tite-Live. Cependant Plutarque et Tite-Live offrent quelques traits qui manquent chez Denys ; on peut supposer qu'il y a eu deux rédactions différentes.

2. On peut même dire que le récit de Polybe l'exclut. Polybe distingue dans l'invasion celtique en Italie deux périodes. L'une est celle où les Gaulois firent la conquête du bassin du Pô et des régions voisines (livre II, chap. 17, et § 1 du chap. 18). L'autre, un peu postérieure (μετὰ δέ τινα χρόνον), est celle où ils prirent Rome (§ 2 du chap. 18). Le siège de Clusium et la prise de Rome eurent lieu, comme on sait, dans la même expédition. On n'ignore pas du reste qu'à la date du siège de Clusium, les Gaulois étaient en Italie depuis au moins six ans.

3. Justin, livre XLIII, c. 3, 8-11.

jourd'hui, et qui ne semblent que nos locataires, prétendront un jour être les maîtres du pays. » Ce discours persuada le roi, qui voulut s'emparer de Marseille par surprise. Il profita de la fête de Flore ; à l'occasion de cette fête, un grand nombre d'hommes courageux et braves envoyés par lui se rendirent ostensiblement dans la ville où ils s'établirent en qualité d'hôtes chez les habitants. Il en fit introduire en secret beaucoup d'autres cachés dans des paniers que portaient des voitures couvertes de feuillage. Lui-même alla se mettre en embuscade avec une armée dans les montagnes les plus proches. Il comptait profiter de la nuit ; les hommes qu'il avait envoyés à Marseille devaient lui ouvrir les portes de la ville au moment où tous les habitants auraient été plongés dans le sommeil et bon nombre appesantis par l'ivresse. Mais une parente du roi était la maîtresse d'un jeune Grec ; elle eut pitié de son amant, lui découvrit le danger qui le menaçait, et lui conseilla de fuir. Il alla prévenir les magistrats. Les barbares, qui avaient été accueillis comme hôtes, furent immédiatement arrêtés ; ceux qui se cachaient dans des paniers en furent tirés ; on les mit tous à mort. Le roi, qui comptait surprendre Marseille, fut lui-même attaqué au moment où il s'y attendait le moins et périt avec sept mille de ses soldats. Depuis ce temps-là, les habitants de Marseille prennent, les jours de fêtes, les plus grandes précautions ; ils tiennent les portes fermées, montent la garde quand il fait nuit, mettent des factionnaires sur les murailles, ne laissent entrer aucun inconnu, agissent, en un mot, de tout point comme en temps de guerre.

On a déjà remarqué que, dans ce récit, il y a pour ainsi dire deux actes : le premier se rapporte au règne du roi Nannus ; c'est le plus ancien des deux ; le second est une suite ajoutée au premier pour le rajeunir en quelque sorte et en exploiter le succès. La légende du roi Nannus et de sa fille se fiançant dans un festin par l'offrande d'une coupe au chef de la flotte phocéenne existait déjà dans la seconde moitié du IVe siècle avant notre ère. Aristote l'avait insérée dans son traité « De la république de Marseille ». Le fonds de son récit est identique à celui que nous a conservé l'abréviateur de Trogue Pompée. Il y a toutefois quelques différences : ainsi chez Aristote, la jeune fille s'appelle Petta [1], et non Gyptis ; son heureux mari, Euxène, et non Protis ; mais leur fils porte le nom de Prôtos [2], et de lui descend une famille marseillaise qui

1. Après son mariage, suivant Aristote, elle reçut le nom d'Aristoxène. D'après le même auteur, son père s'appelle *Nanos* par une seule *n*, au lieu de *Nannus* par deux. Mais ce sont des détails accessoires.

2. La plus ancienne forme de la légende fait donc descendre les Prôtiades de Prôtos, fils du fondateur de Marseille. Dans la rédaction la plus récente, le fondateur de Mar-

existait encore au temps d'Aristote, les Prôtiades. Ce nom nous fait toucher du doigt l'origine de la légende. Nous sommes ici en présence d'une de ces fables généalogiques dont le conte de Mucius Scaevola est un autre exemple.

D'autre part, le récit d'Aristote échappe à un ridicule que nous offre celui de Justin. Le lecteur a dû remarquer que chez ce dernier c'est de l'eau pure que la jeune fille offre à son futur époux ; chez Aristote la coupe contient un mélange [1] où entre une liqueur moins vulgaire, peut-être du vin, comme le suppose un traducteur qui a senti l'élégance de la fiction primitive. Enfin Aristote ne dit pas de quel peuple Nannus était roi. C'est par un développement postérieur de la légende que s'est introduit ici le nom des *Segobrigii*, peuple inconnu d'ailleurs, nom fabriqué à l'aide de celui de *Segobriga*, capitale des Celtibères, en Espagne, ville dont les habitants s'appelaient *Segobrigenses* et non *Segobrigii* [2]. Dans la suite donnée au premier récit et qui ne se trouve que chez Justin, Comanus, fils et successeur de Nannus, est roi des Ligures, qui se trouvent par conséquent identifiés aux *Segobrigii* et transformés en Celtibères ; ce sont des Ligures que le roi Comanus fait entrer à Marseille cachés dans des paniers [3], à peu près comme dans un conte célèbre les quarante voleurs d'Ali-Baba, ou comme les guerriers qui, dans une chanson de geste française, sont introduits par Guillaume au Court-Nez dans la ville de Nîmes, alors au pouvoir des Sarrasins [4]. Il y a là pour l'histoire la plus ancienne des Segobrigenses et des Ligures une base bien fragile : empruntée au roman, elle se brise sous les pieds de l'historien. Elle est pourtant donnée pour certaine par deux de nos écrivains les plus justement populaires, tels sont Amédée Thierry [5] et Henri Martin [6].

Voici un autre roman qui n'a pas eu le même succès près des histo-

seille est Prôtis, ancêtre des Prôtiades. Cette dernière doctrine ne se trouve pas seulement chez Justin ; on la rencontre dans Plutarque, *Solon*, c. 2, § 4, édition Didot, p. 95.

1. Φιάλην κεκερασμένην. Aristote, édition Didot. t. IV, deuxième partie, p. 276, col. 1. Athénée, livre XIII, c. 36 ; édition Teubner-Meineke, t. III, p. 38.

2. Strabon, livre III, c. 4, § 13, édition Didot, p. 135, l. 10. Pline, *Histoire naturelle*, livre III, § 25. Ptolémée, livre II, c. 6, § 57, édition Didot-Müller, t. I, p. 179. On remarquera que Strabon écrit Σεγοβρίγα par un ε ; Ptolémée, Σηγοβρίγα par un η et Pline, *Segobrigenses*. Le même nom de peuple se trouve chez Frontin, livre III, c. 10, § 6. Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 4191 : Segobriga ; n°s 4191 : Segobrigenses ; 4220 : Segobrigensi ; 4222 : Segobri[g]ensi.

3. Plures scirpeis latentes frondibusque supertectos induci vehiculis jubet..... Atque ita, patefactis insidiis, cuncti Ligures comprehendantur latentesque de scirpeis protrahuntur. Justin, livre XLIII, c. 4, § 7, 9.

4. *Le charroi de Nîmes*, voyez L. Gautier, *Les épopées françaises*, première édition, t. III, p. 359-362.

5. *Histoire des Gaulois*, nouvelle édition (1863), t. I, p. 136-141.

6. *Histoire de France*, quatrième édition (1855), t. I. p. 11-12.

riens français. Transportons-nous en Asie-Mineure, sur les côtes de la mer Egée, vers l'an 278 avant notre ère. Les Gaulois ont été l'année précédente saccager et piller le sanctuaire vénéré d'Apollon Delphien. C'est en Asie-Mineure qu'ils vont continuer leurs dévastations. Le sentiment qu'ils inspirent aux Grecs est celui de l'indignation, de l'horreur et de l'effroi. Quelques années après, un poète alexandrin chantait les souvenirs sinistres de cette époque désastreuse où : « levant sur les « Grecs leur épée barbare, les derniers des Titans, » dit-il, « conduits « par le dieu celtique de la guerre et arrivant de l'Occident extrême, se « précipitèrent sur le monde hellénique, tels que des flocons de neige, « et aussi nombreux que les étoiles » [1].

Un des faits les plus connus de la première campagne des Gaulois en Asie-Mineure fut leur expédition contre la ville de Milet. Ils arrivèrent sous les murs de Milet au moment de la fête des Thesmophories. Cette solennité avait été instituée en l'honneur de la déesse Dêmêtêr que, plus tard, dans la mythologie gréco-romaine, on a identifiée à Cérès. A Milet, le temple de Dêmêtêr était situé hors de la ville. Les femmes mariées [2] y étaient réunies et célébraient les mystères de la déesse, quand les Gaulois, arrivant à l'improviste, les firent prisonnières. Dans le voisinage du temple, ils rencontrèrent trois jeunes filles dont le sort tragique a été chanté par Anytas de Mitylène : « elles préférèrent, dit ce poète, la mort à la honte dont les menaçait l'impudique barbarie du Galate sans loi ; la violence du dieu celtique de la guerre leur ôta la vie, mais elles périrent vierges ; et Aïdês, le dieu des morts, se chargea de leur hyménée [3] ».

Quant aux femmes de Milet, elles eurent une destinée moins funèbre. Plusieurs furent rachetées par leurs maris, qui, paraît-il, durent les payer fort cher ; « on en délivra ainsi un certain nombre » dit un auteur grec, « mais d'autres s'unirent aux barbares, qui les emmenèrent avec « eux. Parmi ces dernières était Hêrippe, femme de Xanthos, homme « très considéré à Milet et de bonne naissance ; elle laissait un enfant « de deux ans. Xanthos la regretta beaucoup. Aussi, réalisant une partie « de sa fortune, il réunit deux mille pièces d'or, se rendit en Italie et de « là, transporté à Marseille par quelques-uns de ses hôtes, il arriva dans « la Celtique. Parvenu à la maison que sa femme occupait avec un des

1. Callimaque, Εἰς Δῆλον, vers 172-176, édition Schneider, t. I, p. 40.
2. Preller, *Griechische Mythologie*, première édition, t. I, p. 480. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, seconde édition, p. 377.
3. *Anthologie grecque*, édition Didot, livre IV, épigramme 492, t. I, p. 368.

« plus illustres d'entre les Celtes, il demande l'hospitalité. On l'accueille « avec empressement, car les Celtes reçoivent très bien les étrangers; « il entre et aperçoit sa femme ; celle-ci l'attire à elle avec de grandes « marques d'amitié, et l'embrasse. Tout à coup le Celte survient, Hê- « rippe lui raconte le voyage de son mari, et comment il est venu pour « la racheter. Le Celte, saisi d'admiration pour Xanthos, réunit ses plus « proches parents et offre au nouveau venu un grand repas. Vers la fin « du festin, il fait placer la femme à côté du mari, et demande par inter- « prète à ce dernier quelle fortune il possède en ce moment. Xanthos « répondit que le chiffre se montait à mille pièces d'or. Vous parta- « gerez, lui dit le barbare, cette somme en quatre parts égales, vous en « garderez trois pour vous, votre femme et votre enfant, vous m'en « donnerez la quatrième comme rançon de votre femme. Puis Xanthos « et Hêrippe se retirèrent dans leur chambre ; alors la femme reprocha « à son mari d'avoir promis tant d'argent au barbare: Tu ne possèdes « pas cette somme, lui dit-elle, et tu cours grand danger si tu ne tiens « pas ta parole. Xanthos répondit que cette somme n'était qu'une partie « de sa fortune, qu'il avait caché dans les chaussures des domestiques « qui l'accompagnaient mille pièces d'or en sus de celles qu'il avait dé- « clarées. En effet, il n'espérait pas que le barbare se contenterait d'une « rançon aussi modique, et ses prévisions étaient beaucoup moins heu- « reuses que la réalité. Le lendemain la femme raconta au Celte quelle « quantité d'or son mari avait apportée ; elle lui conseilla de tuer Xan- « thos. Je préfère de beaucoup ton amour, disait-elle, au plaisir de revoir « ma patrie, même mon enfant. Quant à Xanthos, je le déteste. Le Celte « ne prit aucun plaisir à ce discours et résolut d'infliger à celle qui « l'avait tenu le châtiment qu'elle méritait.

« Lorsque Xanthos, après avoir payé la rançon de sa femme, désira « partir, son hôte le reconduisit, emmenant avec lui Hêrippe. A leur « arrivée sur la frontière du pays des Celtes, le barbare dit qu'il voulait « offrir un sacrifice aux dieux avant leur séparation. Il fit approcher « une victime et pria Hêrippe de tenir cet animal. Tandis que la femme « s'acquittait de ce soin comme elle en avait d'ailleurs l'habitude, le Celte « leva son épée et frappa, mais au lieu de trancher la tête de la victime, « ce fut à Hêrippe qu'il coupa la tête. »

L'auteur grec que nous traduisons n'a pas cru pouvoir peindre le désespoir du mari ni reproduire les cris de douloureuse indignation que lui fit pousser une si cruelle violation de la parole donnée. Mais le barbare ne le laissa pas longtemps donner cours à ses regrets. Il lui raconta la perfidie d'Hêrippe et, généreux jusqu'au bout, ne prit pas congé de son

hôte sans lui avoir restitué la rançon qu'il avait reçue pour elle. Ce Gaulois, au caractère si noble, s'appelait, dit-on, Cavara.

On est généralement d'accord pour considérer ce récit comme une fiction. On ne sait rien de précis sur Aristodème de Nysa, le plus ancien auteur qui l'ait rapporté. Mais dès l'antiquité, l'histoire d'Hêrippe a été comprise dans le recueil de petits romans grecs que nous devons à Parthénios, et c'est dans la collection des romans grecs qu'on l'imprime encore aujourd'hui [1]. Cela ne nous empêchera pas de nous demander pourquoi Amédée Thierry n'en dit rien dans la partie de son histoire des Gaulois qui est consacrée à leur établissement en Asie-Mineure. Les légendes relatives à la fondation de Marseille ne sont pas moins fabuleuses, et il n'en a point privé ses lecteurs. Mais ici, il a craint que le génie chevaleresque de la nation française ne repoussât un épisode où le caractère de la femme est présenté sous un jour si défavorable. Peut-être aussi a-t-il redouté, pour l'avenir de son ouvrage, la vengeance des lectrices qu'une telle peinture aurait mécontentées.

Il a cru plus sage de donner place dans son livre à un autre petit roman grec dont les acteurs sont des Gaulois d'Asie-Mineure et où une femme montre une grandeur d'âme qu'on admirerait partout, mais qui offre ici un contraste frappant avec la bassesse d'Hêrippe.

Tous ceux qui, chez nous, ont étudié l'histoire des Gaulois, connaissent les malheurs et l'héroïsme de la jeune et belle Camma, prêtresse d'Artémis et femme de Sinatos, tétrarque de Galatie, c'est-à-dire un des quatre rois qui gouvernaient les Gaulois d'Asie-Mineure. Elle n'avait pas eu d'autre époux que lui. Elle l'aimait passionnément. Il éprouvait pour elle le même sentiment. Elle inspirait à tous ses inférieurs l'affection par sa douceur et sa bonté, aux autres, l'admiration par l'éclat de sa beauté que relevait la splendeur de son costume dans les cérémonies du culte d'Artémis. Un parent de son mari, Sinorix, devint amoureux d'elle. Sinorix était tétrarque ou roi, comme Sinatos, mais plus puissant et plus riche. Cependant il reconnut que toute tentative, soit pour séduire Camma par la persuasion, soit pour s'emparer d'elle par la violence, serait inutile. L'amour de Camma pour Sinatos et sa fidélité conjugale étaient un obstacle insurmontable. Emporté par l'ardeur de sa passion, il résolut la mort de ce mari trop heureux ; mais il n'avait ni motifs plausibles, ni assez de courage pour l'attaquer ouvertement ; il recourut à la ruse et le tua par trahison.

1. Parthenios, Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, c. 8, édition Teubner-Hercher, p. 10-12 ; édition Didot, p. 8-9. Cf. Ch. Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 307.

Camma, dans sa douleur, eût recours aux consolations que la religion lui offrait. Elle se consacra à peu près exclusivement au culte d'Artémis. Elle passait dans le temple presque tout son temps. Bientôt les prétendants à sa main affluèrent; parmi eux des grands seigneurs et même des rois; elle refusa de les recevoir. Enfin Sinorix se présenta; il eut l'adresse de pénétrer jusqu'à elle pour lui parler de son amour, de ses richesses, de sa puissance, qui lui donnait sur Sinatos la supériorité; et il eut l'audace d'avouer à Camma qu'il était l'assassin de l'époux tant regretté. « Mais, si je l'ai tué », ajouta-t-il, « c'est par amour pour toi; « ma seule méchanceté est de t'avoir trop aimée ». Camma le repoussa; il revint à la charge à plusieurs reprises, chaque fois en vain. Mais les refus qui lui étaient opposés n'avaient pas la forme dure à laquelle on aurait pu s'attendre. Camma, qui d'abord avait semblé ne songer qu'à venger son mari, paraissait s'adoucir; car ses parents et ses amis, cherchant à plaire au tout-puissant Sinorix, employaient tous les moyens de persuasion et même presque de contrainte pour la décider à consentir à cette union. Elle finit même par leur dire qu'elle cédait et elle donna rendez-vous à Sinorix dans le temple pour faire en présence de la déesse la célébration solennelle de leur mariage. Sinorix arriva à l'heure dite; toute la noblesse de Galatie, hommes et femmes, l'accompagnait. Camma alla au-devant de lui d'un air gracieux, lui tendit la main droite et le conduisit à l'autel de la déesse. Alors, accomplissant le rite traditionnel, elle saisit une coupe d'or pleine d'hydromel : après en avoir versé quelques gouttes par terre en l'honneur de la déesse, elle en but une partie et invita Sinorix à boire le reste. Celui-ci, arrivé au comble de ses vœux, acheva la coupe tout ravi. Pendant qu'il buvait, Camma le regardait faire. Avant l'arrivée des invités, elle avait, dans la coupe, mélangé à l'hydromel un poison mortel. Quand Sinorix eut fini, elle jeta un grand cri où les assistants distinguèrent le nom de son défunt époux; puis elle se prosterna au pied de l'autel. « Je prends à témoin la véné- « rable déesse », dit-elle, « que si j'ai pu te survivre, cher Sinatos, c'est « grâce à l'espérance que j'avais de voir arriver cette belle journée. Ma « seule jouissance dans la vie était de penser que je te vengerais. Main- « tenant que je l'ai fait, je vais descendre pour te rejoindre dans le « séjour des morts. Quant à toi, Sinorix, le plus scélérat de tous les « hommes, au lieu de fête nuptiale, que tes amis et tes serviteurs te pré- « parent un tombeau. »

En entendant ces paroles, Sinorix sentait déjà le poison agir et imprimer à tout son corps les premières convulsions. Il sauta dans son char, croyant que le mouvement et les secousses le soulageraient. Mais

il ne put les supporter, se fit mettre dans une litière et cessa de vivre le soir même. La nouvelle de sa mort arriva au temple d'Artémis vers la fin de la nuit. Camma était à l'agonie. On lui annonça que le meurtrier de son mari n'existait plus. Elle eut encore la force d'en exprimer sa joie, puis la satisfaction empreinte sur ses traits, elle expira.

Plutarque fut séduit par la beauté de ce joli roman. Il l'inséra deux fois dans ses œuvres morales, l'une dans son traité *Des vertus des femmes* [1], l'autre dans son petit livre *De l'amour;* ce dernier ouvrage donne Camma pour le modèle de la veuve de bonne naissance qui aimerait mieux, dit Plutarque, les embrassements d'un ours et les enlacements d'un serpent que la couche d'un nouveau mari [2]. Polyen a aussi compris l'histoire de Camma dans le recueil d'anecdotes qu'il a intitulé *Stratagèmes*. Ce récit dramatique présente tous les caractères d'une composition fabuleuse, et nous ignorons s'il a dans la réalité historique un fondement quelconque. Nous ne savons même pas si Camma, Sinatos et Sinorix ont jamais existé.

De toutes les légendes féminines auxquelles on a donné place dans la plus ancienne histoire des Gaulois, la seule qui paraisse avoir pour base un fait réel est celle de Chiomara. Polybe racontait qu'il avait rencontré cette femme à Sardes, et qu'il lui avait parlé. Ici donc les plus sceptiques sont obligés de croire; mais ce qu'on raconte de Chiomara est beaucoup moins merveilleux que l'héroïsme de Camma. Chiomara était une Gauloise, femme d'Ortiagon, roi des Tolistobogii. Elle fut faite prisonnière dans une guerre contre les Romains, en l'an 189 avant notre ère; avec les autres captifs auxquels on avait conservé la vie, elle fut conduite dans le camp romain, près d'Ancyre, et elle y resta quelque temps sous la garde de soldats commandés par un centurion. Ce chef militaire, que Tite-Live donne pour un modèle d'avarice et de mauvaises mœurs, chercha d'abord à séduire Chiomara, et n'ayant pu y parvenir, il la viola. Ensuite il voulut, par un second manquement à ses devoirs de soldat, la vendre à son mari. Ortiagon accepta le marché, et une nuit, le centurion accompagné de Chiomara se rendit secrètement en un endroit convenu pour recevoir des envoyés d'Ortiagon la somme promise, et leur remettre la prisonnière dont le chef de l'armée romaine lui avait confié la garde. Quand il arriva au but, il trouva les envoyés d'Ortiagon avec un talent attique d'or, ce qui était le prix réglé d'avance, et il se mit à le peser avec une balance pour s'assurer qu'on ne le trompait point.

1. C. 20, édition Didot, pp. 318, 319.
2. C. 21, 22, édition Didot, p. 939.

Pendant qu'il était ainsi occupé, Chiomara donna en sa langue un ordre aux Gaulois qui venaient la chercher. Ceux-ci, obéissant, tirèrent du fourreau leur glaive, et l'un d'eux trancha la tête du centurion. Chiomara ramassa cette tête sanglante, l'enveloppa dans un pli de sa robe et, arrivant auprès de son mari, la fit rouler à ses pieds. « O ma femme », s'écria Ortiagon, « quelle belle chose que la fidélité ! » « C'est vrai, » répondit-elle, « mais il y a quelque chose de plus beau encore; des « hommes qui vivent, un seul peut se vanter que je lui aie appartenu. » La vengeance avait effacé sa honte, et ses contemporains lui témoignèrent une admiration respectueuse que la pureté de ses mœurs et la dignité de sa vie lui conservèrent jusqu'à sa mort[1].

Ici nous sommes sortis du domaine de la fable pour entrer dans celui de l'histoire. En lisant ce récit, dont quelques détails seulement sont œuvre de rhétorique, on sent qu'il s'agit d'une femme qui a vécu. Polybe ne nous trompe point quand il raconte qu'il a vu Chiomara et qu'il lui a parlé. Mais c'était au second siècle avant notre ère, c'est-à-dire à une époque où commencent à se multiplier dans l'histoire de la Gaule et des Gaulois les faits attestés par des témoignages contemporains. Au contraire, les anecdotes féminines dont cette histoire est ornée à des âges plus anciens nous semblent toutes les produits exclusifs de l'imagination: les littérateurs grecs ne les ont pas seulement embellies, ils les ont créées de fond en comble pour flatter l'amour-propre des uns et pour amuser les autres.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. Plutarque, *De mulierum virtutibus*, 22, édition Didot, p. 319. Cf. Tite-Live, livre XXXVIII, c. 19, 24.

ÉTUDES BRETONNES.

III.

UN CAS DE RENFORCEMENT DES CONSONNES.

Les consonnes douces (autrement dites moyennes ou sonores) *b*, *g*, *d*, se prononçaient souvent avec une énergie particulière après une autre consonne, en vieil irlandais ; on les trouve alors fréquemment redoublées, *bb*, *gg*, *dd*, ou remplacées par les fortes (ténues ou sourdes) correspondantes, *p*, *c*, *t* ; ce dernier phénomène s'observe aussi en gaulois ou vieux celtique. M. Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 8, 9, regarde ces faits comme étrangers aux idiomes néo-celtiques de la branche bretonne. Je vais exposer les raisons qui me font penser le contraire.

I. — Renforcement des consonnes douces après une nasale.

1. Après *m*, un *b* celtique peut, en breton, devenir *m*, comme en gallois, ou rester intact, ou se changer en *p*. Exemples :

Kampi, m., intérêt de l'argent ; du celtique latinisé *cambium*, change. cf. irl. *lucht gaimbin*, usuriers ; bret. *kemm*, f., changement, différence.

Kempenet, m., XIIIe siècle, *Cartulaire de Landévennec*, 31 ; *Kemenet*, *Cartul. de Redon*, 242, 338, aujourd'hui *Guémené*, m. M. de Courson traduit *kemenet* par « commendatio, beneficium, feodum ». Le sens primitif semble « fraction, portion », de la préposition *com* et de *benaff*, couper, au XVe siècle (*Catholicon*) ; cf. gallois *cymmynu*, couper, bret. *kemener*, tailleur.

Kemper, dans le nom de Quimper et dans *Kemperele*, Quimperlé, *Cartul. de Redon*, 261 ; gall. *cymmer*, confluent, de **com-ber-*, latin *con-fer-ri*, cf. l'emploi de συμφορέονται, Apollonius de Rhodes, I, 38.

Quempret et *compret*, prendre (bret. moyen) = irl. moy. *coimpert*,

conception, de **combrĕtis* et **combĕrtis*, même racine que dans *kemper;* bret. *kemerañ*, je prends, bret. moy. *quemeraff*, gall. *cymmeraf*.

Compot, territoire, commune (vieux bret.) ; gall. *cwmmwt*, probablement de **combutis*, équivalent celtique du grec σύμφυσις; cf. v. bret. *dicombit* et *dicomit* « sans association, sans partage », et bret. *kembot*, *kombot* « étage, terrasse », Le Gonidec ?

Tumpa, faire tomber dans un piège, du v. fr. *tumber*, tomber ; *tumporell*, du fr. *tombereau*.

2. Après *n*, un *g* celtique peut subsister en gallois, en se fondant dans la prononciation avec cet *n* : il peut aussi, en gallois et en breton, disparaître ou se changer en *c*. Exemples :

Enca, serrer, *enc*, étroit, Dom Le Pelletier, cf. gall. *cyf-yng*, étroit, v. irl. *cum-ang*, même rac. que le latin *ango*, gr. ἄγχω. Le bret. *ec'hon*, large, = gall. *ehang*, de **ex-ang*, et le moy. bret. *dianc* « égarer », aujourd'hui au participe *diañket*, = gall. *diengu*, échapper, doivent avoir la même origine.

Guyncqal, ruer, P. Grégoire de Rostrenen, trécorois *gwinkal*, d'où le haut breton *ouinquer* ; cf. bret. *gwingal*, remuer, Pell., *gwingal an lagad*, cligner de l'œil, Davies, d'où le h. bret. *guinguer* et *ginger*, *Revue celtique*, V, 222 = fr. *guigner*, anglais *to wink*.

Lencquernenn (Catholicon), ver intestinal, auj. *leñk-ernenn*, cf. gall. *llyng-yren*, id. ; *yslyw-en*, *llysyw-en*, anguille, bret. *sili-enn*, Cath., auj. id. ; bret. *stlaoñ-enn*, petite anguille, gall. *slow-en*, anguille (*Rev. celt.*, II, 193) ; même racine que l'allemand *schlange*, serpent.

Loñka, avaler, v. bret. *ro-luncas*, il avala ; gall. *llyncu*, cornique *lenky*, v. irl. *slucim* = **sluncāmi*, cf. gr. λύζω, λυγγάνομαι, allem. *schlucken*, racine *slu(n)g*.

Sañka, serrer, enfoncer, cf. gall. *sengu*, fouler, angl. *to sink*.

Tonquaff, Cath., prédestiner, cf. gall. *tynged*, destin, *tyngu*, jurer, irl. *tongim*, bret. moy. *tòeaff*, auj. *toui*.

Le rapport de *tonquaff* à *toeaff* se retrouve dans les mots bret. *moueñk*, crinière, *spoueñk*, éponge, à côté de *moue* = gall. *mwng*, irl. *muing*, et de *spoue*, gall. *ysbwng*, du lat. *spongia* ; cf. aussi le rapport de *enc* à *ec'hon*.

Le bret. *reñkout* « falloir, devoir » (angl. *I must* et *I owe*), vannetais *rikein*, expliqué autrement, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, V, 257, peut correspondre au gall. *rhyngu*, intervenir, de *rhwng*, entre (*rhyngu bodd*, plaire).

3. Après *n*, un ancien *d* peut, en breton, subsister ou s'assimiler en *n*, ou se renforcer en *t*. Exemples :

Alamandes, Cath., auj. *alamañdes* et *alamañtes*, amandes ; *bañta*, bander ; *confuntaff*, Cath., confondre ; *guintaff*, Cath., guinder ; *lander*, « landier », *lantiguenn*, Cath. « landie », etc., du français.

Antell, P. Grég., *antell*, Le Gon., tendre (un piège), gall. *annelu*, id., *annel*, f. « action de tendre, piège » ; cornique *antell*, *antel*, ruse, tentation ; = irl. *indell* « tendre, préparer, attelage », Windisch, *Irische Texte*, I, 637, 639 ; « état de quelqu'un qui est ensorcelé », cf. Windisch, *Berichte der K. saechs. Gesellsch. der Wissenschaften*, *Philol.-hist. Classe*, 1884, p. 339 ; *indel*, lien, *Felire ; innil*, piège, O'Reilly ; *intleda* « insidias », manuscrit de Milan, etc. ; de la prép. gauloise *ande ?*

Kañtol, chandelle, Cath. *cantoell*, vocabulaire cornique *cantuil*, du lat. *candēla*, d'où aussi le vieux corn. *cannuill*, gall. *canwyll*.

Naoñtec, dix-neuf, Cath. *nauntec*, expliqué autrement, *Celtic declension*, 96, semble venir de **nau n -dec*, tandis que *unnec*, onze, = **un-dec*.

4. Après *n*, le son *j* peut devenir en bret. *ch* (franç.). Exemples :

Chanchaff, changer, *chancher*, changeur, Cath., du fr. ; *finchaff*, feindre, Cath., du lat. *fingere*.

Le mot *blinchen*, *brinchin*, cime, Pell., expliqué autrement, *Keltoromanisches*, 49, vient, je crois, de **blinjen* pour **bleinyen*, cf. *bleynenn*, cime, Cath., *blein*, sommet de la tête, *Grand Mystère de Jésus*, 105, 190, gall. *blaen*, extrémité, v. gall. *bréni*, proue, irl. *braineach*, id., O'R. ; cf. l'expression gall. *pen blaen llong*, id.

De peur d'abuser du raisonnement *post hoc*, *ergo propter hoc*, rappelons qu'en breton et en cornique une sonore se change facilement en sourde toutes les fois qu'elle est finale ou suivie seulement d'une liquide, (sauf qu'en breton le *z* doux se confond très rarement avec le *z* dur). Mais l'état naturel de la consonne reparaît quand le mot s'augmente d'un suffixe, excepté ceux des degrés de comparaison, bret. *-a*, *-et*, *-oc'h*, des verbes en *-(a)at*, et des verbes en *a* qui veulent dire « recueillir, ramasser ».

5. Les consonnes celtiques *p*, *c*, *t*, placées originairement entre deux voyelles, deviennent en breton *b*, *g*, *d* ; mais si la consonne qui précédait la première voyelle est une nasale, elle peut empêcher l'effet de cette règle, ou plutôt le réparer, par l'application des principes que nous venons d'étudier. Exemples :

Amparfaret, tout effaré, *Poèmes bret. du moyen âge*, strophe 112, participe d'un verbe = gall. *ymbalfalu*, aller à tâtons, de *ym* = *ambi* et de *palfalu*, *palfu*, id., cf. bret. moyen *palf*, paume de la main. On dit encore auj. *amparfal*, lourdaud, cf. *ampafalek* (mains) engourdies, *Feiz ha Breiz* du 23 août 1873 ; du simple *pafala*, aller à tâtons, Pell. : *laouën parfalecq*, *paffalecq*, morpion, P. Grég.

Amprevan, insecte, et *ambréan*, Pell., de *am(bi)* ou, selon M. Stokes, de *an* = gr. ἀνά, et de *preñv*, ver.

Eñkelc'her, lutin, Cath. *enquelezr*, géant, voc. corn. *enchinethel*, géant, de *en* = *ande* et de *kinethel*, génération, voc. corn.

Hañter, demi, v. bret. *hanter*, de **hander* = gall. *hanner*, pour **ham'ter*, gaul. **sāmiteros*.

Intañv, veuf, Cath. *eintaff* = v. irl. *ointam*, célibataire, littéralement « tout seul », de ** oinotamos* (d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, p. 65). ** Oinotamos* devait donner en gall. ** undaf*, cf. *Condaf* de *Cunotamos* « le plus haut ».

II. — Phénomènes semblables après une liquide.

6. La provection de *b* en *p* après une liquide se montre déjà en vieux celtique : le nom des *Alpes* est transcrit en grec *Albia* et *Alpia*, cf. *Keltoroman*. 9.

De même le mot *carbanton*, char, d'où Καρβαντό-ριγον, alternait avec *carpenton*, d'où le lat. *carpentum* et le nom géographique *Carpentoracte*, Carpentras, « lieu où l'on fait des chars » (cf. *Etudes grammat.*, 108 *), = irl. moy. *cairpteoracht* « art de conduire les chars », *Irische Texte*, I, 412.

Les langues bretonnes ont, comme les langues gaéliques, des représentants de ces deux prononciations :

A *carpenton*, irl. *carpat*, comparez le v. bret. *cerpit*, chars ; à *carbanton*, irl. *carbad*, le gall. *cerbyd*, char (pour le maintien de *rb* intact, cf. tréc. *korbonenn*, grain charbonné, *Rev. celt.*, I, 128, du lat. *carbo*). Ajoutons comme se rattachant au celtique *carb-* : bret. *kalvez*, charpentier = **carbi(y)[ārios]*, fém. *caluezeres*, Cath. cf. le v. irl. *Coirbbre* ; bret. *kilvizerez*, charpenterie, = **carbi(y)āractā* ; bret. *karvan*, mâchoire, irl. *carbad* (cf. pour le sens le gall. *car yr ên*) ; bret. *karvan*, ensouple de tisserand, gall. *carfan*.

En effet, le passage de *rb* à *rv* en bret. est certain, par exemple dans *barv*, v. bret. *barb*, du lat. *barba* ; et celui de *rp* à *rv* ne me semble pas prouvé, en dehors des finales, comme *korv* « corps », variante de *korf*. On trouve, pour justifier l'explication du bret. *kalvez* par ** carpios*, *Et. gramm.*, 33, une comparaison du bret. *darevi* avec le gall. moy. *darparu*, préparer. Mais *darevi* vient de *dareu*, *dare*, prêt, mûr, et *darparu* pour ** darbaru* (cf. § 5), = *do* ou *to* + *are* + lat. *parare*. Le correspondant bret. de *darparu* est *darbari* « faire le métier d'aide-maçon », tréc. *darbar* et *tarbar masonerien* ou *touerien* (aider les couvreurs en chaume) et aussi

it, aider à ramasser le blé ; cf. vann. *darbarein* « servir un maçon... ou des batteurs de blé, etc. », *Dict. de l'A. ; de zarbar forj... a hleu* (le châtaignier est bon) pour fournir de charbon la forge, *Livr el labourer*, 76. On trouve en moyen breton *darbaret*, travaillez (à servir les maçons), *darbareur*, plur. *darbareryen*, aide-maçon (Mystère de Sainte-Barbe, str. 77, 74 et 73 de mon édition). C'est ce mot breton, encore très usité, que M. Godefroy a trouvé francisé en *darbareur*, plur. *dalbareulx*, dans des documents écrits en Bretagne au XVIe siècle, et *bareus*, cité également sans traduction par l'auteur du *Dict. de l'ancienne langue française* (« journées de bareus et de manouvriers ») est une corruption du même mot ; D. Le Pelletier cite, au mot *tavarer*, le haut breton *dalbareur*. Cf. cornique *darber*, prépare, *Beunans Meriasek*, 2645 ; *re tharbara*, qu'il procure, *ibid.*, 1681.

Pour le changement de *g* en *c* après une liquide, voir § 15.

7. Exemples bretons et gallois de la provection de *d* après *l* :

Cauter, Cath., chaudière, du bas-latin *caldaria ; scautaff*, Cath., échauder, de *excaldare*.

Gall. *melltith*, malédiction, du lat. *maledictum*, dont le *d* s'est assimilé à l'*l* dans le cornique *molleth* et le breton *malloz*.

Comparez les différents traitements que subit en irlandais le vieux celtique *meldos* « agréable », identique au nom des *Meldi*, peuple de Meaux : v. irl. *meld*, agréable, v. irl. *melddach*, *melltach*, irl. moy. *mell*, id.

8. D'autres renforcements, comme celui de *v* en *f* et de *j* en *ch* (français), ont lieu de même en bret., après *r* et *l* :

Amparfaret, *amparfal*, etc., § 5, pour **ambarval-*, gall. *ymbalfalu ;* on sait que l'*f* gallois se prononce *v*.

Erfad « bien », en trécorois, de *ervad* = *en mat*.

Melchonenn, Cath., trèfle, auj. id., de **meljonenn* pour **melionen*, gall. *meillionen*, trèfle, *millynen*, violette, v. gall. *mellhionou*, violettes, cornique *melhyonen*, violette, même rac. que le corn. *mill*, pavot, et le v. bret. *mel-gabr*, glosant « ligustra » qui est lui-même expliqué par « flores papauerum » (Stokes). *Meillionen* semble dérivé comme les mots trécorois et vannetais *kel-ionen*, mouches, *mer-ionen*, fourmi, et son rapport avec *millynen* rappelle celui du tréc. *trinchonen*, oseille, = **treñkyonen*, au léonais *triñchinen*. L'*h* du v. gall. *mellhionou* peut être amenée par l'accent d'une forme plus simple **mellhion* = le collectif breton proprement pluriel *melchon* « du trèfle », de **melliónes ;* cf. la notation du v. gall. *centhiliat*, chanteur, de **centhel*, chant (comme v. gall. *hanther*, demi). Cf. l'explication de *blinchen* donnée § 4.

9. Nous avons vu que *rb* peut rester ou devenir *rv* en breton. L'*m* après une liquide peut de même subsister ou être changée en *v*.

Exemples de *rm*, *lm* intacts :

Gall. *gwrm*, brun, v. irl. *gorm*, = sanscrit *gharmas*, chaud, gr. θερμός, lat. *formus*. Des deux explications données, *Rev. celt.*, III, 414, de l'ancien nom breton *Gormaelon*, qui subsiste encore aujourd'hui sous la forme *Gourmelon*, la meilleure me paraît être celle par *gorm-aelon*, « aux sourcils bruns ». Les formes du IXe siècle, *Wormhaelon*, etc., ont pour cause, ce me semble, non pas une variante celtique analogue à l'allem. *warm*, mais une altération bretonne semblable à celle que le mot *gaou*, *gou*, mensonge, v. irl. *gó*, qu'on a comparé avec raison au grec γαυστάδας « menteur » (Hésychius), éprouve dans les noms *Hebguoeu* (XIIe siècle), plus anciennement *Hepuuou* (tous deux dans le *Cartul. de Landévennec*), au IXe siècle *Hebgoeu*, *Cartul. de Redon*, p. 74. Ce nom est identique à l'expression bretonne *heb gaou* « sans mensonge », au XVe siècle *hep gou*, en cornique *hep gow* et *hep wow*.

Bret. et gall. *garm*, cri ; br. *koulm*, nœud, gall. *cwlm* ; bret. *talm*, fronde, coup, gall. *talm*, espace, etc., formés de racines terminées en *r*, *l*, et d'un suffixe *-me* = lat. *-men*, gr. μα.

Vann. *armerhein*, épargner, ménager, = gall. *armerthu*, pourvoir, préparer.

Exemples de *rv*, *lv*, pour *rm*, *lm* :

Coruo, profit, Sainte-Nonne, vers 219, mal écrit *cozuo*, v. 1902 ; *coruo*, *Noueliou*, str. 552, = v. bret. *cormo* « emulamenti », *cormo tar* « prouectibus » : cf. *coruoder*, *coruoader*, profit, Cath. ; *corvoi*, avaler, P. Maunoir.

Palv, paume, gall. *palf*, du lat. *palma*.

Le latin *arma* a donné au v. gall. *arm*, bret. moy. et mod. *armou* ; gall. mod. *arfau*.

Le lat. *terminus* est devenu en bret. moy. et mod. *termen*, m., terme, et en gall. *terfyn* ; le vannetais *terenein*, « remettre au lendemain, atermoyer » est pour * *tervenein* = gall. *terfynu*, terminer.

Un doublet phonétique tout particulier se trouve dans les deux formes bretonnes du nom de l'Armorique, *Armor* et *Arvor*. M. Loth, *De vocis Aremoricæ... forma atque significatione*, p. 13, regarde la première de ces formes comme d'origine savante, mais c'est en partant de ce principe très contestable qu'une *m* après *r* doit nécessairement devenir *v* en breton. *Armor* et *Arvor* pourraient parfaitement provenir de la forme *ar-mori-*, que M. Loth nous montre, p. 13, usitée dès le IVe siècle. Mais il me semble plus probable que *Armor* seul en vient, et que *Arvor* se rattache

à la forme antérieure *are-mori-*. Car il ne faut pas s'exagérer l'importance du changement sporadique de *m* en *v* après *r* : *Morvan* de *Morman* = **mori-man-* ou * *māro-man-* et *pedervet* « la quatrième » = * *peteor-matos* n'en sont pas des exemples certains, ce dernier mot a pu subir l'influence des formes comme *seizved* = ἑβδόματος, etc., etc., où l'*m* était originairement entre voyelles.

M. Zimmer pense que la forme Ἀρβόρυρι chez Procope, témoigne déjà d'une prononciation *arvor-*. En ce cas l'adoucissement n'en pourrait pas moins être l'effet de l'*ĕ* ancien qui précédait *m* ; cf. gaul. κοῦρμι et κόρμα, bière, = * *cŭr-mĕ*, à côté de *cere-v-isia* et *cer-v-isia ?*

III. — Aspiration des consonnes fortes.

10. Les consonnes ténues *p*, *c*, *t*, se redoublaient parfois après une autre consonne, en vieil irlandais, de même que les moyennes. Les langues bretonnes témoignent de la même prononciation. En effet elles changent régulièrement, par exemple, *rp*, *rc* et *rt* en *rph*, *rch*, *rth* ; or, dans ces idiomes, les aspirées *ph*, *ch*, *th* (*f*, *h*, *z*) proviennent de *pp*, *cc*, *tt*.

Ainsi le bret. *kef*, cep, vient du lat. *cippus*, et le bret. *korf*, corps, de *corpp*, qu'on trouve écrit ainsi en v. irl., en même temps que *corp*.

Le bret. *sec'h*, sec, vient du lat. *siccus*, et le v. bret. *erderh* « évident », de * *are-dercc-*, v. irl. *airdircc*, *irdircc* « conspicuus » pour * (*p*)*are-derc*, irl. *aurdairc*, cf. gr. περιδέρκομαι, regarder tout autour ; bret. moy. *derch*, brillant.

Le bret. *saez* « flèche », *saézen* « rayon », par *z* dur (comme le montrent le vann. *seah*, foudre, et le gall. *saeth*, flèche), vient du lat. *sagitta*, et le bret. *nerz*, force, vann. *nerh*, gall. *nerth*, de * *nertt*, cf. v. irl. *nert*, gaul. *nerto-*.

En irlandais, au contraire, l'aspiration d'une ténue est un affaiblissement qui montre qu'elle se trouvait primitivement entre voyelles.

Ainsi le gall. *gorphen*, le bret. moy. *gourffenn* et le cornique *gorfen* « une fin », = * *ver-ppenn-*, de * *ver-penn-*, sont parfaitement d'accord avec l'irl. *forcenn* = * *ver-qenn-*. Il en est de même du bret. moy. *iguerriff*, ouvrir, gall. *agori*, id., *agoriad*, clef, en regard de l'irl. *eochair* « clef », d'une préposition finissant par une voyelle, et d'une racine qu'on retrouve dans l'irl. *er-chor*, coup, = gall. *er-gyr*, v. bret. *ercor* = * *are-cor-* ; gall. *gwerchyr*, couvercle, bret. *goulc'her*, Cath. *gourcher* = * *ver-cor-* ; gall. *ad-gori*, rendre, bret. *d-as-kori*, *d-a-corein*, etc.

Il y a, au contraire, désaccord réel entre les formes d'apparence si semblable, bret. *luc'hed*, gall. *lluched*, éclairs, voc. corn. *luhet*, « fulgur »

= *luccet-, et le v. irl. *lôchet* « fulminis » qui suppose un primitif par un seul *c*, comme le lat. *lūcens;* l'antinomie apparaîtra plus clairement encore si l'on remarque que le terme gaul. qui correspondait au lat. *lucerna* a donné, d'un côté, le v. irl. *lùacharnn*, de l'autre le gall. *llygorn*, corn. *lugarn,* bret. *lugern*. M. d'Arbois de Jubainville a signalé en celtique des alternances semblables à celles du lat. *cūpa* = fr. *cuve* avec *cŭppa* = fr. *coupe* (*Etudes gram.*, 72 *) ; c'est là l'explication de cette dualité de formes primitives que supposent le v. irl. *lôchet* et le bret. *luc'hed*.

11. Après un *l* ancien le *t* ne semble pas s'aspirer en breton.

Il y a une foule d'exemples de son maintien ; en voici quelques-uns :

Aotenn, rasoir, v. bret. *altin*, irl. *altan*, v. corn. *elinn*, gall. moy. et mod. *ellyn*, cf. irl. *art*, pierre, et le nom gall. *Arthur*, bret. *Arzur*.

Aoter, autel, gall. *allor*, du lat. *altare*.

Ieot, *geot*, herbe, gall. *gwellt*, corn. *gwels*, v. bret. *gueltiocion* herbeux, cf. v. bret. *guolt,* chevelure, corn. *gols*, gall. *gwallt*, v. irl. *folt*, d'où le v. bret. *guoliat* « chevelue ».

Kaot, colle, bouillie, même rac. que le grec κόλλα et que le bret. *koulm*, nœud.

Maout, mouton, corn. *mols*, gall. *mollt*, *moll-wyn*, v. irl. *molt,* bas lat. *multo*.

Lorsque l'*l* ancien ne se vocalise pas en breton, ou ne fait pas s'assimiler le *t* suivant, alors ce *t* devient non pas *z* = *th* ni *dh*, mais bien *s*, comme en cornique :

Fols, voûte, Cath., et vannet. id., du bas lat. *volta*, comme le doublet *baot*.

Kals, beaucoup, vann. id., Cath. *cals*, cornique *calge* (rimant à *falge* « falsus »), *cals* dans *cals meyn* «tas de pierres » = *calt, cf. κάρτα ?

Il faut distinguer deux racines différentes dans les mots corniques *guit* et *guill*, *gwyls*, sauvage. *Guill* et *gwyls* répondent au gall. *gwyllt* et à l'angl. *wild; guit-fil* « bête sauvage » = gall. *gwydd-fil*, plur. irl. *fiadmila*. Le correspondant de *guit* en moy. bret. est *guez* par *z* doux, d'où d'un côté le léon. *guez*, vann. et tréc. *goue*, et de l'autre le vannet. *guif*, *guihuë* = *guev, cf. *Rev. celt.*, V, 128.

Je suppose que le mot *als* « rivage » donné comme cornouaillais par M. de La Villemarqué, dans le dictionnaire breton-français de Le Gonidec, est là par suite d'une mauvaise lecture, dans ses notes, de l'abréviation *corn.* pour *cornique* [1]. Le mot *als* est, en effet, dans le *Vocabulaire*

1. Il en est de même sans doute de *aedlen* « sapin », Corn. (ibid.) ; le *Vocabul. cornique* porte *aidlen* « abies » dont le correspondant breton est *ezlenn* « tremble », Cath.

cornique; il répond au bret. *aod*, au XIIIe siècle *aut*, rivage, *Cartul. de Landévennec*, v. gall. *alt*, *allt*, *all* « colline », auj. « écueil », irl. *alt*, *all*, écueil, rocher ; peut-être de la même racine que *aotenn*, cité plus haut.

Le moy. bret. *freals* « franc », lat. *emanceps*, Cath., *frealsaff* « délivrer, guérir, consoler », est emprunté au germanique : anglo-saxon *frëols*, libre, fête ; vieux norrois *friàls*, libre, gothique *frei-hals* « liberté », proprement *liberum collum*.

12. L'aspiration du *c* initial en breton après l'article masculin, par exemple dans *ar c'hoat*, le bois, n'est sans doute pas produite par l'*r* final : les Trécorois disent *hon c'hoat* « notre bois », quoiqu'ils n'aient pas changé l'*n* de cet adjectif possessif en *r* comme les Léonais, qui prononcent *hor c'hoad;* on dit de même en Tréguier *hon venn*, notre tête (= *hon fenn*, de *penn*), *hon zat*, notre père (de *tat*), cas où l'influence de la nasale est évidente, tandis qu'en Léon on prononce *hor penn, hon tad*. Du reste le manuscrit du *Catholicon* porte déjà *azr an hoat*, litt. « serpent du bois », et celui de Sainte Nonne *an tro voar tron choat*, le pourtour du bois, v. 274. On peut attribuer à l'influence de l'article l'incertitude de l'initiale de certains mots comme moy. bret. *dizyou camblit* et *hamblit* = cornique *devow hablys* « jeudi saint », irl. *caplat*, de *capitilavium* (Stokes), où l'article est sous-entendu. Il en est de même des noms géographiques tels que *Penhoat*, *Talhouet* = « bout du bois, front du bois ». M. Luzel admet, *Gwerziou Breiz Izel*, II, 167, que *Jaketa ar Penhoad* peut signifier « Jacquette à la tête de bois », c'est-à-dire « l'entêtée » ; ce ne serait, en tout cas, qu'un calembour par à peu près, pour *penn koat*[1]. Comparez les formes géographiques actuelles qui suivent, extraites du *Dictionnaire topographique du Morbihan*, de Rosenzweig :

Penhoat-Chef-du-Bois, où la seconde partie du mot est la traduction de la première ;

Pen-er-hoët;

Talhouet-Penhélen = front du bois-bout du houx », cf. *Penderf* = « bout (du) chêne », *Penfao* = « bout (du) hêtre », *Penbezu* = « bout (du) bouleau » (p. 306) ;

Talcoët-Noyal, en 1274 *Talenquait*.

Pour le vrai sens de *coët*, cf. les deux mots *Talcoët* et *Talforêt;* ce dernier est hybride et offre la traduction de la seconde partie de l'autre.

1. A propos de toponomastique bretonne, j'ai eu tort d'expliquer *Tolleflam* comme un nom d'homme, *Rev. celt.*, VI, 385 ; M. de la Borderie m'a appris que c'est proprement un nom de localité des Côtes-du-Nord, et qui signifie littéralement « trou d'Efflam ».

Pour la suppression de l'article, cf. *Talverne*, en 1505 *Talanguern;* les deux mots *Penvern* et *Penanvern*, ibid., etc.

13. Une gutturale produit assez souvent en vieil irlandais le redoublement d'un *t* suivant : *rectto* « legis » génitif du thème qui se montre dans le gaul. *Rectu-genos*. Une prononciation analogue a donné lieu aux formes bretonnes comme *reiz*, le droit, par *z* dur, tréc. id., vann. *reih*, gall. *rhaith* = *rectt-* ; comparez de même le v. irl. *cumactte* « puissances », au gall. *cyfoeth*, et le v. irl. *tecttaire* « un envoyé », au gall. *taith*, voyage, bret. *tiz*, hâte.

L'effet de la gutturale sur la dentale se montre par le changement de *d* en *t* dans le bret. moy. et mod. *matez*, servante, de *mayteth* pour *maghteth*, formes gardées en cornique ; cette langue avait plus anciennement *mahtheid* « vierge », prononcé probablement *maghteith* = v. irl. *-macdacht*.

14. En cornique, l'*s* de *calys* « dur », a produit l'aspiration de l'initiale du mot suivant *peyn* « peine » : *calys feyn* « peine dure ». M. Stokes a expliqué l'aspiration des ténues dans les langues bretonnes après certains mots par un effet analogue d'un *s* final qui terminait anciennement ces mots. Cette théorie me paraît plus satisfaisante que celle qui est exposée, *Etudes gramm.*, 72 *. Par exemple, le v. irl. *trî*, trois, n'affectant pas la ténue initiale du mot suivant, prouve que la forme du vieux celtique était **trīs* = gr. τρεῖς, lat. *tres*.

De plus, l'*s* final primitif paraît, sous la forme d'une aspiration, devant une voyelle, dans l'adjectif possessif féminin : irl. moy. et mod. *a h-anam*, son âme à elle, gall. *ei henaid*, trécorois *hec'h ine;* v. gall. *hi hataned*, ses ailes à elle, cf. *hic'h arched*, sa châsse à elle, *Gwerziou Breiz Izel*, II, 528. M. Hingant remarque, dans sa *Grammaire bretonne*, p. 219, que les nasales et les liquides se redoublent dans la prononciation, en Tréguier, après ce mot *he* « son à elle »[1]. Il paraît qu'il en est de même en irlandais[2]. En v. irl. *a* « son à elle » n'affecte pas l'initiale suivante, tandis que *a* « son à lui » aspire, c'est-à-dire affaiblit les ténues. Bopp a donné la vraie raison de ces faits en regardant l'adjectif possessif dans les langues néo-celtiques comme venant d'un ancien pronom au génitif ; au masculin, ce pronom était terminé par une voyelle, et au féminin par un *s*, les deux suffixes étant respectivement identiques à ceux du sanscrit *asya*, αὐτοῦ, et *asyās*, αὐτῆς. On peut comparer l'*h* de l'irl. *a-h*

1. M. G. Milin m'a appris que cette prononciation existe dans le haut Léon.
2. Cf. Thaddæus Gonnellan, *The King's letter, translated into irish with a grammatical introduction to the irish language....* 2nd ed., London, 1825, p. 21.

anam « son âme à elle », à celle de *a hûil* « son œil à lui », qu'on écrit *a shûil*. Le pronom personnel féminin du breton, qui produit aussi l'aspiration des ténues, peut tout aussi bien avoir été influencé par l'adjectif possessif correspondant que l'avoir influencé lui-même ; cf. les locutions comme *evit he c'haret* « pour l'aimer », primitivement « pour son amour », littéralement « pour l'amour d'elle ».

Mais la cause de ces aspirations initiales du breton une fois admise, reste à savoir de quelle façon elle a agi. *Tri fenn*, « trois têtes », est-il pour **trīs-ppenn-*, comme le corn. *calys feyn* est pour **calys ppeyn;* ou bien faut-il supposer une assimilation de l'*s* primitif au *p* suivant, **trīp-penn-?* De même le moy. bret. *daffar* « matériaux », Sainte-Barbe, 58, mal écrit *saffar*, ibid. 354, = gall. *daphar*, *daffar,* préparer (Owen Pugh), cf. bret. *tavarer,* aide-maçon, Pell., vient de *do* ou *to*, + *ate* + lat. *parare;* mais représente-t-il **dappar* de **dath-ppar,* ou de **dap-par* pour **d'at'par?* Je ne discuterai pas cette question, non plus que d'autres faits relatifs aux mutations dont il est fait mention *Rev. celt.*, III, 237, 238, et V, 269, et où le phénomène phonétique qui est le sujet du présent article peut se trouver intéressé en même temps que d'autres d'une nature différente, comme l'assimilation progressive.

IV. — Aspiration des consonnes douces.

15. Un *g* celtique précédé d'une liquide peut, dans les langues bretonnes, suivre deux voies différentes : soit devenir *g*, *y*, *a*, s'assimiler à la liquide précédente ou disparaître, soit devenir *c*, *ch*. Exemples :

Argant, v. bret., v. gall. et v. corn. (*Rev. celt.*, I, 338), resté en bret. moyen ; *argañt*, vann. et cornouaillais ; *ariant*, *arian,* gall., = irl. *argat*, cf. gaul. *Argento-magus*, lat. *argentum ;* bret. moy. *archant,* léon. et tréc. *arc'hañt,* corniq. *archans, arhans,* = **arccant-*, cf. irl. moy. *arcat*.

Bara, pain, bret., corn., gall., cf. v. irl. *bairgen* = **barg-inā ;* voy. plus bas *cola*.

Bargaigna, barguigner ; *barkaigna*, id., Pell.; du fr.

Bera, monceau, gall., cf allem. *berg*, montagne.

Boly, *bola*, *bol,* ventre, *bul*, cosse, gall. = v. irl. *bolg*, sac, gaul. *bulga ;* bret. *bolc'h*, *belc'h*, cosse du lin, *polc'h*, P. Grég.; cf. v. irl. *bolc* « outre ». L'allem. *balg* a de même les deux sens de « peau » et de « cosse, gousse ». En petit Tréguier, *bolc'h* veut dire « l'enveloppe contenant encore la graine de lin », et *tolc'h* cette même enveloppe, quand la graine en a été ôtée. Ces deux formes sont des doublets, de

sorte que le vann. *tolgenn* « bogue de châtaigne », Troude, peut se comparer au v. irl. *bolg*. Le passage de *b* à *t* par l'intermédiaire de *d* (cf. *Rev. celt.*, III, 54 ; V, 219) se retrouve dans *trézen* et *drézen* f., « langes », Le Gon., *trezenn*. Cath., = v. gall. *brethinn-ou*, id., cf. irl. *brat*, manteau.

Boulc'h, bret., *bwlch*, gall., entaille ; irl. *balg*, fente (Thurneysen).

Bourg, P. Grég., *bourk*, tréc., « bourg », = lat. *burgus ;* bret. moy. *bourchis*, auj. écrit *bourc'his*, bourgeois, de *bourc'h*, bourg, = v. irl. *borcc*.

Caly, gall., « veretrum », = irl. *calg*, épée (Stokes) ; bret. *kalken*, f., nerf de bœuf, de * *calg-inā ;* une composition avec *kenn* « peau » eût donné un mot masculin ; bret. moy. *calch* « veretrum ». Voy. le suiv.

Cola, *col*, barbe d'épi, gall., = irl. *colg*, v. gall. *colg-inn*, id., auj. *colyn*, pointe. Ce mot est une variante du précédent. Le rapport de *cola* à *colginn* (et probablement *kalken*) est le même que celui de *bara* à *bairgen* (et peut-être de *bola* à *tolgenn*).

Daly, *dala*, *dal*, tenir, gall., cf. irl. *delg*, attache, broche, racine sanscrite *darh*, tenir ; bret. moy. *dalch*, auj. *dalc'h*, attache ; cf. *delc* « monile », *Vocabul. corniq.*

Derien, nom propre breton actuel, au IXe siècle *Dergen*, *Cartul. de Redon*, p. 46, peut venir de *Dorgen*, *Durgen*, ibid., * *Dubrgen*, cf. *Dubrien*, ibid., * *Dubrogenos*, cf. *Dobrogen*, ibid., et signifier « fils de l'eau » ; expliqué autrement, *Rev. celt.*, III, 408. Cette terminaison *-ien*, *-gen*, fréquente dans les noms du vieux breton et du v. gall., était originairement précédée d'une voyelle ; il semble pourtant que le changement du *g* en *y* ait pour cause le contact de la consonne, qui d'ailleurs peut n'être pas une liquide ou une nasale. De même le changement de *guelt* (v. bret.), *geot* « herbe », en *ieot*, a dû se faire d'abord après l'*n* de l'article. Un doublet semblable de *gwerc'h*, adj. « vierge », en trécorois, est le subst. *yëlc'h* « fiancée » (*ë* du français *le*).

Eiry, *eira*, neige, gall., de * *airg* = * *argi-*, cf. gaul. *Argiotalus*, « au front blanc » ; bret. moy. *erch*, auj. *erc'h*, vocab. corn. *irch*.

Felch, Cath., auj. *felc'h*, rate ; irl. *selg*, gr. σπλάγχ-νον.

Guerg, v. br. « efficace », = gaul. *vergo-bretus*), César, cf. gr. ἐν-(*F*)εργός « efficace » ; v. bret. *guirhter*, énergie = * *guerc-ter*, cf. la monnaie gauloise qui porte VERCOBRETO.

Gùiriéss, *gùérhiéss*, vann. « vierge », L'A., etc. ; du lat. *virgo* et du suffixe *-es*, qui n'a la forme *-ies* que dans des sous-dialectes comme celui de Sarzeau, cf. gall. *gwyra*, pur, = *virg(o) ;* moy. bret. *guerch*, adj., *guerches*, subst. ; léon. *guerc'h*, *guerc'hez ;* corniq. *gwyrches*.

Heul, suite (*heulia, heuill,* suivre), bret.; v. bret. *ol,* suite, gall. *ol,* plur. v. bret. *olguo,* cf. allem. *folge.*

Merch, fille, gall., corn., moy. bret.; bret. *merc'h;* lith. *merga.* Le *ch* est expliqué différemment, *Rev. celt.,* I, 374.

Mergidhaam, v. br. « hebesco », Cath. *merglaff* rouiller, auj. *mergla,* id., irl. *meirg,* rouille, cf. gr. μάργος, sot; Cath. *merclet, merclus,* rouillé, auj. *merkla,* rouillé, v. irl. *meirc,* rouille (accusatif).

Myrierid, gall., perles, du lat. *margarita;* bret. *Marc'harit,* Marguerite.

Orgiat « qui tue », v. br., cf. irl. *org-un,* action de tuer, et *Orgetorix,* César; irl. *orcun,* action de tuer; cf. ORCHTIRIX sur une monnaie gauloise.

Orgued et *oryadez,* amourette, P. Grég., cf. ὀργάω.

Perguen, moy. bret. « proprement, nettement », corniq. *poren* (*Beunans Meriasek,* v. 1810) et *poran* « exactement ».

Serch, concubinaire, Cath.; gall. *serch,* amour = v. irl. *sercc,* cf. v. irl. *serc,* auj. *searc;* gr. στοργή. Cf. *Eusorgit, Eusurgit, Eusorchit,* IXe siècle, *Cartul. de Redon,* = **avi-sorg-* et **avi-sorc-?*

Le *ch* peut tomber ou être assimilé après une liquide, en breton et en cornique : v. bret. *-marroc,* chevalier, auj. (*Ker-*)*marec,* = v. br. *-marhoc, Marcoc,* = **marcācos;* corniq. *marrec,* chevalier, *marogeth,* chevaucher, Cath. *marheguez,* id., gall. *marchogaeth,* id. et « action de chevaucher ». Le P. Grégoire remarque que dans le mot breton *marheguez* « chevaucher », l'*h* ne s'aspire point. A cause de ce trait commun de la phonétique de *g* et de *ch,* on peut discuter la valeur de certaines formes comme le bret. *dal, dalit,* tenez, et le corn. *err, er,* neige.

Je n'examine pas quel son peut représenter dans différents cas la notation *gh,* par exemple dans le v. gall. *helgha* « chasse » (impératif), cf. irl. *selg,* chasse, gall. *hel, hely, hela,* chasser, à côté du v. gall. *helcha,* chasser, bret. moy. *hem-olch* = *selc.* Le cornique *helhia,* chasser (voc.) se rattache probablement au premier groupe (= **helya,* cf. vann. *gueryes,* écrit ordinairement *guerhies*). Du reste il a dû se produire, entre ces séries parallèles, des faits de contamination analogique, dans la prononciation comme aussi dans l'écriture (cf. la notation *gch* pour le son *ch* dans le v. gall. *iurgchell,* chevreuil). M. Loth regarde l'*a* de *helgha* et de *helcha* comme appartenant au suffixe qui correspond au breton -(*a*)*at;* je suppose plutôt que cet *a* est le même que celui de la forme actuelle *hela.*

16. Le passage de *rg* à *rch,* en breton, a pour analogues, du moins quant au résultat, le changement de *rd* en *rth* et celui de *rb* en *rph.*

L'écriture ne distingue pas, en moyen breton, *z* doux de *z* dur, et ils riment ensemble, comme toutes les consonnes douces riment avec les fortes correspondantes. Mais le trécorois et le vannetais traitent toujours *z* après une liquide comme un *z* dur : le tréc. *urz*, ordre, et le vann. *urh*, du lat. *ordo*, par exemple, peuvent représenter une forme **urth*, et le moy. bret. *urz* a pu se prononcer ainsi. De même le tréc. *barz* et le vann. *barh*, barde (Cath. *barz*) du gaul. *bardos*, sont d'accord avec le cornique *barth* et non avec le gall. *bardd*.

Le gallois même n'est pas toujours étranger à ces faits. Ainsi en regard du v. gall. *guardam*, je ris, auj. *chwarddaf*, racine *svard*, on a les formes suivantes : gall. *chwerthin*, rire, *Vocab. corn. huerthin*, tréc. *c'hoerzin*, vann. *hoarhein* ; il est probable que le moy. bret. *huerzin* a un *z* dur.

Rf, *lf*, de *rb*, *lb*, ne se trouvent en breton que dans des cas où les formes intermédiaires *rv*, *lv*, sont certaines : ainsi *kalfichat*, travailler le bois, *Rev. celt.*, IV, 157, de *kalvizia*, Le Gonidec, de *kalvez* = **carbid-*, cf. § 6 ; *elfezen* « zizannia », Cath., *elwezen* ravenelle, Pell., vann. *alvenn*, *alouenn* « raifort », Troude, cf. le bret. *irvin*, navets, gall. *erfin* = **erb-in-*, auxquels M. d'Arbois de Jubainville a comparé le gr. ῥαφάνη.

Pour ces deux classes de consonnes faibles le renforcement a eu lieu sans doute seulement après une première mutation en sens inverse (adoucissement de *b*, *d* en *v*, *dh*). Pour *g*, au contraire, il y a eu souvent deux mutations successives dans le même sens : renforcement de *g* en *c* ; renforcement de *c* en *ch* ; et l'irlandais nous offre des traces de toutes ces étapes : *g*, *gg*, *c*, *cc*.

Comme analogie à cette histoire de la gutturale douce en breton après une liquide, on peut observer que la dentale forte devant les liquides avait subi en moyen breton deux affaiblissements successifs. C'est, du moins, l'explication qui me semble la plus probable, de faits exposés sous un jour tout différent, *Etudes gramm.*, 81*.

La question est de savoir si, en moyen breton, *zr* venant de *tr* contient un *z* dur ou un *z* doux. Je crois que c'est un *z* doux, et que l'intermédiaire entre le *t* vieux breton et le *z* moy. bret. a été *d*.

Par exemple, le bret. moy. *go-zro*, traire, ne vient pas directement du v. bret. *guo-tro-*, mais de la forme *go-dro* conservée en gallois. Le moy. bret. *go-zronquet*, baigner, vient de même d'une forme correspondant au v. irl. *fo-thrucad*, qui serait en gall. **godrochi*, cf. *ymdrochi*, etc.

Ces formes intermédiaires ne sont pas, du reste, sans exemple en breton : ainsi le v. bret. *hoetl* « âge », a une variante *hoedl* dans *Hoedl-*

monoc, Cartul. de Redon, 138, = gall. *hoedl;* c'est ce *d* qui est devenu *z* dans le moy. bret. *hoazl*, par un second affaiblissement semblable à celui qu'a éprouvé le v. bret. *cadr* « beau » = gaul. *-cadros*, gr. κε-καδμένος, en moy. bret. *cazr*. M. Stokes a comparé avec raison à *hoetl* le latin *sæculum ;* ces deux formes viennent de * *sē-tlom*.

On peut voir des exemples, en breton moderne, de *z* venant de *t* par l'intermédiaire de *d*, *Rev. celt.*, V, 126.

Je crois donc que *tr* devient en breton moyen *dhr*, tandis que *rt*, au contraire, donne *rth*.

V. — Quelques rapprochements phonétiques.

17. Malgré des différences notables entre l'action phonétique qu'un son exerce sur celui qui précède et sur celui qui suit, différences dont je viens de donner un exemple, on ne peut s'empêcher de remarquer des analogies entre ce qui se passe des deux côtés de cette mince frontière que représente une lettre. En voici quelques-unes :

En vieil irlandais, l'affaiblissement du *t* est empêché par la présence de *l*, *n* ou *s* avant cette lettre. M. Stokes a montré que le même fait se produit lorsque l'*s* vient après le *t* (*Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, N. F., VIII, 1, p. 72).

Les liquides et les nasales semblent quelquefois renforcer une consonne douce qui les précède comme nous avons vu qu'elles le font pour une consonne douce qui les suit. Exemples :

Bret. *klouar*, tiède, gall. *clauar*, = * *cliaros*, de * *gliaros* = gr. γλιαρός. M. Rhys, pour ces mots, suprose un primitif * *scliaros ;* mais leur rapport peut être analogue à celui de στοργή au vieux celtique * *sorcā*, * *sercā*.

V. irl. *trên* « fort », cf. *Macutreni, Trenegussi* (ogamique *Trenagusu, maqi Treni*), Hübner, *Inscr. Britanniae christianae*, n° 108, *Trenacatus*, ibid., n° 114 ; *Trenalugos*, inscr. ogamique, Stokes, *Celtic declension*, 73. Le comparatif du v. irl. *trén* est *tresa*, *tressa*, = bret. *trec'h*, gall. *trech ;* *trên* est donc pour * *trĕsnos*, et *tressa* pour * *trĕsyās*. Il est difficile de séparer * *trĕsnos* du sanscrit *dhṛsh-nús* « hardi », et de ne pas voir dans * *trĕsyās* le comparatif d'une forme répondant au grec θρασύς. Le *t* initial, au lieu de *d*, est l'objection la plus sérieuse ; la persistance de l'*s* dans *tressa* peut s'expliquer par l'analogie de la variante légitime * *dĕrsyās*, comme le σ de θρασύς est dû à la forme parallèle * θαρσύς d'où θαρσύνω. C'est ainsi que l'ancien *r* voyelle produit sur le *c* suivant l'effet d'une consonne, dans les langues bretonnes : le gall. *drych*, aspect, et le v.

bret. *drih-*, *dreh-* (dans des noms du *Cartul. de Redon*) diffèrent de δραχ dans ἔδραχον et du v. irl. *drech*, aspect, = **drĕc-*, en ce que le *ch* gall. et bret. = *cc* a été amené par la variante **dĭrc*, **dĕrc*, analogue à δαρχ dans ἔδαρχον; cf. le rapport de l'irl. *coimpert* au moy. bret. *compret*. M. Rhys a signalé, *Rev. celt.*, I, 363, des changements de *dr* initial en *tr*, dans le gallois moderne.

L'accent est sans doute une des causes du renforcement des consonnes douces, à la fin des mots, en breton et en cornique; mais il faut remarquer que ces consonnes sont, la plupart du temps, en contact avec une autre consonne commençant le mot qui suit. Ce contact fait parfois changer la dentale ténue en aspirée ou en sifflante.

Ainsi de même que le *d* du fr. *remède* s'est renforcé en *t* dans le bret. moy. *remhet*, le *t* du bret. moy. *bet* « monde » est parfois suivi d'une *h*, *beth*, pour représenter probablement une prononciation *bett*, qui va jusqu'à l'aspiration, *bez*, quand le contact du mot suivant est trop intime : *bezcoaz* « jamais », cf. corniq. *bythqwath whath* « jamais encore » (*Gwreans an bys*, v. 1454). De même on a le moy. bret. *et* et *eth*, blé, et le composé *guiniz*, froment, vann. *guneh*, gall. *gwenith*, = **vind-itt-*; les formes bretonnes *Binniguet*, *Binnigueth* et *Binniguez* « béni », au commencement du XIIIe siècle (*Rev. celt.*, III, 401), etc. Le cornique a commencé le changement de *t* final en *s* par les cas où ce *t* venait après *n* ou *l*; nous avons vu que le breton, pour éviter le son *lth*, en a fait également *ls*.

Sauf dans ce cas particulier, le breton conserve fidèlement la distinction de *th* et *s*, après une consonne; mais devant une consonne, surtout une gutturale, le *z* breton = *th* devient très souvent *s*; tréc. *biskoaz*, vann. *biskoah*, = moy. bret. *bezcoaz*. Voici un autre exemple d'aspiration de *t* devant une gutturale (cf. § 13) :

Quezquen bras, tellement grand, *Gr. Myst. de Jésus*, 90; *quesquen dispar*, tout particulièrement, Sainte-Barbe, 550, var. *quez quen*; *hep quezquen*, sans rien de plus, ib. 81, var. *heb quet quen* (rime en *et*); *quezqu'en tenn... ne mennas* si durement qu'il ne resta... *Noueliou*, 136; *quezqu'en net*, très pur, 141, *quezquen dyfflat* (lis. *diffuat*) très cruellement, 135. L'expression *hep quet quen* revient souvent dans Sainte-Barbe.

Quezquement penn so enn hy, toutes les personnes qui y sont, Sainte-Barbe, 320, var. *qnez quement*; *quezquement den so en gracc*, toute personne qui est en état de grâce, ib. 557; de *quet* + *quement*, cf. *quet queffret*, en même temps, Sainte-Nonne, v. 1127, *quet gueffret*, *Myst. de Jés.*, p. 206, = corniq. *kekefrys*, *Meriasek*, 316, cf. *kescolen* « with one heart », *Meriasek*, 1769, etc.

C'est évidemment ce mot *quezquement* qui se trouve dans le vers de l'*Avocat Pathelin*,

Quez queuient ob dre douch ama,

Rev. celt., IV, 451, cf. 454 ; il faut lire, comme l'indique la rime, *quez quement ol dre douch aman*, et traduire probablement « vous tous qui êtes ici ».

Emile Ernault.

FLORA CELTICA.

L'étude des noms de plante est utile à plus d'un point de vue : elle fournit des identifications précises à l'explication des textes ; elle donne aux linguistes des documents d'origine vraiment populaire ; par ses rapports ou ses différences, elle permet à l'éthnologue de grouper ou de séparer plusieurs branches de la même race, et elle éclaire sur les emprunts d'une race à une autre. Enfin, les légendes des plantes et les usages superstitieux dans lesquels figurent les plantes fournissent à la mythologie des renseignements et des points de comparaison. La mythologie des plantes est un des étages inférieurs de la mythologie générale qu'il importe le plus de connaître.

Les peuples celtiques sont malheureusement en retard sur les autres peuples européens pour tout ce qui peut éclairer leur histoire morale et légendaire. Un grand nombre d'études ont été faites chez les peuples latins, germaniques et slaves, qui n'ont pas leur parallèle chez les peuples celtiques ; on ne semble même pas se douter souvent de la tâche qui reste à accomplir. Ce qui touche à la linguistique proprement dite et à la grammaire comparée est mis en œuvre avec ardeur : œuvre utile, mais qui serait plus utile si elle ne faisait pas négliger ou dédaigner les autres branches de la philologie, et si les celtistes prenaient pour modèle de grands philologues comme Jacques Grimm qui comprenaient dans une même étude et faisaient marcher du même pas la grammaire comparée, la linguistique, l'histoire littéraire, la mythologie et le classement des légendes.

L'étude de la Flore populaire est une de celles dont on se doute le moins dans les pays celtiques ; une de celles, pourtant, où il se serait le plus facile à des hommes de bonne volonté de faire un travail utile : en effet, un peu de bonne volonté et de l'esprit d'exactitude suffiraient. Recueillir les noms populaires d'une plante et les enregistrer sans les corriger ou les modifier : rassembler les dictons, les légendes, les usages qui

se rapportent à cette plante, faire de ces documents accumulés un dictionnaire ou les éléments d'un futur dictionnaire, voilà un travail qui devrait tenter quelqu'un des rares amis restés encore aux langues celtiques [1]. Mais un travail de ce genre est d'apparence trop modeste pour attirer les amateurs qui prétendent maintenir le culte de leur vieille langue; ils préfèrent faire œuvre de dilettantes, et, s'imaginent-ils, d'écrivains originaux !!, en rédigeant des vers ou des articles sans intérêt dans des feuilles qui ont une « colonne celtique ». Comme nous donnerions volontiers ce qui remplit les trois quarts du *Gaelic Journal* de Dublin et des publications similaires, pour quelques colonnes de documents de folk-lore ! Et quand il s'agit de langues qui, comme l'irlandais, sont à la veille de périr, si on n'essaye pas aujourd'hui de recueillir ces documents linguistiques et folk-loriques de la bouche des vieilles gens, demain il sera trop tard ! Mais les Celtes sont, paraît-il, trop en retard sur leur époque pour comprendre les *desiderata* de la science.

Il y a quelques années, j'avais eu l'idée de compiler une Flore populaire des peuples celtiques [2]. J'aurais réuni les documents déjà publiés, j'aurais fait appel à des correspondants pour me fournir la variété des noms populaires et surtout les légendes; chaque plante aurait eu ainsi sa monographie embrassant l'ensemble des peuples celtiques : ce dictionnaire eût été, je pense, aussi utile au linguiste qu'au mythologue. J'ai dû renoncer à ce projet, en partie faute de temps et surtout parce que les matériaux rassemblés étaient insuffisants, et parce que je n'aurais pu me renseigner d'une façon assez complète dans les pays celtiques. Ce sont des travaux qui doivent avoir un caractère local, être faits pour un pays particulier par un homme du pays : la synthèse est possible plus tard par la coordination des travaux locaux. Nous voudrions que les savants des pays celtiques se missent courageusement à cette œuvre, surtout en Irlande; ils trouveraient un modèle dans la *Flore populaire de la France* que va faire paraître M. Eugène Rolland. En attendant, il ne nous paraît pas inutile de publier les indications bibliographiques que nous avions réunies en vue de notre travail abandonné ; nous y mentionnons plusieurs ouvrages spéciaux, peu ou point connus en dehors des pays où ils ont paru, et ces indications peuvent être utiles — au moins aux celtistes du continent.

1. Ce que nous disons ici de la flore peut s'appliquer aussi à la faune; voir par exemple le curieux et utile ouvrage que M. Eugène Rolland a écrit sur la *Faune populaire de la France*, 6 vol. in-8. Paris, Maisonneuve, 1877-1883.

2. Comme supplément à la Flore que prépare M. Eug. Rolland.

ANCIEN CELTIQUE.

Noms de plantes cités dans :

1) Dioscoride (Ier ou IIe siècle après J.-Ch.) *passim*. — Sur les noms barbares de plantes cités par le grec Dioscoride, voir E. Meyer, *Geschichte der Botanik*, t. I.

2) Pausanias (IIe siècle ap. J.-Ch.), Liv. X, ch. XXXVI, § 1. — Il s'agit d'un mot galate ὄς qui paraît désigner le chêne à kermès (*quercus coccifera*) ; voir G. Perrot, *Mémoires d'archéologie*, etc. Paris, 1875, p. 256 et suiv.

3) Marcellus de Bordeaux (fin du IVe ou commencement du Ve siècle ap. J.-Ch.). Les noms gaulois de plante sont cités dans le mémoire que J. Grimm a consacré à cet écrivain (*Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1847, p. 435 et suiv.

Sur plusieurs de ces noms, voir M. d'Arbois de Jubainville dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. II, p. 69, et M. Whitley Stokes, *Celtic Declension*, p. 77 (Extrait des *Transactions of the Philological Society for* 1885).

4) La plupart de ces noms, et d'autres encore épars dans les écrivains de l'antiquité [1] sont réunis, mais à leur ordre alphabétique, dans le lexique qui termine les *Origines Europæ* de Diefenbach, Francfort-sur-le-Main, 1861.

IRLANDAIS.

A) IRLANDAIS ANCIEN ET MOYEN.

La riche collection de manuscrits que nous a laissée l'Irlande celtique contient un certain nombre de traités de botanique. Ils sont jusqu'ici restés inédits : il serait pourtant intéressant d'en publier les principaux, parce qu'ils fourniraient des noms *anciens* des plantes, et aussi parce que ces traités — traduits la plupart du latin — font suivre d'ordinaire le nom irlandais du nom latin. On a ainsi une identification, et quand on rencontre dans un texte un nom obscur de plante, ces traités permettront d'en connaître le sens.

1. Par exemple le mot *amella* « thym » conservé par Servius et étudié par M. Wh. Stokes dans les *Beitraege* de M. Bezzenberger, t. IX, dans un article intitulé *Celtic Etymologies*.

Je donne ci-dessous les textes dont je trouve la mention dans mes notes : cette liste sera facilement augmentée par les Irlandistes.

Manuscrits du Collège de la Trinité, à Dublin.

5) H. 2, 17; p. 279-317. Catalogue de plantes, minéraux, etc., employés en médecine.

6) H. 3. 4; p, 61 et suiv. *Idem.*

7) H. 3. 7; p. 133. Fragment d'une liste analogue.

8) H. 3. 15; p. 21. Liste alphabétique des plantes, herbes, minéraux, etc., formant la *materia medica.*

Ibid.; p. 47, col. 2. Liste de noms de plante, en latin et en irlandais.

Manuscrits de l'Académie royale d'Irlande à Dublin[1].

9) $\frac{23}{O, 6}$; p. 19-31. Fragment d'une liste analogue, commençant au mot *Sambucus;* — p. 34. Liste alphabétique de plantes et d'herbes.

10) $\frac{23}{I, 21}$. Contient un traité sur les plantes.

Manuscrits de la Faculté des Avocats, à Edimbourg.

11) Le n° III traite de botanique.

Manuscrits du Musée Britannique, à Londres.

12) Add. 15, 403. Herbier médical où les noms des plantes sont donnés en latin et en irlandais.

13) Egerton 119. Ms. en papier, écrit par James Scurry en 1820. Liste des noms de plante en irlandais, anglais et latin.

Tous ces mss. — à l'exception du dernier — sont sur parchemin et des XIVe ou XVe siècles.

Il faut aussi remarquer que les mss., si nombreux, qui traitent de médecine, contiennent souvent des noms de plantes qu'il serait utile de relever[2].

Sur notre demande, et par l'obligeante entremise de M. Wh. Stokes, M. Standish H. O'Grady, un Irlandais irlandiste dont nous avions tou-

1. Je saisis cette occasion de signaler aux romanistes l'existence dans la Bibliothèque de l'Académie d'Irlande d'un beau manuscrit français (coté $\frac{24}{G, 8}$) formant un traité des plantes, et orné de dessins fort bien exécutés (de 2 à 10 cent. de hauteur) représentant des plantes ou des instruments de médecine.

2. L'observation est du Dr Todd dans son analyse du ms. de Fermoy, *Proc. of the Irish Acad. — Irish Ms. series,* vol. I, p. 53.

jours regretté de ne pas voir le nom dans notre recueil, avait bien voulu nous promettre d'éditer dans la *Revue Celtique* le traité botanique du ms. de Londres, Add. 15, 403. Il nous écrivit même en date du 8 juillet 1884 que son travail était très avancé et serait bientôt prêt pour l'impression. Ses occupations ne lui ont pourtant pas, depuis, permis de l'achever. Nous espérons qu'il en trouvera un jour le loisir, et que la *Revue Celtique* aura l'honneur et le profit de ce travail.

La plupart de ces mss. de botanique — comme aussi de médecine — dérivent sans doute de sources communes, qui sont la *Materia Medica* latine du moyen âge: et c'est dans les écoles des Asclépiades irlandais qu'ils se multipliaient, probablement sous la dictée d'un maître: c'est par l'hypothèse de la dictée que M. Standish H. O'Grady expliquait l'incorrection de son ms. de Londres[1].

B) IRLANDAIS MODERNE.

14) THRELKELD, Synopsis Stirpium Hibernicarum; or a Short Treatise of Native Plants, especially such as grow spontaneously in the Vicinity of Dublin, with their *Latin*, *English*, and *Irish* Names; and an Abridgement of their Virtues, etc., in-12. Dublin, 1727.

15) KEOGH (John). Botanalogia Universalis Hibernica; or, a General Irish Herbal calculated for this Kingdom. Giving an Account of the Herbs, Shrubs, and Trees, Naturally produced therein, in English, Irish, and Latin; with a true description of them and their Medicinal Virtues, etc.; petit in-4. Corke, 1735.

16) WADE, M. D. G. — Catalogus Systematicus Plantarum Indigenarum in Comitatu Dublinensi Inventarum. In-8, Dublin, 1794.

Gives the Latin, Irish, and English names (dit un catalogue de librairie).

17) WHITE. Irish Botany: an Essay on the Indigenous Grasses of Ireland. By John White. With 2 large plates, carefully coloured, and 3 Indexes — Latin, Irish and a General English Index, in-8. Dublin, 1803.

On nous a assuré que la *Flora Hiberrnica* de J.-T. MACKEY publié en 1836 ne contient aucun nom irlandais de plante; et il en est de même du répertoire botanique du même auteur publié dans les *Transactions of the R. Irish Acad*,, t. XIV (1825).

Ne connaissant que par un catalogue l'ouvrage de Miss Cusack sur le

5. The ms. Add. 15, 403 seems to me to have been written with a certain amount of inattention, which is quite compatible with good penmanship. Indeed it is possible that the care bestowed upon the latter sometimes interfered with the regard due to the subject matter itself. Again, one must never forget that mss. of the kind were often written from dictation. — Lettre de M. Standish H. O'Grady, du 20 janvier 1884.

comté de Kerry, nous ignorons s'il y a des noms irlandais dans ses listes d'histoire naturelle [1].

Le ms. Egerton 119, signalé plus haut, devrait figurer ici, s'il n'est pas copié sur un ms. ancien.

GAÉLIQUE ECOSSAIS.

18) Flora Scotica; or. Systematic Arrangement in the Linnæan Method of the Native Plants of Scotland and the Hebrides; illustrated by numerous fine full-page plates by John LIGHTFOOT, 2 vol. in-8. 1792.

19) Gaelic Names of Plants (Scottish and Irish), collected and arranged in scientific order, with notes on their etymology, their uses, plant superstitions, etc., among the Celts, with copious Gaelic, English and scientific indices, by John CAMERON (Sunderland). Edinburgh and London, Blackwood and Sons, 1883, IX-130 p. in-8.

Sur ce livre, qui laisse beaucoup à désirer, voir notre article plus haut, t. V, p. 496.

GAELIQUE MANNOIS.

A notre connaissance, il n'a été rien publié de spécial sur les noms de plante de l'île de Man.

GALLOIS.

20) Meddygon Myddfai, or the medical practice of the celebrated Rhiwallon and his sons of Myddvai (13. cent.). From ancient Mss. with an English translation, by J. Pughe and J. Williams ab Ithel. Llandovery, Welsh Mss. Society, 1861; xxx-470 p. in-8.

21) L'édition que JOHNSON a donnée de l'*Herbal* de GERARD, ouvrage anglais de la fin du XVIe siècle, contient un *Catalogue of the British Names of plants*, communiqué à lui, Johnson, par « Master Robert DAVYES of Guisaney, Flintshire ». Ce catalogue contient environ 240 noms.

22) John DAVIES, dans son *Antiquæ linguæ britannicæ dictionarium duplex*, Londres, 1632, a donné un *Botanologium* gallois-latin à la suite

1. Cusack's (M. F.) History of the Kingdom of Kerry, with coloured geological map, and numerous woodcuts, List of Mammalia, Birds and Botany, with copious index, in-8, 1871.

de sa première partie, qui contient environ mille noms. Ce *Botanologium* est, dit Hugh Davies (cité *infra*), reproduit dans les *Origines Gallicæ* de BOXHORN (1654).

23) Nous avons lu que le t. II de JOHNSONI *Mercurius Britannicus* contient une notice sur les plantes de North Wales, avec les aventures de l'auteur sur le Snowdon en 1639; mais nous ignorons s'il y a des noms indigènes de plantes.

24) Hugh DAVIES, *Welsh Botanology*. London, 1813, 2 parties en un vol. in-8 de XIV-151 et XV-255 p.

C'est l'ouvrage le plus important sur la matière et l'ouvrage d'un botaniste de profession. Il donne la flore de l'île d'Anglesey. Dans sa préface, H. Davies passe en revue les travaux qui ont été faits précédemment sur le même sujet, à la fois au point de vue botanique et au point de vue linguistique, et il adresse quelques critiques de détail (pour l'identification des plantes) aux écrivains cités plus haut et aussi au dictionnaire d'Edward Lhuyd.

La première partie, rédigée en anglais, donne dans l'ordre des familles botaniques, et sous le nom latin, les noms anglais et gallois et les observations de botanique propre (habitat, saison, etc.).

La seconde partie rédigée en gallois donne sous le titre de *Llysieuiaith Gymreig* le catalogue des noms gallois des plantes, avec des observations sur leurs qualités médicinales et autres.

25) Le dictionnaire gallois-anglais de Thomas RICHARDS, qui est encore un des meilleurs que nous possédions, donne — au moins dans sa troisième édition, Dolgelley, 1815 — une *Botanology, or the names of herbs, plants and fruits, in Welsh and English* (p. 429-444), qui repose sur le *Botanologium* gallois-latin de John Davies.

26) John WILLIAMS, *Faunula Grustensis,* Llanrwst, 1830, 148 p. in-18.

Ce livre peu connu et fort rare contient un catalogue en trois langues (latin, anglais et gallois) des animaux et des plantes qui existent dans la paroisse de Llanrwst.

27) Un article intitulé *Botany* et signé du pseudonyme RHIWALLON dans le *Cambrian Journal* de 1854, p. 150-155, avait pour but d'intéresser les Gallois à la collection de leurs noms indigènes de plantes. A ce propos, l'auteur passe en revue ce qui a été fait jusqu'alors dans cet ordre d'études, et conteste quelques identifications de noms de plantes données soit dans les travaux spéciaux, soit dans les dictionnaires gallois.

28) *Welsh names of apples*, article anonyme dans *The Cambrian Journal* de 1858, p. 145-151. Cet article donne les noms gallois des diffé-

rentes variétés de pommes employés principalement dans le comté de Glamorgan.

29) PRICE (R.) et E. GRIFFITH, Y Llysieu-lyfr Teuluaidd, yn ddwy rann I.-12, Abertawy, 1858.

Cet ouvrage est simplement un traité de botanique en gallois.

30) Llandudno, its history, Natural History and Antiquities, by R. PARRY. In-8, 1861.

D'après un catalogue auquel nous empruntons ce titre, l'ouvrage contiendrait un glossaire de mots gallois ; nous ignorons si ce sont des noms de plantes.

31) Les *Bye-Gones* d'Oswestry dans le volume de 1882 contiennent plusieurs notes relatives aux noms et aux légendes des plantes en Galles (p. 89, 135 et 149).

On y reproduit une liste de noms gallois tirés « from a scarce little book by Lady WILKINSON called *Weeds and wild flowers, their uses, legends and literature* ». Une question que j'ai faite dans le même volume (p. 190), pour avoir la date et le lieu de publication de ce livre, est restée sans réponse.

Dans une de ces notes, on assure qu'un dictionnaire gallois qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque du Musée Britannique de Londres contient, comme additions manuscrites, un grand nombre de noms de plantes.

32) Dans son article *The treatment of English borrowed words in colloquial Welsh* (publié dans les *Trans. of the Philological Society* pour 1881), M. Th. POWEL a cité, en terminant, quelques exemples de noms de plantes empruntés à l'anglais et déformés par fausse analogie. Les mots de l'usage vraiment populaire sont en effet ceux qui sont le plus souvent transformés par la *Volksetymologie*, et les noms de plantes sont, entre tous, de cet ordre.

BRETON ARMORICAIN.

33) LE GALL, Flore du Morbihan. Vannes, 1852, in-12.

34) P. L. CROUAN, Florule du Finistère. Paris, Klinksieck, 1867, in-8.

35) Aug. LIÉGEARD, *Bleuniou-Breiz*, flore de Bretagne. Paris, Savy, 1879, in-12.

Il y a enfin une classe de documents où l'on peut retrouver les noms de plantes, ce sont les noms de lieu. C'est ce qu'a fait M. P. W. JOYCE

dans la seconde série de son livre sur les noms de lieu irlandais [1]. Mais ce sont là des recherches délicates et qu'un philologue seul peut aborder. Tout au moins est-il aisé de recueillir les dénominations locales de terrain, ce qu'en français on appelle les *lieux dits* (en anglais *field-names*), où entrent les noms de plante.

Ce serait une erreur de croire que l'œuvre de la philologie se fait tout entière dans les cabinets des érudits : les chercheurs locaux, avec le seul mérite du zèle et surtout de l'exactitude et encore sans prétentions ambitieuses, peuvent rendre des services inappréciables, malgré leur apparence modeste : mais ces chercheurs locaux, combien sont-ils dans les pays celtiques ?

H. Gaidoz.

7. T. II, ch. xix. Sur cet ouvrage voir notre article plus haut, t. II, p. 500.

REMARQUES

SUR

LE BAS-VANNETAIS.

CHANSONS EN BAS-VANNETAIS.

I.

De même qu'on appelle basse Bretagne la partie la plus occidentale de la Bretagne armoricaine, on a dû appeler bas-vannetais le pays le plus à l'ouest de la région vannetaise. Grégoire de Rostrenen s'était déjà servi de ce terme dans la même acception que nous. Le bas-vannetais est borné rigoureusement à l'ouest par l'Ellé qui formait, avant la Révolution, la ligne de démarcation entre l'évêché de Cornouailles et l'évêché de Vannes. Dans la région nord du Morbihan, la moitié du canton de Faouët et tout le canton de Gourin, moins la commune de Plouray située sur la rive gauche de l'Ellé, continuent si bien à parler le dialecte de Cornouailles qu'on a dû y conserver le catéchisme de Quimper et n'y envoyer que des prêtres cornouaillais. A l'est, le Scorff ne forme qu'une limite approximative. Dans la région nord, la seule que nous ayons bien étudiée, sur la rive gauche du Scorff, on parle bas-vannetais dans les communes d'Inguiniel, Persquen, Locmalo, Séglien, Silfiac, Perret, Lescouet, Mellionec, Plélauff et Sainte-Brigitte, au moins en partie, croyons-nous. Le Blavet forme la limite au nord.

Le bas-vannetais n'est qu'une variété du dialecte de Vannes. Les gens du bas-vannetais comprennent assez facilement les gens du haut-vannetais et en sont compris, quoique les différences soient très sensibles. Le bas-vannetais a, avec le haut-vannetais, deux traits caractéristiques communs et qui les séparent nettement des autres dialectes : le traitement de la dentale spirante sourde (*th gallois*), et le fait que l'accent n'est pas régulièrement, comme dans les autres dialectes, sur la pénultième.

On a dit d'une façon trop générale que le dialecte de Vannes se distinguait des autres dialectes dans le traitement des dentales. En réalité il ne traite d'une façon particulière que la spirante dentale *sourde*. Elle est devenue, en vannetais, une gutturale *sourde*, ce qui, en soi, n'a rien de bien surprenant et ne saurait étonner quiconque a entendu prononcer le *th* gallois (gall. *llaeth*, lait, arm. moyen *laez*, léonard *leaz*, haut-vannetais *liah* (*a* irrationnel, euphonique), bas-vannetais *lèh* = lacte). Nous adoptons pour les voyelles les signes français : *é* a le son de l'*e* dans le français *été ; è* le son de l'*e* français dans *mère*, *père ; e* a le son de l'*e* muet du français *mener*, *melon*, et par conséquent de l'y gallois non accentué. Le *d* précédé de *r* est assimilé à un *t* [1]. Cette évolution de la dentale sourde en gutturale sourde n'est pas antérieure au XVIe siècle ; aussi bien pour le bas-vannetais que pour le haut-vannetais, avant cette époque et même postérieurement dans l'écriture, la spirante dentale sourde est écrite, comme ailleurs *z*. Le premier exemple cité par M. d'Arbois de Jubainville (*Etudes grammaticales*, p. 44*) est de 1572. Le *z* pour *th* et *d* spirant date du XIIe siècle. Plusieurs noms de lieu du bas-vannetais le conservent encore. Ex. :

Cozlen, vieil étang (en Locmalo, canton de Guéméné-sur-Scorff), prononcé *cohlen* ou *colen*. La spirante dentale douce (*dd* gallois, pour la prononciation *th* doux anglais) s'est conservée, dans l'écriture et par zones, dans la prononciation vannetaise jusqu'au XVIIIe siècle. On trouve bien dès 1387 (Rossenweig, *Dict. topog. du dép. du Morbihan*) des exemples comme *Moustoer Guehennou* pour *moustoir Guezennou*, mais ces exemples, jusqu'au XVIe siècle, sont infiniment rares. L'écriture *Guehennou* est sans doute le fait d'un scribe non bretonnant, d'autant plus que le lieu dont il s'agit est sur la frontière franco-bretonne. Il aura écrit *Guehennou* comme on l'écrivait dans son pays. Nous ne saurions trop, en passant, engager les celtisants qui étudient les chartes armoricaines, à ne se servir à partir du XIe siècle que de noms de zone bretonnante actuelle. Le breton a perdu au XI-XIIe siècle, plus ou moins complètement, une zone considérable, à l'ouest de la Vilaine, et on s'expose, si on n'use pas d'une très grande prudence, à prendre des faits de phonétique française pour des faits de phonétique bretonne : par exemple la disparition de la dentale à l'intérieur du mot dès le XI-XIIe siècle. Actuellement et sans doute dès le XVI-XVIIe siècle, dans bon nombre d'endroits, la spirante

1. Il y a en gallois un phénomène analogue dans le verbe dont l'infinitif est *cerddet*, marcher, léonard *kerzet*, vann. *kèrhet*, et l'impératif *cerhed*, qu'il marche, *cerhwch*, marchez, allez. Il est probable que la différence de traitement du *d* tient à une différence d'accent.

dentale douce a disparu, soit dans l'intérieur du mot, soit à la fin. L'hiatus est évité à l'intérieur, au moins en bas-vannetais, par le développement d'une sorte de spirante sourde *h* analogue à celle qui s'est dégagée en gallois avant l'accent dans des formes comme *glanháu*, purifier, encore n'apparaît-elle pas toujours : ex. : *bwar* sourd = léonard *bouzar*, gallois *byddar* ; *mèv*, ivre, = léonard *mezo*, gall. *meddw*. Le *z* final disparaît sans laisser de trace : *di*, *dé*, jour, haut-vannetais, *dé* bas-vannetais, gall. *dydd*. Ce *z* a évidemment disparu à l'époque où c'était une pure spirante dentale [1]. S'il est conservé en Léonard c'est qu'il est descendu à la sifflante douce *z* français. *Z* ou s *actuel* entre deux voyelles se conserve parfaitement en vannetais comme ailleurs [2].

Il semble qu'il y ait une exception à la disparition de la spirante dentale douce et qu'elle ait été changée comme la spirante dentale dure en gutturale sourde dans des formes comme les troisièmes personnes du présent de l'indicatif de verbes dont le thème était terminé par un *d*, comme *lac'h* ou *lah*, il tue, *cuh*, *cuc'h*, il cache, léonard *laza*, gallois *ladd*, léonard *cuzet*, gall. *cuddio*. La vérité, c'est que la troisième personne a ici un *h* final par analogie avec les autres personnes dans lesquelles, régulièrement, le *z* spirant intervocalique a disparu et où s'est développée, après sa disparition, une sorte d'*h* marquant l'effort de la prononciation pour passer d'une voyelle à l'autre : le thème verbal vannetais n'est plus *ladd*, ni *cudd*, mais *lah*, *cuh*. A la fin des mots, naturellement, cet *h* a un son plus fort. La très grande différence, en vannetais, entre l'évolution du *z* (= *th* = *ct*, *rt*, *rd*, *tt*, *zd*) et du *z* (= *d*), c'est que dans le premier cas, il y a passage d'un organe à un autre, tandis que dans le second il y a disparition, puis naissance d'une sorte de spiration entre deux voyelles. Ce qui le montre bien, c'est la disparition totale du *z* = *d* à la fin du mot, ce qui n'arrive jamais pour le *z* = *th*. De là aussi le fait que dans la plus grande partie de la Cornouailles et dans le pays de Tréguier la spirante dentale douce a disparu, tandis que le *z* ou *s* sorti de *th* reste : ex. : *dé*, mais *les* ou *léz* lait. Dans le pays de Tréguier où on aime les affriquées, le *h* sourd du vannetais est devenu une véritable spirante gutturale, *ch* : *lac'han*, tuer. Le développement

1. La prononciation du *dd* gallois à la fin des mots est quelquefois si faible qu'il nous est arrivé tout d'abord de ne pas l'entendre et que nous nous sommes demandé d'abord s'il n'avait pas disparu : c'était une erreur, en faisant toutefois cette réserve que le *dd* final disparaît dans certaines constructions : *di-mawrth* = *dydd mawrth*, mardi, *di-mercher* = *dydd mercher*, etc. (à remarquer l'écriture *dydd-iau*, jeudi, et la prononciation *diviau*).

2. *Z* se change en *r* dans quelques cas assez rares pour des raisons qui ne nous paraissent pas fort claires et qui sont, à notre avis, diverses.

de *c'h* en passant par *h* à la suite de la disparition d'un *z* se manifeste même en léonard dans des formes comme *p'ec'heuz* puisque vous avez = arm. moyen *poz euz* pour *pa oz eus*. La marche est *po(z)euz*, *pe euz*, *pe heuz*, *pec'heuz* [1].

Pour l'accent, le bas-vannetais n'a pas une prédilection aussi marquée pour la dernière syllabe actuelle que le haut-vannetais; il n'a pas non plus de préférence pour la pénultième comme les autres dialectes. Il est plus mobile et moins intense que partout ailleurs. Nous sommes d'ailleurs convaincus qu'il y a moins d'uniformité dans l'accent qu'on ne le croit. Quant à voir dans la place de l'accent en vannetais une influence française, nous n'hésitons pas à affirmer que c'est une erreur. L'étude des dégradations vocaliques en gallois et en armoricain nous montre clairement que bon nombre de finales actuelles ont été accentuées. Les syllabes finales disparues, les anciennes pénultièmes devenues finales lorsqu'elles étaient longues ou diphthonguées ont assez longtemps retenu l'accent, sans parler de celles qui, en vieux celtique, l'avaient déjà. L'accent dans les composés gallois et armoricains est de bonne heure sur le second terme. Dès le moyen breton, l'accent a une tendance manifeste à abandonner la dernière et à se rejeter sur la pénultième : c'est visible en armoricain dès le XIV-XVe siècle : la victoire est à la pénultième au XV-XVIe. En haut-vannetais, c'est l'analogie de la dernière qui l'emporte : l'accent est plus souvent sur la dernière. Ce qui montre qu'il ne saurait, en tout cela, être question d'influence française, c'est que la partie de la Cornouailles et du Trégorrois qui touchent la zone française ont de préférence l'accent sur la pénultième et que la partie du bas-vannetais qui est la plus rapprochée de la frontière française a peut-être moins de penchant pour l'ultième que la partie qui en est la plus éloignée.

Comme le gallois et tous les dialectes bretons-armoricains, le bas-vannetais allonge, dans la prononciation, la voyelle de tous les monosyllabes terminés par *g d b* (= *c t p* ancien) ; *z* (= *d*) ; *v* (= *m* ; *b*) ; *ch* (= *cc*, *rc*) ; *z* (= *tt*) ; *f* (= *pp*) ; *s* (= *st*) ; et *n*, *l*, quand ils n'étaient pas redoublés ou suivis d'une autre consonne [2] : à la différence du gallois, les dialectes armoricains, dans les polysyllabes, allongent la voyelle accentuée : gall. *tād*, plur. *tădau*, pères ; arm. *tād*, plur. *tādou*. Le haut-vannetais échappe en partie à cette loi, parce qu'il a souvent l'accent sur la der-

1. Lə son de la dentale spirante douce existe encore en haut-vannetais, sporadiquement dans les composés syntactiques comme *me zad*, mon père. Nous l'avons nettement constaté dernièrement à Guern (arrondissement de Pontivy).

2. *Rhys*, Lectures on welsh phonology, deuxième édition. Voir le chapitre si remarquable et si neuf des voyelles.

nière. Le bas-vannetais y est moins soumis encore que le haut-vannetais, à cause du peu d'intensité de son accent (il y a une exception à faire pour les *a* accentués : ils sont prononcés longs, soit en monosyllabe, soit en polysyllabe). Ex. : *pōd* (paotr) garçon, jeune homme, *gars*, plur. *pŏtred*. Dans *pŏtred*, les deux voyelles sont brèves ; l'*ō* est devenu ouvert comme dans le français *parole*, l'*e* de *pŏtred* se prononce comme l'*e* muet français. Il est assez difficile de donner des lois pour la place de l'accent en bas-vannetais. En général, il est sur la dernière quand la dernière est une diphthongue ou une longue, ou contient toute autre voyelle qu'un *e* actuellement sourd. De là comme en haut-vannetais la conservation du pluriel des thèmes en *u* comme diphthongue : *tadow* (à peu près *aou*) en bas-vannetais, *tadéu* en haut-vannetais, île de Groix et bourg de Batz *èo*. Plusieurs autres diphthongues dans les autres dialectes réduites à des sons simples s'y maintiennent : *nadoué*, aiguille = léon. *nadoz*, gall. *nodwydd ; annewer*, génisse, = léon. *ounner* (Catholicon *annoer*, *onnoer*, *ounner*) ; *bennoèh* ou *bennoah*, bénédiction, = léon. *bennoz* (= *bennoeth*)

L'*e* final pour cause d'atonie est muet dans bon nombre de terminaisons en bas-vannetais, par exemple dans les terminaisons en *en* : *pedenn*, prière, *azen*, âne ; en *el* : *avel*, vent ; *es* : *guirhiess*, vierge ; et pluriel : *potred*, garçon ; *ted* : *trindet ; ec* (*oc*) : *madek*. Dans les mots de plus de deux syllabes, lorsque l'accent est sur la dernière, la pénultième s'affaiblit et il semble qu'il y ait sur la première une sorte de demi-accent. Ex. : *awál*, une pomme, *awelow*, des pommes, l'*e* est bref et sourd. Il est d'ailleurs en réalité sur l'antépénultième dans quelques cas : par exemple si de trois syllabes la première seule a un son sonore et si les autres sont muettes : *bèleyen* et *bèlien*, des prêtres, dans une partie du bas-vannstais [1] ; cf. le nom de lieu *Guern-perennes* au XVIe siècle, prononcé aujourd'hui *Guér-bèrness* [2]. En bas-vannetais l'accent dépend de la longueur et du timbre des voyelles. Il est plus souvent sur la dernière que sur la pénultième, mais il n'a aucune répugnance pour la pénultième. Enfin, fait digne de remarque, on le trouve quelquefois sur l'antépénultième ; or, en gallois moderne dans les polysyllabes, c'est la syllabe initiale protonique qui est la plus frappée ; l'écriture traditionnelle du gallois littéraire nous voile ce phénomène ; on ne le trouve exprimé qu'assez rarement dans les livres ; ex. : *glnháu*, purifier, nettoyer, pour *glanhau ; ndolig* = *nadolig ; pgéthwr* = *pregethwr* (dans un roman gallois reproduisant

1. La forme en bas-vannetais est IAN : *bèlian*.
2. Dans *kerbeterien* (XVIe siècle, *kaer an peleterien*), l'accent est sur *kèr* plutôt que sur aucune autre voyelle. Ces questions demanderaient de longs développements qui trouveront leur place ailleurs.

par endroits le langage populaire, fort intéressant d'ailleurs, nous avons même rencontré la forme *gethwr*. Y Dreflan gan Daniel owen Treffynnon 1881, p. 20); *caled* dur, *cletach*, plus dur, etc.[1].

En armoricain également, l'accent a une aversion marquée pour l'antépénultième.

Cette différence assez fréquente d'accent entre le bas-vannetais et le haut-vannetais dans la place et l'intensité de l'accent a amené une assez grande divergence dans le timbre des voyelles. Le haut-vannetais prononce volontiers sourd (*e* muet français) *e* atone venant de *ŏ*, *ŭ*, *ĭ*, *ĕ*, mais il n'a guère d'*e* muet final, parce qu'il accentue assez fortement la dernière. Le bas-vannetais qui souvent ne l'accentue pas, ou l'accentue peu, en a un grand nombre. De là entre le haut-vannetais d'une part et les autres dialectes une énorme différence: et entre le haut-vannetais et le bas-vannetais une divergence notable. La pénultième étant accentuée fortement et intense en Cornouailles est sonore, la dernière, non accentuée, souvent sourde; la pénultième étant non accentuée en haut-vannetais, est sourde (s'il s'agit d'*e*), tandis que la dernière est sonore. Le bas-vannetais accentuant très peu, a souvent sourdes la pénultième et l'ultième; ex.: haut-vannet. *mechér*, métier, corn. *mécher* ou *micher*, bas-vann. *mecher;* haut-vann. *mevél*, corn. *mével* ou *mèol*, Léon. *mévèl*, bas-vann. *mevel;* h.-v. *brezél*, corn. *brèzel*, bas-v. *brezel*; *Guenèd* ou *Gunètt*, Vannes, en h.-v.; corn. et bas-vann. *Guéned;* léonard *brezónek* ou *brezounek*, haut-vann. *berhonnèc* ou *brhonnèc*. Le haut-vann. et le léonard sont ici d'accord pour la première syllabe, parce qu'elle n'était pas accentuée[2].

Le bas-vannetais se sépare encore du haut-vannetais dans le traitement de l'ancien *a* long accentué. Il descend en haut-vannetais jusqu'à *é;* en bas-vannetais comme ailleurs, on a *eu* (*ö*) : *brér*, frère, bas-vann. *breur* et *breu*.

En résumé, le bas-vannetais prononce comme les autres dialectes, à peu de choses près, les sons suivants[3]: *a* comme *a* français; *o* tantôt comme l'*o* fermé français dans *mot*, *audace*, tantôt comme l'*o* ouvert français dans *parole*, *aurore:* l'*o* fermé ou vient d'*ao* (*tol*, table = *taol*) ou est un *o* ancien frappé d'accent et allongé: *mōr*, mer, *dōr*, porte,

1. Cette aversion décidée pour l'antépénultième, la dégradation de l'initiale dans les mots de plus de deux syllabes, le fait que l'accent dès le VII-VIIIe siècle dans les composés se porte sur le second terme, ne permettent guère de supposer que jamais, comme en irlandais, l'accent même aigu ait été régulièrement sur l'initiale dans les noms.

2. Le corn. a *brèonek* et le bas-v. *brohonek* ou *bronek* à la suite de la chute du *z*.

3. Il y aurait un volume à écrire sur ces questions: nous ne donnons ici que quelques aperçus généraux.

marhōl, marteau, etc. ; *o* ouvert, quelle que soit sa provenance, qu'il vienne de *u* ou de *o*, est bref : *pód* (paotr), plur. *pŏtred ; mór*, mer ; *mŏ-rŏch* marsouin.

ou (français *ou*, gallois *w*) ne représente pas, en bas-vannetais, en général, une voyelle simple primitive : il égale *v* + voyelle *o*, *u*, *e*, *gour-hiemen*, commandement, gall. *gorchymmyn* (en revanche bas-vannet. *golow* = *goleu ;* bas-vann. *bran-golow*, nom de lieu = gall. *bryn-goleu*). Quelquefois cependant, en monosyllabe long, ou en position, accentué il représente un ancien *ŭ : droug* = gall. *drwg*, mauvais ; *boulc'h* entaille = gall. *bwlch*, brèche (*boulc'h* en bas-vannetais indique le bout coupé d'un pain, le *croûton*). Le son *u* (*u* français) remonte, comme ailleurs, à *ou*, *ō*, *uv* ou au latin *ū*. Il est arrivé à *i* dans *inon*, un, à *ô* fermé dans *ôn un* article indéfini, à u*e* dans u*ének*, onze. *ī* remonte à *ī* long ou à *ū* celtique et se prononce comme *i* français.

Le bas-vannetais, comme les autres dialectes, a les sons *é*, *è*, *eu* (*ö*) et *e* sourd (rare en léonard ou inconnu ?), mais, comme nous venons de le voir, ces sons y sont distribués différemment, suivant la place de l'accent.

E muet représente *ĭ*, *ĕ*, *ŏ*, *ŭ*, qqf. *ă* non accentué, et même *ă* infecté, quand ces voyelles sont atones : *nevé* = *novid*, nouveau, *kemenér*, tailleur, cf. gall. *cymmynwr*, tailleur *de bois ; di-sedorn*, samedi, etc.

E sourd représente encore un *ā* long ancien qui, accentué, a donné *eu* (*ö*) vers le XIIe siècle et ensuite devenu atone, est descendu à *e*. Ex. : toutes les terminaisons en *āco-* devenues *uc*, *euc* et, par le recul de l'accent, *ec*. Enfin un *e* sourd peut, par son voisinage, assourdir la voyelle voisine si c'est un *e* ; *sevel*, se lever, *mevel*, serviteur, *guelet*, voir, *selet*, examiner, etc.

É (comme le français *été* représente *ĭ*, *ĕ* ou *e* sorti d'*o* ou *u* infectés, quand ces voyelles sont accentuées : *ténnein*, tirer, *neué*, nouveau. *guelé* lit (cf. gallois *tynnu*, *newydd*, *gwely*), etc.

È (*è* français dans *palais*, *décès*) représente *e* suivi de deux *ll : chudell* pour *scudell* = *scutella* (dans des mots empruntés) ;

ou *e* suivi de *rc'h* quelle que soit la provenance de l'*e* (*ĭ*, *o*, *u* infecté, ou *e*) accentué, *mèrc'h*, *kèrc'h*, avoine, *guérc'h*, vierge ;

ou *e* sorti de *ae : bèlek*, ou par assimilation du second *e : bèlèk*, arm. moyen *baelec* = gall. *baglog* ;

ou *ĕ* accentué et suivi autrefois de deux consonnes : *bèred*, cimetière, = *bedrod ; Pèret*, nom de lieu, au XVe siècle *Penret ;*

ou *a* infecté : *dillèd*, des habits, *petrè*, quoi, quelle chose ; quelquefois sans cause apparente : *kèr* = français *car*.

Eu (*ö*, son *eu* français dans *heureux*) représente un *ā* long ancien accentué : *breur* ou *breu*, frère ; *cleu*, talus avec fossé = gall. *clawdd*, etc.

Le *oe* du vieux breton n'est jamais devenu *oa* pas plus qu'en haut-vannetais [1].

Parmi les semi-voyelles, *v* a une prononciation toute particulière dans l'intérieur et à la fin du mot (*v* sortant de *v* ou de *b* ou même de *m*) : c'est un son qui est à *ü* (*u* français) comme la spirante *w* à *u* voyelle (*ou* français), ex. : *ma*ru. Les Vannetais représentent cette spirante assourdie et amincie par *-hue : marhue :* prononcez en une syllabe, la voix portant sur *á* = gall. *marw*, léon., corn., Trég. *maro*. Initial *v* est devenu en vannetais ainsi d'ailleurs qu'en Cornouaillais *gu* (français *aiguille, arguer*) et *gw*. On a le son *gu* si la voyelle qui suit est *ĕ* ou *ĭ* bref ou un *ī* long. *guin*, vin, *guelet*, voir, *gué*, des arbres, *guénn*, blanc. On a *gw* si la voyelle suivante est *a* ou *ē* long : *gwann*, faible, *gwé* sauvage (= irl. *fiad*) ; *gwèd*, *sang* (= gall. *gwaed*) ; *gwél*, fête, cf. irl. *félire*.

Pour les consonnes, outre le traitement des dentales, on peut signaler le son de *k* devant une autre voyelle que *a*, *o*, *ou* et *e* muet final. C'est un *k* iotacisé analogue par la prononciation au *c* français dans *cœur* : *kemeret*, prenez ; pron. *kjemeret*. La spirante gutturale est sourde si elle n'est précédée de *r*, ou si elle n'est pas à la fin du mot. Il y a à noter une prononciation du *c'h* analogue à celle du *ch* allemand dans *ich*, *mich*, ex. : *merhiett*, des filles, *guirhiess*, une vierge, *er hiemenér*, le tailleur = le léonard *ar c'héménèr*. Ces sons appartiennent à tout le vannetais. La spirante dentale douce qui existe encore sporadiquement en haut-vannetais dans les composés syntactiques a disparu complètement du bas-vannetais. Nous avions cru autrefois l'entendre dans une commune de dialecte bas-vannetais, mais nous avons reconnu depuis que c'est une erreur.

L'*s* comme en haut-vannetais a le son du français *ch* (cheval) devant *t*.

Les formes sont à peu près les mêmes qu'en haut-vannetais. Le haut-vannetais a conservé devant les voyelles la forme *hous*, votre, vous (pron. régime), ex. : *hous auter*, votre autel, écrit ainsi dans un recueil de cantiques : *hou ç'auter*. Le bas-vannetais n'a plus, comme les autres dialectes, que la forme *ho*.

Le pluriel du haut-vannetais *ion* est dans une partie du bas-vannetais *-ian* avec un son nasal (on en trouve un exemple dès 1432 : *ker an peleterian*) ; dans la partie la plus rapprochée de la Cornouailles et même à

1. *Oe*. En réalité *o* joue le rôle de spirante : *coér*, cire, se prononce *kwér*. *Oe* se prononce *oé* et *oè* sans que nous ayons pu jusqu'ici en voir la raison.

peu près sur toute la rive droite du Scorff, au nord, on a *ien* comme dans le reste de la Bretagne.

Dans les chansons que nous donnons plus bas, nous adoptons l'orthographe bretonne habituelle, c'est-à-dire l'orthographe française, avec ces particularités que *c* est remplacé par *k*, que *c'h* représente une spirante gutturale identique au *ch* gallois, qui a à peu près le son du *ch* allemand dans *nacht*. Nous avons adopté pour bien marquer le timbre des voyelles les signes français : *e* est un *e* sourd, identique à l'*e* muet français dans *mener* et à l'y gallois non accentué, *é*, *è* ont le son de l'*é*, *è* français (été, mère). Nous représentons le son *ch* français par š, la spirante *u* (hue) est représenté par *u* [1], le *c'h* adouci par *hi ; ow* a à peu près le son *aou ; ãn* le son *aon*, *ô* le son de l'*o* fermé français dans *audace*, *mot ;* le son français nasal *on* est indiqué par un trait sur *no :* ōn. Nous représentons par une apostrophe les consonnes supprimées accidentellement dans la prononciation. La longueur des voyelles est indiquée par un trait : *ā*.

II.

CHANSONS.

EN ÈŠTÉK.

1.

Disul vintin, pe zāuèn
Pe wè dijune' t'ein [2],
Ha mé monet t'em jardin
En èsper de bourmen

2.

Ha mé klawet ôn inék
Ar er bod e kano :
En inék sen e lārè
Facilmant tré i zōn

1. Nous aurions désiré représenter ce *v* (hue) spirant par un *v* surmonté d'un point. En nous retournant la deuxième épreuve, M. Vieweg nous informe qu'il ne peut reproduire cette transcription.

2. *d* suivi d'un autre *d* et uni par la prononciation revient à *t*. Cf. dans l'intérieur du mot *Fretu* = *Frwddu* (*Dict. topogr. du Morb.*). D'ailleurs c'est un fait ancien pour les moyennes doubles qu'elles valent une ténue : *aper* (*abber* = *adber*). Cf. Rhys, *Lectures on welsh phonology*.

3.

En inék sen e lārè
Facilmant tré i zōn :
Na[1] keu epo[2] d'en amzer
E golet, me mignon

4.

Gow e lārè 'n èšték se,
Mem es[3] on amprowet :
Me'm mwè[4] kāred ôr vèštres,
Hag en i hār berpet.
(Chanté par L.-M. Guennic, de Ploerdut).

Traduction.

1.

Dimanche matin, lorsque je me levai,
Après avoir déjeuné (m. à m. lorsqu'il était déjeuné à moi)
Et moi d'aller à mon jardin,
Dans l'attente de me promener

2.

Et moi d'entendre un petit oiseau
Sur le buisson en train de chanter :
Ce petit oiseau-là me disait
Clairement par son chant

3.

Ce petit oiseau-là disait
Clairement par son chant :
Regret tu auras au temps
Que tu perds, mon ami

1. *Na* est ici intraduisible ; il a d'ailleurs souvent le sens de *et*.
2. *E po* = arm. moy. *oz bo* ou mieux au futur *oz bezo*, m. à m. à vous sera = vous aurez. Le *s* final est tombé, l'*o* de la proclitique s'est affaibli en *e*. Le *b* a été, suivant la règle, assimilé à l'*s* précédent.
3. *Mem* = *mé a'm es* ou *mé a'm bes*, moi qui ai. L'*a* relatif s'est assourdi en *e*.
4. *Me'm mwè* = *me a'm bwé*. On prononce *memwè*.

4.

Mensonge disait ce petit rossignol là,
Je l'ai bien éprouvé :
J'aimais (m. à m. j'avais aimé) une maîtresse [1]
Et je l'aime toujours !

KLOÈREK TREMELOW [2].

1.

Na šelawed oll a šelawet
Or gannen a ne*u*é zā*u*et
De gloèrek Tremelow 'ma zā*u*et

2.

Mar e pè hui kloèrek Tremelow
bis Hui e po hon malewac'h hon dow

3.

Malewac'h ôn tād e zo kalet,
Meid kani [3] ôr vamm n'é ke' nebed

4.

Wè ked er hloèrek tri mis ag er gér,
Pe wè re' scri*u*ein dehon ôr lihér [4]

5.

Pe wè re' scri*u*ein dehon ôr lihér,
Kloèrek Tremelow de zon' t'er gér

1. *Maîtresse*, au sens honnête du mot.

2. Cette chanson a été imitée en vers français par Coppée dans le charmant recueil publié par M. Bourgault-Ducoudray : *Trente mélodies de basse Bretagne*. Paris, Heugel, 1885. Le texte breton manque. On y trouve plusieurs chansons en bas-vannetais dont nous avons fourni le texte à l'auteur. Les chansons qui sont dans un autre dialecte ont une orthographe très variée, ayant été écrites pour l'auteur par des personnes de condition et d'instruction fort diverses. Il aurait fallu un remaniement complet pour en faire des matériaux d'étude.

3. *Kani* pour *hani* ou *hini*. *Hani* est devenu *kani* par analogie aux mots commençant par *k* et dont l'initiale devient *h*, par exemple si le poss. féminin *hi* précède : on a eu *i hani*, le sien, m. à m. *celui d'elle* en parlant d'une femme, et *hi gani*, le sien, en parlant d'un homme, comme on avait *i horf*, son corps, et *hi gorf* (forme radicale *korf*).

4. On prononce *liher* (*e* sourd), *lihér* est une forme du haut-vannetais amenée ici par l'assonance.

6.

Na tri marc'h e gôb [1] en nwè kreuet
Ged en irrac'h en nwè d'i guelet.

7.

Na petè [2] zo er gèr [3] man a neue,
Na pe zōn er hlihier man arré ?

8.

Er vrauékān plac'h zo er barres man
Ho intèred iriu er vèred man

9.

Na ne dole' ket dwar ar i bé,
Meid er pé e dolei er hiuré.

10.

Meid er pé e dolei er hiuré,
Kèr ke' [4] barh tri dé me yei eué

11.

Kèr ke' barh tri dé me yei eué,
Kèr ni zo priedow heruué Dwé

12.

Kèr ni zo priedow heruué Dwé
Ha revé [5] er bĕd e hôm eué

13.

Ha ni yei ôn dow en ôr béyad
Pe n'ôm ke' weit ôn dow n'ôr gueléyad.

1. *Gob* pour *gobr*.
2. *Petè* ou *petrè* = *petra*.
3. Seul, *ger* est long et *e* a le son *é;* composé avec *man*, il est bref et a le son *è*.
4. *Ke'* = *ken*, *kent*.
5. *Heruué* ou *revé*. On remarquera qu'on prononce *revé* et non *reué* (*rehué*), cf. léon. *hervez*, gall. *herwydd*.

LE CLERC DE TREMELOW.

Le son diphthongué de cette terminaison ainsi que l'*eu* et l'*au* du haut-vannetais est exprimé dans l'orthographe officielle par *o: Tremelo*).

1.

Ecoutez tous et écoutez
Une chanson nouvellement *levée*
Au clerc de Tremelow, elle a été *levée*.

2.

« Si vous avez vous le clerc de Tremelow,
Vous aurez notre malédiction à nous deux

3.

La malédiction d'un père est (chose) dure,
Celle d'une mère n'est pas moins. »

4.

N'était pas le clerc plus de trois mois hors de la maison
Qu'il était nécessaire de lui écrire une lettre,

5.

Qu'il était nécessaire de lui écrire une lettre,
Clerc de Tremelow, pour venir à la maison

6.

Et trois chevaux de louage il a crevés
Avec la hâte qu'il avait de la voir

7.

« Qu'y a-t-il de nouveau dans ce village,
Que sonnent ainsi les cloches encore ? »

8.

— « La plus jolie petite fille de cette paroisse-ci
Sera enterrée aujourd'hui dans ce cimetière-ci. »

9.

Ne jetez pas de terre sur sa tombe,
Sinon ce que jettera le vicaire

10.

Sinon ce que jettera le vicaire,
Car avant *dans* trois jours (dans ces trois jours-ci), moi j'irai aussi

11.

Car avant trois jours terminés j'irai aussi,
Car nous sommes époux selon Dieu

12.

Car nous sommes époux selon Dieu,
Et selon le monde nous (le) sommes aussi.

13.

Et nous irons tous deux dans une seule *tombée*
Puisque nous ne sommes pas allé dans un seul lit.

(Chanté par ma mère).

ME HOÉR MARI.

1.

bis { Lāret-u d'ein, me hoér mari,
Na piu en nes o 'kāret-ui
— O lèr [1], mem breurék [2] powr, o kèr ne ouyoc'h ket
Or hloèregék yawang, e toned a *u*éned.

2.

bis { Lāret-u d'ein, me hoér mari,
Na pèrèk ne rédèc'h hui !
— O lèr, mem breurék powr, o kèr ne ouyoc'h ket,
Or jô e wè get on, ha yon 'nwè me zapet.

3.

bis { Lāret-u d'ein, me hoér mari,
Na pèrèk ne grièc'h hui ?
— Olèr, mem breurék powr, o kèr ne ouyoc'h ket,
Or mouched wè get on, yon 'nwè stanket mem bék:

1. *Lèr* n'a pas de signification précise.
2. On dit aussi *breu-ék* (de *breu* pour *breur*, frère .

4.

bis { Laret-u, d'ein, me hoér mari,
J[1] men e hues[2] ōn lakeit-ui

— O lèr, mem breurék powr, o kèr ne ouyoc'h ket,
I korn, liorh, me zad, didan ôr bod loré.

(Chanté par COURTET au bois de Cravial, en Lignol).

Traduction.

1.

Dites-moi, ma sœur Marie,
Qui vous a aimée ?
— O mon cher petit frère, car vous ne savez pas
Un jeune clerc venant de Vannes.

2.

Dites-moi, ma sœur Marie,
Mais pourquoi ne courriez-vous pas ?
— O mon cher petit frère, o car vous ne savez pas,
Un cheval était avec lui et il m'a attrapée.

3.

Dites-moi, ma sœur Marie,
Mais pourquoi ne criiez-vous pas ?
— Il avait un mouchoir et il a bouché ma bouche.

4.

— Dites-moi, ma sœur Marie
Où l'avez-vous mis ?
— O oui, mon cher petit frère, o car vous ne savez pas
Dans le coin du jardin de mon père,
Sous une touffe de laurier[3].

1. La forme ordinaire est *e*.
2. Haut-vann. *e hoes* ou *e huès*. *E* représente *o(z)*; mais *hues* est assez énigmatique. *Oz beus* a donné en bas-vannetais *e pes*. *Oz eus* n'eût donné que *e hes*.
3. Il n'est pas difficile de voir qu'il s'agit d'un viol et d'un infanticide. Les vraies chansons bretonnes, celles qui n'ont pas subi l'influence du genre français populaire, en général ami de la prolixité, procèdent par bonds. Le chanteur supprime les transitions. Il arrive souvent ainsi à produire des effets surprenants, surtout, si comme cela arrive souvent, la mélodie est belle. Il est fort probable que ce genre a dû être particulièrement florissant à l'époque où le chanteur s'accompagnait d'un instrument de musique, et où la harpe, par exemple, non seulement aidait le chanteur, mais chantait seule, où tantôt elle accompagnait, tantôt alternait.

LE GARÇON DÉGUISÉ EN FILLE.

1.

Guisket ôn abit damezel,
Na kèhe [1] t'oulen lojein e kér, ho
Na kèhe' t'oulen lojein e kér.

2.

Bonjour doc'h hui, tud en ti man,
N'eche' [2] moyan te lojein eman, ho,
N'eche' moyan te lojein eman.

3.

Ha lōnjet ewalh e *u*ehèt,
Meid laret-u a beban e tet, ho...

4.

Nen dan a fwér nag a varhad,
Meid ôn tamék ehon devehat, ho...

5.

Tošteit ag ajet tal en tan,
Ha me ya méñ (pron. *mégn*) d'ober doc'h o koan [3], ho

6.

Mé ne'm es mé nan na zihiet,
Meid ôn tamék e hon chagriñet, ho...

7.

Meid ôn tamék e on chagriñet :
Me henon e n'ellan ke' kousket, ho...

1. *Kèhet*, pour *kerhet*, léon. *kerzet*, gall. *cerddet*.
2. *N'echet* (en français) = *n'es ket*, léon. *n'enz ket*, n'est pas, il n'y a pas.
3. Sa forme habituelle est *kwén*. *Koan* appartient à la Cornouailles, Tréguier, Léon ; il est ici pour les besoins de l'assonance.
4. *Kenon* pour *henon; henon* a eu le sort de *hani* devenu *kani*. On dit de même *ho kani*, le vôtre.

8.

Ho kenon [1] ne gouskehèt ket ;
Kèr m'o kassei d'a' [2] me mèrc'h Janet, ho...

9.

Kèr m'o kassei d'ha' me mèrc'h Janet,
'Barh en ôr gampék aluéhet, ho,...

10.

Wè ke' weit mad en i *u*elé,
Pe gomzas tehi a zimizi [3], ho...

11.

« Na pesort intron e hoc'h hui,
Pe gomzet-u d'ein a zimizi, ho...

12.

« Arhwac'h hui zāvo mintin mad,
Vi' mon' t'em goulen ge' mamm ha tād, ho...

13.

— « Bonjour doc'h hui, otro baron,
Ha hui e rei d'ein hô mèrc'h Chanton, ho... »

14.

« Me mèrc'h Chanton, hui ne po ket,
Kèr ôn tamék e hoc'h dibordet, ho... — »

15.

— « Na' mehè [4] ket o mèrc'h Janet,
Nag ôn nôs ket i em'es kousket, ho...

1. *D'ad* pour *dahad*. Ex. : *daha' ton*, vers lui, auprès de lui, *'dahad om*, auprès de nous, *daha' 'ton* = l'arm. moy. *davetaff*, vers lui (cf. Zeuss. p. 690). Pour *v* disparu et *h* entre deux voyelles, cf. bas-vann. *e ho* = haut-vannet. *e vo* (sera).

2. *Dimizi* est une forme léonarde ; la forme bas-vannet. est *dimein*.

3. Régulièrement il faudrait *na ne mehè* = *na na'm behè*.

4. *Ket* pour *get* à cause du *t* précédent. Le vannetais a au lieu de *gant*, haut-corn. *gat*: *gen* et *ge* : *genein* (= *geniff*) avec moi, *genim*, avec nous, *geton*, avec lui, etc. *Geton* est-il pour *gent don* = *gantaff* ou faut-il le comparer au gallois *gyt* dans *gydac*, avec.

16.

Mar pes kouske' keti ôn nôz,
Hui e gouskei hinwah a bamnôz, ho...

(Chanté par COURTET, de Cravial en Lignol).

Traduction.

1.

Revêtez un habit de demoiselle
Et allez demander à loger en ville.

2.

« Bonjour à vous, gens de cette maison,
N'y a-t-il pas moyen de loger ici ? »

3.

— « Logé assez vous serez
Mais dites-nous d'où vous venez ? »

4.

— « Je ne viens de foire ni de marché,
Mais je suis un peu attardé. »

5.

— « Approchez et asseyez-vous près du feu,
Et moi je vais vous faire votre souper ».

6.

— « Moi, je n'ai ni faim ni soif,
Mais je suis un peu chagriné ;

7.

Mais je suis un peu chagriné :
Seul je ne puis dormir. »

8.

Seule, vous ne dormirez point,
Car je vous enverrai auprès de ma fille Jeanne.

9.

Car je vous enverrai près de ma fille Jeanne
Dans une petite chambre fermée à clef.

10.

Il n'était pas bien allé (= il était à peine allé) dans son lit,
Qu'il lui parla de mariage ?

11.

« Quel genre de femme êtes-vous donc,
Que vous me parlez de mariage ?

12.

« Demain vous vous lèverez de bon matin
Pour aller me demander à mon père et à ma mère. »

13.

— « Bonjour à vous, Monsieur le Baron,
Me donnerez-vous votre fille Jeanneton ? »

14.

— « Ma fille Jeanneton vous n'aurez pas :
Car vous êtes un peu débauché. »

15.

« Quand je n'aurais pas votre fille Jeanne,
Eh bien, une nuit avec elle j'ai couché ! »

16.

— « Si vous avez couché avec elle une nuit,
Vous coucherez (avec elle) ce soir et toutes les nuits. »

LES NAUFRAGÉS.

1.

Or batimant a bémp kant tonèl, ho
bis Or batimant a bémp kant tonèl
E zo chomet e riviér Bourdèl.

2.

Pémp kant martelod e wè barh, ho
Tou' rac'h mant beuet meid pwar

3.

Hui[1] ya d'er gér, me nen nān ket, ho,
Meng gourhiemenow e gassehèt.

4.

Meng[2] gourhiemenow e gassehèt
D'em dous mari a d'em hwér Janet.

5.

Lāre' tehi, mar kemer par, ho
Kemer ôr labourer douar

6.

Kemer ôr labourer douar, ho :
Or martelod e zo en arvar.

7.

Lāre' tehi kass i map t'er skoul, ho,
En desko de hout[3] marhadour.

8.

En desko d'out marhadour mad, ho
Ha n'en ei ke' te vecher i dad.

9.

Ha nen ei ke' te vecher i dad :
Or martelod e uè[4] *mark a mad.*

1. Par une inspiration fort hardie et dramatique, le chanteur fait parler les morts.
2. La prononciation est la même que dans le gallois *fyngorchymmyn,*
3. *De hout* = *de voud*. *Bout*, verbe subst. ; signalons une forme inconnue en haut-cornouaillais : *but* (*u* français).
4. *Vé* ou *vè* = *ez bez*, léon. *vez*. C'est un présent *habituel* qui n'est jamais confondu avec le présent ordinaire dans le verbe substantif. *Bez* = le gallois *bydd* employé dans le même sens. Les Gallois distinguent même le présent habituel dans d'autres verbes, du moins à la troisième personne du sg. *mi ddywediff*. Ce présent habituel est une troisième personne du futur. Dans le nord (Carnavon) la forme est en *-th* et non en *f*. C'est probablement un changement d'organe (cf. cependant *istlinnit profatur*, dans les gloses en vieux-breton).

10.

Or martelod e *uè* mark a mad,
Gueh ar er môr, gueh ar en dwar.

(Chanté par GUENNIC).

EN DEVEHAT.

Quelques mots sont nécessaires pour l'intelligence de cette chanson. Le Morbihan et surtout le haut-vannetais a compté après 1830 un grand nombre de réfractaires ou de jeunes gens qui, appelés par le sort à servir sous les drapeaux français, refusaient de se soumettre à la loi et de quitter leur pays. Un certain nombre se donnaient comme légitimistes. Mais on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que le motif déterminant était l'amour du sol natal, la répugnance à se trouver au milieu de gens de langue différente, et la crainte de vexations dont les anciens soldats leur faisaient un tableau, quelquefois, hélas! trop fidèle. On nous affirme que dans une garnison que nous ne nommerons pas, on punit les soldats bretons qui, *dans les rues*, parlent leur langue maternelle. Nous aurions peine à croire à d'aussi niaises persécutions, si dans le rapport d'un inspecteur-général de l'enseignement primaire, il y a peu d'années, nous n'avions trouvé cette incroyable assertion : « Jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, par suite de son ignorance du français, le petit bas-breton ne donne aucun signe d'intelligence ! » Ce qui est très caractéristique, c'est qu'il n'y a pas eu, à notre connaissance, de réfractaire dans l'armée de mer : là, le Breton était sûr de se trouver au milieu de compatriotes. Grâce à la complicité des habitants du pays, beaucoup de réfractaires ont pu défier les poursuites des gendarmes et même des régiments lancés à leur poursuite. On en cite un qui s'est rendu en personne à l'empereur Napoléon III lors de son voyage en Bretagne. Le plus célèbre est le héros de notre chanson, Le Devehat, fils d'un bedeau de Melrand, arrondissement de Pontivy. D'une intelligence remarquable, d'une agilité et d'une force prodigieuses, il fut pendant de longues années le cauchemar des autorités de tout degré du Morbihan. Il finit par être pris par trahison et interné, comme prisonnier politique, dans nous ne savons quelle partie de la Bretagne. On nous a affirmé qu'il était mort à Jersey. Sans être cruel, Le Devehat était vindicatif. On lui a attribué plusieurs meurtres, notamment celui d'un colonel de gendarmerie. Il eut un jour la patience de suivre toute une journée un brigadier de gendarmerie à qui il en voulait mortellement : il aurait pu le tuer cent fois, mais il voulait qu'il

sût que c'était bien de sa main et jouir un peu de sa vengeance. Il attendit que le brigadier fût allé se coucher dans une ferme. Aussitôt le malheureux au lit, Le Devehat entra, alluma la chandelle, puis le pistolet à la main réveilla d'un soufflet le dormeur, lui laissa le temps de le reconnaître et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Un mouvement sauva le brigadier ; il en fut quitte pour une grave blessure.

La chanson qui suit est tronquée. Il en court, m'a-t-on dit, dans le pays de Guern et de Melrand, bon nombre encore sur son compte.

1.

Māb er hloher a vouc'h Melran, lārér ezo ôn niowl a bôt.
Yōn e larè d'en oštizes : » Téne' jišt ar en dōl.

2.

« Téne' tregon chopina' jišt, ne *u*ehèm ke' kouyonet,
« Kompañonah e zô arlèrh, ag en es forh zihiet. »

3.

Me yont korden e wè en ti, komans t'en im zelet :
« Nag achapam ni, mar karam : arri*u* er Chouanet. »

4.

Ag a énon e hè nezen, a de Bondi e haz,
Hag er Brigadié Janndarmet enōn e rankontaz.

5.

« Ha bonjour doc'h hui, brigadié, bonjour doc'h e larān ;
Pell zô e klawān mé laret, oc'h klac'h kloher Melran.

6.

« Meid mar doc'h klac'h kloher Melran, èl [1] m'i [2] klawān laret,
Ma karet-ui, Brigadié, me rei doc'h in [3] hawet. »

7.

— « Pe wiyehèn méñ, eme yon, larehèc'h ket ôr gow,
Me rehè doc'h jišt te évet, ha guin lan o polow. »

1. *El* pour *evèl*.
2. *M'i* est pour *m'in*. *In* ou *en* est un pronom neutre ou masculin régime.
3. Le bas-vannetais ne change jamais l'*n* du pronom *en*, ni celui de *hon*, notre, en *r*.
4. *Ne hehèt* pour *ne yehèt ;* de même *e haz* et *e yaz*, il alla.

8.

Hag e pad e wè barh en ti, wè èl ôr hāc'h fwètet,
A pe wè deit ar er pa*u*é, wè èl ôn arrajet.

9.

A pe wè deit ar en pa*u*é, yon̄ 'n im ga*u*è pô' fièr.
« Deit ar me lèrh, me yont karden, boutet ô fri em rèr. »

10.

Ag a énon̄ e hè nezen de gošté kwè' Kel*u*en,
Ayon̄ rankontaz hwac'h énon̄ Joannow Kabosen.

11.

« Mar doc'h hui Joannow Kabosen, èl m'i klawān laret,
Ne hehèt [1] ke' kén de Bondi, de zisprij Chouanet [2] ».

12.

Ag a énon̄ e haz nezen, d'er Gèrvèr Guern e haz,
Etré *u*éneg [3] eur a greis-noz, ôr révolt e za*u*az.

13.

Er gardnasion a Bondi, brigadié janndarmet,
Ha tout e tant d'er Gervér, de dapeïn chouanet.

14.

Pe wènt arri*u* barh er Panér, ha bandet ô armaj,
Mont er Pitroï, mab er hlohér zay [4] dré'r lucarn d'en niaz [5]

15.

Pen nwè [6] zayet barh er Panér, skoein ôn tōl ar i rèr:
« Deid ar me lèrh, me yont korden, lakeit ô fri em rèr. »

1. *Ne hehet* pour *ne yehèt;* de même *e haz* et *e yaz*, il alla.
2. Chouans, noms donnés dans la Bretagne et le Maine aux paysans soulevés contre la première République.
3. *Uéneg* pour *unnek* est une forme bien singulière qui existe dans tout le vannetais. Une forme moins énigmatique et fort intéressante, c'est celle du sujet vingt *uigent* = *ugent*. léon., et *ugain*, gallois.
4. *Say*, léon. *salla* (pron. *saya*), sauter.
5. Par assimilation pour *diaz*.
6. Pour *p'en dwè*. *Dwè* = *en devoè*.

16.

Pe wè arriu er vonalek, ha yon lizer[1] dow dénn,
Ag evit o ammerdein tout ha me *yontow korden.*

17.

Ag a énon e haz nezen, de gošté Zam-Briek:
'Gollaz er pow' kèh[2] Izidor : énon e wè tapet.
(Chanté par Fr. Didu, tailleur à Guémené-sur-Scorff).

Traduction.

1.

Le fils du bedeau de Melrand, on dit que c'est un diable de garçon.
Il disait à l'hôtelière : « Tirez du cidre sur la table.

2.

« Tirez trente chopes de cidre sur la table, que nous ne soyons pas [*couillonnés* (moqués, joués)
Compagnie (à moi) est après qui a grand' soif. »

3.

Mes oncles la Corde (les gendarmes)[3] qui étaient dans la maison, com- [mencent à s'entre-regarder :
« Echappons-nous d'ici, *si nous voulons*, arrivés (sont) les chouans. »

4.

Et de là il s'en allait alors, et à Pontivy il alla
Et le brigadier de gendarmerie là il rencontra.

5.

« Et bonjour à vous, brigadier, bonjour à vous je dis : [Melrand.
Longtemps est que j'entends dire que vous êtes à chercher le bedeau de

6.

« Mais si vous êtes à chercher le bedeau de Melrand comme je l'entends
Si vous voulez, brigadier, je vous ferai le trouver. [dire,

1. Ordinairement *lezel*, laisser, lâcher.
2. Pour *powr-kèh*. *Kèh* = léon. *keaz*, arm. moy. *caez*, gall. *caeth*.
3. Cinq ou six gendarmes buvaient dans une auberge. Le Devehat qui ne dédaignait pas la plaisanterie entra et frappant sur la table demanda d'une voix impérieuse trente chopes de cidre pour ses amis. Les gendarmes effrayés s'enfuirent. Le Devehat avait bon nombre d'imitateurs et quelques compagnons aussi dangereux que lui.

7.

— « Si je savais, dit-il, que vous ne me disiez pas un mensonge,
Je vous donnerais du cidre à boire et du vin plein votre ventre. »

8.

Et tant qu'il était dans la maison, il était comme un chat fouetté,
Lorsqu'il fut venu sur le pavé (de la rue), il était comme un enragé.

9.

Et lorsqu'il fut venu sur le pavé, il se trouvait fier gaillard :
« Venez après moi, mon oncle la Corde, fourrez votre nez dans mon [cul. »

10.

Et de là il allait alors du côté de Queluen,
Et il rencontra encore là Jouanno Cabosen.

11.

« Si c'est vous, Jouanno Cabosen, comme je l'entends dire,
Vous n'irez plus à Pontivy déprécier les Chouans[1] ».

12.

Et de là il allait alors ; au Kerver Guern il alla;
Entre onze heures et minuit une révolte il souleva.

13.

La garde nationale de Pontivy, le brigadier de gendarmerie,
Et tous, ils viennent au Kerver pour attaquer les chouans.

14.

Lorsqu'ils furent arrivés dans le Paner, et leurs armes bandées,
D'aller le Pitroï[2], le fils du bedeau, sauter à travers la lucarne, en bas.

1. Jouanno Cabosen, alléché par la prime promise à qui livrerait Le Devehat avait, avec quelques amis, réussi à le surprendre et à le lier. Le Devehat se laissa sans résistance mettre sur un cheval, mais tout d'un coup il rompit ses liens et saisissant un pistolet le mit sous le nez du traître. Il se contenta de lui faire peur : Cabosen, assure-t-on, en devint fou pour quelque temps. Nous ne savons à quel autre incident auquel aurait été mêlé Cabosen fait allusion la chanson.

2. Pitroï, m'a dit le chanteur, est un surnom commun aux habitants de Melrand. Il n'a pu m'en donner le sens. Cerné par une compagnie de voltigeurs dans une maison isolée, Le Devehat s'élança à travers la lucarne, fermée ordinairement par un volet en bois, qui se trouve à l'arrière des maisons bretonnes, bondit par dessus les baïonnettes,

15.

Lorsqu'il eut sauté dans Paner, lui de frapper un coup sur son derrière :
« Venez après moi, mes oncles la Corde, fourrez votre nez dans mon [cul. »

16.

Lorsqu'il fut arrivé dans le champ de genêts, il tira deux coups de fusil
Pour les *enmerder* tous ainsi que *mes oncles la Corde.*

17.

Et de là il s'en alla alors du côté de Saint-Brieuc :
Là perdit le pauvre Isidore (prénom de Devehat) : c'est là qu'il fut pris.

LES TROIS TAILLEURS[1] DE PONTIVY.

1.

Tri hiemenér a Bondivy (*ter*)
Zo deit te houriat d'ôn ti ni

2.

Wènt ke' weit mad ar en trezow,
P'o dwè goulenet o leiñow [2].

3.

Leih er bilig a you' silet
En nwè débet en tri hrevet.

4.

Tri hošté kik ag ôr mel-kein
Ag ôr pénék lé ar er lein

culbuta du choc un soldat qui observait la lucarne de dessus une meule de paille et se précipita dans les champs. Les voltigeurs tirèrent et il fut blessé à l'épaule. Il se sauva néanmoins. Un prêtre le recueillit et le guérit.

1. Les tailleurs sont l'objet d'un mépris traditionnel. Comme dans certaines parties du pays de Galles, il en faut neuf pour faire un homme. Un trait curieux, c'est qu'ils sont considérés comme doués d'un appétit fabuleux.

2. *Leiñ*, premier repas (arm. moy. *leiff*), *méren*, repas du milieu du jour, *meren anderu*, repas vers quatre heures, *koén*, souper.

5.

A hwac'h larè en ani bian.
D'i gamerad ne wè ke' lan.

6.

« Lakeit en dibr ar en āzen,
Mon' te glac'h boed d'er hiemenerien

7.

P'wè arri*u* en āzen er porh
Yon e gwehas a hĕd i gorf.

8.

« Kemeramb ol beb a blouzen
De huéheiñ ba'[1] rè*u* en āzen.

9.

« A huéham tout ag ol d'ôr vwéh,
Me tei[2] en azen bowr d'i lĕh. »

10.

Pe wè zelet ô labouriow,
N'ô dwè ke' greit meid ôr bragow.

11.

Pe wè zelet a zele' mat
Wènt komanse' te zizouriat

12.

Pe wè zelet bragow er pôd
E wè en tu adrā*u*[3] arôg.

(Chanté par veuve Le Gal, à Guémené-sur-Scorff).

Traduction.

1.

Trois tailleurs de Pontivy
Sont venus coudre à notre maison.

1. *Bar* est pour *e barh*. *Parh* = gall. *parth*. Il a le sens de *dans*; en gallois moyen *parth ac* avait le sens de *vers*.
2. *me tei* = *maz deui*.
3. arm. moy. *adreff*, cf. gall. *adref*, à la maison (*mynd adre'*, retourner à la maison).

2.

Ils n'étaient pas bien venus sur le seuil
Qu'ils avaient demandé leurs déjeuners.

3.

Plein le bassin de bouillie passée [1]
Avaient mangé (mangèrent) les trois crevés.

4.

Trois quartiers de viande et une échine
Et une petite tête de veau par-dessus.

5.

Et encore disait le plus petit
A son camarade qu'il n'était pas plein.

6.

Mettez la selle sur l'âne
(Pour) aller chercher des vivres aux tailleurs.

7.

Lorsque fut arrivé l'âne dans la cour,
Il tomba tout de son long.

8.

Prenons tous chacun une paille
Pour souffler dans le derrière de l'âne.

9.

Et soufflons tous et tous d'une voix (souffle)
Que vienne le pauvre âne à sa place (qu'il revienne à lui).

10.

Lorsque furent examinés leurs travaux
Ils n'avaient fait qu'une paire de braies (culottes).

1. *Silet*, mot à mot *passée;* arm. moy. (*sizl* situla, sitla, *coulouer* (passoire). Cathol. *Silein* se dit aussi pour l'action de mêler la bouillie avec un bâton approprié à cet effet, pendant qu'elle est sur le feu. Comme dans le pays de Galles et en Irlande, la bouillie, surtout la bouillie d'avoine (bas-vann. *youd kerc'h,* gall. *iwd* ou *uwd cerch*) joue nn rôle considérable dans l'alimentation des paysans. En Armorique, la bouillie de blé noir fait à la bouillie d'avoine une concurrence redoutable.

11.

Lorsqu'il fut examiné et bien examiné,
Elles avaient commencé à découdre.

12.

Lorsque furent examinées les braies du garçon,
L'envers était devant.

PROVERBES BAS-VANNETAIS.

1.

Er hirran a gornow
Di*u*enét hi volow.
Que le plus long de cornes
Défende son ventre.

2.

Or vwés a pe *u*è mè*u*
'Golla en al*u*é ag i rè*u*.
Une femme quand elle est ivre
Perd la clef de son c...

3.

N'es koh votes
A ne ga*u* i vares [1]
Il n'y a mauvais sabot
Qui ne trouve son pareil.

4.

Koh ki n'om veul
Mauvais chien se loue lui-même.

J. LOTH.

---

1. *Vares* pour *fares* = *pares*. Après *i* féminin en bas-vannetais, comme en maint endroit de la Bretagne, le *p* au lieu de devenir *f* est devenu actuellement *v* par analogie. Cf. *er-vantan* = *er feunteun*, la fontaine (haut-vann. *er-fetan*).

MOTS BRETONS

DANS LES CHARTES DE BEAUPORT

(troisième article [1]).

Moysan, dans *Ker-moysan*, 1298, p. 215. Ce mot se rencontre dans le *Cartulaire de Redon* et semble dérivé de *Moyse*, *Moyses*.

Neber, dans *Lan-neber*, 1235, pp. 100, 101; 1245, p. 119; 1263, p. 167; 1268, p. 181; 1270, p. 186; 1271, p. 192. Voyez *Niber*.

Nedelec, surnom de *Trehanus*, 1266, p. 172 « noël » du latin *natalicius*, en gallois *nadolig*.

Neez, dans *Lan-neez*, 1184-1189, p. 8. Voyez *Nevez*.

Neli, dans *Kaer-neli*, 1298, p. 216. Comparez le nom d'homme *Noli*, du *Cartulaire de Redon*.

Net, dans *Ploe-net*, 1266, p. 171.

Nevenitre, dans *Ple-nevenitre*, 1202, p. 51.

Nevez « nouveau » dans *Lan-nevez*, 1248, p. 129; 1267, p. 178. La forme ancienne conservée par le *Cartulaire de Redon* est *nowid*. Voyez *Neez*.

Nez, dans *Plo-nez*, 1240, p. 109, écrit *Ple-nez*, 1244, p. 116; 1256, p. 145; *Ploe-nez*, 1257, p. 149; 1261, p. 161. Voyez *Niz*.

Niber, dans *Lan-niber*, 1232, p. 93. Voyez *Neber* et le suivant.

Nibert, dans *Lan-nibert*, 1233, p. 98. Voyez *Neber* et le précédent.

Nidic, dans *Lan-nidic*, 1198, p. 12. Voyez les suivants. On trouve dans le *Cartulaire de Redon* le nom d'homme *Nethic*.

Nitic, dans *Lan-nitic*, 1266, p. 173. Voyez le précédent et le suivant.

Nitich, dans *Lan-nitich*, 1233, p. 97. Voyez les précédents.

1. Voyez les deux premières parties de ce travail t. III, p. 395-418, et t. VII, p. 52-65.

Niz, dans *Ple-niz*, 1237, p. 104; 1266, p. 174; 1269, p. 183; 1271, p. 188. Voyez *Nez*.

Nourri (*villa*), 1229, p. 87.

Nues, dans *Lan-nues*, 1202, p. 45. Voyez *Nevez*.

Nynec, dans *Lan-nynec*, 1271, p. 193. Comparez le nom d'homme *Ninoc* du *Cartulaire de Redon*.

Oarn, dans *Loes-oarn*, 1245, p. 117. Comparez le nom d'homme du *Cartulaire de Redon*, *Hoiarn* « fer ».

Oc, dans *Plou-oc*, 1202, p. 50; écrit aussi *Plo-oc*, 1206 (*vidimus de* 1225) pp. 60, 61, 62; 1227, p. 85; 1231, p. 91; 1237, p. 103; 1238, p. 106; 1245, pp. 119, 120, 121; 1247, pp. 126, 127; 1252, pp. 135, 136; 1265, p. 170; 1273, p. 197; 1280, pp. 204, 205. Voyez *Ohc*, *Hoc*, *Hohc* et le suivant.

Och, dans *Plo-och*, 1247, p. 125. Voyez le précédent et *Ozoc*.

Odec, dans *Plo-odec*, 1252, pp. 135, 136. Voyez *Ozec* où le *d* primitif a été changé en *z*.

Odel, dans *Roc-odel*, 1271, p. 189. Voyez *Othel*, *Hodel*, *Hedel*.

Ohc, dans *Plo-ohc*, 1242, p. 112; 1244, p. 116. Voyez *Oc*, *Hoc*, *Hohc*.

Oreal, nom de femme, 1229, p. 87.

Oregon (*domus*), 1268, p. 180. Voyez le suivant. Le *Cartulaire de Redon* nous donne les formes *Oregon* et *Oreguen*.

Oreguen, de *Mazeriis*, 1184-1189, p. 8. Voyez le précédent, *Orguen* et *Ouregen*.

Oret, dans *Cad-oret*, 1298, p. 216; écrit *woret*, dans *Cat-woret*, IXe siècle, *Cartulaire de Redon*, suppose un nominatif * *Voreto-s*, dont le datif *Voreto* est conservé par une inscription Kuhn's *Beitraege*, t. III, p. 167.

Orguen de Maceriis, 1202, p. 46; 1207, p. 64; nom de femme, 1271, p. 188; XIIIe siècle, p. 220. Voyez *Oreguen*.

Orhan, dans *Plo-orhan*, 1260, p. 158. Dans le *Cartulaire de Redon* ce mot est écrit *Orhant*.

Orquiou (*villa*), 1284, p. 206.

Orram, dans *Pont-orram*, 1247, p. 128.

Orvou, nom d'homme, 1288, p. 211.

Osan, dans *Quaer-osan*, 1260, p. 157.

Osmondus, nom d'homme, 1232, p. 92, paraît être un mot germanique. La forme la plus ancienne est *Ansemundas*. C'est un composé possessif signifiant « qui a la protection des dieux ».

Othel, dans *Roc-othel*, 1292, p. 211. Voyez *Odel*, *Hodel*.

Oualain, dans *Cad-oualain*, 1233, p. 98; ce mot est écrit *wallon* dans *Cat-wallon*, *Cartulaire de Redon*. Il paraît signifier « puissant ». Comparez le gaulois *vellaunus*.

Ouregen (*domus*), 1267, p. 179. Comparez *Aourken*, nom de femme dans le *Cartulaire de Redon*, p. 108.

Outrec (*stagnum*), 1280, p. 205.

Ozauc, dans *Plo-ozauc*, 1208, p. 66. Voyez les suivants.

Ozech, dans *Plo-ozech*, 1241, p. 111. Voyez le suivant.

Ozec, dans *Plo-ozec*, 1251, p. 133; 1253, p. 139; 1266, p. 173; 1271, pp. 188, 189. Voyez *Odec*, *Hozec*, *Ozauc*, *Ozech*, *Ezoc*, *Ezec* et les suivants.

[*O*]*zec*, dans *Plozec*, 1256, p. 145; 1257, p. 148; 1263, p. 167; dans *Ploizec*, 1260, p. 158. Voyez les précédents et les suivants.

Ozech, dans *Plo-ozech*, 1253, p. 138. Voyez les précédents et les suivants.

Ozoc, dans *Ploe-ozoc*, 1298, p. 215; *Plo-ozoc*, 1202, pp. 47, 48; 1206, pp. 59, 60; 1212, p. 69; 1219, p. 73; 1258, p. 151; 1261, p. 163; 1263, p. 167; 1266, pp. 173, 175; 1268, pp. 181, 182; 1269, p. 185; 1270, pp. 185, 186; 1271, pp. 187, 189, 192; 1273, p. 197; 1274, p. 199; 1284, p. 207; 1298, p. 215; 1301, p. 217. Voyez *Hozoc*, les précédents et les suivants, et *Ezoc*, *Ezec*.

[*O*]*zoc*, dans *Plozoc*, 1260, p. 158; 1292, p. 211; 1298, p. 215. Voyez les précédents et le suivant.

Ozouc, dans *Plo-ozouc*, 1263, p. 167. Voyez les précédents.

Paublat (*Le*), surnom de *Gegou*, 1252, p. 135; surnom de *Merianus*, 1271, p. 190.

Pautoate, nom de femme, 1244, p. 116.

Pebliau (*sanctus*), 1245, p. 121.

Peliou, dans *Peliou-bras*, 1231, p. 90.

Peliou-bras, 1231, p. 90.

Pelvet, dans *En-Pelvet*, 1287, p. 209.

Pem, pour *Pen*, dans *Pem-pol*, 1257, p. 146; 1266, p. 172; 1279, p. 204.

Pem-pol, nom de lieu, 1257, p. 146; 1266, p. 172; 1279, p. 204. Voyez *Pen-pol*, *Pen-poul*.

Pen « tête, extrémité », dans *Pen-pol*, 1184-1189, p. 8; 1202, p. 48; 1233, p. 96; 1244, p. 115; 1256, p. 145; 1257, p. 147; 1261, p. 161; 1271 pp. 187, 188; 1292, p. 211; 1295, p. 212, dans *Pen-poll*, 1305, p. 218; dans *Pen-poul*, 1263, p. 165; 1267, p. 179; 1271, pp. 188, 191, 193. *Pen* est écrit *Pem-* dans *Pem-pol*, 1257, p. 146;

1266, p. 172; 1279, p. 204. On trouve encore *Pen* comme premier terme dans les composés *Pen-ros*, 1235, p. 101; 1237, p. 102; 1242, p. 114; 1245, p. 121; 1248, p. 129; 1250, p. 132; 1253, p. 139; 1260, p. 156; *Pen-tavre*, 1214, p. 70; *Pen-thevria*, 1228, p. 85, écrit *Pen-tevria*, 1256, p. 143. Voyez *Pem*.

Pennoc (*Le*), surnom de Guillou, 1237, p. 103; dérivé de *pen*; ce mot subsiste encore aujourd'hui sous la forme *pennek* à la fois comme nom de famille et comme adjectif signifiant « têtu ».

Pen-pol « bout du fossé », nom de lieu, 1184-1189, p. 8; 1202, p. 48; 1233, p. 96; 1244, p. 115; 1256, p. 145; 1257, p. 147; 1261, p. 161; 1271, pp. 187, 188; 1292, p. 211; 1295, p. 212. Voyez les suivants.

Pen-poll, nom de lieu, 1305, p. 218. Voyez le précédent et le suivant.

Pen-poul, 1263, p. 165; 1267, p. 179; 1271, pp. 188, 191, 193. Voyez les précédents.

Pen-ros « bout du tertre », nom de lieu, 1235, p. 101; 1237, p. 102; 1242, p. 114; 1245, p. 121; 1248, p. 129; 1250, p. 132; 1253, p. 139; 1260, p. 156.

Pen-tavre, 1214, p. 70.

Pen-tevria, nom de lieu, 1256, p. 143. Voyez le suivant.

Pen-thevria, 1228, p. 85. Voyez le précédent.

Pias, nom d'homme, 1202, p. 51; 1203, p. 59; surnom d'*Eudo*, 1266, p. 176.

Pietel, nom d'homme, 1271, p. 192.

Ple « paroisse », dans *Ple-banalec*, 1274, p. 199; *Ple-bara*, 1202, p. 46; *Ple-dran*, 1307, p. 219; *Ple-guian*, 1255, p. 142; *Ple-lo*, 1211, p. 68; *Ple-lou*, 1202 (*vidimus de* 1274 *ou* 1275), p. 48; 1206 (*vidimus de* 1225), p. 62; 1211, p. 68; 1224, p. 80; 1229, p. 87; 1233, pp. 94, 98; 1235, p. 100; 1238, p. 105; 1240, p. 110; 1242, p. 112; 1247, pp. 124, 126; 1251, p. 134; 1255, p. 143; 1256, p. 143; 1258, p. 149; 1259, p. 152; 1261, p. 163; 1264, p. 169; 1269, pp. 182, 184; 1300, p. 217; *Ple-mic*, 1233, p. 95; *Ple-nevenitre*, 1202, p. 51; *Ple-nez*, 1244, p. 116; 1256, p. 145; *Ple-niz*, 1237, p. 104; 1266, p. 174; 1269, p. 183; 1271, p. 188; *Ple-rin*, 1254, p. 141; *Ple-rivou*, 1235 (charte inédite); 1253, p. 137; 1260, p. 157, 159; 1287, p. 207; *Ple-stan*, 1198, p. 12; *Ple-vara*, 1184-1189, p. 8; 1202, p. 48; 1261, p. 163; 1264, p. 169. Voyez *Ploe*, *Ploi*, *Plo*, *Plou*, *Plu*.

Ple-banalec, nom de lieu, 1274, p. 199. Voyez *Plo-banalec*, *Ploe-banalec*, *Ploi-banazlec*, *Plou-banelec*.

Ple-bara, nom de lieu, 1202, p. 46. Voyez *Ple-vara, Plo-vara.*

Ple-dran, 1307, p. 219.

Ple-guian, nom de lieu, 1255, p. 142. Voyez *Plu-guian.*

Ple-lo, nom de lieu, 1211, p. 68. Voyez le suivant.

Ple-lou (*ecclesia de, parrochia de*), 1202 (*vidimus de* 1274 *ou* 1275), p. 48; 1206 (*vidimus de* 1225), p. 62; 1211, p. 68; 1224, p. 80; 1229, p. 87; 1233, pp. 94, 95, 98; 1235, p. 100; 1238, p. 105; 1240, p. 110; 1242, p. 112; 1247, pp. 124, 126; 1251, p. 134; 1255, p. 143; 1256, p. 143; 1258, p. 149; 1259, p. 152; 1261, p. 163; 1264, p. 169; 1269, pp. 182, 184; 1300, p. 217. Voyez le précédent et *Ploe-lou, Ploi-lou.*

Ple-mic, nom de lieu, 1233, p. 95.

Plenalta (*parrochia de*), 1254, p. 141.

Ple-nevenitre, nom de lieu, 1202, p. 51.

Ple-nez, nom de lieu, 1244, p. 116; 1256, p. 145. Voyez *Ploe-nez, Plo-nez* et le suivant.

Ple-niz, nom de lieu, 1237, p. 104; 1266, p. 174; 1269, p. 183; 1271, p. 188. Voyez le précédent.

Ple-rin (*parrochia de*), 1254, p. 141.

Ple-rivou, nom de lieu, 1235 (charte inédite); 1253, p. 137; 1260, pp. 157, 159; 1287, p. 207. Voyez *Ploe-rivou, Ploi-rivou, Plo-rivou, Plou-rivou, Plu-rivou.*

Plesou, nom de personne, 1241, p. 111; nom de femme, 1245, p. 118.

Ple-stan, nom de lieu, 1198, p. 12.

Ple-vara, nom de lieu, 1184-1189, p. 8; 1202. p. 48; 1261, p. 163; 1264, p. 169. Voyez *Ple-bara, Plo-vara.*

Plo « paroisse » dans *Plo-adgat*, 1198, p. 12; 1240, p. 110; 1255, p. 142; 1258, p. 151; *Plo-agat*, 1207, p. 63; 1232, p. 93; 1237, p. 104; 1241, p. 111; 1255, p. 143; 1258, p. 151; 1261, p. 159; 1264, p. 169; 1269, p. 184; *Plo-aha*, 1202, p. 46, 48; 1206, p. 60; 1207, p. 64; 1211, p. 68; 1230, p. 87; 1231, p. 90; 1232, p. 92; 1233, p. 96; 1235, p. 99; 1237, pp. 101, 102; 1245, p. 118; 1253, p. 140; 1255, p. 143; 1257, p. 147; 1261, p. 163; 1263, pp. 166, 167; 1264, pp. 168, 170; 1267, pp. 177, 178; 1271, p. 193; 1287, p. 209; 1288, pp. 210, 211; 1307, p. 219; *Plo-aza*, 1259, pp. 152, 153; 1263, p. 165; 1267, pp. 178, 179, 180; 1271, pp. 187, 191; *Plo-azha*, 1264, p. 168; *Plo-banalec*, 1239, p. 109; 1240, p. 109; 1242, p. 113; 1250, p. 132; 1255, p. 142; *Plo-banalech*, 1252, p. 134; *Plo-bihan*, 1202, p. 57; *Plo-ezec*, 1220, p. 73; 1261, p. 162;

1271, pp. 188, 192, 193, 194; 1278, pp. 202, 203; *Plo-ezoc*, 1274, p. 199; 1278, p. 103; *Plo-guencit*, 1230, p. 88; *Plo-harnoc*, 1233, p 95; *Plo-hedel*, 1294, p. 212; *Plo-hoc*, 1232, p. 91; 1233, p. 95; 1246, p. 123; 1252, p. 135; *Plo-hodel*, 1245, p. 120; *Plo-hohc*, 1241, p. 111; *Plo-hozec*, 1184-1189, p. 8; 1251, p. 134; *Plo-hozoc*, 1247, p. 127; 1251, pp. 133, 134; 1253, p. 138; 1254, p. 140; *Plonez*, 1240, p. 109; *Plo-oc*, 1206 (*vidimus de* 1225), p. 60; 1206, p. 61; 1227, p. 85; 1231, p. 91; 1231, p. 91; 1237, p. 103; 1238, pp. 106, 107; 1239, p. 109; 1241, p. 111; 1242, p. 112; 1245, pp. 117, 119, 120, 121; 1247, pp. 126, 127; 1252, pp. 135, 136; 1265, p. 170; 1273, p. 197; 1280, pp. 204, 205; *Plo-och*, 1247, p. 125; *Plo-odec*, 1252, pp. 135, 136; *Plo-ohc*, 1242, p. 112; 1244, p. 116; *Plo-orhan*, 1260, p. 158; *Plo-ozauc*, 1208, p. 66; *Plo-ozec*, 1251, p. 133; 1253, p. 139; 1266, p. 173; 1271, pp. 188, 189; *Plo-ozech*, 1241, p. 111; 1253, p. 138; *Plo-ozoc*, 1202, pp. 47, 48; 1206, pp. 59, 60; 1212, p. 69; 1219, p. 73; 1258, p. 151; 1261, p. 163; 1263, p. 167; 1266, pp. 172, 173, 175; 1268, pp. 181, 182; 1269, p. 185; 1270, pp. 185, 186; 1271, pp. 187, 189, 192; 1273, p. 197; 1274, p. 199; 1284, p. 207; 1298, p. 215; 1301, p. 217; *Plo-ozouc*, 1263, p. 167; *Plo-rivo*, 1257, p. 146; *Plo-rivou*, 1220, pp. 74, 75; 1254, p. 141; 1263, p. 165; 1266, p. 174; 1284, p. 206; 1295, p. 212; *Plo-vara*, 1211, p. 68; 1230, p. 87 note; *Plo-zec*, 1256, p. 145; 1257, p. 148; 1263, p. 167; *Plo-zoc*, 1260, p. 158; 1292, p. 211; 1298, p. 215. Voyez *Ploe*, *Ploi*, *Plo*, *Ple*, *Plou*, *Plu*.

Plo-adgat, nom de lieu, 1198, p. 12; 1240, p. 110; 1255, p. 142; 1258, p. 151. Voyez *Ploe-adgat*, *Ploi-agat* et le suivant.

Plo-agat, 1207, p. 63; 1232, p. 93; 1237, p. 104; 1241, p. 111; 1255, p. 143; 1258, p. 151; 1261, p. 159; 1264, p. 169; 1269, p. 184. Voyez le précédent.

Plo-aha (*ecclesia de*), 1202, pp. 46, 48; 1206, p. 60; 1207, p. 64; 1211, p. 68; 1230, p. 87; 1231, p. 90; 1232, p. 92; 1233, p. 96; 1235, p. 99; 1237, p. 101, 102; 1245, p. 118; 1253, p. 140; 1255, p. 143; 1257, p. 147; 1261, p. 163; 1263, pp. 166, 167; 1264, pp. 168, 170; 1267, pp. 177, 178; 1271, p. 193; 1287, p. 209; 1288, pp. 210, 211; 1307, p. 219. Voyez les suivants.

Plo-aza (*parrochia de*), 1259, pp. 152, 153; 1263, p. 165; 1267, pp. 178, 179, 180; 1271, pp. 187, 191. Voyez *Ploe-aza*, le précédent et le suivant.

Plo-azha, 1264, p. 168. Voyez les précédents.

Plo-balanec (*parrochia de*), 1268, p. 180. Voyez le suivant.

Plo-banalec (*parrochia de*), 1239, p. 109; 1240, p. 109; 1242, p. 113; 1250, p. 132; 1255, p. 142. Voyez *Ple-banalec*, *Ploi-banazlec*, *Ploe-banalec*, *Plou-banelec*, le précédent et le suivant.

Plo-banalech, 1252, p. 134. Voyez le précédent.

Plo-bihan « petite paroisse », nom de lieu, 1202, p. 57.

Ploe, dans *Ploe-adgat*, 1198, p. 12; *Ploe-aza*, 1453, p. 220; *Ploe-banalec*, 1257, p. 149; 1267, p. 179; 1271, p. 194; *Ploe-guiel*, 1253, p. 140; *Ploe-lou*, 1260, p. 158; 1271, p. 186; *Ploe-net*, 1266, p. 171; *Ploe-nez*, 1257, p. 149; 1261, p. 161; *Ploe-ozoc*, 1298, p. 215; *Ploe-rivou*, 1253, p. 138; 1258, p. 149; 1271, p. 187; 1306, p. 219; *Ploe-ryvou*, 1305, p. 218. *Ploe* que l'on trouve sous la forme latine *pleb-s* et la forme bretonne *Ploi* dans le *Cartulaire de Redon* est la transcription bretonne du latin *plēb-s*. Voyez *Ploi*, *Plo*, *Ple*, *Plou*, *Plu*.

Ploe-adgat, 1198, p. 12. Voyez *Plo-adgat*, *Ploi-agat*.

Ploe-aza, 1453, p. 220. Voyez *Plo-aza*, *Plo-aha*.

Ploe-balanec (*parrochia de*), 1267, p. 179; 1271, p. 194. Voyez le suivant.

Ploe-banalec (*parrochia de*), 1257, p. 149. Voyez *Ploi-banazlec*, *Plo-banalec*, *Ple-banalec*, *Plou-banelec* et les formes plus modernes avec métathèse, *Ploe-balanec*, *Plo-balanec*.

Ploe-guiel, 1253, p. 140.

Ploe-lou (*parrochia de*), 1260, p. 158; 1271, p. 186. Voyez *Ploi-lou*. *Ple-lou*.

Ploe-net (*parrochia de*), 1266, p. 171.

Ploe-nez (*parrochia de*), 1257, p. 149; 1261, p. 161. *Voyez Ple-nez*, *Plo-nez*.

Ploe-ozoc (*parrochia de*), 1298, p. 215. Voyez *Plo-ozauc*, *Plo-hozoc*, *Plo-ozoc*, *Plo-odec*, *Plo-hozec*, *Plo-ozec*, *Plo-ozouc*, *Plo-ezoc*, *Plo-ezec*, *Ploi-zoc*, *Plo-zoc*, *Plo-zec*.

Ploe-rivou (*parrochia de*), 1253, p. 138; 1258, p. 149; 1271, p. 187; 1306, p. 219. Voyez le suivant et *Ploi-rivou*, *Plo-rivou*, *Ple-rivou*, *Plou-rivou*, *Plu-rivou*.

Ploe-ryvou (*paroesse de*), 1305, p. 218. Voyez le précédent.

Plo-ezec, nom de lieu, 1220, p. 73; 1261, p. 162; 1271, pp. 188, 192, 193, 194; 1278, pp. 202, 203. Voyez *Ploe-ozoc*, *Plo-ozoc*, *Plo-ozec*.

Plo-ezoc (*parrochia de*), 1274, p. 199; 1278, p. 203. Voyez *Ploe-ozoc*.

Plo-guenoit, 1230, p. 88.

Plo-harnoc « paroisse où il y a du fer », nom de lieu, 1233, p. 95.

Plo-hedel (*ecclesia de*), 1294, p. 212. Voyez *Plo-hodel.*

Plo-hoc (*parrochia de*), 1232, p. 91; 1233, p. 95; 1246, p. 123; 1252, p. 135, Voyez *Plo-hohc*, *Plo-oc*, *Plou-oc*, *Plou-ec.*

Plo-hodel, 1245, p. 120. Voyez *Plo-hedel.*

Plo-hohc (*parrochia de*), 1241, p. 111. Voyez *Plo-hoc*, *Plo-oc.*

Plo-hozec Goilou, 1184-1189, p. 8; *Plo-hozec*, 1251, p. 134. Voyez *Plo-ozec* et *Ploe-ozoc.*

Plo-hozoc (*parrochia de*), 1247, p. 127; 1251, pp. 133, 134; 1253, p. 138; 1254, p. 140. Voyez *Plo-ozoc*, *Ploe-ozoc.*

Ploi, dans *Ploi-agat;* 1207, p. 65; *Ploi-banazlec*, 1230, p. 88; *Ploi-banazlech*, 1224, p. 80; *Ploi-gaznou*, 1257, p. 146; *Ploi-lou*, 1202, p. 46; *Ploi-rivou*, 1230, p. 88; *Ploi-zec*, 1260, p. 158. *Ploi* est une variante de *Ploe* = plēb-s. Voyez *Plo*, *Ple*, *Plou*, *Plu.*

Ploi-agat (*beati Petri de*), 1207, p. 65. Voyez *Ploe-adgat*, *Plo-adgat*, *Plo-agat.*

Ploi-banazlec « paroisse plantée de genêt », 1230, p. 88. Voyez *Ploe-banalec*, *Plo-banalec*, *Ple-banalec*, *Plou-banelec*, *Ploe-balanec*, *Plo-balanec* et le suivant.

Ploi-banazlech, 1224, p. 80. Voyez le précédent.

Ploi-gaznou, 1257, p. 146.

Ploi-lou (*ecclesia de*), 1202, p. 46. Voyez *Ploe-lou*, *Ple-lou.*

Ploi-rivou, 1230, p. 88. Voyez *Ploe-rivou*, *Plo-rivou*, *Ple-rivou*, *Plou-rivou*, *Plu-rivou.*

Ploi-zoc, 1260, p. 158. Voyez *Ploe-ozoc*, *Plo-ezoc.*

Plo-nez, 1240, p. 109. Voyez *Ploe-nez*, *Ple-nez*,

Plo-oc (*ecclesiam Sancti Petri de*), 1206 (*vidimus de* 1225), p. 60; (*ecclesie de*), 1206, p. 61; 1227, p. 85; 1231, p. 91; 1231, p. 91; 1237, p. 103; 1238, pp. 106, 107; 1239, p. 109; 1241, p. 111; 1242, p. 112; 1245, pp. 117, 119, 120, 121; 1247, pp. 126, 127; 1252, pp. 135, 136; 1265, p. 170; 1273, p. 197; 1280, pp. 204, 205. Voyez le suivant et *Plo-hoc*, *Plo-hohc*, *Plou-oc*, *Plou-ec*, variantes de *Plo-ozoc.*

Plo-och (*ecclesie de*), 1247, p. 125. Voyez le précédent.

Plo odec (*parrochia de*), 1252, pp. 135, 136. Voyez *Plo-ozec*, *Ploe-ozoc.*

Plo-ohc Goilou, nom de lieu, 1242, p. 112; 1244, p. 116. Voyez *Plo-oc.* Comparez *Plo-ozoc.*

Plo-orhan, nom de lieu, 1260, p. 158.

Plo-ozauc (*capellaniam Sancti Petri de*), 1208, p. 66. Voyez *Ploe-ozoc.*

Plo-ozec (*parrochia de*), 1251, p. 133; 1253, p. 139; 1266, p. 173; 1271, pp. 188, 189. Voyez le suivant et *Plo-odec*, *Ploe-ozoc*, *Plo-hozec*.

Plo-ozech (*parrochia de*), 1241, p. 111; 1253, p. 138. Voyez le précédent.

Plo-ozoc (*parrochia de*), 1202, pp. 47, 48; 1206, pp. 59, 60; 1212, p. 69; 1219, p. 73; 1258, p. 151; 1261, p. 163; 1263, 167; 1266, pp. 172, 173, 175; 1268, pp. 181, 182; 1269, p. 185; 1270, pp. 185, 186; 1271, pp. 187, 189, 192; 1273, p. 197; 1274, p. 199; 1284, p. 207; 1298, p. 215; 1301, p. 217. Voyez *Ploe-ozoc* et le suivant.

Plo-ozouc (*parrochia de*), 1263, p. 167. Voyez le précédent.

Plo-rivo (*nemus de*), 1257, p. 146. Voyez le suivant.

Plo-rivou, nom de lieu, 1220, pp. 74, 75; 1254, p. 141; 1263, p. 165; 1266, p. 174; 1184, p. 206; 1295, p. 212. Voyez *Ploe-rivou*, *Ploi-rivou*, *Ple-rivou*, *Plu-rivou*, *Plou-rivou*.

Plou, dans *Plou-agat*, 1202, p. 46; *Plou-banelec*, 1232, p. 93; *Plou-ec*, 1202, p. 45; *Plou-ezec*, 1202, p. 45; *Plou-fragan*, 1230, p. 87 note; *Plou-oc*, 1202, p. 50; *Plou-rivou*, 1253, p. 140. Voyez *Ploe*, *Ploi*, *Plo*, *Ple*, *Plu*.

Plou-Agat (*ecclesia de*), 1202, p. 46. Voyez *Ploe-adgat*, *Ploi-agat*, *Plo-adgat*, *Plo-agat*.

Plou-banelec (*parrochia de*), 1232, p. 93. Voyez *Ploi-banazlec*, *Ploe-banalec*, *Plo-banalec*, *Ple-banalec*.

Plou-ec, nom de lieu, 1202, p. 45. Voyez *Plou-oc*,

Plou-ezec (*parrochie de*), 1262, p. 45. Voyez *Ploe-ozoc*.

Plou-fragan, 1230, p. 87 note.

Plou-oc Goilou, 1202, p. 50. Voyez *Plo-oc*, *Plou-ec*.

Plou-rivou (*parrochia de*), 1253, p. 140. Voyez *Ploe-rivou*, *Ploi-rivou*, *Plo-rivou*, *Ple-rivou*, *Plu-rivou*.

Plo-vara (*ecclesia de*), 1211, p. 68; 1230, p. 87 note. Voyez *Ple-vara*, *Ple-bara*.

Plo-zec (*parrochia de*), 1256, p. 145; 1257, p. 148; 1263, p. 167. Voyez *Plo-ozec* et le suivant.

Plo-zoc, nom de lieu, 1260, p. 158; 1292, p. 211; 1295, p. 215. Voyez *Plo-ozoc* et le précédent.

Plu, dans *Plu-guian*, 1224, p. 81; 1225, p. 83; *Plu-rivou*, 1235, pp. 100, 101; 1238, p. 107; 1242, p. 114; 1244, p. 115; 1247, p. 127; 1250, p. 132. Voyez *Ploe*, *Ploi*, *Ple*, *Plo*, *Plou*.

Plu-guian, nom de lieu, 1224, p 81; 1225, p. 83. Voyez *Ple-guian*.

Plu-rivou (*parrochia de*), 1235, pp. 100, 101; 1238, p. 107; 1242,

p. 114; 1244, p. 115; 1247, p. 127; 1250, p. 132. Voyez *Ploe-rivou*, *Ploi-rivou*, *Plo-rivou*, *Ple-rivou*, *Plou-rivou*.

Pol, dans *Pol-bleiz*, 1242, p. 114; *Pem-pol*, 1257, p. 146; 1266, p. 172; 1279, p. 204; *Pen-pol*, 1184-1189, p. 8; 1202, p. 48; 1233, p. 96; 1243, p. 115; 1256, p. 145; 1257, p. 147; 1261, p. 161; 1271, pp. 187-188; 1292, p. 211; 1295, p. 212. Le sens de ce mot est « trou, mare ». Voyez *Poll*, *Poul*.

Pol-bleiz « trou de loup », 1242, p. 114.

Pol-casec, nom de lieu, 1260, p. 157; « fosse, étang de la jument ».

Poll, dans *Pen-poll*, 1305, p. 218. Voyez *Pol*.

Polos (*le*), nom d'homme, 1284, p. 206.

Pomorit, nom de lieu, variante de *Pomoroit*, 1273, p. 198.

Pomoroit, nom de lieu, 1273, p. 198. Voyez le précédent.

Pont, dans *Pont-orram*, 1247, p. 128.

Pont-orram (*abbacia de*), 1247, p. 128.

Pontou (*Alanus de*), 1271, p. 189.

Por[*t*] dans *Por*[*t*]*dic*. Voyez *Port*.

Pordic (*ecclesia de*), 1202, pp. 46, 48; 1211, p. 68; 1229, p. 87; 1230, p. 88; 1243, p. 114; 1247, p. 128; 1253, p. 137; 1255, p. 142; 1259, p. 152; 1261, p. 163; 1273, p. 198; 1284, p. 206; 1295, p. 213. Ce mot doit venir de *Port-Dic*. Voyez le suivant et *Port-Dic*.

Pordich (*parrochia de*), 1255, p. 142.

G. Dottin.

(*La fin au prochain Numéro.*)

TWO IRISH 15TH CENT. VERSIONS

OF

SIR JOHN MANDEVILLE'S TRAVELS[1]

M. Stokes, introduction to Tog. Troi. p. viii *has noted that* ia-*stems in the pl. were declined as if consonantal and had a* N. acc. pl. -eda. *Before the end of the* 15*th cent. these nouns had a double* N. pl. -edha, -idhi. *For the latter cf.* N. pl. *of conson.- stem,* milidi T. Tr. 227, 618, 854. *In the modern language the latter form alone is used for N. acc. pl. to the exclusion of the former. Between the middle of the* 12*th and* 15*th cent. some words have changed their gender and new plurals in* -na *make their appearance.*

A-STEM. creitem F. *is now* M. *with a double gen. sg.* N. sg. conid é credim Eg. cidh é creidim [-dem] R. Eg. (3). G. sg. docum creidim [creidme] (2) — fundamint an creidim R. dochum creidmhe R. Eg.

Drong M. (*Wind. Wörterb.*) *is now F.* G. sg. do reir droingi R. Eg. dat. sg. ic droing R. Eg. *so in the Bible-* chum na druinge. Gal. 4. 5.

IA-STEM. N. sg. tigerna R. Eg. G. tigerna R. (2) Eg. (2) tigernad R. (1). N. pl. tigernadha R. (2) Eg. (3), na tigernuidhi, tigernuidhidh [tigernedha tigernadha]. G. pl. tigernadh R. Eg. na tigerna [tigernadh], tigernedh Eg.

D. pl. tigernadaib R. Eg. (2) tigernuib R.

N. sg. tairnge, tarrnge R. Eg. (3) N. pl. tarrngedha R. (1) Eg. (2). acc. pl. na cethre tairrngi [-ge], tairngedha Eg. dat. pl. tarrngedhaib R. Eg.

N. sg. du. Bogha R. Eg. N. pl. tri bogha R. Eg. boghada [bodha]. D. pl. boghadhaib [bodhaibh].

N. pl. barda (1) [bardadha] (2) *guards, wardens.*

1. Voir le commencement de cet article au même volume, pp. 66 et suivantes.

Gen. pl. seomradha Eg. D. pl. séom*r*adhuib [sem*r*aibh, seomradaib] N. sg. lampa, N. pl. lampaidhe R. Eg.

N. sg. Festa [festadh] (4) G. sg. fésta [féstaídh], acc. pl. fésta [féstaídh, féstadh] dat. pl. fés*t*adaib R.

N. sg. seilche « *snail* » Eg. N. pl. seilch*edh*e [-*edh*a].

N. sg. oighre (*heir*) dat. pl. oighr*edh aibh* [oig*r*ibh]. N. sg. Rideri [-e].

N. pl. rid*e*ri [rid*e*r*edh*a]. N. pl. Fuirmidhi [fuirm*edh*a] « *frame of his bed* ».

I-STEM — muir N. *is now F.* is í in mhuir. 59.3. Eg. 135.4.

N. sg. Fáidh — G. pl. fáidhed R. Eg. [— edh.] Eg. D. pl. fáidhib R. Eg. [faidh*edhibh*] N. sg. tír. — N. acc. pl. tírtha R. (4) Eg. (6). G. pl. na tirthadh R. Eg. D. pl. tírthaib R. Eg. (6).

N. sg. cuid R. Eg. G. sg. coda (2) cotta [cod*a*ch] Eg. (3). cuda *is given in Molloy's gr. p.* 30 *as the Conn. form, but the Highland word is* codach.

CONSON-STEMS — G. sg. tengadh (2) [tengtha] (1). dat. tengaidh [tength*a*] fa*n* a tenga. Eg. acc. sg. ? labraid tengtha [tenga] na tíri. — G. pl. do reir a tengtha R. Eg. N. pl. tengtha R. Eg. D. pl. tengthuib R. Eg.

G. sg. tened (2) [tin*edh*, teiniudh]. acc. sg. tene R. (2) Eg. (1) [teínídh] (1) acc. pl. tinnti Eg.

N. sg. Tróigh R. Eg. dat. fán troigh [troighídh] N. pl. .u. troighthi (2) Eg. (1) [troighte]. G. pl. troighthi [troighthedh]. D. pl. troigibh Eg. acc. pl.; troighti R. Eg.

N. pl. abadha « *abbots* » Eg. N. pl. caraid [cairde] *friends*.

U-STEM *passing into gutt. stem.* — N. sg. du. cinedh R. Eg. (3) D. sg. aran cin*edh* R. Eg. dia cined*aigh* [cined], for inciníudh. Eg. N. pl. na. uíí cin*edhaigh* [cinedhaigh], na. uíí. cin*edh*a [cineadhaigh], uíí. cin*edh* [cined*aigh*], cin*edh*aigh, R. Eg. G. pl. na cin*edh*d*e*ch R. Eg. D. pl. cin*edh*uib R. (2) [cinedachaibh] Eg. (2). In Connaught the pl. is now cinnidhe. Moll. gr. p. 34. High. Gael. cinnean. L. Br. 149a *has N. pl.* cinedu do chinedaib- *Bible*, N. pl. cinidheacha G. pl. cinidheach, cineadhach, acc. pl. cineadhacha. N. sg. obair. acc. pl. oibrech*a* [oib*r*ighthi] — N. sg. tobar. D. pl. toibrech*aibh* [tob*r*aibh].

N. sg. Rí R. [rígh], N. pl. na tri rig [righdha], uíí rígti [riga], rígthi, Eg. G. pl. righthi (2) righthidh (1) ríg (1) [righ] Eg. (2).

N. sg. Teg [tech], dat. tigh R. Eg. tech R. acc. tegh R. Eg. N. pl. tighi R. (2) Eg. (1) [tighe, tighthi], Dat. tighibh (2), acc. pl. tighi, tighíthi, Eg.

The following are miscellaneous differences — Gen. sg. Día [Dé] (2) húaman [huama], an[na] tal*man*, talaimh R., antsrotha [na srothann],

bainne lára [capaill] (2) *for* lárach *a mare, perhaps a slip of the pen.* — Dat. sg. don dée [día] *god*, as an uaim [ua*m*aidh]. do mharmair [marmaire] (4), N. pl. anmanna, ceimenna, R. Eg. úamhanna R. Gen. pl. na n-uasal aitrech [-cha], timchill na cathrach [-cha], na n-uile chuma*cht* [-achtaígh].

The new plurals are nearly confined to Eg. — dlige*dha* [dlightena], gotha [gothanna], dathannaib R. Eg. creasanna Eg. muin*nt*eracha Eg. * der-nanna Eg.

The conjugation of the verb has abready reached a very modern stage. The 2 sg. pr. fut., pr. sbj. *now ends in* -ir. Eg. an fuil*ir* at chodl*adh*? R. Eg. 2 sg. fut. doge*bair* R. Eg. 2 sg. pr. sbj. muna fé*d*air R. Eg., etc. *Further examples lower down. This form is found in* L. Br. 31b tecair (*comest thou*) 3 Ir. Hom. p. 106. *and must have sprung up in the* 14*th cent. Prof. Wind. Ir. gr. p.* 92 *attributes this transition to the influence of the deponent verb. Certainly its forms were assumed by the T-perf. but that took place before the historic period, when deponent verbs flourished. But now they were almost extinct*, fiter (*he knows*) *is the sole survival in* R. Eg. *There is also the difference of vowel* –ir *for* -er, –ther *to account for. I think it is possible* -r *was attached to the* 2 *pr. ind.* -i *in the same way as* -t *to* 1 *sg. fut.*, 1 *pl. pr.*, *fut.*, *and to the verbal noun of many modern forms ending once in* –in, *as* faicsint, tuicsint, *and as* –nn *to* 3 *sg hab. pres. all within the historic period of the language. It is note worthy these suffixes did not affect the meaning of the forms they were attached to, as these very forms had been current for an indefinite period before hand and underwent no change in that respect. If these suffixes may now be considered signs of the persons in the tenses they belong to, it is from usage and prescription, not from any thing inherent in themselves. As the verbs* « berim, cuirim » *with their compounds are among the most indispensible for intercourse, the most frequent on the lips and so constantly employed in the* 2 *sg. imperat. the ear was quite accustomed to connect a slender* r *with the idea of the* 2 *sg. When once the feeling became prevalent that the* –i *of the* 2 *sg. pr. should be reinforced or the syllable closed, as had formerly taken place with respect to* 1 *sg. fut.* 1 *pl. pr. fut. a sound that would instinctively suggest itself would be a slender* r. *The* 2 *sg. fut. pr. sbj. followed in the wake.*

3 SG. PR. I. abeir, adeir, benaidh, beraidh, dobir, dogeib, mairid [mairigh]. II. lasaidh, sechnaidh. III. baídhidh, cuiridh, déin R. (2) [denann], docí, doní, etc.

3 SG. HAB. I. berenn. II. crinann, labrann. III. caithenn R. Eg. [-inn] R. Eg. cuirenn [-inn], tuitinn Eg. dénann, fuilighen*n* [fuilígheann] roithenn [roi*c*heann], etc., *occurs in* 21 *verbs.*

3 SG. REL. beres [ber*ius*], imth*igh*es [-*ius*], caithes [-thi*us*], tuiles [tuil*is*], roinnes [roinni*us*], traighes [traigh*ius*], imurcuires [im*urcurius*], eirghi*us* Eg. ithi*us* and ithis Eg. in úair gluaisis R. Eg. innisis [innísi*us*], soills*igh*is [-*us*].

3 PL. PR. -id, *always in* Eg. *but a few older forms are alternately given in* R. I. aderat R. [3] -aid R. -id Eg. Dogebatt R. (3) [-bíd] Eg. fágbadaid R. Tabratt R. (1) -aid R. (1) Eg. (2). II. *all in* -aitt -aid R. III. Doniat, doníad R. (7) dognitt R. (2), donitt R. (4) -íd Eg. (*always*) ní dénat R. (2) *otherwise* dénaitt -aid [denaid] Eg. (*always*), diultaitt, folchuid, *the rest all in* -itt -it R. -id R. Eg.

PRET. REDUP. 1 SG. Dochúala R. (2) Eg. (1) [-al*us*a], ranacc-sa R. Eg. tánacc R. ní fhaca R. (1) Eg. (2) ní fhac*us* Eg. (2). Doconnarc -sa R. [do connac], do connairc-sa R. Eg.

S. PRET. 1 sg. do fhíarfaidhesa R. (2) [-*ius*a], do fhiarfuighis-sa R. (1). nár crochus R. dolabras R. Eg. do chúartaigesa [-t*us*a] dochúad*us*a R. fúar*us* R. tuc*us* Eg. ben*us* Eg.

2 SG. do ibhis, tanccais, facais. R.

3 SG. T perf. adub*air*t, atb*er*t. *now lost in* fár érigh (*when he rose*) R. do fhíarfaidh, do adnaic, do aircc ifrin*n* — « he despoiled hell », *This tense and person, found in at least* 83 *different verbs agrees with modern forms, that only the following need be noted.* dochoid R. (6) dochúaidh R. (4) Eg. (always). Dérna R. (2) Eg. (3) dernaidh R. dernaid Eg. Do rinne R. Eg. dorindi R. doroine R. Eg. tesda R. tarla R.

1 pl. -mar, *in* 6 *or* 7 *instances, but* do gluaisimair-ne Eg.

2 pl. -bar, R. Eg. -bhair Eg. co cualabhair-si Eg. tinnlaiceabair Eg. -bair *is found in* B. L. 333a, rogabsabair, dodechabair.

3 pl. -adar -edar R. Eg. -idar Eg. dernatar R. dochúad*ar* Eg. d'airg*edar* [airgid*ar*, d'airgedar], ar aithn*edar* [aithnidar] dogabad*ar* [do gab siad], doguided*ar* [guídidar], do cruindígh*ed*ar [cruínnighdar, cruinnidar]. brisidar Eg. do scrisat*ar* R., gor scrisidar R. *Found in* 40 *different verbs.*

FUT. REDUP. 1 sg. atbér R. *It infects once*, dob*er* dhuitsi R. rachat -sa R. Eg. *New form on this model.* laiberatt R. indeosatt [innéosad-sa].

2 sg. *Redup.* dogeb*uir* [-bair] (3), fogeb*uir*. B. iair*fair*.

3 sg. *Redup.* dobéra (4), dogéba, dogéna (2), ní lémha [leama], do r*a*chaidh Eg. co fhuidhbe [fuighe] R. Eg. (2). B. fut. ticfaidh (3) tiucfaidh (2) S. fut. nócoti R. Eg. (2). *New form* dochengeol*aidh*, rigeoch*aidh* R. éreocha [eireócha] R. Eg. (4). *This last used to possess an S. fut.* indeosaidh R.

3 sg. rel. *Redup.* rach*us*, B. thicf*us*, tiucfus, thuillfes. (*New*, choidéol*us* (*shall sleep*).

2 pl. uair dogéntaig*hi* [do dhe*n*tai], tráth dogentaidhisi [dodentaí si], *con*gébthaighi [*con*gebtaí], anfuidhi [anfaidhtaí], da cuirfuidhi [cuirfidh sibh], con impódha sibsi R. comuill*fidh*e [comaillfidhe].

3 pl. *Redup.* congébuitt R. tiubraid R. dogebatt [-bid], dogenaíd, Eg. B. sennfitt R. cuirfid R. Eg., etc. *New-* indeosaid R.

CONDIT. 3 sg. *Redup.* dogébadh, dorach*adh*. *New form.* éirébadh [eireo-ch*adh* R. do imeoch*adh* R. do slainéoch*adh* R. B. cond. *as in modern language, except* inntob*adh* Eg. (*would turn*).

1 pl. -mís R (3) -maís Eg. (3).

3 pl. -daís, -dís. con impádhbaidis R. ínneosdaís Eg.

PRES. SUBJ. 2 sg. da tucair-si, muna fédair, mona dech*air* R. *but*, ma dochí tú R. Eg.

3 sg. muna d*er*na R. Eg. muna dena Eg. cidbé dodéna R. Eg. muna baca (*hinder*), da n-abra, nach fuidbe [faighe], no co fagha Eg. muna ithe, da teithe Eg.

3 sg. hab. nó co n-*eir*ghen*n* an rí R. inn*us* nách roi*ch*en*n* duine. Eg. pl. nó g*o* roichenn [roichid].

2 pl. do dentaí si Eg.

3 pl. mi*n*a beiritt [beirid], cé deraid, gé aderaid. in uair thigid, ima faicett [facaíd], da facaíd Eg.

IMPF. SUBJ. 1 sg. co fuidhind R

3 sg. nach dig*nedh*. condingenad [*con* di*n*g*nedh*], da fhiarfuidh*edh* da cuir*edh*, da tucadh, nó con-eírgh*edh*, etc.

3 pl. dán d*er*ndaís, da faghdaís, con dignidís, mar do ghendaís R., etc.

PASSIVE. *The older form of the* I. conj. *is till occasionally preserved, especially in R. Though a distinction, lost in the modern language, is still made between the sing. and pl. the* t *is often left undotted from the sign of abbreviation being placed over it, and even without that.*

3 sg. pr. ind. ab*ar*ar [abartar], ad*er*ar [ad*er*tar], doberar [dobert*har*], tíaghar, *but also* bert*h*ar tegth*er*, tiaghthar Eg. dogníther (4), doní*ter* (3), etc.

3 pl. dobert*ar*, dogeibter, léicc*ter*, etc.

IMPERF. *This tense is now the same as the modern*, R. *alone has a survival-* da mberthea [damb*er*thai], indus co n-aibertai R. Eg. adertha[1] Eg. dían gorthi [dan goírtaí], dangairthi Eg. ní rachtaí Eg. go faghtaí Eg. do cuirthi [cuirthaí], is minic do trascarthaídh Eg. no combennaighti é 7 co crothtaighi ui*n*diment. R. do marbhthai Eg.

PRET. *Of rare occurrence. Ends in* -adh, -edh, -idh (1). do hadhnaicidh [hadhl*aicedh*] Eg. (2) ruc*edh* Eg. nach fac*us* R. *from* « adchess ». *Still*

used in Connaught, Molloy gr. p. 114, *and in parts of the Highlands with the negative, as,* cha n-fhacas i.

FUT. *Redup* gébt*ar*, fogeb*ar*, *New form.* ni habéortar Eg. B. fut. cuirfidht*er* [-fidhthear], rígfidht*er* Eg. *but* rígeochaidh, R. *in correspond. passage*) oilfidht*er*, etc.

COND. con-aibért*aidhe* [co n-ab*ar*thi], co ceinneochaidhe [-chaighi], ina cuirfidhthi Eg. cóeinfidhe R. Eg. co léiccf*idhe*, R.

DEPONENT. *This class of verb has disappeared, except* in 3 sg. pr. ind. ní fid*er* [fit*er*] duine ar doman. 65.2, 69.3.

3 pl. na*ch* fid*er* (*beasts that know not*) 61. 4.

The verb « to be ».

3 sg. pr. emph. hab. bí, bídh, bith. 3 pl. bíd *frequent in* R. Eg. *Is used with the negative and in combination with the rel. or with a prep. in the same way as* « fuil », *but differs from this by implying habit or state of permanence. The modern form is used once in* Eg. cathair ambí [anambínn] sé do ghnath. 69.4. Eg 145. 3. 3 sq. rel. bís R. Eg. (*common*)... 3 sg. (*older form* fil *is now always* fuil *and has the same forms as the modern verb.* 2 sg. fuil*ir*, 3 sg. fuil, ní fhuil, ina fhuil, co fuil, nach fuil, mara fuil [marabhfuil], etc. 1 pl. co fuilmíd R. Eg. 3 pl. fuilitt R. fuilet R. (3) fuilid R. Eg.

Pr. 3 sg. atá R. Eg. 3 sg. rel. oldas R. (1) ['na]. ós R. (2). 2 pl. atathaí Eg. 3 pl. atátt, ataitt R. ataíd Eg. rel. oldatt. R. (2) ['na].

IMPERF. 3 sg. abs. ancein dobí 'na beathaigh. 53.3. incein do *beth* sé lenm*ain* a chéile. 53.2. Eg. 129.3. Adub*air*t sin nár b*eth*. 55.3.

Mar nach b*eth acht* sib*al* laí co leith. 56.2. Eg. 132. inn*us* comb*eth* an t-adnacul is tig. 58.1. an f*edh* do b*eth* aglabhairt ris R. Eg.

AS COPULA. comadh, damadh; do bud trúagh R. Eg. do bud ingnad le duine R. Eg. ní budh ludhaidhi (*any smaller*). Mar budh amadán é. R. mar budh fínem*ain*. R. Eg.

3 pl. abs. da mb*ed*dis [b*ed*is], mar do betais R. inn*us* comb*ed*is slán. R. am*ail* do b*ed*is Eg.

PRET. 1 sg. *emph.* do bádh*us* (1) do bádh*usa* R. Eg. (4), ní rabhusa [rabhus] 3 sg. dobói R. dobí R. Eg. mara roibi R. dia roibi R. a roibi R. ina raibhe Eg. mara roibhe Eg.

1 pl. dobadhm*ar*-ne, Eg.

3 pl. dobád*ar*, ina rabhad*ar*, co rabhad*ar* R. Eg.

AS COPULA. 3 sg. do bu, do budh, do bod [ba] mór, do budh [ba mó fa] míle mó, dob [ba] ferr, ar bo hé, do bo dóighleis R. Eg. *cor* [*gur*op] ben, *cor*ab, nírb R. Eg. corb [*gur*] ferr.

FUTURE, 2 sg. *emph.* Adub*air*t sisi, ní beir at len*n*án aca*m*-sa no com-b*eir* [combia tu] at rideri. 55. 3. Eg. 131.2.

3 sg. *abs. only found once* óir bíaidh b*ar* C*rist* féin in ar fharr*a*d. 62.1.

3 sg. conj. ni bía, combía (2) munabía (2), dambía (5) R. Eg.

3 sg. rel. bías Eg. (1).

3 pl. emph. ad*e*ruid comb*ed* [combía an] cr*ist*aighi fa Idhal*aibh* an uair sin. 69.1. Eg. 144.2 acht muna beit [béid] dœine galar no eslana acu. 61. 3. *Perhaps this last is 3 pl. subj. abs.* Cf. act munabé [bhia] duine acu. 57.1.

CONDITIONAL. *I have not been able always to distinguish this from the impf. subj. which was being gradually replaced by the former.*

3 sg. conj. *emph. and cop.* Do b*eth* duine re huidhi trí lá ó Priuis. 61.1. ad*e*ritt... muna labrad (*i.e. God*) comb*eth* balb 7 co fuil spirat ann 7 muna b*eth* n*ach* b*eth* b*etha*. 61.4. is do thal*main* caithid a cuid docum cum*ad* innfhuaire doibh é 'na b*eth* ar bordaib. 56.1. budh doigh leo-san comb*eth* síd a*cu* fein. 53.3. Eg. 129.4.

1 pl. bíd sin (i. e. *the Pigmies*) ag denum fanamáid futhu am*ail* do b*edh*maisne fa athach*aibh* .Eg. 141.2.

3 pl. ní budh lughaitti do beitis [-tís] ina maighdenuib é. 61.2. Eg. 137.2. mar do bád*ar* c*us* aniugh fa dœire 7 fa es-anóir imp*eredh* 7 righthidh, comb*eddis* an muint*er* c*éd*na fa-d dœirsi-si. 67.1.

IMPERATIVE. 3 sg. bidh R. Eg. (*frequent*) — na bí Eg. na [ni] bidh.

PRES. SUBJ. 3 sg. cidhbé R. Eg. (*frequent*) — act muna bé [bhia] duine acu. 57.1.

COP. corab, cor. gor, gur. *The pronoun is sometimes postfixed and might be written separately. Masc.* c*o*rabé an fells*am'h*. 54.4. corabé an Dia sin. 61.2. *Fem.* g*o*rabi an comairle is ferr. 54.3.

3 sg. rel. *emph.* bes R. (1). cidhbé ainn bes [bhis] ar an imp*ire* 68.1. As COP. an úair b*us* [is] áil leis. 58.1. in ca*ch* inadh b*us* [*in* budh] áil leo. 66.1. *This form is classed in O'Don. Gr. p.* 160 *as fut. Through it implies futurity it is the continuation of the older 3 sg. abs. conjunctive pr.* bas. 3 pl. act muna beit [béid]? *quoted above.*

INFINITIVE. Do beith R. (2) do beth Eg (1). *Elsewhere never written in full.*

Prepositions.

It is not easy to characterise these parts of speech from the fluctuations in spelling in both Mss. Both use the dat. where an acc. was once necessary — tre mir*b*uil*ibh* R. Eg. tri [tre] g*r*asaib — maille re grassaib. R. tar

[sech] mnaib — ima [uma] cennaib R. Eg. (6). *Both occasionally use the* 3 sg. M. *for the uncombined form, especially with* fó, trí.

The f *in* « for » *is only found twice in* R. ar [for] (3), ara [fora] (2) air [fair] (3), uirre [fuirre] (3) fuirrí Eg. (1), orra [forra] (4) furtho Eg. (1). *Both use* « ar » *instead of* « for » — ar neim (*in heaven*), ar crannaib, ar an leic, ar fairgci (2) ar muir, ar bordaib R. Eg., etc.

On the other hand the f *in* « fri » *is oftener retained in* R. *than in* Eg. fris [rís] in — frim [rium] — fríu [ríu] (6), friutt [riut] — maille rib [fribh].

Both drop the i *of* « iar-n » *in participial constructions, though sometimes retained in* Eg. ar n denam R. Eg. (4) iar n-denum Eg. arna faicsin R. Eg. (2) ar [iar] faicsin — ar mb*eth* [iarna b*eth*]. *Otherwise it is retained* — iarna breith a mic. R. iarna [tareis a] br*eith*. *But in this sense another prep. as* « tareis » *is more commonly used in* R. Eg.

O, úa — 3 sg. M. úaidh (9) [uadha] (13) 4 Mas. A. D. 1476. 3 pl. úatha R. (2) Eg. (1) [uathaibh] (1).

Fó, fón R. (12) Eg. (5). fá, fán R. (5) Eg. (23). 3 sg. M. fói, fái R. Eg. *used apparently indiscriminately, as the stress lay on the* « i » — *Irreg. use of this form* — faí an [fan] tumba sin — fán [fai an] carpat.

Ic, icca R. (17). Eg. (1) ac, aca, ag, aga R. (6) Eg. (22).

The irreg. use of « trit » *for* « trí, tré » *is commoner in* Eg.

tri [trit] machaire — tre [trit] fhásach — tri na [trit a] chéile tri [trit] Cammayn. trit an [in] tal*main*. 3 sg. F. trithe [trit a lar]. trít tír R. Eg. trit coillt*ibh* Eg. trit broinn Eg. trit na fáidhibh R. Eg.

im, ima R. (14). Eg. (1). um, uma R. (1) Eg. (9). 1 sg. umamm R. Eg. 3 pl. impu R. (1) umpa, umpu R. (1) Eg. (3).

Re-n, Rem. 3 sg. M. reime (5) [roime] (5). 3 sg. F. reimpi R. (1). roimpi, roimpe R. (1) Eg. 2 — Rei*m* [roi*m*] R. (2) Eg. (4). ría-n [roi*m*] geinem*ain* — ría n-a [roim a] réic.

Sometimes different prep. are used.

coiméd [ro] ger ac na [ona] Serristin*a*chuib — can chett on [don] t Sabhdán — an aims*er* far [inar] cuir*edh* — céd rós tainicc ar [isin] doman — iar mbreith a m*ic* [an diaidh a mic do breith] — don [arin] táob tes. (4) — do ben min*n*a da shiáir fa [ima] marb*adh* uile — an crann anar [rer] croch Júdás é fein — inar [marar] hadhnaic*edh* a taisi — (2) tar [sech] a chele — tar [sech] mnaib — do marbh [he tre [don] meisci — fa cenn, imachenn *are used in* R. Eg. *apparently without distinction.*

Comparison.

In 3 *instances* R. *preserves older forms* — is ferr... oldátt ['na] — is

mó tháob*us* sé na fisicci... oldátt ['na] — nach mó cumachta an Papai... oldas ['na] — *In both the modern Munster* nísa *is used, though not invariably* — da céd bliad*hna* 7 nísa mó. Eg. Nísa mó ina ['na] *céd* mile. R. Eg. (2) — Ní is lugha [nísa lugha] 'na sin — ní is ferr ina ['na] — nis airdi 'na in t-œr. R. *The old* 3 *pl. rel. found in* — is soiriu indate idail. Ml. 34[r]. *seems transmitted in* « inaid » — Ní lamhaid Idhail anaid [inaid] Cristaidhi tadhall indti. 58.3. « *But the Saracens will not suffer any Christians or Jews to come therein* » — is imdha lo*n*ga, nách gile sne*ch*ta i*n*áid, isin c*a*thair sin. 66. 2. « *Another city . . . in which is a strong navy of ships, all white as snow* » — 7 is mó anaid. u. mile a fhadd. 63.3. [7 is mó 'na .u. m*íle* oilén atá annsan Innía] Eg. 139.2.

7 is ferr iatt inaid [náid] no leomáin. 56.1. (*and they*) *i.e. the pampiones*) *are better than they are* (*i.e. than dogs*), *or than lions*).

is sía R. (3) Eg. (1) [faide] Eg. (2). *In Moll. gr. p.* 55 nios fuide *is given as the comp. of* fada *in Connaught, while* « sia » *is treated as a positive, but in Kerry it is still a comparative.*

The comparative of equality is sometimes turned by a negative. An example has been given above. Another one is — Atait cairidh annsa áilen-sa nach mó dam 'na gach cœra dibh. Eg. 146.2. « *Among those giants are sheep as great as oxen here.* » *The comparative is also used to translate* « *before* ». ní is lúaithi na rucadh Josyas. 60.4 « *Before Isaac was born* » *This may be compared with* — cor lab*air*... Isa Cr*ist* m*ar* ís luaithe co rug*adh* é. Eg. 137.2. « *They also say that J. C. spake so soon as he was born.* »

Now follows a list in which the 2 *MSS. vary in vocabulary. Though trifling enough in some instances, forbidding one to lay too much stress upon the differences when they occur but once, they ought I think to be registered. They are arranged alphabetically.*

1. ADHLACADH, *as a subs. or in a verbal form is found* 18 *times in* R. *but* 30 *in* Eg. ADHNACUL, *as a verb or subs.* R. (23) Eg. (14). *In the* 4 *M. the latter is the usual form between* 1400-1500. *The former only occurs* 4 *times in that interval.*

2. da aim*d*eoin [da ai*nn*deoin] (1). *The former is the only form in the* 4 *M. between A. D.* 1400-1500. *The latter is the High. Gœl. form in Mac Leod's and Mac Alp. Dict.* — dia handeoin L. L. 379[b].

3. Aire [* sbéis] (1). Eg. *uses a modern word, not quite synonymous.*

4. aird esp*uig* [suibesp*uigh*] (1). *The subject is the archbishops of the greek church. If* suib = sáib (*false*) *it is the expression of feeling the* Eg. *scribe entertained towards the Eastern church. But cf. the forms* suibsc*elidh*, sybisc*elidh* R. (*Evangelist*).

5. ar R. (4) [bhar] Eg. 6 R. (2). *Perhaps misreadings on the part of*

the R. scribe, but in the mod. language the bh *in* « bhur » *your) is no longer heard*

6. aoileach (2) [*bualtach] (3) R. (1). *The former is the mod. High. gael. word.*

7. as-umla [a*n*-umla] (1). *Former is the mod. High. form; the latter occurs in the* 4 *M. A. D.* 1497.

8. œg*a*ridhedh [buachaille] (1). *The word* œgaire (*shepherd*) *seems to be falling out of use in the north.*

9. do bhlid [do *c*hrudh] (2). *The former is the mod. Connaught word: the latter is used in Munster.*

10. in a cœimthe*ch* [do lanamnu*s*] (1). *Same remark applies as with* 8.

11. .uii. coindléor*a*d [coinnelbra] óir. *Latter agrees with the* caindelbra *of Corm. O'Dav. gl. the former with* caindlóir. Wb. 24[b], 31[d].

12. coinger dhamh [*cuig* daimh] (1). *Probably a misreading by the Eg. copyist as* « coinger » *is still current.*

13. documall (2) Eg. (1) [coimlinadh] (1) —(3) pl. coi*m*litt (4) [com*l*inait] (1) [coimlid] (3). *The mod. form is introducing itself in the north.*

14. fa dœire (2) dœirsi (2) [fo dairsi] (4). *Same remark applies as with* 13. *but the new form has also invaded the south.*

15. 'sa doman [ar túinn tal*man*] (1). Duille (3) Eg. (2) [duille*bur*] (1).

16. * Essgamhain [easganna] (*eels*).

17. na fochair [faris] — *for numerous examples v.* * *Far.*

18. * forgnem [tighthi]. *Former found* 5 *or* 6 *times in* 4 *M. between* A. D. 1400-1500.

19. * graibhél (*gravel*) (6) [gainim] (5) [gabriel] (1). *A word borrowed from the english in the south and not yet current in the north, though it is now.*

20. impiri [impir]. *Both the M. and F. forms* (v. Index Tog. Troi) *are used in* R. *but only the former in* Eg.

21. lemhlachta [lemnachta] (1). *Former used by Cormac, the latter by Keating. v.* Wind. wörterb.

22. lúdacán [mer bec] (1). *The old word still retained in the South.*

23. * mainer [cinel] (1). *Same remark as at* 19.

24. ar mórg*a*d [ar mbren*adh*].

25. namá [amain] (1). *Same remark as for* 22.

17. ina n-oilter [ina b*ethaidhi*d] coin (*where they rear dogs*).

27. preláidhi (4) Eg. (1) [pleráide] (3).

28. smúainedh [smuaintiu*ghadh*] (1). *The latter seems new.*

29. ni * soghai*ng* [*hurusa*] *read* dh *for* gh. *Not a common word and liable to be misunderstood in the north.*

30. Stiamna [Sdefain]. *Old form retained in the South.*

31. *tagra [agra] (1). *Both found in Wb. as*, tacre Wb. 25[a]. N. pl. tacrae Tr. 81. acre Wb. 9[c].

32. do thaisselbh [thaissben] (1). *The latter still current, so the former was falling out of use, except in the south.*

33. Tigern*us* [*tigernt*us*] (2). *Latter occurs Ann. L. Cé A. D.* 1493 *but not in* 4 *M. between A. W.* 1400-1500, *Seems a new formation.*

34. ína tesda sí [ina tursi] « *where she died* ». Jursi cf tairisidh *ends, closes, finishes*, tairisim, *Istop at, end.* O'R. Dict. supp.

Such then is the material afforded by two contempory documents, copied probably between 1477 and 1484, for forming an idea of the condition of the language in the north and south of Ireland. Compared with the contemporaneous portions of the 4 Mast. The Ann. of L. Cé and the B. of Fenagh the most striking points are the total absence of S, as a sign of the pret. except in the 1, 2 sg. the absence of the verbal particle « ro » in R. its extreme rarity (5 or 6 times) in Eg. the absence of « no » in Eg. with its single occurrence in R. In every page of the above works forms are met, like dernsat, tucsat, 4 M. A. D. 1490, ro eirighset, ro innsaighset Ann. of L. Cé A. D. 1497, ro boi, ro gabh. B. Fen. p. 284 totsat p. 324. nó caithedh, 4 M 1472. down to the time of Keating, who wrote about 150 years later.

It is easy to suppose that Fingin O'Mahony, devoting his time to the study of Latin and English, had comparatively little leisure to give to his own native literature. His style therefore would be more colloquial, less tinged with archaisms, less influenced by the traditional phraseology of the professional *ollamh*.

It is rather remarkable how the great characteristic difference between the modern northern and southern dialect, the substitution of *-idh* by *-ig* in the 3 sg. fut and pret. as well as in other words with like termination, the substitution of *-igh* by *-ig* in G. sg. N. pl. of nouns in *-ach*, is not apparent in R. though an undoubted southern copy of a Munster original. Yet there is reason to believe this pronunciation or something nearit was heard in speaking, if seldom written The exact modern Munster sounds are found in Tog. Troi in the 3 sg. pret. *rachualaig* 781, *atchualaig* 1016, 1027, *cofaccaig* 1026. It is improbable this sound should develope out of a silent *-dh*. The intermediate sound would be the slender sonant guttural *-igh*. An example of an aspirated guttural reverting to its simple state is found in N. pl. *sualchi*, G. pl. *sualche* Wb. 29[a] 22[a], now *subhailce*. To judge from the ch in *do fholchatar* R. *dochennchadar* R. from *folaigim, cennaigim*, the *-igh* of the 3 sg. was a sonant guttural; in the Highlands it is *-ich*. Though *dh, gh*, are cons-

tantly misused in R. Eg. this is of the rarest occurence in verb terminations which shews a correct tradition was still strong in that particular, what ever the pronunciation might be.

In the useful grammar of Mr. J. Molloy (1878) will be found interesting lists of differences between the northern and southern provinces. But I must confess that what is now characteristic of the north is to be found in R. and what ought to distinguish the south finds place in Eg. though there are also instances of correct correspondence. Yet it should not be left out of mind that a Breifny scribe might copy, what he would not write at first hand, though it cannot be denied that by reproducing a particular form he gives it a certain measure of approval and sanction.

ABHLAN. *a wafer.* acc. sg. mar dobert*ar* accain*ne* an abhl*an* [in abhalan*n*] re hag*aidh* an báis. 55.1. Eg. 130.4. *Occurs in the Bible.* Ex. 16.31. Lev. 3.26, acc. pl. abhlanna Lev. 7.12.

AE, *the liver*, gen. pl. ? in spongia inarcuir*edh* in domb*las* œ 7 *in* aig*ét* docum in tigerna Eg. 129.3. « *the sponge and the reed with which the Jews gave our Lord vinegar and gall.* » *Mr. Stokes, Rev. celt.*, V. p. 248 *notes* « óa jecur » *as a very doubtful word. In a rather different form it is found several times as a pl. noun in Bedel's Bible* (Ed. 1685). gen. pl. = sg. ós cionn na náe scairt na náe. Ex. 29. 13. 22. dat. pl. tre na áeibh *through hisliver* Prov. 7.23. annsa háeghibh Ez. 21.21. *An example of the meaning of* « caebb » *in the gloss* caebb. oo. (gl. sicut ïacur) Sg. 6b. *is found I think in* — Mo cride! is coep cró a haithle in inair truaig o*n* diu cotí brath. L. Br. 141.1. *a clot, lump, mass. So the words may mean* « *a clot* (*or lump*) *of* (*i.e. like*) 2 *O's* », *from the divided condition of the liver. The representative of* « jecur » *is perhaps to be found in* « iuchair » *fish spawn. Serv. and Alb.* ikra *Miklos. For change of meaning cf. gœl.* grúan, *the liver and* W. grawn, *berries, fisht roe.*

ACFUINDECH, adj. *able, expert, potent.* Gœl. dic. *having tools.* O. R. N, Sg. is saidbir acfu*in*dech [acfáinach] rí in tíri sin. 65.1. Eg. 140.2. cf. accmaing. T. Troi index.

AGRA, v. * TAGRA.

AITHÍMRÁDH, *mutinous language.* G. Sg. na*ch* eistfidís sin œn fhoc*al* gotha [na aithímraidh] aran imp*ire* co brath. 67.3. Eg. 143.1. « *that none of them shall hear any thing spoken contradictory to the emperor without telling it anon* ».

-ANA. Dolabras do righdh*echt* Maghnais Cán*us* anúasana 63.3. Cf. Sísana *below.* Index T. Troi.

AN-MÁINEACH, adj. *poor, barren.* N. sg. As an maineach gainmídhe in

tire (*read* t-ire?) sin. Eg. 137.1. « *Tartary is a barren country ana sandy* ».

ANNALADH, s. « *a date* ». Gen. sg. doreir an annal*aidh* dobí annsa clár féin. 54. 4. « *the date when it was laid in the earth... the plate is still preserved* ».

ANOSA, adv. *now*. Ant-sligh*e* [anosa] ó Troposonda co cathair Artirón. 62.4. Eg. 138.4. « *Whoever will go the direct way must proceed from Trebizond... to a city called Artyroun* ». Exurgit nunc ordo. gl. atraig innossa in t-ord. L. Br. 277[a] = indo[r]sa. Asc. Sg. cod. p. 147.

ASNACH, s. *the ribs?* N. sg. ata asnach daine 'san baili sin a [ina] fuilit da fichet troigh ar fad [in ga*ch* easna dibh]. 56.2. Eg. 132.1. « *a rib of whose side* » etc. gen. pl. bíd boghadha a*cu* dian esnach [d'asna*ch*] marancé*d*na. 69.2. Eg. 145-1. « *of their ribs men make bows* ». *Perhaps a collective like* ramach (*a set of oars*), seisreach (*set of 6*), teinntach, toirnnech (*flashes, peals of thunder and lighbning*) ellach (*cattle* cf. elta).

ÁTAIM *I swell*. 3 pl. prœt. Do gab idhroipis adhuthmh*ar* an t- Ir*húath* sin, c*or* atad*ar* 7 c*or* loghad*ar* a boill uile. 58.4. *An addition to the original. From Josephus or Eusebius Ecc. Hist.* B. I. C. VII.

AURESBADH, s. *missing, deficiency*. Dat. sg. ní fuil ní 'sa doman i*na* auresb*adh* acht fín Eg. 140 2. « *for of all things there is plénty, except wine* ».

BACAIM, *I hinder, prevent*. cf. baclam gl. mancus. Sg. 23[b]. 3 sg. pr. sbj. is m*ar*sin dogníth*er* ris in f*er* ó t*éid* a bean, muna baca an bean é. 64.1. 3 pl. prœt. no g*o* bacad*ar* daine glicca d*in* é. Eg. 146. 4.

BADHUN, s. *a walled enclosure*. Ata léth*ed* badhun ard daingen fairsing ina timchell fa cuairt 7 gardha ro al*ainn* ara taibh astigh don badhun. Eg. 145.4. « *He had caused the mountain to be all walled about with a strong and fair wall, within which walls he had the fairest garden that might be imagined* ». O'Cl. *has* « bábhun » *to explain* « sonnach » *a wall, enclosure*. O'Don. Supl. *Literally* « cow fort », *M*[r]. *Hennessy's note* Ann. L. Cé A. D. 1494. Dat. sg. isin mb'adhbdún. 4 M. A. D. 1434.

BECC, s. « *a river* », *a beck*. Dat. pl. Eitil .1. an abhann is mó do beccaib [becaibh] ar talm*ain* 68.2. Eg. 143. 4. « *The river Ethille, which is one of the greatest rivers in the world* ».

BERRACH, s. « *reed* » *cane*. Fássaigh b*er*rach uirre 7 dogebther fo premhuib na b*er*ruidhe sin clocha buadha. 61.1. « *there are other reeds... and have roots... at the knots of which roots precious stones are found* ». Gen. sg. ? do bith deoch maith eile a*cu* donit*er* do pr*e*maibh na berruighi dan dent*ar* in siucra. 62.3. cf. beura (gl. sudes) Sg. 67[b] berach no birde

gl. verutus) Sg. 60[a] O. R. *has* biorraide, *twig. osier-* biorrach-lachan *common reed grass.*

BÍTER, 3 pl. pr. pass. *of* benim? bíim? v. *index* Salt. na R.). do-geibter cuitt ele dib an a massee an uair bíter ac dealughadh an óir 7 an miánaigh. 63.2. « *they often find hard diamonds in a mass which comes out of gold, when they break the mass in small pieces to purify and refine it out of the mine* » cf. ciabetir (gl. pulsentur) Ml. 54[a] 17.

BÍTER 3 sg. pr. pass. of biu? — Da n-abradh in dee sin co n-éreocha, bíter bethther R.) co maith ris. Eg. 141. 1. R. 53. 4. « *If the devil... answer that he shall live, they keep him well* ». *This pass. use is found in the Bible* — gan a fhios aige, gur chum a bháis a bhithear. Prov. 7. 23. « *and knoweth not that it is for his life* ». *The pass. is used with* « ta » *in the Highlands* — thatar ag ràdh *it is said* — deanar do thoil air talamh, mar thatar a deanamh air neamh.

? BHOBHTIB *read* Lobhtadhaib? — ata palais sciamach... 7 inad arna dhenam ar bhobhtib fa fuilitt peileir mharmair. 54. 3. Eg. *has* palas sciamach... ina denaid giustail 7 bothadha arda acu ann. Eg. 130. 3. « ... the palace of the Emperor, very handsome and well built; and therein is a place for jousting... and made about with stages and hath steps about... Under these stages are stables well vaulted... and all the pillars are of marble ». *The word intended is variously written* Lofta. Ezec. 41. 16. Lobhta (*pron.* lota). M[c]. Alp. Dict. Lota Gen. 6. 16: 1 King 17, 19, Lochta (*the munster pronunciation*, Moll. gr. p. 163). *It is borrowed from the Eng. and means a loft, gallery, stage, upper room, story.*

BUAINE. s. *goodness?* cf. buan .1. maith O'Dav. p. 57. *see quot.* s. *MÍNE.

BUAIBALL, adj. *belonging to a cow.* acc. pl. mar bídd na cuirnn buaiballl aguinne. Eg. 145. 1.

BUALTACH, s. « *cow dung* ». N. Sg. bís œilech [bualtach] nambó mar tene do dith connuid nó mónad. 68. 2. Eg. 143. 4. acc. sg. le bualtach a mbó, arna thirmughadh re grein, deisigit gach uile biadh bis acu. 61. 1. « *they warm and boil their meat with horse dung and cow dung... dried by the sun* ».

BUIDHE, F. *thanks, obsequiousness.* gen. sg. ni fuil tuille buidhi acu risin Sobdan. Eg. 133. 3. « *they fear not the Sultan* » cf. ni rothuillisem buidi do neuch. Wb. 24[d] gl. neque fuimus in sermone adulationis.

1. In the Ms. there is a line over the T.

CAIDREBH. *intercourse, acquaintance,* O. R. Dat. sg. Do bod mór a thúar*us*cbáil acui*nd* ría síu ranccam*ar* hé 7 do budh míle mó arna caid-*r*ebh dúinn. 66. 4.

CAITHFID. — Síd maill*e* rib R. 59. 2. [caithfid m*aille* fribh] Eg. 135. 3 (Pax vobis) John XX. 21. *The* Eg. *reading should probably be* caithfidh síd maille fribh (*there must be peace among you*) *an early example of the modern word* caithfidh.

CENN-LÁ, s. *Maundy Thursday* — Cendla din (.i. coena lœ)... lathi fhledi Crist 7 a aspolu uimme. Corm. v. * MANNDÁIL.

CÉD-MUINTER, s. » *the common people* ». Is íatt .c. muinnt*er* t*éid* isna táib*er*naib íat 7 ní fur*á*il les b*eith* ac ól 7 ic caithem f*edh* an lœi. 61. 4. « *For the commons, upon festival days, when they should go to church to serve God, go to taverns and are there in gluttony all day and night.* » *This meaning quite bears out Herr Zimmer's derivation,* Kelt. Stud. p. 113, *that* céd *is the same as in* cétbuid = O. W. cant. Gr. κατά. Michol chaem a chétmuinter. Sal. na R. 6568.

CÍR-DUB, adj. « *right black* ». N. pl. is mór in tír sin 7 dœine cirduba aitreb*us* indti.. 63. 1.

CLASACH, s. « *a ditch* ». Dat. sg. bith gáoth mór annsa chlasaigh [cláis] sin dognáth. 56. 2. « *there is always a great wind in that foss* ».

CLEIRECH, s. « *clerc* » *secretary.* N. pl. Bíd c*eth*rar cleiric, fo an inadh a caithinn an t-imp*i*ri a cuid, ac scrib*adh* ca*ch* oen fhocuil da n-ab*air* sé, it*er* maith 7 tsaith. 66. 3. « *under the Emperor's table sit* 4 *clerks, who write all that the Emperor says, be it good or evil* ».

JOHN ABERCROMBY.

La suite au prochain numéro

MÉLANGES.

LES GUERRIERS D'ULSTER EN MAL D'ENFANT OU LA NEUVAINE DES ULATES.

M. Windisch a publié en 1884, dans les comptes rendus de la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie royale des sciences de Saxe, deux rédactions de la curieuse légende irlandaise dont nous venons de donner le titre. L'une est empruntée à un manuscrit du milieu du XIIe siècle : nous voulons parler du fameux livre de Leinster p. 125 v°. L'autre est tirée d'un manuscrit du XVe siècle, celui qui porte le numéro 5280 du fonds Harléien au Musée Britannique (fol. 53 v°, autrefois 42 v°). M. Windisch a joint une traduction à chacun des deux textes irlandais. Nous n'avons à faire sur ce travail que deux légères critiques. Pour les rendre plus claires, nous allons commencer par le récit de la légende où nous combinerons les deux rédactions.

« Il y avait en Ulster un riche paysan qui s'appelait Crunniuc, les autres disent Cronncu, c'est-à-dire « chien rond ». Il vivait dans un endroit désert et montagneux, et il avait beaucoup de fils. Sa femme, leur mère, vint à mourir. Il resta longtemps sans se remarier. Un jour il était dans sa grande maison tout seul, quand il vit entrer une femme, jeune, jolie, dont les vêtements, la tenue et toute la personne respiraient la distinction. Elle s'assit près du foyer, alluma le feu ; sans dire mot, elle prit un pétrin et un crible et commença les préparatifs du repas du soir. Quand la fin du jour approcha, elle prit des pots et alla traire les vaches, sans adresser la parole à personne. Lorsque les gens rentrèrent, elle fit un tour à droite, suivant l'usage superstitieux des Irlandais, puis passa dans sa cuisine, donna ses ordres aux enfants et aux serviteurs, sans avoir besoin de demander à personne aucun renseignement. Après le repas, chacun alla se coucher, elle resta sur pied la dernière, éteignit le feu, fit un tour à droite pour la seconde fois, puis vint se coucher à côté du maître de

la maison. Elle resta longtemps avec lui. Elle gouvernait le ménage avec une grande libéralité, donnant aux enfants et aux domestiques en abondance la nourriture, les vêtements et tout ce dont ils pouvaient avoir besoin, et cependant elle augmentait par son épargne la fortune de Crunniuc. Elle devint grosse.

« Le moment de sa delivrance approchait quand eut lieu chez les Ulates ou habitants d'Ulster une de ces grandes assemblées ou fêtes périodiques que les Irlandais appelaient *Óenach*. Tous les Ulates y allaient, hommes, femmes, garçons et filles, à l'exception de ceux qui avaient un empêchement, comme la femme de Crunniuc. Crunniuc fit ses préparatifs pour y aller aussi. Il mit de beaux habits ; il avait fort bonne mine. « Songe aux convenances, lui dit sa femme, et ne t'avise pas de dire une parole imprudente [1]. » — « C'est impossible », répondit-il. Il part. La fête a lieu. Elle fut très brillante ; les costumes, les chevaux étaient fort beaux. Il y eut les divertissements les plus variés : courses de chevaux, courses d'hommes à pied, combats, jeux où on lançait des projectiles, marches solennelles. Le dernier jour, un peu après midi, le char du roi, attelé de deux chevaux, arriva sur le champ de course. Les autres chars entrèrent en lutte avec lui. Les chevaux du roi remportèrent la victoire. « Il n'y a rien de plus rapide que ces chevaux-ci », s'écrièrent les assistants. — « Ma femme court plus vite, dit Crunniuc. » — « Arrêtez cet homme », cria le roi irrité ; « que sa femme vienne courir avec mes chevaux. »

« Cet ordre est exécuté, et de la part du roi, des envoyés vont prévenir la femme de Crunniuc. Celle-ci leur souhaite la bienvenue et leur demande quelle raison les amène. Ils le lui racontent. « Mon mari a eu tort, répond-elle, et il a dit une parole déplacée. Mais moi, j'ai le droit d'obtenir un délai avant de venir le délivrer, car je suis enceinte et je sens dejà les douleurs. » — « Un délai ! Pourquoi ? s'écrièrent les envoyés, on le tuera si vous ne venez pas avec nous. » Elle vint donc à la fête. A son arrivée, tout le monde accourut pour la voir. « Il n'est pas convenable de me regarder ainsi, dit-elle. Pourquoi m'a-t-on amenée ? » — « Pour courir avec les deux chevaux du roi », répondirent toutes les voix, « et on verra qui arrivera le premier au but. » — « J'ai droit à un délai, répondit-elle, car je suis grosse, et déjà les douleurs ont commencé. » — « Tirez l'épée, s'écria le roi, et coupez la tête de Crunniuc. » — « Attendez-moi un peu de temps, demanda la femme, et laissez-moi

1. C'est la leçon du livre de Leinster ; suivant la rédaction harléienne, la femme dit à son mari que s'il parle d'elle à la fête leur séparation s'ensuivra.

accoucher. » — « Non certes », répliqua le roi. — La pauvre femme s'adressa aux assistants. « Venez-moi en aide », leur demanda-t-elle. « Il n'est personne parmi vous que n'ait porté le sein d'une mère. » On ne lui répondit pas. « Honte à vous, continua-t-elle, qui avez si peu d'égards pour moi. Qu'il en soit comme vous le voulez ; mais à cause du mal que vous faites, vous en subirez un plus grand. » — « Comment t'appelles-tu ? » lui dit le roi. — « Je m'appelle Macha, répondit-elle, je suis fille d'Etrange [1], fils d'Océan [2]. L'emplacement où vous donnez cette fête prendra et gardera toujours mon nom et le nom de ce que je porte dans mon sein. Faites partir les chevaux. » Aussitôt la course commença. Quand le char du roi atteignit l'extrémité du champ de course, Macha y était déjà arrivée. Elle accoucha devant la tête des chevaux, elle mit au monde deux jumeaux, un fils et une fille, et cet endroit s'est appelé depuis « les jumeaux de Macha », en irlandais *Emain Macha*. Là fut longtemps la capitale de l'Ulster; et quoique cette ville soit détruite depuis plus de quinze siècles, on en admire encore aujourd'hui les majestueux terrassements, — que le rédacteur de ces lignes a eu le plaisir de visiter en 1881.

« Au moment de son accouchement, Macha poussa un grand cri. Tous les hommes qui entendirent ce cri furent frappés d'une sorte d'ensorcellement. Ils étaient condamnés à subir une fois dans leur vie les douleurs de l'accouchement, pendant cinq jours et quatre nuits ou cinq nuits et quatre jours. Ce fut la neuvaine des Ulates. Pendant cette neuvaine, ils n'avaient pas plus de force qu'une femme en couches, et cette singulière maladie se transmit de père en fils pendant neuf générations. A ce fléau il y eut trois exceptions ; les petits garçons nés avant la malédiction de Macha, les femmes et le héros Cûchulainn y échappèrent. Quand la reine épique Medb envahit le royaume des Ulates, aujourd'hui l'Ulster, et commença, pour s'emparer du taureau de Cúailgne, une guerre qui est le sujet de la principale des épopées irlandaises, la neuvaine des Ulates sévissait sur tous les guerriers d Ulster; sauf le héros Cûchulainn qui fut seul en etat de tenir tête à l'ennemi. »

Dans le récit que je viens de faire, il y a deux points sur lesquels je me suis avec intention éloigné de la traduction de M. Windisch. J'ai rendu par « ensorcellement » *indell*, qui, dans la traduction de M. Windisch, est représenté par l'allemand *Zustand* « état, situation ». *Indell*, qui a plusieurs sens, signifie entre autres choses « charme, incantation,

1. *Sainred.*
2. *Imbath.*

ensorcellement ». C'est, suivant moi, la traduction appropriée ici, et M. Windisch a, par contre, eu tort de l'employer quand il a publié, dans le second volume de ses *Irische Texte*, le conte si curieux et du reste si bien traduit de l'« Exil des fils de Doel Dermait »[1].

Un autre mot sur le sens duquel je m'écarte de M. Windisch est *turbaid*, que j'ai traduit d'abord par « droit à un délai », ensuite, plus brièvement, par « délai ». *Turbaid* est un terme de droit dont le sens propre est « exception dilatoire », expression empruntée par la langue du droit français à la langue du droit romain[2]. J'ai relevé sept exemples du mot *turbaid* dans le texte du *Senchus Mór*[3]. Il y avait *turbaid* toutes les fois qu'un obstacle insurmontable ou, plus exactement, admis comme tel par la coutume, mettait quelqu'un dans l'impossibilité de faire un acte dans le délai ordinaire que la loi prescrivait. La formule générale de l'exception dilatoire irlandaise est ainsi donnée dans le texte du *Senchus Mór* : « toute exception dilatoire avec nécessité selon Dieu et selon homme » :

Cach turbaid co n-detbire
iar n-dia ocus duine[4].

Une des causes les plus fréquentes de l'exception dilatoire paraît avoir été la maladie. Le mot *galar* « maladie » glose trois fois *turbaid* dans le *Senchus Mór*[5]. L'effet de l'exception dilatoire était d'étendre à dix jours la durée de chacun des trois délais de la saisie, délais qui, autrement, n'auraient duré que un, trois ou cinq jours suivant les cas; en sorte que, si l'exception dilatoire frappait les trois délais, le total de ces délais s'élevait à trente jours au lieu de trois, neuf ou quinze[6]. Par un hasard singulier, un des passages les plus importants du *Senchus Mór* sur les règles de l'exception dilatoire ne nous offre pas le mot *turbaid* ; c'est la glose qui supplée à cette lacune. Ce passage consiste dans les premières lignes de la section consacrée à l'étude des cas où l'objet saisi doit rester pen-

1. *Mu*[*i*]*r-indell*, *Irische Texte*, t. II, p. 178, l. 136-137. est traduit, p. 196, par « Seezauber » d'après O'Curry qui l'avait rendu par « sea charm »

2. Il est question de l'exception dilatoire dans les Institutes de Gaius, livre IV, § 120, 122 et suivants, dans les Institutes de Justinien, livre IV, titre XIII, § 11 ; comparez Digeste, livre XLIV titre 1, loi 2, § 4 ; loi 3 : Dilatoria est exceptio quae differt actionem, disait Ulpien. *Ad edictum*, livre LXXIV (Digeste, livre XLIV, titre 1, loi 2, § 4).

3. *Ancient laws of Ireland* : 1°, t. I, p. 262, l. 6; glose p. 282, l. 26. — 2°, t. I, p. 262, l. 15 ; glose p. 282, l. 46. — 3°, t. I, p. 262, l. 21 ; glose p. 284, l. 11. — 4°, t. I, p. 266, l. 20; glose p. 298, l. 12. — 5°, t. I, p. 268, l. 8; glose p. 300, l. 27. — 6°, t. II, p. 100, l. 17 ; glose p. 102, l. 2. — 7°, t. II, p. 310, l. 24 ; glose p. 312, l. 3.

4. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 268, l. 8-9.

5. T. I, p. 282, l. 26 ; p. 284, l. 11 ; t. II, p. 102, l. 2.

6. T. I, p. 198, l. 22-25.

dant dix jours entre les mains du défendeur[1]. Le bénéfice de ce délai de faveur est accordé par exemple au malade alité[2] ; au débiteur qui a en même temps un autre procès et qui, dans ce procès, est obligé de se justifier par l'épreuve de l'eau bouillante ou du chaudron[3] ; au mari dont la femme est en couches[4].

Le *Senchus Mór* contient du reste un texte plus explicite et où l'on donne formellement une liste de cas où le défendeur peut opposer une exception dilatoire, *turbuid*[5]. Voici quelques exemples : sa maison est attaquée par des ennemis[6] ; il est en quête d'un médecin pour quelqu'un qui est en danger de mort[7], ou d'une sage-femme pour un accouchement[8].

Dans ces textes, il n'est pas dit en termes exprès que la femme en couches eût droit à une exception dilatoire, mais cela va de soi ; il eût été par trop fort d'accorder à celui qui lui cherchait une sage-femme une faveur qu'on aurait refusée à celle qui allait accoucher. Toutefois le privilège de la femme en couches n'est pas inscrit dans la loi ; ce silence pourrait, dans une certaine mesure, expliquer la question par laquelle les envoyés du roi répondent à la demande de délai que leur oppose Macha. « Un délai ! Pourquoi ? » répondent-ils, *cid turbaid ?* Pourtant ce délai le mari pouvait le réclamer en s'appuyant sur un texte formel : c'est le texte qui accorde un délai de dix jours à l'homme dont la femme est en couches : *bis ben fri huaitne*[9].

Mais à cette règle humaine et bienveillante le droit irlandais opposait une autre maxime qui est impitoyable : il n'y a pas de délai quand il s'agit de la réparation due à l'honneur outragé : *ni daim enechland anad*[10]. Crunniuc avait insulté le roi en prétendant que sa femme courrait mieux que les chevaux du roi. Il lui devait donc le montant intégral du prix de l'honneur, c'est-à-dire de l'*enechland* ou du *lóg enech* des rois de provinces, *ruire* ; le montant de ce prix de l'honneur s'élevait en monnaie de compte à vingt et une femmes esclaves[11] ; il était immé-

1. T. I, p. 192-207.
2. *Athgabail lobuir dia m-be fri gaimniu*, t. I, p. 192, l. 12-13 ; p. 194, l. 2-3.
3. *Athgabail fir for a nascar fir caire*, t. I, p. 194, l. 23. Cf. p. 198, l. 18-21.
4. *Athgabail fir bis ben fri huaithne*, t. I, p. 194, l. 23, 24 ; p. 198, l 21-25.
5. T. I, p. 266, l. 20, 23 ; p. 268, l. 1, 5 ; gloses p. 298, l. 12 et suivantes ; p. 300, l. 1, 16.
6. *Tubad sloig fo mendad*, t. I, p. 266, l. 20, 21.
7. *Coingi... lega do neoch biss fri bas*, t. I, p. 266, l. 22, 23.
8. *Cuing e| mna do mnai bis fri uaithne*, t. I, p. 268, l. 2.
9. T. I, p 194, l. 24 ; cf. p. 198, l. 21.
10. Le sens de ce brocard résulte d'une façon évidente du contexte qui l'accompagne. t. I, p. 228, l. 15-19. La glose, l. 28-30, constate déjà un changement de jurisprudence en faveur du défendeur.
11. T. II, p. 224, l. 7, 8. Il s'agit dans ce passage des *seoit turchluide* ; mais à la

diatement exigible, et Crunniuc, ne pouvant le payer, était à la merci du roi. Celui-ci pouvait donc justifier sa cruauté en alléguant un droit formel; mais l'équité protestait; il était inique de refuser à Macha l'exception dilatoire dont elle réclamait le bénéfice par son éloquent et inutile appel à la sympathie d'une foule chez qui la curiosité étouffait tout sentiment de pitié. « Il n'est personne parmi vous que le sein d'une mère n'ait porté! »

H. d'A. de J.

UNE LÉGENDE IRLANDAISE EN BRETAGNE.

O'Curry a raconté dans un de ses ouvrages comment *Lug*, personnage mythologique irlandais, fut reçu par les Túatha Dé Danann à Tara peu avant la seconde bataille de Moytura. Quand il se présenta au portier, celui-ci lui demanda s'il était maître dans quelque art ou dans quelque métier. « Je suis charpentier », répondit Lug. — « Nous n'avons que faire de vous, répliqua le portier; il y a ici un très bon charpentier. » — « Je suis forgeron », reprit Lug. — « Inutile; nous en avons un excellent. » — « Je suis guerrier de profession. » — « Vous ne pouvez nous servir à rien, puisque nous avons parmi nous Ogma[1]. » — « Je suis harpiste. » — « Nous n'avons pas besoin de vous; le meilleur des harpistes est dans notre camp. » — « Je suis poète. » — « Nous ne saurions que faire de vous; il y a chez nous un excellent poète. » — « Je suis médecin. » — « Vous ne pourriez nous rendre aucun service, nous en avons un très bon. » — « Je suis échanson. » — « C'est encore plus inutile. Neuf femmes remplissent chez nous cette fonction, à la satisfaction générale. » — « Je suis ouvrier en bronze. » — « Nous n'avons en aucune façon besoin de vous. Nous en possédons un parfait. » — « Eh bien, répliqua Lug, allez trouver votre roi et demandez-lui s'il a chez lui un homme capable de faire tous ces métiers; s'il l'a, je m'en retourne. » Il fut immédiatement accueilli et créé chef de tous les gens de métier[2].

Le triomphe du christianisme transforma en démon le dieu irlandais; c'est après cette métamorphose que nous le retrouvons dans un document breton; il y est parfaitement reconnaissable, quoiqu'il ait changé de

page 226, l. 13, nous apprenons que les *seoit turchluide* sont identiques au prix de l'honneur.

1. L'*Ogmios* de Lucien.

2. O'Curry, *On the manners and customs of the ancient Irish*, t. III, pp. 42-43. Ce récit est emprunté au manuscrit Harleian 5280 du British Museum.

nom. Ce document est la Vie de saint Hervé ; la voici, telle que nous la raconte Albert le Grand :

« Retournant de Cornoüaille, il (Saint Hervé) passa par la cour d'vn Comte nommé Helenus qui le reçeut à grande ioye, et luy fit le meilleur raccueil dont il se peut adviser : S. Hervé luy dit en l'oreille Seigneur Comte, ie vous suis venu voir pour vous delivrer vous et les vostres d'vn tres-grand danger auquel vous estes ; car Dieu m'a revelé qu'en vostre maison il y a vn Diable en forme humaine qui vous sert comme domestique : le Comte resta bien estonné de cela, mais n'en fit point de semblant : on couvre les tables, la compaignie se sied : S. Hervé demande à boire, le Diable (en forme de page) luy en apporte : le Sainct eslevant la main fait le signe de la Croix sur la couppe qui se brize en pieces et gaste le vin. Le Comte bien estonné commande qu'on redouble, le mesme advint à la seconde et troisiesme fois, lors S. Hervé empoignant le compaignon, le conjure de declarer qui il estoit et ce qu'il cherchoit en cette maison : Ie suis (fait-il) vn Diable d'enfer qui excite aux crapules et gourmandises et provocque aux noises, discords et querelles, et puis qu'à mon grand regret la vertu de Dieu me force par ce sien serviteur à vous le déclarer, i'avois appresté ce breuvage tout exprez, duquel si vous eussiez beu, vous vous fussiez tous entretuez avant que sortir de ce lieu : cela dit le S. luy commanda de la part de Dieu de quitter cette maison pour n'y plus retourner, ce qu'il fit, criant par l'air, Hervé Hervé serviteur de Dieu pourquoy me menes tu vne si rude guerre ? Le Comte Helenus se voyant delivré d'vn si cruel ennemi remercia Dieu et S. Hervé, lequel prenant congé de luy se retira en son monastère. »

« Il descouvrit vne semblable fraude au monastère de S. Majan, car l'estant allé voir par le commandement de Dieu qu'vn Ange luy avoit manifesté, il eut revelation que parmi les domestiques de ce S. Abbé y avoit vn Diable en forme humaine, ce qu'il manifesta à Sainct Majan, lequel ayant fait venir tous ses domestiques, les presenta à S. Hervé les faisant passer tous un à vn devant luy : le S. les interrogea tretous de leur pays, leurs noms et leur vacation : le Diable craignant de se presenter devant le S. regnarda tant qu'il peut, enfin il luy fallut paroistre : i 'ay nom Hucan (dit-il) natif d'Hybernie, ie suis bon charpentier, masson et serrurier, et bon pilote, et n'y a gueres de mestiers que ie ne puisse exercer : et bien (dit le S.) puis que tu es si habile et vniversel en tout mestier, imprime du doigt le signe de la croix en ce pavé et adore Iesus Christ crucifié. Le misérable s'en voulut fuyr et se cacher, mais S. Hervé l'arresta et dist à S. Majan, et bien, voyez vous maintenant de quel ser

viteur vous vous servez ? menons le à vostre voisin l'Abbé S. Geeduon pour sçavoir de luy ce que nous en ferons, ils l'y menerent donc, où ayant esté conjuré, et ayant confessé qu'il estoit dans ce monastère pour tromper et séduire les moynes, on luy deffendit de la part de Dieu de plus se trouver là, et fut précipité dans la mer [1]. »

M. de la Villemarqué, si connu par ses travaux sur les dialectes, la littérature et les légendes de la Bretagne, a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale et a bien voulu nous communiquer le texte latin qui a servi de base à la seconde partie de ce récit. Le nom du démon appelé *Hucan* dans la rédaction française, y est écrit d'une façon plus exacte, *Huccanus*. Pour peu que l'on soit familiarisé avec les lois de la phonétique bretonne, on reconnaît sans peine dans ce nom un diminutif d'un nom commun breton, gallois et cornique. En breton le porc mâle s'appelle *houc'h;* en gallois *hwch* veut dire « truie »; dans le vocabulaire cornique du XIIIe siècle, *hoch* traduit le latin *porcus*. Or ces formes s'expliquent par un plus ancien *hucc* qu'on trouve dans les lois galloises [2], et *hucc* à son tour suppose un thème plus ancien. *succo-* qui probablement doit se reconnaître dans le premier des deux éléments de la locution irlandaise *soc muice* « museau de cochon » [3]. Ainsi le nom du démon *Huccan* pour *Succan* veut dire « petit cochon ».

Ce démon ne porte pas le même nom que le dieu Lug. Mais il offre le même indice caractéristique. Huccan dit : « il n'y a gueres de mestiers que ie ne puisse exercer » et en effet il est par exemple « bon charpentier, masson, serrurier et bon pilote »; — vraisemblablement il est identique au page du chapitre précédent, et ce page est échanson. Or Lug savait faire tous les métiers; il était entre autres choses forgeron, charpentier, échanson. Nous croyons donc être en droit de reconnaître dans Huccan, malgré la différence des noms, un personnage mythologique identique à Lug. Quant à sa fin, elle est inspirée par le christianisme; comme les cochons dont parle saint Mathieu dans son chapitre VIII, il est précipité dans la mer [4]. Voici le texte latin que nous a communiqué M. de la Villemarqué.

Ad beati cellam perrexit Maiani inter cujus domesticos dæmon erat hu-

1. Albert le Grand, *La vie, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne Armorique*, première édition (1637), p. 149 Comparez l'édition donnée en 1837 par M. de Kerdanet avec ce titre : *Les vies des Saints de la Bretagne Armorique*, pp. 318, 319.

2. *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 91.

3. Voyez Whitley Stokes dans *Beitraege* de Kuhn, t. VIII, p. 343, n° 579; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 785. La locution *soc muice* est donnée au mot *soc* dans le dictionnaire irlandais d'O'Brien, et dans celui de Mac Cuirtin au mot *snout*.

4. Saint Mathieu, c. VIII, verset 32. Cf. saint Luc, c. VIII, verset 33.

mana indutus specie quod sancto Maiano secreto indicavit. Sanctus vero Maianus ante eum omnes familiares presentavit, cumque singulorum nomina genusque et unde essent sciscitanti respondissent, ipse posterior sancti viri speciem expavescens crepitando subjungit : « Ego Huccanus nomine ex Hybernia huc veni, faber ferrarius, lignarius, atque cementarius, nauta quoque peritus, et omnia opera componere physice possum manibus. » Cui vir Dei : « Fac igitur Crucem digito in terram, et flexis genibus crucifixum diligenter adora. » Quem cum vir Dei hæsitantem et delitescere volentem deprehendisset, terribiliter per Trinitatis vocabula conjuravit ut confiteretur quis esset et cur huc venisset. Qui respondit : « Ego quidem unus sum ex immundis spiritibus, ideo autem veni ut monachos deciperem qualibet fallacia quibus superabundat hæc patria ». Tunc S. Hoarveus dixit : « Eamus ergo, frater, Maiane, in sanctum abbatem Grednonum, seductorem vinctum adducentes nobiscum, ut ipse nobis definiat quid de isto oporteat fieri. » Cumque ad abbatem venissent atque ei hostem humanum presentassent, inquit : « Euntes, in profundum maris precipitate eum, vetantes eum facta comminacione christicolarum confinia deinde attingere. » O quam ingens tumultus tunc resultavit in pelagus cum projectus fuit dæmon Huccanus, a quo rupes Huccani nominatur, quæ in æquore supereminet ibique diversis speciebus persepe conspicitur [1].

H. D'A. DE J.

DU FUTUR SECONDAIRE EN BRETON ARMORICAIN.

Dans un article paru dans les Mémoires de la Société de linguistique de Paris (V, 2e fasc., 1883), nous montrions, p. 136 et suiv., que la Grammatica Celtica avait confondu, en ce qui concerne les temps secondaires, deux temps différents : le présent secondaire et le futur secondaire. Les deux temps ont les mêmes terminaisons, mais le futur a, de plus, régulièrement avant la terminaison, un *h*, excepté après certaines consonnes avec lesquelles il eût formé un groupe d'une prononciation difficile [2]. Cet *h* a fait place aujourd'hui, dans tous les dialectes, excepté

1. Bibliothèque nationale, Blancs manteaux 38, aujourd'hui manuscrit français 22321, fol. 837 r° v°. Ex lectionario ms. ecclesiæ Trecoriensis collato cum apographo P. du Paz, cum altero ms. S. Vincentii Cenomanensis et breviario Leonensi, lect. 8a.

2. Même absent, l'*h* fait la plupart du temps sentir sa présence dans des formes, par exemple comme *doucque*, il porterait, prés. second. *dougue* ; *impliche*, il emploierait ; près. *implige*, etc.

celui de Vannes, à un *f*. Le présent secondaire ne présente pas une seule fois *h* et, naturellement, est encore aujourd'hui ce qu'il était en moyen breton. Les exemples que nous citions étaient tous tirés de la Gr. Celt., et par conséquent de la Vie de sainte Nonn et du Grand Mystère de Jésus pour le moyen breton. Les poèmes bretons du moyen âge de M. de la Villemarqué et la vie de sainte Barbe récemment publiée par M. Ernault nous présentent les deux temps avec les mêmes traits caractéristiques.

L'origine de ce futur secondaire n'est pas des plus claires. Nous y avons vu un optatif aoriste analogue au latin *ama-rem*, tandis que nous comparions le prétérit secondaire aux formes latines comme *fecissem*, *vidissem*. On pourrait se demander aussi si l'*h* caractéristique de ce temps n'est pas dû à la place de l'accent : le développement d'un *h* devant l'accent est un fait bien connu et frappant aujourd'hui même en gallois. Dans ce cas il faudrait supposer une différence d'accentuation entre l'indicatif du présent secondaire et le futur secondaire, identiques comme forme, si l'on fait abstraction de l'*h* caractéristique du futur, *en moyen breton*. Quoi qu'il en soit, un point jusqu'ici qui n'a pas été éclairci dans l'histoire du futur secondaire, du breton moyen au breton moderne, c'est le passage de l'*h* à *f*, la transformation de formes comme *galhenn*, *carhenn*, *grahenn*, etc., en *galfen*, *carfenn*, *grafenn*, etc., tandis que dans le dialecte de Vannes on a encore la forme de l'armoricain moyen. Il est en effet impossible de faire sortir *f* de *h* venant de *s* originaire, suivant toutes les lois de la phonétique bretonne : il n'y en a pas un seul exemple. Aussi n'est-ce point par la phonétique ni par une de ces exceptions aux lois phonétiques vraiment par trop commodes auxquelles a recours le linguiste embarrassé, qu'il faut l'expliquer : il y a là un fait très intéressant et instructif d'analogie.

La transformation s'est faite lentement. La catégorie la plus ancienne de futurs en *-fenn*, *-fès*, etc., est celle des verbes dont la consonne finale, avec l'*h* du futur secondaire, se transformait *phonétiquement* en *f*, sans parler de verbes comme *caffout*, qui avaient forcément le futur en *-fèn*. c'est-à-dire des verbes dont le thème était terminé, *en moyen breton*, par *f*, *v*, et des verbes composés avec le verbe substantif comme *aznavout* ou *aznavézout* :

Exemples tirés de Zeuss, Gramm. Celt.[2] 518 :

Gouzavhenn, *gouzafenn* = *gouzavhenn* ; *marvhenn* qui, sans doute, au moins dans certaines parties de la Bretagne, se prononçait aussi *marfenn* ; *caffenn* ; *prouffe* = *prouvhe* ; *gouzafhech*, *caffech*.

Poèmes bretons du moyen âge :

P. 8, str. 19, *pan queffet;* p. 66, 174, *deffe* = *de-vehe*, *devhe;* p. 76, 195, *caffenn;* p. 66, 179, *marvhe;* p. 88, 228, *deurffe* = *deur-vehe* ou *deur-ve;* p. 90, 231, *ne goffe* = *gofhe;* ibid., 232, *aznaffe* = *aznavhe;* p. 92, 235, *aznaffe;* p. 94, 240, *bevhe*. On remarque dans les Poèmes une tendance à réduire le groupe *z* spirante dentale + *b* ou *v* à *f:* p. 84, 221, *affoe* = *az boe*, que tu avais; ibid., 224, *affoe;* p. 104, 261, *na fizy* = *naz bizy*, tu n'auras pas. Il y a donc lieu de supposer qu'on prononçait aussi *affe*, tu aurais = *az ve*, *effe* = *ez ve*, il serait, etc.

Vie de sainte Barbe :

P. 14, 56, *effenn* = *ez venn*, je serais; ibid., 59, *queffet;* p. 16, 68, *caffech;* p. 17, 70, *caffe;* p. 17, 71, *effe* = *ez ve;* p. 20, 84, *effe* = *ez ve;* p. 25, 102, *queffet;* p. 26, 104, *o deffhe*, var. *deffe*, ils auraient = *o devehe*, *o devhe;* ib., 108, *effent* = *ez vent;* p. 34, 140, *effen;* p. 36, 149, *ez gouffe*, il saurait = *gouzvehe* ou *gouzve;* p. 46, 191, *effe* (les exemples de *effe*, *effen* pour *ez ve*, *ez ven*, sont presque la règle; il est inutile de les citer tous); p. 74, 309, *ez hoarffe*, il arriverait = *hoarvhe*, *hoarvehe*, ou peut-être *hoar-ve*, le *v* ayant pu être porté à *f* par l'action de l'*r* précédent; p. 85, 361, *ne gouffenn*, je ne saurais = *gouzvenn* ou *gouzvehenn;* ibid., 312, *gouffenn*, *deurffe;* p. 86, 367, *ne gouzffech* (évidemment le *z* n'est qu'un reste de la tradition écrite et on prononçait *gouffech*); p. 75, 403, *nam deurffe*, qui ne me plairait pas; p. 124, 535, *gouffenn;* p. 168, 733, *ne ancouffnenn;* p. 172, 749, *preserffne* = *preservhe;* p. 174, 758, *gouzaffhe*.

On peut conclure que tous les verbes, dont le thème se terminait par *v*, *b*, *f*, et tous ceux qui étaient composés avec le verbe substantif et par conséquent à ce temps avec *ven*, *vès*, *ve* déjà prononcé *fen*, *fes*, *fe* précédé de la particule *ez* ou des pronoms *az*, avaient le futur secondaire en *-fen*. Or ces verbes sont parmi les plus employés en armoricain. Dès lors rien d'étonnant à ce qu'ils aient provoqué chez des verbes qui, phonétiquement, ne l'eussent pas fait, le passage de la forme en *-henn* à la forme en *-fenn*. Dans la Grammaire du père Maunoir (d'après Lhuyd Archæol. brit.) le nombre des futurs en *fenn* s'accroît : à côté de formes régulières comme *hoarfe*, *anaffe*, *caffe*, *gouffe*, *marfe*, *cleffe* (*clevhe*), *talfe* (*talvezout* valoir), on a des formes comme *falfe* (*me falfe din*, je voudrais, j'aurais besoin de) passé dans la catégorie des verbes composés avec le verbe substantif peut-être par l'influence de son infinitif *fallout*, qui aura suivi l'analogie de *caout*, *teuffe* (*me a zeuffe*, je viendrais), *dleffe* (*me a dleffe*, je devrais). En revanche, le père Maunoir dit encore *lenne*, *care*, *rahe*. On le voit, l'analogie n'a achevé son œuvre que de nos jours. L'analogie a provoqué dans le dialecte de Tréguier la création d'un futur

primaire en *-fo* sur le modèle des futurs secondaires en *-fe*, ce qui a été d'autant plus facile que, déjà, la deuxième personne du futur primaire était très souvent en *-het*, et ne se distinguait de celle du futur secondaire que par le suffixe personnel : *gouffet*, vous saurez, *gouffech*, vous sauriez. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte l'influence analogique de futurs comme *caffo*, de futurs-subjonctifs comme *deceffont* Zeuss, Gramm. Celt., 515. Le futur secondaire passif a eu en général la même fortune que le futur secondaire actif. Si le dialecte de Vannes fait exception pour la transformation de *henn* en *fenn*, cela tient à ce que, sur toute l'étendue du territoire vannetais, il y a avant l'*h* dans la prononciation, et, le plus souvent, dans l'écriture une sorte de voyelle irrationnelle analogue, pour le son, à l'*e* muet français, de sorte que l'*h* ne se trouve pas immédiatement en contact avec la consonne précédente. Si on n'a pas eu *cleffe*, *anaffe*, *carfe*, en vannetais, c'est qu'on prononce *clevehe*, *anavehe*, *carehe*. Quant à la naissance ou la conservation de cette voyelle irrationnelle, elle est due à ce qu'en vannetais l'accent est resté ou s'est porté d'une façon régulière et avec plus d'intensité sur le suffixe, tandis que dans les autres dialectes il s'est reporté ou établi définitivement sur la pénultième.

A la première page de l'article des Mémoires de la Société de linguistique de Paris où nous avons établi la différence de formation du présent secondaire et du futur secondaire armoricain, nous avons commis, avec d'autres, une erreur que nous savons gré à M. Rhys d'avoir relevée (*Revue Celtique*, VI, 1, p. 41 en note). Il n'est pas vrai, en effet, que les Gallois, comme nous l'avons avancé, confondent les formes de l'optatif-conjonctif avec celles du présent-futur. Mais cette erreur n'a rien d'extraordinaire. Les formes comme *carwyf*, *cerych*, *caro* sont mentionnées par la plupart des grammairiens gallois comme des formes à sens futur : Griffith Roberts, *A welsh grammar*. Milan, 1567. Supplément à la *Revue Celtique*, 1870-1883, p. 67 : modd cyssylldiawl, amser cynhyrchiawl ag *ardyfodawl : pan garwyf*, *gerych*, *garo ; Dosparth Edeyrn Davod aur* with english translation and notes by Williams ab Ithel, p. lvi : Ffutr amser : *pan garwyf* ; Thomas Richards Antiquæ linguæ britannicæ thesaurus, Dolgelley, 1875, p. 25 : *Future tense : carwyf*, *cerych*, *caro*, etc. Nous pourrions multiplier les exemples. Les grammairiens n'ont évidemment pas été assez explicites ; ils auraient dû dire que ce temps joue le rôle de subjonctif-optatif et ne s'emploie que dans les propositions dépendantes, ce que Griffith Roberts a voulu faire entendre par *modd cyssyltiawl*. D'un autre côté, on comprend sans peine que de constructions comme *hyt pan welwyf*, jusqu'à ce que je

voie, *tra allwyf*, tant que je pourrai, on ait tiré la conclusion que ce temps avait le sens de futur. De là à en faire un équivalent du présent-futur et à dire qu'il se confond avec lui, il n'y avait qu'un pas. Voilà l'explication, à notre avis, de cette erreur qui a tant surpris M. Rhys. Nous permettra-t-il de lui faire observer à notre tour qu'il se trompe en avançant que l'erreur que nous venons de confesser est le fondement de notre article des Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tout d'abord, dans la partie principale, celle qui nous est à peu près entièrement personnelle, il n'est pas question du conjonctif gallois. Reste le début où nous soutenons, en quelques mots, après d'autres, que le futur primaire en breton se compose de formes empruntées à l'optatif et au conjonctif. Si le gallois doit être mis de côté, notre thèse n'en est que mieux démontrée pour le cornique et l'armoricain, et M. Rhys nous fournit le meilleur des arguments. Du moment, en effet, que la forme en *-o*, comme *caro*, conserve en gallois son rôle de conjonctif-optatif, il n'en est que plus certain que le futur en armoricain et en cornique est suppléé par le subjonctif-optatif ; *caro* est en effet le futur régulier dans ces deux langues.

J. Loth.

LA PROSE DE SAINT COLOMBA..

A l'occasion de ce texte, publié plus haut, t. V, p. 205-212 — cf. les notes additionnelles, p. 396 et 507 —, M. E. Dümmler, bien connu par ses travaux sur l'histoire et la littérature du moyen âge, nous signale obligeamment des versions de ce texte publiées en Allemagne et d'après d'autres manuscrits. Voici sa lettre :

Sie haben in Ihrer geschätzten Zeitschrift, V, 205-212, la prose de saint Colomba, herausgegeben von Cuissard, aufgenommen. Diese war schon zweimal gedruckt, von Boucherie in den *Mélanges latins*, p. 15-24, ferner von Reifferscheid in den *Sitzungsberichten der philos. histor. Classe der Wiener Akademie*, LXVII, 547-549 (= *Biblioth. patr. Latin. Ital.*, II, 80) ; sie steht ferner in der Handschrift der Münchner Staatsbibliothek 18665 f. 229-231 aus Tegernsee, und ist erwähnt bei Ang. Mai, *Spicileg. Rom.*, V, 192. Dass Hrabanus Maurus dasselbe Gedicht gekannt und umgearbeitet hat, darüber sind meine *Poetae latini aevi Carolini*, II, 197-204, zu vergleichen. Die 3 Abdrucke stammen aus ganz verschiedenen Handschriften. — Es würde mich freuen, wenn diese No-

tizen Ihnen von Interesse wären und sie einigen Gebrauch davon machen könnten !

L'édition de M. Boucherie que signale M. Dümmler est le tirage à part de l'article que nous avons signalé ici-même, t. V, p. 396.

Aux références que donne M. Dümmler, nous ajouterons une édition récente publiée par le marquis de Bute. Nous ne la connaissons que par un catalogue de librairie : c'est sans doute une publication faite pour le grand public : ALTUS (The) of ST. COLUMBA, edited with a Prose Paraphrase and Notes by JOHN, MARQUIS OF BUTE, 52 p., petit in-4, 1882 [1]. H. G.

LE MANUSCRIT COTTONIEN OTHO E. XIII.

LA SAISIE IRLANDAISE ET GALLOISE, LA SAISINE BRETONNE.

Le manuscrit Otho E. XIII du fonds Cottonien, au Musée Britannique, est un de ceux où l'on a reconnu la collection de canons irlandais intitulée *Canonum collatio* [2]; c'est aussi un de ceux où M. Bradshaw a découvert les gloses bretonnes publiées et savamment commentées par M. Whitley Stokes [3]. L'attention de M. Whitley Stokes a été de nouveau appelée sur ce manuscrit par une découverte qu'y a faite M. Egerton Phillimore. Il s'agit du mot breton *adgabael* (gl. occupanda), f° 108 a. M. Whitley Stokes y a trouvé deux autres mots bretons : 2° *bann* (gl. canora), f° 11 b; ce peut être le même mot que l'irlandais *bind*; 3° *carcar* (gl. ergastulum), f° 113 a; c'est le gallois *carchar*. Enfin M. Whitley Stokes constate que deux erreurs ont été commises par les précédents éditeurs. M. Bradshaw avait lu : agipam .i. *latic* et avait considéré *latic* comme un mot breton. Il faut lire : .i. *latic lauiam cl amidem*. De même au lieu de *deric* (gl. dictor mortis erit), donné par M. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 98, il faut lire *clericus*.

Des trois mots bretons que nous venons de mentionner, le plus intéressant est *adgabael*. Nous avons plus haut, p. 20 et suivantes, traité de la saisie mobilière irlandaise qui s'appelait *aithgabail*. Nous l'avons comparé à la *pignoris capio* du droit romain. Nous avons parlé de la même procédure dans les lois germaniques connues sous le nom de Lois bar-

1. Une édition plus récente est due à M. Gilbert, *National mss. of Ireland*, Part IV², appendix xxi (1884). — H. d'A. de J.
2. Wasserschleben, *Die irische Kanonensammlung*, deuxième édition, p. xxxii.
3. *Old-Breton glosses*, p. 2, 17-20.

bares. Nous aurions pu dire qu'il en était question aussi dans la *Canonum collatio*, livre XXXIII, c. 8-10 [1] le plus ancien monument de la législation irlandaise que nous ayons, puisqu'il date de la fin du VIIe siècle ou des premières années du VIIIe [2]. Mais ce qui aurait été surtout important à faire observer, c'est que la procédure et l'expression existent en droit gallois. Davies nous offre *adafael*, c'est-à-dire *ad-[g]afael*, variante d'*attafael* (pignoratio, districtio, pignus). *Ad[g]afael* est identique à l'irlandais *aithgabail* « saisie mobilière ». Du substantif gallois dérive le verbe *adafaela* « saisir », que nous trouvons employé dans le plus ancien des textes de droit gallois, document dont on a des manuscrits du XIIIe siècle, dans le *Code vénédotien*, livre III, chapitre XXIV, article 20. Il s'agit de bœufs qui appartiennent à une société de laboureurs. Ils ne peuvent être mis en gage par aucun des membres de la société ni saisis pour une dette qu'aurait contractée un d'entre eux. Dans le texte légal, l'idée de mettre en gage est représentée par l'infinitif *guestlau*, et l'idée de saisir par l'infinitif *hadauaelha* [3].

On trouve aussi dans les monuments du droit gallois le simple *gavel*; nous citerons comme exemple l'article du Code Dimétien qui interdit la saisie pour dettes, sans autorisation du juge [4]. On remarquera la ressemblance de cette disposition avec certaines prescriptions des lois barbares que nous avons citées en note plus haut, à la page 20. Les juristes qui lisent les lois galloises dans le texte latin doivent trouver la ressemblance encore plus grande :

Qui namum pro debito sine licentia ceperit, totum debitum amittet et tres vaccas *camlury* domino reddet, fidejussor existens solvendo [5].

Debitoris vero namium non capitur nisi fidejussor illud tradiderit.

Qui autem, inconsulta dominicali potentia, pro debito namium arripuerit, toto debito privabitur et tres vaccas *camlwry* domino restituet [6].

Cette traduction, faite dans la langue latine qu'écrivaient les conquérants anglo-normands de l'Angleterre, a substitué aux mots gallois *gafael*, *adgafael*, une forme latinisée du substantif français *nam* qui est d'origine germanique, et qui appartenait notamment à la langue du droit nor-

1. Wasserschleben, *Die irische Kanonennsammlung*, deuxième édition, p. 120-122.
2. Wasserschleben, *ibid.*, p. XLII.
3. *Ancient laws and institutes of Wales*, p. 155.
4. Pwy-bynnac a-gym ro gavel dros dylyet heb gannyat arglwydiaeth camlyryus vyd. *The Dimetian Code*, livre II, c. VI, article 3. *Ancient laws and institutes of Wales*, p. 207.
5. *Leges Wallice*, livre II, c. VII, article 2. *Ancient laws and institutes of Wales*, p. 784.
6. *Leges Wallice*, livre II, c. XVII, articles 6, 7. *Ancient laws and institutes of Wales*, p. 828.

mand. Mais pour trouver l'origine du principe énoncé dans les textes de droit gallois que nous venons de citer, je veux parler de la prohibition de saisir sans ordonnance du juge, ce n'est pas au droit germanique qu'il faut s'adresser : les Gallois ne l'ont pas empruntée aux lois des Germains; elle remonte chez eux à la domination romaine.

Sous le gouvernement des magistrats romains, les Bretons vaincus ont pu, comme les Egyptiens [1], conserver certains usages juridiques étrangers au droit romain ; mais ils n'ont pu garder celles de leurs coutumes qui étaient contraires à l'ordre public. Il aurait été contraire à l'idée romaine de l'ordre public que quelqu'un, sous prétexte d'une créance légitime ou non, prétendît saisir le mobilier d'autrui. Ce principe romain fut conservé par les Gallois quand ils recouvrèrent leur indépendance. De là au moyen âge une différence radicale entre leur droit et celui des Irlandais, bien que l'identité des termes légaux atteste l'origine commune des deux législations.

La glose *adgabael* de la *Canonum collatio*, dans le manuscrit Cottonien Otho E. XIII (Xe ou XIe siècle), nous montre que l'expression technique du droit irlandais et du droit gallois avait été transportée par les émigrants bretons sur le continent français, mais avec une déviation de sens. *Adgabael* écrit par le scribe breton glose le verbe latin *occupare*. Il s'agit donc ici de la possession des immeubles et non de la possession des meubles. Le breton *adgabael* est le contraire du breton latinisé *angabolum* « sans possession » [2], dans une charte du IXe siècle que nous a conservée le *Cartulaire de Redon* [3]. L'objet de cette charte est une donation d'immeuble ; cette donation concerne un lieu appelé Botgarth ; le donateur veut que les moines auxquels il fait cette libéralité soient mis en possession *ipso facto*, et sans qu'il soit nécessaire de procéder au cérémonial ordinaire. Il leur fait donc sa donation *sine angabolo*, littéralement, sans absence de prise de possession « sans privation de *saisine* », c'est-à-dire « avec *saisine* ». *Adgabael* exprime la même idée que le latin *sine angabolo* du *Cartulaire de Redon*. Quoique le sens de « saisine » ne soit pas exactement le même que celui de l'*aithgabail* des Irlandais « saisie », cette différence est trop peu de chose pour nous empêcher de reconnaître ici un des témoignages qui attestent l'unité primitive du droit celtique : irlandais, gallois et breton.

H. d'A. de J.

1. Révillout, *Cours de droit égyptien*, t. I (1884), p. 212 et suiv.; Pasturet, *La condition juridique de la femme dans l'ancienne Egypte*, p. 66; Dareste, dans le *Journal des Savants* de mars 1883.
2. Comparez le gallois *anghaffaeliad* « non attainment », « privation ».
3. *Cartulaire de Redon*, p. 12, l. 3.

ENCORE UN MOT SUR LA PUISSANCE PATERNELLE EN DROIT IRLANDAIS.

Aux textes irlandais que nous avons cités, pages 91 et suivantes, pour établir l'incapacité du fils tant qu'il est soumis à l'autorité du père, on peut ajouter les passages suivants de la *Canonum collatio:*

Sinodus Hibernensis: Non est dignus fidejussor fieri servus, nec peregrinus, nec brutus, nec monachus, nisi imperante abbate, nec filius, nisi imperante patre [1].

Sinodus Hibernensis: Juramentum filii aut filiae, nesciente patre, juramentum monachi, nesciente abbate, juramentum pueri et juramentum servi, non permittente domino, irrita sunt [2].

On sait que la *Canonum collatio* a été composée vers l'an 700 de notre ère.

H. d'A. de J.

A NOTE ON SOME OF THE WORDS FOR FLAX.

The Celtic words for flax are Irish *lín* and Welsh llîn, both of which are doubtless the Latin *linum* adopted; but there are traces of the existence among the Celts of kindred terms belonging to an earlier stratum of history, if I may so speak. One of the earlier vocables I refer to is to be detected in the Welsh llïain, « linen », which Pughe in his dictionary gives as *llian*; but this last is only the dialectic pronunciation of the word in the broad Welsh of a part of North Wales, and Davies, in his Welsh-Latin dictionary, correctly gives *lliain* « linteum », and *lliain* « mappa » to the former of which he adds by way of comparison the Breton *lien* « tela » — the Cornish word was written in the same way, and meant a linen cloth. The prevalent pronunciation in South Wales and the only one I am acquainted with is *llien* which agrees with the book-form *llïain* and not with *llïan.* The plural is *llïeiniau* with which all the dialects agree in their respective ways. Now the early Brythonic base which these words postulate would be *lïenjo*, using *j* for the semi-vowel *y* (as in the English word *yes*) and leaving it undecided what the gender was in Welsh, in which lliain is masculine. This would make for that gender or for the lost neuter; but on the whole it is probably safer to regard

1. Livre XXXIV, c. 3; Wasserschleben, *Die irische Kanonensammlung*, deuxième édition, p. 122.
2. Livre XXXV, c. 5, *ibid.*, p. 126.

the word as an adjective *lïenj-os*, *-a*, *-on* derived from a base *lïeno or lïena*; let us say briefly *lïen-*. In Irish, the adjective would be *léine* or *léne* and an instance of this word occurs in a passage quoted by O'Curry in his « Manners and Customs of the ancient Irish », III, 107. O'Curry there cites from manuscript H. 1. 15, p. 955, line 7, as follows : *eitir curthar aleine agas aghlun* « between the border of his *leinidh* and his knee. » If the manuscript is to be relied on, *leine* should here be a genitive feminine; but it does not quite tally with O'Curry's distinction betwen leine « shirt » and leinidh « kilt or petticoat », as according to his own showing *leine* in the passage cited would have the former meaning namely that of « shirt »; but there is another and a much more common *léne*, from the stem *lïen-*. It is a neuter making *lénith* in the genitive and the dative, and *lénti* in the nominative and accusative plural. It means a shirt or chemise; originally, the clothing meant was doubtless always made of linen, but we sometimes read of great chieftains wearing *lénti* made of silk, and there one of linen would be specifically described as *lénti linde* or « camisiæ linteæ ». It had in the case of opulent men threads of various colours and sometimes of gold and silver, especially around the borders. The typical Irish chieftain of the epic tales had his linen and his cloth : the former was the *léne* or « shirt », and the latter the *bratt*, « the tartan or blanket » over all and fastened by means of a curious salmon-shaped brooch of gold or silver [1]. The stem *lïen-* is merely provisional as there is no reason to suppose it to have had the hiatus from the first, but only in consequence of the elision of a consonant. What that consonant was, the modern Celtic languages cannot answer more exactly than that it must have been either *s* or *p*. Thus we should have either *lisan-* or *lipan-* which we may for convenience further cut down to *lis-* or *lip-*. So to come to a more exact result one has to cast about for some helpful indication from the kindred tongues; and the result is a failure to find anything in favour of *lip-*, while Greek and Latin may be said indirectly to establish the other, *lis-*; for if you will suppose *-no* added to it, you have the base *lisno-* which will explain both the Greek λίνον with its short *i* (compare ὄνος for ὀσνος) and the Latin *linum*, with its long *i*. Further Dr. Vigfusson has pointed out to me two very interesting old Norse words which seem to be in point — one at least, if not both. The first is the neuter *lesni* which is explained to mean « a kind of head-gear for women ». The other is the word *lérept*, « linen or a linen cloth », which he would now analyse into *lés-vept*.

1. See O'Curry's *Manners and Customs of the ancient Irish* III, 92-96.

The latter element would be akin to the verb *vefa* « to weave », whilst he would regard *lér* as shewing *r* for a more original *z* and as being connected with the word *lesni*: thus *lérept*, which is also neuter, might be said to stand for *les-veft*, and to mean literally « a flax or linen web ».

I have nothing to say as to the ultimate etymology of these words, except that they seem to be clearly cognate with the Norse verb *lesa* (participle pass. *lesinn*), « to glean. gather or pick », and metaphorically « to gather words and syllables, to read », German *lesen*, « to read », *aus-lesen* « to pick out », Gothic *lisan* « colligere », A.-Saxon, *lesan* « to lease, glean or pick ». This is a strong verb and suggests the question, what has become of it in the other Aryan languages. That I cannot answer, except in so far as the words pointed out in Celtic, Latin and Greek seem to me to be nearly akin to it.

Hehn the author of the well-known work on *Kulturpflanzen und Hausthiere* (third ed. Berlin, 1877) devotes an elaborate article to the subject of flax, and, observing that Greek comedians treated the Greek word as λῖνον and, not λίνον, he would suggest that the Latin *līnum* was derived from the Greek word as pronounced by the common people, which, nevertheless, seems a little doubtful. In the next place, it may be pointed out that the Norse *lércpt* (Danish *lærred*) must be regarded as yielding the simplest form of the word, simpler than the Greek one, which would not be in the least surprising, if the related verb be still one of the most common words in the Teutonic languages.

The words which have been here examined fall into two series: 1) A later group consisting of the Celtic ones borrowed from the Latin *linum*, to which one may probably add English *linen*, German *leinen*, the same, and *lein* « flax », Gothic *lein*, the same, O. Norse *lín*, « flax, linen gear, » especially the head-gear worn by ladies on the bridal day, Lithuanian *línai* and O. Bulgarian *lĭnŭ*, both meaning « flax »: possibly some of the latter come from the Greek, and not from the Latin; but that is a point on which I do not wish to dwell. 2) The other group consists of the Welsh, Irish and Norse words spoken of more in detail. They date probably far earlier than the borrowing of those of the later group: there is no philological argument in the way of our supposing them to belong to the same (or even an earlier) period of distant antiquity as the Greek λίνον; but I leave all these points to those interested in the history of early culture, and nothing would gratify me more than to find that I had succeeded in making them examine anew their account of flax. Hehn's chapter already mentioned is full of inter-

esting remarks, but I cannot enter upon them in this short paper. I may, however, just say that after tracing the cultivation of flax in Spain, Gaul and Germany, as far as the Slaves and the Finns, he observes, p. 159, that « Leinwand als Volkstracht ist nordischen Ursprungs », that the Greeks and Romans did not know the article of dress which we should call a shirt — « das linnene Unterkleid, das eigentliche Hemde, das die Griechen und Römer in der Weise, wie die heutigen Europäer, nicht kanntern », and that only the women of the wealthiest class wore linen next the skin — « früher hatten höchstens die Weiber vornehmen Standes Leinwand unmittelbar am Körper getragen. » A little further on, p. 163, he calls attention to a passage in Plutarch *De Iside et Osiride,* 4, in which that author speaking of certain Egyptian priests wearing linen, enumerates the advantages of linen, ending with the words ἥκιστα δὲ φθειροποιὸν, ὡς λέγουσι. This calls from him the observation — « In der That ist die letztgenannte Plage, an der die gepriesene Urzeit gewiss in einem Masse litt, von dem sich unsere Idealisten nichts träumen lassen, ein Charakterzug aller pelztragenden Völker. » The truth of the first part at least of the remark must be admitted by everybody who knows anything in the way of comparison between the vocabularies of our Aryan languages : the meaning, for instance, is not to be denied of the fact that the Welsh and the English have words identic in origin for the pedicular parasite, and that the same remark may be extended to words derived by many Aryan nations from a root *sknid* or *sklid* such as Greek κονίς, Lith. *glìndas* « lendes », Polish *gnida*, Bohem. *hnida*, German *niss*, A.-Saxon *hnitu,* Mod. Eng. *nit*, Welsh *nedd*, Irish *sned* « lens » and possibly the Latin word itself : see Curtius' *Grundzüge der griech. Etymologie*, No. 285. But I can sympathize with the « Idealisten » as I have been one of them : of the original Aryan man we used to hold views idyllic and indifferent to all reasonable theory of evolution ; but the relentless investigator introducing here and there a touch of fact has so far transformed the picture, that the persistent idealist can no longer look at it without bursting into a jeremiad on the want of taste, which he supposes the most recent students of the science of man and of speech to display. But in such matters it is doubtful taste to prefer taste to truth.

J. Rhys.

LA PROCÉDURE DU JEUNE EN IRLANDE.

Dans l'étude sommaire sur la procédure irlandaise qu'on a pu lire plus haut, pages 11 et suivantes, nous avons traité fort brièvement d'un des moyens mis par la coutume à la disposition des demandeurs : nous voulons parler du jeûne (p. 26, 27). Quand nous avons rédigé la partie de notre exposition qui concerne le jeûne, nous n'avions pas lu l'intéressante note publiée sur cette question par M. Wh. Stokes dans l'*Academy* du 12 septembre 1885, page 169, sous le titre moitié anglais moitié hindi *sitting dharna*. Le savant auteur renvoie dans cette note à cinq textes hagiographiques relatifs à la procédure du jeûne, sur laquelle nous n'avions mentionné que des textes de droit.

Deux des textes hagiographiques cités par M. Wh. Stokes sont à la disposition du public dans les Fac-similes édités par l'Académie d'Irlande et nous donnent l'exemple d'un demandeur jeûnant inutilement pendant trois jours. La vengeance céleste frappe le défendeur récalcitrant. Dans le premier de ces documents, le demandeur est saint Germain, évêque d'Auxerre ; le défendeur est le célèbre et malheureux roi des Bretons Vortigern. Vortigern a fait un mariage incestueux ; il a épousé sa propre fille. Germain le somme de la quitter. Vortigern n'osant tenir tête au pontife s'enfuit et va se cacher sur une montagne appelée Vortigerman. Mais saint Germain l'y suit avec un grand nombre de clercs bretons et il y reste pendant quarante jours et quarante nuits. Au bout de ce temps, le roi, ne pouvant supporter le voisinage de ces prêtres dont la présence était pour lui un continuel reproche, prend la fuite une seconde fois et va dans la forteresse de Gunnis, autrement dite Caer Vorthigernd, cacher son impudique obstination. Mais Germain l'y suit encore, et recourant au moyen le plus puissant qui fût à sa disposition, il jeûne. Son jeûne dure trois jours et trois nuits. Au bout de ce temps, le feu du ciel tombe sur Vortigern et le brûle avec tous ses gens [1].

Le second texte nous reporte à des événements postérieurs de deux siècles au moins. Nous sommes au milieu du VIIe siècle de notre ère. Guare Adne, roi de Connaught [2], livre bataille à Diarmaid, fils d'Aed

1. No *forcanad immorro* German im Gor*th*igernd co-roleced a-mnai i*don* a-ingin. Ro *th*eig *ocus* rofolaig ría German co-clérchib Bre*tan* i-sin-derund dianid ainm Gor*th*i-german, *ocus* dochuaid German có-clerchib Bre*tan ocus* ro boi XL lathi *ocus* aidche and. *Ocus* dochuaid doridisi Cor*th*igerng *for*-teched na clere*ch* co a-dún, *ocus* do*ch*oid *German* i*nn*-a-díaid, *ocus* robá*tar* trí là *ocus* trí-aidchi i*n*-aine andsin; *ocus* roloisc tene do-ni*m* i*nn*i Gor*th*igern andsi*n* *con*-a-uile muintir. *Lebor na h-Uidre*, p. 4, col. 1, l. 4-14. Cf. Todd, *The Irish version of the Historia Britonum of Nennius*, p. 102.

2. Guare Adne mourut en 662 suivant les *Annales des quatre Maîtres*, édition donnée par O'Donovan, t. I, p. 272.

Sláne, qui est vainqueur[1]. Cette bataille est connue dans la littérature irlandaise sous le nom de *Cath Cairn Conaill*. Et pourquoi Guare Adne y fut-il vaincu ? C'est bien simple. Il s'était rendu coupable d'une injure grave envers saint Cammine. Celui-ci était venu en demander la réparation, et comme cette réparation ne lui avait pas été donnée, il avait jeûné pendant trois jours pour contraindre le récalcitrant à réparer ses torts, puis, enfin, n'obtenant rien, il avait lancé contre Guare une malédiction : « S'il plaît à Dieu, s'était-il écrié, l'homme qui me résiste ainsi ne résistera pas à ses ennemis[2]. Il était donc très dangereux de laisser un saint jeûner pendant trois jours.

On pouvait laisser jeûner un saint pendant une journée sans qu'il y eût d'inconvénient. C'est ce qui arriva à saint Finnén quand il voulut convertir Túan mac Cairill. Túan refusa d'abord de laisser entrer dans son château Finnén, qui dut se résigner à jeûner à la porte un dimanche[3]. Puis, Túan s'étant laissé toucher, ils devinrent bons amis. Mais trois jours de jeûne, c'était beaucoup trop, et le feu du ciel ou une défaite venait punir ceux qui avaient laissé pendant si longtemps pâtir les saints.

Un texte que nous indique M. Wh. Stokes nous apprend une manière de réduire à l'impuissance ce jeûne persistant ; c'était de jeûner soi-même comme le saint, qu'on pouvait ainsi mettre dans un grand embarras. C'est le procédé qu'employa contre saint Patrice la femme du roi Loegaire. Saint Patrice jeûnait contre le roi Loegaire ; la reine se mit à jeûner contre saint Patrice[4]. C'était ce qu'on pourrait appeler dans la langue du droit une demande reconventionnelle.

Ces textes sont fort intéressants, mais je ne crois pas que, pour se rendre compte du véritable sens de la procédure du jeûne, il faille se contenter de la juger par des documents légendaires. Pour en bien comprendre la valeur, il faut d'abord se reporter aux principes fondamentaux des usages légaux de l'époque à laquelle elle appartient. Un de ces principes est que l'homme coupable de la mort d'un autre doit à la famille une indemnité qui se compose de deux éléments : 1° le prix du corps, *coirp-dire ;* 2° le prix de l'honneur, *enech-lann* ou *log enech*. Le *coirp-dire* est de

1. Cette bataille est mise en 645 par les *Annales des quatre Maîtres*, *ibid.*, p. 260. M. Hennessy préfère la date de 646. *Chronicon Scotorum*, pp. 90, 91.

2. Ro-bói Cámmini tri-trath oc-troscud fair im-slanaigect hi-tarat hé, ar-rosáraig Guáiri hé : mad coir la-Dia, ar Cammine, in-fer fil hi-comtairisem frimmsa ni-rothairise fri námtiu. *Lebor na h-Uidre*, p. 116, col. 1, l. 20-25.

3. Co ro-throiscet aci fo domnach. *Lebor na h-Uidre*. p. 15, col. 1, l. 38, 39.

4. Bibliothèque bodléienne d'Oxford, manuscrit *Rawlinson*, B. 512, folio 108 recto, col. 2.

sept femmes esclaves [1]. Quant à l'*enechlann*, son importance variait selon la dignité du mort : trois bêtes à cornes ou une femme esclave pour un noble de rang inférieur ; vingt-huit femmes esclaves pour le roi suprême d'Irlande [2] ; et l'archevêque d'Armagh allait de pair avec le roi suprême d'Irlande. Si donc on avait laissé mourir de faim devant sa porte l'archevêque d'Armagh, ou autrement dit le successeur de saint Patrice, on se serait trouvé, de ce chef, débiteur de vingt-huit femmes esclaves à titre d'*enechlann*, outre sept femmes esclaves à titre de *coirpdire*, en tout trente-cinq femmes esclaves. Ce n'était pas tout. Le débiteur obstiné, qui avait laissé jeûner son créancier sans le payer ou sans prendre l'engagement de le payer, voyait par ce fait seul sa dette doublée [3]. C'est la conséquence du principe général qui veut que la dette soit doublée toutes les fois que le créancier, mis en demeure par une procédure régulière, refuse de s'exécuter [4].

Pour éviter le doublement de sa dette, le débiteur contre lequel le créancier jeûnait devait prendre l'engagement de payer, c'est-à-dire donner soit un gage, soit une caution dans la journée où le jeûne avait commencé ou dans la nuit suivante [5].

Je n'ai pas fini : toute grave irrégularité dans la procédure donnait lieu à une amende de cinq bêtes à cornes payable par l'auteur de l'irrégularité à la partie adverse [6]. Le débiteur, qui, ne tenant pas compte du jeûne de son créancier, laissait passer un jour et une nuit sans s'exécuter, devait à ce créancier l'amende de cinq bêtes à cornes. Il lui devait aussi le

1. Logh n-einiuch ocus secht cumula coirp-dire (*Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 70, l. 6-8). Secht cumala ocus lan eneclann fair i-sin marbadh (*Livre d'Aicill*, *ibid.*, p. 98, l. 13-14, 18-19).

2. Caitiat seoit turchluide caich fo miad? Ninsa. Tri seoit da ogairigh, tri secht cumula do ruirig, cethri secht cumula do ri ruiriuch (*Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 224, lignes 7-9). Logh einech cach ain is-edh a seota turcluide (*Ibid.*, p. 226, ligne 13).

3. Intí loingess nad-oige reir di troscud, isi a-breth la Feni : asren diabul neich ar-a-troiscther aire (*Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 116, lignes 14-15).

4. Ar-us diablud fri h-elo (*Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. II, p. 14, l. 30-31). Comparez le passage où il est dit : Nech nad gella di troscud is eluthach na n-uile (t. I, p. 112, ligne 16-17). Dans la procédure extra-judiciaire d'Irlande *elo* correspond à ce que sont dans la procédure judiciaire le défaut et la contumace ; *eluthach* correspond à défaillant et à contumax.

5. Le texte du *Senchus Mór* est ainsi conçu : Iss-ed coir cach troiscthe la Feine : arach for soraith nad elai, no gell do geallaib treibi nech fri a troiscither aire (*Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 118, lignes 5-8). Ce texte ne dit rien du délai, mais on le trouve indiqué dans la glose : in gell imurro, cid illo, cid in aidchi tarraistar nocha tincisi choir ni aili tar a cend acht feich. « Le gage donné soit dans le jour soit dans la nuit ne garantit « au créancier le remboursement d'autre chose que le montant de la dette » (t. I, p. 120, lignes 7-8). Sur ce gage, voyez le *Livre d'Aicill*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 324.

6. Voyez le *Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 90, ligne 29 ; p. 102, ligne 6 ; t. II, p. 48, ligne 11 ; p. 70, ligne 1 ; p. 80, ligne 16.

double de la nourriture que le créancier aurait mangée s'il n'eût pas jeûné [1]. Enfin, pour comble de malheur, un texte légal lui annonce qu'à l'avenir aucun de ses débiteurs ne le paiera [2].

Résumons tous ces principes sous forme d'une espèce hypothétique.

Le clergé « désétabli » d'Irlande vient de prendre une délibération contre un projet de M. Gladstone. Supposons que le vieux droit celtique soit encore en vigueur. On verrait l'archevêque « désétabli » d'Armagh, le successeur, *comarba*, de saint Patrice, jeûner à la porte de M. Gladstone qui, en cas de résistance, deviendrait débiteur de trente-cinq femmes esclaves, de cinq bêtes à cornes, du double de la nourriture dont l'archevêque d'Armagh se serait privé, et d'une somme deux fois égale au préjudice que les projets de M. Gladstone peuvent causer au clergé « désétabli ». Enfin les débiteurs de M. Gladstone seraient en droit de ne pas lui payer ce qu'ils lui doivent. Je ne dis rien du coup de foudre qui pourrait le tuer comme Vortigern ou de la défaite qu'il pourrait subir comme Guare Adne.

Franchement la situation de M. Gladstone n'aurait rien d'enviable. Toutefois, le vieux droit des Brehons lui offrirait un moyen de la rendre un peu moins mauvaise, ce serait d'offrir à manger à l'archevêque d'Armagh. Il pourrait par ce moyen faire l'économie des sept femmes esclaves qui sont le prix du corps, *coirp-dire*, et ainsi le nombre des femmes esclaves qu'il devrait serait réduit à vingt-huit. D'autre part on ne pourrait l'obliger à payer le double de la nourriture de l'archevêque pendant le temps qu'aurait duré le jeûne [3].

On sait que la procédure du jeûne existait dans l'Inde [4], son nom sanscrit est *prāhya* ou *prāyopavēçana ;* elle s'est maintenue même sous la domination anglaise jusqu'à une date rapprochée de nous ; c'est seulement en 1861, comme nous l'apprend M. Wh. Stokes, que le code pénal indien l'a supprimée.

1. Is cuic séoit uaid ocus enechlann ocus diablad fiach ocus cumal sechmaid marbad [ocus dublad m-bid, mana targus biadh do ; ocus ma targus biadh do, ni fuil cumal sechmadh marbtha na dublad mbidh] (*Livre d'Aicill*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 514, lignes 6-10).

2. Ni direnar o dia na duine « N'est payé ni par Dieu ni par homme ». (*Senchus Mór*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 112, lignes 17-18). Le glossateur ne paraît pas prendre cette menace au sérieux ; suivant lui, elle n'atteint qu'*à moitié* les laïcs. Voyez *ibidem*, p. 116, lignes 2-3.

3. Ma targus biadh do, ni fuil cumal sechtmadh marbtha na dubladh m-bid (*Livre d'Aicill*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 514, lignes 9-10).

4. Loiseleur Deslongchamps a donné à la page 458 de son édition du texte sanscrit des lois de Manu un passage topique de Brhaspati sur la procédure du jeûne telle qu'elle était en usage dans l'Inde.

Dans la note qui suit, M. Wh. Stokes nous signale une transformation de cet usage qui le rend beaucoup moins gênant pour le créancier.

An analogous practice still prevails in Behar. « When a landlord wishes to compel a tenant to perform any work which the latter refuses to do, he sends a male servant to « obstruct » the door. The servant simply sits on the road, and leers immodestly at any women who issue from the house. The result is that the family is practically besieged into compliance, for the women dare not leave the house either to fetch water from the well, or, in the morning, for the necessary ablutions. »

Zeitschrift d. morgenl. Gesellschaft, XXXIX, 656, not. 10.

H. d'A. de J.

BIBLIOGRAPHIE.

L'argot des nomades en Basse-Bretagne, par N. Quellien. Paris, chez Maisonneuve, 1886, in-8, 69 p.

Cette brochure est une rédaction plus développée du travail dont j'ai parlé, *Revue Celtique*, VII, 41-51. Voici quelques remarques destinées à compléter ou à rectifier cette seconde édition, et aussi mon article sur la première.

Bicheganego, pommes de terres; « n'est pas un terme exclusivement rochois » (p. 33). La terminaison *-ego* représente la prononciation trécoroise du diminutif pluriel, en Léon *-igou; -eg-an-* est de même pour *-ig-an*, double diminutif, cf. *Korr-igan*. Sur la syllabe *bich-*, voy. *Rev. Celtique*, IV, 147, vers la fin.

Bos, bien, bravo! p. 159. Du français *beau*, peut-être d'après le rapport de mots comme *ridos* « rideau » (du plur. *rideaux*).

Boubouerien, machines à battre, p. 37, du bret. *bouboual*, mugir.

Dovergn, cheval, « rappelle l'expression mulet d'Auvergne » (p. 2).

Gamelad, écuellée, p. 32. Dérivé du fr. *gamelle*.

Gourdajo, aliments, p. 50. Dérivé de l'adj. *gourd*, bon.

Ienna, duper, p. 36. Cf. Proux, *Bombard Kerne: ienna he vignouned*, p. 36, traduit par « *coincer* ses amis », p. 37.

Ioulc'h, fille un peu légère, inconsidérée, trop rieuse, p. 25. C'est probablement le bret. *iourc'h*, chevreuil. Le trécorois *yëlc'h* « fiancée », que j'ai expliqué autrement, *Etudes bret.*, III, § 15, peut aussi être une variante de *ioulc'h*.

Kubik « diable » et « père », p. 24; M. Quellien a supprimé le troisième sens « Dieu », qu'il avait donné dans la première édition.

Lansogne (*mond da lansogne*) « aller à *lansogné* (intraduisible), être en train de s'enivrer », p. 43. Cette transcription française, qui prouve que l'*e* final n'est pas muet, montre aussi que le nom d'*Alençon* n'a pas grande chance de se trouver ici, comme je l'avais cru.

Lugna, regarder, p. 38. Du fr. *lorgner?*

Marc'h du (cheval noir), chemin de fer, p. 35. Cette expression est très usitée en Tréguier, et même en Léon.

Minik, petit, p. 24, 57. J'avais conjecturé à tort le sens de « matin ». *Minik* est le diminutif de *min*, voy. *Rev. Celt.*, IV, 162.

Morse, pain d'orge, p. 32. Du haut-breton *morcé*, morceau, de même que le trécorois *morse*, jamais; comparez l'emploi de *tam* « morceau », pour renforcer une négation, surtout en breton moyen.

Nikol, viande, p. 34. Je renonce à l'explication que j'avais risquée de ce mot; et comme cette nouvelle édition de M. Quellien contient un assez grand nombre de noms propres avec sens de noms communs, je suppose que *nikol* est le nom *Nicole*.

Pifo, pieds; *mond war he bifo*, aller à pied, p. 38. *Pifo* veut dire proprement *flûtes;* cf. en français populaire *flûtes*, *flageolets* « longues jambes ».

On voit que la seconde publication de M. Quellien n'était pas inutile, malgré les critiques auxquelles elle peut donner lieu. Son principal défaut, c'est qu'il y est fait une part trop belle à l'argot rochois. On aurait tort de prendre comme base d'une statistique des ressources propres à cet idiome local le glossaire-index, contenant 249 articles, qui termine l'ouvrage. Beaucoup sont là uniquement pour renvoyer à des proverbes, dictons, prières burlesques, etc., en pur breton trécorois, qui ne sont ni la propriété exclusive des argotiers de la Roche, ni, pour la plupart du moins, le fruit de leur imagination, bien que M. Quellien soit disposé, p. 48, à leur en faire généreusement honneur. *Laou Pharaon*, morpions, est une expression bretonne, cf. p. 29, et par conséquent elle figure au glossaire par suite d'une inadvertance. En revanche il y aurait à y ajouter *turgn*, f., pourceau, p. 34. L'auteur penche à croire que ce mot est breton, mais il n'en donne, p. 55, qu'une raison théorique très peu convaincante; en fait, il ne signale pas son emploi hors de La Roche.

On lit, p. 25: « Ivre, ivrogne... *Zousill*, (*sousill?*), *zousiller* ». La forme proposée entre parenthèses n'a pas de raison d'être, le *z* vient d'un *d*, par mutation généralisée. Au lieu du bret. *doulsizl*, clepsydre, j'aurais dû comparer, *Rev. Celt.*, VII, 50, le vieux français *dousil*, *douzil*, fausset, cannelle, encore usité en patois poitevin; la racine latine (*ducere*, *ductilis*) est la même que dans le mot *douille*. *Dousil* a donné lieu au verbe **dousilla*, *me a zousill*, qui est devenu *zousilla*, s'enivrer, p. 32, de la même manière que l'on a dit *c'housa*, manger, pour **gousa*, cf. *Rev. Celt.*, VII, 42. C'est de ce verbe *zousilla* que le *z* s'est étendu à tous ces mots, *zousill*, *zousilladen*, boisson, p. 30, *zousiller*, ivrogne, etc.

M. Quellien tire, p. 27, 28, le breton *chasse-de-Dieu*, de l'expression

française *chasse-gueux*, à cause de la prononciation *chasse-de-guieu*. Je ne vois pas là de raison suffisante pour abandonner l'explication de ce mot donnée *Rev. Celt.*, VI, 411.

Aux rares mots d'argot français qui viennent du breton (*Rev. Celt.*, VII, 50), on peut ajouter, je crois, *plouse*, paille (*Le jargon ou langage de l'argot réformé...*, nouv. édit., à Epinal, chez Pellerin, p. 20). En effet, le mot ne se retrouve avec ce sens qu'en breton, *plousenn*, l. stramen, Cath. ; léon. *plous* « enveloppe qui couvre le tuyau [*de la paille*] depuis un nœud jusqu'à l'autre » (P. Grégoire) ; *plouz* « l'écorce qui couvre la paille », Le Gonidec ; par extension *plous* veut dire « paille », hors de Léon. Ce doit être le correspondant du français *pelouse*, mais avec le sens de *peluche*, cf. *plusquenn*, coque (de noix), peau (de pomme), Cath., auj. *pluskenn*, enveloppe, écorce, pelure. On sait que *pelouse* et *peluche* sont dérivés du même mot latin *pilus*, poil.

Emile Ernault.

Etudes de mythologie gauloise, par Henri Gaidoz, membre de la Société des Antiquaires de France, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes. I. *Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue*, avec une planche et 26 figures dans le texte. Paris, Ernest Leroux, 1886, in-8, 115 pp. (Extrait de la *Revue archéologique*).

Ce travail est le plus complet qui ait été publié jusqu'ici sur la divinité gauloise dont la roue était le symbole caractéristique, et M. Gaidoz, rapprochant des documents recueillis par M. Héron de Villefosse [1] les doctrines de Jacques Grimm [2], a reconnu dans cette divinité un dieu du soleil. Le culte de ce dieu était fort répandu dans les pays celtiques, et après la conquête romaine ce dieu a été assimilé à Jupiter. Le savant auteur a réuni un nombre considérable de documents relatifs au culte de la roue solaire dans le monde celtique et hors du monde celtique, et il l'a fait avec cette clarté et cette élégance à laquelle les lecteurs de la *Revue Celtique* sont habitués. Voici le sommaire de ce travail, il donnera au lecteur une idée de la variété des questions qu'on y trouve traitées :

Les représentations figurées du dieu à la roue. — Les autels à la roue. — La roue est l'image du soleil. — La roue dans l'Inde. — Les fêtes du soleil, les solstices, la Saint-Jean. — La roue dans la fête de la

1. Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville, *Revue archéologique*, t. XLI (1881), p. 1-13. Cet article est accompagné d'une planche que nous regrettons de ne pas trouver reproduite dans le travail de M. Gaidoz.

2. Grimm, *Deutsche Mythologie*, troisième édition, pp. 578, 586. Cf. Kuhn, *Die Herabkunft des Feuers*, p. 48. Simrock, *Handbuch der deutschen Mythologie*, cinquième édition (1878), p. 559.

Saint-Jean. — La roue de Gayant, la roue de Saint-Amable, la roue de Saint-Guy. — La roue aux autres fêtes solaires. — La roue amulette. — La roue dans les usages juridiques de l'Allemagne. — Les roues de Fortune. — La rose des églises gothiques et la roue de Fortune. — La roue dans l'antiquité classique, la roue d'Ixion. — Le dieu assyrien dans la roue, le disque ailé, le scarabée. — Le disque solaire des Chaldéens. — La roue de Tyché, Némésis Fortuna. — Les rouelles celtiques étaient des amulettes. — Les monnaies à la roue, les monnaies à la croix. — La roue, antécédent du labarum et du chrisme. — Jésus-Crist sur la roue. — La roue dans les monuments funéraires de la Gaule. — *Solvuntur objecta.* — Le Jupiter gaulois et M. d'Arbois de Jubainville. — Conclusion. — Appendice : Les surnoms de Jupiter dans les inscriptions. — Post-scriptum : Les svastika-fibule, la croix amulette.

Il y a deux points principaux sur lesquels nous ne partageons pas la doctrine de l'érudit écrivain. On peut se demander pourquoi les Romains ont assimilé à Jupiter le dieu gaulois du soleil, et quelle raison a empêché d'admettre son identité avec le dieu romain *Sol.* La raison qu'en donne M. Gaidoz (p. 98), est que, d'après lui, avant les bas temps de l'empire, les Romains n'auraient pas eu de dieu spécial du soleil. Mais cette doctrine est inexacte. En effet, le soleil, *Sol,* est compris dans la liste des vingt dieux choisis, *dii selecti,* que Varron mentionne dans son traité *Rerum divinarum;* il y occupe le dixième rang[1]. Or cet ouvrage a été publié quarante-sept ans avant J.-C., c'est-à-dire du vivant de Jules César, cinq ans seulement après l'achèvement de la conquête de la Gaule par J. César[2]. Quelques années après, le Soleil, *Sol,* est un des douze dieux que le même Varron invoque au début de son traité De l'agriculture. Il le place même le troisième après Jupiter et la Terre[3]. Or ce livre a été écrit l'an 37 avant notre ère[4], c'est-à-dire dans les dernières années de la république et, comme le traité *Rerum divinarum,* antérieurement à la fondation de l'empire. La croyance au dieu Soleil ne se trouve pas sous la république romaine chez le seul Varron, Cicéron s'en fait l'écho dans son traité *De natura deorum*[5], écrit l'année même de la mort de César, en 44.

1. Saint Augustin, *De civitate Dei,* livre VII, c. 2 : Janum, Jovem, Saturnum, Genium, Mercurium, Apollinem, Martem, Vulcanum, Neptunum, Solem, etc.
2. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur,* troisième édition, p. 285.
3. Varron, *De agricultura,* livre I, c. 1 : primum qui omnes fructus agriculturae caelo et terra continent, Jovem et Tellurem... secundo Solem et Lunam.
4. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur,* troisième édition, p. 292.
5. Livre III, c. xx, § 51 : Solem deum esse Lunamque, quorum alterum Apollinem Graeci, alteram Dianam putant.

Le culte du Soleil n'était pas purement théorique. Dès le règne d'Auguste, le Soleil avait sa fête inscrite au calendrier, le 8 août [1], et si l'on admet l'exactitude d'une correction à un passage du *De lingua latina* de Varron, le Soleil aurait eu, dès l'époque de ce vieil auteur, un *pulvinar* à Rome [2].

Ce dieu Soleil a un char et des chevaux : ἅρμα καὶ ἵππους, conformément à l'hymne homérique [3], qui en fait un personnage anthropomorphe avec un casque d'or, un visage, des yeux, un corps et des habits [4]. Cette doctrine a pénétré dans la poésie latine chez Virgile et Ovide. Chez eux le Soleil n'a pas seulement une roue, *rota* [5], mais il conduit un char [6] et des chevaux [7] ; on lui connaît un père [8], deux filles [9], un fils, le fameux Phaéton [10], un petit-fils, Latinus, l'ancêtre de la race latine [11].

Cela étant, comment expliquer que le dieu gaulois du soleil, le dieu gaulois à la roue, ait été identifié à Jupiter et non au dieu Soleil gréco-romain ? On le comprend si l'on se rend compte de la façon dont le culte des dieux romains a été transporté en Gaule. Le sort des dieux gaulois ou plutôt des noms divins gaulois, *numina nomina*, a été celui qu'ont eu immédiatement après la conquête un grand nombre de noms d'hommes gaulois. Ces noms d'hommes sont devenus des *cognomina* placés à la suite des gentilices empruntés par les Gaulois romanisés aux grands seigneurs romains qui avaient fait d'eux des citoyens de la grande Ville. La Gaule se remplit de *Julius*, de *Pompeius*, d'*Antonius*, qui, à ce gentilice d'emprunt, joignirent leurs surnoms gaulois ; plus tard, la crainte de la confusion fit multiplier les gentilices en Gaule ; mais, à l'origine, les gentilices des grands personnages romains furent les seuls ou presque les seuls qui pénétrèrent en Gaule ; chaque nouveau citoyen entrait, pour la forme du moins, dans la *gens* de son protecteur.

Les dieux furent traités à peu près comme les hommes. Chacun des noms divins du peuple vaincu fut placé sous le patronage d'un des grands

1. Fasti Vallenses, *Corpus inscriptionum latinarum*, tome I, p. 320. Ce calendrier est de l'an 767 de Rome, 13 de notre ère ; Auguste est mort l'année suivante.
2. Voyez Preller, *Rœmische Mythologie*, première édition, p. 287 ; cf. Mommsen et Marquardt, *Handbuch der rœmischen Alterthümer*, deuxième édition, t. VI, p. 131.
3. Hymne XXXI, vers 15.
4. *ibid.* vers 9 et suivants.
5. *Métamorphoses*, II, 108, 133, 139.
6. *Métamorphoses*, II, 47 et suivants.
7. *Enéide* XII, 115 ; Ovide, *Héroïdes*, VI, 86 ; XXI, 86 ; *Amores* II, 124 ; *Métamorphoses*, II, 120 et suivants.
8. Hypérion : *Métamorphoses*, IV, 241.
9. Circé et Pasiphaé : *Enéide*, VII, 11 ; *Remedia amoris*, 276 ; *Métamorphoses*, IX, 735 ; XIV, 10.
10. *Métamorphoses*, I, 749 ; livre II.
11. *Enéide*, XII, 164.

dieux du peuple vainqueur. Les petits dieux furent ordinairement négligés. A quoi bon mettre les dieux gaulois sous leur débile protection ?

Or, le Soleil, un des grands dieux de l'agriculture, comme tel invoqué par Varron dans son *De re rustica*, était à Rome, en ville, un très petit personnage; il ne faisait point partie des *consentes dii* dont les noms ont été réunis par Varron dans deux vers célèbres :

Juno, Vesta, Ceres, Diana, Minerva, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi, Neptunus, Volcanus, Apollo[1].

C'est à cette liste que sont empruntés les cinq noms de dieux romains auxquels seraient identiques, suivant César, les principaux des dieux gaulois; ces dieux romains sont : d'abord Mercure, — Mercure est nommé le premier, l'importance du commerce romain en Gaule dès le siècle qui a précédé notre ère est peut-être pour quelque chose parmi les causes de cette prééminence (comparez au *De bello gallico*, VII, 3, Cicéron, *Pro Fonteio*, § 11); — viennent ensuite Apollon, Mars, Jupiter et Minerve[2].

Voilà comment le dieu gaulois du Soleil fut assimilé à Jupiter. De cette assimilation, M. Gaidoz conclut que lui et moi nous avons eu tort de croire que les Gallo-Romains aient considéré leur dieu du tonnerre comme identique à Jupiter. Mais cette première doctrine de l'érudit écrivain n'est pas en contradiction avec la seconde. Jupiter peut avoir reçu le surnom de *Taranus* (tonnerre) concurremment avec le surnom inconnu jusqu'ici qui servait à désigner le dieu à la roue. En effet, nous avons Mars Toutatis[3], à côté de Mars Camulus[4], de Mars Cocidius[5] et de Mars Belatucadrus[6], — ce qui n'empêche pas *Toutatis*, *Camulus*, *Cocidius* et *Belatucadrus* de voler quelquefois de leurs propres ailes, de se passer de la protection de Mars et de la juxtaposition du nom de Mars, l'un chez Lucain, les autres dans des inscriptions[7]. — Minerve est traitée comme Mars; nous rencontrons Dea Sulis Minerva[8], Minerva Belisama[9]; — ailleurs Dea Sulis[10] et Belisama, au datif Belesami[11], reçoivent les

1. Apuleius, *De deo Socratis*.
2. *De bello gallico*, livre VI, c. 17.
3. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 5320, VII, 84.
4. *Corpus*, VII, 1103; Brambach, 164.
5. *Corpus*, VII, 286, 886, 914, 977.
6. *Corpus*, VII, 318, 746, 885, 957.
7. Camulus, *Corpus*, VI, 46; Cocidius, *Corpus*, VII, 643, 701, 800, 801, 802, 803, 804, 876; Belatucadrus, *Corpus*, VII, 294, 333, 745, 873, 935.
8. *Corpus*, VII, 39, 43.
9. Orelli, 1969.
10. *Corpus*, VII, 40, 41, 44, 53.
11. Inscription de Vaison. Elle porte le n° 2 dans les planches d'inscriptions gauloises du *Dict. archéologique de la Gaule*.

hommages des fidèles sans se placer sous la protection de la déesse romaine. — Nous ne croyons donc pas qu'il y ait contradiction entre la doctrine actuelle de M. Gaidoz et son ancienne opinion[1] qu'après lui nous avons adoptée.

On dira que la lecture : I[ovi] O[ptimo] M[aximo] Tarano, de l'inscription qui porte le numéro 168 dans le tome VII du *Corpus inscriptionum latinarum* est hypothétique et que par conséquent on n'a le droit d'en rien conclure. Mais on ne peut raisonner ainsi sur l'inscription qui porte le numéro 2804 dans le tome III du même recueil. L'auteur de la dédicace que ce monument nous conserve est d'origine gauloise, comme l'établit son surnom *Successa* dérivé au moyen d'un suffixe bien connu d'un thème *succo-* qui a donné le gallois *hwch*, le breton *houc'h* « cochon ». Le *Jupiter Taranucus* ou foudroyant de cette inscription paraît porter un surnom identique ou analogue au nom du dieu *Taranucnus*, trouvé dans deux inscriptions rhénanes[2]. Il est avec ce *Taranucnus* dans le même rapport que le *Mars Camulus* de Rindern en Prusse rhénane, avec le *Camulus* qu'un soldat romain originaire de Reims, M. Quartinius Sabinus, mentionne à côté de quatre autres dieux dans un monument aujourd'hui conservé au musée du Vatican[3]. De ce que le Jupiter Taranucus n'a été jusqu'ici rencontré que dans une inscription trouvée en Dalmatie, on ne peut conclure que cette divinité n'est pas gauloise puisque l'auteur de l'inscription est une Gauloise et puisque le surnom du dieu est également gaulois. Enfin il n'y a, comme nous l'avons dit, aucune raison pour refuser d'admettre que le même dieu romain ait été assimilé à deux divinités gauloises différentes : Jupiter soleil et Jupiter foudroyant (*Taranucus*) ne s'excluent pas.

H. d'A. de J.

Merugud Uilix maicc Leirtis, the Irish Odyssey, edited with English translation, notes and glossary by Kuno Meyer. London, Nutt, 1886, in-12, 36 pp.

Parmi les compositions épiques qui, au moyen âge, ont été une des principales récréations des Irlandais, on peut distinguer deux catégories : celles dont le fonds est irlandais et celles dont la conception première est d'origine étrangère. Les premières sont celles qui, je pense, en France, éveilleront le plus la curiosité; cependant, on aurait tort de dédaigner les autres qui nous montrent à l'aide de quels procédés, au

1. *Esquisse de la religion des Gaulois*, p. 11.
2. Brambach, 1589, 1812.
3. *Corpus*, VI, 46.

moyen de quelles transformations, le génie irlandais a pu s'approprier des idées qu'il n'avait pas produites.

On ne peut contester qu'il ne soit intéressant de voir comment, dans les deux rédactions du *Togail Troi*, les Irlandais ont tiré parti des diverses données que leur fournissaient sur la prise de Troie le soi-disant Darès de Phrygie et l'Enéide [1]. C'est principalement par l'histoire d'Orose que les Irlandais connaissaient Alexandre le Grand ; on ne comparera pas sans profit le texte de l'auteur latin avec la rédaction irlandaise dont M. Kuno Meyer a publié une partie [2]. On peut considérer au même point de vue la nouvelle publication du même auteur.

Il est probable que le conteur irlandais n'avait pas connaissance directe de l'Odyssée. Il avait entendu parler de Pénélope et de sa fidélité conjugale, du chien Argos qui reconnut Ulysse [3], du Cyclope dont Ulysse creva l'œil unique [4]. Par quel intermédiaire ces notions lui étaient-elles parvenues ? C'est ce que nous ne savons pas encore.

M. Kuno a eu à sa disposition deux manuscrits ; l'un fait partie de la collection Stowe, aujourd'hui dans la bibliothèque de la Royal Irish Academy, à Dublin ; c'est le n° 992 du catalogue de 1849 ; c'est celui qui est coté Press II, n° 36, dans le catalogue d'O'Conor, pp. 280-282. Ce manuscrit est un recueil de documents de toutes sortes parmi lesquels ce que O'Conor appelle « An Irish history of the Heroic ages of Greece »; les aventures d'Ulysse en sont une section. M. Kuno Meyer les avait signalées dans sa notice : *Addenda to M. de Jubainville's* « Catalogue de la littérature épique de l'Irlande » [5]. L'autre manuscrit est le livre de Ballymote, qui fait partie de l'ancien fonds de la Royal Irish Academy. Ce manuscrit contient, du folio 230 au folio 275, un long morceau qui semble identique à celui que O'Conor a appelé « An Irish history of the Heroic ages of Greece ». M. Wh. Stokes a reconnu dans un des chapitres de cette longue composition l'arrangement irlandais de l'Odyssée que nous donne M. Kuno Meyer, et que le catalogue d'O'Curry ne signale point.

M. Kuno Meyer joint au texte irlandais une intéressante introduction, une traduction et un glossaire des mots les plus curieux ; je signalerai

1. *Togail Troi*, the destruction of Troy, transcribed from the facsimile of the Book of Leinster and translated with a glossarial index of the rarer words, by Whitley Stokes, Calcutta, 1882. — *Irische Texte*, mit Uebersetzungen und Wœrterbuch, herausgegeben von Wh. Stokes und E. Windisch. Zweite Serie, 1 Heft. Leipzig, Hirzel, 1884.

2. *Eine irische Version der Alexandersage*, Leipzig, Pœschel und Trepte, 1884. Sur les sources, voyez page 8.

3. *Odyssée*, XVII, vers 300-303.

4. *Odyssée*, IX, 375 et suivants.

5. *Revue Celtique*, t. VI, p. 190.

comme exemple le mot *tuirthecht* « aventure ». O'Brien, dans son dictionnaire irlandais publié à Paris en 1768, traduit le pluriel *tuirtheachda*, par « a rehearsal or relation » (en français, récit, relation). Cette interprétation est reproduite par O'Reilly dans son dictionnaire, 1817. M. Wh. Stokes l'adopte dans ses *Three middle-Irish homilies* où il rend l'irlandais *a-tuirtechta* par « their story »[1]. M. Windisch, dans ses *Irische Texte*, t. I, p. 856, col. 1, rapproche le pluriel *tuirthechta* du singulier *tuirthecht* qui signifie « description », si nous en croyons O'Donovan dans son supplément à O'Reilly ; mais il ne conclut rien. M. Kuno Meyer a le premier, je crois, reconnu dans *tuirthechta* le pluriel d'un substantif signifiant « aventure, voyage », comparez *immthecht*.

Les premières publications du jeune auteur nous font très bien augurer de celles qu'il nous annonce pour l'avenir ; mais quelque plaisir que nous aient procuré celles que nous lui devons jusqu'ici, nous appelons de tous nos vœux l'époque où, entamant l'étude des légendes vraiment irlandaises composées dans les bons siècles de cette littérature, il mettra au jour des textes tels que celui du *Tochmarc Emere* qu'il nous annonce dans le dernier volume de la *Revue Celtique*[2].

H. d'A. de J.

Die Inschriften nordetruskischen Alphabets, von Dr. Carl Pauli, mit sieben lithographischen Tafeln, Leipzig, Barth, 1885, in-8, 131 pp.

Les inscriptions lapidaires celtiques de la Grande-Bretagne sont toutes en écriture ogamique, et aucune ne paraît antérieure à la chute de l'empire romain qui, dans cette île, eut lieu en 409. Les plus anciennes inscriptions d'Irlande ne paraissent pas atteindre une date beaucoup plus reculée. En Gaule, les inscriptions lapidaires celtiques en caractères latins ou en caractères grecs ont été gravées sous l'empire romain. Les seules inscriptions gauloises découvertes de ce côté-ci des Alpes, soit en caractères latins, soit en caractères grecs, qui soient antérieures à l'Empire romain, se lisent sur des monnaies, et la plupart ne remontent pas plus haut que le premier siècle avant J.-C. Si donc nous laissons de côté les auteurs, ce qu'il y a de plus ancien en fait de monuments celtiques est écrit en caractères nord-étrusques. Avec eux nous remontons à la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère. De là pour nous le grand intérêt de la publication de M. Pauli.

1. *Three middle-Irish homilies on the lives of saints Patrick, Brigit and Columba*, edited by Wh. Stokes, pp. 116, 117.
2. T. VI, p. 190.

Les inscriptions authentiques qu'il publie sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf. Les numéros 4-23 forment un groupe attribué aux Salassi, aux Lepontii, aux Suanetes et aux Venonetes (pp. 5-11, 69-76). Un autre groupe est certainement gaulois et comprend les numéros 1-3 (pp. 4, 5), 24-30 (pp. 11-15, 76-89). Il y a entre ces deux groupes une parenté incontestable (pp. 90-98). Vient ensuite le groupe étrusque, numéros 31-37[1] (pp. 16-19, 36, 98-111, 122). Le dernier groupe est vénète ou illyrien; il comprend les numéros 40-95 (pp. 19-35, 112-121). Quelques inscriptions sont de langue indéterminée.

Les Français qui se sont occupés d'études celtiques connaissent quelques-uns de ces monuments par le mémoire de M. de Longpérier sur les monnaies des Salasses. Ce mémoire a paru en 1861 dans le tome VI de la *Revue de numismatique*, nouvelle série, et a été réimprimé par les soins de M. Schlumberger dans le volume intitulé : *Œuvres de A. de Longpérier*, tome II, pp. 496-507. Quant aux inscriptions lapidaires gauloises en écriture nord-étrusque, une seule a été jusqu'ici publiée dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*; c'est celle de Novare, qui est le numéro 25 du recueil de M. Pauli. M. Whitley Stokes en donne une transcription sous le numéro 2 du recueil d'inscriptions gauloises qui commence à la page 42 de son savant travail intitulé *Celtic declension*. Les quatre premiers numéros de ce recueil ont pour objet des inscriptions en caractères nord-étrusques. La première est le numéro 26 de M. Pauli (pp. 12, 84-86); la seconde est celle dont nous venons de parler, n° 25; la troisième est le numéro 30 de M. Pauli (pp. 15, 86); quant à la quatrième, qui est le numéro 38 de M. Pauli (p. 19), M. Pauli ne la considère pas comme gauloise; il se demande (p. 121) si elle ne serait pas écrite dans la langue des Euganei.

Le travail de M. Pauli devra être étudié à fond par tous les savants qui se préoccupent de connaître les formes les plus anciennes des langues celtiques. Il est le plus complet qui ait été publié jusqu'ici; en outre, il propose, pour des inscriptions déjà publiées, des lectures nouvelles très intéressantes. Telles sont pour la première ligne de l'inscription de Novare la leçon *Kanta[n]-sa[n]s[i]o-lokan*, c'est-à-dire « splendidum hoc sepulcrum » et pour la ligne verticale *Dekos Toutiu[s]*. *Dekos Toutius* signifierait « Decus, rex », et serait le nom du personnage auquel le tombeau a été élevé. Ce tombeau serait dû à *Quintus*, légat, à *Andocombogius* et à *Setubogius*, tous trois fils de *Dannotalus*, puis aux fils d'*Exandecottius*, appelés l'un *Andarevisius* et l'autre *Dannotalus*, p. 78-83.

1. Les noms qui forment l'inscription étrusque n° 36 paraissent d'origine gauloise.

Dans cette légende, le nom du défunt serait écrit verticalement comme l'épitaphe du Gaulois Velagenus Atili filius [1], et comme trois autres de l'Italie septentrionale [2], ainsi qu'en a fait l'observation M. Emile Hübner (*Inscriptiones Britanniae christianae*, page II). C'est, contrairement à l'usage romain, la coutume et des Celtes qui ont gravé les inscriptions ogamiques, et des Germains auxquels on doit les épitaphes gravées en caractères runiques.

Je me borne à une annonce du livre de M. Pauli sans prétendre pour le moment discuter le classement et les interprétations qu'il propose ; ma seule observation sera que si l'auteur paraît bien connaître la plupart des travaux dont le gaulois a été jusqu'à présent l'objet, il semble par contre avoir peu étudié les dialectes néo-celtiques ; ainsi, à la page 93, il dit que des mots fournis par les inscriptions des Lepontii, *Slania* est le seul mot que l'on ne puisse rattacher à aucune race gauloise. S'il l'avait rapproché du nom propre irlandais *Sláne*, il n'aurait pas été plus hardi que dans bien d'autres cas. A la page 77, il explique le thème *seno-* par « vieux » ; mais s'il connaissait mieux la *Grammatica celtica*, il y aurait trouvé, à la page 771 note, l'explication beaucoup plus rationnelle du mot *Senones* par une racine SEN « combattre », qui se rencontre en irlandais dans des composés. Enfin il est inadmissible qu'une langue celtique ait possédé un substantif *pala* « tombe » avec un *p* indo-européen primitif qui se retrouve dans le latin *se-pelire* et dans le gothique *filhan* (p. 74). Ces critiques de détail ne m'empêchent pas de recommander vivement le très instructif travail de M. Pauli aux lecteurs de la *Revue Celtique* [3].

H. d'A. de J.

Facsimiles of national manuscripts of Ireland, by J.-T. GILBERT. Londres, Longman and Co., 1874-1884, cinq volumes in-folio.

Cette publication et celle des *Annales des quatre Maîtres*, le principal des titres de gloire d'O'Donovan, sont, je crois, les deux plus considérables dont l'histoire d'Irlande ait été l'objet dans notre siècle. On ne peut guère mettre en regard que la collection inachevée de facsimilés dont l'Académie d'Irlande a entrepris la publication. Pour étudier l'histoire de l'écriture irlandaise depuis ses plus anciens monuments connus, VIIIe et IXe siècle, jusqu'au XVIIe siècle où périrent dans cette île les der-

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, V, 6903. Cf. Hübner, *Exempla scripturæ*, 22.
2. *Corpus*, V, 6650, 6907, 6908.
3. Cf. l'étude de Deecke, *Gœtingische gelehrte Anzeige*, 15 janvier 1886.

niers représentants de la tradition savante, on a été longtemps réduit aux vingt-trois pages in-8 placées par O'Curry dans ses *Lectures on the manuscript materials of the ancient Irish history*, 1861.

Aujourd'hui, grâce à M. Gilbert, nous avons entre les mains tous les éléments fondamentaux d'une paléographie irlandaise. Pour la partie la plus ancienne, il manque bien à son recueil quelques documents intéressants ; en effet, les manuscrits continentaux y font défaut ; mais on peut suppléer à cette lacune au moyen des fac-similés donnés par MM. Ascoli et Zimmer, l'un dans la première livraison de son édition du manuscrit de Milan, l'autre dans ses *Glossae hibernicae ;* et enfin en se servant des fac-similés qui ornent les *Reliquie Celtiche* de M. le comte Nigra.

Quand je dis paléographie irlandaise et que je parle des *National manuscripts of Ireland*, un mot d'explication est nécessaire. *National*, en Irlande, est un mot, ou qui a plusieurs sens, ou dont le sens est difficilement perceptible pour un étranger qui arrive avec des idées préconçues.

Je n'oublierai jamais l'impression que j'éprouvai quand, venu en Irlande pour étudier les textes et les autres monuments de la race celtique, j'allai visiter ce qui reste de Tara, capitale de l'île aux temps épiques : des terrassements qui ont, en certains endroits, de forts reliefs, tracent au sommet d'une colline l'emplacement de cette vieille résidence des rois près desquels se réunissaient en assemblées périodiques aux premiers siècles de notre ère les membres de l'aristocratie irlandaise. Mais la colline, quand je la vis, était déserte : la race irlandaise n'y était représentée que par deux vieux époux en guenilles qui me servirent de cicerone, et au moment du départ la femme me débita un poème anglais en l'honneur du *royal hill of Tara*. Ce n'était pas sur de l'anglais que j'aurais, ce me semble, dû compter.

Dans les *Facsimiles of national manuscripts*, on trouve, si l'on s'en rapporte au numérotage, deux cent quatre-vingt-trois planches[1] ; et un peu moins d'un tiers seulement, c'est-à-dire quatre-vingt-dix, reproduit de l'écriture irlandaise. Le reste est, nous pourrions le dire, anglais ; ce sont des monuments de la conquête commencée au milieu du douzième siècle par les descendants de Guillaume le Conquérant et de ses compagnons. Ils ont apporté de France en Angleterre d'abord, puis d'Angleterre en Irlande, l'écriture française qui, avec le temps, a pris dans les îles Britanniques certains caractères distinctifs ; telle est l'écriture des manuscrits que nous met sous les yeux un peu plus des deux tiers des fac-similés réunis par M. Gilbert. Cette écriture est devenue, avec le temps, natio-

1. Il y a des planches doubles, et quelques planches portent deux numéros.

nale en Irlande, comme l'anglais que l'on y enseigne dans les *national schools*.

Ainsi les deux tiers des planches de M. Gilbert sont sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue Celtique*. Mais le tiers irlandais peut leur fournir un sujet d'étude plein d'attrait. Les fac-similés ont été obtenus par les procédés de l'héliogravure ; ils sont accompagnés de transcriptions typographiques et de traductions. Pour ce travail, M. Gilbert a eu le concours de M. Brian O'Looney, alors professeur d'irlandais à l'Université catholique d'Irlande, et connu par de fort intéressantes publications.

M. Whitley Stokes a publié, dans l'*Academy* du 26 septembre 1885, une critique de la portion des *Facsimiles of national manuscripts* qui est le produit de cette collaboration. Je n'ai, en aucune façon, la pensée de contester la justesse de cette critique ; mais les erreurs sont inévitables dans toute publication analogue à celle de M. Gilbert ; et, si l'on examinait à la loupe tous les volumes des *Monumenta Germaniae historica*, un des chefs-d'œuvre de l'érudition contemporaine, il pourrait bien se faire qu'on y trouvât autant d'erreurs que M. Whitley Stokes en signale dans le livre de M. Gilbert. Ce que l'on peut demander à un ouvrage de ce genre, ce n'est pas d'atteindre la perfection, c'est de nous apprendre du nouveau ; et on trouve dans la publication de M. Gilbert du nouveau à deux points de vue : lectures meilleures de textes déjà publiés ; textes inédits intéressants. Voici un exemple d'une transcription meilleure que celle dont on avait dû se contenter avant M. Gilbert.

Toutes les personnes qui se sont occupées des origines de l'histoire d'Irlande connaissent le passage suivant des Annales de Tigernach publiées par O'Conor, *Rerum hibernicarum scriptores*, tome II, page 1, sous la date A. C. 305 : *In anno* XVIII° *Ptolemaei initiatus est regnare in Eamain Cimbaoth, filius Fintain, qui regnavit annis* XVIII. *Tunc in Temair Eachach Buadach athair Ugaine. Regnare ab aliis fertur Liccus. Praescripsimus Ollam ab Ugaine regnasse. Omnia monumenta Scotorum usque Cimbaoth incerta erant* [1]. Ce texte est profondément altéré et l'auteur de la transcription a imaginé un roi Liccus qui ne se trouve nulle part ailleurs. La bonne leçon est donnée par le manuscrit Rawlinson, B. 502, de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, folio 6 verso. Voyez *Facsimiles*, partie I, planche XLIII. Je reproduis la lecture de M. Gilbert en me bornant pour toute modification à changer une lettre dans un mot et à mettre en italiques les lettres qui sont la traduction d'abréviations :

« I*n* anno XVIII Ptolomei fuit initiat*us* regnare in Emai*n* Cimbáed

1. Cf. O'Curry, *Lectures on the manuscript materials*, p. 519.

« *filius* Fin*tain* qui regn*avit* XXVIII annis. T*unc* Echu Buadach p*ater*
« Ugai*ne* in Temoria regnase [1] ab aliis fer*tur*, liq*uet* [2] p*raescripsim*us olim
« Ugai*ne* im*per*asse. Omnia monim*en*ta Scottorum us*que* Cimbaed incerta
« erant. »

Il y a chez M. Gilbert une petite erreur dans ce passage ; il a imprimé *regnare* pour *regnase*. Du reste sa transcription est excellente et suffit pour montrer la nécessité d'une nouvelle édition d'un texte qui n'était connu jusqu'à présent que par la publication d'O'Conor.

Une partie des fac-similés de M. Gilbert nous fait connaître des textes complètement inédits. Il serait trop long d'en donner ici le détail. Je me bornerai à faire observer qu'un des documents les plus importants sur l'organisation de la famille irlandaise a eu M. Gilbert pour premier éditeur. Ce document est une consultation donnée en 1571 par le brehon Jacques O'Scingin ; elle a été reproduite dans la planche XVI de la quatrième partie des *Facsimiles of National Manuscripts* et j'en ai donné un extrait plus haut, page 93, note 4.

Je n'ai jusqu'à présent rien dit des traductions faites pour M. Gilbert par M. Brian O'Looney. Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement ce savant irlandais. Je le juge exclusivement par ses travaux. Il me semble être l'élève plutôt d'O'Curry que de Zeuss et savoir de sa langue le vocabulaire beaucoup mieux que la grammaire. Cependant il y a tel savant grammairien allemand qui pourrait encore recevoir de lui quelques bonnes leçons.

Je citerai comme exemple un passage du texte si curieux intitulé *Serglige Conchulaind;* on pourrait traduire : « Maladie de Cûchulainn » ou « Cûchulainn alité. »

Les grands seigneurs d'Ulster sont réunis avec leurs femmes pour célébrer une fête sur le bord d'un lac, quand on voit s'abattre sur ce lac de magnifiques oiseaux. Chacune des femmes veut en avoir un. De là rivalité entre elles : *Gabais cach dib immarbaig ammuin a celi im gabail na n-en.* Voici la traduction d'O'Curry : « They all began to contend with one another about the possession of the birds. » M. Brian O'Looney a traduit ainsi : « Each of them began to vie with the other as to catching the birds [3]. »

Tous les mots contenus dans la phrase irlandaise sont parfaitement clairs, sauf un : c'est *ammuin*. O'Curry et M. Brian O'Looney sont

1. *Regnase*, avec $s = ss$, conformément à une orthographe irlandaise fréquente, tient lieu de *regnasse*, variante de *regnavisse*. — *Apex* sur l'U de Ugaine.
2. Lisez *licet*.
3. *Facsimiles of national manuscripts*, première partie, planche XXXVII.

d'accord pour traduire ce mot par *with* : « immarbaig ammuin a celi, » signifie suivant O'Curry « to contend with one another » et suivant M. Brian O'Looney, « to vie with the other », c'est-à-dire : « se disputer l'une avec l'autre, rivaliser l une avec l'autre. » M. Windisch, avec cette prudence loyale qui est un des caractères de son talent, n'a pas voulu donner une traduction d'*ammuin* dont il ne saisissait point l'étymologie [1].

M. Zimmer, dans ses *Keltische Studien,* I, pp. 81, 82, le reprend de cette sagesse et prétend que *ammuin* est identique à l'Irlandais moderne *amháin* « seulement » qu'il a trouvé dans une chanson et qui est bien connu d'ailleurs, puisqu'on le rencontre dans la traduction irlandaise de la Bible (Première épître aux Corinthiens, c. 2, v. 2) et qu'il est donné par les dictionnaires d'O'Brien et d'O'Reilly. En conséquence il traduit ainsi la phrase irlandaise : « Iede von ihnen begann zu rühmen, dass ihr Gatte « allein die Vögel fangen würde. » Chacune commença à se vanter que « son mari seul prendrait les oiseaux. » Mais cette interprétation offre deux difficultés. La première est que le moyen-irlandais *ammuin*, ayant un double *m*, ne peut avoir donné *amháin,* par *mh,* en irlandais moderne. L'*m* double du moyen-irlandais ne devient pas spirant en irlandais moderne. Ainsi *ammach* « dehors » pour un plus ancien *in-mach* est devenu *amach* en irlandais moderne. *Ammuin* tient lieu probablement d'un plus ancien *in-muin* et signifie dans son sens littéral, « dans le dos de », « contre » (Comparez la locution française « sur le dos de »); *immarbaig ammuin* veut dire littéralement « se quereller contre quelqu'un ». D'autre part, M. Zimmer, en traduisant par « mari » le *céle* de la phrase irlandaise fait un contre-sens évident. Il suffit de lire le contexte pour voir que les femmes des grands seigneurs d'Ulster n'ont pas un instant songé à faire prendre les oiseaux par leurs maris. C'est à Cûchulainn qu'elles s'adressent.

Ainsi la traduction de ce passage donnée par M. Brian O'Looney en 1874 est beaucoup meilleure que celle que M. Zimmer nous a offerte en 1881. M. Zimmer est incontestablement un grammairien distingué. Après quelques semaines de séjour en Irlande, il était de force à servir d'interprète entre deux Irlandais qui, parlant chacun depuis l'enfance la langue de leurs ancêtres, ne parvenaient pas à se faire comprendre l'un de l'autre. Il l'a lui-même raconté dans un de ses ouvrages Un pareil triomphe peut sembler incroyable. Cependant je connais trop bien M. Zimmer pour révoquer en doute sa sincérité. Je suis persuadé qu'il

1. *Irische Texte,* t. I, p. 362, col. 2.

est toujours convaincu de l'exactitude de ce qu'il dit. J'ajouterai même que lorsqu'il fait son propre éloge et la critique des autres, c'est alors surtout que sa conviction est profonde. Mais quand on est aussi fort que lui et quand les Irlandais sont si simples, on ne devrait pas se laisser donner par eux des leçons comme celle que donne ici M. Brian O'Looney au savant professeur de Greifswald.

H. d'A. de J.

Lexikon zu den Schriften Cæsars und seiner Fortsetzer, mit Angabe saemtlicher Stellen, von H. Merguet. Jena, Fischer, 1884. Livraisons I à V, commençant au mot *a*, *ab* et finissant au mot *peto*.

L'auteur a déjà composé un lexique des discours de Cicéron. L'objet qu'il se propose est surtout grammatical. On sait que pour l'étude du latin classique, les textes fondamentaux sont les écrits de César et de Cicéron. Mais tel n'est pas le point de vue auquel nous considérerons ici l'utilité de sa publication. Les commentaires de César *De bello gallico* sont le principal des documents que l'antiquité nous offre pour l'étude des mœurs et des institutions de la race celtique. La plupart des éditeurs se sont contentés de placer à la suite des œuvres de César un index des noms propres. L'édition la plus répandue du *De bello gallico*, celle de Friedrich Kraner, revisée par Dittenberger, a même retranché de cet index les noms d'hommes et n'offre au lecteur qu'un *geographisches Register*. Ce n'est point avec de pareilles tables qu'on peut retrouver les divers passages qui se rapportent à la même idée. Quand donc on voulait s'occuper des choses, et non plus des hommes, des peuples ou des villes, et quand on voulait donner, par le rapprochement des textes, une forme précise à des notions qui, après la lecture la plus attentive, ne se présentent souvent à l'esprit que d'une façon vague, il fallait recourir à l'index de l'édition *ad usum Delphini*, Paris, 1678, de son imitation vénitienne, ou de la reproduction donnée à Londres par Valpy en 1819[1]. Malheureusement, cet index n'est pas toujours exact. Ainsi, dans cet index, la page où se trouve le mot *clientelae*, livre VI, c. 12, est indiquée d'une manière erronée, p. 128 au lieu de 118. Il y a un autre inconvénient plus grave, au moins à Paris : c'est que l'édition de César *ad usum Delphini*, son imitation vénitienne et sa reproduction anglaise de 1819 sont très rares, quoi qu'en dise Brunet[2].

1. Antérieurement à cette édition de Londres, on a fait à Londres d'autres réimpressions du César *ad usum Delphini*; mais si j'en juge d'après un exemplaire que j'ai sous les yeux et qui dans le titre est qualifié d'*editio undecima*, l'index, dans ces réimpressions, a été abrégé de manière à en diminuer beaucoup l'utilité.

2. *Manuel du libraire*, t. V (1864), col. 1785.

Le lexique de M. Merguet comble donc une lacune regrettable. Ajoutons qu'il est beaucoup plus complet que l'index de l'édition *ad usum Delphini ;* non seulement il donne chaque mot, mais il reproduit le membre de phrase dans lequel le mot est contenu ; enfin, au lieu de renvoyer à la page et à la ligne, comme l'édition *ad usum Delphini*, il renvoie au livre et au chapitre ; en sorte que le lecteur, pourvu que déjà il connaisse un peu César, peut souvent comprendre de quoi il s'agit sans se reporter au texte. Nous considérons donc le lexique de M. Merguet comme un instrument de travail d'une grande utilité pour les érudits qui veulent connaître à fond le texte de César, *De bello gallico*. On aura beau lire, la plume à la main, ce précieux document historique ; il y aura toujours des notes qu'on oubliera de prendre, et ces notes en déficit, on les retrouvera dans le grand recueil alphabétique composé par le laborieux érudit allemand. H. d'A. de J.

Monuments consacrés à Mars découverts à Bourges en 1885, notes par M. A. Buhot de Kersers.

Ces monuments sont deux stèles ; l'une porte l'inscription :

NVMAVG
ETMARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS FIL
V· S· L· M

Sur l'autre on lit :

MARTI
RIGISAMO
TI· IVL· EVNVS
EX· VISSV

Mogetius paraît identique au *mochta* « magnified » « glorifié » du Félire Oengusso, édition de M. Whitley Stokes, p. CCXCIV. Cf. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 693.

Quant à *Rigisamus*, on s'est demandé si c'est un dérivé de *rix* « roi » ou un composé dont *rix* serait le premier terme. Quoi qu'il en soit, M. Buhot de Kersers a bien fait de porter cette découverte à la connaissance des érudits.

Die irische Kanonensammlung, herausgegeben von Hermann Wasserschleben, zweite Auflage. Leipzig, Tauchnitz, 1885 ; in-8, LXXVI et 243 p.

L'auteur avait fait paraître en 1864 une première édition ; elle a été, en grande partie, détruite par un incendie. Cet accident l'a déterminé à

réimprimer son œuvre avec de nombreuses corrections et une préface beaucoup plus considérable que la première. Cette préface est divisée en trois parties qui traitent : 1° des sources de la collection canonique irlandaise, de sa diffusion et des manuscrits qui nous l'ont conservée ; 2° des relations de l'Eglise irlandaise avec l'Eglise romaine ; 3° des autres particularités que nous offre le droit ecclésiastique et civil de l'Irlande, tel que nous le fait connaître la collection canonique irlandaise. Un appendice à la préface contient une lettre de M. Bradshaw à l'auteur. Dans ce document, le savant bibliothécaire émet, sur divers points, une doctrine différente de celle qu'adopte M. Wasserschleben et ce dernier défend son sentiment par d'abondantes notes.

L'instructive publication de M. Wasserschleben mériterait une étude détaillée qui demanderait plus de place que la *Revue Celtique* ne peut, quant à présent, lui consacrer. Nous nous bornerons à parler de la lumière que la collection canonique irlandaise éditée par l'érudit allemand jette sur divers points du droit civil irlandais.

Il est paléographiquement établi que cette collection existait avant la fin du VIIIe siècle, et des raisons qui ne sont point paléographiques autorisent à croire qu'elle a été composée vers l'an 700 ou environ. Or, outre un grand nombre de textes empruntés soit à la Bible, soit aux collections canoniques du continent, soit aux Pères, elle renferme un certain nombre de textes d'origine irlandaise sous les rubriques *Patricius, Sinodus hibernensis*, *Hibernenses*. Une partie des dispositions placées sous ces rubriques concernent le droit civil, et on y constate un merveilleux accord avec les passages correspondants des monuments du droit publiés dans les *Ancient laws of Ireland*. M. Wasserschleben a un peu négligé d'étudier sous cet aspect les textes canoniques dont lui devons la connaissance; nous allons chercher à réparer sur quelques points cette lacune.

Ainsi, le droit des femmes à la succession de leur père est réglé par la collection canonique de la manière suivante, p. 116 : « *Sinodus hibernensis :* auctores ecclesiae hic multa addunt, ut feminae heredes dent ratas et stipulationes, ne transferatur hereditas ad alienos... ; et, si genuerint filios, viris suae cognationis dabunt hereditatem ». Ce texte doit, ce semble, être traduit ainsi : « Les auteurs ecclésiastiques entrent ici dans de grands développements pour établir que les femmes héritières doivent s'engager, avec concours de cautions [1], à ne pas transporter l'héritage dans une autre famille..., et si elles ont des fils, ceux-ci rendront l'hé-

1. *Ratas* est le pluriel de l'irlandais *ráth*.

ritage aux parents de leur mère ». C'est la doctrine qu'un brocard irlandais résume en deux mots : *banadba taisic*, c'est-à-dire « maison de femme revient »[1]. Le retour est garanti par caution : *ro bui trebuiri fri haisec*[2]. En droit irlandais, une fille peut recevoir de son père une donation[3] ; elle peut hériter aussi d'un immeuble appartenant à son père ou à son grand-père, si ceux-ci n'ont pas de descendant mâle[4]. Mais elle ne peut transmettre la propriété de cet immeuble à un fils sans le consentement de ses collatéraux du côté paternel. Ce consentement est donné quelquefois quand elle a épousé un étranger et que les fils nés de cet étranger se mettent au service de la famille[5]. Lorsqu'une fille unique exigeait la totalité de la succession paternelle, elle devait le service militaire. Si elle voulait se décharger de cette obligation, il fallait qu'elle abandonnât la moitié de la succession à ses collatéraux paternels, ou, comme on dit en droit romain, à ses agnats[6].

Un des principes les plus curieux du droit irlandais consiste à distinguer dans la réparation due pour crime ou délit deux éléments : l'un fixe, qui représente le dommage causé et, lorsqu'il s'agit d'un meurtre, la valeur légale du corps, *coirpdire* ; l'autre est le prix de l'honneur qui varie suivant la dignité de l'individu[7]. On l'appelle *enechlann* ou *lóg enech*. L'*enechlann* du roi est de sept femmes esclaves. Ce chiffre est énoncé en termes formels dans le traité intitulé *Crith gablach*[8], et on reconnaît que c'était la doctrine du *Senchus Mór* quand on fait l'observation que le tarif des legs contenu dans le dernier livre de ce traité est emprunté au tarif du prix de l'honneur[9]. Ainsi celui qui se rendait coupable d'une insulte grave envers un roi lui devait, comme réparation, sept femmes esclaves, en vieil irlandais, *secht cumala*. Or, on trouve déjà cette

1. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 16, l. 24.
2. *Ibid.*, p. 18, l. 15, 16.
3. Dilsigthi d-athair di-a ingin ar duthracht ; *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 44, l. 14, 15. Comparez le testament de Pratusagus, roi des Iceni en Grande-Bretagne, l'an 62 de notre ère. Ce prince, nous dit Tacite : Caesarem heredem duasque filias scripserat. *Annales*, livre XIV, c. 31.
4. Is a ferunn athur ocus senathur, ocus ni fuil comorba ferrdha ann. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 14, l. 27, 28.
5. Is diles o fine do maccaib deoraidh ocus murcairthi cein beiti oc fognam de. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 44, l. 15, 16. Ces enfants s'appellent *glasfine*, p. 284, l. 19.
6. Ocus beraidh in ingean in fearann uili co fuba ocus co ruba, no a leth gan fuba gan ruba, ocus coimde fuirre re aiseac uaithe iarsna re. *Ancient laws of Ireland*, t. IV. p. 40, l. 15-18. C'est en vertu de ce principe que dans les *Annales* de Tacite, XIV, 35, nous voyons les filles du roi Pratusagus dans un char, avec leur mère Boudicca, dans l'armée qui va combattre les Romains.
7. Le *coirpdire* était de sept femmes esclaves. Cf. p. 246-247. Un des textes topiques est un de ceux qui concernent le meurtre caché, *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 98.
8. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 328, l. 26.
9. *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 42, l. 24. Cf. t. II, p. 224, l. 7-9 ; p. 226, l. 13.

règle dans la *Canonum collatio,* livre XLVIII, c. 3. « *Sinodus hibernensis* ait : Omnis qui ausus fuerit, ea, quae sunt regis aut episcopi furari, aut rapere, aut aliquid in eos committere, parvipendens dispicere, VII ancillarum pretium reddat, aut VII annis peniteat cum episcopo vel scriba »[1].

On voit par le titre de ce chapitre que dans la langue latine employée par les canonistes irlandais, le prix de l'honneur s'appelait *census :* ce titre est : « De eo quod regis et episcopi aequalis sit census ». Cela n'empêche pas le mot *census* de désigner ailleurs, dans le texte canonique, la redevance due au chef par l'homme de classe inférieure qui a reçu de lui un cheptel servile, *degens sub censu :* livre XLI, c. 8, 9, p. 160[2]. Le *degens sub censu* ne peut faire de legs, *commendare*[3], sans le consentement de son chef. La femme mariée a également besoin de l'approbation de son mari pour faire une disposition testamentaire valable (*ibid.*, c. 10, p. 161). Si nous ne trouvons pas ces deux principes formulés explicitement dans le *Senchus mór*, ils sont la conséquence de la règle qui déclare nuls les contrats formés par les incapables, sans le concours de leurs chefs, pères ou tuteurs[4].

On sait qu'une des particularités du droit irlandais est d'admettre, qu'en certaines circonstances, le mariage peut donner à la femme une situation égale ou même supérieure à celle de son mari[5]. C'est à cette situation particulière de la femme que se réfère par le mot *domina* le chapitre 3, *De personis indignis ad fidejussionem*, livre XXXIV, p. 122. Parmi les personnes qui ne peuvent servir de caution, ce chapitre mentionne la femme qui n'est pas dame, *femina nisi domina*.

Nous avons parlé plus haut (p. 12 et suivantes) de l'usage du duel dans la procédure irlandaise. La collection canonique irlandaise attribue à saint Patrice une loi qui défend le duel aux clercs. Cette loi prévoit le cas où un clerc, ayant cautionné un laïque, se trouve appelé à payer au lieu et place du débiteur principal. « Qu'il paie, dit le texte canonique, car, s'il recourt aux armes, il sera excommunié », *nam si armis compugnaverit, computetur extra ecclesiam* (livre XXXIV, c. 2, p. 122). Un autre canon étend cette loi au débiteur principal, *nam si armis compugnaverit, extra ecclesiam ejiciatur* (livre XXXIV, c 8, p. 124).

1. *Die irische Kanonensammlung*, p. 206.
2. Ma ro faguibh in t-athair cis doeraigillechta ar in mac do flaith. *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 62, l. 25-26.
3. *Commendare* est la traduction latine du mot *imna* qu'on trouve dans *Ancient laws of Ireland,* t. III, p. 42, l. 14 et suivantes.
4. *Ancient laws of Ireland,* t. III, p. 10, l. 16-20.
5. « La femme est égale à son mari en cas de *lanamnas comtincuir*, c'est-à-dire quand il y a égalité d'apport. *Ancient laws of Ireland,* t. II, p. 356, l. 29. La femme est supérieure au mari quand la fortune vient d'elle, *lanamnas fir for bantidnacur. Ibidem*, p. 390, l. 31.

Je signalerai, en terminant, deux passages, l'un de la collection canonique, l'autre de la loi civile, qui, considérés isolément, sont fort obscurs et qui deviennent clairs quand on les rapproche l'un de l'autre. La collection canonique attribue à un synode irlandais le règlement suivant : « Primum delictum uniuscujusque mali hominis veniet super substantiam suam et pecora ; secundum, si non habuerit substantiam aut pecora, veniet super regiones suas ; si non habuerit regionem, veniet super regem suum ; si non habuerit regem, veniet super eum, qui arma dedit et vestimenta illius, qui delictum fecit ; sin vero, postremo veniet super illum qui cibavit illum et lectum dedit ». Que signifient dans ce document les mots *regiones* et *regionem ?* Ils veulent dire « la famille et le chef », habitant naturellement à côté du coupable, dans le même pays. On le comprendra en rapprochant du document canonique les lignes suivantes qui appartiennent au traité intitulé : « Du jugement de tous les crimes que fait chaque criminel ». « Si le criminel fait défaut, son crime tombe sur ses biens vivants ou morts ; s'il n'en a pas, son crime est à la charge de son père ; s'il n'a pas de père, son crime tombe sur son frère et ses cousins ; si ceux-ci font défaut et si on ne les trouve pas, son crime est à la charge de son chef ; s'il n'a pas de chef, son crime atteint son lit, son manteau et sa nourriture ; s'il n'a pas de lit, son crime est à la charge du roi » [1]. On ne conçoit pas de prime-abord comment, suivant le texte irlandais que nous venons de traduire, un créancier qui n'a pu se faire payer sur les biens de son débiteur, parce que ce débiteur ne possède rien, pourra ensuite saisir le lit, le manteau et la nourriture de ce débiteur. Le texte latin nous donne la solution de la difficulté. Il s'agit du lit, du manteau et de la nourriture qui ont été donnés au débiteur insolvable par des tiers, amis de ce débiteur et ennemis du créancier ; souvent ces tiers ne fournissaient pas seulement au débiteur un lit, un manteau et de la nourriture ; ils lui mettaient en main des armes pour combattre le créancier : « arma dedit » dit le canon irlandais. La dette tombait à la charge de ces tiers ; « veniet super eum, qui arma dedit et vestimenta illius qui delictum fecit ; sin vero, postremo veniet super illum qui cibavit illum et lectum dedit ». La seule différence importante entre le document canonique et le texte de droit civil consiste dans l'ordre des responsabilités. Le document canonique place le roi avant les tiers qui se font complices du débiteur ; le texte de droit civil met ces tiers avant le roi. Du reste, les deux législations sont en parfait accord.

Nous arrêtons ici cette étude comparée qui pourrait être poussée

1. *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 240, l. 5-12.

beaucoup plus loin. M. Wasserschleben connaît les *Ancient laws of Ireland*, dont il cite le tome I, à la p. LX de sa préface ; mais il est à regretter que dans son livre, d'ailleurs si savant et si instructif, il n'ait pas davantage tiré parti de la collection de textes légaux que nous devons à la libéralité du gouvernement irlandais.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

The lake dwellings of Ireland, or ancient lacustrine habitations of Erin, commonly called Crannogs, by W.-G. WOOD-MARTIN ; Dublin. Hodge, Figgis and Co. Longmans : et Londres, Green and Co. 1886, in-8, XXII et 268 pp. et 50 planches, avec 238 figures intercalées dans le texte.

Les *Crannogs* [1] de l'Irlande ont été, pour la première fois, croyons-nous, signalés aux archéologues français par le marquis de Nadaillac dans son livre intitulé : *Les premiers hommes et les temps préhistoriques*, t. I, pp. 260-263. Ce livre a paru en 1881. Mais les archéologues irlandais avaient commencé à les explorer plus de quarante ans avant cette date [2].

Il y a une très-grande différence entre le mode de construction du *crannog* et celui de l'habitation lacustre de la Suisse. L'habitation lacustre est construite sur des poteaux qui pénètrent dans le sol au-dessous des eaux du lac et dont l'extrémité supérieure dépasse le niveau le plus élevé de ces eaux [3]. Le *crannog* est une île artificielle. On y trouve au-dessous de la maison les poteaux qui supportent l'habitation lacustre de la Suisse ; mais on n'y trouve pas seulement des poteaux ; en outre, le constructeur a apporté des pierres et de la terre qui constituent une sorte d'îlot; les poteaux sont en quelque sorte la carcasse de cet îlot, tandis que, dans l'habitation lacustre de Suisse, les poteaux constituent l'unique support de l'habitation.

Certains *crannogs* d'Irlande ont été habités jusqu'au dix-septième siècle. Quelques-uns nous offrent des traces de l'âge de pierre. Une circonstance donne un intérêt particulier à l'étude de ces monuments : il y a des textes qui concernent quelques-uns d'entre eux. M. Wood-Martin a consacré un chapitre de son livre (pp. 145-160) à l'étude de ces textes. Ce n'est peut-être pas le meilleur de son ouvrage. On sent que l'auteur est avant tout un archéologue ; il a vu de ses yeux, touché de ses mains les monuments figurés dont il nous entretient ; mais il parle des textes par ouï

1. Sur le mot *crannog* voyez Joyce, *The origin and history of Irish names of places*, cinquième édition, t. I, p. 299.

2. *The lake dwellings*, p. 23.

3. Voyez le travail de M. Alexandre Bertrand sur les cités lacustres, dans son livre intitulé *La Gaule avant les Gaulois*, pp. 121-147. Cf. Nadaillac, *Les premiers hommes*, t. I, pp. 241-260.

dire et avec des indications sommaires fournies par un ami complaisant. Ainsi, à la page 156, il donne sans s'en douter une analyse d'une note que le docteur Todd a mise à la page CLX de l'introduction qui précède son édition du *Cogadh Gaedhel re Gallaibh* « The War of the Gaedhil with the Gaill » ; et au lieu de renvoyer soit à cette note, soit aux passages que cette note concerne, p. 140 de l'édition, il nous parle du manuscrit : « as recorded in a well-known Irish manuscript entitled : The wars of the Gaedhiel (*sic*) with the Gaill. » Faisons observer que l'édition du docteur Todd remonte à 1867, c'est-à-dire qu'elle est de dix-neuf ans antérieure à la date du livre de M. Wood-Martin. Le savant archéologue fera bien, à l'avenir, de demander aux amis qui lui fournissent des matériaux un peu plus de précision dans leurs renseignements.

L'examen des textes concernant les *crannogs* exige une très grande attention lorsque ces documents se réfèrent à une époque reculée, parce que le mot *crannog* apparaît pour la première fois au treizième siècle, dans les Annales de Loch Cé, en 1221, 1223, 1246, 1247[1] ; dans les Annales des Quatre Maîtres en 1246[2]. M. Wood-Martin, qui cite les Annales de Loch Cé sans les avoir jamais lues, leur fait dire qu'en 1025 « A predatory expedition was made by the inhabitants of Fermanagh, on which occasion they burned the crannog on *Loch-n-Uaithne* (*sic*) ». On y lit simplement que les Fir Manach allèrent piller *Loch Uaithne* c'est-à-dire le lac d'Uaithne et le brûlèrent. En intercalant le mot *crannog* on fait un acte d'interprétation probablement fort légitime, mais on donne un commentaire plutôt qu'une traduction.

Une des indications les plus anciennes que son livre nous offre sur l'histoire des *crannogs* en Irlande se rapporterait à l'année 636 (lisez 606). A cette date mourut un certain Aed fils de Colgan. Cette date est vraisemblablement exacte ; elle paraît empruntée aux annales de l'abbaye de *Clonmacnois*, où Aed se trouvait en pèlerinage au moment de sa mort. Or Aed avait bâti une belle maison dans l'île de Loch da Dam[3]. M. Wood-Martin met cet événement en 636 et prétend qu'il s'agit de la construction d'un *crannog*. Evidemment il n'a pas consulté le passage des Annales des quatre Maîtres auquel il renvoie à cette occasion, p. 158 de son livre, sans indiquer, du reste, ni l'édition, ni la page qu'il aurait consultée.

1. William M. Hennessy, *The Annals of Loch Cé*, Vol. I, pp. 260, 266, 272, 274.

2. O'Donovan, *Annals of the kingdom of Ireland by the four masters*. Vol. III (1841), p. 318.

3. Focer trilis treabh tré inis Locha-da-dam. *Annals of the kingdom of Ireland by the four masters*, Vol. I, p. 232.

Dans un autre passage il s'exprime avec un peu plus de précision. En 856, nous dit-il, Cinaedh... « spoiled the islands of Lagor ». Il ne cite aucune source. Il a pris les expressions entre guillemets dans la traduction du *Chronicon Scotorum* publié par M. Hennessy (p. 151). Seulement, il a mal copié la date ; au lieu de 856, lisez 850; et d'autres chroniques donnent les dates de 849 et de 848[1].

On voit que la partie historique du livre de M. Wood-Martin est très faible. La partie archéologique est infiniment supérieure. Nous devons à la plume si compétente de M. de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, la note suivante :

« Les appréciations de M. Wood-Martin me paraissent généralement assez justifiées. Les objets dont il donne la description sont loin d'appartenir tous à une même époque et il en distingue l'âge avec sagacité. Il y en a dans le nombre, qu'en bonne critique je trouve presque impossible de dater. Tels sont ces canots creusés dans un tronc d'arbre. Ma conviction est qu'ils sont relativement peu anciens, et elle est fortifiée par cette observation de l'auteur qu'on en a rencontré avec des objets de fer « de forme très-moderne » (p. 47). Je les crois donc très postérieurs au commencement de l'ère chrétienne, et je ne serais point étonné que plusieurs siècles les séparassent d'une partie des épées et fourreaux d'épées reproduits dans l'ouvrage. Parmi ces épées plusieurs rappellent les types en usage au premier et au deuxième siècle avant l'ère chrétienne, et à l'époque de l'arrivée des Romains dans la Grande-Bretagne. Des pièces analogues ont du reste été signalées depuis longtemps en Angleterre. On y a notamment trouvé des fourreaux et des boucliers dont l'ornementation rappelle celle de ces curieux fourreaux figurés à la planche XII (Cf. Kemble's *Horae ferales*). M. Franks, qui a rédigé le commentaire des planches des *Horae ferales*, attribuait ces fourreaux à une période comprise entre le deuxième siècle avant et le premier siècle après notre ère. Pour moi, je les crois du IIe au IIIe siècle de l'ère chrétienne, et c'est à cette même époque que je ferais sans doute remonter les élégants fourreaux de la planche XII. C'est à une date de peu postérieure qu'on doit sans doute ranger une partie des objets divers groupés dans la planche XIII. Ainsi la figure 1 de cette planche représente une sorte *d'ascia* qui rappelle beaucoup celles qu'on voit figurées « sur tant de tombes du IIIe siècle. »

« La céramique figurée p. 92 et suivantes me paraît en majorité d'assez

1. O'Donovan, *The annals of the kingdom of Ireland by the four masters*, t. I (1851), pp. 478-479.

basse époque. Ainsi ces fragments ornés de points en arêtes de poisson ressemblent aux vases publiés par Kemble, *Horae ferales*, pl. 29 et 30, et qui paraissent dater de l'époque saxonne. »

« J'aurais bien de la peine à croire antérieure de beaucoup au IXe siècle la belle broche de la pl. XXVI. Quant à la broche d'argent reproduite p. 121 (fig. 157). l'auteur y retrouve, avec raison, la décoration employée dans les initiales du « Book of Kells » et il fait preuve de bonne critique en admettant qu'elle puisse appartenir au Xe siècle seulement. »

« En résumé, les plus remarquables de ces divers objets paraissent s'échelonner sur un assez long espace de temps, depuis une époque bien voisine, sinon contemporaine de l'ère chrétienne, jusqu'aux environs du XIe siècle. C'est ce que M. Wood-Martin a du reste reconnu. »

Les planches qui ornent l'ouvrage de M. Wood-Martin nous offrent un véritable traité d'archéologie irlandaise, et quand par exemple on jette les yeux sur les fourreaux de la planche XII, on fait avec intérêt l'observation que ces jolis monuments appartiennent à l'art irlandais antérieur au christianisme et datent à peu près de l'époque à laquelle nous font remonter les plus anciennes légendes épiques de ce pays.

H. d'A. de J.

On the Patrician Documents, by Sir Samuel Ferguson. Extrait des Transactions of the Royal Irish Academy, vol. XXVII, Polite literature and antiquities, p. 67-134.

Ce travail a pour objet l'étude 1° de la *Confession de saint Patrice ;* 2° de la *Lettre de saint Patrice à Coroticus* ; 3° de la *Vie de saint Patrice*, en vers irlandais, qui suivant la tradition aurait été composée par Fiacc son disciple ; 4° des six autres vies publiées avec la pièce précédente par Colgan dans sa *Trias thaumaturga* en 1647, 5° de la vie de saint Patrice par Muirchu Maccu Machtheni et par Tirechan, telle que nous l'ont conservée le livre d'Armagh (aujourd'hui à la bibliothèque du collège de la Trinité de Dublin) et le manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, n° 64. Nous devons une édition de cette vie au Père Edmond Hogan, de la compagnie de Jésus ; elle a paru dans les *Analecta Bollandiana*, t. I (1882), p. 531-585, et t. II (1883), p. 35-68[1].

On sait quelles difficultés présente une étude critique des documents relatifs à la vie de saint Patrice. Nous n'avons sur ce célèbre apôtre de l'Irlande que deux documents dont l'authenticité paraisse tout à fait cer-

1 La dernière partie, p. 213-218, est un supplément postérieur à Tirechan.

taine. Ce sont la *Confession* et la *Lettre à Coroticus* [1]. Ces pièces ont toutes deux saint Patrice pour auteur et doivent par conséquent être datées du cinquième siècle. Elles appartiennent probablement, pense Sir Samuel Ferguson, à la seconde moitié de ce siècle. Elles sont le point de départ d'une légende qui depuis a toujours été se développant et dont les derniers termes nous sont offerts par la composition irlandaise connue sous le nom de *Vie Tripartite*, et par la vie latine que Jocelin a composée [2], documents qui chez Colgan portent le premier le n° 7, le second le n° 6. La *Vie Tripartite* ne nous est connue que par une traduction latine due à Colgan, mais M. Whitley Stokes, avec sa compétence si connue, prépare une édition du texte original irlandais. Je ne parle pas de l'homélie publiée par le même savant dans ses *Three middle-irish homilies*. Cette homélie, très intéressante comme monument de la langue irlandaise, perdra probablement sa valeur hagiographique quand aura paru la *Vie Tripartite* dont elle semble un abrégé.

Sir Samuel Ferguson donne pour base à son étude sur la *Confession* l'édition donnée par M. Gilbert, dans les *National manuscripts of Ireland*, de deux leçons de ce document. Ces deux leçons ont été fournies, l'une par le Livre d'Armagh, l'autre par le Manuscrit Fell 1 de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Il est regrettable que le savant auteur du mémoire dont nous rendons compte n'ait pas pu s'enquérir des autres manuscrits. Une notice de Schönemann, réimprimée chez Migne, *Patrologia latina*, t. LIII, col. 800-802, indique dix manuscrits dont sept se trouveraient en Angleterre. On peut consulter aussi à ce sujet une note chez Todd, *Saint Patrick, apostle of Ireland*, p. 346.

Suivant Sir Samuel Ferguson, d'accord avec Colgan, la plus ancienne des Vies est celle que la tradition attribue à Fiacc, ou pour nous exprimer autrement l hymne de Fiacc [3]. Le savant Irlandais passe sous silence la doctrine de M. Zimmer suivant laquelle il faudrait distinguer dans cette vie versifiée une rédaction primitive du cinquième siècle, due à Fiacc, et des interpolations de date plus récente qui se reconnaîtraient à leur caractère tout particulièrement légendaire. M. Zimmer ne s'est pas aperçu qu'une de ces prétendues interpolations exprime une idée

1. La première édition de ces documents a été donnée en 1656, neuf ans après la publication de la *Trias thaumaturga*. L'éditeur est James Ware, *S. Patricio ascripta opuscula*. Sur les autres éditions voyez Todd, *Saint Patrick apostle of Ireland*, p. 311, 347. Ces pièces ont été réimprimées chez Migne, *Patrologia latina*, t. LIII, col. 802-818.

2. Sir Samuel Ferguson, p. 120, croit la *Vie Tripartite* plus ancienne que la vie composée par Jocelin.

3. Colgan, *Trias thaumaturga*, p. 1 ; Whitley Stokes, *Goidelica* [2], p. 126; Gilbert, *Facsimiles of national mss. of Ireland*, Part I. Plates XXXII, XXXIII, XXXIV.

empruntée à la *Confession de saint Patrice.* Je veux parler des huitième et neuvième strophes de l'hymne. Dans ces strophes il est question des enfants irlandais de Fochlad qui appelaient saint Patrice à leur secours. Voici ce qu'on lit dans la Confession : « In sinu noctis virum venientem quasi de Hiberione, cui nomen Victoricus, cum æpistolis innumerabilibus vidi ; et dedit mihi unam exhis, et legi principium æpistolae continentem : *Vox Hyberionacum.* Et dum recitabam principium æpistolae, putabam enim ipse in mente audire vocem ipsorum qui erant juxta silvam Focluti, quae est prope mare Occidentale, et sic exclamaverunt : Rogamus te, sancte puer, ut venias et adhuc ambulas inter nos. »

Ainsi est conçu un passage de la confession dans l'édition publiée d'après le livre d'Armagh par M. Gilbert [1]. Il y a très peu de différence entre cette leçon et celle qu'on peut trouver chez Migne, *Patrologia latina*, t. LIII, col. 896, A. B. Voila ce que saint Patrice a écrit. Que lit-on dans la vie en vers ou hymne attribué à Fiacc ? « On entendit de loin le cri des enfants du bois de Foclad. Ils demandaient au saint de se mettre en route afin de venir près d'eux. » Suivant M. Zimmer, p. 177 du second fascicule des *Keltische Studien*, ce passage de l'hymne est l'œuvre d'un interpolateur relativement récent qui écrivait à une époque où dans la vie de saint Patrice la légende se mêlait à l'histoire. Or il s'agit d'une vision que saint Patrice lui-même dans sa *Confession* racontait avoir eue en songe.

Sir Samuel Ferguson n'admet pas que l'hymne de Fiacc ait été interpolée. D'après lui, cette vie est l'œuvre d'un seul auteur et doit dater de la fin du sixième siècle, ou du commencement du septième. Il croit que la vie composée par Muirchu Maccu Machtheni remonte à la seconde moitié du septième siècle, comme les notes de Tirechan. Les autres vies publiées par Colgan sont toutes, suivant Sir Samuel Ferguson, postérieures à ce siècle, mais il les divise en deux groupes : les vies 2, 3 et 4 [2] qui peuvent être du neuvième siècle ; les vies 5, 6 et 7 qui sont postérieures. La cinquième vie, attribuée à un certain Probus [3], pourrait dater du dixième siècle ; la sixième qui a pour auteur Jocelin [4] est de la fin du douzième ; la septième, ou *Vie tripartite* [5], est plus ancienne, suivant Sir Samuel Ferguson.

1. *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, Part II, appendix III D. E.
2. Ces vies se trouvent dans la *Trias thaumaturga*, la 2e p. 11-16, la 3e p. 21-29, la 4e p. 35-47. Elles sont attribuées, la 2e à Patrice le jeune, la 3e à saint Benignus, la 4e à Eleranus Sapiens.
3. *Trias thaumaturga*, p. 51-60.
4. *Trias thaumaturga*, p. 64-108. Elle a été depuis réimprimée plusieurs fois.
5. *Trias thaumaturga*, p. 117-168.

Il serait fort à désirer que quelque savant Irlandais entreprît de nous donner une édition critique des Vies numérotées 2, 3 et 4, dont personne, à notre connaissance, n'a collationné le texte avec les manuscrits depuis Colgan. Nous ignorons quel serait le résultat de ce travail; en attendant, étant donné l'état de nos connaissances sur ce point, Sir Samuel Ferguson nous semble avoir porté sur ces documents, si précieux pour l'histoire d'Irlande, le jugement que l'on devait attendre de sa critique sage et mesurée. Les observations intéressantes y abondent. Nous signalerons par exemple, p. 116-117, les recherches sur ce roi Coroticus auquel saint Patrice adressa une lettre qui nous a été conservée.

H. d'A. de J.

En Breiz-izel, par J. Kadiou, imprimé par Chevalier, à Morlaix, 1885, in-12, 148 pp.

Ce petit volume, dédié à M. Luzel, *dieller*, c'est-à-dire « archiviste » du département du Finistère, est un recueil de poésies bretonnes sur des sujets divers. L'auteur commence par ses souvenirs d'enfance; il fait un tour de promenade en enfer, jette un coup d'œil sur le paradis et termine en parlant de l'honneur de nos soldats et de nos matelots qui vont si bravement aux pays lointains montrer au monde entier qu'ils savent encore mourir pour la France.

Contes populaires des Bretons armoricains. Le magicien et son valet (métamorphoses), par M. Luzel. Extrait du *Bulletin archéologique du Finistère*, In-8, 36 pp.

M. Luzel fait précéder son récit des deux vers suivants :

Kement-man holl oa d'ann amzer
Ma ho devoa dent ar ier.

Tout ceci se passait du temps
Où les poules avaient des dents.

Notre critique se bornera à l'expression d'un regret : c'est qu'au lieu d'une petite brochure, M. Luzel ne nous ait pas envoyé un volume.

Revue des traditions populaires. Première année, n° 1, 1886, Paris, Maisonneuve. Prix du numéro, un franc.

Comme le constate l'auteur du programme de la nouvelle Revue, la France a été une des dernières nations de l'Europe à s'occuper sérieusement des traditions populaires. « Depuis environ six ans, il s'est cependant produit un revirement : on a beaucoup publié, et le nombre

de ceux qui s'intéressent à ces sortes d'étude a considérablement augmenté (p. I). » Le lecteur pourra se demander quel événement a pu déterminer *il y a environ six ans* ce mouvement dont s'applaudit l'auteur du programme. Nous avons tout de suite supposé que c'était l'apparition de la première *Mélusine*, mais, comme il faut, pour des faits d'une pareille gravité, des dates précises, nous avons constaté avec surprise que la publication de ce recueil avait justement cessé en 1878, par conséquent il y a huit ans. Nous persistons néanmoins à croire jusqu'à preuve du contraire, que l'éveil du goût, en France, pour l'étude des traditions populaires est en grande partie due aux fondateurs de *Mélusine*, MM. Gaidoz et Rolland. dont le directeur de la nouvelle Revue, M. Sébillot, a été l'un des collaborateurs les plus justement estimés et les plus actifs. Les linguistes et les historiens, particulièrement les Celtisants ne peuvent que voir avec satisfaction s'accroître le nombre des travailleurs et des chercheurs sur un terrain aussi vaste et aussi peu connu encore que celui du langage et des traditions populaires; nous souhaitons donc longue vie et prospérité à la nouvelle Revue: elle trouvera dans son aînée *Mélusine* un exemple et un encouragement.

Le premier numéro contient (p. 24) un article de M. H. du Cleuziou sur une inscription en breton moyen : le voici :

« J'ai relevé, il y a quelques années, sur une poutre provenant de l'abbaye de Bon-Repos en Cornouailles [1], l'inscription ci-dessous. Elle est écrite en caractères du xve siècle, près d'un écusson lozangé avec bordure pleine, sans indication de couleurs.

AN.MATERI AR TUD IAH IHS.
PEPRED ER.AT AT AT.GARU
GOUDE HOU HOUTET EN VETMANN
DIVEZ PEP.ON AN.EN ANMARU.

Cette poutre est actuellement placée dans une pauvre chaumière du village de Saint-Triphine [2], non loin de Saint-Nicolas-du Pelem.

Je ne connais pas exactement le sens du mot *materi ;* il semble ici vouloir dire quelque chose comme la formule. C'est peut-être l'expression particulière de ce genre d'inscription. Voici la traduction de cette prière :

« La formule de l'homme bien portant en Jésus-Christ est toujours *at* « *at at* contre le garou, après *hou hou* sortez de ce monde. Deux fois « chaque *on an en an*, il est mort. » Ce qui semblerait vouloir dire que

1. Près Gouarec, sur les bords du Blavet (Côtes-du-Nord).
2. M. du Cleuziou veut sans doute dire Sainte-Triphine.

pour chasser le loup-garou, il faut dire quatre fois la syllabe *at*, deux fois le son *hou hou*, et quatre fois *on an en an*, pour obtenir la disparition du malin esprit.

M. Viollet-le-Duc, auquel je montrai alors cette inscription, adhéra complètement à mon explication : il en a, du reste, donné d'analogues dans son Dictionnaire d'architecture comparée : elles proviennent de monuments anciens du pays de France. »

Nous comptons prendre ou faire prendre prochainement une copie exacte de cette inscription que nous communiquerons aux lecteurs de la *Revue Celtique*. En attendant, il est facile de voir que M. du Cleuziou, a mal lu. Le mot *garu* lui a fait supposer qu'il s'agissait de l'être légendaire appelé en français *loup-garou*. Le dernier vers est d'une restitution facile :

Divez pep onan eu an maru :
« la fin de chacun est la mort. »

Le mot *materi* est des plus communs en breton moyen : *Materi* « matière » (Catholicon). Les vers sont de huit pieds ; la langue paraît bien être celle du breton moyen.

J. LOTH.

Celtic mythology and religion by Alexander Macbain, Inverness, 1885, in-8, VII et 109 pp.

M. M. a réuni en un élégant volume une série d'articles parus dans le *Celtic magazine* en 1883-84. Il s'est proposé de mettre à la portée de tous un résumé des croyances religieuses celtiques.

Ce livre, comme la plupart des ouvrages de vulgarisation, ne contient point d'indications précises des sources auxquelles l'auteur a puisé. Il n'a ni table ni index alphabétique ; il est destiné à être lu de suite, non à être consulté à l'occasion. M. M. paraît bien connaître le sujet qu'il traite et l'expose clairement. Il a en général évité les opinions hasardées ou les questions encore discutées qui ne doivent pas prendre place dans un résumé fait ponr le public. Ainsi, dans ses *Errata*, il a supprimé un certain nombre de rapprochements qu'il avait établis, dans le texte, entre des dieux celtiques et des dieux indo-européens. De tels parallèles sont souvent plutôt ingénieux que fondés sur la réalité.

Je ferai cependant un reproche sérieux à M. M. Il insiste longuement pp. 44 et suivantes, sur la différence qu'il y aurait entre les attributions des druides d'Irlande et celles des druides de Gaule. Il dit à plusieurs reprises et sous diverses formes que les druides ne sont que de simples « magicians and diviners, sometimes only conjurors. » Cette doctrine ne

me paraît plus acceptable depuis que M. d'Arbois de Jubainville a réuni et interprété dans son *Introduction à l'étude de la littérature celtique* les textes qui montrent le rôle que remplissaient les druides irlandais dans l'éducation de la jeunesse, dans la religion, et quelquefois aussi dans la politique.

Un passage du Leabhar na h-Uidre, p. 61, col. 1, l. 18, 20-23, nous montre le druide Cathbad entouré de cent jeunes gens auxquels il enseigne le *druidisme :* Bói Cat*h*bad drúi hi fail a m*a*ic *idon* Conc*h*ob*a*ir m*a*ic Nessa. Cet fer n-déinme*ch* dó oc-foglaim druide*ch*ta úad, is-é lín do-n-in-*ch*oisced Cathbad. « Cathbad le druide était à côté de son fils, c'est-à-dire de Conchobar, fils de Nesse ; cent hommes frivoles étaient auprès de lui pour apprendre de lui le druidisme. Voilà le nombre de ceux qu'instruisait Cathbad ». Il y avait donc en Irlande un enseignement druidique dont la nature, il est vrai, est assez difficile à déterminer.

Les druides étaient prêtres et sacrificateurs, mais les cérémonies religieuses étant souvent mêlées à la plupart des actes du gouvernement, il leur arrivait quelquefois de jouer un rôle politique. Dans le *Serglige Conculaind*, publié par M. Windisch, *Irische Texte*, I, p. 213 on lit le récit d'un mode assez singulier de l'élection des rois : Is amlaid dognit*h*e in t*a*rbfes sin, i. *ta*rb find do m*a*rbad ocus óen fer do cat*h*im a-sat*h*a día eóil ocus da enbruthi, ocus cotlud dó fón saith sin ocus ór firindi do cantain do cet*h*ri drudib fair, ocus atc*h*it*h*e dó i n-aslingi innas ind fir nó rígfaide and asa deilb ocus asa t*u*rascbail ocus innas ind oprid dognit*h*. Diuc*h*trais in fer asa chotlud ocus adfiadar a res dona rigaib. « Ainsi se passait la fête du taureau ; un taureau blanc était mis à mort et un homme se rassasiait de la chair et du bouillon du taureau ; puis l'homme dormait tant qu'il voulait, et quatre druides chantaient sur lui un chant de justice. L'homme voyait dans une vision celui qui devait être roi, sa figure, sa réputation et ce qu'il faisait. Lorsque l'homme se réveillait, il racontait son rêve aux rois. » (Cf. *Revue celtique*, t. I, p. 261.)

Il semble donc que les druides d'Irlande étaient professeurs et prêtres, en même temps qu'ils étaient magiciens et devins et, en général, qu'ils avaient, sauf le pouvoir judiciaire réservé aux *file*, à peu près les mêmes attributions que les druides de Gaule. M. M. se trompe quand il considère les druides d'Irlande comme de simples sorciers.

Quoi qu'il en soit, malgré cette erreur, qui n'est pas imputable à l'auteur, car il l'a reproduite sur l'autorité d'autrui, le livre de M. M. pourra rendre de sérieux services à nos études, en faisant connaître d'une manière attrayante et exacte les croyances mythologiques des Celtes.

G. D.

CHRONIQUE.

I.

Le 10 février dernier, une mort subite a enlevé M. Henry Bradshaw, bibliothécaire de l'Université de Cambridge. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Elevé à Eton et à King's College, il avait été nommé en 1854 *assistant librarian* de la bibliothèque de l'Université à Cambridge. Il était devenu *superintendant of the manuscripts* en 1859, *librarian* en 1869. Il a été publié sur lui en Angleterre plusieurs notices nécrologiques ; nous signalerons celles qui ont paru dans l'*Academy* des 20 et 27 février, pp. 130-131, 147-149, et celles qu'ont données l'*Athenaeum* le 20 du même mois, pp. 262, 263, et le 27 mars, p. 425. Tout le monde est d'accord pour louer son caractère, pour admirer la variété et la profondeur de ses connaissances et pour constater la compétence toute spéciale avec laquelle il administrait le grand établissement qui lui était confié.

Les études celtiques étaient un des sujets principaux qui avaient attiré son attention. C'est lui qui a fait connaître à M. Whitley Stokes les gloses bretonnes contenues dans plusieurs copies des canons irlandais et qui ont paru sous les titres : *Old-Breton gloses*, Calcutta, 1879; *The Breton glosses at Orleans*, Calcutta, 1880. Il avait réuni sur l'Irlande une collection d'imprimés rares dont il avait promis un catalogue à la *Revue Celtique*. Ce projet est resté sans exécution comme bien d'autres. M. Bradshaw avait publié fort peu. Il livrait sa science aux autres sans se rien réserver. Sa dernière œuvre paraît avoir été une lettre sur la collection des canons irlandais. Elle était adressée à M. Hermann Wasserschleben qui l'a fait imprimer dans la seconde édition du livre intitulé : *Die irische Kanonensammlung*, p. LXIII-LXXV. M. Bradshaw était d'origine irlandaise, il saisissait avec plaisir les occasions de le rappeler : comme le professeur Mahaffy, le directeur de la *Revue Celtique* en a été personnellement témoin.

II.

Dans l'*Academy* du 14 novembre 1885, M. Standish O'Grady a consacré un intéressant travail à l'étude des expressions *dia mis* et *dia bliadna* qui correspondent à l'expression française » dans un mois, dans un an ». La première a été traduite par M. Windisch « nach einem Monat » c'est-à-dire « au bout

d'un mois » ou, si l'on veut, « dans un mois à pareil jour »[1]. L'exactitude de cette traduction est établie notamment par un passage du Livre de Leinster, page 288, colonne 2, lignes 32-33 : Al-laa-sa i-cind mís do téis co-co*mair*sem i-Cind-Abrat. Ba-fir-són im*morro*. *Con*drecat dia-mís. « Ce jour-là, à la fin du mois, tu viendras et nous nous rencontrerons à Cind-Abrat. Ce fut vrai ; ils se rencontrèrent à pareil jour au bout d'un mois. » Ainsi *dia mís* est en irlandais l'équivalent de *i-cind mís* ; en breton : *da benn ar miz*. L'expression *dia mis* a pour pendant celle de *dia bliadna* ou *dia bliadne* « au bout d'un an ; en breton : *en deiz-ma penn blizen*. Dans la plupart des documents manuscrits où l'on rencontre cette expression, *dia bliadna*, elle est écrite *dia-bl,* avec un signe abréviatif à la fin. Un exemple caractéristique nous est donné par le récit légendaire qui raconte de quelle manière le fameux Conchobar devint roi d'Ulster. Nesse, sa mère, était restée veuve. Le roi Fergus lui demanda sa main. Elle mit à son consentement une condition : c'est que son fils jouirait de la royauté pendant un an : « ríge m-bl*iadne* do-*m* mac ». Le roi y consentit. Le jeune homme devint roi pour un an, et le terme du délai convenu arriva au bout d'une année : « tanic di*no* cend na-ree hí-sin-dia-bl*iadne*[2] ». Le mot *bliadne*, *bliadno,* ou *bliadna* est moins abrégé dans un passage de la version du *Tochmarc Emere* (demande en mariage d'Emer), conservée par le *Lebar na h-Uidre*. La formule dont nous parlons y est écrite *dia blia*... On raconte dans le passage en question que des messagers avaient été envoyés parcourir l'Irlande pour chercher une femme à Cûchulainn. Ils revinrent au bout d'un an, après des recherches infructueuses : « tancat*ar* uli na tec*h*ta dia blia*dne*[3] ». La même notation, *dia blia*..., se retrouve dans le Livre de Leinster, page 246, col. 1, à l'avant-dernière ligne.

Cette locution se rencontre dans un des documents que M. Windisch a publiés dans ses *Irische Texte*, t. I, p. 106, l. 18. La base de cette édition est le Livre de Leinster, p. 114, col. 1, l. 25. On y lit *dia bl*... avec un signe d'abréviation. M. Windisch a transcrit : dia b*liadain*. Ce n'était pas le datif qu'il fallait ; c'était le génitif, *bliadne*, *bliadno* ou *bliadna*. Mais ce détail n'a ici qu'une valeur secondaire. Ce qui est important, c'est que le savant auteur accepte pour ce passage la traduction d'O'Curry : « au bout d'un an », *in twelve months' time*[4]. M. Zimmer, dans la première livraison de ses *Keltische Studien*, p. 35, se moque de la transcription de M. Windisch, et de la traduction qu'admet l'éminent professeur de Leipzig. Suivant lui, le copiste auquel on doit le Livre de Leinster, en écrivant *dia bl.*, a mal transcrit un *codex archetypus* dans lequel il était écrit *diall* ou *di-aill*, c'est-à-dire *di-Ailill* « au roi de Connaught Ailill ».

Certainement la *Revue celtique* ne peut sans injustice refuser de reconnaître que les études auxquelles elle est consacrée doivent aux travaux de M. Zimmer de sérieux progrès. Mais ce n'est pas en vain que, remplaçant par d'autres

1. *Irische Texte*, t. I, p. 477, col. 1, au mot : 4 *dia*.
2. *Livre de Leinster*, p. 106, col. 1, l. 36, 44.
3. *Lebar na h-Uidre*, p. 122, col. 1, l. 4.
4. *Irische Texte*, t. I, p. 112, l. 7.

heures les heures ordinaires des études, l'ardent professeur de Greifswald emploie habituellement à ses recherches sur la grammaire celtique les soirées et les nuits, depuis quatre heures du soir jusqu'à quatre heures du matin [1] :

Quandoque bonus dormitat Homerus.

Le dieu du sommeil est le père des songes.

III.

We have to congratulate the Society of Cymmrodorion on the issue of the interesting and valuable report of its committee appointed to inquire into the advisability of the introduction of the Welsh language into the course of Elementary education in Wales. This report is followed by an appendix containing the replies from head-masters and head-mistresses of Elementary schools to this question; they are divided into negative, affirmative, and neutral, as follows: negative, 257; affirmative, 339; neutral, 32; the proportions in various counties vary very greatly; thus, in Glamorganshire there are 77 affirmative to 48 negative, in Anglesey 20 affirmative to 10 negative, in Merioneth 29 affirmative to 12 negative; whereas in Flint there are 13 negative to 8 affirmative, in the Oswestry district 5 negative to one affirmative; in Brecknock 10 of each, and in Radnor 4 of each. There is also a great diversity among the reasons given by different teachers, whether for or against; and, as might be expected, not a few answers are very amusing. The Society appears to be in a very flourishing condition as regards the number of its members, which continues to increase steadily. Professor Powel of Cardiff has resigned the editorship of the Cymmrodor into the hands of M. Egerton Phillimore a most energetic member of the Society. In a future number of that periodical, Mr. F.-P. Palgrave will contribute a short paper giving the result of researches made by him at Milan into the question of the place of printing of Griffith Robert's Welsh Grammar; it is sufficient to say here that the fresh evidence strengthens materially the case of those who believe that the book in question was printed in Milan, of which indeed there has long been little doubt [2].

Arthur W.-K. Miller.

IV.

La Société pour la conservation de la langue irlandaise, Society for the preservation of the Irish language, dont le siège est à Dublin, 6, Molesworth-street, a tenu le mardi 2 mars 1886 une séance intéressante. Le secrétaire, M. J.-J. Mac Sweeney a donné lecture du rapport sur les travaux de la Société et leurs

1. *Keltische Studien*, II, vi.
2. Voyez, sur le même sujet, une note insérée dans l'*Academy* du 6 mars dernier p. 164.

résultats pendant l'année 1885. Autrefois l'usage de l'irlandais était prohibé dans les National schools, en sorte que des enfants qui ne savaient pas un mot d'anglais ne recevaient l'instruction qu'en anglais et par conséquent restaient fort longtemps hors d'état de tirer aucun profit des leçons du maître. Aujourd'hui, il est permis à ce dernier de donner des explications en irlandais aux enfants qui ne comprennent pas encore l'anglais. Bien plus, l'irlandais est devenu depuis 1878 une des facultés sur lesquelles peut porter l'examen qui, en Irlande, correspond à ce que sont chez nous les épreuves pour l'obtention du certificat d'études. Toutefois, le nombre des enfants qui demandent à être examinés sur l'irlandais n'est pas jusqu'à présent très considérable. On prétend que dans les portions de l'Irlande où l'irlandais n'est pas encore tombé tout à fait en désuétude, il y a quatre mille instituteurs ou institutrices. Or, le nombre des enfants qui, préparés par ces maîtres, ont passé l'examen pour l'irlandais, n'a été, l'année dernière, que de cent soixante et un. Disons que ce modeste chiffre est l'expression d'un grand progrès. Des états officiels, il résulte une constante progression ; douze élèves seulement avaient passé l'examen pour l'irlandais en 1881 ; il y en a eu dix-sept en 1882, vingt-cinq en 1883, quatre-vingt-treize en 1884, et, comme nous venons de le dire, cent soixante et un en 1885.

Parmi les quatre mille maîtres et maîtresses qui ont formé ces cent soixante et un élèves, nous ignorons combien il y en a qui sachent assez d'irlandais pour l'enseigner. On a établi en Irlande pour les maîtres un certificat d'aptitude à l'enseignement de l'irlandais. Naturellement ce certificat n'est point obligatoire. L'irlandais est une matière facultative. Jusqu'à présent les maîtres n'ont pas montré un grand empressement à ajouter cette matière facultative aux matières obligatoires du programme. Trente-six seulement se sont fait délivrer le certificat d'aptitude, et la cause en est que la plupart d'entre eux, qu'ils sachent ou ne sachent point parler l'irlandais, n'ont aucune notion de la grammaire de cette langue. En effet, il n'y a pas de professeur d'irlandais dans les deux écoles normales, Central training Establishment Marlborough Street, Dublin, et St. Patrick's training college, Drumcondra.

Cependant, on ne peut contester que l'étude de l'irlandais ne soit fort encouragée par le gouvernement. Tout maître qui fait passer avec succès à un de ses élèves l'examen pour l'irlandais reçoit une gratification de dix shillings, soit douze francs cinquante. Un seul maître, dont quarante-deux élèves ont passé avec succès ces examens, a obtenu de cette manière une gratification totale de vingt et une livres, soit cinq cent vingt-cinq francs. Le certificat de français et d'allemand ne rapporte que moitié. Mais un maître dont les élèves subissent avec succès l'examen pour le grec et le latin obtient le même résultat que lorsqu'ils réussissent dans l'examen pour l'irlandais.

L'étude de l'irlandais est une question dont on s'occupe aussi en Amérique. Le rapport de M. Mac Sweeney nous apprend que le bureau d'éducation de San-Francisco a autorisé l'emploi de l'irlandais pour l'enseignement dans les écoles ; et nous recevons un numéro du *New-York Times* du mardi 17 mars, où nous trouvons sous la signature Charles de Kay un long article destiné à démontrer la

nécessité d'établir une chaire d'irlandais dans une des universités nombreuses déjà que possèdent les Etats-Unis. Nous ne pouvons qu'approuver cette proposition.

V.

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro la publication de textes gallois préparée par M. John Rhys. Une lettre de M. J.-G. Evans, insérée dans l'*Academy* du 20 février dernier, p. 133, nous apprend que l'association galloise connue sous le nom de Society of Cymmrodorion a souscrit à quatre cents exemplaires de la reproduction du Livre rouge de Hergest.

VI.

On annonce la publication prochaine d'un ouvrage intitulé : *Antichi poemetti popolari italiani*. Le tome premier doit paraître dans le courant de cette année chez Nic. Zanichelli, à Bologne. Nous avons sous les yeux quelques feuilles de cet ouvrage. Elles contiennent une étude sur la légende italienne intitulée : *Superbia e morte di Senso*. M. Reinhold Kœhler, si connu par ses savants travaux sur les contes, en rapproche plusieurs légendes néo-celtiques publiées par Luzel, *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, t. I, p. 346 ; — par Bryan O'Looney, *Transactions of the Ossianic Society*, t. IV, p. 227 et suivantes ; — par Patrick Kennedy, *Legendary fictions of the Irish Celts* (1866), p. 240 ; — par K. von K[illinger], *Erin, Auswahl vorzüglicher irischer Erzählungen und Sammlung der besten irischen Volkssagen, Mährchen und Legenden,* vol. III, pp. 162-165.

VII.

M. J.-J. Egli, professeur à l'Université de Zurich, va publier un ouvrage intitulé *Geschichte der geographischen Namenkunde*. Nous connaissons déjà la méthode de l'auteur par un travail préparatoire qui a paru en 1883 dans le tome IV de la *Zeitschrift für wissenschaftliche Geographie*. Son travail sera une sorte de bibliographie critique des ouvrages qui ont pour objet l'étymologie des noms de lieu. C'est une matière sur laquelle on a beaucoup écrit dans notre siècle, et après des recherches prolongées qui sont restées d'abord la plupart infructueuses, on commence à trouver un terrain plus solide.

VIII.

La Faculté des Lettres de Rennes vient de faire paraître le premier fascicule d'un bulletin trimestriel. Ce bulletin porte le nom d'*Annales de Bretagne*. Il intéressera tout particulièrement les lecteurs de la *Revue Celtique*. Les recherches relatives à la langue et à l'histoire de la Bretagne armoricaine y tiendront la première place. Il y sera rendu compte de toutes les publications nouvelles sur l'histoire ou la philologie bretonnes. Plusieurs professeurs de la Faculté des

Lettres prennent part à la rédaction des *Annales;* à côté de travaux d'érudition, nous pourrons trouver des études sur la littérature et les poètes bretons.

Le premier fascicule comprend trois articles. M. L. Robert, le savant doyen de la Faculté, commence une série d'études sur quelques philosophes bretons. Il traite des doctrines de Kéranflech, philosophe cartésien du XVIIIe siècle. M. Dupuy, auteur d'intéressants travaux sur l'histoire de Bretagne, donne un article sur la constitution municipale de Rennes au XVIIIe siècle. M. Loth, bien connu des lecteurs de la *Revue Celtique,* expose l'importance des études de linguistique celtique au point de vue historique, et, par des exemples bien choisis, montre dans quelles erreurs sont tombés, faute de méthode, la plupart de ceux qui, jusqu'à présent, ont voulu étudier la langue et l'histoire des Celtes, depuis les celtomanes jusqu'aux gauloisants. Nous ne doutons pas que les efforts de M. Loth ne soient récompensés par le succès, et que les savants bretons ne prennent désormais dans leurs recherches d'autre guide que la méthode historique.

Les *Annales de Bretagne* contribueront à répandre dans le public des idées justes et précises sur l'histoire et la philologie celtique; elles utiliseront la vitalité intellectuelle de la Bretagne et en dirigeront le mouvement : nous leur souhaitons de tout cœur la bienvenue. G. D.

IX.

La *Revue historique*, t. XXX, paraissant à Paris, chez Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, contient un article de M. d'Arbois de Jubainville intitulé : *Les origines gauloises. L'empire celtique au quatrième siècle avant notre ère.* Cet article se trouve dans le numéro de janvier-février 1886. M. E. Ernault a publié une critique de ce travail dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers*, vol. IV, p. 146-150 (nº d'avril 1886).

X.

Le vendredi 5 février dernier, M. Whitley Stokes a lu en séance de la *Philological Society* un mémoire intitulé : *Notes on Curtius' Greek etymology*. Quelques-unes des étymologies qu'il propose ont un intérêt pour les études celtiques. Ainsi, M. Wh. Stokes croit que le mot *Senani*, dans une des inscriptions de l'autel des *nautae* de Paris [1], est un dérivé d'un terme géographique *Séna* qui aurait existé concurremment à *Séquana* et qui en serait synonyme. *Seine*, suivant lui, viendrait de *Séna*, comme *veine* de *véna*. Ainsi le nom moderne de la Saône, celui de la Somme, représentent des noms géographiques anciens autres que ceux que César nous apprend. *Saône* n'est pas le même mot qu'*Arar; Somme* n'est pas identique au premier terme de *Samaro-briva*, nom de la ville d'Amiens.

1. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 263.

XI.

La *Revue d'anthropologie*, XVe année, t. I (1886), première livraison, a donné un article sur la mensuration des crânes des grottes de Baye, Marne, par le docteur Topinard; une étude sur la race de Cro-Magnon, ses migrations et ses descendants, par le docteur Verneau; et des recherches sur les pierres à cupules, par M. de Nadaillac. Le travail du docteur Verneau se termine ainsi : « Tous les faits exposés dans cette note nous conduisent à la même conclusion : *La race de Co-Magnon a dû émigrer du nord vers le sud en laissant sur sa route des représentants dont on retrouve de nos jours des descendants en assez grand nombre.* Les blonds du Nord du général Faidherbe, les Celtes primitifs d'Henri Martin, ces constructeurs des dolmens africains, — ces hommes blonds qui de la Gaule passèrent en Espagne, et de là sans doute en Afrique, — ne seraient donc que les descendants de nos chasseurs quaternaires de la vallée de la Vézère ».

Pour bien comprendre cette doctrine, il faut se rappeler que Cro-Magnon est dans la vallée de la Vézère, affluent de la Dordogne, qui, elle-même, se jette dans la Garonne. Il n'est, suivant nous, en aucune façon démontré que les hommes de Cro-Magnon fussent des Celtes. J'ignore si l'on a prouvé que les hommes de Cro-Magnon fussent blonds; mais ce qu'il y a de certain, c'est que personne n'a jusqu'ici administré la preuve que les Celtes eussent le monopole des cheveux de cette couleur. D'ailleurs, rien n'établit que les Celtes aient pénétré dans le bassin de la Garonne antérieurement au ve siècle avant notre ère; et s'ils ont été s'établir en Afrique postérieurement à cette date, comment se fait-il qu'aucun historien de l'antiquité n'en ait parlé?

H. d'A. de J.

XII.

M. P.-Ch. Robert a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 18 septembre 1885, une étude sur les alternatives de dissémination et de centralisation par lesquelles a passé la fabrication monétaire dans notre pays, pendant quatre périodes successives : période autonome gauloise, domination romaine, période mérovingienne et période carolingienne. Ces pages, pleines d'enseignement à la fois pour le numismate et pour l'historien, sont suivies d'un appendice où l'auteur interprète la monnaie qui porte au droit CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO et au revers SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIO. Il explique ces deux formes en *o* comme des nominatifs singuliers abrégés, pour *os*. Ses arguments me paraissent confirmés par la phonétique celtique, car la terminaison du nominatif duel de la deuxième déclinaison, qu'on a cru voir dans ces mots, devait être en *ū*, et non en *ō*.

Cet important travail a été reproduit par la *Revue archéologique*. L'auteur est revenu sur ces mêmes sujets, avec de nouveaux détails, dans une *Lettre à M. Alph. de Schodt* qui a été publiée par la *Revue belge de numismatique*, année 1886.

— M. P.-Ch. Robert vient aussi d'examiner devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres cette question : « Ogmius, dieu de l'éloquence, figure-t-il sur les monnaies armoricaines ? » Il l'a résolue négativement, contre l'opinion jusqu'ici admise. Son argumentation se fonde sur une étude soigneusement faite des caractères de ce personnage mythique d'Ogmios, comparés aux types des monnaies où l'on pensait le reconnaître.

Emile ERNAULT.

XIII.

M. Donald Mackinnon, professeur de celtique à l'université d'Edimbourg, nous envoie le programme de son cours pour le second semestre de l'année scolaire 1885-1886. Ce cours consiste en cinq leçons par semaine.

Lundi, leçons sur la philologie celtique.

Mardi, lecture et explication de textes dans le premier volume de la chrestomatie que M. Mackinnon a publiée sous le titre de *Reading book for the use of students of the gaelic class of the University of Edinburgh*. Ce premier volume a paru en 1883, il contient des documents écrits en gaélique moderne.

Mercredi, leçon sur la littérature gaélique des Highlands.

Jeudi, lecture et explication de textes dans le second volume de la chrestomathie de M. Mackinnon qui est un recueil de documents en gaélique moyen et qui contient même un fragment de vieil irlandais emprunté au livre d'Armagh.

Vendredi, lecture de manuscrits anciens par les élèves les plus avancés.

Les livres recommandés sont : Pour la leçon du lundi : Zeuss, *Grammatica celtica*, Curtius, *Fondements de l'Etymologie grecque*, Schleicher, *Grammaire comparée ;* Rhys, *Lectures on Welsh philology ;*

Pour la leçon du mardi, les grammaires de Macpherson et de Stewart ;

Pour la leçon du jeudi, les grammaires de Stewart, d'ODonovan et de Windisch.

M. Mackinnon, qui professe pour la troisième année, réunit ordinairement autour de sa chaire de douze à seize élèves : les deux tiers ou les trois quarts sont de futurs ministres du saint évangile qui se préparent à la prédication dans les congrégations où le gaélique est en usage et pour lesquels le côté scientifique des études celtiques est un accessoire, un quart ou un tiers sont attirés aux études celtiques par un goût naturel pour la linguistique et la philologie.

Un prix sera donné à l'auteur de la meilleure monographie d'un dialecte gaélique d'Ecosse au choix du candidat.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

FIND AND THE PHANTOMS.

The text of the following poem is taken from the Book of Leinster, a ms. of about the middle of thetwelfth century, preserved in the library of Trinity College, Dublin, and recently reproduced in lithographic facsimile. The poem begins p. 206[b] and ends on the first line of p. 207[b]. It contains in fifty-four quatrains 216 heptasyllabic lines. I know of no other copy. A free metrical version by the late Dr Anster was published in the Dublin University Magazine, vol. XXXIX, where it is entitled the Rath of Badammar, and the poem is noticed in O'Curry's Lectures on the Ms. Materials of Irish History, p. 305.

The teller of the tale introduces himself as Guaire the Blind. But it soon appears that this is a new name for Oisin (Ossian), the famous son of Find mac Cumaill, whose return to earth, after dwelling 300 years in the Tír na n-óg, is told so well in a poem printed in the Transactions ofthe Ossianic Society, vol. IV, pp. 234-278, and whose blindness is mentioned in the same book, p. 8. The story now published is not devoid of imagination, and, from the literary point of view, the description of the quartette shrieked by the three-headed hag, the trunk with its solitary eye, the nine headless bodies and the nine bodiless heads has a certain amount of ghastly effectiveness. Moreover, it illustrates various superstitions, manners and customs. Consider the spear with a spell of venom (l. 35), the spits of rowan-tree (l. 158), the sunrise dispersing evil phantoms[1] (ll. 187-192), the cooking of horseflesh (ll. 157-164), barter (l. 23), and horseracing (ll. 13-20). The poem, lastly, throws some light on the topography of Kerry (see lines 69-89) : it contains some words and forms of philological interest, which are mentioned in the notes; and it illustrates the metrical rules recently investigated by professors Windisch and Thurneysen.

Whitley Stokes.

2 April 1886.

1. Compare Dasent's *Popular Tales from the Norse*, 2d ed., 1859, p. 347: « So the Troll turned round, and, of course, as soon as he saw the sun, he burst ».

Book of Leinster p. 206[b].

1. Oenach indiu luid in rí,
Oenach Life *con*a lí,
æbind do ce*ch*-oen téit and,
ni hinund is Guaire dall.

5. Ní Guaire dall gairthea dím
lá lodmar fo gairm in ríg
co tech Fiachu fairged gail,
cosin ráith os Badammair.

9. Oenach Clochair romór Find
is fianna Fail is ce*ch* dind;
ramorsat Mumnig din maig
ocus Fiachu m*ac* Eogain.

13. Tucait eich na fían rofess
iseich M*um*nech 'sin morthres,
ro*f*ersat tri graffne glana
f*or* faichthe m*aic* Maireda.

17. Ech dub re Díl m*ac* Dá-chrech
bái in ca*ch* cluchi rofer [1],
cusin carraic uas Loch Gair
ruc tr*í* lanbuada ind oenaig.

21. Cuinchis Fiachu innech iarsain
ar in rig, ara *s*enathair,
gellais cét dó do ce*ch* crud
dia tabairt i tuarastul.

25. Roráid in drúi and iarsain
aithesc maith ra m*ac* Eogain: —
« ber mo b*en*nacht, ber inn-ech
ocus tidnaic rit ænech ».

[1]. Ms. *rofersat*, which not only destroys the rhyme but the metre.

1. Today the king went to a fair,
The fair of Liffey with its splendour.
Pleasant it is to every one who goes thither!
Not so is Guaire the Blind [1].

5. Not « Guaire the Blind » was I called
On the day we went at the king's call,
To the house of Fiachu who wrought valour,
To the fortress over Badammar [2].

9. (It was) Oenach Clochair [3] that Find greatened,
And the champions of Ireland on every hilltop.
Munstermen from the plain greatened it,
And Fiachu son of Eogan.

13. The champions' horses were brought, it is known,
And the Munstermen's horses, into the great contest.
They ran three clear races
On the green of Mairid's son.

17. A black horse belonging to Díl son of Two-Raids
Was in every game that he played.
Unto the rock over Loch Gair
He won the three prizes of the meeting.

21. Thereafter Fiachu asked the horse
Of the king, of his grandfather :
He promised him a hundred of every (kind of) cattle
To be given to him in recompense.

25. Then the wizard there uttered
A good answer to Eogan's son :
« Take my blessing : take the horse,
And bestow it for thy honour's sake ».

1. Oisin's name at the time this poem was composed.
2. Near the town of Cahir in Tipperary, O'Curry.
3. Now Manistir near Croom, co. Limerick, O'C.

29. « A*s*iút duitsiu int-ech dub dían »,
ar Fiachu ri flaith na fían,
« a*s*iút mo charpat co mblaid
is a*s*iút ech dot araid ».

33. Asiút claideb is gell cét,
asiut sciath a tirib G*r*éc,
asiut sleg co mbricht neme,
ocus m'idnu airgdide.

37. Asiút t*r*i coin, cæm a ndath,
Feirne is Derchæm is Dualath,
con a-muincib óir buidi
co slabradaib findruini.

41. Mad ferr duit na beith cen ní,
a m*a*ic C*u*maill, a ardrí,
na digis can ascid ass,
a *f*laith na fían firamnas! »

45. At*r*aacht Find suas arsain:
buidech é do m*a*c Eogain:
bendachais cach da cheli:
ba curata a coméirge.

49. IArsain luid Find roínn ar sét
lodsam leis t*r*i fichit cét
co Cachér, co Clúain da loch.
lodsam uile assinn oenoch. O.

53. T*r*í lá is t*r*i aidche ba leith
bámmar uile i tig Cachir,
cen esbaid lenna na bíd
ar na sluagaib 'mán ardrig.

57. Coica falach tucad dó,
cóica ech is *cóica* bó,
dorat Find fiach a lenna
do Chachiur m*a*c Cairella.

29. « *There* for thee is the black swift horse »
Saith Fiachu to the prince of the champions,
« *There* is my famous chariot,
And *there* is a horse for thy charioteer ».

33. *There* is a sword, the pledge of hundreds,
There is a shield from the lands of Greeks,
There is a spear with a spell of venom,
And my silvern weapons.

37. *There* for thee are three hounds — fair their colour —
Feirne and Derchaem and Dualath,
With their collars of yellow gold,
With their chains of white bronze.

41. If thou preferrest to have somewhat
O son of Cumall, O overking!
Thou wilt not go hence without a gift,
O prince of the fierce champions! »

45. Then Find rose up:
Thankful was he to Eogan's son:
Each blessed the other:
Gallant was their rising together.

49. Thereafter Find went forward
We went with him, three score hundred,
Unto Cachér, to Cluain-dá-loch,
We all went from the meeting.

53. During three days and three nights — it was a festival —
We all abode in Cachér's house,
Without lack of ale or food
For the hosts together with their overking.

57. Fifty rings were given him,
Fifty horses and fifty cows:
Find gave the price of his ale
To Cachér son of Cairill.

61. Luid Find *for* Luachair iarsain
cosin *traig* ac B*er*ramain :
anais Find co fiannaib Fáil
os or in locha lindbáin.

65. Luid Find d'imlúad a eich duib
*for*sin t*rá*ig oc B*er*ramuin,
misse *ocus* Cailte t*ri* báis
raithmít ris ra bothogáis.

69. IMmar atchondairc in rí,
búalid a ech co T*rá*ig Lí,
o T*rá*ig Lí col-Leirgg Daim Glaiss,
dar Fræchmag is dar Findnais.

73. Dar Mag da Éo, dar Móin Cend,
co Sen-ibar, dar Sen-glend,
co hlnber Flesci finni,
co colomnaib Crohinni.

77. Dar Sruth Muinne, dar Moin Cét,
dar Inber Lemna, ní bréc,
otá Lemain co Loch Léin,
et*ir* réid *ocus* amréid.

81. Cid sinni nirsar malla,
ropsat lúatha ar lémm*en*na,
fer úan da chlí, fer da deis,
ni*fí*l fiad arna b*er*mís.

85. Lam ri Fleisc sech Fhid in Chairn,
sech Mungairit m*eic* Scáil Bailb,
nocho ragaib Find ra ech
cosin cnocc diarb ainm Bairnech.

61. Then Find went over Luachair
To the strand at Berramain[1].
Find rested with Ireland's champions
Over the bank of the fair-watered lake.

65. Find went to gallop his black horse
On the strand at Berraman.
I and Cailte through wantonness
We raced against him, it was deception.

69. As the king saw (us)
He smites his horse to Tralee,
From Tralee to Lerg Daim glais,
Over Heatherfield and over Findnais.

73. Over Moy-da-eó, over Móin-Cend
Unto Old-yew, over Old-glen,
To the estuary of fair Flesc[2],
To the pillars of Crofinn.

77. Over Sruth-Muinne, over Móin-Cet,
Over the estuary of Lemain[3], no falsehood,
From Lemain to Loch Léin[4],
Both smooth and unsmooth.

81. As to us, we were not slow:
Swift were our leaps,
One of us on his left, one on his right,
There is no deer that we would not overtake.

85. One hand towards Flesc[2], past the Wood of the Cairn,
Past Mungairit[5] of the son of the Stammering Champion,
Find did not rein in his horse
Till (he came) to the hillock named Bairnech[6].

1. Near Tralee, according to O'Curry.
2. A river in Kerry: see Annals of the Four Masters A. M. 3751 and A. D. 1524, 1580.
3. Now the river Laune in Kerry, Four MM. A. M. 4169, and A. D. 1570.
4. Now the Lakes of Killarney.
5. There is an abbey of this name (now Mungret) in co. Limerick. But in our poem it probably means Mangerton.
6. Near Killarney, according to O'Curry.

89. Mar rochuammar 'sin cnocc
sinni ba toisciu 'cá thocht,
cid sinni ba taisciu and
ech in rig nirbo romall.

93. « Adaig-seo dered din ló, »
ar Find féin, ní himmargó :
t*ri*ar tancammar ille
tæit róinn d'iarraid *f*ianbothe.

97. D'éccain radéch úad in rí
f*or*sin carraic da láim chlí,
co facca in tech *con*a thein
issin glind arar*m*bélaib.

101. Atrubairt Find flaith na fían :
« assiut tech nach *f*acca riam :
a Chailti, ni chuala thech
isin glind-sea cid am eolach ».

105. « IS ferr dúin dula dia *f*iss
[p. 207 a] atá mór neich 'narn anfis :
is firt féli, is ferr ca*ch* ní,
a m*aic* Cumaill, a airdrí ! »

109. Dochuammar ar triar 'sin tech,
ter*us* aidche rab aithrech,
dia fríth gol is gréch is gáir,
is munt*er* díscir dígair.

113. Aithech líath f*o*ra lár thair
gebid arn-eich co-escaid,
dúnaid comlaid a thaige
de baccanaib íarnaide.

117. « IS mochen, a Fhind co mblaid »
ar int-aithech co harnaid :
« fota co tanac ille,
a m*aic* Cumaill Almaine ! »

89. As we reached the hillock
It is we that were first at coming to it :
Though we were foremost there
The king's horse was not very slow.

93. « Night (is) this, end of the day »,
Saith Find himself, no error,
« We three have come hither :
Go forward to seek a huntinglodge ».

97. To look the king looked forth
At the rock on his left hand,
Till he saw the house with its fire
In the glen before us.

101. Said Find, the prince of the champions :
« *There* is a house I never saw before !
O Chailte, I never heard of a house
In this glen, though I am knowing ».

105. « We had better go and find out :
There are many things we do not know :
It is a marvel of hospitality, it is better than everything.
O son of Cumall, O overking ! »

109. We three went on to the house,
A night's journey that was lamentable,
When wailing was found, and scream and cry,
And a household fierce, vehement.

113. A grey giant in front on its floor
Seizes our horses swiftly,
Fastens the door of the house
With iron hooks.

117. « My welcome, O famous Find ! »
Saith the giant cruelly :
« (It is) long till thou camest hither,
O son of Cumall of Almain [1] ! »

1. Now the Hill of Allen in co. Kildare.

121. Suidmít ar in cholbu chrúaid,
doní ar n-ósaic ri óenuair,
láid *con*nud truimm *fora* thein,
súail naron-much don dethaig.

125. Bái callech isin taig mór,
tri cind *for* a cælmuneol,
fer can chend 'sin leith aile,
oen*s*úil asa ucht-saide.

129. « Denaid airfitiud don *rí*g! »
ar int-athrech cen im*s*ním,
« érgid, a lucht atá istig,
canaid ceol don rig*f*ennid ! »

133. Ergit nói colla assin chúil,
assin leith ba nessu dúin,
is nói cind issin leith aile
*for*sin cholbo iarnaide.

137. Tócbait nói ng*ré*cha garba,
nir chuibde ciar chomlab*ra* :
frec*ra*id in challech fósech,
ocus frec*r*aid in méidech.

141. Ciarbo rogarb céol cach *f*ír
ba gairbe céol in médig ;
ca céol díb narbo dúla
acht céol *f*ir na oen*s*úla ?

145. IN ceol sain rocanad dúin
dodúsechad marbu a húir ;
súail na robriss cnáma ar cind,
nírbe in cocetul ceolbind.

121. We sit on the hard bedrail :
He tends us for one hour :
He flings firewood of elder on his fire :
It almost smothered us with the smoke.

125. A hag abode in the great house
With three heads on her thin neck :
A headless man on the other side,
With one eye (protruding) from his breast.

129. « Make music for the king ! »
Saith the giant without sorrow.
« Arise, O folk that are within,
Sing ye a strain for the kingly champion ! »

133. Nine bodies arise out of the recess
From the side nearest us,
And nine heads on the other side
On the iron bed-rail.

137. They raise nine harsh shrieks :
They were discordant though uttered together :
The hag replies separately,
And the (headless) trunk answers.

141. Though passing harsh the strain of every one.
Harsher was the strain of the trunk :
What strain of them was not desirable [1]
Save the strain of the one-eyed man ?

145. That strain which was sung to us
Would waken the dead out of mould :
It almost broke the bones of our heads :
The concert was not melodious.

1. Lit. « of desire » (*duíl*) i. e. harsh as was the song of the hag, the heads and the headless body, you would have preferred it to that of the one-eyed.

149. Gebid int-aithech úain sair,
tócbaid fair in túaig *con*naid,
bualaid cohathlam ar n-ech,
fennaid, cosc*r*aid ca*n* *j*uirech.

153. « Bí tost, a Cháilti mar tái ! »
ar Find fein cen immargái,
« maith lind dia ndama duin féin,
damsa *ocus* duitsiu is d'Ossín.

157. Coica b*er*a ara mbái rind
tuc leis do b*er*aib cáirthind,
tuc ága ar ca*ch* mbir fosech
is rachoraig fon tellach.

161. Nochor'bruthi bir díb sein
in t*r*áth tucait ón tenid,
tuc leis i fiadnaisi Find
féoil om ar beraib ca[e]rthind.

165. « Beir lett, a athig, do bíad,
uair ní dúad*us* biad om riam :
ni chathiub ondiu co bráth
arái beith can bíad oentráth ».

169. « Mas aire thanac 'nar tech
d'obba ar *m*bíd », ar int-athech,
is derb doraga[m] rib féin,
A Chailti, a Fhind, a Ossín !

173. IArsein roergemmar súas,
gabmait ar claidbe cocrúas,
gebid cach cend araile,
ropo mana dorngaile.

177. Muchthair in tene bái thís,
nar' léir a lassar no g*r*ís,
timmaircther cúl dorcha dub
orn artriúr in-oen inud.

149. The giant gets him from us in front,
Lifts on him the fire-wood-axe,
Deftly smites our horses,
Flays, destroys without delaying.

153. « Be silent, O Chailte, as thou art ! »
Saith Find himself without falsehood.
« Well for us if he grant (life) to us,
To me and thee and Ossín. »

157. Fifty spits whereon were points
He brought with him of spits of rowan :
He put a joint on each spit separately,
And arranged them by the hearth.

161. Of those not a spit was cooked
When they were taken from the fire.
He brought with him before Find
Raw flesh on spits of rowan.

165. « Take away thy food, O giant !
For I have never devoured raw food.
I will never eat (it) from today till Doom
Because of being foodless for one watch ».

169. « If thou hast come into our house »,
Saith the giant, « to refuse our food,
« It is certain that we shall go against yourselves,
O Cáilte, O Find, O Ossín ! »

173. After that we rose up :
We seize our swords hardily :
Each grasps another's head :
It was an occasion of fighting hand to hand.

177. The fire that lay below is quenched :
Its flame or embers was not clear :
We are driven into a dark black nook,
We three in one place.

181. INuair dobímmis cind ar chind
cia nar cobrad *acht* mád Find,
ropsar marba, mór in mod,
meni beth Find a oenor.

185. Bammar cind ar chind istaig
fat na haidche co matain,
co rosollsig grian in tech
im thrath eirgi arnabarach.

189. INnuair doérig in grían
tuittid ca*ch* fer sair is [s]íar
tuittid nél i cend ca*ch* *f*ir
com-bái marb arin lathir.

193. Garit robammar 'nar tám,
ergimmít súas, is sind slán :
celt*air* orn in tech iar sain,
celt*air* cech nech din muntir.

197. Is amlaid atracht Find Fáil,
ocus a ech féin 'na láim,
slán uile et*ir* chend iss choiss
bái cach anim 'na écmais.

201. Lodsam coscíth anfand ass,
tucsam aichne arar neol*ass*,
lodmar ciarbo chían iarsain
cosin t*r*aig ic B*e*rramair.

205. Roiarfaiged dín scela,
ní bái dúin dluig a séna :
« fuarammar », ar Find, « diar fecht
imned ar arn-óigidecht. »

209. ISiat sin dorala rind,
na tri fuatha a hIbarglind,
do digail *f*oirn a sethar,
[p. 207 b.] diarb' aínm Cullend cræslethan.

181. When we were head to head
And there was no help save Find,
We had been dead, great the deed,
Had it not been for Find alone.

185. We were head to head within
All through the night till morning,
Till the sun lighted up the house
At the time of rising on the morrow.

189. When the sun rose
Each man falls hither and thither :
A mist falls into every one's head
So that he was dead on the spot.

193. For a short time we lay in our rest :
We rise up, and we (are) whole !
There the house is hidden from us :
Every one of the household is hidden.

197. Thus arose Find of Inisfáil,
With his own horse in his hand :
Whole were (we) all, both head and foot :
Every blemish was absent.

201. We fared thence wearily, feebly ;
We took our bearings and saw which way we had to go :
We fared, though it was long thereafter,
To the strand by Berramar.

205. They asked of us tidings :
We had no wish to deny it :
« We found », saith Find, « on our way
Tribulation for our billeting ».

209. Those are they that came against us,
The three Shapes out of Yew-glen,
To take vengeance on us for their sister
Whose name was Cullenn Wide-maw.

213. Lodsamar ar cuaird selgga
morthimchell insi Elgga,
sirmís mór sliab is mór mag,
mór n-amreid is mór n-oenach.

Oenach.

NOTES.

6. 203. *lodmar*, pl. 1 of the *t*-preterite of which *luid* (root *lu* = *plu*) is sg. 3, *lotar* pl. 3. In *lodsam* 50, 52, 201 we have a Middle Irish mixture of the *t* and the *s*-preterites. So in the deponential *lodsamar* 213.

7. *fairged*, 2dy pres. sg. 3 of some verb from the root *verg*.

13. 162 *tucait* (= *do-ucait*). root *unc* pret. pass. pl. 3, one of the forms explained by Windisch as relics of the middle-voice. The sg. 3 of this tense *tucad* is in l. 57: pret. act. sg. 3 *tuc* 158, 159, 163. In the pl. 3 *tucsam* 202 we have a passage to the *s*-pret.

15. *graffne*, pl. acc. of *graffan*, gen. *grafaind*, with the pl. in *-e* cf. *claidbe* 174 for O. Ir. *claidbiu*.

17. *mac dá chrech*. Here, as often in Irish, a noun meaning « son « with a genitive is used metaphorically to convey an adjectival idea. Compare Ir. *mac léginn* « son of reading », a studious person, and the common Arabic use of *ab* (father), *umm* (mother).

29, 31, 32 *asiut* = *asiut* 33, 34, 35, 37, *assiut* 102, perhaps from *ac-siut*, *acci-sut* « lo here ».

43. *digis* (also in LU. 117 *a* 2) s-future sg. 2 of the verb **do-chuadim*, of which the perf. sg. 1 *deochad* from *dechuad* is in Windisch's Wœrterbuch, p. 468.

57. *falach* gen. pl. of *fail* (ring), a c-stem: dat. dual *con-dib failgib óir*, Chron. Scot. 290.

68. *raithmít* for Old Ir. *rathammar*, redupl. perf. pl. 1. of *rethim*: cf. sg. 3 *raith*, pl. 3 *rathatar*.

69. *immar*, later *mar*, as in 89, 153.

82. *nirsar* (we were not) = *ni-ro-is* + *ar*. So *ropsar* 183, = *ro-bas* + *ar*.

82 *ropsat* (they were) = *ro-bas* + *at*. *lémenna* = O. Ir. *lémenn* pl. n. of *léim*.

89. *ro-chuammar* = *do-chuammar* 189, for *ro-chuadmar*, *do-chuadmar*, reduplicated preterites, like *tancammar* 95, *fuarammar* 207. The root is the same as that of *digis* supra 43.

95. *triar* is here dissyllabic. In 109 it is monosyllabic.

96. *fianbothe* gen. sg. of *fianboth*.

99, 102. *facca*, sg. 1 (with prothetic *f*) of the redupl. pret. of *adciu*, root *ces*.

104, In *this* line *isin* must be read *'sin*.

110. *terus* usually *turais*, or *turas*.

114. *eich* = equi here used for *eochu* = equos.

118. *co-harnaid* an adverb from the adj. *arnaidh* « severe, hard, cruel », O'Reilly.

119. 169. *Tanac* sg. 2, as *tancammar* 95, pl. 1 of redupl. pret. of *ticim*, *do-icim*, root *ec*, *enc*: cfr. Skr. anamça from the pres. *açnomi*.

122. *osaic* a loan from Lat. *obsequium*.

123. *truimm* gen. sg. of *tromm* (an elder-tree): also in Trim, Old Ir. *Ath truimm*.

124. *dethaig* dat. sg. of *dethach*, LU. 32 15 (*is dethach do muchad*).

135. *issin* must, *metri grat'd*, be read *'sin*.

136. *iarnaide* seems a quadrisyllable.

140. *méidech* (trunk), gen. *medig* 142, seemingly cognate with *méde* (neck).

143. *dula* gen. sg. of *duil* « desire » (= *de-voli* ?)

150. *tuaig* acc. sg. of *tuag* (axe).

158. *cairthind*. gen. sg. of *cair-thann*, a compound of *cair*, *caer* (berry), and *tann* cogn. with Corn. *glas-tannen* (gl. quercus vel ilex), Bret. *glas-tannenn*, Welsh *glas-danen*.

161. *nochor* = *ni-co-ro*.

166. *duadus*, O. Ir. *duad*, redupl. perf. sg. 1, with passage to *s*-pret. Of the other persons I have only found sg. 3 *duaid*, *doid*, pl. 3 *dótar*. The pres. indic. is probably **do-edim*, cognate with Lat. *edo*, Gr. ἔδομαι, Goth. *itan*.

170. *obba* verbal noun (infin.) of *obbaim* = *ud-baim*, Root *bha*.

171. *doragam* (the facsimile has *doraga*) redupl. fut. 1. O. Ir. *doregamm*: cf. *doreg* (veniam) Wb. 7 *d*.

213. We went on a hunting round
All about the isle of Elga:
We searched many mountains and many plains,
Many rough places and many fairs.

NOTES (*continued*).

173. *ro-ergemmar* pl. 1, as *do-érig* 189, sg. 3, of the perfect of *ass-rigim*.
176. *mana* is an obscure word. O'R. explains it by « cause, condition »: O'Donovan in the Irish Nennius 124, translates it by « omen ». In LU. 117 37 we have *mana éca*. *dorngaile* gen. sg. of *dorn-gal* lit. fist-valour.
180. 195. *orn* for *fornn*, *foirnn* 211 with permanent infection of the *f*.
181. *inn-uair* must, *metri gratia*, be read *'n-uair*.
196. *cech nech*, now *gach neach*.
202. literally: we brought knowledge on our guidance (*eolass*).
212. Cullend Craeslethan. Doubtless the name of some ogress or female evil spirit whom Find, Oisin and Cailte had destroyed.
214. *Inis Elgga* a name for Ireland. Keating says that it means « noble island », and that the name was used is the time of the Fir Bolg. In the Franciscan Liber Hymnorum p. 38, *Elca* is said to be one of the five names of Ireland (the others being Eriu, Banba, Fotla and Fail). Colgan, *Trias Thaumaturga*, p. 6, thus translates a now illegible note in this ms.: « Dicitur etiam Insula Elga ab Elgnat uxore Parthaloni filij Sera, quae Hibernis Elga dicitur ».
215. *sliab* (W. *llwyf*?) and *mag* are here genitives pl. In Old Irish we should have had *slébe* and *maige*.

A few words, in conclusion, as to the assonances, alliterations and instances of hiatus and crasis to be found in our poem.

I. Assonance:

(a) Vocalic. Here the following are noteworthy: thech, eolach 103, 104, fo-*se*ch, tell*a*ch 159: t*e*ch, arnab*a*r*a*ch 187, th*ei*n, deth*ai*g, 123, co*i*ss, éc*ma*is 199: Oss*í*n, f*é*in 155: berm*í*s, d*ei*s 83: m*ó*r, muneol 125.

(b) Consonantal.

(1) *s* assonates only with itself[1]: or the assonating word must always end in *s*: Thus: ro-fess, mór-thres, 13: ass, fír-amnas 43: báis, thogáis 67, Glaiss, Findnais 71: deis, bermís 83: fiss, anfis 105: súas, crúas 173: thís, grís 177: choiss, écmais 199: ass, eolass 201:

(2) Spirants and single liquids:

dím, rig 5, 6: Goil, Badammair 7: maig, Eogain 11: chrech, rofer 17: Gair, óenaig 19: iarsain, senathair 21: crud, tuarastul 23: leith, Cachir 53: bid, ardríg 55: Fáil, lindbáin 63: duib, Berramuin 65: Léin, amréid 79, 80: thein, bélaib 99: fian, riam 101, 102: thair, escaid 113: chruaid, uair 121: thein, dethaig 123: mór, muineól 125: aile, -saide 127: rig, imsním 129: taig, fénnid 131: chúil, dúin 133, 134: dúin, úir 145: sair, connaid 145: sein, tenid 161, 162: biad, riam 165: dub,

1. Thurneysen, *Rev. Celtique*, V, 329, note 2. I had noticed this rule, but forgot to mention it. *ibid.*, 307. In the Saltair na Rann *s* assonates with *rs*: Pers, comaithches. 5248-

inud 179: mod, oenor 183, 184: taig, matain 185: grián, síar 189: tám, slán 193: sain, muntir 195: Fáil, láim 197: sain, Berramair 203: sethar, lethan 211: mag, oenach 215.

(3) hard tenues: cét, Gréc 33: sét, cét 49: Cét, bréc 77: *cc* may assonate with *cht*: cnocc, thocht 89.

(4) double liquids, and soundgroups containing liquids: and, dall, 3: Find, dind 9: lenna, Cairella 59: chairn, Bailb 85: and, romall 91: garba, chomlabra 137.

An acute rhymes with a grave syllable in the following instances: gail, Badammàir 7: maig, Eogàin 11: fess, mórthrès 13, etc.

A grave rhymes with a grave syllable in glanà, Mairedà 15, nemè, airgdedè 35, mallà, lemennà 81. Two grave with two grave in aràilè, dorngàilè 175.

II. Alliteration: Here the rule is invariably followed that alliterating letters begin tonic syllables. It will suffice to quote a few instances in which verbs occur: ní *G*uaire dall *g*airthea dím 5, *lá l*odmar 6, *F*iachu *f*airged 7, ra-*m*órsat *M*umnig din *m*aig. 11. eich na *f*ian ro-*f*ess 13, *l*odsam *l*eis 50, *r*aithmit *r*is 68, *b*era ara m*b*ái rind 157. In 89 and 147 *c*, *ch* alliterates with c*n*: ro-*ch*uammar sin *cn*occ, *cn*áma ar *c*ind.

Aspirated alliterate with non-aspirated and eclipsed consonants: *b*er mo *b*(*h*)ennacht, 27: *b*eir lat do *b h*iad 165, a *f*laith na *f*ian *f*ir and amnas 44, mas aire *th*anac 'nar *t*ech 169.

III. Hiatus occurs in the following instances: after the gen. sg. of the feminine article: (na óensúla 144, na haidche 186): after the possessive pronoun 3d sg. masc. a eich 65, a ech 69, 198, r-a ech 87, as-a ucht 128, a oenor 184): after the interjection *a* (a ardrí 42, 107, a athig 165, a Fhind 172): after the negative *ní* (ní hinund 4, ní himmargo 94): after the verbal prefixes *ro*, *do* (ro ergemmar 173, ro iarfaiged 205, do érig 189): after the prefix *co* (co escaid 114, co hathlam 151, co harnaid 118): after the preposition *fri* (ri oenuair 122): after the nom. sg. *drúi* (drúi and 25), after the gen. sg. *insi* (insi Elgga 214), after the comparative in *-iu* (taisciu and 91): after the numeral « two » in the gen. (mag dá éo 73): after the numeral « three » in the acc. (tri áidche 53): after the numeral 50 in the nom. sg. (cóica ech 58): after the verb subst. perf. sg. 3 (bái in 18). In many of these instances it is certain that t or s has been lost.

IV. Crasis occurs (1) where neither of the blended vowels has the acute accent: buada-ind, 20; duitsiu-intech, 29: Feirne-is, 38; curata-a, 48: uile-assinn 52: uile-i 54, misse-ocus 67; luatha-ar 82, facca-intech 99: féli-is 107: colla-assin 133: marbu-ahúir 146, cnáma-arcind

147 : damsa-ocus, duitsiu-is, 156 : bera-arambái 158 : ága-arcách 159 : d'obba-armbíd 170 : a Chailti-a 172 : eirgi-arnabarach 188 : uile-etir 199 : aichne-ar 202 : fuatha-a, 210. (2) where the first of the blended vowels is tonic : tri lá-is 53 : doní-ar 122 : atá-istaig 131 : nirbe-in cocetul 148. (3) where the second of the blended vowels is tonic idnu-airgdide 36. So far as I know, it never occurs where both the vowels are tonic. I find in Irish no sure instance of elision, i.e. the omission of a final vowel before an initial vowel, and Prof. Atkinson's statement to the contrary seems as groundless as his statement (*On Irish Metric*, p. 5) that elision is « compulsory » in Latin. He has, apparently, never read Lucretius II, 404, 617, III, 374, IV, 1061. V, 7, 74, VI, 716, 755, 796. and Verg. Georg. I, 4, II, 144, or, if he has read those lines, he does not know how to scan them.

ETUDES BRETONNES

IV

Sur la chute des sons *u*, *w*, *v*, *f*.

I. — *Assimilation*

1. On peut considérer comme un commencement de destruction complète, pour un son, l'assimilation au son voisin.

C'est ce qui est arrivé au *v* du léonnais *danvez*, m., « matière », dans la prononciation vannetaise *danne*. Le breton moyen avait à la fois deux formes de ce mot : *daffnez* (*Sainte Barbe*, strophe 315, cf. *danfuez* 246, où la première syllabe rime en *affn*), et *danuez*, Sainte Barbe 65, Sainte Nonne, vers 1588, etc. De même on trouve en gallois *defnydd*, m., et *denfydd* (Davies). L'irlandais *damna* montre que c'est *danvez* et *denfydd* qui ont subi une métathèse; *daffnez*, *defnydd* et *damna* supposent un celtique * *demnion*, de la même racine que le grec δέμω, δέμας, et à peu près identique, sauf le sens, à δέμνιον, lit.

On peut mettre sur le compte de l'assimilation la chute du *v* final dans le breton moyen *ban*, truie (Catholicon), aujourd'hui *banv*, *bano*, id.; gall. *banw*, porc, vieil irlandais *banb*. Comparez les prononciations trécoroises *han*, nom, *der*, chêne, *inder*, après-midi, à côté de *hanv* et *hano*, *derv* et *dero*, *inderv*. On pourrait aussi bien écrire *bann*, *hann*, *derr*, *inderr*.

2. Rien n'empêche de ranger dans la même catégorie certaines disparitions de *v* et de *w* après une consonne. Voici des exemples.

Bret. moy. *silyat*, sauveur (*Poèmes bretons*), de * *silviat*, cornique *sylwyat*.

Vannetais *terénein*, remettre au lendemain, atermoyer, de * *tervenein*, gall. *terfynu*, terminer, du latin *terminus*. Pour le sens, comparez les expressions vannetaises *asten termén* et *turul termén*, qui sont synonymes de *terénein*.

Dialecte de Batz (Loire-Inférieure) *adern*, œillet contenant l'eau saturée qui doit servir à l'alimentation des œillets à sel. Le *Dictionnaire* de L'A., au supplément, au mot *marais*, donne : « *Mean* ou *Muan*, *ici Servant*, Adærn... neu. m. » Ce mot ne vient pas du français local *aderne*, qui se trouve dans le *Supplément* de Littré ; c'est au contraire ce dernier qui vient du breton, l'ancienne forme française étant *baherne*, *berne* (au XIIIe siècle, *Dictionnaire* de Godefroy), du bas latin *baderna*, « caldaria in qua conficitur sal » (Du Cange). Je crois que *un adern* est venu de * *un vadern*, le *v* étant la mutation régulière de l'initiale *b* du mot féminin *baderna*. Le mot (*b adern* doit dater en breton de l'an 1100 environ, à moins que son primitif n'ait été * *baterna*. Cela résulte des faits signalés par M. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, III, 226, 227 [1].

Dial. de Batz *banezeo*, noces = léon. *banveziou*, banquets.

Gureden, Guorreden, Guorheden, nom propre, *Cartulaire* de Redon, = *Uuoruueten*, ibid.

Pour les formes par *rr*, *rh*, venant de *rw*, comparez le vann. *erhat* bien, *merhat*, *merrat*, « probablement », de *er-vat*, *me oar* (*er*)*-vat*, trécorois *marvat*.

Dimiziff, se marier (Cath.) trécorois *dimeiñ*, cornique *domethy*, de * *do-ambi-wed-im*, cf. gall. *dy-weddi* (Stokes).

3. Quelquefois les sons *v*, *w*, semblent plutôt absorbés par celui qui suit que par celui qui précède :

Léon. *hevlene*, cette année, cornouaillais *helene*, gall. *eleni*; tréc. *daou lâ*, deux ans, = léon. *daou vloaz*, etc.

Le nom breton actuel *Héloury* était au IXe siècle *Haeluuobri* (*Cartul.* de Redon, p. 10), de *hael*, généreux, et *uuobri* = v. gall. *guobri*, « important, considérable » (gl. gravis).

De même le nom de saint *Corentin*, en breton actuel *Kaourintin*, a perdu le son *w* avant l'*r*. On trouve en 954 la forme *Chourentinus* (*Cartulaire* de Landévennec). *Chourentinus* est dérivé de *Chourant* (*Cartul.* de Redon) de même que *Kerentin* de *carant-*, d'où *Carantcar*, etc. (ibid.) Le mot *courant* se trouve fréquemment dans des noms composés du *Cartulaire* de Redon : *Courantdreh*, *Courantmonoc*, *Gleucourant*, *Loiescourant*, etc. On le trouve écrit aussi *Couurant* (p. 252) ; il vient de *cobrant*, gardé

1. Il y aurait, ce me semble, à retrancher de ces deux pages si concluantes l'étymologie du breton *gravaz* civière, par le bas latin *grabadum*. En effet, le correspondant du léonnais *gravaz* est en trécorois *granvas* et en vannetais *gravah*, ce qui montre que le *z* était dur et venait non de *d*, mais de *tt* : on sait d'ailleurs que * *grabattus* est parfaitement admissible à côté du classique *grabâtus* (cf. *Etudes gramm. sur les langues celt.*, 72 *).

dans *Kobrantgenus*, cf. *Courantgen; Haelcobrant*, cf. *Haelcourant*, etc.; il y a aussi la variante *cubrat*, dans *Catcubrat*, (ibid). Une autre forme analogue à *Corentin* et qui se trouve dans le *Cartul.* de Redon est *Morcoris*, p. 157, à côté de *Morcobris*, p. 212. Il est possible que ces mots soient proches parents des noms gaulois *Cobromara* (lecture douteuse, *Corp. inscr. lat.*, III, 3598), *Cobrovomarus, Rev. celt.*, I, 296; cf. aussi l'irl. *Conchobar, Conor.* Le v. irl. *cobir*, « auxilium, » offre un sens satisfaisant (de la préposition *co*, avec, et de la racine *ber*, porter; cf. συμφέρω, être utile). Quant à *Couurant* (d'où *Corentin*, je crois que la comparaison de l'irl. *ac-cobor*, volonté (de la même racine que *cobir*, cf. lat. *fert animus*, « j'ai l'intention ») est plus probable, à cause du v. bret. *cou..antolion* « andriuenereis » (passionnés), qui semble devoir se compléter en *cou*[*ur*]*antolion* [1].

II. — *Apocope.*

4. Il arrive souvent qu'un *v* final précédé d'une voyelle tombe en breton actuel : *sa* et *sav*, *saf*, *sao*, lève-toi.

Le même fait se produit en moyen breton pour *f*, *ff*. Ainsi en même temps que *creff*, fort, on trouve *cre*, par exemple *Grand Mystère de Jésus*, p. 34, col. b, et *Sainte Barbe*, str. 735; les rimes montrent qu'il y avait déjà deux prononciations différentes. *Creff* a donné en léonnais *krev* (Troude), *kreñv*, *kreñ*, et en vannetais *krihuë*, *kreañ*.

De même on trouve dans le *Catholicon crisquiff* « croître », et dans *Sainte Nonne*, vers 1784, *chrisqui;* le premier répond au trécorois *kriskiñ*, vann. *kriskein*, le second au léonnais *kriski*. *Ouz iff* « à moi » rime en *i*, *Gr. Myst. de Jésus*, p. 43 b, *dleaf* « je dois » à *eza* « donc », ibid., 67, etc. Le son *v* tombe souvent aussi à la fin des mots, en gallois et en cornique; ainsi la terminaison de superlatif *-a* pour *av*, de *am*, se trouve dans ces deux langues, comme en breton moyen et en léonnais actuel (cf. *Grammatica celtica*, 2e éd. p. 299).

Voici d'autres exemples.

Le breton *gueltreou*, *gueltleou*, *gueñtreou*, *gueñtleou*, grands ciseaux, est le pluriel de *gueltre*, *gueltle*, *gueñtle*, *gueñtre*, *gueñtle*[2]. Ces deux dernières formes proviennent des autres par le changement régulier de *l* en *n* devant *t*, cf. d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, p. 29. Le second *l* de *gueltle* est venu de l'*r* de *gueltre*,

1. M. d'Arbois de Jubainville a donné une explication différente du nom de saint Corentin, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 300.

2. Le P. Grégoire donne aussi *gueltrez*, avec *z* léonnais inorganique, cf. *Rev. celt.* V, 127.

et celui-ci lui-même est une addition phonétique, comme dans *kouldri*, colombier, en bret. moy. *coulmty*. Certains dialectes n'ont pas subi cette altération : le vannetais a *gueltañv*, plur. *gueltanüeü*, grands ciseaux (P. Grég.), *gultañv* (Troude), *gultan*, f., pluriel... *neu*, *Dictionnaire* de L'A.; en basse Cornouaille *gueltañ*, id. Le Gonidec donne *gultan*, m., plur. *ou* ou *iou*, « pincettes de cheminée ou de forgeron »[1], cf. vann. *gultan* f., pincettes, L'A.

Ce doublet actuel *gueltre* et *gueltañ* indique en breton moyen une terminaison *eff*; cf. léon. *ene*, vann. *ineañ*, âme. = moy. bret. *eneff* (dialecte de Batz *eneif*). Le mot *guelteff* existe, en effet, dans le *Catholicon*. M. Loth, *Vocabulaire vieux breton*, p. 136, le rend par « comble d'une maison », peut-être à cause du mot *coubl*, qui l'accompagne; mais *coubl* vient du français *couple*, et signifie « repli »; d'ailleurs la locution complète est (au mot *lacc*) *coubl guelteff an ty* « enlaceure de trefs [*trabes*] de maison », en lat. *laquear*. *Guelteff* désigne donc ici un assemblage de pièces de bois qui s'entre-croisent; pour l'emploi du mot *coubl*, cf. *coubl-camm* et *coubl-coadd*, « ferme de charpente », P. Grég., s. v. *ferme*[2]. L'idée de la forme des ciseaux, indépendamment de l'usage ordinaire de cet instrument, se trouve de même dans *ur güentle*, plur. *ar güentleyer*, « les deux traversiers qui soutiennent le poutreau de la coquille [d'un moulin] », P. Grég. A la finale de *guelteff* correspond celle du gall. *gwellaif*, plur. *gwelleifiau*, ciseaux.

Le vieux cornique nous offre la forme *guillihim*, gl. forceps, pour laquelle on attendrait, il est vrai, * *guillim*, * *gueltim*. Mais malgré l'*h* qui les sépare, les deux *i* ne sont sans doute pas plus étymologiques que ceux du vieux cornique *uiidimm* « lignismus », cf. v. bret. *guedom*, serpe. gall. moy. *gudif*, aujourd'hui *gwyddif*, id., breton moy. *gouzifyat*, épieu (Cath.), *gouzifyad* (P. Grég.), trécorois *gwif*, f., fourche à deux doigts, à pied long, plur. *gwifo*, cf. *Rev. celt.* IV, 155. L'*f* est resté dans *gwif* comme dans le trécorois *añnaf*, orvet, = bret. moy. *anaff* (à Sarzeau *ënañ*).

Un autre nom breton d'instrument ayant le même suffixe que *gueltre* et *gwif* est *neze*, doloire, en bas léon. *eze* (Dom Le Pelletier), en gall. *neddyf*, id., vieux cornique *nedim*, hache. Le *Catholicon* donne la forme *ezeff*, « bisagüe, l. bipennis, bisacuta »; le P. Grégoire attribue à *ezeff* le

1. Quoique cette forme se retrouve dans le dictionnaire de Troude, je ne sais si elle existe et si elle a jamais existé en Léon; M. G. Milin, qui est une excellente autorité pour ce dialecte, ne la connaît pas dans l'usage. Le *Dictionnaire* de L'A. ne distingue pas dans l'écriture l'*n* nasal de l'autre.

2. En terme de charpenterie, une ferme est, selon la définition de Littré, un « assemblage de pièces, sur lesquelles posent d'autres pièces qui portent un comble. »

sens de *bissac*, par suite sans doute d'une mauvaise interprétation du mot *bisague*, aujourd'hui « besaiguë ». La racine se trouve dans le gall. *naddu*, couper, irl. *snaidim* ; elle doit être parente de celle du gothique *sneithan*, allemand *schneiden*, couper ; cf. allem. *schnatte*, fente.

III. — *Contraction.*

5. Le mot trécorois *gwif*, fourche à pied long, n'a qu'une syllabe, il vient immédiatement de **gou-if*, *gouzif-*, **guedim*. Une contraction analogue a eu lieu plus anciennement, dans le gaulois *ver-* prononcé *wer*, et transcrit en grec οὐερ-, de **ou-er* pour **ouper*, sur. Le contact du son *ou*, voyelle d'abord, puis demi-consonne, a fait changer l'*e* suivant en *o* dans les langues néo-celtiques : irlandais *for*, breton *uor*, *guor*, plus tard *gor*, *gour*.

Des faits du même genre ont lieu en breton, avec les sons *w*, *v*, *f* entre voyelles.

Voici d'abord des exemples où il y a simplement disparition de ces sons, sans que le nombre des syllabes en soit diminué.

Bro-erec, en 1294, *Etudes grammaticales*, 23 (de *Bro-uueroc* (IXe siècle), *patria Gueroci* (Xe siècle), *Cartulaire* de Redon.

Hoel Cartul. de Redon, *Houuel*, *Cartul.* de Landévennec, = gall. *hy-wel*, « conspicuus. »

Salaün, de **Salavun*, *Salamun*, *Cart.* de Redon, p. 359, = *Salomôn*.

La chute de *w* entre voyelles est fréquente en irlandais, et n'est pas inconnue en gaulois : **iovincos*, jeune, a donné en cette dernière langue le dérivé *Joincissus* à côté de *Jovincillus*, et en vieil irlandais *ôac*. En latin, on trouve, de la même racine, auprès des formes classiques *juvencus*, *juvenis*, etc., d'autres formes comme *juenis*, *juentutis*, *juenta*, etc. ; cf. Corssen, *Ueber Aussprache... der lat. Sprache*, 2e éd. I, 316, 321.

Mais la chute du son intermédiaire a souvent pour conséquence la contraction des deux voyelles mises en présence. Ainsi le cornique a la la forme *yonc*, jeune, en même temps que *youonc*, *yowinc* = bret. *iaouañk*.

Voici des exemples bretons.

Goanac, espérance, Cath. = gall. *gofynag* confiance, cf. cornique *govenek*, désir, Meriasek v. 2900, de *g w)o* et gall. *mynag*, rapport, récit, cf. bret. *menek*, mention.

Léon. *gouer*, ruisseau, vann. *goære* et *gowæle-deur* (L'A.), gall. *gofer*, vocab. corn. *guuer*, plur. *gowerov*, 3 syll., *Meriasek* v. 1971 ; de *g w)o* et bret. *bera*, couler ; cf. gall. *goferu*, couler doucement.

Dioueret, être privé de, perdre, *Grand Myst. de Jésus*, p. 21, léon. id., trécorois *divoeret*, vann. *dioverein*, gall. *dioferaf* dans le passage

Namyn y du6 vchaf
Nis dioferaf

(Skene, *The four ancient Books of Wales*, vol. II, p. 196, cf. I, 353, et H. de la Villemarqué, *Les bardes bretons*, p. 436). Je traduirais « il ne me manque que le Dieu suprême ». D'ailleurs si le sens exact de ce mot gallois peut être discuté, il me semble certain qu'il est identique pour la forme aux mots bretons cités, et que tous sont composés d'un préfixe *di* et de l'adjectif qui est en gall. *ofer*, « vain », et en vannetais *voer*, « fade, » et « fat », de * *omeros*, proche parent du latin *amarus* et dérivé de * *omos*, gall. *of*, irl. *ôm*, grec ὠμός.

A la forme vannetaise *voer* venant de *over*, gardé dans *di-over-ein*, on pourrait comparer le léonnais *vuel*, humble, = cornique *huvel*, gall. *ufell*, du lat. *humilis*, si ce mot *vuel* ne provient pas d'une méprise de Le Gonidec. Le P. Grégoire donne *vuël* comme suranné, et cette forme *vuel* est fréquente dans les textes du breton moyen; mais l'expression très commune *cuff hac vuel* montre qu'on prononçait *uvel*, comme l'indiquent les rimes, le mot *hac* et non *ha*, et aussi des variantes graphiques telles que *uffuel*, Sainte Barbe 695, *ufuel*, *Gr. Myst. de Jésus*, p. 20, etc.

Le vieux cornique *plumauc*, coussin, est en moyen breton *pluffec*, en léon. *pluek*, en vann. *plèc*, dans *tréss-plèc*, chevet, traversin (L'A.), = *treuz-pluvecq*, P. Grég. *truspluffec* Cath. Ce mot *tréss-plèc* se prononce *tes-pleg* en bas-vannetais, et sous cette forme il ressemble au vieux cornique *tiis*, coussin, auquel il est comparé, *Vocabul. vieux breton*, p. 221; mais *tiis* vient probablement du lat. *texo*, tandis que *tes-pleg* vient certainement de * *trâs-plumâc*. Pour la chute de *r* en bas-vannetais, cf. *kerhet* et *kèhet*, marcher, *Vocabul. v. breton*, p. 87.

Coabrennou, nuées, *Poèmes bretons du moy. âge*, 271, 3 syll., aujourd'hui id., de *couffablen*, Cath., pour * *couff-oabren*, cf. *counouabr*, D. Le Pell.; cf. *oabl ar c'houñabr*, le ciel des nues, P. Grég. A Saint-Mayeux, *konaben*, vann. *kaniblen*; de la prép. *com* et de *oabl*, gall. *wybr* cf. *en noabrennou*, *Gr. Myst. de Jésus*, 80 b. L'*n* initial de *noabrennou* provient de l'influence de l'article qui précède; il en est de même dans *Roen noabrenn* « le roi du ciel » *Poèmes bretons*, str. 173, pour *roe 'nn oabrenn* [1].

1. La *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 99, donne *roen* « roi » comme fréquent dans Sainte Nonne; je ne l'ai trouvé ni dans Sainte Nonne ni dans aucun autre texte, il existe seulement dans la composition de noms propres du cartulaire de Redon. *Roen* est toujours

Koañze, le séant, en trécorois (2 syll.); léon. *kavazez* de **com-assed-*.

Coezff, enflure, Cath., léon. *koeñv*, = **co-huez-m*, cf. *huezaff* s'enfler, Cath.; le vann. *foañv* enflure = **huez-m*, *foañvein* enfler = cornique *hothfy* s'enfler (Meriasek 4458), cf. *coezffuiff*, Cath., léon. *koeñvi*. Pour *f* = *c'h*, cf. bret. *fubu* et *c'houibu*, moucherons, etc.

Bret. moy. *concoez*, gourme à la gorge, étranguillon, Cath., léon. *koñkoez*, m., Le Gon., de **com-ang-êd-*, cf. gall. *cyfyng*, étroit, v. irl. *cumang*, id., grec συνάγχη esquinancie. Cf. le vann. *añcoe*, la luette (entrée du gosier) = **ang-êd*, et le lat. *angina*.

Ces quatre derniers exemples rappellent les contractions latines comme *cūria* de **co-viria*, volsque *covēria*; *contio* de *coventio*, etc.

Le vannetais *goarn*, « garder, » veut dire proprement « gouverner » et est identique au moy. bret. *gouuern*, Sainte Barbe 357; le vann. *goarnation*, action de garder, vient du lat. *gubernatio*.

6. Les diphtongues contenant un des sons *u*, *ou*, se simplifient assez souvent.

Ainsi on lit dans le *Cartulaire* de Redon les noms *Gleumarcoc* et *Glemarhocus*, *Gleumonoc* et *Glemonoc*, *Gleuden* et *Gleden*, cf. gall. *glew*, vaillant.

Le latin *plebs* est devenu *plueu* *Cartul.* de Landévennec, c'est-à-dire **plwev*, gall. *plwyf*; le *v* final est tombé cf. § 4 dans les formes *plui*, *ploi*, *Cart.* de Redon, *ploe*, *Cart.* de Landévennec et de Redon, Sainte Nonne, etc.; et cette diphtongue elle-même s'est contractée dans *plo* (*Cart.* de Redon et de Landévennec), auj. *plou-*.

Un mot de prononciation aussi compliquée et beaucoup mieux conservé est le vann. *glouaihue*, *gloèau*, *gleau*, *gloàu*, « rare » (*Etude sur le dialecte bret. de la presqu'île de Batz*, p. 9), en v. gall. *gloiu*, auj. *gloyw*, *gloew*, « limpide »; cf. v. bret. *Glueu*, *Cartul.* de Redon, p. 308, *Uuetengloeu*, p. 81, v. irl. *glé*, brillant. Le v. bret. *gloiatou*, « nitentia », est pour **gloiuatou* et par conséquent moins complet que *gloèüoh* « plus rare », *Livr bugalé Mari*, Rennes, 1881, p. 424.

Le mot breton *deol*, « dévot », donné par Davies, et existant dans

en moyen breton, une combinaison de *roe*, « roi », avec l'article. Ainsi *roe an bet* « le roi du monde », en trois syllabes, Sainte Nonne, vers 54, = *roe an bet* en deux syllabes, *Gr. Myst. de Jésus*, 19 b, = *roen bet*, ibid, 14 b, *roen bet*, variante *roe 'n bet*, Sainte Barbe 629. *Roen* pour *roe an* se trouve, entre autres, aux vers 34, 55, 441 et 1019 de Sainte Nonne. On lit *roe bet*, sans article, Sainte Nonne, vers 146, 381, ce qui a pu faire illusion sur le rapport réel de *roe* et *roen*. *Doe roen flour*, Sainte Nonne, v. 896, seul et unique passage où *roen* remplace *roe*, est évidemmeut une méprise du scribe pour *Doen roe flour*, « Dieu, le roi clément. »

l'usage (cf. *Rev. celt.* IV, 150)[1], est pour * *doeol.* gall. *duwiol;* c'est un doublet de *doeel*, divin, Cath.

Nous avons vu que *gwor* = *ver* est devenu en breton *gor, gour; gwo* = *vo* de * *ou̯pło*, sous, est devenu de même *go-, gou-*. En gallois on a également *gwobr* et *gobr*, récompense; le breton n'a que cette dernière forme. A côté du v. bret. *bleuou*, cheveux, on trouve *bleoc*, chevelu (gall. *bleuog*, bret. actuel *blevek*); dans le *Cartulaire* de Landévennec *blehuc*. Le correspondant du gall. *delw*, irl. *delb*, forme, est en v. bret. *delu :* le *Cartulaire* de Redon en présente des composés comme *Uuorcondelu, Uurcondelu,* = * *ver-cuno-delvos,* « à la forme très noble »; *Cumdelu* = * *cômi-delvos*, « aux manières affables », et des dérivés comme *Deloci* génitif *Condeluoc, Uurcundeluc, Condeloc*, de * *delvàcos*, « formosus ». De même *Catoc, Cadoc*, viennent de * *catuàcos* « batailleur »; la contraction *Catâcus* se lit dans une inscription chrétienne de Grande-Bretagne (Huebner n° 35).

7. Les diphtongues *wi, we*, se contractent tantôt en *ou*, tantôt en *i, e*. Exemples :

Eñgroez, iñgroez « foule, presse », Le Gon., correspondrait à un mot gallois * *yngrwydd*, racine *ang h*, cf. § 5. Le P. Grég. donne les variantes *eñgroës, iñgros* et *iñgroë;* le *Dictionnaire* de L'A. a la forme *incrêsse*, « presse, empressement », qui est incompatible avec le mot *iñgroë* et qui vient d'une confusion avec le mot tout différent *eñkres*, chagrin, oppression. Le suffixe *-roez* se retrouve dans le moy. bret. *diouguelroez*, sûreté, Cath., mal lu par Le Men *diouguelegez*. Il existe aussi, je crois, dans le v. bret. *catalrid*, que M. Rhys me semble avoir bien rendu par *warlikeness*, de * *catolruid*.

Léon. *kompoz* et *kompez*, plain, uni, Cath. *compoes*, vann. *kañpouis* = gall. *cymhwys*, de *com* et *poes*, poids, du lat. *pe n sum*. Le v. bret. *pus...*, « ponderabitur », offre aussi la contraction, comme encore le léonnais *lespos*, déhanché, P. Grég., en petit Tréguier *pozlest*, de *les*, hanche, et *poes;* cf. cornique *poys* et *pôs*, poids.

Les formes celtiques du nom de la bruyère offrent des exemples de ces mêmes faits. M. Schuchardt voit avec raison dans le bas latin *brugaria* un dérivé du celtique * *vroicā* = grec ἐ- ϝ ρείκη. Pas de difficulté pour les consonnes. Mais M. Thurneysen, *Keltoromanisches* 94, demande qu'on cite des mots où la diphtongue celtique *oi* soit devenue *ü* en gaulois du continent, comme cela a eu lieu en latin et dans la période la plus

1. Reste à savoir si cet usage restreint d'aujourd'hui n'a pas lui-même une origine savante.

récente du vieux breton. Je ne pense pas qu'il soit possible d'admettre ici ce changement phonétique. Le correspondant rigoureux du v. irl. *froech*, bruyère, serait en gallois * *gwrug;* on a *grug*, dont l'*u* me paraît venir d'une contraction secondaire de * *grwig* = * *gwrwig*, de * *wroic*, cf. l'*u* du cornique *gluth* rosée = trécorois *glouiz*, gall. *gwlith* (léon. *gliz*); et du vannetais *glub*, humide, tréc. *gloeb*, gall. *gwlyb* léon. *gleb*, *glib*. La contraction s'est faite d'une façon différente dans le cornique *grig*, bruyère = * *g w rwic*, de * *wroic*, et dans le dérivé gallois *grygon*, « heath berries », en breton de Cornouaille *gregon*, « prunes sauvages »; elle ne s'est pas faite du tout dans le trécorois *groegon*, id., = * *wroecân*, irl. *fraechân*, airelles. A côté du celtique * *vroicā* il s'était développé, sans doute, une variante * *vruicā*, d'où proviennent les formes des langues bretonnes; car * *vroicā* eût donné en armoricain * *grugon*. Le groupe insolite * *wrwic* se sera adouci en *brūc-* dans des bouches romanes.

Emile Ernault.

LE MYSTÈRE DES TROIS ROIS.

Le plus ancien ouvrage connu intéressant directement le dialecte de Vannes est le dictionnaire breton-français dit de Châlons, paru en 1723, à Vannes, chez Jacques de Heuqueville. Levrot, dans sa biographie bretonne, l'attribue à Nicolas de Châlons. M. l'abbé Luco a prouvé qu'il ne peut être question que de Pierre de Châlons, recteur de Sarzeau, mort en 1718 : le dictionnaire n'a été publié qu'après sa mort [1]. Un passage de la préface de la grammaire de Grégoire de Rostrenen nous a fait d'abord penser que le véritable auteur de ce dictionnaire pourrait bien être l'abbé Cillart de Kerampoul, l'auteur du dictionnaire français-breton du dialecte de Vannes connu sous le nom de l'Armerye. On lit à la page VII : « Les Remarques de M. l'abbé Cillart recteur de Grandchamp au diocèse de Vannes m'ont beaucoup servi. aussi bien que son dictionnaire, et l'une et l'autre m'auraient été bien plus utiles, si j'avais eu le bonheur de les voir plus tôt. » La grammaire de Grégoire de Rostrenen étant de 1738 et le dictionnaire français-breton ayant paru en 1744, ou bien il s'agit du dictionnaire breton-français, le seul qui jusque-là eût paru pour le vannetais, ou le père Grégoire aura eu entre les mains le dictionnaire français-breton manuscrit ainsi que la grammaire portant à cette époque le titre de *Remarques sur la langue bretonne.* Un passage d'un *Vocabulaire nouveau* imprimé à Vannes, chez J. M. Galles, imprimeur-libraire, rue Notre-Dame, sans date ni nom d'auteur, mais certainement entre 1775 et 1801, fait pencher pour cette dernière alternative. On lit à la page 1 de l'avertissement : « Mais le Breton, qui est une des plus anciennes langues de l'univers, n'a qu'un dictionnaire défectueux qui parle souvent d'une grammaire qu'on ne trouve nulle part. » Comme nous le fait remarquer M. l'abbé Luco qui nous a signalé

1. 288e séance de la Société polymathique de Vannes, 24 avril 1877.

ce texte, il s'agit certainement du dictionnaire de Cillart et de la grammaire à laquelle il renvoie dans son dictionnaire ; à la page IX de l'avertissement de ce même vocabulaire il y a un renvoi au dictionnaire visé à la page I et il se rapporte très exactement au dictionnaire français-breton. Il paraît donc probable que la grammaire et le dictionnaire dont a profité Grégoire de Rostrenen sont le dictionnaire français-breton paru depuis et une grammaire du même auteur qui n'a jamais vu le jour.

Pierre de Châlons, né à Saint-Dizier en 1641 n'apparaît à Vannes qu'en 1679. Il acquit dans le diocèse de Vannes un grand nombre de bénéfices, y joua un rôle important et mourut en 1718 à Sarzeau, dont il était recteur depuis 1709. Cillart s'occupa de la publication du dictionnaire breton-français paru sous le nom de Châlons, comme le prouve une note relevée par l'abbé Luco au dernier feuillet de ce dictionnaire. Si on réfléchit que Pierre de Châlons n'était pas breton, on est fort tenté de supposer que l'abbé Cillart qui paraît avoir évité tout bruit autour de son nom, pourrait bien avoir eu la plus grande part non-seulement à la publication, mais à la composition de ce dictionnaire. L'abbé Cillart, fils de François, sieur de Kerampoul, de Kerallier et sénéchal de la barre royale de Rhuys, naquit en 1686 à Sarzeau et mourut à Locminé en 1749 après avoir été recteur de Grandchamp en 1732. L'abbé Luco a prouvé [1] de la façon la plus certaine qu'il est l'auteur du dictionnaire français-breton appelé, on n'a jamais su pourquoi, dictionnaire de l'Armerye. En voici le titre exact : Dictionnaire françois-breton ou françois-celtique du dialecte de Vannes, enrichi de thèmes dans lequel on trouvera les genres du françois et du breton, les infinitifs, les participes passifs, les présents de l'indicatif, suivant la première façon de conjuguer, et une orthographe facile, tant pour l'écriture que pour la prononciation, par Monsieur l'A***

Deriventur fontes tui foras et in plateis aquas tuas divide

à Leyde

par la compagnie

MDCCXLIV.

Il est fait mention dans la *Biographie bretonne* d'une édition publiée à la Haye en 1756. M. l'abbé Luco n'en a jamais trouvé d'exemplaire. M. d'Arbois de Jubainville nous apprend qu'il en a un en sa possession.

1. Société polymathique de Vannes, 289e séance, 29 mai 1877.

C'est assurément un des plus précieux dictionnaires du breton-armoricain. Il contient beaucoup de formes intéressantes, un vocabulaire assez riche, un certain nombre de proverbes ou dictons et des réflexions parfois amusantes de l'auteur. Les exemplaires de 1744 présentent entre eux certaines différences. L'abbé Cillart était d'un naturel porté à la satire ; certains passages contre les moines notamment ont pu paraître risqués aux autorités ecclésiastiques.

Nous avons fait des recherches jusqu'ici infructueuses pour trouver des textes vannetais du XVIe et du XVIIe siècle. L'imprimerie Galles, qui publie du breton depuis tantôt trois siècles, n'a absolument rien conservé. En raison de cette pénurie, le texte que nous présentons aux lecteurs de la *Revue celtique* offre un certain intérêt. M. l'abbé Luco, qui en est le possesseur, l'a mis très obligeamment à notre disposition ainsi qu'un recueil de cantiques un peu plus ancien. Le recueil est de 1734 et le mystère de 1745. Les cantiques présentent des formes plus intéressantes que le mystère. La raison en est que ce recueil est certainement une réédition d'un recueil plus ancien. Il n'est pas douteux qu'on ait imprimé de fort bonne heure à Vannes des catéchismes et des cantiques. Or nous savons par d'autres exemples que l'imprimerie Galles a l'habitude de réimprimer les livres bretons courants sans presque aucune modification. Nous avons entre les mains un vocabulaire du siècle dernier. Nous l'avons comparé à un vocabulaire de la même imprimerie paru tout récemment. Il n'y a presque aucune différence ; on a ajouté simplement deux chapitres, l'un sur les chemins de fer, l'autre sur les télégraphes. Le recueil de cantiques présente la dentale spirante douce conservée avec l'ortographe *z* dans bon nombre de formes verbales : p. 8, beniguétt *revezou* qu'il soit béni ; p. 47 *meit m'ou devezé bet* pourvu qu'ils eussent eu ; p. 135 *goudé m'ou pezo vizitett* après que vous aurez visité ; *mar fel doh bezout* si vous voulez être ; p. 112 *revezou ;* p. 133 *revezo ;* 68 *revézou ;* p. 179 *bezet* avocat dirac Doué « soyez avocate devant Dieu » ; p. 12 *de vezout* pour être ; p. 15 *en devézou* il aura ; p. 29 *a vezou* trois fois [1] ; Deux substantifs présentent la spirante dentale douce : p. 54 *hou carantezeu* vos affections ; 69, 73 *uzehuion* les Juifs. Le *v* entre deux voyelles est encore conservé dans des formes d'où il a disparu dans la prononciation : *lavarétt* dîtes. On trouve encore aujourd'hui même dans les recueils de cantiques vannetais, mais beaucoup plus rarement, des formes comme *bezout* et *lavaret*. Les constructions avec le verbe *bout* dans le

3. On lit dans le dictionnaire de Cillart à *soit :* adv. *beætt, bétt* ; pour l'aveuir *bezeætt*.

sens d'avoir sont fort intéressantes et jettent un grand jour sur la formation de ce qu'on a appelé le verbe *avoir* en armoricain et en cornique : p. 5 *me méss kai hem-boud offansélt.* j'ai regret d'avoir offensé m.à.m. *à moi être; mil vlai a tézirhainn aveit hou ç'adorein ha mem bout mil calon*, je désirerais mille années pour vous adorer et avoir (être à moi) mille cœurs ; p. 133 *d'emboud assolvœn* pour avoir (pour être à moi) l'absolution ; *eitt te voud i* pour les avoir (pour être à toi) ; *en eile poentt eu hou poud e creiss hou calon urguir cai ha contricyon*, le second point est que vous ayez (à vous être) au milieu de votre cœur, un vrai repentir et contrition ; p. 16 *d'en devoud* pour avoir ; p. 22 *en doud* avoir [1].

P. 53 on remarque une forme verbale fort curieuse :

Lavarett, poul hou calon
A oai lyess dizolo
A hui e ouéss bétt pardon
Ag er goal examp a *ro*.

L'auteur s'adresse aux impudiques en enfer : « dites, votre poitrine qui était si souvent découverte, avez-vous eu pardon du mauvais exemple qu'*elle a donné ?* » *Ro* n'est connu que comme 3e pers. du sg. du prés. actif, à côté de *re*. Ici, il a manifestement le sens d'un prétérit. La spirante dentale douce disparaissant régulièrement à cette époque, en vannetais, surtout à la finale, on peut supposer une forme du XVIe siècle *roz* pour un vieux breton *rod* (cf. les prétérits gallois en *awd, odd*). On trouve dans la vie de Sainte Nonne *ros* à côté de *roas ;* mais il est fort probable que c'est un prétérit en *s*.

On trouve dans les cantiques *kena* ou *kenna* dans le sens de *parce que, puisque*, là où les autres dialectes et une partie du vannetais même ont *pe na, pa na* : p. 72.

Æléd en nean deit ar en doar
Disquenned é mané Calvar
De obér canveu honn salvér
Ken a vænn enn dutt ou gobér.

« Anges du ciel, venez sur la terre, descendez sur le mont du Calvaire, pour faire les *canveu* [2] de notre *Sauveur* puisque les hommes ne veulent pas les faire. » P. 37 : *a ke n'ou dess honn diskéit mat,* « parce qu'ils

1. *Devoud* paraît devoir être rapproché, pour la construction, de *dyfod ;* cf. *bout* et *bot*. L'*ou* commun à tous les dialectes armoricains ne peut guère être identifié à l'*o* gallois et cornique et suppose une forme plus ancienne *bouet* : cf. *galloud* en moyen breton *galloed; ouf* je suis = *wyf*; *out* = *wyt ;* *kaout* vannetais *cahouet* etc.

2. *Canveu* comprend les lamentations et marques de tristesse dues aux morts.

ne nous ont pas bien appris. » Faut-il voir dans *ken* un équivalent phonétique de *pen*, *pan*, ou rapprocher cette conjonction du gallois *can* qui a justement le même sens. Phonétiquement, on songe immédiatement au gallois et cornique *kyn*, *ken* mais ces conjonctions ont le sens de *quoique* ; *quen na* en armoricain n'a que le sens de *avant que ne*, *jusqu'à ce que*, *à moins que*. On observe un phénomène du même genre dans l'expression *kenevit* usitée en bas-vannetais et dans une grande partie du territoire vannetais, croyons-nous, pour le *panéved* des autres dialectes (*si ce n'était*, *sans*). En bas-vannetais, on emploie *kenevit* et *penevit*. Il y a eu probablement confusion entre les conjonctions *ken*, *pen*, *kan*, *pan*, plutôt qu'évolution phonétique. Il y a cependant des exemples indiscutables du passage récent de *sp* à *sk* dans *rescont* répondre, *scont* épouvante, *scontus* effrayant. Il est vrai que *rescont*, *scont*, *scontus* ne sont pas usités dans tout le vannetais.

Signalons encore des constructions comme *sioah teimp* « malheureusement pour nous », aujourd'hui en vannetais peu usitées, ailleurs *siouaz* (cf. gall. *ysywaeth* qui a le même sens ?) ; *naouah* aujourd'hui *neouah* néanmoins (gall. *na-chwaith*) ; *peoarzeg* au lieu du *puarzeg* ou *pwarzeg* actuel ; p. 53 *gotibunan* tous et chacun ; p. 137 *a heli-ketan* à l'envi les uns des autres.

En dehors des textes imprimés, on peut étudier le développement du dialecte de Vannes dans des chartes. Nous en avons vu un bon nombre du XIIe au XVIe faisant partie de la collection manuscrite de feu M. Rozenzweig archiviste du Morbihan, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Chauffier qui a bien voulu nous transcrire les parties intéressantes au point de vue de la langue. Nous y avons relevé des faits fort intéressants pour l'histoire de la phonétique bretonne, notamment sur l'histoire écrite et parlée des mutations initiales des consonnes, et nous nous proposons de les faire connaître prochainement. Quant au développement des traits caractéristiques du dialecte de Vannes, ils ne commencent à se dégager nettement, comme l'avait déjà montré M. d'Arbois de Jubainville qu'au XVIe siècle (Etudes grammaticales sur les langues celtiques, p. 44 et suiv.). Pour les différences caractéristiques et essentielles de ce dialecte, nous renvoyons le lecteur à nos Remarques sur le bas-vannetais parues dans le dernier fascicule de la Revue Celtique (p. 171-179.)

Le mystère des trois rois en vannetais a été signalé par M. d'Arbois de Jubainville, *Revue Celtique*, t. II, p. 248. M. d'A. de J. avait eu communication d'un fragment de ce mystère terminant un recueil de cantiques imprimé en 1734, celui dont nous venons de nous occuper. Le premier feuillet et les quatre derniers manquaient. Il mentionnait aussi

une *Pastorale sur la naissance de Jésus-Chrit avec l'adoration des mages et la descente de l'archange Saint Michel aux Limbes, revue et corrigée dédiée aux dévots à l'enfant Jésus par frère Claude-Marie, hermite de la province de Saint-Antoine* ; sans date, chez Galles, in-12, 48 pages. Cette pastorale s'imprime encore aujourd'hui chez Galles avec le même titre. Elle comprend plusieurs parties : la première et la plus longue traite de *la naissance du Christ et de l'adoration des bergers ;* la seconde de *la descente de Saint-Michel aux Limbes ;* la troisième porte le titre de *la vie et l'adoration des trois rois ;* la quatrième du *massacre des Innocents et des Regrets d'Hérode.* L'œuvre se termine par un Noël. La version corrigée de Claude Marie présente des constructions et des expressions antérieures certainement au XVIIIe siècle. On sait d'ailleurs que la pastorale des Trois rois a été très populaire au moyen âge. L'imprimerie Galles réimprime aussi le mystère breton sous le titre de *Buhé en tri Rouéed*, E Guénèt, é ty Galles mollour ha livrour, é ru en Intron-Maria, sans date. La préface et toute la mise en scène du mystère du XVIIIe siècle ont disparu. L'introduction consiste en un chant des trois rois, un sermon de Saint Michel au peuple, des chants des trois rois, l'apparition de Joseph et Marie demandant l'hospitalité à Hérode et la recevant. Le mystère commence réellement, comme le nôtre, par un monologue d'Hérode. A partir de là, la conduite de la pièce est la même et le texte ne diffère que très peu de celui du XVIIIe siècle. Il a en plus l'épisode du massacre des Innocents et des Regrets d'Hérode. Il est évident que le mystère breton est une imitation de la pastorale française ; en certains endroits même, c'en est une sorte de traduction.

L'orthographe de notre mystère, comme celle du vannetais du siècle dernier et la plupart du temps celle de ce siècle-ci, est l'orthographe française : Il y a à remarquer que lorsque l'*u* du groupe *gw* (léon. trég. gallois *gw*) n'est pas un simple signe orthographique, il est surmonté d'un accent ; de même pour *qu*. *Au* a le son du français è. Les accents ont la même valeur qu'en français. L'auteur abuse un peu, croyons-nous, de l'orthographe *é*. Aujourd'hui en effet, même dans les textes imprimés, on a *e* sans accent, par conséquent *e* muet ou *è* là où il donne *é*. Le mystère reproduit surtout la prononciation des environs de Vannes et de Sarzeau.

On remarquera bon nombre de mots terminés à l'exemple du français par un *e* muet ; ces *e* n'existent pas en réalité dans la prononciation. Dans les cantiques traduits du français, ces *e* muets comptent quelquefois pour une syllabe, contrairement à toutes les lois et à toutes les traditions de la langue. L'*e* muet final est destiné après un *c* à montrer qu'il a le son

s et après les autres consonnes qu'elles conservent toute leur valeur; *æ* ou *ee* représentent généralement le son *é*; *ê*, *eê* reproduit ordinairement le son *è* français. Le pluriel *eu* doit se prononcer avec l'acccent sur *è*, *u* jouant le rôle de spirante. Les Vannetais, en dehors du pluriel en *eu*, expriment cet *ü* spirant par *hue*: ex. *carhue*, cerf (léon. corn. trég. *caro*, gall. *carw*) en une seule syllabe; l'accent est sur *cár-* et *-hue* ne représente que la spiration.

BUHÉ
ENN TRI ROUE
FARCE DEVOTT

Saouett diar er péh sou tremeinnet de Nenndeléc ; é spéciale a bé arihuass en Tri Roué ag enn Oriænntt de Jérusalem

Devoutt hoariétt dré Rolleu, énn ur Chapéle bénag, ar unn Tiatre péenn Tierr

CRISQUETT, AUZETT HA CORRIGETT

De onétt partoutt hardéh-matt

É. GUINETT

E TI COLASS GALLES, IMPRIMOUR D'ER

Roué ha d'er Scolieu

M D C C X L V .

AVISS.

Er-péh a vire d'enn Dutt queih a brofitein à Farce Santele enn Tri Roué (pénauss-bénag é-ma bihanig er vad a chairérr ag enn Tiatre) é quétan tra, ma vé[1] émisque er Vandænn ag en Hoarierion ur Veairh, pé quer goah, ur Male diguizéd é quiss er Huiriéss-Vari ; hag ur Pautre de seblantein er Mabic Jésuss ; enn eile hag éguilé havaloh é pep façon doh haillevaudéd eit non pass doh Tud onæste.

Enn Eile é, ma corollantt, siouah ! enn unn discoein dirag enn eulegad er Mistere carantéuss ag enn Incarnacion. Pétra ? Enn Tri Roué, San Jozep, enn Ælétt, er Huiriéss, Jésuss-Crouist !... Hirissein a-ran... Me fluænn éhué gued orreurr, a refuss scrihuein !

Enn drivéd é, ma huélérr er vandænn Canaille-hont é véaouein gued argand enn Dutt vad ha martezé um foitale ; é rein ur Meællatt d'er Maléd à zihue p [é] tairr Parræss ; ha corol général d'er Youantiss.

1. Présent d'habitude ; léonard *bez*, gall. *bydd* ; imparfait d'habitude *bezé* (se confond avec le prétérit secondaire).

VIE
DES TROIS ROIS

FARCE DEVOTE

Composée (levée) d'après ce qui s'est passé à Noël spécialement lorsqu'arrivèrent les trois Rois de l'Orient à Jérusalem

Pour être jouée par rôles, dans une chapelle ou sur un théâtre ou dans les maisons

AUGMENTÉE, ARRANGÉE ET CORRIGÉE

Pour aller partout hardiment.

A VANNES

CHEZ COLAS GALLES, IMPRIMEUR

Pour le Roi et les Écoles

MDCCXLV.

AVIS.

Ce qui empêche le pauvre (*au sens moral*) peuple de profiter de la farce sainte des trois Rois (quoiqu'il soit bien faible le bien que l'on retire du théâtre), c'est d'abord qu'il y a dans la bande des acteurs une fille, ou ce qui est aussi mauvais, un homme déguisé à la façon de la Vierge Marie, et un garçon pour représenter l'enfant Jésus, l'un et l'autre plus semblables à tous égards à de la canaille [1] qu'à des honnêtes gens.

La seconde raison, c'est qu'ils dansent, hélas, en exposant devant les yeux le mystère d'amour de l'incarnation. Quoi ! les trois Rois, saint Joseph, les anges, la Vierge, Jésus-Christ !... J'en frémis... Ma plume même d'horreur refuse d'écrire.

La troisième raison, c'est qu'on voit cette bande de canailles-là s'enivrer avec l'argent des bonnes gens et peut-être se battre, donner une *soule* [2] aux hommes de deux ou trois paroisses, et une danse générale à la jeunesse.

1. La traduction exacte serait *voyou* si le mot n'était pas trop *parisien*, comme le type qu'il désigne.

2. La soule était une espèce de grosse balle en cuir et le jeu ressemblait à celui de la balle à pied, du *foot-ball* anglais. Très-souvent deux paroisses se les disputaient; toujours le jeu dégénérait en rixe sanglante; il y avait très-souvent mort d'homme. Le gouvernement a fini par interdire ce jeu sous des peines sévères. Il était en vigueur

Peétt torfaitt diar Buhé Santel enn Tri Roué é face er grichineah [1] Na peh péhétt d'enn neimb a eelleh[ai] hag a zou [1] carguéd a ou dihuænn mar ou andurantt.

D'er bihannan mé gouvi er Bærsonnett er gov[e] zerion, er vailean, enn Tadeu, Mameu, ha Mistr[ed] de hudaial, handaiein, béd enn tauleu, enn-neimb[a] hoariehai arré Buhé enn Tri Roué gued er guizieu blaou[ai]huss-cé; ha mé ouleænn gued enn Hoarierion eitt payemand a me foéinn pé quenntoh a balamorr de Jésuss honn Salvérr, d'oberr æll é værchan dehai aman; Enn Entru Doué a vou inourett, ind, ou-devou milite ér Bétt-ma ha reconpance ér Béd aral.

Red-é d'enn Hoarierion um bourvayein à Limage er Huiriéss (à balastre pé a goaitt). El Limage-Zé né deli boutt na ponérr na re vrass; ne vou nemeid a zrebi er pænn béd er grouiss; meitt ma vou forh modæste, hi zeournn joainntétt pè croaizéd ar hi halon.

Limage er Mabic Jésuss énn é gavéle, a faute éhué.
Nezé deu Pilætte ag unn antérr goalænn à hétt.
Deu antulérr ag ur rohann, d'ou derhél.
Ul lyein guænn de olein enn treu-zé na veintt
guélett nameid a bé vou rétt.
Deu zarn flambeau roussin.

Er hohan ag enn Hoarierion vou Hérode enn-de-v[o]u (*sic*) étré puemp plai ar-nuguænntt ha tregontt vlai; o-[p]eenn é usquemanteu aral ean enn-devou (*sic*).

Gusquemantt Hérott.

Ur chemizættænn bordéd à eure; lavræc; lereu, boteu-laire, gùænn; manégueu milein; ur sabre caire, ur ruband pé séyænn, glass; ur gravatænn lyein: ur say-à-gambre, à béhani er mancheu a vou troncétt bét er glin bréh; ur bonætte velouss glass, guett tri bou[ton] eure èr blein; hag ur gouron hoarnn-guænn ér vor[d] en; é vleau chairett edan dou closs, ur Vah-Royal pe Sæptre, melein énn é zournn deheu.

Gusquemantt Baltazar

Ur chemizættænn; lavræc, læreu du; boteu laire du manégueu

1. *Zou devou*, *devezou*, etc. Cet *ou* = *o* dans les autres dialectes; on a *o* dans tou e bas-vannetais.

Combien de crimes à propos de la vie sainte des Rois à la face de la chrétienté ! Et quel péché à ceux qui pourraient et qui sont chargés de les défendre, s'ils les endurent.

Au moins je convie les Recteurs, les Confesseurs, les prêtres, les pères, les mères et les maîtres à huer, à poursuivre, jusqu'aux coups, quiconque jouerait encore la Vie des trois Rois avec ces modes épouvantables-là; et je demande aux acteurs pour payement de ma peine ou plutôt par amour pour Jésus, notre sauveur, de faire tout ce que je marque ici ; le seigneur Dieu sera honoré, ils auront mérite en ce monde-ci et récompense dans l'autre.

Il faut aux joueurs se pourvoir de l'image de la Vierge (de plâtre ou de bois). Cette image-là ne doit être ni lourde ni trop grande ; elle ne sera que du sommet de la tête à la ceinture ; mais qu'elle soit (m.-à-m. pourvu qu'elle soit) fort modeste, ses deux mains jointes ou croisées sur son cœur.

L'image du petit enfant Jésus dans son berceau, il (la) faut aussi.

Ensuite deux cierges d'une demi-aune de long.

Deux chandeliers d'un empan, pour les tenir.

Un linge blanc pour couvrir ces objets-là pour qu'ils ne soient vus que lorsqu'il sera nécessaire.

Deux morceaux de chandelle de résine.

Le plus vieux des acteurs sera Hérode, il aura entre vingt-cinq et trente ans ; outre ses autres vêtements, il aura :

Costume d'Hérode.

Une chemisette bordée d'or ; des culottes ; des bas ; des souliers de cuir blancs, des gants jaunes, un beau sabre, avec un ruban ou lacet de soie vert ; une cravate de toile, une robe de chambre, dont les manches seront troussées jusqu'au coude, un bonnet de velours vert avec trois boutons d'or sur le sommet, et une couronne de fer-blanc sur le bord ; ses cheveux ramassés dessous bien clos, un bâton royal ou sceptre jaune dans sa main droite.

Costume de Baltazarr.

Une chemisette ; des culottes, des bas rouges ; des souliers de cuir

principalement dans le Morbihan. On lit dans le dictionnaire français-breton de Cillart : *soule, meêll, meêlleu* féminin. Jetter la soule, en faire, en vendre ou soulêr, sont des péchés griefs, puisque ce jeu maudit entraîne des batteries, danses, etc. Lisez, monsieur le Cordonnier, qui impunément en exposez à votre boutique.

gùænn hemp clean; ur seyænn du de gravatænn, ur say-à-gambre divanche; ur gouronn closs, milein; é vleau frisett ha peudrétt; ur Sœptre gùænn énn é zournn déheu.

Gusquemantt Gasparr.

Ur chemizættænn; lavræc; læreu, violætt; boteu laire du; mannegueu gùænn, hemp clean; ur seyænn du de gravatænn; ur say-à-gambre divanche, ur gouronn digo[r] milein; é vleau a hétt hemp boutt peudrett; ur sæptre gùænn enn é zournn déheu.

Gusquemantt Mælkior

Ur justacorr; chemiztætænn; lavræc; læreu du; mannégueu gùænn, hemp clean; ur gravatænn lyein gùænn, ur bonætte velouss gùærh, ul lyein tro ha tro, æl enn Turquætt; é vleau chairétt closs édan dou; é face duétt; ur sæptre gùænn enn é zournn déheu.

Gusquemand enn Ecuyerr.

Ur chemizættænn; lavræc; læreu, gùærh; bonætte ru guett courhænn maltre doh er bordein; ur holiérr hoar[n] gùænn, boteu laire du; hemp maneguéu na clean.

Gusquemantt S. Jozep.

Ur chemizættænn, lavræc, læreu, mantæl brunn. A. IIJ.

Ur bonætte brunn staguéd édan é vailloc; unn toque didronce arnehou [1]; ur rivlænn énn é zournn.

Gusquemand enn Arhæle Gabriéle.

Boteu ha læreu glass; ur boquætte seyænn glass ar é galon hag ar pep scoai; ur surpelisse Escop; frisétt, peudrétt ha digabæle; ur huialænn hire boquættéd ér blein guéd ur branquic loré glass caire, énn é zournn cleye.

1. *Arnehou* sur lui, *dehou* à lui etc. Le pronom suffixe de la 3e pers. du sg. se trouve être en haut-vannetais en *ou* ce qui supposerait pour les autres dialectes *o*: cf., les formes du cart. de Llandaff *truio trio*, (per eum), *trusso* (tans eum). Les formes galloises actuelles sont *arno*, *drosto* etc. mais en moyen-gallois *arnaw*, *drostaw*, etc.). Les formes de tous les autres dialectes armoricains remontent à un moyen-breton *-af*, vieux-breton *-am*.

noir, des gants blancs, sans épée, un ruban de soie pour cravate, une robe de chambre sans manches ; une couronne fermée jaune ; les cheveux frisés et poudrés, un sceptre blanc dans la main droite.

Costume de Gasparr.

Une chemisette ; des culottes ; des bas violets ; des souliers noirs ; des gants blancs, sans épée ; un ruban de soie noir pour cravate ; une robe de chambre sans manches ; une couronne ouverte, jaune ; les cheveux pendants sans être poudrés ; un sceptre blanc dans la main droite.

Costume de Melkiorr.

Un justaucorps ; une chemisette ; des culottes ; des bas noirs ; des gants blancs, sans épée ; une cravate de toile blanche ; un bonnet de velours vert, un morceau de toile tout autour, comme les Turcs ; les cheveux serrés clos dessous ; la figure noircie ; un sceptre blanc dans la main droite.

Costume de l'Ecuyer.

Une chemisette ; des culottes ; des bas verts ; un bonnet rouge avec une peau de martre à le border ; un collier de fer-blanc, des souliers noirs, sans gants ni épée.

Costume de S. Joseph.

Une chemisette ; des culottes ; des bas ; un manteau brun, un bonnet brun attaché sous le menton ; un chapeau non retroussé par dessus ; une règle dans la main.

Costume de l'archange Gabriel.

Des souliers et des bas bleus ; un bouquet de soie bleue sur le cœur et sur chaque épaule : un surplis d'évêque ; frisé, poudré et tête découverte ; une verge longue fleurie au bout au moyen d'une petite branche de joli laurier vert, dans la main gauche.

Gusquemantt S. Miquèle.

Ur bonætte eure, ur plumætte gùænn tro-ha-tro; ur boquætte seyænn ru ardran er bonætte; læreu griss; boteu du; unn aube danteillæc, ur groæss araug hag ardran, gùett seyænneu du, à zrebi[1] er gouc béd er grouiss; ur gravatænn gued ur seyænn du; ur gacol aleurétt, é vleau frisétt ha peudrétt; ur glean nuah sclær, æll enn [a]rgand en é zournn déheu; ur bladænn pé bouclierr (a[e]ellou douguein doh é vréh) é pehani e vou enn hanhue [a] Jésuss I H S, énn é zourn cleye.

Gusquemantt Lucifer.

Ur chemizættænn; lavræc; læreu ru; boteu coaitt bourdæll bricaill caire; manégueu du; ur seinglænn é [te]rhæl é sabre goulahænn; ur loste cran du hire doh er [se]inglænn ardran; ur gordænn clomed de gravatænn; ur hapuchon ru, toulétt viss à-viss d'enn eulegatt, d'er [fr]i, d'er beæc, ha d'enn discoarnn, ma vintt guélett brass [er] méss ag er hapuchon; ur gouronn bonætæc, tri hornn [m]eutt, pé quærnn aral jaujabe, é oberr er branqueu ag er gouronn; ur rangænnic hoarnn énn dournn déheu ha[g]ur forh deu viziæc énn dournn cleye.

Gusquemand Asmodé Ha Louvic.

Haval vintt peenn-d'er-beenn de hani Luciférr meitt n'ou devou na boteu, na sabre, na couronn, na forh.

Gusquemand er Soudartt

Ur Bandoliére; é ouriss hag er glean diar é say [e], é vleau chairétt édan ur bonætte brunn, staguéd édan é vailloc; unn toque bordéd; hag ur hocarde gùænn ha ru unn hallebard boquættéd énn dournn cleye; hemp cravatænn; maiss gued ur gacol.

Enn Hoarierion zou

Er Roué Hérott.
Enn Ecuyérr.
Baltazarr.
Gasparr.
Mælkiorr.
Jozep.
Enn æle Gabriéle.

1. Cf. l'expression galloise *trybedd yr ysgwydd* la clavicule. *Trybedd arm. trébéz*, hautvam. *Strebi* a le sens propre de *trepied*.

Costume de S. Michel.

Un bonnet d'or, un plumet blanc tout autour; un bouquet de soie rouge derrière le bonnet ; des bas gris ; des souliers noirs ; une aube avec dentelles ; une croix devant et derrière, avec des rubans noirs, du sommet du cou jusqu'à la ceinture ; une cravate avec un ruban noir ; un hausse-col dore ; les cheveux frisés et poudrés ; un glaive nu brillant comme l'argent, dans sa main droite ; un plat ou bouclier (qu'il pourra porter à son bras, sur lequel sera le nom de Jésus IHS, dans sa main gauche.

Costume de Luciferr.

Une chemisette; des culottes; des bas rouges; de beaux sabots de bois de bordeaux ? bigarrés; des gants noirs ; une sangle pour tenir son sabre (latte) ; une queue de crins noirs, longue attachée à la sangle derrière ; une corde noire pour cravate ; un capuchon rouge, percé en face des yeux, du nez, de la bouche et des oreilles, pour qu'on les voie grands hors du capuchon; une couronne à bonnet, trois cornes de bélier ou d'autres cornes convenables, pour faire les branches de la couronne; une petite chaîne de fer dans la main droite et une fourche à deux doigts dans la main gauche.

Costume d'Asmodé et de Louvic.

Ils seront semblables d'un bout à l'autre à celui de Lucifer, sinon qu'ils n'auront ni souliers, ni sabre, ni couronne, ni fourche.

Costume du Soldat.

Une bandoulière ; la ceinture et le glaive contre sa robe; ses cheveux serrés sous un bonnet brun attaché sous son menton; un chapeau bordé; et une cocarde blanche et rouge, une hallebarde fleurie dans la main gauche ; sans cravate, mais avec un hausse-col.

Les acteurs sont :

Le roi Hérode
L'écuyer.
Baltazarr.
Gasparr.
Melkiorr.
Joseph.
L'ange Gabriele.

San Miquéle.
Er Soudartt.
Luciferr.
Asmodé.
Louvic.

Enn ur changein à zillatt, Roll enn Ecuyérr ha hani enn Æle Gabriéle, a æll forh æss boutt groeitt dré ur [m]éme deinn. Baltazarr, Gasparr, Mælkiorr, a eell ér fæç[on]zé gobérr Luciférr, Asmodé ha Louvic ; ha S. Jozep er Soudartt.

Hérod a deli perpétt conzein eell ur Roué brass, par[fa]it hag abile, hemp foaital er place gued é dreitt, [a] crial eell unn disquientett, pé ell ur hollay. Er Soudart a um zalh peell ardran que liéss gùéh [ma]vé Hérod ar enn tiatre.

BUÉ

ENN TRI ROUÉ.

PRÉLUTT

Enn æle Gabriéle.

(A gan ar enn ton quemunn s[e] péhani à chærvige béd er fin, d'er péh a vou cannett).

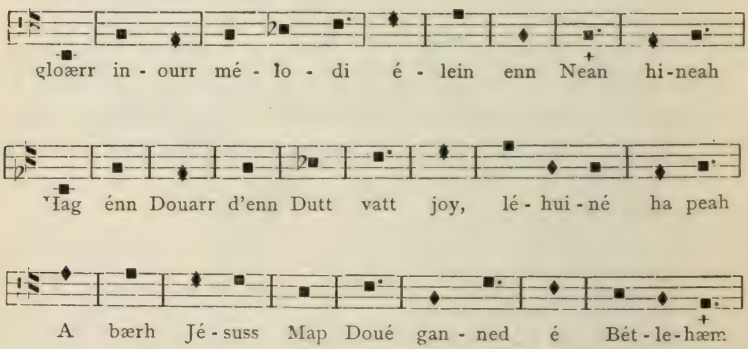

Saint Michel.
Le Soldat.
Luciferr.
Asmodé.
Louvic [1].

En changeant d'habits, le rôle de l'Ecuyer et celui de l'ange Gabriel peuvent fort aisément être faits par le même homme. Baltazarr, Gasparr, Melkior, peuvent de cette façon faire Luciferr, Asmodé et Louvic; et saint Joseph le soldat.

Hérode doit toujours parler comme un roi, grand, parfait et habile, sans battre le sol de ses pieds et crier comme un fou ou comme un taureau.

Le soldat se tient loin derrière, aussi souvent (*souvantes fois*) que Hérode est sur le théâtre.

VIE

DES TROIS ROIS.

PRÉLUDE.

L'ange Gabriel.

(Chante sur ce ton commun là, qui sert jusqu'à la fin, à ce qui sera chanté.)

Gloire, honneur, louange du haut du ciel cette nuit,

et, sur la terre, aux gens de bien, joie, allégresse et paix :

de la part de Jésus, fils de Dieu, né à Bethléem

1. Au mot *canaille* Cillart donne le pluriel *louviguétt*; au mot *puant* il ajoute *prostituée* qu'il traduit par *louviguéss*. *Vesse* est également traduit par *Louē* (prononcez *lou* à la française) en usage aujourd'hui encore dans tout le vannetais dans ce sens.

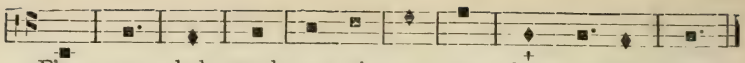

ŒVRE QUÉTAN

ROLL QUÉTAN

(Er Roué Hérod hemp Sæptre, er Soudartt.)

Hérod :

(A larr.)

5. Péh drespétt, péh gonarr, péh folleah ém spérétt
A ra dein unn tourmantt hag ur boénn diremétt.
Mé ritt duhontt duma, unn anquin brass em peænn
Er veistre queu em halon, n'ællan qué aræstænn.....
Clehuétt, ha leine, a-rerr, éhéss ur Map gannétt
10. Ag ur Veairh zou Gùiriéss; a vænn boutt Roué d'er Bétt.
Ha ouah èm Rantelaih boutt Mæstre dréss t'on-mé?
Mé varhuehai quenntoh ma choufhrainn quemencé.
Raccé red-é-à-beenn dastumein Soudardétt
Aveitt lahein, dismantt massacrein er Marbèttt.[1]

EIL ROLL

Hérod, Enn Ecuyérr, Er Soudartt.

(Hérod a azé).

Enn Ecuyérr.

(Arlærh m'enn-déss umblemantt saluded er Roué, a larr)

15. Hur Roué, prononcéd-é dré ur hoh Proféci
Ag enn Tadeu Ebruss, me grétt dré Jeremi
É teli gannein dæmp, me n'enn dé déja bétt,
Enn-anni a grouéass hag a gondi er bét;
Map d'enn Tad-Etærnel, a rey dré é bouissance,
20. De Luciferr creinnein enn Jhuærnn guett doujance;

1. Leg. *mabétt.*

dans une mauvaise écurie, sur une poignée de foin.

ACTE PREMIER.

ROLE PREMIER.

Le roi Hérode sans sceptre, le soldat.

Hérode.

(Dit.)

5. Quel dépit, quelle rage, quelle folie dans mon esprit
me font un tourment et une peine incurables.
Je cours là, ici, une grande angoisse dans ma tête,
le fiel profondément dans mon cœur; je ne puis m'arrêter.
On entend et on lit (*entendre et lire on fait*), qu'il y a un fils né
10. d'une fille qui est vierge, qui veut être Roi du monde;
et même dans mon royaume, être maître par-dessus moi !
Je mourrais plutôt que de souffrir pareille chose (*autant que cela*).
Aussi il faut tout de suite rassembler des soldats
pour tuer, mettre en pièces, massacrer les enfants.

SECOND ROLE.

Hérode, l'Ecuyer, le Soldat.

(Hérode s'asseoit.)

L'Ecuyer.

(Après qu'il a humblement salué le roi dit.)

15. Notre Roi, il est annoncé par une vieille prophétie
des pères hébreux, je crois par Jérémie,
qu'il doit naître à nous, s'il ne l'est déjà,
celui qui créa et conduit le monde,
fils au Père éternel, qui fera par sa puissance
20. à Lucifer trembler dans l'enfer de crainte,

Hag a laqey er-ré zou à volanté vatt
Paciand er vuhé-ma; hag euruss gued é Datt.

Hérod.

(A sau : a ya énn tu aral d'enn Ecuyérr hag a larr :)

A té gretai jamess é héss dein quenn ardéh
Aveitt chonjal lémél guenein me Ranteléh?
25. Ér Brofécieu-zé é téli boutt scrihuétt
E'ma er Roué Hérott brassan Roué zou er Bett.....
Sél mé..... Er Bétt deu hiaule né æll quéd andurein;
Na mé em Ranteleah ur Roué aral choufrein.

Enn Ecuyérr.

(A larr.)

Hur Roué... guirr-é, m'er goairr ha mé agré guenoh,
30. E'ma brass hou pouværr; maiss brassoh aveid oh
A vænn hag a æll boutt, enn-ani é huénan
A zou Roué d'er Rouanné; d'enn oll, Brass ha Bihan.....
Ha guærço [1] zo déja a bér gortérr er Bétt.

Herott.

(A larr.)

Um gontanteaid enn [2] oll; eid on-mé né ran quètt.
35. Quenntoh ma andurhænn Roué aral é Judé
Quemænnt quérr, castæll, Bourh, a rauvachœnn bamdé.

(Hérod aya d'azéein.)

Enn Ecuyerr :

(A larr.)

Te hèss enn e calon unn desirr miliguett,
Coh [3] brein, a vou abrestt magadurr d'er prinhuétt,
Té fal did aræstein volanteyeu enn Nean;
40. Te nairh né aquitou meitt de goll he ç'inean [4].
Er Rouéód a zou bett diaboeissant de Zoué,
A zou bétt punissed er Bétt-man ha goudé.
Nabucodonozorr ha Rouanné à Siri,
Ou oll madeu, inourr, buhé, na golzand-i?
45. Rac ma unn saouezand einep volanté Doué.
Douje n'arrihuehai quemettral guenidé.....

1. Pour *guers so*, cf. gallois *ys gwers*.
2. Vers. actuelle : *hum gontanted en oll.*
3. La version actuelle porte *corf* et la pastorale *vieux corps.*
4. *He ç'inean* devrait s'écrire hes inean; la même orthographe est en vigueur pour le possessif de la 2e pers. du pluriel : hou ç'inean pour hous inean, moyen-breton *hoz eneff.*

et qui fera ceux qui sont de bonne volonté
paisibles dans cette vie et heureux avec son père.

Hérode.
(Se lève, va de l'autre côté de l'Ecuyer et dit.)

Croirais-tu jamais qu'il y a un homme assez hardi
pour songer à m'enlever ma royauté?
25. Dans ces prophéties-là il doit être écrit
que le roi Hérode est le plus grand roi qui soit dans le monde.
Regarde-moi... Dans le monde deux soleils ne peuvent s'endurer
ni moi, dans mon royaume, souffrir un autre roi.

L'Ecuyer.
(Dit.)

Notre roi... C'est vrai, je le sais et je suis d'accord avec vous,
30. que votre pouvoir est grand ; mais plus grand que vous
veut et peut être, celui-là lui-même
qui est roi des rois, de tous grands et petits,
et longtemps il y a déjà qu'on l'attend dans le monde.

Hérode.
(Dit.)

Que tout le monde se contente, pour moi je ne le fais pas.
35. Plutôt que d'endurer un autre roi en Judée, [jours.
tout ce qu'il y a de villes, châteaux, bourgs, je ravagerais tous les
(Hérode va s'asseoir.)

L'Ecuyer.
(Dit.)

Tu as dans ton cœur un désir maudit
vieux pourri qui seras bientôt la nourriture des vers.
Tu veux (*il te faut à toi*) arrêter les volontés du ciel ;
40. ta force n'aboutira qu'à perdre ton âme.
Les rois qui ont été désobéissants à Dieu,
ont été punis dans ce monde-ci et après.
Nabuchodonosor et les rois de Syrie,
tous leurs biens, honneur, vie, n'ont-ils pas perdu,
45. parce qu'ils se sont levés contre la volonté de Dieu ?
Crains qu'il n'en arrive autant avec toi...

Pé værn ditt Roué crouæl, dein jalouss ha méchantt,
Heli, Heli, quenntoh, a bairh Doué Olbouissant,
Enn-ani a zisquænn ag enn Neaneu expréss,
50. Aveitt dicouein d'è Bobl, enn heentt t'er Baradoéss

Hérott.

(A za d'é Ecuyérr énn unn tennein è fabre a hanterr hag er boute arré présand enn é ouhin.)

Andurein quemencé, ha bleau gùænn ar me fænn!
N'ællan quétt er gobérr; gued anquin è varhuænn.
Quétan hur bé ræzon ag er Hroaiduric-cé
A larérr a vænn boud ag er Béd oll er Roué.
55. Rac n'ispairgnein hanni. Quemenntt Map zou gannétt
A ondé seih vlai sou, bloh[1] é veint massacrétt.

Enn Ecuyèrr :

Credet ennta ha groeid er-péh a garehétt,
Ganned é à dra sur mestre ha Salvérr er Bétt
Dastumétt Soudardétt, lahéd er Vugalé;
60. Birhuiquin n'er havétt; goarnétt mad é guett Doué.

Hérott :

Goapeid on d'em Princett... Ha pérac na vehænn,
Penn dé me servitourr é tisputal doh hænn?
Quita, Deinn re hardéh menn Doarr ha me falæss
Te laqua me spérett ha me halon diæss.

ROLL TRIVETT.

Hérod. er Soudartt.

Hérott.

(Doh tou é huénân.)

65. Penauss! Prononced é dré enn oll Profætétt
E'teli boutt ganned ur Map vou Roué er Bétt...
Ha pihue vehai henéh! Ne æll boutt meid on mé.
Pérag ennta larérr hemp goud er honteu-zé?...
Clasquein unn Ecuyérr..... Meenn é hein de gavétt
70. Unan gùæll eit henéh; Soudartt, arlærh... ridætt.

---

1. *Bloh* très employé en haut-vannetais. Au mot *totalité*, l'auteur du dictionnaire français-vannetais dit de l'Armerye fait cette remarque : il est original de voir de quel ton les Cornouaillais préfèrent *toutt* à *bloh*.

Que te faut-il[1], roi cruel, homme jaloux et méchant?
Suis, suis plutôt, de la part du Dieu tout-puissant,
celui qui descend du ciel exprès
50. pour montrer au peuple le chemin du paradis.

Hérode.

(Va à l'Ecuyer en tirant son sabre à moitié et le fourre de nouveau dans son fourreau.)

Endurer pareille chose, et des cheveux blancs sur ma tête!
Je ne puis le faire, de douleur je mourrais.
D'abord ayons raison de ce petit enfant-là
que l'on dit vouloir être de tout le monde le roi.
55. Car je n'épargnerai personne. Tout garçon né
depuis sept ans, tous seront massacrés.

L'Ecuyer.

Croyez donc et faites ce que vous voudrez:
il est né assurément le maître et le sauveur du monde.
Rassemblez des soldats, tuez les enfants;
60. jamais vous ne le trouverez; il est bien gardé par Dieu.

Hérode.

Je suis moqué par mes Princes... Et pourquoi ne le serais-je,
puisque mon serviteur est à se disputer avec moi?
Quitte, homme trop hardi, ma terre et mon palais;
Tu rends mon esprit et mon cœur mal à l'aise.

ROLE TROISIÈME.

Hérode, le Soldat.

Hérode.
(A lui-même)

65. Comment! Il est annoncé par tous les prophètes
qu'il doit être né un enfant qui sera roi du monde...
Et qui serait celui-là? Ce ne peut-être que moi.
Pourquoi donc dit-on, sans savoir, ces contes-là?...
Je vais chercher un écuyer. — Où irai-je en trouver
70. un meilleur que celui-là: soldat, après... courez.

1. *Vern* n'a habituellement que le sens d'importer: *petra vern d'id* signifierait aujourd'hui: que t'importe-t-il.

EPISODD

ROLL QUETAN.

San Miquéle, Enn æle Gabriéle.

Enn æle Gabriéle.

Prince ag enn ol Ælé, Petra zou arihuétt
Ér Baradoéss goudé ma honn bett dégassétt
Ar enn doarr de vannein migélicord ha peah
A bairh Jésuss Map Doué, a zou gannétt hineah?
75. Er glean luem, enn hoarnn brass, a huélan enn hou tournn
Er groéss ar hou calon; armétt béd enn aournn; [1]
Hou teulegatt ru tan, ha hou face é colærr :
E'halcé justt é ouaih einep de Luciférr.

San Miquéle.

Quevéleu mad em-éss, Gabriel, eitt Map-Deinn;
80. Einép tehou n'enn don na ne vein birhniqueinn;
M'er har ha m'enn dihuænn doh ur vandænn Diaulætt,
A zou puar-mil vlai sou, haval-é, achapétt.....
Æll ambassadour mad ag ur gannédiguiah,
A zégasse d'enn Doarr pep-sortt pihuidiguiah,
85. Couviétt Buguelion d'adorein guai, coutantt,
Ur Hroaidurr peurr énn Doar hag énn Nean quer pouissantt
Ha mé, Feahour d'enn Diaul, mé rey dehou crial
Doh enn ari quer stairtt que [2] n'œllou meitt harhal.
Mar carétt menn [3] gortoss m'em bou enn ur guéhétt
90. Garotætt Lucifærr hag é oll consortétt.

Enn æle Gabriele.

Hui vou é em ortéye mar labourétt quer buon.
Pégource é vein paré a me homicion?
Noss vou, pé dostt, asess : Né ra ouah enn Tri Roué
Meitt mond é Ti Hérod, enn Tirand à Judé.

EIL ROLL.

Enn æle Gabriéle.

95. N'enn-dess nameid unn Doué a æll crouéein é barr!
Ean hou chairou, Diaulétt, na vaih quèd énn arvarr.

1. *Aorn* ou *arzorn* poignet (L'Armerye).
2. Pour *Ken n'ellou*.
3. On prononce *menghortos*.

EPISODE.

ROLE PREMIER.

Saint Michel, l'ange Gabriel.

L'ange Gabriel.

Prince de tous les anges, qu'est-il arrivé
dans le Paradis après que j'ai été envoyé
sur la terre pour annoncer miséricorde et paix
de la part de Jésus fils de Dieu, qui est né aujourd'hui ?
75. Le glaive aigü, le grand fer, je vois dans votre main,
la croix sur votre cœur, armé jusqu'au poignet,
vos yeux (*deux yeux*) rouge feu, et votre face en colère :
ainsi tout juste vous étiez contre Lucifer.

Saint Michel.

Bonnes nouvelles j'ai, Gabriel, pour l'Homme (dans le sens de *genre*
80 contre lui je ne suis ni ne serai jamais ; [*humian.*
je l'aime et le défends contre une bande de diables,
qui sont, il y a quatre mille ans, il semble, échappés...
Comme bon ambassadeur de la Nativité,
apportant (*qui apporte*) à la terre toute sorte de richesses,
85. conviez les bergers à adorer gaiement, joyeusement,
le pauvre enfant sur la terre et dans le ciel si puissant.
Et moi, vainqueur du Diable, je lui ferai crier ;
en le liant si serré qu'il ne pourra pas aboyer.
si vous voulez m'attendre, j'aurai chemin faisant,
90. garrotté Lucifer et tous ses compagnons.

L'ange Gabriel.

C'est vous qui m'attendrez si vous travaillez si vite.
Quand serai-je débarrassé de ma commission ?
Il sera nuit ou assez près ; les trois rois ne font
que d'aller chez Hérode, le tyran de Judée.

SECOND ROLE

L'ange Gabriel.

95. Il n'y a qu'un Dieu qui puisse créer son pareil !
C'est lui qui vous ramassera, Diables, ne soyez pas en doute.

ROLL TRIVETT.

(Tauleu ha cri, a gléhuérr).

San Miquèle.

(E'rondache, ihuél doh é vréh, a gampæun é vonnætt, è gacol hag é seyænnen.)

Crignænnd ou rangœnneu ; sur ou-dess de grignatt
Quæntt ma um zistagueintt ou-dèss de hilguænnatt [1]
Mais ne méss ariétt meid ardro enn antérr ;
100. Er gùællan lod a chom ha libre é Luciférr.

ROLL PUARVETT.

Luciferr.

(Énn ur gadoairr a ra mineu vile hag a venace gued è forh ha gued é *rangœnnic.*)

ROLL PUEMVETT.

Lucifer, Asmodé, Louvic.

(Asmodé ha Louvic guett pep darne flambeau roussin énn dournn cleye, a rid ar ou hrabinieu, unau duman, enn aral duhonntt ; hag a scrimpe, œll chassigueu ; Luciferr a hoarh dijauge.)

ROLL HUEHVETT.

S. Miquèle, Luciferr, Asmode, Louvic.

San Miquèle.

(A larr.)

Téhett, Lonnéd ifam, Tosséguétt, hag Airon [2]
Æspiguett ha Bouhétt ; na té, me Amperhon.

(S. Miquèle a daule Luciferr hag é gadoairr ; er forh, er gouronn hag er gadoairr a chom ar enn tiatre; maiss enn tri Diaule a rid erauc S. Miquèle, pèré a ra ou fuar dihue huéh enn dro. S. Miquele el ma dremeine dirag enn tiatre a larr unan ag enn eu huerz-ma.)

Ou hanhueu a bussunn... Beæg unn æle a deli...
Um ouarnn eid enn Drindett, de gannein mélodi.

ROLL SEIVÉTT.

(Cri ha tauleu a gléhuérr ardrann enn Tiatre.)

San Miquèle.

(Enn ur stleijal à bouî [3] ur rangænn Luciférr diarr é grabinieu, a chom énn tuin [4] caire, a larr).

105. Me zou Miquæle, Arhæle, Capitein Triomfantt,
Massajourr, dréss er real, d'onn Hrouéour olbouissantt.

1. Nous n'avons pas trouvé ce mot dans les dictionnaires, et il n'est pas en usage dans tout le vannetais. La version actuelle des Trois-Rois le donne encore.
2. Pluriel de *aer* serpent ; *airon* ou *aeron* est pour *naeron*, la langue ayant confondu l'*n* initiale du mot avec l'*n* finale de l'article, *naeron* = *natrones*, comme *aer* = *natru*.
3. Ordinairement *a boés*.
4. Ordinairement *tu-gin*.

ROLE TROISIÈME.

(On entend des coups et des cris.)

Saint Michel.

(Sa rondache haute à son bras, arrange son bonnet, son hausse-col et ses rubans.)

Qu'ils rongent leurs chaînes; sûr, ils ont à ronger
avant qu'ils ne se détachent ils ont à grignotter [1] ?
mais je n'ai lié qu'environ la moitié;
100. la meilleure part reste, et Lucifer est libre.

ROLE QUATRIÈME.

Lucifer.

(Sur une chaise fait de laides mines et menace de sa fourche et de ses chaînes.)

ROLE CINQUIÈME.

Lucifer, Asmodée, Louvic.

(Asmodée et Louvic, chacun avec un morceau de chandelle de résine dans la main gauche, courent à quatre pattes (m.-à-m. *sur leurs griffes*), l'un ici, l'autre là; et crient (m.-à-m. *hennissent*) comme des petits chiens; Lucifer rit d'une façon hideuse [1].)

ROLE SIXIÈME.

Saint Michel, Lucifer, Asmodée, Louvic.

Saint Michel.

(Dit.)

Allez, bêtes infâmes, crapauds, serpents,
aspics et boucs, et toi, mon ver de terre (*gredin*).

(Saint Michel jette Lucifer à bas de son siège; la fourche, la couronne et le siège restent sur le théâtre; mais les trois diables courent devant Saint Michel, et ils font (*lesquels*) tous les quatre font deux fois le tour. Saint Michel comme il passe devant le théâtre dit un de ces deux vers-ci (un à chaque tour) :

Leurs noms infectent... La bouche des anges doit
se réserver pour la Trinité, pour chanter louange.

ROLE SEPTIÈME.

(On entend des cris et des coups derrière le théâtre.)

Saint Michel.

(En traînant suspendu à une chaîne Lucifer à quatre pattes, et qui reste à l'envers, dit :)

105. Je suis Michel archange, capitaine triomphant,
messager, par-dessus les autres, de notre créateur tout-puissant.

1. *Di jauje* a proprement le sens de *peu convenable*.

Ar he gouste é ælléss, goann louss, me hanaouein,
Penn douss à oudévéh é vleijal, è hudein...
Nœlliss quéd he ç'andurr, è clasque unn um séhuéle,
110. Ihuéloh eitt me Mæstre, pé æl dou quenn ihuéle;
Mè gonzass er hétan, hag helleih ar me lærh,
Aveitt brezelécatt doh hid à honn oll nærh.
Pihue zou Haval doh Doué? a lariss; æl ur glean,
Er-guir-zé, nétra quin, he ç'abimass ènn tan.

Luciferr :

(A ra unn taule scrimpe hag a sau doh er rangœun ar è han-azé.)

115. Pétra zou? A béban? Pénauss é? Ha pèrac?
Rèd è ma héss arihue unn nehuetaitt bénac.
Lausque-mé, Miquél Brass, m'enn distroiein d'em lavarr,
Pé mé heijou enn Nean, enn Ihuærnn hag enn Doarr.

S. Miquéle.

(A sau è glean, Luciférr a gri.)

Satan, crédein a-réss séhuèl arré he peenn
120. Einèp d'enn Eutru-Douè! Crisquein a-rey he boænn;
Hag o-peenn, Miliguétt, lémél a-ra guenitt.
Er bili ar Map Deinn, drè Jésuss Croaiduric.
Na vaiss mui énn arvarr; ché ean.[1] enn nèhuététt
A rejouiss enn Dud, a gonfond enn Diaulétt.

(S. Miquéle a voute Luciférr ardran; hena[2] a hudé inou deu daul.)

EILE ŒVRE

ROLL QUÉTAN.

Hérod, Enn Ecuyérr, er Soudartt.

(Hérod a azé.)

Enn Ecuyerr :

125. Hur Roué, cléhuéd em-éss é héss arihue présantt
Tri Roné énn hou Palœss, à zou enn Oriantt:
Eure, Mirr hag Ezance, a larérr zou gueté
De gueniguein d'ou Roué, d'ou Salvérr ha d'ou Doué.

Hérott :

Mé fal dein conss doh tai... Pihue enn-déss intt disquétt
130. De zélézel ou bro, querænntt hag amiétt,

1. Habituellement *che-de* ou *chetu* pour *sel-de* (*Catholicon*) *sellet-u*; *ean* = *ef* du moyen-breton. *Che ean* est probablement pour *chel ean*. On prononce *cheyan*.
2. *hena* propre au haut-vannetais pour *celui-ci*; bas-vannetais *hinan* ailleurs *heman*.

A des dépens tu peux, sale charogne, me connaître,
puisque tu es depuis à rugir et hurler...
Je n'ai pu t'endurer à chercher te lever
110. plus haut que mon maître, ou aussi haut que lui;
j'ai parlé le premier, et beaucoup d'autres après moi,
de faire la guerre contre toi de toute notre force,
Qui est semblable à Dieu? dis-je; comme un glaive,
ce mot-là, rien de plus, t'abîma dans le feu.

Lucifer.

(Lâche un hennissement (m.-à-m. *fait un coup de hennissement*) et se lève, suspendu à la chaîne, sur son séant.)

115. Qu'y a-t-il! D'où? Comment? Et pourquoi?
Il faut qu'il soit arrivé quelque nouveauté.
Laisse-moi, grand Michel, me détourner suivant ma parole?
ou bien je secouerai le ciel, l'enfer et la terre.

Saint Michel.

(Lève son glaive, Lucifer crie.)

Satan, tu oses lever de nouveau la tête
120. contre le seigneur Dieu! Il accroîtra ta peine,
et de plus, maudit, il t'enlève
le pouvoir sur l'homme, par Jésus petit enfant.
Ne sois plus en doute; la voilà, la nouveauté
qui réjouit les hommes et confond les démons.
(Saint Michel jette Lucifer derrière; celui-là hurle là deux fois.)

DEUXIÈME ACTE

ROLE PREMIER.

Hérode, l'Ecuyer, le Soldat.

(Hérode s'asseoit.)

L'Ecuyer.

125. Notre roi — j'ai entendu qu'il est arrivé à présent
trois rois dans votre palais (*venant*) du côté de l'orient;
de l'or, de la myrrhe, et de l'encens, on dit qu'ils en ont (*qu'est avec*
pour offrir à leur Roi, à leur Sauveur et à leur Dieu. [*eux*)

Hérode.

Je veux leur parler. — Qui leur a appris
130. à abandonner leur pays, parents et amis,

Aveitt donéd aman dé gléhuétt quévelleu
[A] ouairan mé a-boœnn, hag a laran zou gueu ?
(Enn Ecuyérr a zoug ar ur mouchette caire é sæptre d'er Roué Hérott.)
Hastétt, me Ecuyérr, quærétt buan hemp tardein ;
Larétt d'en tri Rouè honntt donétt d'em saludein.

EILE ROLL.

Enn Ecuyerr, Enn Tri Roué.

Enn Ecuyerr.
(A larr.)

135. De'matt teoh, Tuchænntil ; davaied-on expréss
Ordreinéd enn déss tein me Mæstre Herodéss
Gobérr doh antréein énn é Baléss hou tri ;
Mena eell hou cuélétt né vou quétt dissourci.
Raccé, mé hou supli, quænnt ma yehaitt pælloh,
140. Antréédénn é di, ean a vænn conss doh oh.

Baltazarr.
(Æel pé gannehai. Tud a zonne enn Oriantt a gan, haval véhai, a bé gonzantt.)

Pardonnétt tæmb, Eutru, ni zou tutt divroett ;
Né ouzamp [1] quéd enn hennt, ni a zou fariétt ;
Pur bezé ean gouiétt, surmad el laramp teoh,
Ur bezé, Ean gùélétt quænnd eitt monétt peelloh ;
145. N'ur behai qué manquétt, œll meidé hunn deværr
De saludein ur Roué zou quer brass é bouværr.

Enn Ecuyerr.
(A larr)

Deitt, Tuchenntil, hardéh, ar menn guirr avancett
N'ou pou qué droug é quiss nag é fæçon er-bétt.

ROLL TRIVETT.

Hérod, Er Soudartt.

Hérott.
(A larr doh tou è huénan.)

M'écuyérr a me fairh expréss em-ess cassètt
150. D'atærse reih pihue é enn dutt-cé divroétt.

1. Cf. la forme des mabinagion *wdam*. Il est vrai que la première personne du pluriel de tous les verbes à l'indicatif prés. act. est dans tout le vannetais en-*am*; aujourd'hui la forme ordinaire est *gouyam*. La 2e pers. du plur. est cependant encore le plus souvent en bas-vannetais *gouzoch*.

pour venir ici entendre des nouvelles
que je sais moi à peine, et que je dis être fausses?
(L'Ecuyer porte sur un beau mouchoir son sceptre au roi Hérode.
Hâtez-vous, mon Ecuyer, allez vite sans tarder ;
dîtes à ces trois Rois-là de venir me saluer.

ROLE SECOND.

L'Ecuyer, les trois Rois.

L'Ecuyer.
(Dit.)

135. Bon jour à vous, gentilshommes, je suis envoyé exprès,
mon maître Hérode m'a ordonné
de vous faire entrer dans son palais vous trois ;
s'il ne peut vous voir, il ne sera pas tranquille.
C'est pourquoi, je vous supplie, avant que vous n'alliez plus loin
140. entrez dans sa maison ; il veut vous parler.

Baltazar.
(Comme s'il chantait. Les gens du fond de l'Orient chantent, semble-t-il, lorsqu'ils parlent.

Pardonnez-moi, seigneur, nous sommes des etrangers ;
nous ne savons pas le chemin, nous sommes égarés ;
si nous l'avions su, nous vous le disons sûrement,
nous l'aurions vu avant d'aller plus loin ;
145. nous n'aurions pas manqué, comme c'est notre devoir,
de saluer le roi dont le pouvoir est si grand.

L'Ecuyer.
(Dit)

Venez, gentilshommes, hardiment, sur ma parole avancez
vous n'aurez de mal de nulle façon ou manière au monde.

ROLE TROISIÈME.

Hérode, le Soldat.

Hérode.
(Se dit à lui-même.)

Mon écuyer de ma part exprès j'ai envoyé
150. pour savoir net (m. à m. pour *interroger*) qui sont ces étrangers ;

M'ou gù é le; ou gusquemand, ou min, ou hardehtaitt
A ra d'ein goud émantt tud abil ha parfaitt.
(Herod a ya d'azéein.)

ROLL PUARVETT.

Hérod, enn tri Roué, Enn Ecuyérr, Er Soudartt.

Herod.
(A ya énn-arbænn[1] hag a larr.)

Tosteitt, me amiétt, ha deitt matt revehaitt;
Larett tein à bairh pihue, na pétra a glasquétt;
155. A bébéh[2] bro é tétt, meenn[3] é fal doh monétt?
Æll ma ouzah erhad, un Roué brass æll on-mé
A zou perpétt curiuss de oud er huirionné.

Enn tri Roué.
(A ra enn eile arlærh éguilé pepani un umble revelance de Herod azéétt, ha nezé a gan ar unn dro, ar enn ton zou érauc, pagænn 3.)

É hamp de adorein honn salvérr ha honn Doué
Deid aveid omb er bétt d'ur prenein dré druhé,
160. Penn dé deit quenn izéle ha meidé bétt gannétt
D'éfacein er fauteu unn éss ni comætétt.

Hérod.
(Azéétt a larr.)

Quérétt, hui a rey dein er blijadurr brassan;
Gratt vad a ouyein doh; jamess n'enn ancoéhan[4].
Tremeinnëtt dré mé zi, æll ma retournehétt,
165. Quænnt monéd éhué mé, mé vænn ouah hou cuélét.
Éhonn ingorto mad, æll oh enn adorein,
Hag unn donæzon caire a vænnan dehou rein.

1. Forme intéressante si on la compare au gallois *erbyn* qui a aussi le sens de *à la rencontre de*, *au-devant de*. *Arbenn* ou plutôt *en arbénn* n'a guère, en armorique, que le sens de *au-devant*. *Ar* gouvernant en irlandais l'accusatif et le datif, on peut supposer que *arbenn* donne une forme accusative, si *erbyn* suppose un datif.

2. Pe bèh (gall. *pa beth*) ne s'emploie guère que dans le sens exclamatif.

3. *Ménn* « où » ne s'emploie qu'en vannetais, cf. gallois *myn* là où (*Mabinogion* passim, llvre noir, éd. skene, II, p. 43; *myn yd uo truin yd uo trev*, là où il y aura un nez, il y aura éternuement; cette pièce est une des plus mal comprises du recueil, et ce n'est pas peu dire.)

4. *Ancoéhan* forme remarquable, dans le sens du futur, si elle n'a pas été amenée par les besoins de l'assonance. Cf. le présent futur gallois en *af*. On trouve deux exemples du même emploi de la forme en *-an* (moyen bret. af) dans le recueil de cantiques de 1734, p. 133:

. . . . . jamæss n'er *huitan*
birhuiquin na bihue na marhue dehou ne *vancan*.

« jamais, je ne le *quitterai*, jamais, ni vivant ni mort je ne lui *manquerai*. »

je les vois ; leur costume, leur mine, leur assurance
me font savoir que ce sont des gens habiles et accomplis.
(Hérode va s'asseoir.)

ROLE QUATRIÈME.

Hérode, les trois Rois, l'Ecuyer, le Soldat.

Hérode.
(Va au devant et dit.)

Approchez, mes amis, et soyez les bienvenus.
Dites-moi de la part de qui, et ce que vous cherchez
155. de quel pays vous venez, où vous voulez aller ?
Comme vous le savez bien, un grand roi, comme moi,
est toujours curieux de savoir la vérité.

Les trois Rois.
(Font l'un après l'autre chacun une humble révérence à Hérode assis, et alors chantent ensemble, sur l'air qui est avant, page 3.)

Nous allons adorer notre Sauveur et notre Dieu,
venu pour nous dans le monde — pour nous acheter par pitié ;
160. puisqu'il est venu si bas, et qu'il est né
pour effacer les fautes que nous avons commises.

Hérode.
(Assis, dit.)

Allez, vous me ferez le plus grand plaisir :
bon gré je vous aurai ; jamais je ne l'oublierai.
Passez par ma demeure, comme vous retournerez ;
165. avant d'aller moi aussi, je veux encore vous voir.
Je suis bien dans l'attente, comme vous, de l'adorer,
et un beau présent je veux lui faire.

ÆVRE TRIVETT.

ROLL QUÉTAN.

Jozep, Gabriéle, Limage er Huiriéss a hani Jésuss.
(El Limageu a zizolérr.)

Enn Æle Gabriéle :
(Ardran Limage er Huiriéss a larr aveitt hi.)

Jojep me Friætt douce, mè gleu scoein ar enn orr;
Quérétt; penauss-bénac meidé æss de zigorr.

EILE ROLL.

Jozep, Enn Tri Roué, Enn Æle Gabriéle.

Jozep.
(A larr.)

170. Deitt, deitt ma[1] revehaitt, inourable Roanné,
De huélétt honn Salvérr, honn Eutru ha honn Doué,
Mar déd à Oriænntt, gued ul lovad à boænn
E'hoh arrihue aman; E'nn Nean de virhuiquein
E'vehaid a dra surr recoupansétt gued Doué.
175. Gued er Seennt, Santezéd ha gued enn oll ælé.

Enn Tri Roué.
(A gan ar unn dro.)

Er peah revou aman perpéd, æll mi havamp;
Meænn é-ma er Hroaidur, péhani a glascamp,
Æll m'enn-dé discoeitt temp dré sclærderr ur stirænn,
Enn-déss hunn dégassétt à honn bro d'enn Doarr-mænn?

Enn Æle Gabriéle.
(Eid er Huiriéss a larr.)

180. A béh bro oh, mar plige, à zoh enn Arabi
Ag à Vordeu Saba pè à Darce é tétt-hui?

Gasparr.
(A gan.)

Ni zou à ziabæll, deitt d'inourein ur Roué,
A veænn, eitt hur prenein, ér groéss coll é vuhé
Hemb ancouéhad é vam, a saludhaimb éhué,
185. Ma vou Avocadéss aveid omp dirac Doué.

1. *Deitt ma* leg. *deitt mat.*

ACTE TROISIÈME.

ROLE PREMIER.

Joseph, Gabriel, l'image de la Vierge et celle de Jésus.
(On découvre les images.)

L'ange Gabriel.
(Derrière l'image de la Vierge dit pour elle.)

Joseph, mon doux époux, j'entends frapper à la porte.
Allez, quoiqu'elle soit facile à ouvrir.

ROLE SECOND.

Joseph, les trois Rois, l'ange Gabriel.

Joseph.
(Dit.)

170. Venez, soyez les bienvenus, Rois honorables,
voir notre sauveur, notre seigneur et notre Dieu ;
si vous venez de l'Orient, avec beaucoup de peine,
vous êtes arrivés ici ; dans le ciel pour toujours
vous serez assurément récompensés par Dieu,
175. avec les saints, les saintes et tous les anges.

Les trois Rois.
(Chantent ensemble.)

Que la paix soit toujours ici, comme nous la trouvons ;
où est l'enfant, que nous cherchons,
comme il nous est montré par la clarté de l'étoile,
qui nous a amenés de notre pays à cette terre-ci.

L'ange Gabriel.
(Pour la Vierge dit.)

180. De quel pays êtes-vous, s'il (*vous*) plaît ? de l'Arabie,
ou des bords de Saba ou de Tarse, venez-vous ?

Gaspar.
(Chante.)

Nous sommes de loin, venus pour adorer le roi
qui veut bien, pour nous acheter, sur la croix perdre la vie,
sans oublier sa mère, que nous saluerons aussi,
185. pour qu'elle soit avocate pour nous devant Dieu.

Melkiorr :

(A gan.)

Tostamb ennta honn tri : na vaimp qué paræssus,
D'adorein à galon hunn Doué carantéuss :
Queniguiam tehou Eure, Mir hag Ezance ehué
M'ul laquey él léh mad èr fin à honn buhé.

(Alumein à-rérr deu bilætte dirag el Limageu ; Jozep a azé doh costé er Huiriéss.)

Baltazarr.

(Ar é zeulin distroeid étré Jésuss hag er Boble, é gouronn hag é Vah-Royal ar enn douarr, é zonæzon énn dournn cley, a gan.)

190. Ur Ranteleah em-ess ; rag ag ur goaitt Royal
Guenedig on saouétt, me hanhue é Baltazal
Meitt mé hanaù ur Roué, brassoh aveitt jamæss
N'enn-dèss bett na né vou, gannéd ag ur Huiriéss.

(Baltazarr a laca é zonæzon ar er bassætte doh treitt Jésuss ; a vogue dehai ; a guemérr é gouronn hag é Sæptre a chom énn é sau à gosté. Enn eu Roué aral a rey éhalcé.)

Gasparr.

(Ar é zeulin, etc. a gan.)

Gasparr om-mé hanhuett ; né veennan quètt nahein
195. Hanaouéd aveitt Roué ; maiss deid-on d'adorein
Er Messi, Roué ha Doué ; aveitt ur hass d'enn Nean,
Enn déss quemerd, æll omp ur Horff hag unn inean.

Mœlkiorr.

(Ar é zeulin, etc., agan.)

Mœlkiorr é me hanhue Moriein drè accidantt
Hanaouèd ar menn Douarr ur Roné brass ha pouissant ;
200. Meitt berma mé guita enn inourr a voutt Roué ;
Mé veenn boutt servitourr dirac Roué er Rouanné.

Enn Æle Gabriéle.

(Eid er Huiriéss a larr.)

A hou tonœzonneu enn hou trugairécan
E-ouèss reid a galon, Princétt d'em Map bihan.

Baltazarr.

(A gan ag è sau, è gouronn ar é beenn.)

Enn Eure a veenn laréd é vou Roué er Hroaidurr ;
205. Uruss vou er Bètt-ma qùitt à oual avanturr,
É Rantelah a vou straouéd oll dré er Bétt,
Æll m'enn-déss larett teemp Izài er Profétt.

Melkiorr.

(Chante.)

Approchons donc nous trois ; ne soyons point paresseux,
pour adorer de cœur notre Dieu charitable :
offrons-lui de l'or, de la myrrhe et de l'encens aussi,
pour qu'il nous mette en bon lieu à la fin de notre vie.

(On allume deux cierges devant les images ; Joseph s'asseoit à côté de la Vierge.)

Baltazar.

(Sur ses deux genoux, entre Jésus et le peuple, sa couronne et son bâton royal à terre, son présent dans sa main gauche, chante.)

190. J'ai un royaume ; car d'un sang royal
Né, je suis sorti, mon nom est Baltazal ;
mais je connois un roi, plus grand jamais
il n'y en a eu ni il n'y en aura, né d'une Vierge.

(Baltazar met son présent sur l'escabeau aux pieds de Jésus, les embrasse ; prend sa couronne et son sceptre, reste debout de côté. Les deux autres rois feront de même.)

Gasparr.

(Sur ses deux genoux, etc., chante.)

On m'appelle Gasparr, je ne veux pas le nier,
195. connu comme Roi ; mais je suis venu pour adorer
le Messie, roi et Dieu ; pour nous envoyer au ciel.
il a pris, comme nous, un corps et une âme.

Mælkiorr.

(à genoux, etc., chante,)

Mœlkiorr est mon nom, noir par accident [2],
connu sur ma terre comme nn roi grand et puissant ;
200. mais à présent je laisse l'honneur d'être roi ;
je veux être serviteur devant le roi des Rois.

L'ange Gabriel.

(Pour la Vierge dit.)

De vos présents je vous remercie,
(ces présents) que vous avez donnés de cœur, princes. à mon petit fils.

Baltazarr.

(Chante et se lève, sa couronne sur la tête.)

L'or veut dire que l'enfant sera roi ;
205. il sera heureux dans ce monde-ci, à l'abri de mauvaise aventure ;
sa royauté sera répandue à travers le monde entier,
comme nous l'a dit Isaïe le prophète.

1. Pastorale française : Melchior suis nommé, Maure par accident.

Gasparr.

(A gan ag é sau, etc.)

Croaidurr leine a zoustérr n'enn don qué bétt ingratt.
E'zance zou me frezantt a ran à galon vatt.

Enn Æle Gabrièle.

(Eid er Huiriéss a larr.)

210. Gasparr, Deinn forh- abil saouéd ag er Rouanné
Larétt-tein, mé hou pétt, er Mistérr zou azé,
Pétra a senefi en E'zance a huélan,
Deitt quenoh é présantt d'em Hroaiduric bihan ?

Gasparr.

(A gan.)

O mam Croaidurr de zoué, Mam de Roué enn Ælett
215. Dré enn E'zance-man é hanauamp parfett,
Hou Mab a olvisco ah gannéd à zoué enn Tatt
Quer coh æll dou, quer cairr, quer pouissantt ha quer matt.

Mœlkiorr.

Recehuéd er Mirr-Zé, o me Salvérr Jésuss
A galon er ran deoh, na rétt qued er refuss,
220. Æll d'en neimb a deli hunn teennein à vizérr.
Hunn golhein enn é ouaid ar lein manné Calvérr.

Enn Æle Gabrièle.

(Eid er Huiriess a larr.)

Trugairécatt, Princétt, a hou tonæzonneu
E-ouéss bétt reitt t'em Mab, à greiss hou calonneu.

Enn Tri Roué.

(Digabæl ar ou deulin a gann ar unn dro.)

Guiriéss ni hou supli, à greizic hur halon,
225. Pédétt hou Map Jésuss aveid ér béhérion ;
Ma bardonnou dehai ou fauteu comætétt
Ma veintt gued er-ré Vad er Baraouiss salvétt.

Enn Æle Gabrièle.

(Eid er Huiriess a larr.)

Crédéd a dra certeinn é vein Avocadéss
Dirac Jesuss me Mab eitt ai ér Baradoéss.

(Lémél a-rérr el Limageu hag er pilætteu.)

Gasparr.
(Chante et se lève, etc.)

Enfant plein de douceur, je n'ai pas été ingrat :
de l'encens est mon présent, que je donne de bon cœur.

L'ange Gabriel.
(Pour la Vierge, dit)

210. Gasparr, homme très habile, sorti des Rois,
dites-moi, je vous prie, le mystère qui est là :
que signifie l'encens que je vois,
venu avec vous en présent à mon petit enfant?

Gasparr.
(Chante.)

O mère du fils de Dieu, mère du roi des anges,
215. par cet encens-ci nous reconnaissons parfaitement
votre fils à tout jamais né de Dieu le Père,
aussi vieux que lui, aussi beau, aussi puissant et aussi bon.

Mælkiorr.
(Chante.)

Recevez cette myrrhe-là, mon sauveur Jésus ;
de cœur je vous la donne, ne me refusez pas,
220. comme à celui qui doit nous tirer de misère,
nous laver dans son sang sur le haut de la montagne du Calvaire.

L'ange Gabriel.
(Pour la Vierge dit.)

Merci, princes, de vos présents
Que vous avez donnés à mon fils, du fond (*milieu*) de vos cœurs.

Les trois Rois.
(Découverts, à genoux, chantent ensemble.)

Vierge, nous vous supplions du fond de notre cœur,
225. priez votre fils Jésus pour les pécheurs,
pour qu'il leur pardonne leurs fautes commises
pour qu'ils soient avec les bons sauvés dans le paradis.

L'ange Gabriel.
(Pour la Vierge dit.)

Croyez assurément que je serai avocate
devant Jésus mon fils pour eux dans le paradis.
(On enlève (*enlever on fait*) les images et les cierges.

ROLL TRIVETT HA DÉUÉHAN.

Enn Æle Gabriéle, Enn Tri Roué.

Enn Æle Gabriéle.

(A larr d'enn Tri Roué enn ou sau.)

230. Cléhuétt, Rouéett déuott me zou deid a-bairh vatt
Eitt hou ç'avertissein d'obérr doh éhuéhatt.
Hérod, enn dinaturr, né glasque meitt hou lahein
Mar guæll ouah enn é di ur huéh hou ç'atrapein :
Ean a fal dehou goutt meænn é e-ouéss cavétt
235. Er Messi, d'el-lahein ; meitt guett Doué é goarnètt...
Disquétt d'ou Sugité er-péh e-ouéss gùelétt
Ma tougeind er gùirr Doué ha-mér hareintt parfétt.

(Enn Æle a dro der Boble hag a larr.)

Ha hui, Poble devott, quérétt d'er guérr a-beenn,
De gannein noelænneu ; enn amzérr er gouleenn.

(Mena verr énn ur Chapêle, enn æle a ra unn umble revélance.)

(A bé vérr , é hoari énn ur Chapéle)

COMPLIMAND A ZISPARTI.

Enn eu Æle, San Jozep, Enn Tri Roué, Hérode, Enn Ecuyérr.

San Jozep.

(E'creiss, unn tamig éraug er real, é doque æll dai, ar é beenn, distroeitt doh er Boble a larr.)

240. Poble, arnamp-ni quemérett squirr ;
Hemp rei E'zance, Eure na Mirr,
Provétt hou calon d'onn Salvérr,
A zou azé ar enn Autérr :
Pebunan nezé um deennou
245. E'r guérr pé él-léh ma carou.

(Oll enn Hoarierion a ra d'er gompagnoneah unn umble revélance ; hag enn Dud a ya enn eile arlærh éguilé, de broff, énn ur boquein d'enn Autérr.)

FIN.

ROLE TROISIÈME ET DERNIER.)

L'ange Gabriel, les trois Rois.

L'ange Gabriel.

(Dit aux trois Rois (*qui sont*) debout, m. à m. *dans leur se tenir debout.*)

230. Entendez, rois dévots, je suis venu de bonne part
pour vous avertir, pour vous faire faire attention.
Hérode, le dénaturé, ne cherche qu'à vous tuer,
s'il peut encore une fois dans sa demeure vous attraper :
il veut savoir où vous avez trouvé
235. le Messie, pour le tuer ; mais il est gardé par Dieu. —
Apprenez à vos sujets ce que vous avez vu,
pour qu'ils craignent le vrai Dieu et qu'ils l'aiment toujours.
(L'ange se tourne vers le peuple et dit.)
Et vous, peuple dévot, allez à la maison tout de suite,
pour chanter des Noëls, le temps le demande.

(Si on n'est pas dans une chapelle, l'ange fait UNE HUMBLE RÉVÉRENCE.)

(Lorsqu'on joue (*on est à jouer*) dans une chapelle)

COMPLIMENT DE SÉPARATION.

Les deux Anges, saint Joseph, les trois Rois, Hérode, l'Ecuyer.

Saint Joseph.

(Au milieu, un peu en avant des autres, le chapeau, comme eux, sur la tête, tourné vers le peuple, dit.)

240. Peuple, sur nous prenez exemple :
sans donner d'encens, d'or ni de myrrhe,
offrez vos cœurs à notre sauveur,
qui est là sur l'autel :
chacun alors se retirera
245. à la maison ou là où il voudra.

(Tous les acteurs font à la compagnie une humble révérence ; et les gens vont l'un après l'autre faire leur oblation, en baisant l'autel.)

FIN.

J. LOTH.

TWO IRISH 15TH CENT. VERSIONS

OF

SIR JOHN MANDEVILLE'S TRAVELS[1]

CLOGÁS s. *a belfry*. Acc. sg. Ata tor álainn mar clogcás [clogas] 58. 1. Eg. 134. 3 « *is a fair... tower for bells.* »

CLOICTECH s. « *a pinnacle* ». Dat. pl. moran do thoraib 7 do chloictighib. 57. 2. « *with many towers and pinnacles.* »

COIMHÉDAIDHE s. « *agovernor* » dat. sg. ata tem*pol* ic Jósep mac Iacóp dobí na choimh*éd* aighi ar an Eígipt. 59. 4: « *And there is the temple of I. the son of I. who governed Egypt.* » Ráinicc sé assin docum b*eith* ina choim*édaidhi* [coimétaigh] a ríghd*acht* Caradán 62. 2. Eg. 138. 2. « *afterwards he was governor and prince of Corasan.* »

COIMSECH adj. *potent, endurable*. N. sg. ní coimsech d'feraib an domain a fúaire an geimhr*idh* ara fatt budh thúaidh. 61. 1. « *therefore in the very north the land is so cold that no man may dwell there.* »

CUINGELL s. « *condition* » = coingiall O. R. *see* * LOMLÁN.

COINNEL-BÁTHAIM « *I curse* », *I excommunicate* O'R. 3 sg. pret. óir do báidh Macamétus con*n*le an duine do ibh*adh* fín. 57. 4. « *For... M. cursed all who drink wine — verb. noun* — Macametus... tuc air an coin*n*elbáth*adh* sin do denam. 57. 4. Eg. 134. 1. « *therefore he cursed the wine* ».

COMPÁS s. « *compass* ». G. sg. ata an tab*e*rnacul ar lár na h*e*gailsi ar cuma l*eth* compáis. 58. 1. « *In the middle of the church is a tabernacle... made in manner of half a compass* ».

CONÁIGH adj. *good, flourishing* G. sg. croch in gad*aighe* con*aigh* .1.

1. Voir le commencement de cet article au même volume, pp. 66-79, et pp. 210-224.

Dismus. Eg. 129. 3. N. sg. in croch... inarcroch*adh* Dism*us* in gadaighi conáigh. 54. 4. cf. conach *luck, fortune* O'Don. Supl. Conaidh'*soft, gentle* O. R.

CORNÉL s. « *a corner* ». Dat. sg. don tœb tes do chornél na h*e*gailsi 57. 3. Dat. pl. moran do thoraib 7 do chloictig'hib 7 do chornel*aibh*. 57. 2 « *with many towers, pinnacles and corners* ».

DÁN s. *fate, destiny, lot.* N. sg. nír lamh œn rideri a faicsin 7 ní lémha, *no* coti an rid*e*ri da fuil an dán an pócc do thab*air*t. 55. 4. na nethe bís a cinded 7 an dán doib — *B. of Fen. p.* 38. *In the Bible* — ag déunamh réimh fhíadhnuise air na neithibh do bhí a ndán do Chríosd d'fulang. I Pet. I. 11. *Still current.*

DERNA s. « *palm of the hand* ». O'Don. gr. p. 105. Acc. pl. Atait daine in*n*ti lomna*n* do cleitech úile *acht* a n-aighte 7 a n-d*e*rnanna. Eg. 146. 4 *Modern Muns. pl.* déarnacha. Tadhg G. p. 44.

DÍNITI s. « *dignity* ». Acc. sg. issé in t-imp*er*... dobir c*ach* díniti da fuil ar f*edh* a tigernais fein amach. 55. 1.

DÍ-SCÓEILIUDH ? « *dissolving* » Gen ? sg. At*a* do thes innti co tuitit dœine sis ara cossaib innti, le m*éd* díscóeilti in tesa. 63. 4. « *but it is so warm there in that Isle that mens members hang down to their shanks for the great dissolving of the body* ». boill *or* magairledha *must be supplied before* dœine.

DÍUCI s. *a duke; a serpent ?* N. Du. da díuci. x. 7 tri xx 7 tri c*éd* íarla. 69. 4. maradub*airt* in fáidh co ticfadh asa Babiloin díuci ? do tsluicf*idh* an doman uile. 60. 2. Eg. 136. 3. « *for the prophet saith « out of B. shall come a serpent that shall devour all the world ». read* draicc ? — *I may have misread it.*

ELLACH s. « *cattle* ». N. sg. is imdha a hellach. 61. 1. « *there are plenty of cattle* ». G. sg. ac timain eallaigh. 64. 4.

ENGLAS s. *a mixed drink.* O'R. acc. sg. Ibid englas donít*her* do bainne 7 d'uiscci. 68. 1. « *a beverage that is made of milk and water together* ». Englas .i. uisce glas. Corm. p. 18.

EIS-SÍDHCHÁIN s. « *discord, strife* ». acc. sg. adúbrad*ar* c*o*rab de thainic c*ach* eissídhchain dobí a*cu*. 53. 3.

EIRE s. *a burden.* dat. sg. each *con*a díllaitt 7 cona srían 7 a heire óir uirri. 68. 2. « *a horse saddled and bridled* ».

ESSGAMHAIN pl. « *eels* ». N. pl. bíd essgamhai*n* [easganna] ann ambíd. x. troighti f*ich*et ar fad [in c*a*ch easgain*n* dibh]. 63. 3 Eg. 139. 2. « *In that river they find eels 30 ft. long or more* ».

FARCAN s. *a welt of leather.* acc. sg. ? inn*us* co n-ithdís creassanna 7 s*en* broga 7 farca*n* 7 f*er* crín. Eg. 135. 1. « *nor did they abstain from*

girdles and shoes, and the very leather which belonged to their shields they pulled off and gnawed: the very whisps of old hay became food ». Jos. Whist. trans. IV. p. 195.

FAR *from* farradh? *company* prep. *along with*, 3 sg. M. leigfidhter an ben can losc*cadh* 'na foch*air* [losg*adh* fair]. 64. 1. Eg. 139. 4 *the woman is not burnt with him*. Ni luidhen*n acht* œn úair afarr*adh* cac*h*a mná [far én mnái] dib. 65. 2. Eg. 140. 3. ca*ch* uile cined ar bith a foch*air* a cheile [a fare *cele*] 56. 1. Eg. 131. 4. an bord ararcaith [suídh] an tigerna bíadh a fhoc*air* a aps*tal* [do caith*emh* a coda*ch* fairé na apstal] 60. 3. Eg. 136. 4. ni luighend sé a farr*ad* a mná [a faré mnaí] acht tri húaire 'sa bliad*hain*. 69. 4. Eg. 145. 3. faré maighdenaibh. Eg. 146. 3. dobí mor*an* do rid*iribh* cr*istaidhi* faris, m*ar* atait aníugh. Eg. 146. 3 « *with him* ». do an 'na fhoc*air* [faris], an oidhchi sin. 62. 2. Eg. 138. 2. *he staid with him*. 3 sg. F. do loigh 'na foch*air* [faria]. 55. 4. Eg. 131. 3. *he lay with her*. 1 pl. dobí farinn fein Eg. 146. 1 [*in our company*]. 2 pl. inarthar*ad* [faribh] Eg. 138. 1. *with you*. 3 pl. F. Ge do r*achaidh* fariu in uair b*udh* ail leis fe*in*. Eg 137. 2. *though he have intercourse with them (the women), whenever he please*.

FEIDM s. « *service* ». N. sg. Bídh a fhis ac œn duine dib cred is feid*m* dó. 67. 2. « *Every man knoweth well what service he shall do* ».

FÍCH s. « *wrath* », *anger* acc. sg. da facaíd le ferg no le fich ar duine, m*ar*baid lena suilibh é. Eg. 146. 2. « *If they behold any man with wrath, they slay him with the look* ».

FISICE s. « *physician* ». Is imdha fisici [fisige] annsa cath*air* sin. 60. 4. Eg. 136. 4.

FISICECHT s. « *physic* ». G. sg. Lucas sybisc*elidhe* ac fogl*aim* fisic*echta*. 60. 4.

FÓIRIM *I assist, aid, relieve*. O'R. 3 sg. pr. ind. at*a* soith*ech*... ina coimédar an ola sin a com*air* dœine eslán 7 fóiridh iatt on gallruib 61. 1. « *there is a vessel... to receive the oil of which they give to pilgrims, for it healeth many sicknesses* ». 2 sg. impr. a Dé uile *chu*machtaigh ma dochí tú cora'b breg do curiud oram, sœr 7 foir me a s*lig*thoir na cin*edhach*. Eg. 134. 1. « *she made her prayers to our Lord, that as she was not guilty, he would help her* ».

FORGNEM s. *buildings*. N. sg. forgnem ál*aind* [tighthi roaille]. 61. 2. Eg. 137. 2 « *fair houses* ». *It is found in the* 4 *M*. acc. sg. Ro mhillset Tir Aodha uile... eitir fhér, arbhar 7 foirccnemh (*buildings*) A. D, 1419, 1492. Gen. sg. ag losccadh foirgneamh (*dwellings*) A. D. 1431. Acc. pl. foirgnéamha do losccadh leó. A. D. 1434. *Also in Bebel's Bible*. tuitidh an foirgneadh. Eccl. 10. 18. G. sg. créd é an sórt fairgnithe so. Mark 13. 1.

FÚACHAS s. *a burrow, foxes earth.* Acc. sg. aderait... *con*dingne sin*nech* fuáchais [fuáchus] annsa sli*ghidh* dothaircc Alax*ander*. 69. 1. Eg. 144. 2. « *a fox shall make there his trail, and burrow a hole where king A. made the gates* ». gen. sg. le*n*aid hé docum a fuáchaisi. 69. 1. = fo + cuas ? *cave, hollow, like those in a sea cliff.* Kerry cf. is and di*no* ata in charrac cocuasta. L. Br. 159[a].

FUILIGHIM « *I hurt* », *wound.* 3 sg. pr. hab. an tí im*ur*cuirfes cloch dib sin, ní fuilighen*n* [fuiligheann] iárnn air choidhchi. 65. 1. Eg. 140. 3. « *for he who carries any of them upon him may not be hurt by iron or steel* ». *From* fuil *blood.*

FUIRMEDH s. *framework, setting.* N. pl. fuirmighi [*fuirmedha*] a leaptha d'ór 7 do safir. 69. 4. Eg. 145. 3. « *The frame of his bed is of fine sapphire* ». cf. fuirmeadh O'R. *a seat, foundation.* fuirm*edh* .1. indeall no *cur*. O'Dav. gl. fuirmedach *in* remfuirmedcha [gl. præpositivœ] S. G. 212[a] *from* fuirmim *I set, place.* Wind. wrtb.

GAINMECH, GAINMIDHE. adj. « *sandy, gravelly* ». Atá tír ghainm*ech* mín it*er* na cnoc*aibh* sin. 69. 3. « *Beyond... is a great plain all gravelly* » is urchóid*ach* gainmidhi in tal*am* sin. 61. 1. « *Tartary is a barren country and sandy* » acc. sg. conuigi in muir ngainmhidhi. 69. 3 « *unto the gravelly sea* » dat. pl. co slighth*ibh* gainmidhi. 56. 3. « *where the way is sandy* ».

GELLTANAS. s. *a promise.* N. sg. in gelltan*us* 7 na min*n*a dob*er*id chel*e*. ní coi*m*lid é. Eg. 137. 4. « *none of them holdeth faith to another* ».

GIÚSTAL s. « *jousting* ». G. sg. inad... inambíd an t-imp*er*i... ac fé-ch*ain* giustala [na*n* gíustala] 7 œnaigh. 54. 3. « *Therein is a fair place for joustings or for other plays and sports* ». Tigitt rideri ara n-ech*aibh* 7 bíd ac dénam gíust*á*la ann*s*a halla. 67. 3 « *then they make knights to joust in arms full lustily* » acc. sg. ina denaíd giustail. Eg. 130. 3.

GRAIBÉL s. « *gravel* ». Gen. sg. poll graibeil [gainim] 56. 2 « *the foss... all full of gravel* ». Dat. sg. an glaine don*it*er don graibel sin. 56. 3. « *the glass made of that gravel* » acc. sg. bith gáoth mór... cuires an gr*a*ibél [gainim] trina chéle, 56. 2.

GREADHAN s. cf. greadhan *agreat noise* M[c] *L. and Dew. Dic.* innus go taibhs*ter* gr*e*adh*a*n do daí*naibh* uarann, gumbí se lan do trumpadh*aibh* 7 d'adharc*aibh* 7 do tabu*raibh*. Eg. 146. 1. « *In that vale men hear often times great tempests and thunders... as it were of tabors and nakeres and trumpets* ».

GREIDH s. = *O'R's* greith *a jewel, precious stone.* G. pl. Dochóidh... 'san uaimh, co fac*a* in ingen is caoi*me* doconnairc conuicci sin riam. . 7 im*m*forc*r*aid indm*u*sa 7 cloc*h* uasal ms. clocu asal 7 greighidh aile

[clo*cha* buadha 7 g*r*eidh*edh* n-uasal] an a timcell. 55. 3. Eg. 131. 2. « *there he saw a damsel ... and she had much treasure about her* ».

GRENNUGUDH. s. « *menace* ». G. sg. at*a* an lamh ele don deilb sin i*n* airdi 7 a hag*haidh* siar mar chom*ar*tha grennaigthi ar luc*ht* an uilc. 53. 1. « *the other hand he lifts up towards the east, in token to menace the misdoers* » cf. Bá gér gabthech grennaigthech. T. Troi 2022 (*menacing*).

GRINNELL s. « *the bottom* « *of the sea.* Dó cu*r*thai cleitech étrom indte 7 do leicedh sí sin i*ch*tar co g*r*in*n*ell e. Eg. 135. 4 « *it will sink to the bottom* ».

HALLA s. « *a hall* ». G. sg. a timchill a halla. 66. 3. os cínn an halla 66. 3. os cínn an halla Eg. 145. 4. a tatt *cethr*i piléir *fich*it óir fan halla sin. 66. 2 « *in the hall* ». G. pl. condi*n*gnadís... paigi*m*ei*n*t na talladh. Eg. 142. 2 « *they make therewith pavement to halls* ».

IDHROIPIS s. *dropsy*. N. sg. Dogab idhroipis adhuthm*ar* an t-Ir*húath* sin. 58. 4.

IMLOCHTADH s. « *passage* », *pass, defile.* G. sg. F*é*daitt siatt, m*a*d ail léo fein, can dol do*c*um imlo*cht*aidh [-gh] *tar* muir rúaidh. 52. 4. Dat. sg. B*er*bent is ainn don imlu*cht*adh [imlo*cht*ad] sin. 68. 3. Eg. 143. 4. « *That passage men call the Derbent* ». *There is nothing in the Eng. corresponding with the first quotation, but it may refer to the defiles of the Red Sea, mentioned by Josephus* B. II. C. XV. *where he says the Egyptians drove the Hebrews into a narrow place and seized on the passages by which they thought the Hebrews would fly, shutting them up between inaccessible precipices and the sea.* = im + slochtad ? cf. slochd *a pit, hole* O'R. Gael. Dic. slochdach *full of pits, dens, hollows, cogn. with* N. H. G. schlucht *and* slocim, sluccim. Wind. Wrtb.

IMM-FAIRE. s. *keeping watch.* Dat. sg. Tarla do m*a*c duine [boi*cht*] do im*m*faire trí lá 7 tri n-oidhchi do denam. 62. 4 « *at another time the son of a poor man watched the hawk* ».

IN-DIGHTI pass. p. part. ? *having been burnt?* anúair brist*er* nó gerrt*ar* iatt [is] gúal dogeibt*er* astigh in*n*tu a com*ar*tha indighti [in digt*us*]. 59. 3. Eg. 135. 4. « *when we break or cut them in two, we find within ashes and cinders, which is token that by wrath of God the cities... were burnt and sunk into hell* ». Cf. Iondóighte adj. *combustible* O'R. *but here seems to be gen. sg. p. part. pass. of* in-dáighim. *The meaning of the name of the great* T. de Danann *king*, Indagda drech ruaid LL. II[r] *otherwise* eocho ollathair = all fader ? LL. g[b] *may possibly be referred to this word.*

INDME s. « *rank* ». G sg. 7 tig*er*nuidhidh a chinidh do réir an uáisle 7 an i*n*dme [in*me*] féin. 66. 3. Eg. 142. 1. « *other great lords of his lineage... according to their rank* ». suidhid bantigernadha an tighi... do

reir an úaisle 7 an *in*drem [*ínme*] fein. 66. 3. Eg. 142. 1. « *according to their ranks* ». Cf. ónd fhogur inméth inna digaim (*from the intrinsic sound of the digamma*. Asc.) Sg. 7[b].

INN-FHUAIR adj. « *cool* ». Comp. is do thal*main* caithid a cuid docum cuma*d* ínnfhuaire doibh é. 56. 1. « *that they may be the cooler* «. In sruth somblasta don uis*ci* indfhuar. L. Br. 122[a].

INDREM s. v. *INDME. Cf. tinnramh .i. friotháileamh. O'Cl. Salt. na R. *index*.

LÍNAIM « *flow* » *like the tide*. 3 sg. rel. Ata muir mór gr*a*ibeil isin tír sin lin*us* 7 traidhes [traighi*us*]. 69. 3. Eg. 145. « *In this country is the gravelly sea... and it ebbs and flows in great waves* ».

LOCADH *a wink?* acc. sg. Cidhbé choidéol*us* œn loc*adh* [locadh] and so choidhchi, nach cuir*fidh* sé a bonn ar an sœg*ul* ó sin súas. 62. 4. « *for if he sleep he is lost, that never men shall see him more* ». Cf. lochd, lochdain, *nap, wink of sleep*. O'R.

LOCAIM *I hinder, baulk* O'R. 7 na dœine do b*eith* ullamh dochum b*eith* ana cristaig*hibh* [doibh] t*re* fheb*us* an dl*ighedh*, co locait é t*re* olc*us* choimlitt na cr*is*taighi é. 62. 1. « *So that they who should be turned by our good examples to the faith of J. C. they are drawn away alway through our evil living* ».

LOM-LÁN adj. *very full*. Atat cin*edh*aigh annsa fásaig*h* sin lomla*n* do droch cuingill (— gell R.). Eg. 133. 2. « *who are a people full of all evil conditions* » *i.e. the Bedawin*.

LOM-NÁN adj. *quite full* N. sg. ata faithche... lomna*n* (lán R.) do rós. Eg 133. 4. is lom*m*nán do cloch*aibh* búadha. 66. 3. lomnan do deam-n*aibh* Eg. 146. 1 « *all full of devils* ». Dat. sg. ata an crann fo lomna*n* anora a*cu* Eg. 133. 4 « *they do great worship thereto* ».

MAGHNÉS s. *magnet*. N. sg. is inan*n* an t-adham*us* 7 a madhnés [maghnes]. 63. 3. Eg. 139. 2. « *the adamant that is the shipman's stone* ». D. sg. annsa mhaighneis. 63. 2.

MAINER s. « *kind* » *manner, sort*. N. sg. ca*ch* uile mainer [cinel] eisg. 65. 2.

MAIRNÉLACH s. *a mariner*. O'R. N. pl. is leissin doníatt marnel*aigh* na l*eth*e tes uile eól*us*. mar doníatt mairnel*aigh* na tœibi túaidh. 64. 3. Eg. 140. 1.

MANDÁIL s. F. « *Maundy* » acc. sg. corabé a leth*éd* sin d'arán dobí ac ar Tigerna-ne in úair dorinne sé an mhandáil dá espogaib, día dhardáoin [manndail 7 isé in la sin] cennlá. 55. 1. Eg. 130. 4. « *Because our Lord made it of such bread when he made his Maundy* ». G. sg. Dardœin man*n*dala i*n*diu. 69. *bot. marg.* Dardain mbandal aniu L. Br.[c] *low. marg.*

Translated at p. 40 *by « Thursday of the « woman meeting »* [?] *today ».* Dia dardóin mandala *(on Maundy Thursday)* 4 M. A. D. 1476. *Maundy is generally derived from L.* mandatum, *through Fr.* maundé. *The Irish termination may be compared with* *paghail *(paving), a concurrent form with* *paighiment *from* pavimentum, *but adapted from the Eng. word, like* pinntél, offrail *from painting, offering,* giústal *jousting.*

MERUGUDH s. *aimless wandering.* Dat. sg. cidh*edh* chena is œn do mile dogéb*adh* an tslig*e* chóir dochum a tíre féin, arson imatt na slig*edh* anamb*eth* duine ar merug*udh*, mona b*é*dis gr*a*sa Dé aicci. 64. 4. « *Yet of a* 1000 *persons, not one might happen to return to his country: for... men may go by a* 1000 *different ways, that no one could be sure of returning exactly to the parts he came from unless... by the grace of God* ».

MÍNE s. *gentleness.* Dat. sg. Issi eisimplair Cr*ist*... do lenfidis ar mine 7 ar buai*ne*, ar der*c* 7 ar trocaire. 61. 4. « *They should be simple, meek and true and full of alms deeds, as Jesus was* ».

MITAL s. « *metal* ». Acc. sg. ni fhuil mital ar dom*an*. 56. 3. « *any kind of metal.* Dat. sg. eid*edh* im an ech*aibh* do mitaill [mital]. 63. 1. « *their horses coverings are of the same* » i.e. *of cuir-bouilli.*

MONADH s. 1. *mintage.* 2. « *sort* », *kind?* cf. W. bath *which has I think the double meaning.* N. sg. cidhbé toradh [mo*n*adh tor*aidh*] bís ac an chomthinol-sa do b*e*rid nuimir a hœn. x. don torad so chuicci sin, a soith*e*ch airgit. 67. 4. Eg. 143. 2. « *Then the prelate gives them some sort of fruit, to the number of* 9, *in aplate of silver* ». Dat. sg. An bord ara caithen*n* bíadh d'ór 7 dona cloch*aibh* is úaisle in a thír 7 a tristéil [tris-deil in buird] don monadh c*éd*na. 69. 4. Eg. 145. 3. « *and the pillars that support the tables are of the same precious stones* ».

OIRIBER? *a garden?* G. sg. b*e*ridh leis é co dor*us* oirib*er* [óirebt*er*] na mainisdrech inambíd mórán do crannaib úaisle. 66. 1. Eg. 141. 2. « *the almoner carries what remains to the garden* » garrdha *is used for garden at* 66. 2. Perhaps from L. herbarium. W. herber *y S*t *Greal index. For the self developped* i cf. Hoirebert — Herbert 4 M. A. D. 1430, 1432.

OIFIG s. F. *office.* G. sg. a fíadn*ai*si in esp*uig* 7 luchta na hoifici uile. 54. 1. « *before the bishops and the masters of the law* ». Dat. sg. oc*us* bli*adain* no bitis in an oific hi petarlaic. L. Br. 228 *low. marg. found in the Bible and still in use.*

PAGHAIL s. *paving* « *pavement* ». D. sg. a hurlár ara na phagail [farail] do mharmair glé ghil. 58. 3. « *well paved with white marble* ».

PAIGHIMENT s. « *pavement* » acc. sg. acht fament [paigim*ent*] ina hal-l*adh*aib 7 ina séom*radh*uib. 66. 4. Eg. 142. 2 « *but... pavements to halls and chambers* ».

PÁILIS s. « *palace* ». N. sg. ata pailis sciamach. 54. 3. Dat. sg. ó palás. 56. 3.

PEILÉR s. « *pillar* ». N. sg. an pilér [in peilér]. 58. 2. acc. pl. peileir, pileir.

PEIRSE s. « *a perch* ». Dat. sg. ata caislen... 7 dealb seabaic ar p*er*si and. 62. 3. « *There is found a sparrow hawk upon a fair perch* ».

PINNTÉL s. *painting*. Dat. sg. ata... clár isan balla 7 delb Muire air, arna pi*nn*téil comaith. 60. 4. « *in the wall is a table... on which formerly was painted an image of our Lady* » acc. sg. Cros cr*ai*nn can pindtél, can ór, can cloich úasal. 69. 4 « *one plain wooden cross* ».

PINNTIÚRACH *a painting, picture*. N. sg. mairidh in pinntiúracht [pe*nn*t*ur*acht] fós. 58. 1. Eg. 134. 2.

PIS s. « *pease* ». N. sg. ní fásann fin, na pis, na pónair e ann. 61. 1.

PUDAR s. « *dust* ». Dat. sg. cor scribad*ar* litre*ch*a lena m*er*aib a pud*ar* mull*aich* na cnoc sin. 54. 3. « *in the dust of those hills they wrote letters and figures with their fingers* ».

RAIBÉR s. « *river* ». N. sg. at*a* raiber laimh re cathair Acón. 56. 2. « *near the city of A. runs a little river* ». G. sg. o Constantinople go cenn in raib*ir* sin. 62. 3. Dat. sg. is imdha íascc an[nsa] rabeir [ráibér] sin. 60. 3. Eg. 136. 4. acc. sg. t*ar* an raibér renab*ar* strcét om barroc. 53. 1.

RÍATAD adj. *broken in 'of animals'*. Gen. pl. Atat .x. mile elefint ríata aicci. 67. 3. « Elephants, tame and others ». l. each riata la Ciaran. Fél. March 5 note. « 50 *tame horses.* »

SANAS s. *greeting, salutation O'R.* Dat. sg. mar dogab torrches ó shanais Gaibrieil. 61. 2.

SBÉIS s. *liking; heed, care O'R.* N. sg. ní fhuil sbéis arbith a*cu* a sbreigh. Eg. 140. 4 « *they make no force of riches* ».

SCELLAN *s.* « *a grain* », *pip.* acc. pl. Tucc sé c*eth*tri scellai*n* do thor*a*d in croind dan dúaidh a ath*air* — do chuir na scellain fa bun a thengadh. 53. 3. « *he gave him 3 grains of the same tree of which his father ate* ».

SCENUIDE pl. *bits*, « *pieces* «. acc. pl. doni*t*er scenuide becca da féoil. 65. 3. « *they chop all the body in small pieces* ».

SÉLA s. « *a seal* ». G.sg. arson tsela ant-Sabhdáin. 58. 3 « *with his great seal* » acc. sg. anúair dochídd Serrisdínidh an séla sin. 58. 3.

SEILCHE s. « *a snail* ». Dat. sg. tri c*éd* cós bís ar gach seilche dibh Eg. 140. 4. N. pl. Atat seilch*edh*e insin n-oilen sai*n*. 65. 2.

SÉPÉL s. « *a chapel* ». N. sg. an sépél. 59. 2. Dat. i Sepél an rig — isin sépél. 53. 4. 62. 2. acc. sg. ní fuil temp*ul*, na sepél... ann 56.4.

SIRÍNE s. « *a cherry* ». G. pl. a cosm*u*iles crand airn*edh* nó shiríned. 55. 1. « *As it were of plum trees or of cherry trees* ».

SLIGHTHOIR s. *an evader O'R. but here it means, slanderer* v. *FOIRIM.

SLIMM adj ? dat. sg. is d'arán tslim*m* [slím pluír] donít sacramint na hecl*aisi* [na haltora]. 54, 4. « *The make their sacrament of the altar of un leaven* (*tharf, in some editions*) *bread* ». *I cannot explain. In the dict. one finds* Slim, *slippery*; *slim, deceitful. Gael. Dic. slim, sleek O'R. For unleaven*, deserbdi .1. cen serbi pectha Wb. 9b. la harán nemdescaigthe. Salt. na Rann 3914. *The word* « *tharf* » O. E. thearf, *may have been misunderstood.*

SO-DHAING adj. *easy*, *opp. of* Do-dhaing. N. sg. 7 ni soghai*ng* [hur*u*sa] annsin *acht* an trath bís imforcraidh sne*ch*ta ar muin an oighre. 61. 1. Eg. 137. 1. « *For no man may pass by that way well, except... when the waters be frozen and snow upon them* ».

SOINEND s. « *clear weather* », *opp. of* doinenn gl. nubes, nubilum. Sg. 49b. dat. sg. dochídh daeine a soi*n*ind maith ar in cnoc sin hí. 62.4. Eg. 138. 4. « *Men may see it afar in clear weather* ».

SÓINMICHE s. *favorable circumstances.* G. sg. Do cit*er* cuitt do Sheghor an aimsir tsoinm*iche* as an muir súas. 59. 3. « *Some part of it still appears above water... when it is clear and fine weather* » adj. sóinmech gl. secundus. Sg. 69b.

SOLEIR s. *cellar* « *stable* ». N. pl. 7 soleir fútha sin ambíd an eich. 54. 3 « *stables... for the emperor's horses* ».

SPÍSRACH, SPÍSRADH s. « *spice* ». G. sg. ina benaid daine imarcraidh spis*r*aigh. Eg. 133. 3. « *where men draw out of the earth a thing... which they eat instead of spice* », Nom. pl. is imdha a spísartha. 66. 2. « *its spices* ». Dat. pl. atharr*aidh* athr*aighedh* R. in tob*ur* sin bal*adh* sbísr*aigh* do sbisarth*aibh* examla ca*ch* œn úair 'sa ló. Eg. 139. 3. R. 64. 1. « *a ...well which has the odour and savour of all spices; and at every hour of the day it changes its odour and its savour diversely* ».

SPOR s. « *spur* ». N. pl. ní bíd spuir [sbúir] ac marcshl*uaigh* an tire-[sin] dognáth. 68. 1. Eg. 143. 2. *The older word* cinteir gl. calcar Sg. 50a *must have fallen into disuse.*

SREABH s. *a stream, the passage of milk in the teat of a cow. O'Don. Supl.* dat. pl. mararblidh a cídhi 7 an bainni do blidh annsin mairidh béos ann aran marmair nderge ana sreab*haibh* gela. 57. 4. « *so that the traces may yet be seen all white in the stones* » sreb gl. fistula. Carls. Cod. 39c sreb « *stream* ». Salt. na Rann. *Index. Here it means* « *streaks* ».

STÁID c. F. « *state* », *condition*, G. sg. Do fhiarf*aighiu*sa don t-Sabhdan crett tuc fis staite na cr*istaidhe*. Eg. 138. 1. « *I asked him how he knew the state of the Christians* ».

STATÚID s. « *statute* ». N. sg. an dara statúid [statúidhe] 67. 1. Eg.

142. 3 acc. pl. do roi*ne* staúide [statúidhe] 7 dlig*hedha* [dligtena] núa. 67. 1. *Stéd* s. *a steed* acc. sg. dobeir *fer acu* mul *nó* stéd gléghel don imperi. 67. 3. Nom. pl. *ceth*tri sdéda fán carpat. 67. 4.

SUÁITHENTA adj « *principal* ». N. pl. Na doirrsi is suáithenta [a suai*chi*nta] at*ad* ar an cathr*aigh* sin, is do cloich búadha ren ab*ar* sardínés íad. 69. 4. « *the principal gates of his palace are of the precious stones called sardines* ».

TAGRA s. « *a dissension* », *law suit*. N. sg. ca*ch* días it*er* ambí cúis nó tagr*a*[agra], scribtar da dhuilléóig dóib 7 cuirt*er* annsa laim sin íad. 64. 2. Eg. 139. 4. « *when there is any dissension between two parties, and each of them maintains his cause, both parties write their causes in two bills and put them in the hand of S*t *Thomas* ».

TÁIRNIG 3 sg. pret. *finished* v. Tarnic. T. Troi *Index* mar is lúaithe co tairnig [terrnig] le sin do rada. 57. 3. Eg. 134. 1. « *and when she had said this* ».

TÁOBHAIM « *I trust in* », *rely upon*. 3 sg. rel. pr. ind. Is mó táob*us* sé na fisicci cr*is*tuidhi oldátt na serrisdín*ech*. 67. 3. « *for he trusts more in the christian leeches than in the Saracens* ».

TÉCHT = t-écht ? N. sg. isí in mhuir t*écht* deala*igh*is it*er* Araíp 7 tír Iúda. 59. 3. Eg. 135. 4, « *The Dead sea divides the lands of India and Arabia* ». G. sg. Caislen Maicin anaici mara Técht 60. 1. Eg. 136. 2. « *The castle of Macharyme near the Dead sea* ». Dat. sg. O muir técht sair. 59. 4. Eg. 136. 1. « *in going eastward from the Dead Sea* ». Cf. eacht *a catastrophe* O'R. *with pros.* t. *It may be the same as* — Cessáir ar hur mara h-Eig. Germáin uad síar ria glan*r*éir. L. L. 135[b] *though Cæsarea was on the sea of Galilee and Hermon to the north of it.*

TECHT TAR. *speaking of, about any one.* Ní lámhthar te*cht* t*ar* a bás ó sin súas a fhiad*hnaisi* a charad. 68. 2. Eg. 143. 3. « *And after the emperor is thus interred, no man shall be so hardy as to speak of him before his friends* ». *Used in the Bible* do thionnsgain Iŏsa theachd thar Eoin ris an gcoimhthionol. Math. XI. 7. O'R. *has* tiacht air, *talking, treating of.*

TESBACH s. « *heat* », *sultriness, hot weather O'R.* N. sg. bídh fúacht [ro mór] 7 tesb*a*ch [mor] co gar dha chéle innti. 61. 1. « *The temperature passes suddenly from extreme heat to extreme cold* ».

TEASTÁIL s. *want, defect O'R.* N. sg. bíd t*us*dail do dha b*liadhain* ar fairge, ag dul 7 ag techt. Eg. 142. 1.

TIGERNTUS s. *dominion, kingdom*. Dat. sg. Do labras do righdh*acht* [7 do tigernat*us*] Maghnais Cánu*is*. 68. 3. Eg. 143. 4. do tigerntus [tiger*nus* R.] Maghn*uis* Cánu*is*. Eg. 144. 1. acc. sg. is ara shon sin do leicibhar bhar tigernt*us* (tigernas R.) duine (*read* dúinne) Eg. 137. 4.

TINNABRAD s. *sleep* O'R. (tionabhradh) acc. sg. Dorinne se infhaire sin ca*n* tinnabrad codl*a* do denam. Eg. 138. 3. « *Once a king of Ermony ... watched that hawk some time* ». *Here it must mean a* « *wink* » *of sleep.*

TREBAIRE s. *tillage* acc. sg. ní dénaid áitiugh*adh,* na trebaire. 57. 1. « *they make no habitation there. These people do not till the ground* ». *It has this meaning too in the Bible.* is sibhse treabhaire Dé. 1 Cor. 3. 9. Dei agricultura estis. Vulg.

TRÉTÚIR s. *a traitor.* W. traettur. Dat. pl. do tre*t*urach*aibh.* Eg. 134. 2.

TRISTÉIL s. *a trestle ?* « *legs of a table* » *quoted at* *MONADH.

TUGHA ? *read* gortugh(th)a *? gen. of* gortugudh. Do rind*edar* sin moran tugha an a*ghaidh* air 7 fhonamhait fói. 54. 1. « *and there he was examined and reproved and scorned* ». *The corresponding passage in Eg. seems, for a paragraph of some* 30 *lines in R. has been condensed into* 8 1/2 *lines, to be* — Bidh a fhis *gor* cui*redh* a *trí* hinad*aibh* coroin fa cenn Issa da gortu*gudh* 7 d'fanamhad fái. Eg. 130. 1. gortúghadh, *hurt, wounding O'R.* 3 sg. pr. pass. gortaigther iarum in clerech desin *is pained thereby* Fél. Feb. 8. *note* — gortigim gl. sallo. Sg. 187[a].

UINDIMENT s. « *ointment* ». G. sg. soithech óir lán do manda 7 d'ui*n*dim*e*nt úasal. 58. 4. acc. sg. coi*m*litt ui*n*dimi*n*t d'áirighthi dib. 63. 4.

URFUIGELL s. *arbitration* O'Don. Suppl. *a favorable judgement ?* Acc. sg. Cidhbé imurcras diamont... dob*er* gr*a*sa an gním 7 an urfhuighill dó an *aghaidh* a namat. 63. 2. « *He who carries the diamond.... It gives him victory over his enemies in court and in war* » fugall, fugell gl. negotium adversus alterum. Wb. 9[c].

JOHN ABERCROMBY.

MÉLANGES

DU LANGAGE SECRET DIT *OGHAM*.

O'Donovan dans sa Grammaire Irlandaise, p. XLVIII, rapporte le passage suivant d'O'Molloy [1] : « Obscurum loquendi modum, vulgo *Ogham*, antiquariis Hiberniae satis notum, quo nimirum loquebantur syllabizando voculas appellationibus litterarum, dipthongorum, et tripthongorum ipsis dumtaxat notis ». Ce langage secret était en usage vers l'année 1300, comme le montrent les *Annales de Clonmacnoise* citées au même endroit par O'Donovan : « A. D. 1328. Morish O'Gibelan..., an eloquent and exact speaker of the speech, which in Irish is called Ogham, ... ended his life this year » [2].

Un glossaire de cet Ogham nous a été conservé en partie dans le *Dúil Laithne*. M. Stokes, qui a publié le *Dúil Laithne* dans ses *Goidelica* [2], p. 71 et suivantes, fait observer avec raison que dans ce document beaucoup des mots glosés sont des mots irlandais usuels déformés simplement par l'insertion de lettres ; mais il n'y a pas reconnu les caractères distinctifs de l'écriture secrète appelée *Ogham*. Les déformations de mots qu'on observe dans le *Dúil Laithne* consistent ordinairement en ce que une ou deux lettres de chaque mot ont été remplacées par le nom que ces lettres portent dans l'alphabet irlandais, par exemple *d* par *daur;* de là 148. *daur-un* = *Dun*. Devant les voyelles les noms des lettres sont souvent transformés en adjectifs au moyen du suffixe *-ach*, *-ech*, et ce suffixe est intercalé avant la désinence, exemple : de *tinne* (T) : *tinnech*,

1. Grammatica latino-hibernica Nunc compendiata, authore Rev. P. Fr. Francisco O Molloy Ord. Min. Strict. Obseruantiae in Collegio S. Isidori S. Theol. Professore Primario, Lectore Iubilato, Et Prouinciæ Hiberniæ in Curia Romana Agente Generali. Romae, ex Typographia S. Cong. de Propag. Fide. MDCLXXVII, in-12, cinq feuillets non numérotés et 286 pages. Le passage cité se trouve à la page 133. (*H. d'A. de J.*)

2. Comparez l'édition des *Annales des quatre Maîtres* donnée par O'Donovan en 1851, t. III, p. 537, note. (*H. d'A. de J.*)

d'où 185. *tinnech-air* = *Tair;* de *muin* (M) : *muinech*, d'où : 99. *muinch-idh* = *Midh*. Souvent l'aspiration de *-ach, -ech* est supprimée : 98 *muinc-edhg* = *Medhg*. — Les voyelles sont fréquemment omises, exemple : 65. *muin-coll* = *M*[*a*]*C*. Si dans le nom de la lettre on a trouvé déjà les consonnes qui dans le mot suivent cette lettre, on ne répète pas toujours ces consonnes. Exemple : 95. *sail-alm* écrit pour *SA*[*ill*]. quand il faudrait, ce semble, *sail-alm-aill* ou *sail-ailm-ill* pour représenter le mot irlandais ; 265. *coll-ue* = *Cu*[*il*]*e*, qui rigoureusement devrait s'écrire *coll-uile ;* 247. *cert-ros-ar* = *C*[*eth*]*Rar;* de même 60. *fern* = *F*[*er*]. Des consonnes sont aussi omises sans ce motif, ainsi 55. *muin-drech* = *M*[*er*]*drech*. De bien plus fortes mutilations se produisent comme 175. *atroi-bethe* = *atru*B[*art*] ou même 140. *tinne* = *T*[*alam*], 17. *luis* = *L*[*ám*] [1]. En outre d'autres altérations peuvent être admises, telle que l'emploi de non aspirées au lieu d'aspirées ; ainsi on a mis 262. *ni*[*n*]*-ec* = *Nech* [2] ; *o* pour *a* par exemple 151. *ond-los-bu* (.i. *Albu*) = *OLbu ;* ou bien une *n* a été ajoutée à la fin du mot : 40. *sgillenn,* lisez *s-coill-en-n* = *sCian*, etc.[3]. Beaucoup de formes bizarres peuvent être attribuées à l'état de corruption dans lequel le texte nous a été transmis. Je ne me livrerai pas sur cette matière à de nombreuses conjectures : je vais simplement citer les exemples qui concernent chacune des lettres de l'alphabet *Beth-luis-nion*, en reproduisant les noms de ces lettres telles que nous les font connaître le *Book of Ballymote* (Rhys, *Lectures*[2] 339) et le *Book of Lecan* (O'Donovan, Grammaire, p. XXXII).

B (Ball. *bethi*, Lec. *beith*) : 84. *bet-roisg-en-n* (.i. bairgen), 175. *atroi-bethe* (.i. adrubuirt), 177. *beiti-d* (.i. ata) = *Bid*, 261. *do-betha-grés* (.i. dogrés) = *doB*[*ith*]*grés*, probablement aussi : 53. *beth-los-ach* (.i. bathach, lisez *bláthach ?*), 113. *bethan*, lisez *beth-onn ?* (.i. bo), 258. *imbethrar*, lisez *im-beth-rach ?* (.i. im[b]arach) ; — avec *-ch :* 279. *betch-ennacht* (.i. bennacht) ; c'est d'après ce mot qu'est formé 280. *met-chennacht* (.i. mallacht). — On reconnaît une imitation du même genre dans : 64. *geitheille* (.i. giolla). — En outre il est possible que *bethe* soit contenu dans 20. *bethul* (.i. biach), 45. *betbec* (.i. blath), 134. *betenghort* (.i. bech), 159. *bethb* (.i. dub), peut-être même dans 128. *bedban* (.i. bradan), 268. *betlim* (.i. deabaid), 50. *sebath* (.i. sgiath).

L (Ball. Lec. *luis*) : 151. *ond-los-bu* (.i. albu), 179. *lorum*, lisez *los-*

1. Toutefois on trouve aussi chez O'Cléry un mot *luis .i. lam* (*Rev. celt.*, V., 19).
2. Cp. 178. *achobar .i. acobar.*
3. M. d'Arbois de Jubainville me fait observer que les lettres omises sont souvent celles qui, dans l'écriture ordinaire, peuvent être remplacées par des signes abréviatifs ; tel est l'*a* de *mac*, l'*h* des sourdes aspirées, tel est *er* dans *merdrech*, *fer*, etc.

um (.i. liom), 180. *los-ob* (.i. lib), 182. *loisi,* lisez *lois-s ?* (.i. lais), 239. *dur-lus* (.i. dal), 37. *de-les-g* (.i. deilg), 17. *luis* (.i. lamh); — avec gutturale : 80. *loisg-ester* (.i. lestar), 147. *loircis,* lisez *loisc-ir* (.i. ler), 152. *losc-an* (.i. lan), 163. *loisc-ia* (.i. liath, lisez *lia ?*), 181. *losc-a* (.i. leo), 223. *onn-bea-lasc-a-n* (.i. obele), 237. *losc-og* (.i. log). — Sont douteux : 21. *losuill* (.i. caull), 32. *luisnech niamnach* (.i. léne), 53. *beth-los-ach* (.i. bathach, lisez *bláthach ?*), 146. *certlus* (.i. cealbh, lisez *cell ?*), 203. *colluisuid* (.i. coblaigid), 209. *idluisne* (.i. itarmna), 277. *blaistiud* (.i. seinm).

F (Ball. *fern*, Lec. *fearn*) : 60. *fern* (.i. fer) ; — peut-être 169. *ferim,* lisez *ferni* ou *fernir* ? (.i. fir).

S (Ball. Lec. *sail*) : 95. *sail-alm* (.i. saill), 216. *sal-ur* (.i. siur), 249. *seal-sor* (.i. sesior), probablement aussi 126. *orail,* lisez *o-sail* (.i. eilit) = *oS ;*— peut-être : 198. *sailscon* (.i. snadud), 229. *sailble-dhach* (.i. saitech), 21. *losuill* (.i. caull), 49. *giusalath* (.i. guin no giuchnadh).

N (Ball. *nin*, Lec. *nion*) : 286. *clo-nin-tinne* (.i. cluinnte), 262. *niec,* lisez *nin-ec* (.i. nech), 263. *nion-ac* = *Nach* [1] ; — avec une gutturale : 191. *a-ninch-es* (.i. andes), 192. *aninoibiar,* lisez *a-ninch-iar* (.i. aníar), 166. *meinichet,* lisez *me-ninch-et* (.i. mennat). — Sont douteux : 259. *iniongort* (.i. inocht), 106. *ninan* (.i. tiompan), 139. *ninon* (.i. nimh), 205. *nionta* (.i. cainti), 206. *brainionta* (.i. banchainte), 69. *eonann* (.i. ian).

D (Ball. *dur*, Lec. *duir*) : 66. *daur* (.i. dia), 109. *daurrusus*, lisez *daur-rus-uth* (.i. druth), 114. *daur-aílm* (.i. damh), 148. *daur-un* (.i. dun), 170. *dair-et* (.i. teit, lisez *deit*), 171. *dair-i* (.i. do, lisez *di ?*), 172. *duir-ib* (.i. doib), 173. *daur-ub* (.i. duibh), 234. *dur-uit* (.i. deit), 239. *dur-lus* (.i. dal), 245. *an-dur-is* (.i. andis), 256. *an-duir-iu* (.i. andiu), 257. *an-duir-e* (.i. andee), 290. *dur-unad* (.i. dunad). — Il y a peut-être une gutturale dans 254. *aoin-derc-iach* (.i. ahoendeg) [2] ; — sont douteux : 1. *dairtinne* (.i. duine), 37. *durbuid* (.i. deilg), 115. *duraibind* (.i. dartaid), 211. *daurlar* (.i. lar), 240. *adaurutan* (.i. alægoucan), 276. *eoindir* (.i. ann), 221. *eoindir* (.i. innsi), 224. *derclíte* (.i. dúinnte).

T (Ball. *tindi,* Lec. *tinne*) : 286. *clo-nin-tinne* (.i. cluinnte), 15. *tionnor* lisez *tionn-on ?* (.i. ton), 140. *tinne* (.i. talamh) ; — avec une gutturale : 185. *tinneach-air* (.i. tair), 186. *tinnic-es* (.i. tes), 187. *tinnich-iar* (.i. tiar), 188. *tinnech-uaidh* (.i. tuaidh), 189. *tinnich-is* (.i. tis), 190.

1. Cette glose est réunie à la suivante dans le ms.
2. Mais cp. 255. *dærnoerciach* (.i. adhodeg).

tinnech-uas (.i. tuas), 242. *ro-thinnich-t bas* (.i. dacuaidh bás) = *roThét bás.* — Sont douteux : 1. *dairtinne* (.i. duine), 59. *oirthine* (.i. oigthigerna), 67. *tinim* (.i. tine), 156. *gortinne* (.i. fiacaib no beir no tug no tabair)[1], 78. *creithne* (.i. criathar), 197. *collterniud*, lisez *coll-tinn-iud ?* (.i. codlud).

C (Ball. Lec. *coll*) : 28. *der-cuill* (.i. derc), 40. *sgillenn*, lisez *s-coill-en-n* (.i. scian), 65. *muin-coll* (.i. mac), 104. *cul-orn* (.i. corn), 105. *cul-aire* (.i. cornaire, lisez *caire ?*), 110. *eabad-coll* (.i. ech), 119. *muins-cuill*, lisez *muin-cuill?* (.i. muc), 120. *collar*, lisez *coll-ur* (.i. cu), 142. *usgulie*, lisez *us-cull-e* (.i. uisge), 167. *coill-iuch* (.i. crioch), 194. *ar-coll-ait* (.i. ar gccuit), 197. *collterniud*, lisez *coll-tinn-iud ?* (.i. codlud), 241. *cun-cul-ut* (.i. cutut, lisez *cucut*), 248. *coll-cur* (.i. cuigiur), 265. *coll-ue* (.i. cuile), 266. *coll-uicenn* (.i. coicenn), 267. *cun-cull-um* (.i. cugum), 273. *un-cull-ut* (.i. ocut), 274. *un-cull-um* (.i. ocumm), 275. *iom-coll-amair* (.i. imcomair), 278. *coll-umac* (.i. cumac) ; — sont douteux : 6. *eochaille* (.i. einech), 48. *collann* (.i. calg), 71. *collscoin* (.i. cuirm), 73. *coillsge* (.i. cuad), 93. *collruim* (.i. feoil), 176. *onncaill* (.i. adhlaic), 200. *caill* (.i. cler), 203. *colluisuid* (.i. coblaigid), 235. *scillber* (.i. siorlaige).

Q (Ball. *quert*, Lec. *queirt*) : 164. *cert* (.i. cidh), 207. *cert-rann* (.i. ceturn, Stokes : ceturranna), 230. *cestne*, lisez *cert-ne* (.i. cena), 233. *foi-cert* (.i. focen), 247. *cert-ros-ar* (.i. cetrar) ; — sont douteux : 146. *cert-lus* (.i. cealbh, lisez *cell ?*), 228. *maincirt* (.i. mitig), 77. *scartlann* (.i. scaball). — 215. *bert-ros-a[r]* (.i. frater) résulte peut-être d'une transformation de *beth-ros-ar* d'après *certrosar*.

M (Ball. Lec. *muin*) : 55. *muin-drech* (.i. meirdreach), 65. *muin-coll* (.i. mac), 135. *muin-rois* (.i. mor), 137. *man-aith* (.i. maith), 217. *muin-gort* (.i. mag), 119. *muins-cuill*, lisez *muin-cuill ?* (.i. muc) ; — avec une gutturale : 24. *muinc-edan* (.i. medhón), 83. *muinc-ir* (.i. mír), 91. *minc-ill*, (.i. mil), 98. *muinc-edhg* (.i. medhg), 99. *muinch-idh* (.i. miodh), 183. *roi-minc-ailg* (.i. romairg, lisez *romailg ?*), 220. *munch-aol* (.i. maol), 225. *mainic-iall* (.i. mall), 226. *mainc-ir* (.i. cir, lisez *mír ?*), 227. *mainc-il* (.i. mil), 243. *munc-orbadh* (.i. marbadh), 281. *mainc-esg* (.i. mesg). — Sont douteux : 3. *muinbuid* (.i. menma), 217. *muinsgith* (.i. mag), 228. *maincirt no munghort* (.i. mitig), 214. *man-ros-ar* (.i. mater), avec addition de *ros* d'après l'analogie de 215. *bertrosar* (.i. frater) ; puis *manrosar* a fourni le modèle pour 213. *anrosar* (.i. pater).

G (Ball. Lec. *gort*) : 63. *eon-gort* (.i. ingen), 96. *gorgruth*, lisez *gort-*

1. Cp. 271. *goirtnide* (.i. tabair).

ruth (.i. gruth), 97. *gort-rus* (.i. grus), 217. *muin-gort* (.i. mag). — Sont douteux : 259. *iniongort* (.i. inocht), 44. *gortlomnach* (.i. gemin), 88. *gortan* (.i. cainenn), 107. *gortran* (.i. cuislinn), 134. *betenghort* (.i. bech), 156. *gortinne* (.i. fiacaib no beir, etc.), 271. *goirtnide* (.i. tabair), 210. *gortrailbhe* (.i. caoindealbh), 218. *garta* (.i. guth).

R (Ball. Lec. *ruis*) : 84. *beth-rois-gen-n* (.i. bairgen), 109. *daurrusus*, lisez *daur-rus-uth* (.i. druth), 135. *muin-rois* (.i. mor), 199. *com-rois-ge* (.i. comairce), 246. *at-reis-iur* (.i. atriur), 247. *cert-ros-ar* (.i. cetrar). D'après ce modèle on a formé : 250. *sechtrosar* (.i. secht), 251. *ochtrosar* (.i. ahocht), 252. *nærosar* (.i. naoi). 215. *bert-ros-a*[*r*] (.i. frater), qui a livré le modèle pour la formation de : 214. *manrosar* (.i. mater), 213. *anrosar* (.i. pater), 288. *muinrosar* .i. (muinter), cp. 33. *carosar* (.i. corrtair) ; — avec une gutturale : 127. *rosc-on* (.i. rón), 263. *roisc-iut* (.i. riut), 264. *roisc-iam* (.i. riam) ; — sont douteux 31. *crosar* (.i. ionar), 57. *eorosnach* (.i. abb), 117. *rosca* (.i. cáiridh), 86. *anros* (.i. arbar), 253. *leited ni etrosar* (.i. leth ficit), 39. *crisgeo* (.i. gaoi).

A (Ball. Lec. *ailm*) : 90. *ailm-is* (.i. as), 95. *sail-alm* (.i. saill), 114. *daur-ailm* (.i. damh), 238. *ailm-in* (.i. alainn), 287. *alm-aig* (.i. adaigh), 34. *ailm-si* (.i. asan) ; — sont douteux : 72. *muadailm* (.i. oilldearb), 26. *cuitheilm* (.i. cluas).

O (Ball. Lec. *onn*) : 223. *onn-bea-lasc-a-n* (.i. obele), 244. *a-oinnd-ir* (.i. aonar), 222. *ornuit*, lisez *onn-uit* (.i. tret, lisez *uait*), 151. *ond-los-bu* (.i. albu), 34. *oind-si* (.i. asan), 273. *un-cull-ut* (.i. ocut), 274. *un-cull-um* (.i. ocumm). D'après ce modèle ont été formés : 241. *cunculut* (.i. cutut, lisez *cucut*), 267. *cuncullum* (.i. cugum) ; — douteux : 29. *coimhgeall*, lisez *c-oinn-cheall ?* (.i. cochall), 56. *ondach* (.i. aithech), 89. *roinn* (.i. coirm), 113. *bethan*, lisez *beth-onn ?* (.i. bo), 132. *onduenne*, lisez *ond-muin-e ?* (.i. uma), 150. *oinciu* (.i. ere), 176. *onncaill* (.i. adhlaic).

U (Ball. Lec. *ur*) : 120. *collar*, lisez *coll-ur* (.i. cu).

E (Ball. *edad*, Lec. *eadhadh*), cp. EA (Lec. *eabhadh*) : 110. *eabad-coll* (.i. ech) ; — sont douteux : 112. *ebathan* (.i. lair), 111. *ebandan* (.i. ech).

I (Ball. *idad*, Lec. *idhadh*) : 92. *ioda-mm* (.i. im) ; — peut-être : 195. *edmam ar ndoib* (.i. eabam ar ndeogh).

Dans quelques mots on a ajouté au nom de la première lettre la syllabe *scith* (= g ?) : 217. *muin-sgith* (.i. mag), 58. *rois-*[*s*]*cith* (.i. ri)[1]

1. C'est probablement le mot *sceith* « aubépine » ; v. *Ancient laws of Ireland*, IV, 146. Il figure comme nom de la lettre *h* dans un autre alphabet (Rhys, l. c.).

ou la syllabe *-buid* : 3. *muin-buid* (.i. menma), 37. *dur-buid* (.i. deilg), comparez 155. *tinbuid* (.i. erges). On a composé à l'aide de deux adjectifs 14. *drog-mall* (.i. druim). On a ajouté la syllabe *-bar* au commencement du mot dans : 135. *mabar* (.i. mor), 7. *sabar* (.i. suil), 131. *arbar* (.i. argad), 147. *liber* (.i. ler), comparez 16. *cufar* (.i. cos), 8. *sropur* (.i. sron), 140. *tamor* (.i. talamh). Le mot 121. *caipist* (.i. cat), a été formé par composition avec *péist* « bestia » ; il a servi de modèle à 122. *luipist* (.i. luch). Le *dúil Laithne* ne contient donc pas exclusivement de l'Ogham, comme le montre d'ailleurs la grande quantité d'autres mots qui ne sont pas formés d'après les principes ci-dessus énoncés.

On aura remarqué l'emploi de la lettre *q* (*cert*) à côté de *c* (*coll*). Doit-on conclure de là que ces jeux d'esprit remontent jusqu''au temps où l'on distinguait encore le *qu* du *c?* Je ne le pense pas. On paraît avoir choisi *cert* principalement quand on avait à exprimer le groupe phonétique *ce-* (*ci-*), tandis que le plus souvent *coll* répond à un *c* placé devant une voyelle large : *a*, *o*, *u*. Que la connaissance de ce jargon ait été jugée une qualité digne d'être mentionnée dans les annales, cela ne parle pas trop en faveur de la culture intellectuelle de l'Irlande au moyen âge.

R. THURNEYSEN.

Iena.

EARLY MIDDLE IRISH GLOSSES

FROM RAWLINSON B. 502.

Rawlinson B 502 is a ms. of the beginning of the twelfth century preserved in the Bodleian library ; and the following glosses occur on the fragment of Tigernach's Annals with which the codex now commences.

Fo. 1. a. 2. .i. osunn (gl. rutro). Context : Remus occissus est rutro pastorali a Fabio duce Romuli ob uallum saltu transilitum. The *s* of *sunn* is dotted.

1. b. 1. .i. noereged (gl. querentis) Context : propter deprecationem Ezechiæ q*u*erentes superbiam Sinchirib.

2. b. 1. .i. in*n*afannacon (gl. cloacas). Context : Romanos ludos instituiit muros et cloacas ædificauit, capitolium extruxit.

5. a. 1. *in marg.* ish*í*so sectmain danel (gl. et ex illo tempore sí numerare uelis .lxx. annorum ebdomadas us*que* ad Christum poteris rep*e*rire).

5. b. 1. Lib*e*r pat*e*rda (gl. zenones). The gloss continues in Latin : Lib*er* P*a*t*er* *enim* steno d*i*c*i*t*ur*. Galli *autem* Stenones uocant*ur*, Lib*er*u*m* Patre*m* hospitio recip*e*runt. Context : Galli Zenones duce Brennio Romam inuasserunt.

b. b. 1. cista (gl. muncipalem). Context : ius eis ciuium et mun[i]cipalem ordinem concedens æquali honore cum Græcis.

Commentary.

ó ṡunn (by a staff), *sunn* dat. sg. of *sonn* = W. *ffon*, urkelt. *s(p)ondo*.

no-ereged 2dy pres. act. sg. 3 of *erégim, arégim*, a compound of *ar* and *égim* formed, perhaps, from the interjection *é* as οἴζω (in δυς- οἴζω) from οἴ.

inna fannacon (the sewers) : here *fannacon* is the acc. pl. of a neut. stem; it is an ἅπαξ λεγόμενον. The *fann* is cognate apparently with Lat. *unda*, Lith. *vandu*, O. Norse *vatn*. Whether the *-acon* is a compound suffix or the second element of a compound like ὑδραγωγεῖον, I am unable to decide.

Is hi so sechtmain Danel (this is Daniel's week') : cf. Daniel IX. 24 : Septuaginta hebdomades abreviatae sunt super populum tuum, etc. *Sechtmain* borrowed from *septimana*.

Liber-paterda (gl. Zenones, i.e. Senones), an Irish adjective formed from the Latin *Liber-Pater*. For the explanation of the name *Senones* see Isidorus, Origg. lib. ix. ed. Otto: Galli autem Senones, antiquitus Xenones dicebantur quod Liberum hospitio recipissent.

Císta a derivation of *cís* borrowed from *census*.

Whitley Stokes.

16 *April* 1886.

BIBLIOGRAPHIE.

Early Britain. Celtic Britain, by J. Rhys, M. A., professor of Celtic in the university of Oxford. Second edition, revised; London, Society for promoting Christian knowledge, 1885, in-12, XIV et 325 pp. avec deux cartes et une planche.

Les lecteurs de cette revue savent avec quelle compétence M. Rhys traite les questions qui concernent la philologie celtique. En lisant les excellents mémoires dont il a enrichi notre recueil, ils ont tous été à même d'apprécier personnellement le mérite du savant professeur d'Oxford; ils ont en outre au moins entendu parler du livre si plein de science qu'il a publié en 1877 sous le titre de *Lectures on Welsh philology* et dont la première édition, épuisée en quelques mois, a dû être presque immédiatement suivie d'une seconde[1]. Je ne doute pas qu'un certain nombre d'entre eux n'ait consulté et même étudié à fond cet instructif ouvrage.

M. Rhys ne s'est pas contenté de produire des travaux d'une érudition approfondie qui sont forcément destinés à un groupe restreint d'amis de la science. Il a voulu consacrer au grand public une partie de ses veilles. De là le charmant volume dont nous avons entre les mains la seconde édition. La première date de 1882; la seconde a paru trois ans après.

L'objet de ce livre est de mettre tout homme lettré à même de connaître quelle est, dans l'état actuel de la science, la réponse que l'on doit faire aux principales questions agitées relativement à l'histoire et à l'ethnographie de la Grande-Bretagne pendant les temps antérieurs à l'invasion anglo-saxonne. Après un récit historique qui constitue une sorte d'introduction, il expose quelles races ont habité l'île à cette époque reculée, à quoi on les distingue et ce que l'on sait d'elles. Comme sources, M. Rhys laisse de côté l'archéologie qui n'est pas son domaine, il se borne aux documents historiques et linguistiques. Il serait fort à désirer qu'il trouvât en France un émule capable d'écrire avec la même compétence ce qu'a été notre pays dans les premiers siècles de son histoire.

1. Voir plus haut, t. III, p. 280; t. IV, p. 116.

Il y a cependant quelques points de détail sur lesquels j'ai des critiques à soumettre au savant auteur. Ainsi, quand il entame l'examen des textes historiques les plus anciens qui concernent les Iles Britanniques, il débute (p. 5) en nous disant qu'au cinquième siècle avant notre ère Hérodote ne connaissait ni la Bretagne ni l'Irlande; puis il passe aux écrivains des siècles suivants. Le fragment d'Hérodote, livre III, chap. 115, par lequel débutent les *Monumenta historica britannica* de Henry Petrie, peut en effet être résumé comme le fait M. Rhys. Mais, même dans un livre élémentaire, il me semble qu'un témoignage aussi important devrait être présenté d'une façon moins rapide et plus claire. En lisant dans son entier le chapitre 115 du livre III d'Hérodote, en se reportant ensuite au chapitre 13 du livre IV du même auteur, où Aristée de Proconnèse est cité, et en rapprochant ces textes d'un fragment de Damaste de Sigée qui date du même siècle et qu'Etienne de Byzance nous a conservé [1], on constate que suivant la doctrine reçue en Grèce au cinquième siècle avant notre ère, il y avait au nord-ouest, au delà du continent européen, une mer distincte de l'ensemble formé par le Pont-Euxin, la mer Egée, l'Adriatique et la Méditerranée; il existait une mer qu'on appelait « l'autre mer », τὴν ἑτέραν θάλασσαν; dans cette mer se trouvaient, disait-on, des îles d'où provenait l'étain, κασσίτερος, et auxquelles on avait donné pour cette raison le nom de Cassitérides. Hérodote ne rencontra personne qui eût vu de ses yeux cette mer du nord-ouest. Il se crut en conséquence autorisé à en contester l'existence, conclusion bien hardie et peu logique chez l'historien qui, ailleurs, avec un tact critique si remarquable, admet l'authenticité des traditions d'après lesquelles les Phéniciens auraient jadis accompli autour de l'Afrique un voyage de circumnavigation [2].

La citation qui, chez M. Rhys, suit celle d'Hérodote, se présente à mon avis avec une erreur de chronologie. M. Rhys place avant Pythéas, qui vivait dans la seconde moitié du quatrième siècle avant J.-C., l'enquête faite sur la Bretagne par un des Scipions, comme nous l'apprend l'historien Polybe cité par Strabon [3]. Le Scipion dont il s'agit ici est, ce nous semble, P. Cornelius Scipio Aemilianus né en 185 et mort en 129 avant notre ère; ce fut probablement en se rendant au siège de Numance au commencement de l'année 133 que Scipion Emilien, prévoyant pour les Romains la nécessité prochaine de vastes conquêtes au nord-ouest de

1. Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 65, fragment 1. Etienne de Byzance au mot ὑπερβόρεοι.
2. Hérodote, livre IV, c. 42. Cf. livre I, c. 202.
3. Livre IV, c. 3, § 2; édition Didot, p. 158, l. 4-9.

l'Europe, ou se faisant l'organe de la curiosité de Polybe son ami, demanda sur cette région, aux Marseillais et aux Gaulois voisins de Marseille, des renseignements qu'on ne lui donna pas. Ce fait, placé par M. Rhys antérieurement au voyage de Pythéas, lui est, croyons-nous, postérieur de deux siècles.

M. Rhys conserve sur l'expédition si hardie et si féconde de Pythéas l'ancienne opinion combattue par Müllenhof et croit que l'audacieux voyageur grec pénétra dans la Baltique, au lieu de s'arrêter à l'embouchure du Rhin comme l'a soutenu le savant allemand dont nous regrettons la perte récente[1]. Il est probable que la question sera longtemps discutée, et malgré ma préférence pour la doctrine de Müllenhof, je ne puis contester à M. Rhys le droit de la repousser. Admettons donc, si l'on veut, un instant, que le navire qui conduisait Pythéas aurait atteint l'embouchure de la Vistule (p. 6). Mais je ne me rends point compte des raisons que peut avoir eues M. Rhys pour dire que Posidonius ait visité la Grande-Bretagne (p. 8). Si Diodore de Sicile a copié chez Posidonius ce qu'il rapporte de cette île, il est également vraisemblable que Posidonius a parlé de la Bretagne par ouï-dire. On a sur la vie et les voyages de Posidonius des renseignements très détaillés. On sait qu'il a visité l'Espagne, la Sicile, la Dalmatie, l'Illyrie, enfin la Gaule Narbonnaise[2]. Tout ce qu'il nous donne d'indications précises sur les mœurs celtiques paraît se rapporter aux populations de la Gaule Narbonnaise et se trouvait probablement dans la partie de ses *Histoires* où il racontait la conquête de cette région par les Romains, 125-118 avant J.-C.[3]. Il ne nous semble donc nullement démontré que le célèbre écrivain grec ait jamais pénétré dans les Iles-Britanniques.

Mais ces critiques ne portent que sur des détails du préambule historique. La partie la plus importante du livre est celle qui traite de l'ethnographie de la Grande-Bretagne. C'est à la fois la plus développée et celle où la science approfondie du linguiste qui a tenu la plume donne à ses assertions le plus d'autorité. Suivant lui, il faut distinguer dans la population des Iles-Britanniques trois couches successives : la première, étrangère à la race indo-européenne qu'elle a précédée ; les deux suivantes, celtiques l'une et l'autre, mais de deux rameaux différents que nous appellerons l'un gôïdélique, l'autre gallo-breton. Suivant M. Rhys, les Gallo-Bretons n'avaient pas terminé la conquête de la Grande-Bre-

1. Müllenhof, *Deutsche Altertumskunde*, t. I, p. 495.
2. Janus Bake cité par Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 246.
3. Charles Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 251, 259-262.

tagne quand les Romains s'y établirent ; et notamment, chose fort curieuse, les Gôïdels, ancêtres des Gaels d'Ecosse et des Irlandais modernes, auraient encore occupé la pointe sud-ouest de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire le territoire des *Dumnonii* (Devon et Cornwall) du cinquième au septième siècle de notre ère. Les *Dumnonii* étaient des Gôïdels suivant M. Rhys (p. 216). Cependant il est difficile de considérer comme Gôïdels la plupart des émigrants qui, de la Grande-Bretagne, sont venus fonder en France, au cinquième et au sixième siècles, les petits états de la Bretagne armoricaine ; ils y ont porté précisément le nom des *Dumnonii*, et y ont créé un royaume de *Domnonia* qui comprenait les quatre diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol [1] ; la langue que ces émigrants ont implantée chez nous est à peu près identique à celle qui s'est parlée en Grande-Bretagne dans le pays des *Dumnonii* jusqu'au siècle dernier et qui est connue sous le nom de cornique; or cette langue appartient au rameau gallo-breton et non au rameau gôïdélique, comme l'exigerait la doctrine de M. Rhys.

Sur quoi se fonde M. Rhys pour soutenir que la population du territoire des *Dumnonii*, c'est-à-dire des comtés modernes de Devon et de Cornwall, était de race gôïdélique, dans les siècles qui ont suivi la domination romaine et même dans les siècles précédents ? Le voici : on a découvert dans cette région cinq inscriptions funéraires gravées dans les siècles qui ont immédiatement suivi la chute de la domination romaine et qui appartiennent évidemment au rameau gôïdel de la race celtique. Cela résulte de la langue de ces inscriptions qui n'a pas changé en *p* le *q* primitif [2]; c'est établi aussi par l'emploi de l'écriture dite ogamique dans trois d'entre elles [3]. Mais de ce que cinq Gôïdels ont été enterrés dans le territoire des Dumnonii, durant la période qui s'écoule de l'an 400 à l'an 700 environ, conclure que toute la population de ce territoire était gôïdélique à cette date me semble très hardi. La doctrine la mieux fondée me paraît toujours être celle qui était anciennement reçue, à savoir que la population gallo-bretonne de cette région fut opprimée, vers l'époque où les Romains abandonnèrent l'île, par un petit groupe d'envahisseurs venus d'Irlande et appelés par les textes ordinairement *Scôti* ou *Scotti* [4], mais aussi et

1. Aurélien de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Prolégomènes, p. CLXXXVII. Voir aussi la notice de M. De la Borderie sur les princes de la Domnonée dans la *Biographie bretonne* dirigée par P. Levot, t. I, p. 543 et suivantes.

2. *Lectures on Welsh philology*, deuxième édition, p. 401, nos 86, 87 ; p. 405, n° 102.

3. *Lectures on Welsh philology*, 2e éd. p. 400, n° 85 ; p. 401, n° 87; p. 402, n° 89.

4. Scotorum cumulos flevit glacialis Ierne. Claudien : *De IV consulatu Honorii*, vers 33 ; édition Teubner-Ieep, t. I, p, 69, ligne 1. Le quatrième consulat d'Honorius

d'abord *Hiberni*[1]. Quand l'invasion saxonne contraignit une partie des *Dumnonii* à émigrer sur le continent de la Gaule, ils y portèrent une langue bretonne, mais toutefois mélangée de quelques noms gôïdéliques. La plupart d'entre eux prononçaient *prenn* un mot qui veut dire « arbre », c'est la prononciation ordinaire du breton moderne. Mais quelques-uns cependant, comme M. de Kerdrel me le faisait récemment remarquer, conservaient à la consonne initiale de ce mot sa valeur gutturale primitive, ainsi que l'établit la charte du *Cartulaire de Redon* qui commence ainsi :

Notum sit omnibus quod dedit Portitoe et Connual Cranuuikant et Cranquarima et quicquid potuissent eradicare de silva...

Cette pièce date de l'année 837[2]. Quelques-uns de ces émigrants substituaient au *v* initial primitif de leur nom l'*f* goïdélique : tel était *Fracan*, père de saint Guénolé qui a donné son nom à une commune du département des Côtes-du-Nord, aujourd'hui appelée *Ploufragan*[3]; tel est le *Finus*, témoin d'une charte de l'année 858[4] ; tels sont vers la même époque les témoins du nom de *Finitan*[5]. Le nom propre *Fili* porté par d'autres témoins vers le même temps[6] est identique au nom commun irlandais *fili*, aujourd'hui *file*, que les Anglais traduisent par « poet ».

Il y avait donc quelques Gôïdels mêlés aux *Dumnonii* qui vinrent fonder sur le continent gaulois le royaume de *Domnonia*. Mais ils étaient l'exception, comme les cinq grands seigneurs dont M. Rhys et M. Hübner nous ont fait connaître les pierres tumulaires découvertes en Angleterre dans les comtés de Devon et de Cornwall. Le mot cornique *freg* « femme », avec son *f* initial = *v* est aussi un monument laissé par les Gôïdels de la *Dumnonia* britannique dans la langue bretonne de leurs compatriotes insulaires[7].

eut lieu en 398. ..... Totam cum Scotus Iernen Movit ..... Claudien, *De consulatu Stilichonis*, t. II, vers 251-252, *ibidem*, p. 239 Le consulat de Stilicon date de 400.

1. Solis Britanni Pictis modo et Hibernis assueta hostibus *Incerti panegyricus Constantio Caesari*, c. 11 ; édition Teubner-Baehrens, p. 140, lignes 10-11. Ce panégyrique a été prononcé à Trèves en 296. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, § 301, 8. Les *Scots* dont il est question à des dates postérieures sont donc des *Hiberni* comme dans les vers de Claudien cités à la note précédente. Voyez sur ces Scots Ammien Marcellin, l. XX, c. 1, § 1 (an. 360) ; l. XXVI, c. 4, § 5 (an. 365), l. XXVII, c. 8, § 5 (an 368) ; et *Pacati panegyricus Theodosio augusto*, § 5. Dans les *panegyrici latini*, éd. Baherens, p. 275, ligne 7.

2. Aurélien de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, p. 13

3. Sur *Fracan*, voyez la notice de M. de la Borderie dans la *Biographie bretonne*, t. I, p. 545. Cf. Morice, *Mémoires pour servir de preuve à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 176, qui a écrit, à tort, je crois, *Fraecanus* pour *Fracanus*. On trouve cependant en Irlande le nom propre *Fraechan*.

4. *Cartulaire de Redon*, p. 96.

5. *Cartulaire de Redon*, p. 92, 202, 203. Cf. *Fintan* dans le *Chronicon Scotorum*, aux années 603 et 613, édition Hennessy, p. 66, 74.

6. *Cartulaire de Redon*, p. 9, 129, 130, 206, 207, 220.

7. Gr. C², p. 1069.

Une autre doctrine que M. Rhys soutient avec beaucoup de science et de séduction, mais qui malgré le grand talent d'exposition de l'auteur érudit me paraît douteuse, c'est que les Pictes seraient une population non celtique (p. 244) dont la langue proviendrait de la même source que le basque (p. 174). L'argument principal de M. Rhys est que saint Colomba, Irlandais comme on sait, c'est-à-dire Gôïdel, arrivé dans le pays des Pictes à l'âge de quarante-deux ans, était obligé de recourir à un interprète pour se faire comprendre, sinon de toute la population picte, au moins d'une partie d'entre elle [1]. La preuve ne me paraît pas décisive. Je me trouvais il y a quelques jours à la Société des Antiquaires de France à côté d'un prêtre breton du diocèse de Quimper qui me racontait que la semaine précédente, appelé à entendre une femme en confession, il n'avait pu se faire comprendre d'elle, parce que cette femme était du diocèse de Vannes où l'on parle un dialecte très différent de ceux qui sont usités dans le diocèse de Quimper. Ce phénomène linguistique constitue une fréquente entrave au ministère sacerdotal parmi les Bretons de France. En conclura-t-on que le vannetais n'est pas une langue celtique ? Evidemment non. Pourquoi raisonner autrement lorsqu'il s'agit du picte ?

Les noms d'hommes pictes que nous ont conservés par exemple Adamnan et Bède sont la plupart évidemment celtiques : ainsi un des Pictes que saint Colomba convertit par interprète s'appelait Artbranan. Ce nom est irlandais. Ce n'est pas une difficulté, répond M. Rhys ; il y a tel Gallois qui porte un prénom anglais et qui, par exemple, s'appelle John. Cet argument n'est pas concluant. L'usage des vaincus est de copier les noms propres des vainqueurs. Après la conquête romaine, les Gaulois ont emprunté aux Romains leurs gentilices, leurs prénoms et souvent même leurs surnoms. Un petit-fils de roi gaulois, chef d'une grande insurrection gauloise, un peu plus d'un siècle après la mort de César, s'appelait C. Julius Vindex.

Après la conquête barbare il y eut en Gaule comme un nouveau changement de décoration et les Gallo-Romains s'affublèrent de noms francs ou burgundes, tout en conservant leur langue qui bientôt les vengea en étouffant la langue des vainqueurs. Mais, au temps de Colomba et de Bède, les Pictes avaient conservé leur indépendance et on ne comprend pas pourquoi ils se seraient gratuitement infligé l'humiliation d'aban-

1. Adamnan, *Vie de saint Columba*, livre I, c. 33 ; livre II, c. 32, édition Reeves, p. 62, 145 ; Migne, *Patrologia latina*, t. 88, col. 737 C, 752 A.

donner leurs noms héréditaires et nationaux pour les remplacer par ceux d'un peuple ennemi [1].

M. Rhys cherche à découvrir des mots qui auraient appartenu à la langue des populations antérieures à la conquête celtique. Cette langue, suivant lui étrangère à la famille indo-européenne et apparentée au basque (p. 274), serait celle que le Glossaire irlandais de Cormac appelle *iarn-bélre*. Au *iarn-bélre* appartiennent par exemple les mots *fern* [2] « bon » (p. 270), et, dit M. Rhys, *Néit* [3] » dieu de la guerre » (p. 263). Mais *fern* nous semble n'être que le positif de l'irlandais *ferr* « meilleur ». Ce comparatif a perdu le suffixe qui termine le positif comme en latin *major*, au positif *magnus*; en irlandais *máa*, au positif *már*, *tressa*, au positif *trén*. Quant à *Néit*, il suppose un thème *nanti-* presque identique au thème *nantha-* qui se retrouve dans les langues germaniques, témoin le gothique *ana-nanthjan*, τολμᾶν, et un certain nombre de noms propres, parmi lesquels celui de la célèbre reine de France Nanthilde [4]. L'origine basque de ces mots est encore à prouver.

L'opinion dominante aujourd'hui fait venir directement d'Espagne, sans passer par la Gaule, les populations primitives des Iles-Britanniques soit antérieures à l'invasion celtique, soit goïdéliques. Le point de départ des divers systèmes émis sur ce point est un passage de Tacite dans sa Vie d'Agricola (c. 11) : « Silurum colorati vultus et torti plerumque crines et posita contra Hispania, Iberos veteres trajecisse, easque sedes occupasse fidem faciunt ». Le premier argument de Tacite : « visages colorés » et « cheveux crépus », semble peu décisif. Il faudrait démontrer que les Ibères auraient eu le monopole des « visages colorés » et « des « cheveux crépus ». Mais que veulent dire les mots *posita contra Hispania?* Comment le pays des Silures, c'est-à-dire la rive droite de la Severn, fait-il vis-à-vis à l'Espagne ? Il y a un monument de l'antiquité qui explique très bien cette situation apparente. C'est la carte dite *Table*

1. Sur la langue picte, voyez Reeves, *The life of St Columba*, p. 63 note; Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. V, p. 366; dans *Three Irish glossaries*, p. XXVIII, XXIX; et Windisch dans l'*Allgemeine Encyclopædie*, deuxième section, t. XXXV, p. 136.

2. Whitley Stokes, *Sanas Chormaic* traduction du *Glossaire de Cormac*, p. 76; dans *Three Irish glossaries*, p. 22, et dans le *Leabhar breac*, p. 267, col. 2, ligne 20, on trouve la mauvaise leçon *fiern*.

3. Néit est la leçon du *Leabhar breac*, p. 265, col. 2, ligne 9; cf. Whitley Stokes, *Three Irish glossaries*, p. 13, l. 1, v° cul. L'orthographe *neith*, *Leabhar breac*, p. 269, col. 2, ligne 35; Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 31, a été rejetée par M. Wh. Stokes, *ibidem*, p. XXXIV, et dans sa traduction du *Glossaire de Cormac*, p. 122. — J'ignore pourquoi M. Rhys écrit *nét*; cf. *ned* chez O'Davoren (*Three Irish glossaries*, p. 108), mais *néid* chez O'Clery, *Revue Celtique*, V, 28.

4. Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. II, p. 512; Fœrstemann, *Personennamen*, col. 949; Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, deuxième édition, t. I, p. 639, au mot *nandjan*.

de Peutinger. Le premier segment de cette carte est perdu ; mais le second segment, qui est conservé, contient de la Grande-Bretagne une partie assez développée pour nous montrer comment dans le premier segment les Iles-Britanniques devaient être disposées. La Grande-Bretagne, au lieu de se tenir pour ainsi dire debout au-dessus de la Gaule, comme on le voit dans nos cartes modernes, était en quelque sorte couchée sur la Gaule et sur l'Espagne. La région habitée par les *Dumnonii*, aujourd'hui comtés de Devon et de Cornwall, faisait face à Bordeaux dont un étroit canal la séparait. Le pays des Silures, à l'embouchure de la Severn, sur la rive droite de ce fleuve, faisait face à la Galice où la ville de *Brigantia* possédait un phare assez haut pour que de là on pût voir la Grande-Bretagne, comme le prétendent à la fois Orose et la Cosmographie dite d'Aethicus [1]. Au delà, suivant les mêmes documents géographiques, l'Irlande s'interposait entre la Bretagne et l'Espagne, en sorte qu'une partie des côtes irlandaises regardait à distance la ville de *Brigantia* [2]. Un auteur irlandais du onzième ou du douzième siècle a tiré de ces textes une bizarre conséquence. Il nous montre le mythique héros Ith mac Bregoin monté sur la tour de Brigantia d'où, par une belle soirée d'hiver, il aperçoit l'Irlande [3].

Suivant moi, la doctrine qui fait venir d'Espagne les premières populations des Iles Britanniques n'est guère plus scientifique, malgré la séduction qu'elle a exercée sur des esprits éminents.

Une autre doctrine plus moderne, mieux assise et qui est commune à MM. Windisch et Rhys, c'est que le plus ancien nom connu des Pictes, *Cruithnech*, en irlandais, est dérivé d'un thème identique à un nom gallois de l'île de Bretagne, *Prydain*. Dans *Cruithnech*, il y a une métathèse de l'*u* ; *Cruithnech* est pour **Quritanicos* dérivé d'un thème **quritani* [4].

1. Secundus angulus circium intendit, ubi Brigantia Gallaeciae civitas sita altissimam farum et inter pauca memorandi operis ad speculam Britanniae erigit. Orose, livre I, c. 2, § 33, chez A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 64, l. 25 ; p. 65, l. 1. Migne, *Patrologia latina*, t. XXXI, col. 689. La phrase d'Orose est reproduite avec des variantes orthographiques sans importance dans la Cosmographie dite d'Aethicus, livre II, c. 33, chez Riese, p. 98, l. 2-5. La doctrine qu'elle exprime est une exagération de la doctrine de César qui, parlant de la Grande-Bretagne, *De bello gallico*, VI, 13, dit: Latus... alterum vergit ad Hispaniam atque occidentem solem.

2. Hibernia insula inter Britanniam et Hispaniam sita longiore ab africo in boream spatio porrigitur ; hujus partes priores intentae Cantabrico oceano Brigantiam Gallaeciae civitatem, ab africo sibi in circium occurrentem, spatioso intervallo procul spectant. Orose, l. I, c. 2, § 39 ; chez Riese, p. 65, l. 22 ; p. 66, l. 1-3. Cf. Migne, *Patrologia latina*, t. XXXI, col. 690, 691. Voir aussi *Cosmographia*, livre II, c. 39 ; chez Riese, p. 98, l. 25, 26 ; p. 99, l. 1, 2.

3. Livre de Leinster, p. 3, col. 2, lignes 6-9 ; p. 11, col. 2, lignes 50-51.

4. En moyen irlandais *Cruithean* dans le composé *Cruithean-tuath* : *Leabhar breathnach*, édition Todd, p. 158. De là le nom de *Cruithne* = **Quritanio-s*, ancêtre mythique des Pictes, *ibid.*, p. 154.

Le changement du *q* en *p* a donné *Prydain* avec *P* initial. Or, chose fort remarquable, la Grande-Bretagne est appelée Πρεττανία, *Prettania* avec *P* initial dans les bons manuscrits de Diodore de Sicile et de Strabon; Πρεττανική, *Prettanice* est le surnom des deux îles Ἰουερνία, *Ivernia,* et Ἀλβίων, *Albion*, dans le *Périple* de Marcien d'Héraclée [1]. Le *P* de *Prettania*, *Prettanice,* pour *Pritania*, *Pritanice*, doit être l'orthographe de Pythéas. Cette orthographe paraît se rapporter à une époque où les Pictes étaient la race dominante dans les îles appelées par les Grecs Ἀλβίων et Ἰουερνία; alors les *Brittones* ou *Britanni* des Romains, les *Bretain* des Irlandais n'avaient point encore acquis dans ces îles la situation importante qui a fait créer par les Romains le terme géographique de *Britannia*, où un *b* supplante le *p* initial primitif. Alors enfin, soit dans l'île, soit sur le continent, certaines populations celtiques substituaient déjà le *p* au *q* indo-européen et appelaient Iles-Pritaniques les îles, alors pictes, de Grande-Bretagne et d'Irlande. Ces populations celtiques ont appris ce nom à Pythéas. C'était vers la fin du quatrième siècle avant notre ère. Un peu plus de deux siècles et demi plus tard, César trouva le midi de la Grande-Bretagne occupé par les Gallo-Bretons. De là, l'usage romain du mot *Britannia* avec substitution du *B* au *P* initial plus ancien.

Je n'ai pas trouvé dans le livre si intéressant et si instructif de M. Rhys ce rapprochement entre le nom irlandais des Pictes et le nom grec des Iles Britanniques. Je le propose comme un supplément à la partie linguistique de cet ouvrage à laquelle je ne pourrais donner trop d'éloges, malgré certains dissentiments avec l'auteur sur quelques détails accessoires; car il est fort possible que sur ces points divers, dont je ne parle pas, comme sur les questions plus importantes que j'ai traitées dans ce compte rendu, ce soit le critique qui se trompe et M. Rhys qui ait raison.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Saint George and the Dragon, a world-wide legend localised, by Guanon. London, Wyman and sons, 1885, in-12, 158 pp.

Cette composition paraît une œuvre d'imagination; l'auteur y a introduit un certain nombre de mots corniques dont on trouve la liste aux pages 127 et 128.

1. Charles Müller, *Geographi græci minores*, t. I, p. 135, 560-562, Cf. Müllenhof, *Deutsche Altertumskunde*, t. I, p. 94, 95, 385, 392, 469, 471.

Y Gomerydd, das ist : Grammatik des Kymraeg oder der keltowælischen Sprache von Ernst Sattler. Zürich und Leipzig. Albert Müller's Verlag, 1886, petit in-8, 418 pages.

Cet ouvrage a surtout un but pratique, sans négliger cependant, dit l'auteur, le côté scientifique.

Le titre seul de *y gommerydd*, le Gomerien, si cher aux Celtomanes des pays celtiques, était une promesse. Aussi, quoique l'auteur se réclame de la Grammatica celtica et cite les noms de MM. Windisch, Rhys, Thurneysen, à côté, il est vrai, de ceux de Mone, Bacmeister, etc., il n'est que trop facile de voir qu'il a peu profité du mouvement scientifique des trente dernières années. Quelques citations suffiront à édifier nos lecteurs :

P. III. « Les Kymry sont appelés par les Anglais *Welshmen, Welsh people*, et leur langue nommée *Welsh*, d'après le nom du pays *Waleis* (franç. pays de Galles), qui est devenue *Wales*, mais qui primitivement ne désignait qu'une partie du Sud-Galles avec le comté de Pembroke, où depuis longtemps on ne parle qu'anglais. » (Il est à peine besoin de faire remarquer que *Waleis* est la forme anglo-normande du pluriel français Gallois.)

P. VII, en note, nous apprenons que le celtique s'est transformé lentement en Irlande, plus vite en Galles, encore plus vite en Cornouailles, le plus vite en Armorique, de sorte que l'irlandais peut être considéré comme la langue mère du gallois, et celui-ci du *Brez* ou breton! Où M. Sattler a-t-il pris que *Brez* signifie breton?

P. IX. Le gallois *gwylltred* est tiré du gaulois *vertragus*.

P. XIII. Pour l'auteur, ce qui distingue le gallois moderne du vieux-gallois, c'est que le premier a comme terminaison plurielle *au*, et le second *ou*, et c'est tout!

P. 343. *Ethryb* (*o ethryb* à cause de) est comparé à l'irlandais *athraib* patribus; *herwydd* vient de *ger-gwydd* coram visu alicujus; *er* (quoique vient de *awr* hora.

P. 128. Le gallois *sef, ysef* est rapproché d'une forme prétendue irlandaise *isem*. Or *isem*, comme chacun sait, est justement le type vieux-gallois de *ysef* et se trouve dans le codex Lichfeldensis et dans les gloses.

P. 48. Le gallois-moderne *aber* a passé par une forme *at-bar* en vieux-gallois, *apper, aper* en moyen-gallois!

P. 53. Le nom gallois Rhys est identifié au gaulois *rix* dans Ambiorix, Vercingetorix.

P. 265. *Rhaid* nécesssité vient de l'irlandais *rect- recht*.

Nous pourrions accumuler les exemples. Ceux que nous venons de donner sont suffisamment caractéristiques. Il est évident que l'auteur dans la partie *scientifique* de son œuvre a pris non seulement pour guides Zeuss et Ebel, mais encore Owen Pughe and C°.

Au point de vue pratique, l'ouvrage a le genre de valeur qu'ont les manuels construits d'après la méthode Ollendorf. On pensera peut-être que c'est une idée assez singulière que celle de vouloir enseigner pratiquement une langue qu'on est incapable d'entendre et de parler couramment. Il faut dire à la décharge de M. Sattler que, si la méthode Ollendorf n'est guère employée que pour apprendre la langue parlée, il a lui l'ambition d'enseigner le gallois littéraire des trois derniers siècles. Ses exercices sont un amalgame de phrases disparates empruntées aux Mabinogion modernisés, il est vrai, à la Bible, à différents ouvrages modernes. Remarquons en passant que M. Sattler parait connaître d'une façon très vague la littérature galloise, même celle des trois derniers siècles. De l'ancienne littérature, il ne cite que le Saint Graal, les Mabinogion, Brut Tyssilio ; de la nouvelle, les romans de Llew Llwyfo, une des nombreuses célébrités des *Risteddfodau* gallois, et les œuvres grammaticales de Silvan Evans, écrivain et grammairien gallois justement apprécié, de Tegai, Isaac Jones, Mendus Jones. Les phrases galloises, au moins celles qui nous sont tombées sous les yeux, nous ont paru traduites avec soin. Certaines parties de la phonétique, par exemple, les mutations des consonnes initiales, semblent présentées d'une façon plus pratique que dans la plupart des grammaires galloises. On trouvera aussi ça et là quelques observations intéressantes, sinon toujours bien exactes, de l'auteur sur la prononciation galloise. En somme, l'ouvrage peut être utile aux Allemands qui voudraient apprendre le gallois littéraire moderne par la méthode Ollendorf [1].

J. Loth.

Une nouvelle interprétation du nom de Lugdunum, par A. Vachez, Lyon, 1886, in-8, 14 pp.

C'est un tirage à part de la *Revue du Lyonnais*, XLVIIe année, cinquième série, t. I, numéro de janvier 1886. L'auteur accepte l'étymologie proposée par M. d'Arbois de Jubainville qui considère le premier terme du nom de *Lugdunum*, d'abord *Lugu-dunum*, comme identique au nom du personnage mythologique irlandais *Lug*, au génitif *Loga*. Ce

1. Une particularité de l'orthographe galloise de M. Sattler, c'est qu'il a adopté le d barré au lieu du double d dont se servent les Gallois pour exprimer la spirante dentale douce. M. Rhys l'avait également fait dans ses *Lectures on Welsh philology*.

serait le dieu que César a présenté comme identique au Mercure romain. M. Vachez fait observer qu'à Lyon, sous Tibère, un temple avait été élevé à *Mercurio Augusto*, c'est-à-dire aux divinités réunies d'Auguste et de Mercure, d'Auguste et de Maia, parèdre de Mercure; *Mercurio Augusto* et *Maiae Augustae*. Ce fait est établi par trois inscriptions du musée lapidaire de la ville de Lyon, qui portent les n°s 719, 720 et 721 [1].

Les origines de l'ancienne France, par Jacques Flach, professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France. Le régime seigneurial (x^e^ et xie siècles). — T. I, Paris, Larose et Forcel, 1886, in-8°, 475 pages.

Nous nous bornons à annoncer cet ouvrage, qui traite de l'histoire juridique de la France à une époque que l'on ne considère plus comme celtique. Toutefois, nous appellerons l'attention sur les quelques pages consacrées à la famille gauloise et à la clientèle en Gaule (p. 55-60). On y voit que les Romains ont trouvé en Gaule une sorte d'organisation féodale analogue en principe au moins, à celle du moyen âge. La puissance romaine a arrêté le développement de la clientèle des chefs; la chute de l'empire romain d'abord, ensuite l'affaiblissement des princes carlovingiens ont fait faire à cette clientèle des progrès d'où est résultée la constitution féodale du moyen âge.

1. Voyez A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 606-607 : *Mercurio Augusto et Maiae Augustae sacrum ex voto. M. Herennius, M. libertus, Albanus, aedem et signa duo cum imagine Ti[berii] Augusti d[e] s[ua] p[ecunia] solo publico fecit.* Tel est le texte trois fois répété. Comparez ici-même plus bas, page 400, la note de M. Sacaze.

CHRONIQUE.

I.

Parmi les travaux récemment publiés qui peuvent attirer l'attention des celtistes, nous devons signaler l'article publié par M. d'Arbois de Jubainville sur les origines gauloises. A propos de l'*Empire celtique au* IVe *siècle avant notre ère*[1], notre confrère, s'appuyant sur les textes et la philologie, expose avec une grande lucidité une thèse qui peut servir de guide sûr aux historiens et aux archéologues et qui ouvre des horizons nouveaux. Pour ma part, je crois que la numismatique apportera des arguments précieux à l'appui des opinions de M. d'A. de J. et que cet article ne sera pas inutile pour arriver au classement chronologique et régional d'une très nombreuse série de monnaies attribuées jusqu'ici uniquement à la Pannonie et à l'Italie septentrionale. — Pendant que nous parlons de recherches qui touchent à la numismatique, n'oublions pas une lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans laquelle M. Ch. Robert a proposé une interprétation nouvelle des deux noms d'hommes qui sont inscrits sur un assez grand nombre de monnaies gauloises, principalement dans les régions centrales et dans le sud-est[2]. M. Robert démontre que Saulcy y a vu trop souvent des noms de chefs de peuples, particulièrement de ceux qui sont mentionnés dans les *Commentaires*. Il est porté à croire qu'à l'imitation des Grecs, auxquels les Gaulois ont tant emprunté, de ces deux noms, l'un pouvait être celui d'un magistrat d'ordre supérieur, l'autre celui d'un agent chargé soit de la direction, soit du contrôle de la fabrication. Une étude sérieuse de la numismatique massaliète, qui eut une si grande influence en Gaule ne manquerait pas, j'en suis convaincu, de fournir des indications utiles sur ce point. — C'est encore devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres que M. Robert a contesté une opinion, admise depuis longtemps, d'après laquelle certaines monnaies armoricaines sur lesquelles la tête du droit, entourée de petites têtes humaines reliées par des cordons perlés à la principale, représenterait Ogmios, dieu gaulois de l'éloquence, attachant les auditeurs par les chaînes de

1. *Rev. historique*, 1886, t. 30, p. 1 à 48.
2. *Rev. archéol.*, 3e série, t. 8, p. 324.

ses paroles, d'après un texte de Lucien [2]. M. Robert croit que ces têtes sont simplement celles d'ennemis tombés en combattant; qu'il y a là un simple souvenir de victoire, symbolisé par ces trophées sanglants.

Puisque nous rappelons des recherches dues à l'érudition infatigable du savant académicien, nous applaudirons à la note dans laquelle il prémunit, en exposant des faits qui lui sont personnels, contre la tendance qui tend à donner des dates trop reculées à des objets de diverses époques juxtaposés par le hasard [2]; c'est très judicieusement qu'il pose cet axiome: « On a tort de partager le passé en grandes tranches, au point de vue du mobilier et des armes. » Je me souviens qu'habitant la Bretagne, sous un dolmen de la commune de Plouſragan (Côtes-du-Nord), je recueillis quelques pièces gauloises et romaines et un double tournoi d'Henri III; je constatai un fait analogue sous un dolmen de la Haute-Saône: là je trouvai des pièces gauloises et carolingiennes. Il est très probable qu'en temps de guerres et d'invasions ces monuments servirent de refuges.

M. Gaidoz, dans une série d'articles publiés dans la *Revue archéologique* en 1884 et 1885, qu'il a eu l'excellente idée de réunir en brochure [3], a donné une première dissertation sur la mythologie gauloise; il y traite du Dieu gaulois du soleil et du symbolisme de la roue [4]. M. Gaidoz distingue, chez les Gaulois, le Dieu du Soleil du Dieu du Tonnerre et pense qu'à une époque basse et sous l'influence romaine, les deux furent réunis en un Jupiter; il explique cette assimilation par ce fait que les Romains n'auraient connu que tard le dieu Soleil; ce fait est contestable puisque le dieu *Sol* est mentionné par Varron. La roue, symbole du soleil, est étudiée par l'auteur en Europe et en Asie; partout il relate nombreux exemples de la présence de ce signe dans les fêtes solaires, les solstices, les fêtes de saint Jean, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc., passant ainsi du paganisme au christianisme. Comme tous les mythologues, M. G. a réuni tous les faits qui avaient une certaine analogie, rapprochant ainsi des légendes et des usages quelquefois étrangers les uns aux autres quant à leur origine. Néanmoins il a formé un recueil utile et mis en évidence des faits certains et des déductions précieuses. Nous souhaitons vivement qu'il continue ses études et aussi qu'un heureux hasard lui fasse découvrir le nom que le Dieu soleil portait chez les Gaulois.

M. Danicourt fait connaître dans un article accompagné de plusieurs planches les antiquités trouvées en Picardie depuis plusieurs années [5]. L'âge de la pierre, l'époque du bronze y sont représentés par des pièces curieuses, ainsi que les monnaies gauloises parmi lesquelles on remarque plusieurs types inédits. M. Danicourt a eu une idée très ingénieuse. C'est une grande carte de la Gaule,

1. *Ann. de la Soc. de Numismatique*, 1886, p. 132.
2. *Comptes-rendus de l'Académie des I. et B.-L.*, janvier 1886.
3. *Etudes de mythologie gauloise*, Paris, 1886, E. Leroux, in-8°, de 115 pages avec nombreuses gravures.
4. *Rev. archéol.*, 3e série, t. 7, p. 65.
5. *Ibid.*, p. 139.

divisée en compartiments dans lesquels il classe les monnaies d'après leur fabrique et leurs provenances. Je crois qu'en tenant ce médaillier d'un nouveau genre au courant des travaux et des découvertes, on pourra obtenir d'excellents résultats. Les grandes collections publiques devraient avoir des cartes de ce genre.

Dans l'*Annuaire de la Marne* de 1886, M. Conhaye, de Suippes, a fait l'inventaire des tombelles ou tomelles qui existent dans les arrondissements de Reims, de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould, avec l'indication des noms de lieux dits cadastraux. Toutes ces tombelles ne sont pas d'origine gauloise, certainement; il appartient aux archéologues de la Champagne de discerner celles qui remontent à une époque antique et celles qui datent du moyen âge; mais ces statistiques sont de bons instruments de travail. — Mentionnons une note dans laquelle M. P. de Lisle du Dréneuc signale la présence de menhirs prismatiques, disposés de manière à former des triangles équilatéraux dont les côtés ont parfois de très grandes dimensions.

Dans une lecture faite à la Société des Antiquitaires de France, M. E. Flouest a fait connaître la présence de quatre squelettes dans les restes d'un tumulus ruiné, à Cusey (Haute-Marne). Sur ces quatre squelettes, il y en avait trois qui avaient, chacun, pour parures, deux bracelets à chaque poignet et quatre anneaux de cheville à chaque jambe. Des deux bracelets, l'un était en bronze, l'autre en cette substance désignée longtemps sous le nom de bois d'if. Les anneaux de cheville étaient tous en bronze; les bracelets les plus ornés paraissent avoir été destinés au bras gauche. La mensuration du vide de ces anneaux indique que ces squelettes devaient être féminins. Cette parure, identique pour tous, a un caractère d'uniformité qui peut servir à indiquer une époque au point de vue du classement des bracelets et des anneaux. Il ne semble pas que dans ces fouilles, on ait trouvé des torques.

Ce qui me fait faire cette réflexion, c'est que M. le baron J. de Baye et M. Aug. Nicaise se sont occupés chacun de la question des torques. M. de Baye[1] a cherché à établir que cet ornement, chez les Gaulois, était porté également par les hommes et par les femmes; il s'appuie sur nombre de textes et de monuments. M. Nicaise[2] croit que dans une partie du nord-est de la Gaule, le torques était porté exclusivement par les femmes; à l'appui de son opinion, il invoque des centaines de fouilles, faites en Champagne soit par lui, soit par d'autres archéologues. Doit-on en conclure qu'à une certaine époque, les territoires des Rèmes, des Suessions et des Lingons furent occupés par une population chez laquelle l'usage du torques n'était pas le même que dans le reste de la Gaule? Cette population était-elle celle qui faisait usage de chars et de casques coniques tels qu'on en a trouvé dans la Marne? La question reste à l'étude; on ne pourra conclure définitivement qu'après avoir pris connaissance du résultat de

1. *Bulletin monumental*, 1886.
2. *Mémoires de la Société d'agriculture, science, art et belles-lettres de Châlons-sur-Marne.*

fouilles surveillées avec le plus grand soin. En tout cas, si on arrive à trouver une exception, il n'en restera pas moins certain que, dans les trois quarts de la Gaule, le torques était un ornement de guerrier.

Le lieutenant-colonel G. de La Noë a communiqué à la Société des Antiquaires de France une étude complète sur les enceintes de l'époque gauloise et sur le système de fortifications usité avant et pendant la conquête. Après avoir commenté tous les textes classiques et étudié sur les lieux les oppidum qui existent encore, M. de La Noë a pu, le premier, poser des règles qui permettent de reconnaître les enceintes que l'on peut attribuer à ces temps reculés. En pareille matière il est indispensable que les travaux sur le terrain et les plans soient établis par un spécialiste; il est non moins important que les textes soient interprétés par un militaire qui, à la connaissance parfaite du latin et du grec, joigne l'expérience que donnent les études imposées aux officiers du génie. On n'a pas oublié combien la collaboration du général Creuly, qui appartenait aussi à cette arme, a élucidé la traduction la plus récente des *Commentaires de César*. Il entre dans le plan de l'ouvrage de M. de La Noë de vulgariser les principes qui permettent, en ce qui concerne la France, de distinguer facilement les enceintes des époques gauloise, romaine, franque, carolingienne et du haut moyen âge. Jusqu'à ce jour, on n'a guère eu que des données très vagues qui n'ont servi qu'à accréditer de graves erreurs et à multiplier des *camps de César* apocryphes.

M. Th. Reinach a remarqué le mot hébreu *Galmouda* qui se rencontre dans Job et dans Isaïe et que le rabbin Akiba, contemporain de l'empereur Hadrien, dit avoir entendu employer dans le pays de *Galia* [1]; il demande s'il ne s'agirait pas ici d'un mot celtique conservé dans le langage populaire de la Galatie; cette question est justifiée par l'assertion de saint Jérôme affirmant que les habitants d'Ancyre avaient un idiome analogue à celui des Trévires [2].

A. DE B.

II.

La *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* publiée par les soins du ministère de l'Instruction publique contient un recueil intitulé: *Mélanges historiques. Choix de documents*, in-4. Le tome cinquième de ce recueil vient de paraître sous la date: Paris. Imprimerie nationale. 1886. On y trouve, p. 533-600, le *Cartulaire de Landévennec*, par MM. Le Men et Emile Ernault, avec une préface par M. d'Arbois de Jubainville. Le manuscrit remonte pour la plus grande partie au milieu du XIe siècle. La copie avait été préparée par M. Le Men archiviste du département du Finistère qui est mort avant le commencement de l'impression. Elle a été collationnée sur le manuscrit par MM. d'Arbois de Jubainville et Ernault. M. Ernault est l'auteur de l'index.

1. *Rev. archéol.*, 3e série, t. 7, p. 59.
2. Cf. *Rev. celt.*, t. 1, p. 179-192.

III.

Les *Archives de Bretagne, recueil d'actes de chroniques et de documents historiques rares ou inédits* publié par la Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne ont atteint leur troisième volume qui contiendra, en deux livraisons, *le Mystère de sainte Barbe, tragédie bretonne, texte de* 1557, publié avec traduction française, introduction et dictionnaire étymologique du breton moyen par Emile Ernault. La première livraison qui renferme le texte et la traduction a été distribuée aux membres de la Société il y a quelques mois. On nous fait espérer la seconde livraison pour une date prochaine. On y trouvera l'introduction et le glossaire qui termineront le volume. Alors aura lieu la mise en vente. L'auteur prépare une nouvelle édition de la *Vie de sainte Nonne* qui paraîtra, nous l'espérons, dans le tome VIII de la *Revue celtique.*

IV.

M. John Rhys a été cette année chargé des leçons connues sous le nom de *Hibbert Lectures* qu'avaient faites à des dates rapprochées de nous M. Ernest Renan et M. Albert Réville. Elles ont duré un mois, du 3 mai au 3 juin. M. Rhys a lu deux fois chacune de ses huit leçons, et chacune a eu deux auditoires, l'un à Londres, l'autre à Oxford. Il a trouvé un grand succès même à Oxford, en dépit du proverbe biblique « nul n'est prophète dans son pays » ; la nouveauté du sujet : mythologie celtique, a dès le premier jour attiré autour de la chaire une nombreuse assistance universitaire que le talent du professeur lui a rendue fidèle jusqu'à la fin. Un des auditeurs m'a écrit qu'il a été surtout frappé par ce qui concerne 1° le héros civilisateur gallois Gwydion parallèle au Woden ou Odin germanique, 2° le gallois Lludd llaw-ereint et l'Irlandais Núadu arget-lám, qui tous deux ont une « main d'argent » pour symbole caractéristique. Il s'écoulera plusieurs mois avant que les leçons de M. Rhys ne soient publiées. Nous croyons donc être agréable aux lecteurs de la *Revue Celtique* en leur mettant sous les yeux le programme qui a servi d'annonce à l'exposition orale si intéressante du savant professeur.

Syllabus of the Hibbert lectures, 1886. Professor J. Rhys, M. A., of the University of Oxford. The origin and growth of religion as illustrated by Celtic heathendom.

Lecture I. — Sources of our earliest information about the gods of the Celts. Ancient authors, especially Cæsar, and the inscriptions. Some account of the Gaulish Mercury, or Culture-god : his Gaulish name and attributes. The gaulish god of war, once the head of the Gaulish pantheon : comparisons.

Lecture II. — The Culture Hero of the Welsh, and how he acquired from Hades certain animals useful to man : his Goidelic counterpart. The spiritual and intellectual aspect of his achievements, the origin of poetry, etc.

Lecture III. — The Culture Hero's history continued, and some of his names

discussed—Woden his counterpart in Teutonic theology—comparisons with Woden, with Ulysses and Prometheus, and with the Vedic god Indra. The antagonism between the Culture Hero and the older gods.

Lecture IV.— The Solar Hero, or Sun-god—the Welsh account of his birth and his relation to the Culture Hero: the Goidelic account of him. The Sun-god not always anthropomorphic: Chrestien de Troyes' romance of the *Chevalier au Lion*. Outlines of the character and attributes of Cúchulainn. Some of the names of the Sun-god, both Irish and Welsh, discussed. The wide area of his cult in the Celtic world of antiquity.

Lecture V. — The Culture Hero and the Sun-god in other cycles, Irish and Welsh, especially the Arthurian. The Mabinogion and the Arthur legend. Arthur's Court and the Round Table. The question of a historical Arthur and his relation to the Culture Hero. The unhistorical nature of the war with Medrod, and the accounts of its termination.

Lecture VI. — The mythological significance of the blot in the Arthur legend. Walter Map and his St. Graal: Galahad, the ideal knight of perfect chastity. Arthur's queen and her capture by Melwas: the nature of the latter's realm and the accesses to it; the importance of Glastonbury in Celtic mythology. The names, Gwenhwyvar (Guinevere), Medrod (Modred) and Arthur.

Lecture VII. — The terrene divinities of Celtic theology, the death-goddess Danu (Welsh *Dôn*), and her descendants, the Goidelic gods. Their struggle with the Fir Bolg and the Fomoiri, and its development in Irish mythic history. The form assumed in Welsh by the same contest between the gods and the powers of evil, and also in Old Norse literature. The rôle of the Solar Hero in them, and their common climatic origin.

Lecture VIII. —The same contest as pictured by some of the Greek μυθογράφοι: Heracles and Cúchulainn compared. Further remarks on the Sun Hero as seen in this light; also on Nûdd and Llûdd, the Celtic Zeus. The association of the oak with his worship: Druidism compared with the religious organization of the anciens Prussians, and contrasted with that of the Teutonic nations. Traces of progress in the paganism of both Celts and Teutons: the introduction of a milder cult with the elevation of the Culture Hero or Man-god to a position in their respective pantheons above the older and grimmer gods.

V.

Le journal l'*Academy* du 29 mai dernier, p. 379, annonce une bonne nouvelle : M. Whitley Stokes, qui a déjà publié dans les *Anecdota oxoniensia* le *Psalter na rann*, y donnera avec traduction anglaise et glossaire les vies irlandaises des neuf saints Patrice, Brigite, Columba, Finnén Finnchu, Brandan, Mochua et Ciaran d'après le célèbre manuscrit connu sous le nom de *Livre de Lismore* qui appartient au duc de Devonshire.

VI.

Le même numéro de l'*Academy*, p. 380, et l'*Athenaeum* du même jour, p. 717, nous apprennent que M. Whitley Stokes, dans une séance récente de la *Philological Society*, a exposé comment les noms d'Hébrides d'Iona et de Grampians sont le résultat de mauvaises lectures des mots Hebudes, Iova, Graupians.

VII.

Le mercredi 12 mai dernier, l'Académie royale d'Irlande a célébré son centenaire[1] par un banquet de quatre-vingt-quinze couverts. Ce banquet a eu lieu dans la grande salle de la bibliothèque. La vaste antichambre qui sert ordinairement de salle de lecture avait été décorée par une exposition des plus beaux monuments archéologiques conservés dans le musée et des plus intéressants manuscrits que l'Académie possède. La grande salle, dont tous les visiteurs admirent les balcons et les proportions grandioses, était ornée de bannières et d'arbres verts. Le président, Sir Samuel Ferguson, si connu par ses travaux érudits et à qui l'aménité de son caractère a fait de si nombreux amis, était malheureusement retenu chez lui par la maladie. Il était remplacé par le vice-président qui est en ce moment le Docteur Ingram, Senior fellow au Collège de la Trinité. Le comte d'Aberdeen, lord-lieutenant d'Irlande, honorait l'assemblée de sa présence. Parmi les noms des membres de l'Académie qui se sont trouvés au banquet, plusieurs sont bien connus des celtistes. Tels sont ceux du Right Rev. Dr Graves, évêque de Limerick, du professeur Robert Atkinson, du Rev. chanoine Bourke, de MM. W.-M. Hennessy et P.-W. Joyce, du Very Rev. W. Reeves. N'oublions pas les excellents fonctionnaires de l'Académie, Rev. Close, Major Mac Eniry, J.-J. Mac Sweeney, qui par leur obligeant accueil s'assurent le souvenir reconnaissant de tous les étrangers attirés par l'amour de l'étude dans les précieuses collections de la R. I. A. Ceux-ci relisent toujours avec plaisir leurs noms.

VIII.

Le congrès archéologique de France a ouvert sa cinquante-troisième session, à Nantes, le jeudi premier juillet. Plusieurs articles du programme se rattachent ou complètement ou en partie aux études celtiques. Nous citerons les suivants :

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui occupaient le comté Nantais à l'époque de l'indépendance gauloise. — Signaler les villes, bourgades,

1. L'Académie royale d'Irlande a tenu sa première séance le 28 avril 1785. Aux termes des lettres patentes qui lui donnent la personnalité juridique (*incorporation*), elle a trois objets : 1° Sciences, 2° Belles-Lettres, 3° Antiquités d'Irlande. Elle est dirigée par un conseil de vingt-une personnes, prises en quantité égale parmi les représentants de ces trois branches d'études. Le premier volume de ses mémoires (*transactions*) a paru en 1787.

oppidum et lignes fortifiées dont on peut reconnaître les traces. — En rechercher, l'âge et en décrire le mode de construction. — Retracer le parcours des routes gauloises ayant existé dans le département de la Loire-Inférieure. — Indiquer les anciens passages fréquentés de la Loire, de l'Achenau, de la Sèvre, de l'Erdre, du Don, de l'Isac et de la Vilaine.

12. Etudier les exploitations minières et houillères dans la Bretagne et en particulier dans la Loire-Inférieure, à l'époque gauloise ou romaine et dans le cours du moyen âge. — Exposer leurs procédés.

16. Légendes anciennes. — Signaler, dans les provinces de l'ouest de la France, les monuments de sculpture ou de peinture relatifs aux légendes de saints bretons ou de héros du moyen âge. — Quelles sont les légendes se rattachant aux noms de César, de Merlin, de Roland, d'Arthur, de Gilles de Retz (Barbe-Bleue) et de la duchesse Anne ?

17. Archéologie navale. — De l'état ancien de la navigation dans le comté Nantais. — De la forme des navires employés par les marins bretons jusqu'au XVIIIe siècle, principalement dans la navigation côtière. — Signaler les monuments sur lesquels on en retrouve des traces. — Peut-on assigner une origine et une destination aux digues ou chaussées de pierre qui barrent la Loire et qu'on nomme vulgairement *duits ?* — Peut-on fixer leur nombre, leur emplacement?

18. Géographie archéologique et ethnographique anciennes. — Le comté Nantais aux différentes époques de l'histoire. — Eléments constitutifs de la population du pays. — Races et types divers. — Limites des anciennes peuplades, trèves, frairies. — Leur origine. — Modifications subies par elles après l'introduction du Christianisme. — Traces qui en subsistent au comté Nantais.

19. Des ressources que peut fournir l'étude de la géographie locale, et en particulier celle des anciens noms de lieux, pour la connaissance de l'histoire et de l'archéologie ancienne du comté Nantais. — Quelle part d'influence sur le passé de ce pays convient-il d'assigner à l'élément celtique de la population et à la langue bretonne? — Déterminer, d'après l'étude des noms de lieux et des anciens cartulaires de la région, l'emplacement des localités ayant servi de résidence aux rois et ducs bretons. — Délimiter exactement les régions appelées : le pays de la Mée, le pays de Raiz et le pays des Mauges.

IX.

La *Revue d'Ethnographie* contient un article de M. P. Sébillot sur « la langue bretonne, limites et statistique ». M. Sébillot détermine avec une grande précision, village par village, la limite du breton et du français. Nous allons donner ici les principaux résultats de cet important travail.

On pourrait figurer la limite du breton et du français en 1885, par une ligne menée de l'embouchure de la Vilaine au nord-ouest de la baie de Saint-Brieuc. Cette ligne est à peu près droite dans le département du Morbihan, d'Ambon à Croixanvec; dans les Côtes-du-Nord, elle décrit un arc de cercle convexe du côté du pays bretonnant, de Saint-Connec à Plouha.

M. Sébillot avait publié en 1880 dans la *Revue Celtique* (t. IV, p. 277), un article de statistique où il essayait de fixer le nombre des habitants des Iles Britanniques et de la France qui parlent une langue celtique. M. Sébillot a revu et complété ce travail et les chiffres donnés dans la *Revue d'Ethnographie* sont sur quelques points assez différents de ceux qu'il nous proposait dans la *Revue celtique*. Dans l'article de la *Revue celtique*, la Bretagne n'occupait qu'une place assez restreinte; dans le nouveau mémoire de M. Sébillot, elle tient la première place. Voici, pour les Iles Britanniques et la France, les derniers résultats auxquels est arrivé M. Sébillot. Nous ne relevons que les chiffres qui diffèrent des chiffres donnés en 1880.

Dans la Bretagne française, le nombre des individus qui ne comprennent que le breton s'élève pour les Côtes-du-Nord, à 145.000, pour le Finistère à 352,000, pour le Morbihan à 182,700. Le nombre des individus qui comprennent le français et le breton est de 302,000 dans le Finistère et de 190,000 dans le Morbihan. Si on ajoute les bretonnants établis en pays gallo (environ 20,000), on arrive à un total de 1,322,300 habitants de l'Armorique qui parlent la langue bretonne. Avec les colonies bretonnes établies dans quelques villes de la France on aurait 1,340,600 bretonnants.

Quant aux Iles Britanniques, le nombre des Irlandais en état de parler leur langue nationale est d'environ 949.900, les Gallois sont au nombre de 934,000; les Ecossais habitant la Grande-Bretagne, environ 239,900. Le nombre total des habitants des Iles Britanniques qui peuvent se servir d'un dialecte celtique est d'après M. Sébillot de 2.248,360.

En Amérique, les Ecossais et les Gallois qui parlent leur langue sont au nombre de 318,000.

Le nombre des individus qui peuvent parler une langue celtique est, pour le monde entier, de près de 4,000,000. G. D.

X

Les lecteurs de la *Revue celtique* doivent se rappeler la savante note dans laquelle (t. VI, p. 487-490) M. Gaidoz a contesté que les Gaulois eussent un dieu personnel, *Lugus*, identifié par César au Mercure greco-romain. Suivant M. d'A. de J., *Lugudunum* voudrait dire « forteresse de *Lugus* », *Lugus* nom de la divinité appelée dans les textes irlandais *Lug*, au génitif *Loga*, serait un des noms du Mercure gaulois de César. Un des textes néo-celtiques sur lesquels cette doctrine repose a été cité dans le présent volume (p. 230) sous ce titre: « Une légende irlandaise en Bretagne ». La question agitée entre MM. d'Arbois de Jubainville et Gaidoz a été soulevée également en France dans trois revues de province. On a signalé ici même dans la Bibliographie (p. 369), un travail de M. Vachez qui adopte sur ce point l'opinion de M. d'Arbois. M. Allmer, si connu par ses savants travaux sur l'épigraphie romaine, a répondu à M. Vachez dans Lyon-Revue [1]. La réplique de M. d'Ar-

1. M. Allmer est l'éditeur et le principal rédacteur de la *Revue épigraphique du midi*

bois de Jubainville à M. Allmer a paru dans la *Revue du Lyonnais* au mois de mars dernier. Suivant lui, M. Allmer tire des conséquences inexactes d'un passage de l'histoire romaine de M. Mommsen dont voici la traduction : « Les Celtes de l'Angleterre proprement dite étaient tout à fait semblables à ceux du continent : noms de peuples, croyances, langues étaient communs aux uns et aux autres. La nationalité celtique du continent avait trouvé un appui dans celle de l'île ; à son tour, la Gaule romanisée exerça forcément son action sur le pays qui est aujourd'hui l'Angleterre et ce fut à elle surtout que Rome dut de pouvoir s'assimiler la Bretagne avec une si étonnante rapidité. Mais les habitants de l'Irlande et de l'Ecosse appartenaient à une autre race et parlaient une autre langue ; vraisemblablement le Breton comprenait leur gadhélique aussi peu que le Germain la langue des Scandinaves. Les Calédoniens sont dépeints tout à fait comme des barbares de l'espèce la plus sauvage, et quant aux peuples d'Erin, alors *Iverna*, c'est à peine si les Romains ont eu un contact avec eux. Le prêtre du chêne (derwydd, *druida*) exerçait ses fonctions sur les bords du Rhône comme en Anglesey, mais ni dans l'île de l'Ouest ni sur les montagnes du Nord[1]. » La dernière phrase de M. Mommsen contient une assertion erronée. Ainsi que M. Dottin l'a établi plus haut, p. 280, l'Irlande avait ses druides comme la Grande-Bretagne et la Gaule.

Du reste, M. Allmer exagère la portée de tout le passage que nous venons de traduire, en le comprenant en ce sens que les Irlandais n'auraient point parlé une langue celtique. C'est une question qui ne peut être discutée ici, et c'est une doctrine que M. Mommsen ne professe nullement. Recourir à la mythologie et aux légendes irlandaises pour expliquer la mythologie des Gaulois et des Bretons est un procédé aussi légitime que celui qu'a employé Jacques Grimm dans sa *Deutsche-Mythologie*, quand il a cherché dans la littérature scandinave l'explication des textes incomplets qu'on peut réunir sur la mythologie des Germains établis au sud de la Baltique. Cette méthode est encore celle de M. Karl Simrock dans le beau livre qu'il a intitulé : *Handbuch der deutschen Mythologie mit Einschluss der nordischen* et dont le succès est attesté par ses nombreuses éditions.

Sans faire ici un cours de mythologie germanique, on peut se borner à citer deux mots. Le nom des dieux suprêmes en vieux scandinave, au nominatif pluriel *aesi-r*, est identique à celui des dieux gothiques que Jordanes appelle au pluriel *anses*. Le thème est *ansi-* ; de là en France le premier terme de certains noms d'homme d'origine franque : tel est Anselme qui a dû être à l'époque mérovingienne * *Ansi-che mus* ou * *Anse-chelmus*, « celui qui a le casque des dieux » ; comparez *Anse-berthus* dans plusieurs diplômes mérovingiens[2]. Le

de la France. Si jusqu'à présent dans ce volume il n'a pas été question de ce savant recueil, c'est que le compte-rendu des publications épigraphiques est réservé à un rédacteur spécial dont le travail n'est point encore terminé.

1. Mommsen, *Rœmische Geschichte*, t. V, deuxième édition, p. 168, 169.

2. G. Pertz. *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 33, l. 16 ; p. 54, l. 2. Tardif, *Monuments historiques*, p. 12, col. 2, pièce 15 ; p. 24, col. 1, pièce 30. Cf. Grimm.

premier des *anses* est celui qu'on appelle en vieil-allemand *Wuotan*, en vieux-scandinave, *Odhin*. C'est le dieu germanique dont les auteurs latins traduisent le nom par *Mercurius*. Les textes fondamentaux ont été réunis par Jacques Grimm dans sa *Deutsche Mythologie*[1]. Chose singulière, ce Mercure, ce dieu sage qui a l'expérience des arts[2], est en même temps le grand ordonnateur de la guerre et des combats[3]. On le trouve dans le monde germanique tout entier. Ainsi la différence de langues, ou plus exactement les variantes dialectales, qui séparaient des Scandinaves les peuples de la région appelée *Germania* par les Romains, n'empêchaient pas les Scandinaves d'avoir une religion dont les traits fondamentaux se reconnaissent chez les peuples de la Germanie.

Il ne semble pas téméraire d'admettre que la religion des Irlandais a été avec celle des Bretons et des Gaulois dans le même rapport que la religion des Scandinaves avec celle de leurs voisins méridionaux, Saxons, Goths, Francs et autres peuples du groupe que les Romains ont appelé germanique. Le dieu gaulois *Ogmios* que nous connaissons par Lucien se retrouve dans la mythologie irlandaise. Les savants anglais ont découvert dans leur île, sur les bords de la Severn, le temple d'un dieu dont le nom au datif *Nodonti*[4] est identique au datif *Núadait* du nom porté par un dieu irlandais au nominatif *Núadu*. Quatre inscriptions de la Grande-Bretagne mentionnent une *Dea Brigantia*[5] dont le nom est identique à celui de la *Brigit*, mère des dieux en Irlande[6], et probablement à celui de la divinité appelée au datif *Brigindoni*, en Gaule, dans l'inscription de Volnay[7].

On a souvent fait remarquer que le père d'un des plus grands héros de l'épopée irlandaise porte le nom d'un des dieux gaulois que les Gallo-Romains ont confondus avec Mars. Find, le célèbre Fingal d'Ossian, est fils de Cumall. *Mac Cumaill* comme on dit en irlandais, et *Cumall* est la forme irlandaise du nom divin *Camulus* conservé par une inscription de Rindern, Prusse rhénane[8] ; un Rémois porta à Rome le culte de ce dieu avec celui d'*Arduinna*[9], la déesse de la grande forêt belge[10]. Une inscription de la Grande-Bretagne nous atteste que dans cette île Camulus était également honoré comme dieu[11]. *Mac Cumaill*, surnom d'un des plus fameux guerriers de l'Irlande épique, peut représenter la

Deutsche Mythologie, troisième édition, p. 22, 23 ; Simrock, *Handbuch*, cinquième édition, p. 158 et suivantes. Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. II, p. 447.

1. P. 49, 108-110.
2. *Der kunsterfahrne Gott*. Grimm *Deutsche Mythologie*, p. 121.
3. *Ordner der Kriege und Schlachten*. Grimm, *Ibid.* : cf. Simrock, *Handbuch*, p. 189 et suivantes.
4. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 138.
5. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n°s 200, 203, 875, 1062.
6. Wh. Stokes, *Three Irish glossaries*, p. 33.
7. Wh. Stokes, *Celtic declension*, première édition, p. 57 : deuxième édition, p. 67.
8. Brambach, *Inscriptiones rhenanae*, 164.
9. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n° 46.
10. Brambach, *Inscriptiones rhenanae*, n° 589. Cf. César, *De bello gallico*, l. V, c. 3 ; l. VI, c. 29.
11. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1103.

même idée que le nom du chef gaulois *Camulogenus* mis à mort par l'ordre de Labiénus, l'an 52 avant notre ère [1].

Il peut donc ne pas sembler trop hardi de penser que le grand dieu Lug = *Lugus de la mythologie irlandaise, au génitif Loga = *Lugovos, a pu être l'objet d'un culte sur le continent. Dans deux inscriptions gravées au temps de l'empire romain, c'est-à-dire à une époque où le culte gaulois était tombé en décadence, le nom de ce Dieu apparaît au pluriel *Lugoves* ou *Lugovibus* [2]. La seconde de ces inscriptions a été trouvée en Espagne sur le territoire d'*Uxama*, aujourd'hui Osma, ville celtique, puisqu'elle appartenait aux *Arevaci* qui sont des Celtibères, comme Pline nous l'apprend [3]. Du nom divin des *Lugoves*, il ne faut pas séparer le surnom de *Luguadicus*. Ce *cognomen* a été porté par un certain Valerius dont le fils surnommé Hannonus était originaire d'*Uxama* comme nous l'apprend son épitaphe trouvée à Ségovie, autre ville des *Arevaci* [4]. *Luguadicus* est dérivé de *Lugus* comme *Dionysius* de *Dionysos* et comme *Apollonius* d'*Apollo*. Son thème *Luguadico-* ne présente qu'une différence dialectale avec celui du nom d'homme irlandais *Lugaid*, au génitif *Lugdach*, formes qui paraissent supposer un nominatif primitif **Luguadix*. Entre autres personnages de ce nom, nous citerons un monarque d'Irlande au cinquième siècle [5]. La présence à Uxama de ce nom sous sa forme dérivée et latinisée *Luguadicus* est un témoignage qui atteste l'importance du culte de Lugus dans cette ville de l'Espagne celtique. Pourquoi ce dieu se trouvait-il être le patron des cordonniers ainsi qu'il résulte de l'inscription publiée plus haut (t. VI, p. 488) ? C'est qu'en sa qualité d'inventeur de tous les arts et de tous les métiers, il était dieu de tous les corps d'état, comme de la guerre. Voyez à ce sujet le document irlandais, rapproché d'un document breton dans le présent volume p. 230-233, sous ce titre « Une légende irlandaise en Bretagne ». Le caractère universel pour ainsi dire des attributions de Lugus explique peut-être pourquoi en Espagne et en Gaule on aura imaginé plusieurs *Lugoves ;* chaque corps d'état aura probablement voulu avoir le sien. Le fait grammatical qui a rendu ce résultat possible est que le mot *lugus* était un nom commun en même temps qu'un nom propre.

Les textes de l'époque romaine nous font connaître en Gaule trois *Lugudunum* ou *Lugdunum*, qui sont : Lyon, Saint-Bertrand de Comminges et Leyde. Un quatrième fait son apparition dans les documents de l'histoire mérovingienne : c'est Laon [6]. Un cinquième se rencontre pour la première fois au neuvième siècle dans les diplômes de l'Eglise du Mans [7] ; c'était une simple

1 *De bello gallico,* l. VII, c. 62 ; cf. 57, 59.
2. Voir plus haut, t. VI, p. 488.
3. *Histoire Naturelle,* livre III, § 19, 27.
4. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 2732. Cf. Pline, livre III, § 27.
5. *Chronicon Scotorum*, édition Hennessy, p. 28, 36. Cf. *Annales des quatre maîtres*, édition O'Donovan (1852), t. I, p. 150-163.
6. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, livre VI, c. 4 ; édition Arndt, p. 247, l. 4
7. Dom Bouquet, t. VI, p. 585 e, 617 d e. Dans le premier de ces diplômes, ce nom est écrit *Lugduno* à l'ablatif ; dans le second on trouve deux fois *Lugdunum* à l'accusatif. Un diplôme de l'année 802 nous offre l'orthographe barbare *Lucdono* à l'ablatif. Dom Bouquet, t.V, p. 768 et.

villa. Des recherches plus approfondies que celles que nous avons pu faire amèneraientt certainement la découverte de plusieurs autres *Lugudunum* en France. A *Lugudunum* comparez *Camulo-dunum*, ville de Grande-Bretagne dont le nom signifie « forteresse de *Camulus* » , encore une localité placée sous le patronage d'un dieu celtique.

La doctrine de M. d'A. de J. a été adoptée par M. Julien Sacaze qui, dans la *Revue de Comminges* (t. II, année 1886, deuxième trimestre, p. 110), résume en ces termes une communication faite par lui à la Société des études du Comminges dans la séance mensuelle du 2 janvier 1886. « D'après M. d'Arbois de Jubainville », dit-il, « Lugudunum signifie le fort de Lugus [nom de Saint-Bertrand de Comminges à l'époque gallo-romaine] et Lugus est la divinité gauloise identifiée par les Romains à Mercure, l'Hermès des Grecs, le meurtrier d'Argos, le vainqueur des monstres [1], le symbole du triomphe de la lumière sur les ténèbres, de la vérité sur l'erreur, etc., mythe que nous retrouvons dans les légendes chrétiennes représentant les apôtres qui terrassent des monstres affreux, dragons, chimères, etc., autant de personnifications du mal. M. d'A. de J. a formulé sa thèse dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1885, p. 217. De mon côté j'ai étudié cette question si intéressante pour nous et j'y ai constaté que cette théorie reçoit en fait une véritable confirmation à Lugudunum Convenarum. Notre Lugudunum était bien le fort de Lugus, en latin *arx Mercurii*. En effet : 1° il a été trouvé à diverses époques un grand nombre de statues de divinités dans les ruines de Lugudunum Convenarum : or ce sont toutes des statues de Mercure ; 2° des autels votifs découverts dans cette ville sont consacrés au même dieu ; 3° sur des cippes récemment recueillis dans le voisinage est représentée la victoire du dieu sur le serpent (Voir *Revue de Comminges*, t. I, p. 206, 216), mythe fondamental de la religion gauloise, commun à d'autres religions et justifiant suffisamment l'assimilation entre Lugus et Mercure Hermès ; 4° la légende locale de saint Bertrand, évêque de Comminges, tuant le reptile monstrueux qui désolait le pays, légende toujours vivace, est la continuation et la confirmation de la tradition primitive. Après avoir été sous le vocable et la protection de Lugus (Mercure), la vieille cité pompéienne prit le nom de son second fondateur et patron saint Bertrand. »

1 Employé comme nom commun, l'irlandais *lug*, au génitif *loga*, veut dire « héros ». — Voyez O'Davoren, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 103 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 672, col 1, v° 2. lug.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

FRAGMENT DU MABINOGI DE GEREINT AB ERBIN.

TRANSCRIT D'APRES LE MS. HENGWRT N° 59 PAR M. J. GWENOGFRYN EVANS

TRADUIT ET ANNOTÉ PAR M. J. LOTH.

Le texte que nous publions avec traduction a été transcrit par M. Gwenogfryn Evans sur un manuscrit appartenant à l'ancienne collection de Hengwrt, aujourd'hui en la possession de M. Wynne, à Peniarth (Merioneth), l'aimable et obligeant propriétaire de la plus précieuse des collections de manuscrits gallois. Il diffère sensiblement du texte du livre rouge publié par lady Guest, et paraît, en général, préférable. Pour que le lecteur puisse plus facilement en juger, nous donnons au bas des pages toutes les variantes correspondantes du Livre Rouge. Au cours de notre traduction, nous ne relevons que les différences de quelque importance entre la traduction de lady Guest et la nôtre. Pour les autres, il sera facile de s'en rendre compte en se reportant aux variantes. La traduction de lady Guest est faite avec beaucoup de conscience, comme l'on sait, — malgré des inexactitudes de détail, — et beaucoup d'intelligence : elle corrige souvent les défectuosités du texte. Lady Guest a eu connaissance de l'existence du manuscrit de Hengwrt; elle en a même publié un fac-similé (Mab. II, p. 177), mais elle ne paraît pas avoir eu communication du texte.

Le fragment que nous traduisons nous transporte au milieu des aventures de Gereint ab Erbin. Aussi quelques mots d'introduction sont-ils nécessaires.

Gwenhwyvar, femme d'Arthur, assistant à une chasse et se trouvant séparée de la cour en compagnie de Gereint et d'une suivante, aperçoit un chevalier inconnu accompagné de sa dame et d'un nain; elle envoie

sa suivante demander au nain le nom de son maître. Le nain refuse de le lui dire et même de la laisser parler au chevalier. Comme elle veut passer outre, il la frappe au visage. Gereint va le trouver à son tour et est traité de même. Comme il dédaigne de venger son outrage et celui de Gwenhwyvar sur un nain, et qu'il n'a pas son armure, il suit le chevalier, résolu, aussitôt qu'il trouvera une armure, à lui demander raison. Il s'arrête dans la même ville que lui et reçoit l'hospitalité chez un comte ruiné qui lui apprend qu'il y aura le lendemain un grand tournoi ; chaque concurrent y va accompagné de sa dame et réclame pour elle le prix, un épervier. Le lendemain Gereint prend les armes du comte, et, avec sa permission, va au tournoi accompagné de sa fille. Au moment où le chevalier, son ennemi, vainqueur deux années de suite, invite sa dame

TRADUCTION DU FRAGMENT

A Gwenhwyvar et à ses servantes, dit-il « (Arthur) ». Et il (l'intendant) la leur remit [1]. Ici s'arrête [2] leur histoire (à Edern fils de Nudd et sa dame). Le lendemain Gereint vint vers la cour. On veillait [3] sur les remparts [4] de la part de [5] Gwenhwyvar pour qu'il n'arrivât pas à l'improviste. Le

1. *Gorchymynnu* a habituellement le sens de *ordonner, recommander, confier* (cf. p. 29 de notre texte), mais quelquefois avec une préposition semble avoir le sens de *faire conduire, envoyer :* ex. Ystoria de Carolo magno, éd. Thomas Powell (collection de la Cymmrodorion society 1883), p. 17 : ar rei hynny heuyt a *orchymynnêys* y garchar « et ceux-là aussi, il *les* mena ou fit mener en prison.

2. Mot à mot : *leur histoire à eux jusqu'ici.* Il est question d'eux encore un peu plus loin, mais incidemment. »

3. Le texte de lady Guest porte *disgwyleit* (des veilleurs); elle l'a traduit par le collectif a watch. Quelques pages plus haut (p. 23) nous lisons : a thrannoeth y peris Gwenhwyvar bot disgwyleit ar y gaer am dyuotyat Gereint « et le lendemain Gwenhwyvar fit établir des guetteurs sur les remparts en vue de l'arrivée de Gereint » Notre texte donne *disc6ylyat* action de veiller ; à la phrase suivante on trouve le nom d'agent *disc6ylat* « veilleur ». Tous les deux dérivent de *disgwyl* qui a non seulement le sens d'attendre, mais encore celui de considérer, fixer les yeux sur (cf. Mabin. III Breudwyd Maxen wledig, p. 266 ; I, p. 27, etc. Pour les deux formes *g6ylat* et *g6ylyat* dans le sens de veiller, on les trouve indifféremment (Ystoria de Carolo m. p. 58).

4. *Caer* a plusieurs sens. Ici lady Guest le traduit par remparts avec raison (cf. Gereint ab Erb., Mab. II, p. 12).

5. Pour *gan* employé dans le sens de *de la part de* aussi bien que *ygan*, cf. Peredur ab Efrawc (Mab. II, p. 244) : *ar un byguth gan Peredur ar Gei* « et la même menace de la part de Peredur contre Kei ».

à aller prendre l'épervier, Gereint s'y oppose et le réclame pour sa compagne, comme la plus belle et la plus digne. Un combat s'ensuit où Gereint triomphe de son adversaire, mais lui accorde merci à condition qu'il aille, avec sa dame, se livrer à Gwenwyvar. Le chevalier qui n'est autre qu'Edern fils de Nudd, se rend, à la cour, avec sa dame et annonce l'arrivée prochaine de Gereint et de la fille du comte qu'il veut tenir, comme femme, de la main d'Arthur et de Gwenhwyvar. Arthur, en attendant que Gwenwyvar réclame de lui la satisfaction à laquelle elle a droit, le remet aux soins du chef de ses médecins Morgan Tut. Le *distein* ou intendant de la maison demande où il faut remettre la jeune fille (la dame d'Edern) : *pa le y mae iawn arglwyd gorchymun y uorwyn*. Le fragment commence avec le mot *y vorwyn*.

TEXTE DU FRAGMENT

[N. B. My transcript of this fragment was a diplomatic copy of the original. But as the printers have no type to represent special characters, semi-capitals and other peculiarities of the MS, the best use is made of the materials in hand. No attempt has been made to reproduce the spacing between the words, since other features of the MS could not be given. I trust, however, the text with be found accurate in other respects. Of course no credit is due to me for the notes or for the alternative readings, which are based on the corrupt text of Lady Guest. Neither am I responsible for cutting the text up into paragraphs (*a*). I may add that the MS has no trace of the pen of the rubricator, and that about a third of the *ys* are dotted. J. G. Evans].

y vor6yn. y wenh' heb ynteu [1] ae lla6uorynyon. Ac ynteu [2] ae Gorchymyn6ys [3]. Eu chwedyl 6y [4] hyt yna. Trannoeth y doeth Ger'. parth ar llys. A disc6ylyat [5] aoed ar y gaer gan [6] wenh' rac y dyuot yn dirybud. Ar disg6ylat adoeth att wenh'. Argl6ydes heb ef mi atebygaf [7]

(*a*) On a coupé le texte en paragraphes, afin de mettre autant que possible la traduction française en regard du texte gallois. [Note de la Direction.]

1 après lla6uorynyon — 2 a'r distein — 3 gorchymynawd — 4 wynt — 5 disgwylett — 6 y gan — 7 mi a debygaf.

guetteur[1] vint à Gwenhwyvar : « Princesse, dit-il, il me semble que nous voyons[2] Gereint et la jeune fille avec lui, il est à cheval avec son habit de voyage[3] ; quant à la jeune fille, elle nous semble en blanc et paraît porter quelque chose comme un voile de toile[4]. — « Apprêtez-vous toutes, femmes, dit Gwenhwyvar. Nous allons aller au devant de Gereint pour lui souhaiter la bienvenue[5] et lui faire accueil[6] ». Gwenhwyvar alla au-devant de Gereint et de la jeune fille. Lorsque Gereint fut arrivé où était Gwenhwyvar, il lui offrit ses salutations[7]. « Dieu te soit propice, dit-elle, sois le bienvenu. Tu as fait un voyage couronné

1. Comme nous venons de le montrer en note, il y avait tout un poste de veilleurs sur les remparts. C'est ce qui a déterminé lady Guest à traduire *ar disgwylat* par *un des guetteurs* au lieu de : *et le guetteur*. Cette dernière traduction peut cependant se défendre ; c'est un personnage qui a en effet déjà paru : *doeth un o'r diswyleit* (sic) *hyt lle yd oed Wenhwyvar*. « Vint l'un des guetteurs là où était Gwenhnyvar. (Mab. II, Gereint, p. 23).

2. Le texte de lady Guest portant mi a debygaf *y gwelaf*, elle a traduit naturellement *methinks that i see*. Cette version paraît d'abord plus correcte à cause du *tebygaf* à la 1re pers. du sg. qui semble appeler dans la proposition subordonnée un verbe à la 1re pers. du sg. également. Gwelwn est probablement un pluriel, s'il n'y a pas erreur du copiste. Ce pluriel est justifié par un passage précédent de *Gereint ab Erbin*, où le guetteur porte la parole au nom de tous : doeth un o'r disgwyleit hyt lle yd oed Wenhwyvar a dywedut idi y ryw dyniona *welynt* « un des guetteurs vint à Gwenhwyvar et lui dit quelle espèce de gens *ils voyaient* » (p. 23, Mab. II).

3. *pedyt wisc*, mot à mot *habit de piéton*. Il faudrait peut-être traduire *habit ordinaire*, *négligé* : Tobler a montré que le français *piètre* vient de *pedestris* (Kuhn, Zeitschrift XXIII, p. 418).

4. P. 9, Mab. II (Gereint ab Erbin) *llen* a le sens d'écharpe. P. 13 la jeune fille porte comme vêtements *crys* (chemise, vêtement de dessous) et *llen-lliain* que lady Guest traduit par *voile*. Le contexte (p. 14) montre en effet qu'il s'agit d'une sorte de grand voile. C'est avec ces mêmes vêtements qu'elle se présente à la cour, Gereint ayant exigé qu'elle ne changeât pas d'habits jusqu'à son arrivée dévant Gwenhwyvar (p. 20). *Llen* a aussi le sens de *rideau*, *couverture de lit*.

5. *Graessaw* est bien traduit par lady Guest par *welcome*. La forme la plus ordinaire dans les Mab. est *graessaw Duw wrthyt*. On trouve la formule au complet au sens négatif dans Peredur ab Efrawc (Mab. I, p. 292) : *ny bo groessaw Duw wrthyt* (cf. Gereint ab Erb. p. 654, Mab. I). *Croesaw* joue aujourd'hui le même rôle (Rowland's Welsh exercices, p. 213-216).

6. Le mot à mot serait *être joyeux vis-à vis de lui*, lui *montrer joyeux visage*. C'est devenu, dans les Mabin. une formule qui n'a plus guère que le sens de *faire bon accueil*, *bien recevoir*, comme le prouve maint passage. Le sens de *llawen* dans cette formule est parfaitement précisé par un passage de Math vab Mathonwy (Mab. III, p. 208). Reçu dans sa maison par Blodeuwed et salué par elle, Gronw Pebyr lui répond : *Duw a dalho itt dy lewenyd* « que Dieu te paye ton amabilité, ton aimable accueil. »

7. *Kyuarch gwell* est arrivé à n'avoir guère que le sens de *salut*, comme *henpych* qu'on trouve employé même comme substantif (*mil henffych* Hymnau er gwasanaeth yr Eglwys yr nghymru recueil de Daniel Evans, Londres, 1883, p. 112). Même quand *Kyuarch* est fléchi, *gwell* ne subit habituellement aucune mutation, ce qui prouve que *gwell* fait en quelque sorte déjà corps avec le verbe et n'en est pas le régime. Diverses constructions montrent cependant que *gwell* a dû jouer le rôle de régime et que *kyuarch gwell* a eu le sens de *souhaiter du bien à* : A *chyuarch gwell a wnacth y Peredur o Duw ac o dyn* (Mab. I, 275). Cf. Breudwyt Rhonabwy p. 383 (Mab., II). Un passage de Iarlles yffynnawn (Mab. I, p. 4) nous montre *gwell* construit comme régime : Kyuarchawd ef *well* y mi. Il y en a d'autres exemples. Pour *kyuarch* seul, cf. Mab. II, p. 201, 228 ; Livre noir, p. 58, lignes 3, 12, 13 ; p. 45, ligne 4 (Skene, *Four anc. books of Wales*, II).

heb ef y g6el6n [1] Er'. ar vor6yn gyt ac ef. Ac ar varch y mae ef a phedyt wisc ymdana6 y vor6yn hagen val gorwyn y g6el6n [2]. a thebíc y lieinwisc awel6n [3] ymdanei. Ymgyweir6ch oll wraged [4] heb y G6enh'. Ni a a6n [5] yn erbyn Ger. y raessa6. . [6] ac y uot yn llawen 6rtha6. A dyuot aoruc G6enh' yn erbyn Ger ar vor6yn. A phan doeth [7] Ger yn [8] ydoed wenh. kyfarch g6ell aoruc idi. Du6 arotho [9] da itt heb hi a graessa6 [10] 6rthyt. A hynt fr6ythla6n donya6c hyrr6yd glotua6r a dugost. A du6 a talho [11] itt peri ia6n im yn gynualchet ac y pereist im [12]. Argl6ydes heb ef mi a rybuch6n [13] peri ia6n itt 6rth dy ewyllis [14]. A

1 y gwelaf — 2 gwelaf — 3 a welaf — 4 wragedin — 5 a dowch — 6 y ressawu — 7 daw — 8 hyt lle — 9 a rodo — 10 gressaw — 11 a dalo — 12 *manque.* — 13 *un a buchwn* (il eût fallu corriger en *mi a buchwn*) — 14 ewyllys.

de succès, profitable, triomphant [1], glorieux. Que Dieu te récompense pour m'avoir procuré satisfaction avec autant de vaillance que tu l'as fait ». — « Princesse, dit-il, mon plus vif désir [2] était de te faire donner toute la satisfaction que tu pouvais désirer, et voici la jeune fille à l'occasion de laquelle tu as obtenu l'effacememt de ton ouvrage [3]. » — « Dieu la bénisse, dit Gwenhwyvar ; il n'est que juste que je lui fasse bon accueil. » Ils entrèrent [4]. Gereint descendit de cheval, se rendit auprès d'Arthur et le salua : « Dieu te favorise, dit Arthur, et sa bénédiction soit sur toi. Quoique qu'Edern fils de Nudd ait eu de toi souffrance et blessures, tu as fait une expédition heureuse. » — « La faute n'en est pas à moi, dit Gereint, mais à l'arrogance d'Edern lui-même qui ne voulait pas avoir à faire à moi [5]. Je ne me serais pas séparé de lui [6] avant de savoir qui il était ou que l'un de nous deux eût triomphé

1. Lady Guest traduit *irrésistible*, ce qui est fort admissible. Les deux textes portent *hyrrwyd*. Il faut probablement lire *hyrwyd*. *Rwyd* seul a le sens de *prompt, rapide* : Livre rouge Ed. Skene, p. 233 *r6yd g6ynt*, le vent est rapide (Rhys, Revue celtique, VI-I. p. 50 swift is the wind). *Hyrwyd* pourrait bien ici n'avoir que le sens dérivé de *heureux*. Dans un passage de l'Ystoria de Carolo magno, p. 94, *hyrwydder* a certainement le sens de *succès*.

2. Le texte de lady Guest porte *un a buchwn* qu'il faut corriger en *mi a buchwn* qui donne à peu près le même sens que notre *rybuchwn*. Pour *puchi* dans le sens de *désirer*. cf. Mab. II, Kulhwch ac Olwen, p. 248.

3. Le texte de lady Guest porte *dy warthrudio* au lieu de *dy diwarthrudio*, ce qui ferait un contre-sens. Elle a traduit comme s'il y avait eu *dy diwarthrudio* (*te désoutrager*).

4. *Dyuot y me6n a orugant* m. à m. ils allèrent à l'intérieur. *Dyfod y mewn* est un idiotisme qui n'a simplement que le sens *d'entrer*.

5. *Nady rgystlynnei*. *Cystlynu* a dans les dictionnaires gallois le sens de *faire paix, amitié avec, entrer en relations avec* ; *ystlyn* est traduit par *parenté, amitié* et semble bien en effet avoir ce sens : Ystoria de Carolo magno, p. 14. Charlemagne a dit que les pauvres sont de la famille de Dieu (Kenedyl Duw) ; Aigolant répond : y rei a dywedy ditheu eu bot oll ar gystlwn dy Duw « ceux que tu dis être de la famille de ton Dieu » ; Peredur ab Efrawc, p. 276 : ny chelaf vyg Kystlwn : Et ym gledyfcoch ym gelwir ; Breudwyt Rhonabwy (Mab. II), p. 375 pwy wyt, heb y Rhonabwy ? — Ny chelaf vyg kystlwn : Idawc vab mynyw... Ce sens de *parenté, relation* n'est pas le sens primitif. *Cy-stlynu* ne peut guère être séparé de *istlinnit* gl profatur, *glan-stlinnim* gl. famine sancto (Gloses à Juvencus) ; irl. *slondim* je désigne, je nomme ; *slond* indication, *nom* (Windisch Irische Texte). *Ky-stlynu* a dû avoir proprement le sens de *s'aboucher avec, entrer en arrangement par parole*. Il a pu exister aussi un mot *ystlwnn* = irl. *slond* nom ; *cy-stlwnn* aurait désigné le nom commun à la *gens* et la famille elle-même. Dans un passage de Gereint ab Erbin, *ymgystlynnu* semble avoir son sens ancien (p. 54). Gwalchmei dit à Gereint : « A dywedy di ymi pwy wyt neu a deuy y ymwelet ac Arthur ? Me diras-tu qui tu es ou viendras-tu rendre visite à Arthur ? — nyt ymgystlynnaf wrthyt ti ac nyt af y ymwelet ac Arthur. « Je ne m'entretiendrai (?) pas (je ne veux pas avoir affaire à toi) avec toi et je n'irai pas voir Arthur. » *Cystlynu* est encore en usage dans certaines parties du pays de Galles. Richards dans son dictionnaire cite un passage de l'évangile selon saint Jean (IV, 9), où on remarque *ymgystlwnn* avoir relation, affaire avec. Le mot est remplacé aujourd'hui par *ymgyfeillach*.

6. Notre texte porte *nyt ymdidanwn ac ef* je ne me serais *entretenu avec lui*. Nous avons adopté dans notre traduction le texte de lady Guest *nyt ymadawn ac ef* qui est préférable pour le sens, et qui semble recommandé par un autre passage de Gereint ab Erbin (Mab. II, p 54). Gwalchmei fait à Gereint, qui ne veut pas lui répondre, cette déclaration : ny chlywir arnaf vyth... *dy adu y wrthyf* yny wypwyf pwy vych « on n'entendra jamais dire de moi que je t'ai laissé te séparer de moi avant de savoir qui tu étais.

llyma y uor6yn y keueist ti dy diwarthrudya6[1] oe hacha6s. Ie heb y G6enh' Graessa6 du6 6rthi. Ac nyt kam im[2] vot yn llawen 6rthi. A dyuot y my6n aorugant A discynnu. A mynet aoruc Ger' y ymwelet ac arth^r. [3] achyfarch G6ell ida6. Du6 a rotho[4] da itt heb yr arth^r. A graessa6 du6 6rthyt. A chyt kaffo edern m. nud gofit a chl6yfeu y genhyt: hynt l6ydyanus adugost. Nyt arnafi y bu hynny heb y Ger. namyn aryuyc[5] edern ehun. nat ymgystlynei. nyt ymdidan6n inheu ac efo[6] hyny[7] 6yp6n p6y vei. neu yny orffei y neill ar y llall[8]. A 6r[9] heb yr arth^r. Mae[10] y uor6yn a gigleu y bot yth ardel6 ti y mae gyt a g6enh' yny hystauell[11]. Ac yna y doeth[12] arth^r y welet y vor6yn. A llawen uu 6rthi ae getymdeithon[13] a pha6b or llys[14]. A hyspys oed gan pa6b onadunt pei kyhyttrei[15] gossymdeith y vor6yn ae phryt na welsynt eiroet[16] vor6yn 6ympach no hi[17]. Ac arth^r auu rodyat ar y vor6yn-y er'.

1 dy warthrud — 2 *manque* — 3 a mynet Gereint hyt lle ydoed Arthur — 4 a rodo — 5 leg. *ar ryuyc. Guest* ar ryuic — 6 nyt ymadawn inheu ac ef (v. la traduction) — 7 yny — 8 y lleill ar y llall — 9 Awr — 10 pa le y mae. — 11 y mae gwedy mynet gyt a gwenhwyuar y hystauell — 12 y deuth — 13 ae gedymdeithon — 14 o'r llys wrth y uorwyn — 15 pei kyt rettei — 16 eiryoet — 17 honno *recte*.

de l'autre. — Eh bien, dit Arthur, où est la jeune fille dont j'ai entendu dire que tu es le champion [1]. » — « Elle est avec Gwenhwyvar dans sa chambre. » Alors Arthur alla voir la jeune fille et il lui montra joyeux visage ainsi que ses compagnons et tout le monde de la cour. Pour chacun d'eux, c'était assurément la plus belle jeune fille qu'il eût vu si ses ressources [2] avaient été en rapport [3] avec sa beauté.

L'engagement (m.-à-m. le lien), qui se faisait là entre (deux) personnes [4] se fit entre Gereint et la jeune fille. On donna le choix à la jeune fille entre tous les vêtements de Gwenhwyvar. Quiconque l'eût vue ainsi vêtue lui aurait trouvé un air digne, agréable, accompli. Ce jour et cette nuit-là, ils les passèrent ayant en abondance chants [5], plaisirs, présents, boissons de toute espèce, divertissements variés. Lorsqu'il leur parut temps d'aller se coucher, ils y allèrent. Dans la chambre où était le lit d'Arthur et de Gwenhwyvar, fut fait le lit de Gereint et d'Enyd, Et ce fut la première nuit qu'ils couchèrent ensemble. Le lendemain Arthur combla les solliciteurs au nom de Gereint de riches présents. La jeune fille [6] se fixa (m.-à-m. s'habitua) à la cour d'Arthur et s'attira des compagnons, hommes et femmes, si bien qu'il n'y avait pas dans toute l'île de Bretagne une jeune fille dont on parlât davantage. Alors Gwenhwyvar dit : « J'ai eu une bonne idée au sujet de la tête du cerf [7] qu'on ne la donnât pas jusqu'à ce que vînt Gereint. Voici vraiment une

1. *Y'th arddelw ti* m. à m. *en ta revendication*. Dans les lois galloises, comme le montrent de nombreux passages, *arddelw* a le sens de prétention à la possession, revendication d'un objet animé ou inanimé enlevé ou détenu par un autre. Le sens que nous lui donnons dans notre traduction est justifié par un passage de Gereint, p. 15. Gereint songe à disputer à son rival, le prix, un épervier que chacun des chevaliers réclame pour sa dame. Le comte son hôte lui dit que la chose est difficile : Kanyt oes na gwreic na morwyn yd *ymardelwych* ohonei. Cette expresssion est commentée en quelque chose par une phrase du même passage : ac *ar delw* caru y uorwyn o Ereint yd ymyrrawd yn y. twrneimeint.

2. *Gossymdeith* ressources, situation, position, entretien : cf. : Branwen verch Llyr Mab. III, p. 88; Peredur, Mab. I, p. 283; Rhonabwy Mab. II, p. 372; Gereint ab Erb. II, p. 21 : Math vab Mathonwy III, p. 207.

3. Le texte de lady Guest porte *kyt rettei* qui ne donne pas de sens. *Kyhyttrei* est le futur second. d'un verbe composé de cy (= co-) et de la racine qu'on trouve dans *hydr* vaillant, fort, arm. moy. *hezr*, vieil armor. *hitr*. Cf. Gereint ab Erb. II, p. 18 : a phan vei hyttraf Gereint y llawenei y gwr gwynllwyt a phan vei hyttraf y marchawc y llawenei y iarll « et chaque fois que Gereint avait le dessus l'homme aux cheveux gris se réjouissait chaque fois que c'était le chevalier, le comte était joyeux. » De là l'expression *yn hytrach* plutôt.

4. Notre texte porte *dynyon* « des gens » sans distinction de sexe. Le texte de lady Guest porte *deu dyn*.

5. *Cerdeu* a le sens non seulement de *chants, musique*, mais aussi d'*art*, *métier*, en général V. Kulhwch ac Olwen Mab. II, p. 228.

6. *Morwyn* a les différents sens du mot *pucelle* dans les romans de chevalerie au moyen-âge, c'est-à-dire de *vierge*, *de jeune fille*, et de *suivante*. Dans les Mabin. il désigne souvent *une jeune femme*. Aujourd'hui *morwyn* n'a plus guère que le sens de *servante*.

7. Il s'agit du *cerf* tué pendant la chasse où Gereint se rencontra avec Edern ab Nud. Cf. Gereint ab Erb., p. 22, Mab. II.

A r6ym[1] awneit yna yr6g dynyon[2] awnaethp6yt yr6g Ger ar vor6yn. A dewis ar holl wiscoed g6enh' arodet[3] yr uor6yn. Ar neb awelhei[4] y uor6yn yny wisc honno. ef awelei ol6c wedeidl6ys[5] arnei. Ar dyd h6n n6 ar nos honno atreulassant tr6y gerdeu adidan6ch ac amhylder o anregyon ac amryfal wirodeu alluossyd o waryeu[6]. Aphan uu amser ganthunt[7] vynet y gyscu 6ynt aaethant. Ac yn yr ystauell ydoed wely ar[r]. ag6enh' y g6naethp6yt g6ely Ger'[8] ac enyd. Ar nos honno gyntaf y kyscassant ygyt. Athranoeth y llonyda6d arth[r] yr eircheit dros er'. o ditla6t rodyon. Acheneuina6 aoruc y uor6yn ar llys ad6yn ketymdeithon[9] idi o wyr ag6raged hyt na dywedit am vn vor6yn yn ynys prydein m6y[10] noc ymdanei. Ac yna y dywa6t G6enh'. Ia6n y medreisi heb hi am pen[11] y kar6 na rodit[12] hyny delei. Er'. A llyma le ia6n yrodi ef y Enyd verch yny6l y uor6yn glotuoraf. ac ny thebygaf neb ae g6arafunho idi[13] kanyt oes yrydi[14] aneb namyn yssyd o garyat achetymdeithas[15]. Canmoledic uu gan pa6b hynny. A chan arth[r] heuyt.

1 ar rwym — 2 rwng deu dyn — 3 a rodet *manque* — 4 a wel ei — 5 wedeidlwys deledíw — 6 drwy dogynder o gerdeu ac amylder o anregyon wirodeu a lluossyd o waryeu — 7 gantunt — 8 gwely y Ereint — 9 Kedymdeithon — 10 vwy — 11 am ben — 12 rodit y neb yny — 13 ac ny thebygaf i ae gwarafuno idi — 14 ryngthi — 15 achedymdeithas.

bonne occasion[1] de la donner, savoir à Enyd la fille d'Ynywl, la plus illustre des jeunes filles, et je ne crois pas que personne la lui dispute, car il n'y a entre elle et qui que ce soit qu'affection et amitié. » Cela fut approuvé de tout le monde ainsi que d'Arthur. On donna la tête à Enyd; et, à partir de là, sa réputation devint bien plus grande encore qu'auparavant ainsi que le nombre de ses compagnons. Gereint se mit à aimer les tournois et les rudes joutes et il en sortait toujours victorieux. Une année, deux années, trois années il s'y livra, à tel point que sa gloire se répandit par tout le royaume.

Une fois[2] Arthur tenait sa cour à Caerllion. Voilà que vinrent vers lui des messagers sages et prudents, très savants, à la conversation pénétrante; ils le saluèrent: « Que Dieu vous fasse du bien, dit Arthur, le salut de Dieu soit avec vous. De quel endroit venez-vous? » — « Nous venons, seigneur, dirent-ils, de Cornouailles et nous venons comme ambassadeurs vers toi de la part d'Erbin fils de Custentin (Constantin) ton oncle. Il te salue comme un oncle doit saluer son neveu et comme un vassal doit saluer son seigneur. Il t'informe qu'il s'alourdit, qu'il avance en âge, que les propriétaires ses voisins sachant cela agissent mal avec lui au sujet des limites[3], convoitent sa terre et ses biens. Erbin te prie donc, seigneur, de laisser aller Gereint pour garder ses biens et connaître ses limites, et de lui représenter qu'il vaut mieux pour lui passer la fleur de sa jeunesse et de son âge[4] à maintenir les bornes de ses terres que dans des tournois inutiles, malgré la gloire qu'il peut y trouver. » — « Eh bien, dit Arthur, allez vous deshabiller (m.-à-m. vous *déchausser*) prenez votre nourriture, et débarrassez-vous de votre fatigue. Avant de vous en retourner, vous aurez une réponse. » Ainsi firent-ils.

1. *Lle* lieu a assez souvent le sens de *occasion*, *raison* (*avoir lieu de* en français) cf. Peredur ab Efrawc, Mab. I, p. 244, p. 249.

2. *Treigyl gweith*. *Treigl* signifie proprement tour. *qui tourne:* Rulhwch ac Olwen Mab. II, p. 201, *maen treigl* une pierre qui roule. On trouve *treigl* seul pour *treiglyweith:* Kulhwch ac Olwen p. 233. Onyt un *treigl* yd aethum y geissaw vym bwyt « excepté une fois que j'allai chercher ma nourriture.. »

3. Lady Guest a *cam-derwynu*. *Terwynu* a le sens de s'échauffer; *terwyn* celui de *fort*, *violent*. Aussi a-t-elle traduit *grows insolent towards him*. *Cam-derfynnu*, comme le montre le contexte, paraît préférable (*Terfynnu* de *terfyn* limites, lat. *termiuus*).

4. *Blodeu y ieuenctit ac dewred*. *Dewred* qui a souvent le sens de vaillance a ici, comme en maint autre passage, le sens de *fleur de l'âge:* Cf. Manawydan vab Llyr III, p. 144 yr amser y bu hitheu yn y dewred ny bu wreic delediwach nohi « au temps où elle était à la fleur de l'âge, il n'y avait pas de femme plus belle qu'elle. » Cf. Livre Noir éd. Skene, II, p. 14.

y del paup oe
Bet in y dewret in devraw
Mal y bu ban fu oreuhaw

« Lorsque chacun viendra de sa tombe dans tout son éclat tel qu'il l'était au plus beau moment de sa vie. »

A rodi pen y kar6 awnaethp6yt y enyd. Ac ohynny allan lluossogi aoruc[1] y chlot ae chetymdeithon o hynny yn u6y no chynt. Sef aoruc Ger' o hynny allan karu t6rneimeint[2] achyfranceu[3] kalet a buduga6l y deuei ef o pop vn[4]. A bl6ydyn ad6y atheir y bu ef yn hynny: hyny yttoed y glot g6edy ehedec[5] ar tra6s y teyrnas[6].

A threigylg6eith[7] ydoed arth[r] yn dala llys ygkaerllion y sulg6yn. nachaf yn dyuot atta6 kennadeu doethprud dysgeticla6n ymadra6dlym. Ac yn kyuarch g6ell y arth[r]. Du6 arodho da i6ch[8] heb yr arth[r] a graessa6 du6 6rthy6ch. Ac o pyle pan do6chi[9]. Pan do6n[10] argl6yd heb 6y o gerny6. A chennadeu ym attat[11] ygan erbin .m. Custenhin dy ewythyr[12]. Ath annerch y ganta6 val y dyly ewythyr annerch ynei. Ac val ydyly g6r annerch y argl6yd. Ac y venegi y vot[13] ef yn amdrymu ac yn dynessau[14] ar heneint. Ae kyttiryogyon[15] o 6ybot hynny yn kamteruynu ac ef[16]. Ac yn chwenychu y tir[17] ae gyfoeth. Ac adol6yn itti[18] argl6yd y mae erbin ell6g Ger' y vab y gad6 ygyfoeth ac y6ybot y teruyneu[19]. Ac yn menegi ida6 y mae[20] bot yn well ida6 treula6 blodeu yieuenctit ae de6red yn kynhal[21] y teruyneu ehun. noc yn t6rneimeint diffr6yth. kyt kaffo clot yndunt. Ie heb yr arth[r] e6chi y diarchenu[22]. A chymer6ch a6ch[23] b6yt. A byry6ch a6ch blinder y arna6ch. A chyn a6ch mynet ymdeith atteb a geff6ch[24]. Ac uelly yg6naethant[25]. Ac yna medylya6 aoruc arr. nat oed ha6d ganta6 ell6g Ger'. y6rtha6 nac o vn llys ac ef. Nyt oed ha6d ganta6 ynteu na thec lludyas y kefynder6 y gynhal y gyfoeth ac y gad6

1 aoruc *manque* — 2 caru karw twrneimeint — 3 chyfrangeu — 4 o bop un — 5 yn ehedec. — 6 dros wyneb y deyrnas — 7 a threiglgweith — 8 ywch — 9 ac o pa le pan deuwch chwi — 10 pan deuwn — 11 y attat *manque.* — 12 dy ewythyr di ac attat y mae yn kennadwri ath annerch — 13 ytti y uot — 14 yn amdrymu ac yn llescu ac yn dynessu — 15 gyttirogyon — 16 yn camderwynu wrthaw — 17 y dir — 18 ac yu adolwc y mae y ti — 19 y deruyneu — 20 a menegi y mae idaw — 21 kynnal — 22 ewch y ymdiarchenu — 23 ych — 24 a geffoch — 25 y vwytta yd aethant.

Alors Arthur réfléchit qu'il ne lui était pas facile de laisser aller Gereint loin de lui ni de sa propre cour[1], qu'il ne lui était pas facile non plus d'empêcher son cousin de maintenir ses biens et de garder ses terres, puisque son père ne le pouvait. Le souci de Gwenhwyvar et ses regrets n'étaient pas moindres ainsi que ceux de ses femmes à la pensée de se séparer d'Enyd. Ce jour et cette nuit, ils les passèrent dans l'abondance de toute chose. Arthur exposa à Gereint le motif de l'ambassade et l'arrivée des ambassadeurs de Cornouailles. » Eh bien, dit Gereint, quoiqu'il puisse m'arriver de profit ou de perte, seigneur, à la suite de cela, je ferai ta volonté au sujet de cette ambassade ». — « Voici le conseil que je te donne à ce sujet, dit Arthur : aller, quoi qu'il soit pénible[2] pour moi que tu partes, vivre sur tes biens et garder ton territoire. Prends avec toi pour t'accompagner autant que tu voudras de mes fidèles, ceux que tu aimes le mieux et qui t'aiment le plus, et les chevaliers tes compagnons. » — «[3] Il me faut aussi, dit Gwenhwyvar songer à faire accompagner et pourvoir de tout la dame qui est avec moi ». — « Tu feras bien, dit Arthur ». Et ils allèrent se coucher cette nuit-là. Le lendemain on laissa aller les messagers et on leur dit que Gereint les suivrait.

Le troisième jour après, Gereint se mit en route. Voici ceux qui allèrent avec lui : Gwalchmei ; Rioganed[4], fils du roi d'Hibernie ; Ondryaw, fils du duc de Bourgogne ; Guillaume, fils du roi de France ; Howell, fils d'Emer Llydaw ; Elifri[5] anawkyrd (aux chants inspirés ?) ; Gwynn, fils de Tringat ; Goreu, fils de Constantin ; Gweir Gurhytvawr (à la grande brasse ou à la grande valeur ?) ; Garanhon, fils de Glythmyr ; Peredur, fils d'Evrauc ; Gwynn Llogellgwyr[6], juge de la cour d'Arthur ; Dyvyr,

1. *o un llys ac ef*, cf. Branwen verch Llyr, Mab. III, p. 91 : *gyrru Branwen ovn ystafell ac ef* « chasser Branwen de sa propre chambre ».

2. *Dyhir* est traduit par *bas* dans Owen Pughe. Il a bien le sens que nous lui attribuons. Cf. Math ab Mathonwy, p. 204, Mab. III

3. Ici une phrase qui manque dans notre texte : V. les variantes.

4. Breudwyd Rhonabwy II, p. 390 Riogan vab brenhin Iwerdon.

5. Elivri anaw kyrd. Lady Guest a lu Elivri a Naw Kyrd : Elivri and Naw Kyrd. C'est le même personnage qu'elle a transformé en *Arelivri* dans Gereint ab Erbin, p. 7 : a pheri rybud heno ar bawp or llettyeu. Ac arryfuerys oed ben kynyd y Arthur. Ac arelivri oed ben mackwy. Il faut supprimer le point après *llettyeu* et lire ac ar Yfuerys (?) — ac ar Elivri. —

6. Lady Guest lit Gwynnllogell. Gwyr ynad llys Arthur : Gwynnllogell. Gwyr a judge in the court of Arthur. Il nous semble que *llogellgwyr* est un surnom de Gwynn. Au mot *llogell* Owen Pughe cite ce passage d'Iolo goch : *Hygad y wlad a'i llogell* the eye of the country and it's depositary. Il faut peut-être lire *llogell gwir* le dépositaire sûr ou au dépôt sûr.

y teruyneu [1]. kany allei y tat [2] eu kynhal. Nyt oed lei gofal g6enh' ae hiraeth hi ar holl wraged ar holl vorynyon rac mynet enyd [3] y 6rthunt. y dyd h6nn6 ar nos honno a treulassant [4] tr6y [5] diwallr6yd o pop [6] peth. Ac arth^r avenegis y er'. ystyr y kenad6ri a dyuodyat y kenadeu ogerny6 hyt yno [7]. Ie beb y Ger'. yr adel nac oles nac o afles imi argl6yd o hynny : dy vynnu ti [8] awnafi [9] am y gennad6ri honno. Llyna dy gyghor [10] am hynny heb hynny yr arth^r. kyt boet dyhir genhyf [11] am [12] dy vynet ti. mynet ohonot [13] ygyfanhedu dy gyfoeth ac y gad6 dy teruyneu [14]. A chymer y nifer auynhych [15] gyt athi am6yhaf agerych om ffydlonyoni. yn hebrygyeit [16] arnat ac oth garant titheu [17] ath gytuarchogyon. Du6 atalho [18] itt aminheu [19] awnaf hynny [20]. Reit y6 iminheu heb y Gwenh' [21] vedylya6 am ganhebrygyeit [22] adiwallr6yd ar yr unbennes yssyd gyt aminheu. Ia6n awney heb yr arth^r. ac ygyscu yd aethant y nos honno. A thranoeth y gellyg6yt [23] y kennadeu ymdeith a dywedut [24] udunt ydeuei. Er'. yn eu hol.

Ar trydydyd [25] g6edy hynny y kychwynn6ys [26] Ger' Sef nifer a aeth y gyt ac ef [27]. G6alchmei [28]. A Rioganed [29]. m [30]. brenhin iwerdon. Ac ondrya6 [31]. m. duc b6rg6in. G6ilym.m. R6yf ffreinc. Howel. m. emyr llyda6. Elifri ana6 kyrd. G6yn. m. tringat. Goreu. m. Custennin. G6eir g6rhyt ua6r. Garanhon. m. Glythmyr [32]. Peredur. m. Efra6c. G6yn llogell g6yr ygnat llys arth^r [33]. Dyuyr. m. alun dyuet. G6rei g6alsta6t ieithoed. Bedwyr. m. bedra6t. Kad6ri. m. G6ryon. kei

1 nyt oet hawd na thec ganthaw ynteu uot y geuynderw yn gwarchadw y gyuoeth ae deruyneu — 2 y dat — 3 rac ouyn mynet y uorwyn — 4 a dreulyssant — 5 drwy — 6 bop — 7 attaw ef yno — 8 di — 9 i *manque* — 10 llyma yw dy gynghor — 11 gennyf i — 12 am *manque*. — 13 o honat — 14 deruyneu — 15 vynnych — 16 hebryngyeit — 17 ac ath garant ditheu — 18 a dalo — 19 minneu — 20 hynny heb y Gereint. Paodwrd heb y gwenhwyuar a glywafi y gennwch chwi ac am hebryngyeit ar Ereint parth ae wlat. Ie heb yr Arthur — 21 heb y gwenh6yvar *manque* — 22 hebryngyeit — 23 yd ellyngwyt — 24 a dywedunt — 25 ar trydyd dyd — 26 Cychwynnawd — 27 gyt ac ef — 28 Gwalchmei uab Gwyar — 29 ariogoned — 30 *uab* partout dans l'énumération au lieu de *mab* — 31 ondyaw — 32 Garanhon uab Golithmer — 33 Gwynllogell. gwyr ynat llys arthur.

fils d'Alun de Dyved; Gwrei Gwalstawt ieithoed [1]; Bedwyr, fils de Bedrawt; Hadwri, fils de Gwryon; Kei, fils de Kynyr; Odyar le Franc, intendant de la cour d'Arthur. « Et Edern, fils de Nudd, dit Gereint, que j'entends dire être en état de chevaucher, je désire aussi qu'il vienne avec moi [2] ». — « Vraiment, dit Arthur, il n'est pas convenable, quoiqu'il soit guéri, que tu l'emmênes avec toi, jusqu'à ce que la paix ait été faite entre lui et Gwenhwyvar. » — « Il serait possible à Gwenhwyvar de concert avec moi de le laisser aller sur cautions ». — « Si elle le permet, qu'elle le fasse en le tenant quitte de cautions; c'est assez de peines et de souffrances sur cet homme pour l'outrage fait par le nain à la servante. » — « Ce que tu trouve juste à ce sujet, toi et Gereint, dit Gwenhwyvar, je le ferai avec plaisir ». Alors elle permit à Edern fils de Nudd d'aller en toute liberté. Beaucoup allèrent conduire Gereint [3].

Ils partirent (formant) la plus belle troupe qu'on eût jamais vue, dans la direction de la Severn. Sur l'autre rive étaient les nobles d'Erbin fils de Constantin et son père nourricier à leur tête faisant joyeux accueil à Gereint. Il y avait aussi beaucoup de femmes de la cour envoyées par sa mère pour aller au-devant de Enyd fille d'Ynywl, femme de Gereint. Leur venue inspira très grande allégresse et très grande joie à tous les gens de la cour ainsi qu'à ceux de ses domaines tout entiers, tellement ils l'aimaient, tellement ils l'avaient entendu célébrer depuis qu'il les avait quittés, et aussi parce qu'il venait pour prendre possession de ses biens [4] et faire respecter les limites de ses terres. Ils vinrent au palais. Il y avait abondance, profusion somptueuse de toute espèce de présents, nombre de boissons, riche service, musique et jeux variés. Pour faire honneur à Gereint, on avait invité tous les gentilshommes de ses domaines. Ce jour et cette nuit-là, ils les passèrent avec tout l'agré-

1. Kulhwch ac Ollwen. Mab. II, p. 211 Gwrhyr gwastawd (*sic*) ieithoed : *yr holl ieithoed a wydyat*, il savait toutes les langues ; ibid., p. 215 Gwrhyr *gwalstawt ieithoed*. Ce mot singulier paraît signifier interprète :

A glywaist ti a gant Gwrhyr
gwalstod pop iaith gywir.

« as-tu entendu ce qu'a chanté Gwrhyr, l'interprète ? de tout langage correct » (*Englynion y clywed* d'après Owen Pughe).

2. Lady Guest rattache Edern fils de Nud à l'énumération qui précède et traduit ainsi depuis *heb y Gereint* : I think that I shall have enough of knighthood with me : ce qui violente le texte et n'est nullement en rapport avec ce qui suit.

3. *Ef a allei y Wenwyvar*. Pour cette tournure, cf. *ac ef a allei y llawer Mab. colli y eneit* (Math uab math. Mab. III, p. 206.).

4. V. *Wotton*, Lois galloises, glossarium au mot *gorescyn* : Demetis etiam *adire hereditatem* et *hereditatis aditionem* et per hoc possessionem denotat.

m. kynyr. Odyar ffranc[1] ystiwart llys arth[r]. Ac edern. m. Nud heb [2] y ger'. aglywafi y vot yn gallu marchogaeth[3] auynnaf ydyuot gyt ami. Ie heb yr arth[r]. Ny weda itti d6yn y g6r h6nn6[4] gyt athi kyn boet iach hyny weneler[6] tagnefed[7] y rygta6 a g6enh'. Ef a allei[8] y wenh' ygyt ami yganhadu ar veicheu.[9] Os canhatta; canhadet yn ryd oe veicheu[10]. kanys diga6n ogym6yeu[11] agouityeu[12] yssyd ar yg6r yn lle sarhaet y uor6yn gan y corr. Ie heb y g6enh' awelych ti yn uot[13] yn ia6n am hynny ti a ger'. Miui[14] ae g6naf yn llawen argl6yd. Ac yna y kanhada6d hi edern yn ryd. A diga6n yam hynny aaeth yn hebrygyeit ar Er.

A chychwyn[15] aorugant[16] yn 6ympaf nifer aweles[17] neb eiroet[18]. parth ahafren. Ac ar ylan tra6[19] y hafren. yd oed goreug6yr Erbin. m. Custenhin. Ae tatmaeth yny blaen[20] yn aruoll Ger'. yn llawen. A llawer o wraged yllys y gan y vam ynteu yn erbyn Enyd verch yny6l g6reic. Er'.[21] A dirua6r oruoled allewenyd agymyrth[22] pa6b or llys yndunt ac or holl gyfoeth yn erbyn Ger'. rac meint y kerynt ef. A rac meint yclу6ssynt yglot ynteu[23] yr pan athoed y 6rthunt 6y[24]. Ac am y vot yn dyuot y orescyn[25] y gyfoeth ehun. Ac y gad6 y teruyneu. Ac yr llys y doethant. Ac yd oed yno diwallr6yd[26] ehalaethualch[27] o amryual[28] anregyon Ac amhylder owirodeu[29] A didla6t wassanaeth. Ac amryfalyon[30] gerdeu ag6aryeu. Ac o enryded Ger'. y g6ohodet[31] holl wyrda y kyfoeth y nos honno[32]. Ar dyd h6nn6 ar nos honno atreulassant[33] tr6y gymedrold' o esm6ythter[34]. Ac yn ieuenctit ydyd tranoeth[35] kyuodi aoruc Erbin. A dyuynnu Ger'. atta6 ar

1 odyar ffranc — 2 *Heb* avec une majuscule — 3 a glywaf i digawn uarchogaet — 4 honnw — 5 kyt — 6 wneler — 7 tangneued. Remarquons une fois pour toutes qu'à l'écriture de lady Guest *ng* répond dans le manuscrit de Hengwrt *g* pour la transcription de la nasale gutturale; si une voyelle suit Hengwrt a souvent *gh* au lieu de *ngh*.— 8 Ef ar allei — 9 après *veicheu* pas de point; il y en a un après *canhatta*. — 10 canhadet heb ueicheu — 11 gemweu — 12 gouutyeu — 13 di yuot — 14 mi — 15 a cherdet — 16 a orugant *manque* — 17 or awelas — 18 eiryoet — 19 ac ar y parth draw — 20 ae datmaeth yn eu blaen — 21 y wreic ynteu — 22 gymerth — 23 rac meint y kynnullassei ynteu glot — 24 hwy — 25 ac am uot y uédwl ynteu ar orescyn — 26 ehalaethrwd — 27 diwallualch — 28 amryuael — 29 amyldergwirodeu — 30 amryuaelon — 31 gwahodet — 32 ... honno y ymweleint a Gereint — 33 a dreulassant *après* hwnnw — 34 drwy gymedrolder o esmwythdra — 35 dranoeth.

ment désirable.[1] Le lendemain matin, Erbin se leva, fit venir Gereint et les nobles personnages venus avec lui pour l'escorter [2], et il lui dit : « Je suis un homme alourdi, âgé ; tant que j'ai pu maintenir ton pouvoir et le mien, je l'ai fait. Toi, tu es un jeune homme, tu es dans la fleur de la jeunesse. Tiens tes domaines maintenant. » — « Assurément, dit Gereint, de mon plein gré, tu n'aurais pas remis la possession de tes biens dans ma main en ce moment et tu ne m'aurais pas emmené de la cour d'Arthur. » — « Dans ta main je les mets ; prends aujourd'hui l'hommage de tes vassaux. » Alors Gwalehmei dit : « Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de satisfaire aujourd'hui les solliciteurs. Demain prends l'hommage de tes vassaux [3]. » On réunit les solliciteurs. Kadyrieith[4] alla vers eux pour examiner leurs désirs, et ce qu'ils désiraient on ne fut pas long à le leur donner. Car la maison d'Arthur et les vassaux de Cornouailles donnèrent largement, généreusement de leurs biens à chacun d'après sa demande et sa volonté. Ce jour et cette nuit, ils les passèrent dans tous plaisirs désirables. Le lendemain matin Erbin pria Gereint d'envoyer des messagers à ses vassaux pour leur demander si cela ne les gênait pas qu'il fût venu pour prendre leur hommage et s'ils avaient à lui opposer colère ou dommage ou quoi que ce soit. Ainsi fit-il. Eux dirent qu'il n'y avait en eux d'autre sentiment que la joie et l'honneur le plus complets en apprenant que Gereint venait pour prendre leur hommage. Alors Gereint prit l'hommage de tous ceux qui se trouvèrent là. Ils furent tous là ensemble la troisième nuit. Le lendemain les gens de la maison d'Arthur manifestèrent le désir de s'en aller. « Il est trop tôt pour vous de partir. Restez avec moi ici jusqu'à ce que j'aie fini de prendre l'hommage

1. *Cymmedrol* signifie proprement *mesuré*, *convenable* et conserve dans certains passages des Mab. son sens propre : Math vab math. III. p. 203 : eres yw genyf na vedrut gymedroli ar wneuthur esgidiau wrth vessur. « Je m'étonne pas que tu ne puisses t'arranger de façon à faire des chaussures suivant la mesure » (dit Arianrhod à Gwydyon qui les fait trop grandes ou trop petites). Du sens de *convenable, comme il faut*, *cymmedrol* est arrivé à signifier *qui satisfait complètement* : Ystoria de Carolo magno, p. 78, il est dit que Charles a tenu les Francs en Espagne, heb na hun *gymedrol* na b6yt.

2. *Hebrwg* arm. *ambroug* répond à notre expression populaire *faire la conduite à*.

3. Lady Guest traduit par *sujets*, ce qui ne nous paraît pas tout à fait exact. *Kyuoeth* a le sens de *pouvoir* comme son équivalent irlandais *cumachta* et aussi celui de richesses, possessions. On le trouve employé au sens concret dans d'autres passages (Iarrlles y ffynnawn I, p. 20), absolument comme en français : *les puissances*, *les pouvoirs* pour les hommes ayant la puissance, le pouvoir. Il paraît être l'équivalent de *goreugwyr*. Nous ne prétendons pas cependant qu'il ne soit pas arrivé parfois au sens de *sujets*.

4. Pour ce personnage v. Gereint ab Erbyn, p. 22. Dans le songe de Rhonabwy, il t présenté comme un homme jeune et sage. Des bardes viennent à la cour chanter les louanges d'Arthur. Seul, il les comprend (*kadr-ieith* l'homme fort en langue, au langage fort ?)

Goreug6yr adothoed[1] y hebr6g. A dywedut 6rth Er'. G6r amtr6m[2] oetya6c[3] 6yf i heb ef. A thra elleis i kynhal[4] kyfoeth[5] itti ac iminheu[6]. mi ae kynheleis. A thitheu G6as ieuanc 6yt. Ac ymlodeu[7] dy de6red Ath ieuenctit yd ytt6yt[8]. kynhal dy gyfoeth weithon. Ie mi[9] heb y Ger'. om bod i ny rodut ti vedyant[10] dy gyfoeth ym lla6 i yr a6r hon. ac nym dygut etwa olys arth[r]. yth la6 ti[11] nu y rodafi. A chymer hedi6 6ryogaeth[12] dy wyr. Ac yna y dywa6t G6alchmei[13]. Ia6nhaf[14] y6 it[15] llonydu[16] hedi6 yr eircheit. Ac auory kymer 6ryogaeth dygyfoeth. Ac yna ydyfyn6yt yr eircheit y un lle. Ac ydoeth[17] kadyrieith attadunt[18] y edrych eu haruedyt. apheth aeruynynt[19]. Ac ny bu hir ybu6yt yn rodi. kanys teulu arth[r] ag6yr kernv6 arodassant yn ehalaeth y pa6b 6rth yatol6yn. Ae vod. yda yn didla6t[20]. Ar dyd h6nn6 ar nos honno atreulassant tr6y[21] gymedrolder o esm6ythtra[22]. A thranoeth yn ieuenctit y dyd yd erchis Erbin y er'. anuon kenadeu ar ywyr. y ofyn udunt aoed di6rthtr6m ganthunt y dyuot ef e gymryt[23] eu g6ryogaeth[24]. Ac aoed ganthunt na bar nac einiwet[25] ae dim adottynt yny erbyn. Ac uelly yg6naeth ynteu[26]. ydywedassant[27] 6ynteu nat oed namyn kyfla6nder olewenyd a gogonyant gan ba6p onadunt. am dyuot Ger' y gymryt eu g6ryogaeth. Ac yna y kymyrth Ger'.[28] g6ryogaeth[29] aoed yno onadunt. Ac yno ygyt ybuant y tryded[30] nos. A thranoeth yd arofuna6d teulu arth[r]. ymdeith[31]. Ry eghyrth[32] y6 i6ch vynet ymdeith[33] etwa. Arho6ch gyt ami[34] hyny darffo im kymryt g6ryogaeth vyg goreug6yr oc a erkytyo[35] o nadunt dyuot attaf. Ac uelly y g6naethant 6ynteu[36]. Ac yna y kychwynassant[37] 6y parth a llys arth[r]. Ac yd aeth[38] Ger'. ac enyd y eu hebr6g hyt yn dyngannan[39]. A phan ymwahanyssant

1 a dathoed — 2 amtrwm — 3 oedawc — 4 gynnal — 5 y kyuoeth — 6 ac y myhun — 7 ymlodeu — 8 y dwyt — 9 mi *manque*. — 10 medyant — 11 di — 12 a chymer heuyt hediw wrogaeth — 13 Wa'chmei — 14 iawnaf — 15 ytti — 16 lo nydu — 17 ac yna y doeth — 18 attunt — 19 ac y ouyn y bawp beth a eruynynt — 20 a theuluArthur a dechreuwys rodi. ac yny lle y doeth gwyr kernyw ac y rodassant wynteu. Ac ny bu hir y buant y rodi rac meint brys pawb onadunt y rodi. ac or adoeth y erchi da yno nyt aeth neb ymeith odyno. namyn gan y uod — 21 drwy — 22 esmwythdra — 23 y dyuod ef y gymryt — 24 gwrogaeth — 25 ae bar ae enniwet — 26 ac uelly y g6naeth ynteu *manque* — 27 yna y gyrrawd Gereint gennadeu ar wyr kernyw y cuyn udunt hynny. ac y dywedassant — 28 ac yna y kymerth ynteu — 29 gwrogaeth — 30 y dryded — 31 ymeith — 32 Ry gyghyrth — 33 ymeith — 34 ygyt a mi — 35 or aerkyttyo — 36 ac wynt a drigyassant yn y daruu idaw ef hynny — 37 ac y kychwynassan — 38 ac yna ydaeth — 39 diganhwy.

de ceux à qui il conviendra (?) de venir vers moi[1]. » Ainsi firent-ils. Puis ils partirent pour la cour d'Arthur. Gereint avec Enyd les conduisirent jusqu'à Dyngannan. Lorsqu'ils se séparèrent Ondra fils du Duc dit à Gereint : « Va aux extrémités de tes domaines et examine avec une attention minutieuse tes limites. Si tes embarras deviennent trop lourds, fais-le savoir à tes compagnons. » — « Que Dieu te le rende, je le ferai. »

Alors Gereint alla aux extrémités de ses domaines ayant avec lui comme guides les hommes les plus notables de ses domaines[2], et le but le plus éloigné qu'on lui montra, il en prit possession. Comme il avait coutume tant qu'il avait été à la cour d'Arthur, il recherchait les tournois et faisait connaissance avec les hommes les plus vaillants et les plus forts, si bien qu'il devint célèbre dans cette région, comme là où il avait été auparavant, et qu'il enrichit sa cour et ses gentilshommes des meilleurs chevaux et des meilleures armes. Et il ne cessa pas jusqu'à ce que sa gloire eût volé par tout le royaume. Lorsqu'il le sut, il commença à aimer le repos. Car il n'y avait plus personne à oser lui tenir tête.[3] Il aima sa femme, le séjour continu dans sa cour, la musique et les divertissements. Pendant assez longtemps il resta à la maison. A la suite de cela, il aima la retraite de sa chambre avec sa femme, à tel point qu'il n'y avait plus rien autre chose qui lui plût, qu'il perdait le cœur de ses gentilshommes, négligeant chasse et divertissements, le cœur de tous les gens de sa cour, et qu'il y avait secrètement des murmures et des moqueries à son sujet entre les habitants de la cour, parce qu'il se séparait aussi complètement de leur compagnie pour l'amour d'une femme.

Ces propos arrivèrent jusqu'à Erbin. Lorsqu'il l'eut entendu, il le dit à Enyd, et lui demanda si c'était elle qui faisait agir Gereint ainsi et qui lui imposait de se séparer de sa maison et de son entourage. » — « Moi

1. *Erkyttyo*. Le sens de ce mot ne nous est pas clair. On le trouve dans un passage de *Kulhwch ac Olwen* p. 201, Mab. II, mais là-même son sens ne ressort pas suffisamment. Il est peut-être composé de er + cydio (unir, joindre). Le *t* est géminé sous l'influence du suffixe du subjonctif comme dans *dywetto* du verbe *dywedyd*, etc.

2. Lady Guest a traduit comme s'il y avait *a chyuarwydyt... a goreugwyr* tandis qu'il y a achyuarwydyt... o oreugwyr (and experienced guides and the chiefmen...) *Kyuarwydit* a plusieurs sens; le plus souvent celui de direction, indication et aussi d'histoire, récit (cf. Math vab Math. Mab. III, p. 191 ; Kulhwch acolwen II, p. 213; Peredur ab Evrauc II, p. 288, 292 ; Brannwen Mab. III, p. 101, etc.)

3. Lady Guest a traduit: there was no one who was worth his opposing, ce qui donne un sens fort satisfaisant et auquel rien dans son texte ne s'oppose. Mais dans notre texte, nous avons *dalhei* qui ne peut guère appartenir qu'au verbe *dala;* si c'était le verbe *valoir* il y aurait *a talhei* conformement aux habitudes orthographiques de notre scribe : Cf. passim *Duw a talho* (Guest *Duw a dalho*). Pour *a dala yn erbyn* tenir tête à, *résister* cf. Ystoria de Carolo magno, p. 71 : *heb dala o honunt yn y herbynn*, cf. ibid., p. 39.

ydywa6t Ondra. m. y duc [1] 6rth Er'. kertha [2] heb ef eithafoed dy gyfoeth yn gyntaf. Ac edrych yn ll6yrgraff teruyneu dy gyfoeth. Ac o g6rthtryma gofit [3] arnat. manac ar dy getymdeithon. Du6 atalo itt.[4] aminheu awnaf hynny.

Ac yna y kyrcha6d [5] Ger'. eithafoed y gyfoeth. achyfar6ydyt gyt ac ef o oreug6yr hyspys [6] y gyfoeth. Ar amkan pellaf a. dangosset ida6 agetwis ynteu ganta6. Ac val y gnottaassei [7] tra uu ynllys arth[r]. kyrchu t6rneimeint awnaei. Ac ym6ybot ar g6yr de6rhaf achadarnaf hyny oed clotua6r yny kyfeir [8] hénn6 val y lle y buassei gynt [9]. Ac yny gyfoethoges ylys ae wyrda [10]. or meirch goreu ac or arueu goreu Ac or eurtlysseu [11] arbennicaf a goreu. Ac ny orffowyssa6d ohynny hyny [12] eheda6d y glot dros 6yneb y teyrnas [13]. A phan 6ybu ef hynny[e]: dechreu karu esmy6thter ac yscyfal6ch aoruc [14] ynteu. kanyt oed neb a dalhei vot [15] yny erbyn. A charu y wreic ag6astatr6yd yny lys A cherdeu adidan6ch. A chartrefu talym [16] aoruc. Ac yn ol hynny karu yscyfal6ch [17] oe ystauell ae wreic hyt nat oed digrif ganta6 dim namyn hynny. hyny yttoed [18] yn colli callon y wyrda ae hela ae digrif6ch a challon c6byl onifer ylys. Ac yny yttoed ymod6rd a gogan arna6 dan lla6. [19] gan tyl6yth [20] y lys am yuot yn ymgolli yn gynl6yret ahynny ac eu ketymdeithas 6ynt [21] o garyat g6reic.

Ar geireu hynny a aeth ar [22] erbin. A g6edy clybot o Erbin hynny. dywedut aoruc ynteu hynny y Enyd. A gofyn aoruc idi. Ae hihi oed yn peri hynny y. er'. Ac yn dodi y dana6 ymada6 ae tyl6yth [23] ac ae nifer.

1 ac yna y gwahanyssant ac yna y dywawd Ondyaw uab duc bwrgwyn — 2 kerda — 3 gouut — 4 a dalo itt heb ef — 5 kerdawd — 6 hyspys *apres* chyuarwydyt — 7 gnottayssei — 8 y gyueir — 9 val y buassei yn lle arall gynt — 10 y lys ae gedymdeithon ae wyrda — 11 eurtlysseu — 12 hynny *manque.* — 13 y deyrnas — 14 ysgavnrwyd — 15 a dalei aruot — 16 a chartrefu yn hynny dalym — 17 yscafalwch — 18 oed — 19 gan law leg. *tan law* — 20 dylwyth — 21 Kedymdeithas wy — 22 att *recte* — 23 lwyth.

non, par ma foi, je le déclare[1] devant Dieu, dit-elle, et il n'y a rien qui me soit plus odieux que cela. » Un matin d'été, ils étaient au lit. Lui était sur le bord et Enyd était sans dormir dans la chambre vitrée. Le soleil envoyait ses rayons sur le lit. Les habits avaient glissé de dessus sa poitrine et ses bras pendant qu'il dormait. Elle considéra combien était beau et saisissant[2] son aspect et parla ainsi : « Malheur à moi, dit-elle, si à cause de moi, ces bras et cette poitrine perdent la gloire et la réputation qu'ils avaient auparavant. » Et en disant cela, elle laissa échapper des larmes en abondance au point qu'elles tombèrent sur sa poitrine à lui. Et ce fut une des choses qui le réveillèrent[3]. Une autre pensée le mit en émoi, c'est que ce n'était pas par sollicitude pour lui qu'elle avait parlé ainsi, mais sous l'impression de son amour pour quelqu'un qu'elle lui préférait et parce qu'elle cherchait à se séparer de lui. Alors Gereint s'irrita sous l'empire du trouble qu'il y avait dans sa pensée. Il appela son écuyer. « Fais préparer rapidement mes armes et mon cheval, dit-il, et fais qu'ils soient prêts. Lève-toi aussi, dit-il à Enyd, et habille-toi. Fais préparer ton cheval et prends ton plus mauvais habit pour chevaucher. Honte à moi, si tu reviens ici avant d'avoir su si j'ai perdu mes forces aussi réellement que tu l'as dit, et en même temps s'il te sera aussi facile[4] que ce l'était en désirs de chercher à me quitter pour celui auquel tu songeais[5]. » Et elle se leva aussi, et revêtit un habit négligé. « Je ne sais rien de ta pensée, seigneur, dit-elle. » — « Tu ne le sauras pas maintenant, dit-il. » Et alors Gereint alla voir Erbin. « Seigneur, dit-il, je pars pour une affaire, et je ne sais trop quand je reviendrai ; pour toi, seigneur, veille[6] sur tes domaines jusqu'à ce que je sois revenu. » — « Je le ferai, dit-il, mais je m'étonne que tu partes si subi-

1. *Kyffes y Duw*. On trouve quelquefois l'expression complète : Manawyddan vab Llyr III, p. 158, y Duw y dygaf vyg kyffes ; Iarllesyffynnawn I, p. 10, am kyffes a dygaf iti, Kei.

2. *Aruthr* s'applique à tout ce qui est saisissant, terrible ou non. cf. Breudwyt Rhonabwy II, p. 381, 386 ; Gereint II, p. 2, etc.

3. Après *ac un or pethau ae deffroes ef ua hynny*, *et une des choses qui le réveillèrent fut cela*, le texte de lady Guest porte ygyt ar ymadrawd hi kynno hynny, *ainsi que ses paroles à elles auparavant*, ce qui est en contradiction avec le contexte, et doit être considéré comme une mauvaise glose. Lady Guest a aussi traduit *kyffroes* par *éveilla*, ce qui est inexact.

4. Pour le sens d'*yscyvalwch*, cf. Iarlles y ffynnawn I, p. 20 ; Ystoria de Carolo magno, p. 6 ; p. 59 ysgyvala ou *ysgavala*. Lady Guest ne paraît pas avoir compris ce mot. Pour *yscafael* dans le sens de *facile*, Taliesin, p. 163, vers 17, *Skeene Four, anc. books* II.

5. Lady Guest traduit comme s'il y avait o byd hynny, Kyn ysgavaelhet.., and if it be so it will then be easy for thee to seek the society thou didst wish for of him... Ce qui offre un sens satisfaisant, mais peu conforme à la lettre du texte.

6. *Synnyaw* a le sens de considérer, examiner, regarder avec attention ; cf. Manawydan vab Llyr III, p. 149 ; Math vab Math. III, p. 208.

Na vi myn vyg ̣c̣ṛẹ̣ṭ kyffes ydu6 [1] heb hi. Ac nyt oes dim gassach genhyf no hynny [2]. A boreg6eith yr haf yd oedynt yn eu g6ely. Ac ynteu 6rth yr erchwyn. Ac enyd oed heb gyscu ymy6n ystauell wydrin. Ar heul yn tywynnu ar yg6ely. Ar dillat g6edy rylithra6 yar yd6y vron ae d6y vreich. Ac ynteu yn kyscu. Sef aoruc hitheu edrych tecket ac aruthret yr ol6c awelei arna6. A dywedut. Gwae vi heb hi os om hacha6s i ymae y breicheu hi [3] ar d6y vron yn colli clot amil6ryaeth kymeint aoed [4] eidunt. A chan hynny ell6g y dagreu yn hidleit hyny dyg6yd-assant ar y d6y vron ef. Ac vn or petheu ae deffroes ef uu [5] hynny [6]. A med6l arall ae kyffroes ynteu nat yr amgeled [7] ymdana6 ef y dywed-assei hi hynny. namyn yr ystyrya6 karyat ar 6r arall drosta6 ef. A damuna6 ysgyfal6ch [8] hebda6 ef. Ac ar hynny llitya6 aoruc ger' tr6y anhagnefed [9] yny ved6l. A gal6 ar ysg6ier atta6. Par yn gyflym heb ef kyweira6 vym march am harueu. A phar eu bot [10] yn bara6t. A chyfot titheu heb Enyd ag6isc ymdanat. A phar gyweira6 dy varch. A d6c y wisc waethaf ar dy hel6 6rth varchogaeth. A meuel [11] imi heb ef o deuy ti [12] yma hyny 6ypych [13] agolleisi vyn nerthoed yn gyngywiret ac y dywedut ti [14]. Ac ygyt ahynny obyd [15] kyn yscyfalhaet [16] itti ac yd oed dy damunet y geissa6 yscyfal6ch [17] am y neb ydoedut yn medylya6 ymdana6 [18]. A chyfodi aoruc hitheu ag6isca6 yscaeluswisc ymdanei. Ny 6n i dim oth ved6l ti argl6yd heb hi [19]. Nys g6ybydy ti yr a6r hon heb ef. Ac yna yd aeth Ger' y ymwelet ac erbin. A 6r da heb ef. y neges yd 6yfi [20] yn mynet. Ac nyt hyspys genhyf py bryt [21] y deuaf trachefyn [22]. Asynhya ti [23] 6rda heb ef 6rth dy gyfoeth hyny delh6yfi trachefyn. Mi awnaf heb ef ac ẹf eres y6 genhyf mor deissyuyt yd 6yt yn mynet. A ph6y a gerda gyt athi. 6rth nat 6yt ti 6r [24] y gerdet tir lloegyr tuhunan [25]. Ny da6 gyt amiui namyn vn dyn arall. Du6 ath gygho nu mab [26] heb yr

1 myn vyg kyffes y duw — 2 après *hynny* vient le passage suivant qui manque dans Hengwrt: ac ny wydyat hi beth awnaei. Kanyt oed hawd genthi hitheu adef hynny y Ereint. Nyt oes haws genthi hitheu warandaw ar a glywei heb rybudiaw Gereint ym danaw a goueileint mawr a delis hi yn hi am hynny. A bore gweith ... Hengwrt reprend à *a boreg6eith* — 3 leg. *hynn*. *Guest* hynn — 4 ac a oed — 5 *un* (leg. uu) — 6 hynny ar ymadrawd hi kynno hynny — 7 medwl — 8 yscaualwch — 9 ac ar hynny sef a oruc Gereint antangneuedu — 10 ac eu bot — 11 meuyl — 12 or deui di — 13 yny wypych di — 14 yn kygwplet ac y dywedi di — 15 or byd — 16 ysgaualhet — 17 ysgualwch — 18 am y neb y medylyut ymdanaw — 19 heb hi *après* ny wnn i — 20 neges yd wyf — 21 pa bryt — 22 drachen (leg. drachefyn) — 23 a synnya di — 24 wrth nat wyt wrdi (sic) — 25 yn unic — 26 ath gygho nu mab (*recte*).

tement. Et qui ira avec toi, car tu n'es pas un homme à traverser seul la terre de Lloegyr. » — « Il ne viendra avec moi qu'une seule personne. » — « Que Dieu te conseille, mon fils, dit Erbin, puissent beaucoup avoir recours à toi [1] en Lloegyr. » Gereint alla où était son cheval. Il était équipé avec son armure lourde, brillante, étrangère. Il ordonna à Enyd de monter à cheval, d'aller devant et de prendre une forte avance : « Quoi que tu voies ou entendes à mon sujet, [dit-il], ne reviens pas sur tes pas ; et, si je ne te parle pas, ne me dis pas un mot non plus. » Et ils allèrent devant eux.

Et ce ne fut pas par la route la plus agréable ni la plus fréquentée qu'il fit marcher, mais bien par la plus déserte, celle où il fût le plus sûr de trouver des brigands, des vagabonds, des bêtes fauves enragées, venimeuses. Ils arrivèrent à la grand'route, la suivirent et aperçurent un grand bois à côté d'eux. Ils y allèrent, et en sortant du bois, ils virent quatre chevaliers armés. Ceux-ci les regardèrent et l'un d'eux dit : « Voici une bonne aubaine pour nous ; ces deux chevaux-là, les armes et la femme aussi, nous aurons le tout sans efforts pour ce qui est de ce chevalier seul là-bas, à la tête lourde, affaissé [2] et triste. » Enyd entendait cette conversation et, par crainte de Gereint, ne savait [3] que faire : ou le lui dire ou se taire. « La vengeance de Dieu soit sur moi, si je n'aime pas mieux la mort de sa main que de la main d'un autre. Dût-il me tuer, je le lui dirai, pour ne pas voir la mort sur lui à l'improviste. » Elle attendit Gereint jusqu'à ce qu'il fût près d'elle : « Seigneur, dit-elle, entends-tu les propos de ces hommes là-bas à ton sujet ? » — Il leva la tête et la regarda avec colère : « Tu n'avais autre chose à faire qu'observer l'ordre qu'on t'avait donné, c'est-à-dire te taire. Ta sollicitude et ton avertissement ne comptent pas pour moi [4], et, quoique tu désires me voir tuer et mettre en pièces par ces gens-là, je n'ai pas la moindre crainte. » A ce moment, le premier d'entre eux mit sa lance en arrêt et s'élança sur Gereint. Lui lui tint tête, et non en homme amolli. Il fit passer le choc de côté, et lui-même s'élança sur le chevalier le frappant au centre de son bouclier,

1. *Hawl* signifie proprement *réclamation*, *plainte ;* le *hawliwr* dans les lois galloises est le *demandeur*. Cf. Peredur ab Evrawc I, p. 292 ; Iarlles yff I, p. 35 ; Gereint ab Erb. II, p. 15.

2. *Llibin* flasque, et aussi *niais*, *simple* : cf. Pwyll pendeuic Dyued III, p. 30.

3. *Gwydyat*. Pour cette forme, cf. Rhys, Revue Celt. VI-I, p. 47 en note. M. Rhys cite la forme cornique *wothyen*, « je savais ». Il y a une forme correspondante en armoricain, en usage aujourd'hui à peu près partout : *gouyenn* moyen armoricain *gouzienn*.

4. M.-à-m. Ce n'est pas sollicitude pour moi ni avertissement que le tien. Lady Guest traduit : I wish but for silence, and not for warning. *Teu* ne peut signifier silence : c'est ou une 3e *pers. du sg.* du présent futur de *tewi* se taire, ou le possessif de la 2e pers. La construction à notre avis, ne permet pas de voir dans *teu* un verbe. Pour *teu* 3e pers. cf. Kulhwch ac Olwen II, p. 224, 201, 228.

erbin. A llawer dyn aha6l [1] arnat yn lloegyr. Ac yr lle yd oed y varch [2] ydoeth Ger'. Ac yd oed y varch yn gyweir oarueu tr6mloy6 [3] estrona6l. Ac erchi aoruc ynteu y enyd escynnu ary march acherdet or blaen a chymryt ragor ma6r. Ac yr awelych ac agly6hych arnafi heb ef nac ymchoel ti [4] trachefyn [5]. Ac ony dywedafi 6rthyti. na dywet ti vn geir heuyt. A cherdet racdunt aorugant.

Ac nyt y fford digrifaf achyfanhedaf aperis [6] ef y cherdet. namyn y fford diffeithaf adiheuaf bot [7] lladron [8] aherwyr ab6ystuilet kyndeira6c [9] g6en6yn-ic. A dyuot y prif ford [10] aorugant. [11] ae chanlyn. A choet ma6r awelynt y6rthunt. A pharth [12] ar coet y doethant [13]. Ac yn dyuot or coet allan y g6elynt petwar [14] marcha6c arua6c. Ac edrych aorugant arnadunt [15] A dywedut aoruc vn onadunt [16]. Llyma le da inni [17] y deu varch racco ar arueu ar wreic heuyt. A hynny agaff6n yn segur yr yr vn marcha6c pen-tr6m [18] goathrist llibin racco [19]. Ar ymdidan h6nn6 aglywei [20] Enyd. Ac ny wydyat [21] beth awnaei rac ofyn Ger'. ae dywedut hynny ae tewi. Dial du6 arnaf onyt dewissaf [22] genhyf vy agheu oe la6 ef nocet ola6 [23] arall. Achyt am lladho [24] mi ae dywedaf ida6 rac g6elet agheu arna6 ef yn dirybud [25]. A chyfarhos [26] ger'. aoruc hyny vyd yn agos idi. Argl6yd heb hi aglywy ti [27] geireu y g6yr racco ymdanat ti [28]. Drychafel [29] y 6yneb aoruc ynteu. Ac edrych arnei yn llitya6c [30]. Nyt oed reit it namyn kad6 a erchit itt y geir [31]. Sef oed hynny [32] tewi. Nyt amgeled genhyf ac nyt rybud y teu [33]. A chyt mynnut ti [34] welet vy agheu i am diuetha or g6yr racco nyt oes arnafi vn argyss6r6 [35]. Ac ar hynny est6g g6ay6 [36] awnaeth y blaenaf onadunt [37] agossot ar Er'. Ac ynteu ae her-bynya6d ac nyt mal [38] g6r llesc. Agoll6g [39] y gossot heiba6 aoruc. A gossot aoruc ynteu ar y marcha6c ym perued y taryan [40] hynny hyllt y taryan [41] ac yny tyrr yr arueu ac yny vyd dogyn kyfelin va6r ynda6 [42] or paladyr. Ac ynteu [43] dros pedrein y varch yr lla6r yn var6. Ar eil marcha6c ae kyrch6ys ynteu yn llitya6c [44] am lad y getymdeith. Ac ar yr vn gossot y byrya6d ef h6nn6 yr lla6r [45] ac y llada6d mal [46] y llall.

1 ae hawl — 2 y uarch *(recte)* — 3 trwm — 4 di — 5 dracheuyn — 6 a beris — 7 uot — 8 llatron — 9 kyndeira6c *manque* — 10 yr brif ford — 11 aorugant *après* chanlyn — 12 ffarth — 13 y deuthant — 14 pedwar — 15 arnunt — 16 ohonunt — 17 ynni heb ef y gymryt — 18 pendrwm — 19 racco llibin — 20 a gigleu — 21 wydyat hitheu — 22 desissach (lég. *dewissach*) — 23 noc o law — 24 a chyt ymlado ami — 25 yn dyvryt — 26 achyaaros — 27 di — 28 ti *manque* — 29 dyrchauel — 30 llidyawc — 31 cadw y geir a arc.yssit itti — 32 hwnnw — 33 y teu *après* gennyf — 34 mynycd di — 35 argysswr — 36 gwaew — 37 ohonunt — 38 ual — 39 gellwg — 40 yn tewder y daryan — 41 y daryan — 42 yn daw ynteu — 43 ac yny vyd hyt gwaew Gereint — 44 Kyrchawd ynllidyawc — 45 yr llawr *manque* — 46 ual.

au point que le bouclier se fendit, que l'armure se brisa, qu'une bonne coudée du fût de la lance lui entra dans le corps et qu'il fut à terre, mort, par-dessus la croupe de son cheval. Le second chevalier l'attaqua avec fureur à cause de la mort de son compagnon et, d'un seul choc, il le jeta à terre aussi et le tua comme l'autre. Le troisième l'attaqua aussi et (Gereint) le tua de même. De même aussi, il tua le quatrième. Triste et peinée était Enyd regardant cela. Gereint descendit, enleva aux tués leur armure, la mit dans les selles, attacha les chevaux ensemble par le frein, et monta à cheval. « Voici ce que tu vas faire, dit-il, pousse les quatre chevaux devant toi ; va devant, comme je te l'avais commandé, il y a un moment, et ne me dis pas un mot que je ne t'adresse la parole. Et, je le déclare devant Dieu, si tu ne le fais pas, ce ne sera pas impunément. » — « Je ferai mon possible pour cela, seigneur, dit-elle, d'après ton avis. »

Et ils s'avancèrent à travers le bois. Ils quittèrent le bois et arrivèrent à une grande plaine. Au milieu de la plaine, il y avait un taillis à tête épaisse, entortillé, et ils virent venir vers eux du côté de ce bois trois chevaliers avec leurs chevaux bien équipés, avec armure autour d'eux jusqu'à terre et autour de leurs chevaux. Enyd les regarda avec attention. Lorsqu'ils furent auprès, voici la conversation qu'elle entendit entre eux. « Voici une bonne aubaine pour nous, et sans efforts, dirent-ils ; les quatre chevaux, les quatre armures, pour ce qui est de ce chevalier là-bas, nous les aurons à bon marché ; la jeune fille aussi sera en notre pouvoir. » — « Ils disent vrai, dit-elle ; il est fatigué à la suite de sa lutte avec les hommes d'il y a un moment. La vengeance de Dieu soit sur moi, si je ne l'avertis pas. » Et elle attendit Gereint jusqu'à ce qu'il fût auprès d'elle. « Seigneur, dit-elle, n'entends-tu pas la conversation de ces hommes là-bas à ton sujet ? » — « Qu'est-ce, dit-il ? » — Ils sont en train de se dire[1] qu'ils auront tout ceci comme butin à bon marché. » — « Par Dieu et moi[2], dit-il, ce qui est plus pénible pour moi que la conversation de ces gens-là, c'est que tu ne te taises pas vis-à-vis de moi et que tu ne te conformes pas à mon ordre. » — Seigneur,

1. Le texte porte *yr ydunt*, qu'il ne faut pas songer à corriger en *yrygdunt*. D'après les habitudes de notre scribe ce serait d'ailleurs *yrygtunt*. De plus *yr* a non seulement le sens de *pour*, *à cause de*, malgré (cf. *er* armoricain), mais aussi celui de *entre*, cf. Ystoria de Carolo magno, p. 82 : a thygu y mae na byd un dygymot *yrom* heb hynny ; ib. *yrom*, p. 86 ; cf. dans le même sens : Gereint. p. 28 de notre texte *yrydi* ; Breudwyt Rhonabwy II, p. 387, *y rydunt*, Iarlles y ffnnaun I, p. 30 ; Ystoria de Carolo magno, p. 18, 41. 30, 68.

2. *Erofi a Duw*. Nous traduisons comme tout le monde. Peut-être cela signifie-t-il *entre Dieu et moi*. On se sert souvent en armoricain, au moins dans une partie du pays, d'une expression analogue : *etré Doué a mé*.

Ar trydyd ae kyrcha6d ac y uelly y llada6d [1]. Ac uelly heuyt [2] y llada6d y petweryd [3]. Trist ac aflawen oed enyd [4] yn edrych arhynny. Disgynnu aoruc Ger'. A diot arueu y g6yr lladedic. Ac eu dodi [5] yn eu kyfr6yeu A ffr6ynglyma6 [6] y meirch aoruc. Ac escynnu ar y varch. A weldy [7] awnelych ti [8] heb ef. Gyrr y petwar meirch [9] rac dy vron. A cherda or blaen mal y hercheis [10] itt gynneu Ac na dywet ti vn geir 6rthyfi hyny dywett6yfi 6rthyti [11]. Ym kyffes y du6 os hynny ny wney: [12] nybyd diboen itti [13]. Mi awnaf vyg gallu am hynny argl6yd. 6rth dy gyghor ti [14] heb hi. 6ynt agerdassant racdunt y coet [15]. Ac ada6 y coet aorugant. A dyuot y wastat tir ma6r. Ac ymperued y gwastat tir yd oed byrgoet pente6 [16] dyrys. Ac y6rth h6nn6 y g6elynt tri marcha6c yn dyuot attadunt [17] yn gyweir o veirch ac arueu hyt y lla6r ymdanadunt 6y [18] ac am [19] eu meirch. Sef aoruc enyd edrych yn graff arnadunt [20]. A phan doethant yn agos. sef ymdidan aglywei [21] ganthunt [22]. Llyma doefot [23] da inni yn segur heb 6ynt y [24] petwar [25] meirch ar petwar arueu [26] yr y marcha6c [27] racco rat y kaff6n 6ynt [28]. Ar vor6yn heuyt yn an medyant [29] y byd. G6ir y6 hynny heb hi. blin y6 y g6r o ymgyh6rd [30] ar g6yr gynheu. Dial du6 arnaf onys rybudyaf heb hi. Ac arhos [31] Ger' aoruc hyny vyd yn agos udi [32]. Argl6yd heb hi Pony chlywy ti ymdidan y g6yr racco ymdanat. Beth y6 hynny heb ef. Dywedut y rydunt [33] ehun [34] y maent y kaffant hyn oyspeil yn rat. yrofi adu6 heb ef ys trymach genhyfi noc adyweit y g6yr. na thewy ti [35] 6rthyfi. Ac na bydy 6rth vyg kyghor. Argl6yd heb hi rac dy gaffel yn dirybud [36] y6 genhyfi. Ta6 bellach nu. nyt amgeled [37] genhyf yteu. Ar hynny [38] est6g g6ay6 achyrchu Ger'. o vn or marchogyon agossot [39] arna6 yn ffr6ythla6n tebygassei [40] ef. Ac ysgaelus [41] y kymyrth [42] Ger' y gossot ae tara6 [43] heiba6 aoruc ae gyrchu ynteu agossot arna6 am y gymherued. A chan-

1 ac uelly y lladawd hwnnw — 2 heuyt *manque* — 3 ypedwyryd — 4 y uorwyn — 5 ae dodi — 6 ffrwynglymhu — 7 awely di — 8 di — 9 Kymer di y pedwar meirch a gyrr — 10 ual yd ercheis — 11 wrthyt ti — 12 nys gwnei — 13 itt — 14 di — 15 y goet — 16 pendew — 17 attunt — 18 ymdanunt — 19 ymdan — 20 arnadunt — 21 glwei — 22 gantunt — 23 dyuod — 24 y *manque* — 25 pedwar — 26 pedwar — 27 marchawc llaestrist — 28 wynt — 29 yn medyant — 30 ymhwrd — 31 aros — 32 idi — 33 yryngtunt — 34 ehunein — 35 di — 36 diaruot — 37 taw bellach a hynny nyt amgeled (v. la traduction) — 38 ac ar hynny — 39 gwaew a oruc un or marchogyon a chyrchu Gereint a gossod — 40 debygei — 41 ysgaelu (leg. ysgaelus) — 42 y kymerth — 43 daraw.

dit-elle, je ne veux pas qu'on te prenne à l'improviste. » — « Tais-toi désormais, je ne me soucie pas de ce qui vient de toi[1]. » A ce moment un des chevaliers mit sa lance en arrêt, se dirigea vers Gereint, et s'élança sur lui, avec succès, pensait-il. Gereint reçut le choc sans se gêner, d'un coup le fit passer à côté, et se jeta en plein sur le chevalier. Avec le choc de l'homme et du cheval, le nombre des armes ne servit de rien, si bien que la pointe de la lance sortit de l'autre côté, qu'il eut une bonne partie du fût dans le corps et qu'il fut jeté à terre de toute la longueur de son bras et du bois de sa lance par-dessus la croupe de son cheval. Les deux autres chevaliers vinrent chacun à leur tour et leur sort ne fut pas meilleur que celui de l'autre. La jeune fille était arrêtée considérant cela. Elle était anxieuse, d'une part dans la crainte que Gereint ne fût blessé dans la lutte avec ces hommes ; et, d'un autre côté, elle était joyeuse en le voyant l'emporter. Alors Gereint descendit, attacha les trois armures dans les trois selles, lia les chevaux ensemble par le frein, de telle sorte qu'il avait avec lui sept chevaux. Il monta à cheval, et recommanda à la jeune fille de les pousser devant : « Il ne vaut pas mieux pour moi, dit-il, parler que me taire, car, tu ne te conformeras jamais à mon ordre[2]. » — « Je le ferai, seigneur, dit-elle, autant qu'il me sera possible, seulement je ne pourrai te cacher les propos menaçants et terribles que je pourrai entendre à ton sujet de la part d'étrangers qui parcourent le pays comme ceux-ci. » — « Par Dieu et moi, dit-il, je ne me soucie pas de ce qui vient de toi. Tais-toi désormais. » — « Je le ferai, seigneur, dit-elle, autant que possible. »

La jeune fille alla en avant[3], les chevaux devant elle, et elle garda son avance. Du taillis dont nous avons parlé un peu plus haut, ils firent route à travers une terre ouverte, d'une agréable élévation, heureusement unie, riche. Loin d'eux, ils aperçurent un bois, et s'ils en voyaient la partie la plus proche, ils n'en apercevaient ni les côtés ni l'extrémité. Ils allèrent au bois et, en en sortant, ils virent cinq chevaliers à l'air vaillant, forts, solides, sur des chevaux de guerre gros et robustes, aux os épais, dévorant l'espace (?), aux naseaux gonflés, tous parfaitement armés, hommes et chevaux. Lorsqu'ils furent tout près, voici la conversation qu'entendit Enyd entre les chevaliers. « Voici une bonne aubaine pour nous ; à bon marché et sans peine, dirent-ils, nous aurons tous ces che-

1. *Taw bellach nu nyt amgeled y teu.* Le texte de lady Guest porte *taw bellach a hynny.* Il est fort probable qu'il faut corriger notre texte de même : *taw bellach a* [*hun*]*nu.* Pour *u* = *y*, c'est très fréquent dans les Mabinogion.

2. *Kany bydy wrth vyg kyghor.* Cf. Manawydan Llyr, p. 145.

3. *Rocdi.* Pour *roc* cf. Ystoria, p. 22, *rogom ni.*

h6rd y g6r ar march ny thygya6d y rifedi oarueu hyny vyd pen y g6ay6 allan athalym or paladyr tr6yda6. Ac hyny vyd ynteu hyt y vreich ae paladyr [1] dros pedrein y varch yr lla6r. ydeu varcha6c ereill pop [2] eil wers adoethant ac ny bu well eu hynt [3]. nor llall. Y vor6yn yn seuyll ac yn edrych arhynny. Gofalus oed or neill parth [4] o tebygu [5] briwa6 Ger'. yn ymh6rd arg6yr. Ac or parth arall. llawen oed oe welet [6] ynteu yn goruot. yna y disgynna6d Ger'. Ac yr6yma6d y tri arueu yny tri chyfr6y. Ac y [7] ffr6ynglyma6d y meirch ygyt. hyny oed [8] seith meirch ganta6. Ac escynnu [9] ar y varch aoruc. Agorchymyn yr vor6yn gyrru y meirch ac nyt g6ell imi [10] heb ef dywedut 6rthyt ti [11] no thewi. kany bydy 6rth vyg kyghor. bydaf argl6yd hyt y gall6yf heb hi eithyr na allaf kelu ragot geireu engirya6l chwer6 agly6yf yth gyfeir argl6yd gan [12] estrona6l gi6da6doed [13] agertho [14] diffeith6ch mal y rei hyn [15]. yrofi [16] adu6 heb ef nyt amgeled genhyf y teu atha6 bellach. mi awnaf argl6yd hyt y gall6yf.

A cherdet aoruc y vor6yn rocdi ar march [17] rac y bron [18] a chad6 yragor aoruc. Ar prysc [19] adywesp6yt uchot gynneu r6ydtir [20] arucheldec g6astatl6ys erdrym [21] agerdassant. Ac ympell y6rthunt. 6ynt awelynt goet [22]. Ac eithyr g6elent [23] yr emyl nessaf atadunt [24] : ny welynt g6edy [25] hynny nac emyl nac eithaf yr coet. Ac 6ynt adoethant parth ar coet. Ac yn dyuot or coet 6ynt awelynt pump marcha6c awyddrut kadarnffer [26] yar katueirch [27] kadarnte6 [28] escyrnbraff [29] maeswehyn [30] ffroenuolldrut adogynder o arueu am y g6yr ac am y meirch. A g6edy eu dyuot yn gyfagos [31] ygyt. Sef ymdidan aglywei Enyd gan y marchogyon. weldy yma douot da inni [32] yn rat ac yn dilafur heb 6ynt. hyn oll o veirch ac arueu agaff6n ar wreic heuyt yr yr vn marcha6c

1 ae baladyr — 2 bop — 3 eu kyrch wynt — 4 or lleill parth — 5 debygu — 6 o lewenyd ywelet — 7 a — 8 oed yna — 9 esgynnu — 10 ym — 11 ti *manque* — 12 y gan — 13 gywtawdoed — 14 gerdo — 15 yr rei hynny — 16 i *manque* — 17 ryngthi ar meirch — 18 a oed rac y bronn — 19 ac or prys — 20 rwyd-dir — 21 ar — 22 coet — 23 gwelet — 24 attunt — 25 wedy — 26 kadarn ffyryf — 27 gatueirch — 28 gadarndew — 29 escyrnbraf — 30 maswehyn — 31 yn agos — 32 yma ynni dyuod da.

vaux et ces armures ainsi que la jeune fille, pour ce qui est de ce chevalier là-bas, affaissé, courbé, triste. » Enyd prit grandement garde en entendant les propos de ces hommes, au point qu'elle ne savait au monde que faire. A la fin, elle se décida à avertir Gereint. Elle tourna la tête de son cheval dans sa direction. « Seigneur, dit-elle, si tu avais entendu la conversation de ces chevaliers là-bas, comme je l'ai entendue, tu prendrais plus de précautions que tu ne le fais. » Gereint sourit d'une façon contrainte [1], colère, redoutable, amère, et dit : « Je t'entends bien, dit-il, enfreindre toutes les défenses que je te fais ; il se pourrait que tu eusses à l'avenir à t'en repentir. » Au même moment les autres se rencontrèrent avec eux, et Gereint renversa victorieusement et superbement les cinq chevaliers. Il mit les cinq armures dans les cinq selles, attacha les douze chevaux par le frein ensemble et les confia à la jeune fille : « Je ne sais pas, dit-il, à quoi il me sert de te donner des ordres ; cette fois que mon ordre te serve en même temps d'avertissement [2].

La jeune fille s'avança vers le bois et garda son avance comme il lui avait été commandé. Il eût été [3] dur pour Gereint de voir une jeune fille comme elle obligée à une course aussi pénible [4] à cause des chevaux, si la colère le lui avait permis. Ils allèrent à travers le bois qui était profond. La nuit les surprit dans le bois. « Jeune fille, il ne nous sert pas de chercher à marcher. » — « Bien, seigneur, dit-elle, ce que tu voudras, nous le ferons. » — « Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de nous détourner de la route dans le bois [5] pour nous reposer, et d'attendre le jour pour voyager. » — « Volontiers, dit-elle. » C'est ainsi qu'ils firent.

1. Cf. *Rhonabwy* II, 377 *glas owenu ;* le contexte montre qu'il faut traduire *rire de pitié ; Rhonabwy* II, p. 377, *glasressawu* saluer à peine ; Manawydan III, p. 155, *y bore glas*, le jour commençant, etc. Cf. armoricain *Glaz-c'hoarzin* rire d'un rire forcé. (En vannetais on a la forme curieuse *blashoarh* Dictionn. dit de l'Armerye au mot *sourire*.)

2. *Ar vreint rybud, en guise de, comme* avertissement. Cf. Iarlles y ffynn. Mab. I, p. 1. On y lit qu'il n'y avait pas de portier à la cour d'Arthur, mais que *Gleulliwyt* y était *ar vreint porthawr* remplissant les fonctions de portier ; *ar un waith* est aujourd'hui un idiotisme qui a le sens de *d'un coup, en même temps*. Lady Guest s'est écarté du texte dans sa traduction : *but this time i charge thee in an especial manner.*

3. Pour *oed* dans ce sens, cf. *Pwyll pendevic Dyved*. III, p. 19, arhosaf yn llawen, heb hi, *ac oed llessach* yr march pei assarchut yr meitin ; Iarlles y ffynnawn I, p. 16, a gwiw *oed y Arthur* dahet y gwely a wnaeth y vorwyn idaw ; Math vab Math. III, p. 19, *da oed genym ni* « nous aimerions à ».

4. *Diwrthret* a pour équivalent *trallawd* dans le texte de lady Guest *Trailawd* ne signifie que *tribulation*. *Gurthret* est traduit par lady Guest *danger* dans un passage de *Peredur* I, p. 269 : yr meint uo y *gwrthret* amaf yn arhos, mi ae gwrandawaf. Dans ce dernier cas même, on pourrait lui donner le sens de *contrariété, contre-temps* qui paraît plus étymologique ?

5. *Trossi yr coet* n'a pas été compris par lady Guest ; elle a traduit par *turn out of the wood* comme s'il y avait *trossi o'r coet*, ce qui est à la fois contraire au texte et au contexte. Nous voyons en effet plus bas qu'après avoir dormi, ils quittent le bois. *Trossi yr coet* veut dire qu'ils quittent le sentier qu'ils suivent dans le bois et vont dormir sous le couvert du bois.

llibin gr6m [1] goathrist racco. Goualu aoruc enyd yn va6r am glybot ymadrodyon y g6yr hyt na wydyat [3] or byt py [4] wnaei. Ac yny diwed y kauas yny chyghor rybudya6 Ger'. Athroi [5] aoruc pen y march atta6. Argl6yd heb hi pei [6] cly6hut [7] ti ymdidan y marchogyon racco mal y kicgleu [8] i. m6y uydei dy oual noc y mae. Glas chwerthin digyus engirya6l ch[6]er6 aoruc. Ger'. a dywedut. Mi ath glywaf ti heb ef yn torri pop peth or awahard6yfi itti. Ac ef a allei vot yn ediuar genhyt [9] hynny etwa [10]. Ac yny lle nachaf y g6yr yn kyfaruot ac 6ynt. Ac yn uuduga6l orawenus goruot aoruc Ger' ar y pump marcha6c hyn [11]. Ar pump arueu arodes yny pump kyfr6y. A ffr6ynglyma6 [12] y deudec meirch aoruc ygyt. ac gorchymyn [13] y enyd [14] awnaeth. Ac ny 6nn i heb ef py [15] da y6 im [16] dy orchymyn [17]. Ar vn weith hon ar vreint rybud itt Mi ath [18] orchymynaf.

Acherdet recdi [19] y coet aoruc y vor6yn. Achad6 y ragor mal yd archyssit idi [20]. A thost oed gan er' [21] edrych ar di6rthret [22] kymeint a honno [23] ar vor6yn gystal a honno. [24] gan y meirch. pei as gattei lit ida6. Ar coet agerdassant [25]. a d6fyn oed y coet a ma6r. A nos [26] adoeth arnunt yny coet. A uor6yn heb ef ny thyccya [27] inni [28] keissa6 kerdet. Ie argl6yd heb hi auynnych ti ni ae g6na6n. Ia6nhaf y6 inni [29] trossi yr coet y orffowys ac yarhos [30] dyd y gerdet. g6na6n [31] yn llawen heb hi. A hynny aorugant. A discynnu aoruc ef ae chymryt

1 drwm — 2 y uorwyn — 3 wydat — 4 pa — 5 a throssi — 6 bei — 7 clywut — 8 Kiglef — 9 gennyt ti — 10 ettwa — 11 ar y pumwyr. — 12 ffrwynglymu — 13 ac eu gorchym ũ — 14 *partout* Enit — 15 pa — 16 ymi — 17 dy orchymyn di — 18 ae — 19 racdi — 20 aragor aerchis gereint i di y gadw hi ae kedwis — 21 gantaw — 22 dra lawt — 23 hwnnw — 24 hi — 25 a gyrchassant — 26 ar nos — 27 thykya — 28 ymi — 29 yni heb ef — 30 ac aros — 31 gwnawn ninneu.

Ils descendirent de cheval; lui la mit à terre. « Il m'est impossible par suite de la fatigue de m'empêcher de dormir. Veille toi les chevaux et ne dors pas. » — « Je le ferai, seigneur, dit-elle. » Il dormit dans son armure et passa ainsi la nuit; elle n'était pas longue à cette époque de l'année. Lorsque Enyd aperçut les lueurs de l'aurore, elle tourna ses yeux vers lui pour voir s'il se réveillait. A ce moment il se réveilla. « J'aurais déjà voulu te réveiller, dit-elle. il n'y a pas mal de temps. » Par fatigue il ne lui dit rien, quoiqu'il ne l'eût pas autorisée à parler [1]. Gereint se leva : « Prends les chevaux, va devant, et garde ton avance comme tu l'as fait hier. » D'assez bonne heure, ils quittèrent le bois et arrivèrent à une plaine assez nue. Des prés étaient des deux côtés et des faucheurs en train de couper le foin. Ils vinrent à une rivière qui était devant eux. Il fit descendre les chevaux pour boire et ils gravirent ensuite une pente assez élevée. Là ils rencontrèrent un tout jeune homme, assez mince, une serviette autour de son cou, et quelque chose dedans, mais ils ne savaient quoi, une petite cruche bleue dans sa main et un bol dessus. Le jeune homme salua Gereint. « Que Dieu te fasse du bien, dit Gereint, d'où viens-tu ? » — « Je viens de la ville qui est devant toi là-bas. Seigneur, dit-il, trouves-tu à redire à ce que je te demande d'où tu viens toi-même ? » — « Non, dit Gereint, je viens de traverser ce bois là-bas. » — « Ce n'est pas aujourd'hui que tu as traversé le bois ? » — Non, dit Gereint, j'ai passé la nuit dans le bois. — « Je suppose bien que ta situation n'a guère dû être bonne hier soir et que tu n'as eu ni à manger ni à boire. » — « Non certes, par moi et par Dieu, dit Gereint. » — « Veux-tu suivre mon conseil, dit le jeune homme : prendre de ma main ton repas. » — « Quel repas, dit Gereint ? » — « Le déjeuner que j'apportais aux faucheurs là-bas, c'est-à-dire du pain, de la viande et du vin. Et si tu veux, seigneur, eux ils n'auront rien. » — « Je veux bien, dit Gereint, et Dieu te le rende. » Gereint descendit de cheval. Le jeune homme mit Enyd à terre. Ils se lavèrent et prirent leur repas. Le jeune homme coupa le pain et leur donna à boire, les servit complètement. Lorsqu'ils eurent fini, le jeune homme dit à Gereint : « Seigneur, avec ta permission, je vais aller chercher à manger aux faucheurs. » — « Va à la ville, dit Gereint, tout d'abord pour retenir un logement pour moi dans l'endroit le meilleur que tu connaisses et le plus vaste pour les chevaux, et prends le cheval que tu voudras pour toi avec l'armure, en même temps pour payer ton service et ton

1. Le mot-à-mot serait « il se tut par fatigue vis-à-vis d'elle, par fatigue, parce qu'il ne lui avait pas permis de parler. » Il y a là une forte ellipse : La fatigue l'obligea à se taire, sinon il lui eût fait des reproches, parce qu'il ne lui avait pas demandé de parler

hitheu yr lla6r. Ny allaf fi yr dim[1] rac blinder na chysc6yf. ag6ylya titheu[2] y meirch ac na ch6sc. Mi awnaf argl6yd heb hi. Achyscu aoruc ef yny arueu. A threula6 ynos ac nyt oed hir yny kyfamser[3] h6nn6. A phan welas hi wa6r dyd yn dangos y lleuuer. edrych yny chylch aoruc a yttoed yn deffroi. Ac ar hynny yd yttoed yn deffroi. Mi auynass6n dy deffroi[4] ermeitin. kynhewi aoruc ef[5] oulinder 6rthi hi am nat archassei[6] idi dywedut. A chyfodi aoruc Ger' a dywedut 6rthi hi[7]. kymer y meirch heb ef a cherda ragot a chynnal dy ragor mal[8] y kynheleist doe[9]. Ac ar talym[10] or dyd ada6 y coet awnaethant[11] a dyuot y uaestir goamnoeth. A g6eirglodyeu aoed[12] or neilltu udunt a phaladurwyr yn llad g6eir[13]. Ac y afon aoed oc eu blaen[14] y doethant. Ac est6g awnaeth y meirch y yuet d6fyr[15]. A drychafel[16] aorugant y ri6 aruchal. Ac yna y kyfarfu ac 6ynt glaswas ieuanc[17] goaduein ath6el am y vyn6gyl ab6rn awelynt yny t6el. Ac ny wydynt 6y[18] beth oed[19]. aphisser glas bychan yny la6. a ffiol ar wyneb y pisser. A chyfarch g6ell aoruc y g6as y er'. Du6 arotho[20] da itt heb y Ger'. o py le[21] pan deuy. pan deuaf[22] or dinas yssyd yth vlaen racco[23]. Argl6yd ae dr6c genhyt ti heb ynteu[24] gofyn it[25] o py le[26] pan deuy titheu[27]. Na dr6c heb y Ger'.[28] pan deuaf[29] tr6y[30] y coet racco. Nyt hedi6 y doethost[31] tr6y[32] y coet. nac ef heb y Ger'. yny coet y buum neith6yr. Mi atebygaf[33] na bu da dy ansa6d[34] neith6yr ac na chefeist na b6yt na dia6t. Na do yrofi[35] adu6 heb y Ger'. A wney ti[36] vyg kyghor i heb y g6as kymryt y genyfi dy ginya6. Py[37] ry6 ginya6 heb y Ger'.[38] Boreu6yt yd oed6n[39] yny anfon ym[40] paladurwyr racco nyt amgen[41] bara achic ag6in. Ac os mynny ti 6rda ni chaffant 6y dim. Mynnaf heb y Ger' a du6 a talho[42] it. A disgynnu aoruc Ger'. A chymryt or g6as enyd[43] yr lla6r. ac ymolchi aorugant achymryt eu kinya6. Ar g6as atauella6d[44] y bara ac arodes dia6t udunt. Ac ae g6assanaetha6d o g6byl. A g6edy daruot udunt hynny y dywa6t y g6as 6rth er'.[45]. Argl6yd gan dy ganhat[46] Miui a af y gyrchu b6yt yr paladurwyr. Dos yr tref[47] heb y Ger' yn

1 heb ef yr dim. — 2 a gwylha ditheu — 3 yn yr amser — 4 dy duhunaw — 5 ynteu — 6 archyssei — 7 hi *manque* — 8 ual — 9 doy — 10 dalym — 11 a orugant — 12 oed — 13 y gweirglodyeu — 14 auon yn eu blaen — 15 agestwng aoruc y meirch ac yuet y dwuyr a wnaethant — 16 dyrchauel — 17 ieuanc *manque* — 18 hwy — 19 oed *manque* — 20 rodho — 21 o ba le — 22 pan deuaf heb ynteu — 23 yna — 24 heb yr ynteu *après* arglwyd — 25 oynf — 26 pa le — 27 ditheu — 28 heb y gerein *manque* — 29 pan deuaf *manque* — 30 drwy — 31 y deuthost — 32 drwy — 33 mi a debygaf heb y gwas yna — 34 dy ansawd yno — 35 i *manque* — 36 di — 37 pa — 38 heb ynteu — 39 y doed un (leg. ydoedwn) — 40 yr — 41 nyt amgen no — 42 a dalo — 43 a chymryt aoruc y gwas y uorwyn — 44 dauellawd — 45 hynny y kyuodes y gwas ac y dywat wrth Ereint — 46 ganyat — 47 yr dref.

présent. » — « Que Dieu te le rende, dit le jeune homme; c'eût été bien assez pour payer un service plus important que le mien. »

Le jeune homme alla à la ville, retint le logement le meilleur et le plus confortable qu'il connût pour Gereint. Après cela, il alla à la cour avec son cheval et ses armes. Il se rendit auprès du comte et lui raconta toute l'aventure. « Je vais aller, seigneur, [dit-il], vers le chevalier pour lui indiquer le logement. » — « Va joyeusement, dit le comte. Il trouverait joyeux accueil ici, s'il le voulait. » Le jeune homme alla vers Gereint et l'informa qu'il trouverait aimable accueil de la part du comte dans sa cour même. Mais il ne voulut que son logement. Gereint arriva dans une chambre confortable, avec abondance de paille et d'habits, ample logement pour les chevaux. Le jeune homme les fit servir abondamment. Après qu'ils se furent déshabillés, Gereint dit à Enyd: « Va de l'autre côté de la chambre et ne viens pas de ce côté-ci. Appelle à toi la femme de la maison, si tu veux. » — « Je ferai, seigneur, dit-elle, comme tu le dis. » A ce moment, l'homme de la maison vint à Gereint, le salua et lui fit accueil. « Seigneur, dit-il, as-tu mangé ton souper ? » — « Oui, dit-il. » Alors le jeune homme dit à Gereint : « Désires-tu, soit boisson, soit autre chose, avant que je n'aille voir le comte. » — « Je veux bien, en vérité, dit-il. » Le jeune homme alla alors à la ville et revint avec de la boisson pour eux. Et ils burent. Presque aussitôt Gereint dit : « Je ne peux m'empêcher de dormir. » — « Bien, dit le serviteur. pendant que tu dormiras, j'irai voir le comte. » — « Va joyeusement, dit Gereint, et reviens ici. » Gereint se mit à dormir ainsi qu'Enyd. Le jeune homme se rendit auprès du comte. Le comte lui demanda où logeait le chevalier. Lui, dit : « Il faut que j'aille le servir bientôt [1]. » — « Va, dit le comte, et salue-le de ma part. Dis-lui que j'irai le voir bientôt. » — Je le ferai, dit le jeune homme. » Il arriva lorsqu'il était temps pour eux de s'éveiller. Ils se levèrent et allèrent se promener. Lorsqu'il leur parut temps de manger, ils le firent. Le jeune homme les servit. Gereint demanda au maître de la maison s'il avait des amis qu'il voulût bien inviter à venir près de lui : « J'en ai, dit-il. » — « Amène-les ici, pour prendre à mes frais en abondance tout ce qu'on peut trouver de plus cher [2] dans la ville. » La meilleure société qu'il eût, le maître de la maison les amena là pour se régaler aux frais de Gereint.

1. *Chwinsa* est traduit par Owen Pughe par *soir*, *tard*. Lady Guest a suivi Pughe. Le dictionnaire de William Salesbury donne à *chwinsa* le sens de *soone*, qui paraît ici justifié par le contexte.

2. Le texte de lady Guest porte *ar werth* ce qui signifie *en vente* ou *à vendre;* le nôtre a *y werth* « sa valeur. » Voici dans un même membre de phrase les deux sens *ac ae hwerthei yr y lawn werth* « et il les *vendait* » toute leur *valeur* (Iarlles y ffynnaun I, p.).

gyntaf y [1] dala llety [2] imi yn ylle goreu a6yppych [3] ac ehagaf yr meirch. A chymer titheu [4] yr vn march a vynnych ae arueu gyt ac ef yn tal dy wassanaeth ath anrec. Du6 a talo [5] it heb y g6as adiga6n oed hynny yn tal g6assanaeth auei u6y nor vn awneuthum i.

Ac yr tref [6] yd aeth y g6as a dala llety goreu ac esm6ythaf awydyat yny tref [7] aoruc [8] y er'. A g6edy hynny yd aeth yr llys ae varch ac ae arueu [9]. A dyuot a oruc ynyd oed [10] yr [11] iarll a dywedut y gyfranc oll ida6. A miui argl6yd aaf yn erbyn y marcha6c [12] y venegi y lety [13] ida6. Dos [14] yn llawen heb yr [15] iarll. A llewenyd a gaffei [16] ef yma [17] bei [18] as mynnei. Ac yn erbyn Ger'. y doeth y g6as. A menegi [19] ida6 y caffei lewenyd gan yr iarll yny lys ehun. Ac ny mynna6d ef namyn [20] y lety [21] ehun. Ac y ystauell esm6yth a diga6n o wellt a dillat yndi ydoeth Ger' [22]. A lle ehang esm6yth agauas y meirch. A dogyn odiwallr6yd a peris [23] y g6as udunt. A g6edy diarchenu [24] o nadunt y dywa6t y dywa6t (*sic*) Ger'. 6rth Enyd. Dos ti [25] heb ef yr tu tra6 [26] yr ystauell ac na dyret [27] yr tu h6n yr ty. A gal6 attat wreic y ty os mynny. Mi awnaf argl6yd heb hi val y dywedy [28]. Ac ar hynny y doeth g6r y ty ar [29] er'. ae raessa6u [30] a bot yn lla6en 6rtha6. A vnben heb ef a leweist ti dy gynya6. do heb ynteu [31]. Ac yna y dywot [32] y g6as 6rth er'. avynny ti eb ef ae dia6t ae dim kyn vy mynet [33] i y ymwelet ar iarll. Mynnaf ys g6ir heb ef. Ac yna ydaeth y g6as yr tref [34]. Ac y doeth [35] a dia6t udunt a chymryt dia6t aorugant. Ac yn agos y hynny y dywa6t Ger' [36]. Ny allaf i na chysc6yf heb ef. Ie heb y g6as. tra vych ti [37] yn kyscu mi [38] a af y ymwelet ar iarll. Dos yn llawen heb y Ger'. A dyret yma or lle hon [39]. A chyscu aoruc Ger'. a chyscu aoruc enyd. A dyuot aoruc y g6as yn yd oed [40] yr iarll. A gofyn aoruc yr iarll ida6 py le [41] yd oed lety y marcha6c. y dywa6t [42] ynteu reit y6 imi vynet [43] y wassanaethu arna6 o chwinsa [44]. Dos heb ynteu ac annerch y genhyfi ef. A dywet ida6 mi aaf y ymwelet ac ef o chwinsa [45]. Mi awnaf heb y g6as [46] a dyuot aoruc y g6as pan oed amser udunt deffroi. A chyfodi aorugant agorymdeith. A phan uu amser ganthunt kymryt eu b6yt awnaethant [47] Ar g6as auu

1 a dala — 2 lletty — 3 a wypych — 4 ditheu — 5 a dal — 6 yr dref — 7 yn y tref — 8 a wnaeth. — 9 ae arueu gantaw — 10 hyt lle yd oed — 11 y — 12 y mackwy — 13 letty — 14 dos ditheu — 15 y — 16 a geiff — 17 yman — 18 pei — 19 a dywedut — 20 namyn myned — 21 lletty — 22 ac ystauell esmwyt a gauas a digawn owellt a dillat yndi — 23 aberis — 24 ym diarchenu — 25 di — 26 draw — 27 dyret ti — 28 dywettych di — 29 att — 30 ressawu aoruc — 31 heb ef — 32 y dywawt — 33 kynn dy uynet — 34 yr dref — 35 ac y doet (leg. *doeth*) — 36 ac yn agos y hynny y dywawt Gereint *manque* — 37 di — 38 minneu — 39 yma dracheuyn pan eircheis i ytti dyuot — 40 hyt lle yd oed — 41 pa le — 42 ac y dywawt — 43 ymi heb ef vynet — 44 arnaw ef y chwinsa — 45 y chwinsa — 46 heb ynteu — 47 eu bwyt wynt ae kymerassant.

Sur ces entrefaites, voici venir le comte pour visiter Gereint avec ses douze chevaliers ordonnés. Gereint se leva et le salua. « Que Dieu te favorise, dit le comte. » Ils allèrent s'asseoir chacun suivant son rang. Le comte s'entretint avec Gereint et lui demanda quel était le but de son voyage. — « Pas d'autre que chercher aventure et faire ce que je jugerai à propos. » Alors le comte considéra Enyd avec attention, fixement; il était convaincu qu'il n'avait jamais vu une jeune fille plus belle ni plus gracieuse qu'elle, et il concentra toutes ses pensées sur elle. Il demanda à Gereint s'il aurait la permission d'aller s'entretenir avec la jeune fille. » — « Très volontiers, dit Gereint. » Il alla près d'Enyd, et lui dit : « Jeune fille, il n'y a guère de plaisir pour toi dans un pareil voyage avec cet homme-là. » — « Il ne m'est pas désagréable, dit-elle, de suivre la route qu'il lui plaît de suivre. » — « Tu n'auras, dit-il. ni serviteurs, ni servantes à tes ordres. » — « J'aime mieux, dit-elle, suivre cet homme que d'avoir serviteurs et servantes. » — « Je sais un bon conseil pour toi, dit-il. Je mettrai mon comté en ta possession, si tu restes avec moi. » — « Non par Dieu et moi; c'est à cet homme seul que j'ai donné ma foi, et je ne lui serai pas infidèle.

La suite au prochain numéro.)

---

yn g6assanaethu arnunt. A Ger'. aofynna6d y6r y ty aoed getymdeithon ida6[1] auynhei[2] eu g6aha6d atta6. oes heb ynteu. D6c titheu yma 6ynt y gymryt diga6n ar vyg kost i or hyn goreu a gaffer yny tref[3] y werth[4]. Y nifer goreu auu gan 6r y ty ef ae duc yno y gymryt diga6n ar gost ger.

Ar hynny nachaf yr iarll yn dyuot y ymwelet a Ger'. ar[5] y deudecuet marcha6c urda6l. A chyfodi aoruc Ger'. ae raessawu. Du6 arotho[6] da itt heb yr iarll. A[7] mynet y eisted aorugant pa6b val y rac dylei[8] y anreded[9]. Ac ymdidan aoruc yr iarll a ger'. a gofyn py[10] ry6 gerdet oed arna6. Nyt oes genhyfi mamyn edrych damweineu ag6neuthur negesseu auo da genhyf. Sef aoruc yr iarll yna edrych ar enyd yngraff sychedic[11]. A diheu oed gantha6 na welsei eiroet mor6yn tegach[12] no hi na g6ym pach a dodi y vryt[13] a[o] ruc arnei. Agofyn aoruc y er'. a gaffei ganhyat ganta6 y vynet y ymdidan ar vor6yn[14]. Keffy yn llawen heb y Ger'[15]. A dyuot aoruc ynteu ynyd oed[16] y vor6yn. Adywedut 6rthi. A uor6yn heb ef nyt digrif itt yny kerdet h6n[17] gyt ar g6r racco. nyt anigryf[18] heb hi genhyfi kerdet[19] yfford y kertho[20] ynteu. Ny cheffy heb ynteu na g6eisson na morynyon ath wassanaetho[21]. Digrifach y6 genhyfi kanlyn y g6r racco no phei kaff6n[22] weisson a morynyon. Mi a6nn gyghor da itt heb ynteu[23]. Mi arodaf vy iarllaeth yth vedyant athric gyt a miui[24]. Na vynnaf yrofi a du6 ar g6r racco yd ymgredeisi eiroet[25]. Ac nyt annwadalaf y6rtha6[26].

La suite au prochain numéro.

---

1 udunt — 2 uynnei — 3 dref — 4 ar werth — 5 ac — 6 rodo — 7 a *manque* — 8 y raculaenei — 9 y enryded idaw — 10 pa — 11 sythedic *recte*) — 12 degach — 13 y uryt ae uedwl — 14 a gaf i gennyt ti gennat y uynet att y uorwyn draw y ymdidan a hi *megys ar didanl y wrthyt y g6elaf* — 15 heb ef — 16 hyt lle yd oed — 17 hwnn — 18 annigrif — 19 gerdet — 20 y kerdo — 21 wassanaetha ; le livre Rouge porte *wassanaetho* — 22 no chyt caffwn — 23 hebyr ynteu — 24 mi — 25 yn gyntaf eiryoet — 26 Le texte de lady Guest porte : *ac annwadalaf yurthaw*. Elle a supposé une interrogation : *et je lui serais infidèle ?* Le livre Rouge porte *nyt annwadalaf*.

MÉLANGES.

L'INSCRIPTION DE VOLTINO ET SES INTERPRÉTATIONS.

L'inscription de Voltino, découverte par Odorici et conservée aujourd'hui au musée de Brescia, offre un intérêt spécial, parce qu'elle présente une particularité qui semble la ranger tout d'abord dans les textes bilingues : elle commence, en effet, dans un alphabet pour finir dans un autre.

Elle a été éditée, en 1853, dans un recueil de Zurich[1], par M. Mommsen, dont la copie a été reproduite par plusieurs auteurs. Siegfried et son élève M. Whitley Stokes en ont donné une transcription en caractères latins qui a été acceptée par Roget de Belloguet et par M. C. A. Serrure, mais que M. Carl Pauli vient de réfuter et de remplacer par un texte différent.

Ni M. Mommsen, ni M. Pauli n'ont traduit dans son ensemble l'inscription de Voltino ; seuls Siegfried et M. Wh. Stokes, puis M. C. A. Serrure en ont tenté l'interprétation.

Voici les phases successives de ces études diverses :

1° *Copie de M. Mommsen et travaux auxquels elle a donné lieu.*

TETVMVS
SEXTI
DVGIAVA
SAMADIS
OWFCAFI
OBFMFIMF

L'auteur considère les deux dernières lignes comme appartenant à un

1. *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. 7, pl. 2, fig. 17.

des alphabets nord-étrusques et admet que la quatrième ligne peut s'y rapporter aussi, en raison de son troisième caractère. Il a reproduit en 1872, sa copie dans le *Corpus* [1], avec la seule différence que ce caractère est debout au lieu d'être couché. Cette variante est peut-être la conséquence d'un renversement à l'impression.

M. Mommsen paraît avoir renoncé à sa première hypothèse sur l'alphabet auquel appartient cette ligne, car, à la table des *cognomina*, il donne DVGIAVA SAXADIS.

M. Hübner reproduit les quatre premières lignes de l'inscription d'après la copie donnée par M. Mommsen dans le recueil de Zürich, mais il attribue au troisième caractère de la quatrième ligne la valeur de N, ce qui lui donne DVGIAVA SANADIS. Quant aux deux dernières lignes, il se borne à dire: *sequuntur celtica* [2].

M. Wh. Stokes, adoptant ou complétant la manière de voir de Siegfried, dont il a publié les notes, et partant comme lui de la première copie de M. Mommsen, regarde toute l'inscription comme conçue en langue celtique. Voici sa transcription et la traduction dont il la fait suivre:

TETVMVS
SEXTI
DVGIAVA
SANADIS
TOWEDECAVI
OBVLDINV TINV

Tetumus (*filius*) *Sexti*, *curator Sassarensis*, *me addixit Obuldino Tino* [3].

Le monument personnifié aurait ainsi pris la parole pour annoncer qu'un curateur des Sassarenses l'avait dédié à un dieu désigné par les deux mots *Obuldinu Tinu*, qui seraient au datif.

Roget de Belloguet, en 1872 [4], et M. d'Arbois de Jubainville, en 1873 [5], sans aborder le sens des deux dernières lignes, ont fait remarquer que le mot *Dugiava* ne pouvait être un nom commun désignant un curateur, attendu qu'on le rencontre comme nom de femme dans des inscriptions de la même contrée. Nous venons de voir du reste que

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 4883.
2. *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, 1885 (supplément au *Corpus*).
3. *Miscellanea celtica*, dans les *Beitræge de Kuhn*, t. VI, p. 17; *Celtic declension* (1885), p. 47, 48.
4. *Glossaire gaulois*, 2e édit.
5. *Revue archéologique*, nouvelle série, XIVe année, vol. XXV, p. 47.

M. Mommsen, dans la table du *Corpus*, a mis lui-même ce mot parmi les *cognomina*.

M. C. A. Serrure, qui a consacré aux inscriptions réputées gauloises un travail d'ensemble, s'est occupé, à son tour, du texte de Voltino. Il le coupe et le traduit ainsi :

Te tumus Sexti. Dugiava saxa Dis tomede cavio buldunutinu.

Voici le tombeau de Sextus. Dugiava éleva ces pierres pour ce chef de famille voltinitain [1].

L'auteur, qui considère le gaulois comme ayant moins de rapports avec les langues dites néo-celtiques qu'avec le latin, cherche dans celui-ci les éléments de sa traduction. C'est ainsi qu'il explique le mot *cavio* par le latin *caius* « père de famille » ou par *cau*, qui a le sens de « chef » dans le roumanche du pays des Grisons, et qu'il établit un rapprochement entre *buldunutinu* et l'ethnique des habitants de la localité où le texte a été découvert.

2° *Transcription de M. Pauli.*

Le Dr Carl Pauli a donné un fac-similé de l'inscription de Voltino dans son ouvrage sur les textes écrits dans les alphabets nord-étrusques [2]. La quatrième ligne y est identique à la première reproduction de M. Mommsen. Le dessin de M. Pauli est, pour les deux dernières lignes, conforme à celui de M. Mommsen, sauf de très légères différences dans le cinquième caractère de l'avant-dernière ligne, dont la partie inférieure est un demi-cercle au lieu d'être un angle, et dans le quatrième caractère de la dernière ligne, où il y a une suite de points irréguliers formant, dans l'angle, une sorte de traverse.

M. Pauli lit à la quatrième ligne *Sasadis* [3] et regarde par conséquent le troisième signe comme une sifflante. Le même signe se rencontre dans d'autres inscriptions en caractères non latins, qui ont pris place dans son livre [4]. M. Hübner se serait donc trompé en adoptant *Sanadis*.

Quant aux deux dernières lignes, la transcription qu'en donne M. Pauli est complètement différente de celle qui a été proposée par Siegfried et par M. Wh. Stokes; la voici :

: · : *omezec[ai*

obalzana : · : *ina*

M. Pauli s'appuie sur des rapprochements faits avec soin entre les

1. *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* de Bruxelles, 5e année, nos 6-7 (décembre 1885 et janvier 1886), p. 85.
2. *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*, Leipzig, 1885, pl. 2, fig. 30.
3. P. 86.
4. P. 57 et suiv.

caractères de l'inscription de Voltino et ceux d'autres textes lapidaires découverts dans la même région.

L'auteur regarde les quatre premières lignes comme renfermant des noms qui sont gaulois, mais soumis à la déclinaison latine. Pour les deux lignes suivantes, il s'abstient de tout essai de traduction et remarque seulement que la terminaison *na* est fréquente en étrusque. Il croit, en résumé, que les deux lignes appartiennent à cette langue.

M. Wh. Stokes, dans sa seconde édition de *Celtic declension* [1], cite la lecture de M. Pauli, sans renoncer à celle qu'il avait adoptée et à l'explication qu'il en avait déduite.

J'ai cru devoir réunir toutes les copies, les transcriptions et les versions auxquelles a donné lieu le fameux texte du pays des Benacenses. Il appartient aux linguistes de fournir enfin une explication définitive de ce texte, dont, à l'inverse de ce qui a lieu d'ordinaire dans les inscriptions bilingues, les deux parties, de caractères différents, ne semblent pas reproduire la même pensée.

S'il nous était permis, en qualité d'épigraphiste, de pressentir le résultat de ces études, nous dirions que le sens à trouver, y compris les deux dernières lignes, doit être beaucoup plus simple que ceux qui ont été proposés tant par Siegfried et M. Wh. Stokes, que par M. C. A. Serrure. En effet, si l'on jette les yeux sur les inscriptions rencontrées, comme celle de Voltino, dans le pays des Benacenses, riverains du lac de Garde, et publiées par M. Mommsen au tome V du *Corpus*, on remarque que ce sont presque toujours de simples épitaphes, et que les rares dédicaces commencent par le nom de la divinité au datif : le texte qui nous occupe, s'il n'était funéraire, ferait donc une exception unique. Ajoutons que plusieurs des épitaphes du pays des Benacenses présentent, comme notre texte, les noms des défunts au nominatif, sans aucun verbe. On peut remarquer en outre que les noms, qui se lisent dans nos quatre premières lignes, se retrouvent identiquement ou avec peu de changement dans les inscriptions de la même contrée : ainsi on rencontre, outre *Dugiava*[2] et *Sextus*[3], *Sasius*[4] qui se rattache par un radical commun au génitif *Sasadis*, de même que le nom *Dugiava* est dérivé de *Dugius* et *Ducius*, toujours du même pays[5]. Quant à *Tetumus*, il ne faut pas oublier non

1. Gœttingen, 1886, p. 56, 57.
2. N° 4887, cf. *Duciava* n° 4881.
3. N°s 4884, 4887, etc.
4. N° 4880.
5. N°s 7306, 6908.

plus qu'il existe à Brescia une inscription funéraire qui finit par *Dugi... umi f Sex...* [1], ce qui semble être l'équivalent onomastique de nos trois premières lignes. Dans tous les cas, on rencontre dans le monde gaulois le radical et le suffixe de *Tetumus*.

Il est donc acquis que les quatre premières lignes sont composées de noms gaulois, sauf *Sexti*. Ils ont tous des désinences latines.

Quant aux deux dernières lignes, comme on ne peut guère admettre qu'elles soient la reproduction dans une autre langue des trois premières, il faut supposer qu'elles expriment, dans la langue du pays, quelque formule analogue à celles qu'on lit à la fin des épitaphes voisines, telles que : *et sit tibi viator...* [2], *valete cuncti* [3], *viator vale et tu* [4]. M. Mommsen a rapproché de cette partie de l'inscription trois signes inconnus qui se lisent à la fin d'une épitaphe latine du pays des Benacenses [5] et qu'il pense pouvoir appartenir au même alphabet. Ces signes exprimaient, sans doute dans une langue autre que le latin et connue des gens du pays, une pensée analogue à celle qui termine l'inscription de Voltino.

C'est dans le même ordre d'idées que des Gaulois des environs du golfe de Narbonne ajoutaient aux légendes de leurs monnaies, tracées en lettres grecques, une courte inscription ibère destinée à être lue par l'ancienne population.[6]

P.-Charles Robert.

1. N° 4523.
2. N° 4886.
3. N° 4879.
4. N° 4887.
5. N° 4858.
6. P.-Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc. Période antique*, p. 55, pl. IV, fig. 14 et 15.

CHRONIQUE

I.

Sir Samuel Ferguson, président de l'Académie royale d'Irlande, est mort le 9 août 1886 d'une maladie de cœur dont il avait subi la première atteinte sept mois auparavant. Des funérailles solennelles lui ont été célébrées trois jours après dans la vieille cathédrale de Saint-Patrice et l'archevêque protestant de Dublin y a prononcé, en l'honneur du défunt, une éloquente oraison funèbre.

Sir Samuel Ferguson était né à Belfast, le 10 mars 1810. Après s'être d'abord consacré au barreau, il fut chargé en 1867 d'organiser et de diriger les archives publiques d'Irlande, *Public Record Office,* dont il fut le premier directeur avec le titre de *Deputy keeper,* sous l'autorité du *Master of the Rolls ;* et en 1882 le vote de ses confrères à l'Académie d'Irlande lui conféra la dignité la plus élevée par laquelle ils pussent couronner sa longue et laborieuse carrière. « En « vous annonçant, » m'écrivait-il, « que je viens d'être élu président de l'Aca- « démie royale d'Irlande, je crois assez vous connaître pour penser que vous « partagerez le plaisir que j'éprouve. Pour m'acquitter convenablement d'une « fonction qui doit durer cinq ans, il me faudra des efforts quelquefois pénibles « peut-être, mais en me confiant cette charge, on m'a fait un grand honneur « (*si onerosum*, *honorosum*), et c'est avec joie que malgré ma vieillesse je vais « commencer à m'acquitter de mes nouvelles obligations ».

On sait que l'Académie royale d'Irlande a trois objets d'étude : 1° les sciences, 2° les belles-lettres, 3° les antiquités d'Irlande. Autant Sir Robert Kane, prédécesseur de Sir Samuel Ferguson, était un représentant autorisé de la première de ces trois branches des connaissances humaines, autant Sir Samuel Ferguson avait des titres pour être placé à la tête de ceux de ses confrères qui se consacrent spécialement à l'étude des antiquités d'Irlande, et certaines de ses publications n'ont pas dû être sans intérêt pour ceux dont les belles-lettres sont le souci dominant.

Sir Samuel Ferguson débuta dans la carrière littéraire par des articles publiés dans le *Blackwood's Edimburgh Magazine* et dans le *Dublin University Magazine.*

Puis, enhardi par le succès de ses premiers essais, il se hasarda à publier quelques travaux plus considérables. On lui doit des arrangements en vers anglais de légendes irlandaises. La principale de ces compositions : *Congal, a poem in five books*, Dublin, Edward Ponsonby, in-4, IX-236 pp., a paru en 1872 (voyez *Revue Celtique*, t. III, p. 482). L'auteur s'est inspiré du « Festin de Dunangay », *Fleadh Duinna n-Gedh* et de la « Bataille de Moyra », *Cath Muighe Rath*, publiés trente ans plus tôt par John O'Donovan pour la Société archéologique d'Irlande, d'après un manuscrit du quatorzième siècle. Ce sont des compositions épiques dont le sujet est emprunté à l'histoire d'Irlande pendant la première moitié du septième siècle. On doit aussi à Sir Samuel Ferguson le volume intitulé *Lays of the Western Gael and other poems* qui a paru en 1865 ; un autre volume de *Poems* qui a vu le jour en 1880 et un grand nombre de dissertations sur divers sujets d'érudition relatifs à l'histoire et à l'archéologie de l'Irlande. Dans cet ordre d'idées, les inscriptions ogamiques sont l'objet qui a principalement attiré son attention. Ainsi dans l'in-8° que l'Académie d'Irlande a publié sous le titre de *Proceedings of the Royal Irish Academy*, 2d series, vol. I, *Polite Literature and Antiquities*, on compte dix articles de lui sur les inscriptions ogamiques d'Irlande. Le 28 juin 1880, il lisait devant l'Académie d'Irlande le travail le plus important qu'il ait mis au jour sur cette matière : *Fasciculus of Prints from Photographs of Casts of Ogham Inscriptions*. Ce mémoire a paru dans les *Transactions* de l'Académie royale d'Irlande, vol. XXVII, *Polite literature and antiquities*[2], et on annonce la publication prochaine d'un livre qu'il avait préparé sur le même sujet : *On Ogham Inscriptions*. Enfin nous signalerons : son étude sur les cimetières païens d'Irlande, dans le volume des *Proceedings* cité plus haut, p. 114-128 ; son mémoire *On the Rudiments of the Common Law discoverable in the published Portion of the Senchus Mór* publié dans les *Transactions* de l'Académie d'Irlande, vol. XXIV, *Polite Literature and Antiquities* ; son étude *On the Patrician Documents* qui a été insérée dans le tome XXVII de la même collection et dont nous avons rendu compte plus haut, p. 274 du présent volume.

Sir Samuel Ferguson se distinguait par l'aménité de son caractère et par sa bienveillance pour tous les savants chez lesquels un autre aurait pu sentir des rivaux. Il avait le bonheur de posséder une compagne qui prenait le même intérêt que lui à ses travaux tant littéraires qu'érudits. On doit à Lady Ferguson l'ouvrage intitulé « *The Story of the Irish before the Conquest, from the mythical Period to the Invasion under Strongbow*, un vol. in-12, qui a paru en 1868 et qui a eu beaucoup de succès. Le bonheur domestique dont jouissait Sir Samuel Ferguson et les occupations érudites et littéraires qu'il s'était créées ne l'empêchaient pas de remplir consciencieusement ses obligations administratives dans le grand dépôt d'archives dont la garde lui était confiée, et j'ai pu constater moi-même la compétence technique avec laquelle il en avait organisé jusque dans le détail les dispositions matérielles.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. Voyez *Revue Celtique*, t. V, p. 504.

II.

M. Ernest Desjardins, né à Noisy-sur-Oise le 30 septembre 1823, est mort à Paris le 22 octobre 1886. Il avait débuté dans l'enseignement secondaire, et professé l'histoire et la géographie dans plusieurs lycées, quand il devint en 1861 maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, où il enseigna d'abord la géographie, puis l'histoire ancienne. Après avoir pendant un peu plus de trois ans (1882-1885) suppléé M. Léon Renier dans la chaire d'épigraphie latine du collège de France, il lui succéda en 1886. Il était membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres depuis 1875.

Sans être celtiste de profession, M. Desjardins a donné aux études celtiques une contribution considérable dans deux ouvrages importants. Le premier est son édition de la *Table de Peutinger* que malheureusement il n'a pas eu le loisir de terminer [1]. La portion de cet ouvrage qui concerne la Gaule a été tirée à part et forme un volume in-8° qui comprend LXXXIX et 480 pages, trois tableaux et deux planches. Ce volume a été publié à la librairie Hachette en 1869 sous ce titre : « *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger* comprenant : 1° la reproduction des deux premiers segments de la carte originale ; 2° une introduction critique sur l'époque et l'importance de ce manuscrit pour la géographie ancienne de la Gaule ; 3° une table de dépouillement de tous les auteurs anciens, des inscriptions et des médailles ; 4° une table alphabétique de renvoi au texte et aux cartes ; 5° une carte de redressement portant, à leur place, les noms, routes et autres indications renfermées dans la carte originale. » Quelques années après, M. Desjardins commençait la publication d'un ouvrage plus considérable dont le titre est : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. De cet important travail qui doit former quatre volumes, les trois premiers seulement ont paru : le premier en 1876, 475 pages grand in-8°, et XVII planches hors texte [2] ; le second en 1878, 748 pages et X planches [3] : le troisième en 1885, 528 pages et XXI planches [4]. Le tome quatrième est sous presse. M. Auguste Longnon, choisi pour collaborateur par M. Desjardins qui sentait plusieurs mois avant sa mort l'affaiblissement de ses forces, mettra la dernière main à l'œuvre du géographe érudit, et, pouvons-nous dire, de notre savant collaborateur. En effet, la direction de la *Revue Celtique* ne doit pas oublier que cette revue a eu pour ainsi dire les prémices de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. Le paragraphe premier du premier chapitre de ce grand ouvrage (p. 66-113) a été inséré dans le tome III de la

1. Sur les premières livraisons de cet ouvrage, voyez un compte-rendu par M. Gaidoz dans la *Revue Celtique*, t. I, p. 143. L'ouvrage de M. Desjardins, qui à la date de ce compte-rendu n'atteignait encore que la page 84, en a aujourd'hui 260. Le format est grand in-folio.
2. Voir un compte-rendu dans la *Revue Celtique*, t. III, p. 257.
3. Voir un compte-rendu dans la *Revue Celtique*, t. III, p. 469.
4. Voir un compte-rendu dans la *Revue Celtique*, t. VI, p. 374.

Revue Celtique (p. 1-30) avant d'être livré au public dans le volume que la maison Hachette a mis en vente en 1876. Son titre est : *Orographie de la Gaule à l'époque romaine.*

Nous ne pouvons oublier non plus le vif intérêt que M. Desjardins portait aux études celtiques et aux savants qui y prennent part. A leur égard, cet intérêt se changeait envers quelques-uns d'entre eux en une véritable affection qui engendrait la réciprocité. Avec un grand nombre de celtistes il avait cela de commun qu'il aimait les polémiques ardentes, mais ce n'est jamais dans le champ clos des études celtiques que son tempérament belliqueux l'a conduit. Si, dans le camp des épigraphistes, il s'est fait des ennemis qui ont répondu quelquefois à ses attaques par de violentes représailles, tels que MM. Mommsen et Hirschfeld, parmi les celtistes il ne pouvait compter que des amis et laisser que des regrets.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

III.

Dans le numéro 9 (septembre 1886) du recueil périodique intitulé : *The Irish ecclesiastical Record*, a monthly journal, third series, vol. VII, le Rev. Edmund Hogan, S. J., Clongowes Wood College, a publié, p. 845-853, un passage du livre d'Armagh [1], f° 20 v° à 22 r°, qui est intitulé : *Liber angueli*, c'est-à-dire *angeli* sans palatalisation du *g ;* c'est la prononciation irlandaise. Ce phénomène peut être comparé à celui par lequel les Irlandais conservaient la valeur primitive du *c* et du *t* latin devant *e* et devant *i* même suivi d'une autre voyelle, et maintenaient sourd en le notant *ss* l'*s* placé entre deux voyelles. L'*angelus* dont il s'agit dans ce titre aurait paru en songe à saint Patrice (comme nous prononçons, ou mieux Patrick, Patricc, en latin *Patricius*), le célèbre apôtre d'Irlande. Ce document n'est pas sans intérêt au point de vue de l'histoire de l'Eglise d'Irlande ; mais nous nous attacherons principalement ici à ce qui peut faire sa valeur aux yeux des linguistes. Ainsi l'auteur ayant à parler d'*Armagh*, capitale ecclésiastique de l'Irlande, l'appelle au génitif deux fois *Altimache* (lignes 7-8, 41), une fois *Altimachae* (ligne 92) ; et à l'ablatif une fois *Altomachae* (ligne 197). *Alti* « de la hauteur, de la forteresse » est la traduction de l'irlandais *airdd* ou *aird*. En effet, dans le même document, Armagh est appelé au génitif *Airddmache* (ligne 150), *Airddmachae* (ligne 84) et *Airdmachae* (ligne 139). Le même nom irlandais est écrit ligne 50 au nominatif *Arddmachae :* « quae cognominatur *Scotorum* lingua *Arddmachae* ». On sait que suivant la doctrine des savants irlandais, *Mache*

1. Le livre d'Armagh date paléographiquement des premières années du neuvième siècle. Le scribe auquel on le doit s'appelait Ferdomnach, mort en 846, et il écrivait sous un abbé qui fut en fonctions de 807 à 808, si nous adoptons la chronologie de M. Hennessy dans le *Chronicum Scotorum*, p. 127.

ou *Machae* est le génitif d'un nom de femme [1] qu'on retrouve aussi dans le nom de la plaine où Armagh fut bâti, en moyen irlandais *magh Macha* pour *mag Mache* [2]. Nous avons médiocre confiance dans cette étymologie. M. Zimmer, *Keltische Studien,* deuxième livraison, p. 19, en propose une autre. Le nom d'Armagh, qu'il écrit *Ardmach*, signifie suivant lui *hoch feld*, « haut champ », c'est-à-dire qu'il confond le second terme avec le nom commun *magh* « champ », et que le composé est à ses yeux déterminatif et asyntactique, tandis qu'en réalité, *Ard Mache* est un composé syntactique et de dépendance. Le contresens est évident, puisque le premier terme *ard* se décline et que *Ard Mache*, « montagne de Mache » s'oppose à *Mag Mache* « plaine ou champ de Mache ». Nous avons dit que le *Liber angueli* nous offre des d'exemples du génitif du substantif *Airdmache* en vieil irlandais [3]; un exemple du datif de ce nom en vieil irlandais est bien connu; il se trouve dans les notes irlandaises du Livre d'Armagh, § 15, chez Whitley Stokes, *Goidelica*, deuxième édition, p. 88 : *du Art Machae*, cf. *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 231. On peut en rapprocher un passage de l'hymne de Fiacc, vers 43 : *in Ardmacha* (Wh. Stokes, *Goidelica* 2, p. 128). Il y a dans le *Félire* d'Oengus un vers qui montre qu'à l'époque où fut composé ce poème didactique on sentait encore dans le composé syntactique *Ardmache* l'existence indépendante des deux termes :

Maraid ard mor Machi

« Elle subsiste encore la grande forteresse de Mache [4] ».

Il ne faut pas, comme le fait M. Zimmer dans le passage cité plus haut, confondre le second terme d' *Ardmache* avec le second terme de *Fernmagh* « champ des aulnes » et de *Dermagh* « champ des chênes » que le savant allemand écrit, nous ne savons pourquoi, *Fernmach* et *Dermach* et qui auraient été dans la Gaule romaine, l'un *Vernomagus*, l'autre probablement *Dervomagus*.

Quelques observations du jésuite érudit auquel nous devons l'édition du *Liber angueli* montrent que les questions grammaticales ne sont pas pour lui sans intérêt. Il fait par exemple observer que le vieil irlandais possédait un substantif féminin *ferte* « tombe » que n'ont point mentionné jusqu'ici les index du vieux et du moyen irlandais publiés par les savants les plus autorisés. M. Windisch, dans le dictionnaire qui termine les *Irische Texte* mentionne *fert*, « tombe »; on trouve aussi ce mot dans l'*index verborum* dont M. Whitley Stokes a enrichi la traduction du glossaire de Cormac. Mais ni l'un ni l'autre n'ont eu l'occasion de relever dans ces nomenclatures le substantif *ferte*. Toutefois, dans la traduction du Glossaire de Cormac publiée par M. Wh. Stokes, on trouve, à la page 79, au mot *fert* « a tomb » une note de l'éditeur qui commence ainsi : *ferte*,

1. O'Donovan, *Annals of the kingdom of Ireland by the four Masters,* 1851, vol. I, p. 143 note *b*. Cf. Joyce, *The origin and history of Irish names of places,* t. I, cinquième édition, p. 78. Mais voy. Windisch, *Irische Texte*, II, 675.

2. O'Donovan, *Ibid.*, p. 10, note *w*.

3. Ce génitif persiste postérieurement. Voyez dans le *Chronicum Scotorum*, édition Hennessy, les pages 38, 40, 76, 96, etc.

4. Prologue, vers 168 ; *The calendar of Oengus*, par Wh. Stokes, p. XVIII.

f[eminine] « tomb » was an old Irish form. La seule addition importante que le savant jésuite fasse aux indications contenues dans la note de M. Wh. Stokes consiste en ce qu'il signale dans le livre d'Armagh le génitif singulier *fertae :* « fossam rotundam in similitudinem *fertae.* » Cette observation grammaticale n'est pas dénuée d'intérêt.

Le Père Hogan a aussi reconnu que le *septem ancellas* de la ligne 163 est la traduction de l'irlandais *secht cumala*. On a fait la même observation ici même un peu plus haut, pp. 268, 269, à propos de la collection des canons irlandais, livre XLVIII, c. 5. Cette concordance grammaticale amène à observer que les deux textes procèdent d'un principe juridique identique. Voici le passage du *Liber angueli :* « Qui non receperit praedictum praesulem in hospicium eundem et reclusserit suam habitationem contra illum VII ancellas siue VII annos poenitentiae similiter reddere cogatur. » Dans les canons irlandais on trouve la règle suivante : « Sinodus Hibernensis ait : Omnis, qui ausus fuerit, ea, quae sunt regis aut episcopi furari, aut rapere aut aliquid in eos committere, parvipendens dispicere, VII ancillarum pretium reddat, aut VII annis peniteat cum episcopo vel scriba » p. 204 (cf. Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendlaendischen Kirche*, p. 140 et 141).

Nous croyons en avoir dit assez pour montrer que la publication du Rev. Hogan est une œuvre utile. Pour être complet, nous lui ferons deux critiques. Son interprétation d'*Hiberionach* par *ib* et *Erin*, p. 848 est inadmissible ; et en corrigeant, p. 852, en *ancellae*, mieux *ancillae*, le nominatif pluriel *ancellas*, de la ligne 169, il ne s'est pas aperçu qu'il était en présence d'une forme régulière du bas-latin. Il est intéressant de faire observer que cette forme si fréquente sur le continent dans les textes mérovingiens, et que reflète le français du moyen âge, se retrouve au neuvième siècle sous la plume d'un scribe irlandais dans la métropole de l'Irlande ecclésiastique.

IV.

La rédaction de la *Revue Celtique* a reçu de M. G. Lecoat, pasteur à Tremel-Plestin, Côtes-du-Nord, deux petits ouvrages tout nouvellement imprimés. L'un est intitulé *Almanak mad ar Vretouned* « bon almanach des Bretons pour 1887 ». Nous y trouvons annoncé un Evangile français et breton couvert en cuir et doré, pour un franc, ce qui n'est pas cher, surtout si c'est bon comme l'almanach[1]. Une note nous fait espérer la traduction prochaine de la Bible entière.

L'autre ouvrage a pour titre : *Beac'h ar c'hristen war-zu an eurusted peurbaduz, groet gant Ian Bunyan;* c'est-à-dire « Voyage du chrétien vers le bonheur éternel par Jean Bunyan. » C'est un in-12 de 139 pages. Il est orné d'images ; l'une représente un pape qui, vêtu de ses habits pontificaux, menace des deux poings le voyageur chrétien. C'est sous cette forme que l'auteur représente le

1. Voyez plus haut, t. VI, p. 382-383.

géant caduc et impuissant, mais anonyme dans les versions françaises, qui a été mis par les années dans l'impossibilité de continuer ses brigandages.

Ce petit volume est la traduction du célèbre ouvrage anglais publié sous le titre de *Pilgrim's Progress* par John Bunyan et dont la première édition a paru à Londres en 1678 et en 1684. Il a eu en Angleterre un succès prodigieux. La bibliothèque de l'histoire du protestantisme français, rue des Saints-Pères, 54, possède la quarante-cinquième édition datée de Londres, 1775. Il a eu plusieurs éditions en français, les unes à l'usage des protestants, les autres destinées aux catholiques. La plupart des traducteurs protestants, choqués par le titre anglais qui semblait rappeler une superstition papiste, l'ont modifié et ont rendu le *Pilgrim's Progress* de Bunyan de manière à éviter toute confusion. Ainsi l'édition de Neufchâtel, 1776, est intitulée : *Voyage du chrétien et de la chrétienté vers l'éternité bienheureuse*. Celle de Rotterdam, 1728, a pour titre: *Le voyage du chrétien vers l'éternité*. Les éditions catholiques ont reçu un titre qui est le résultat d'un amalgame bizarre entre celui des éditions anglaises et celui qu'ont imaginé les protestants français. Le titre donné à cet opuscule par les premiers éditeurs catholiques, Paris, 1772, 1793; Toulouse, 1788; Besançon, 1827; est: *Le pélerinage d'un nommé Chrétien;* en tête de la dernière édition catholique, Plancy, 1847, on lit : *Le pélerinage de Christian*.Le titre choisi par M. Lecoat est imitéde ceux des éditions de Neufchâtel et de Rotterdam; en effetM. Lecoat a fait sa traduction bretonne d'après la traduction française, et non d'après l'original anglais qui a sur la traduction française une énorme supériorité littéraire; son œuvre a tous les défauts de la traduction française.

Jean Bunyan est en général peu connu en France. Cependant il a des articles dans nos dictionnaires biographiques et bibliographiques. Ceux qui voudraient trouver sur lui des notions plus détaillées dues à une plume compétente pourront consulter deux notices de M. le pasteur Matthieu Lelièvre dans la *Revue chrétienne* de 1874, p. 287-304, p. 340-349, et dans l'*Evangéliste* de 1880, p. 53.

V.

Nous avons annoncé plus haut, p. 265, les cinq premières livraisons du Lexique de César et de ses continuateurs, par H. Merguet. Nous venons de recevoir la sixième qui se termine au verbe *remitto*. Nous insisterons sur l'utilité de cet ouvrage et sur les services qu'il peut rendre aux amis des études historiques.

VI.

M. Gustav Gröber, professeur de philologie romane à l'université de Strasbourg, a entrepris sous le titre de *Grundriss der romanischen Philologie*, avec le concours de vingt-cinq collaborateurs, une sorte d'encyclopédie romane. La première, livraison vient de paraître. Elle contient l'introduction rédigée par MM. Gröber,

Schum et Tobler, elle est consacrée à la bibliographie et à des généralités. La livraison suivante, qui paraîtra bientôt, débutera par une étude sur les langues qui ont précédé le latin dans le vaste territoire où les langues romanes se parlent aujourd'hui. Le celtique est celle de ces langues qui avait le domaine le plus étendu. M. Windisch s'est chargé d'exposer les principaux caractères de cette langue; il l'a fait avec la compétence que connaissent les lecteurs de la *Revue*. Son travail est imprimé et il paraîtra, nous l'espérons, bientôt.

VII.

Nous venons de recevoir le volume XII des *Transactions of the Gaelic Society of Inverness* 1885-1886, XVI-446 pp. On y remarque, p. 345, un mémoire du professeur Donald Mackinnon sur les dialectes du gaélique d'Ecosse. C'est l'œuvre d'un vrai linguiste. M. Alexandre Macbain, déjà connu des lecteurs de la *Revue Celtique*, a donné dans le même recueil, p. 180, une intéressante étude sur la littérature héroïque et ossianique d'Irlande et d'Ecosse. De vieux chants gaéliques « Old gaelic songs » d'une antiquité—moderne—ont été réunis dans ce volume par M. Colin Chisholm, p. 118.

VIII.

L'*Academy* des 25 septembre, 2 et 9 octobre 1886, p. 209-210, 227-228, 246-247, rend compte d'un voyage philologique fait par M. Whitley Stokes en France, en Suisse et en Belgique pendant l'été dernier. M. Wh. Stokes a étudié à la Bibliothèque Nationale de Paris les manuscrits latins nos 10400 et 11411, celtique et basque, n° 1. Il a été lire dans la même ville au musée de Cluny les inscriptions gallo-romaines du monument célèbre qu'élevèrent les *nautae Parisiaci*. Au musée de Saint-Germain, il a fait le dépouillement des moulages d'inscriptions gauloises et gallo-romaines qui sont un des plus précieux ornements de l'instructive collection réunie avec tant de zèle et si méthodiquement classée par M. Alexandre Bertrand. A Orléans, il a collationné avec le manuscrit 193 de la bibliothèque de cette ville les gloses bretonnes transcrites par M. Bradshaw, publiées par lui-même d'après la copie de M. Bradshaw et réimprimées plus tard par M. Loth après révision. Il n'a pas quitté cette ville sans visiter le musée et sans en lire les inscriptions gallo-romaines.

En Suisse, il s'est rendu à Schaffhouse, à Saint-Gall, à Zurich et à Berne. Dans la bibliothèque de Schaffouse, il a collationné avec l'édition de William Reeves, le manuscrit de la vie de saint Columba que ce savant appelle *codex* A (p. XIII-XXIV) qui paraît du neuvième siècle, et qui sert de base à son édition. A Saint-Gall, il s'est occupé du manuscrit 1395 qui contient des incantations bien connues des celtistes publiées successivement dans les deux éditions de la *Grammatica Celtica* et par M. Zimmer. Le bibliothécaire lui fit la surprise de lui apprendre que jamais M. Zimmer ne s'était rendu à Saint-Gall, ce qui ex-

plique les imperfections du texte des incantations donné par M. Zimmer. A Zurich, M. Stokes a constaté que les quatre fragments de ms. latins d'origine irlandaise et de l'époque carlovingienne réunis par Ferdinand Keller se trouvaient dans la bibliothèque de la Société des antiquaires, sous le numéro 31. A Berne, il a collationné les gloses irlandaises contenues dans les manuscrits 167, 258 et 363.

Le savant celtiste a terminé sa tournée par une visite à la bibliothèque royale de Bruxelles qui contient, comme on le sait, plusieurs manuscrits d'origine irlandaise et curieux surtout au point de vue hagiographique.

Nous ne pouvons ici, faute de place, donner toutes les indications intéressantes contenues dans les trois articles que le savant voyageur a inséré dans l'*Academy*. Nous signalerons cependant le datif singulier gaulois *Alisanu* dans une inscription latine de Dijon dont un moulage est conservé au musée de Saint-Germain. On n'avait jusqu'à présent relevé de ce datif d'autre exemple que celui qui est fourni par l'inscription gauloise de la patère de Dijon. Nous aurons occasion de revenir sur les découvertes de Wh. Stokes quand nous rendrons compte des ouvrages dont il a réuni les matériaux dans ce voyage érudit sur le continent.

IX.

Nous avons déjà annoncé les *Annales de Bretagne* publiées par la Faculté des lettres de Rennes. Nous recevons à l'instant même le numéro 1 du tome II, Novembre 1886. M. Loth y a publié, p. 50-52, la portion de sa *Chrestomathie bretonne* qui concerne le vieil armoricain, et, p. 67-79, le texte et la traduction de trois chansons bretonnes. Aux pages 63-66, on trouve le texte et la traduction d'une chanson bretonne recueillie par M. Luzel.

X.

Les lecteurs de la *Revue Celtique* apprendront avec plaisir que M. Zimmer prépare un grand travail sur le *Táin bó Cúailnge*; c'est le morceau fondamental du grand cycle épique irlandais dont le roi Conchobar est l'Agamemnon et dont le héros Cúchulainn est l'Achille. L'incontestable compétence grammaticale du savant professeur nous fait espérer que son œuvre sera digne du texte qu'elle a pour objet.

H. D'A. DE J.

XI.

Le *Celtic Magazine*, revue mensuelle qni paraît à Inverness, chez A. et W. Mackensie, 47 1/2, High Street, passe sous la direction de M. Alexander Macbain, auteur d'un traité de mythologie celtique dont il a été rendu compte plus haut. Le *Celtic magazine* est en bonnes mains; nous nous ferons un plaisir d'en parler avec détails à nos lecteurs. Notre prochaine livraison rendra compte des numéros de novembre, décembre et janvier.

Une lettre de M. Cerquand à M. Gaidoz, et que notre savant confrère a l'obligeance de nous communiquer, nous apprend que dans les démolitions d'une chapelle à Orgon (Bouches-du-Rhône), il vient d'être découvert une inscription gauloise en caractères grecs :

ουηβρουμαρος
δεδε . ταρανοου
βρατουδε. καντενα

c'est-à-dire : Vebrumaros dede Taranou cantena.

Relevé des lectures fausses de lady Guest (Je renvoie aux pages de la *Revue Celtique*).

P. 403, n. 2 : Guest *a 'r distein*; L. Rouge *ar distein.* ; n. 6 : Guest *gan* ; L. rouge *y gan.*

P. 404, n. 13 : Guest *un a buchwn* ; L. R. *mi a buchwn.*

P. 407, n. 9 : Guest *Awr*; L. R. *A wr.*

P. 411, n. 7 : Guest *a threiglgweith* ; L. R. *a threigylgweith;* n. 14 : Guest *yn dynessu*, L. R. *yn dynessau;* n. 24 : Guest *a geffoch*, L. R. *a geffwch.*

P. 412, n. 29 : Guest *Ariogoned;* L. R. *A riogoned.*

P. 415, n. 4 : Guest *honnw*, L. R. *hwnnw;* n. 9 : Guest : pas de point après *veicheu*, L. R. un point.

P. 417, ligne 6 : Guest *mi y rodaf*, L. R. *nu y rodaf;* n. 15 : Guest *ytti*, L. R. *itt;* n. 32 ; Guest *Ry gyghyrth*, L. R. *Ry yghyrth.*

P. 419, n. 12 : Guest *o hynny ehedawd*, L. R. *o hynny yny ehedawd;* n. 14, Guest *ysgavnrwyd*, L. R. *ysgawnrwyd.*

P. 421, n. 2 : *hitheu* manque dans le Livre rouge, après *hawd genthi;* ibid. Guest *a delis*, L. R. *a dellis;* note 5 ; Guest *un*, L. R. *uu;* n. 6 : Guest *ar ymadrawd hi*, L. R. *ar ymadrawd a dywawt hi;* n. 22 : Guest *drachen* L. R. *dracheuyn;* n. 24, Guest : *wrdi*, L. R. *wr di;* n. 26, Guest : *gyghoro uu*, L. R. *gyghoro nu.*

P. 423, n. 22 : Guest *desissach*, L. R. *dewissach;* n. 25 : Guest *yn dyvryt*, L. R. *yn dybryt.*

P. 425, n. 1 : Guest *hunnw* est de trop ; n. 21 : Guest *glwei*, L. R. *glywei.*

P. 427, n. 15 : Guest *yrrei*, L. R. *y rei;* n. 21 : Guest *ar*, L. R. *a.*

P. 439, n. 1 : Guest *ymi*, L. R. *yni;* n. 31 : Guest *y deuthost*, L. R. *y deuthast.*

J. Loth.

Addenda et corrigenda du tome VII.

P. 30, n. 5, au lieu de *isnesam* lire *isnesen*
P. 64, l. 25, au lieu de « cans » lire « dans »
P. 72, l. 1, au lieu de « Aberrcomby » lire « Abercromby »
P. 81, l. 32, au lieu de III lire II
P. 83, l. 34, au lieu de *voto* lire *volo*
P. 84, l. 11, au lieu de *Olydduida* lire *Alydduida*
P. 85, l. 13, ajouter après denarios : « et ego Rodri O' Biolan et uxor mea XII denarios »
P. 117, l. 15, au lieu de « que chacun soit pour son crime » lire « chaque animal pour son crime ». Sur *rob*, génitif *ruib*, acc. pl. *rubu* « animal », voy. Windisch, *Irische Texte*, tome I. p. 747, col. 2, v° *rop*. Cf. *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 184, l. 15 ; t. IV, p. 88, l. 11, 12
P. 126, l. 5, au lieu de *Ructini* lire *Druticni*
P. 127, l. 31, au lieu de « en voyage » lire « dans les dents »
P. 179, l. 13, au lieu de *no* lire *on*
P. 245, n. 1, l. 2, au lieu de *i-sin-derund* lire *i-sind-erund*
P. 269, l. 1, au lieu de « chapitre 3 » lire « chapitre 5 »
P. 279, l. 31, au lieu de « ponr » lire « pour »
P. 293, l. 9, supprimer « for thee »
— l. 12, supprimer « heir »
P. 294, l. 8, au lieu de *ra bothogais* lire *rabo thogais*
P. 297, l. 5, au lieu de « night (is) this » lire « this night »
— l. 15, au lieu de *Chailte* lire *Cailte*
— l. 27, au lieu de « the » lire « his »
P. 298, l. 10, au lieu de *athrech* lire *athech*
P. 303, l. 15, au lieu de « there » lire « thereafter »
P. 304, l. 18 au lieu de *ab* lire *abu*
— l. 20, au lieu de « here » lire « yonder »
— l. 48, au lieu de *de-voli* lire *dhūli-s*, cf. Curtius, *Grundzuege*. 5e édition, p. 258.
P. 305, l. 8, au lieu de 117 lire 117a
P. 308, l. 24 au lieu de *sylwyat* lire *sylwyas*
P. 374, l. 31, au lieu de *querentes* lire *querentis*
— l. 32, au lieu de *instituiit* lire *instituit*
P. 375, l. 16, au lieu de *derivation* lire *derivative*
P. 386, l. 18, au lieu de *Risteddfodau* lire *Eisteddfodau*
P. 393, l. 36, au lieu de *Psalter* lire *Saltair*

TABLE

DES

PRINCIPAUX MOTS ÉTUDIÉS DANS LE VOLUME VII DE LA *REVUE CELTIQUE*[1].

I. Gaulois.

-agnos suffixe de diminutif, 108.
Ambi- autour, 123.
Amella thym, 164.
Are sur, près de, 123.
Artvass (accus.) les pierres sépulcrales, 126.
Ate- encore, de plus, 123.
Bardos, chanteur, 158.
Βρατουδε par jugement, 108, 109.
Bulga sac de cuir, 155.
-cadros beau, 159.
Cambium échange, 145.
Camulodunum forteresse de Camulos, 400.
Camulogenos fils de Camulos, 398, 399.
Candetum espace de cent pas, 123.
Carbanton char, 148.
KARNITV il entassa, 107, 126.
Carpentoracte lieu où l'on fabrique les chars, 148.
Catâcus batailleur, 315.
Catu- combat, 55.
Celicnon une tour, 108.
Cerevisia cervoise, 151.
-cno- forme des noms patronymiques et autres, 107, 108.
Cunotamos le plus haut, 148.
Κουρμι, κόρμα bière, 151.
Ειωρου il fit, 107.
Ieuru il fit, 107.
Iovinc- jeune, 312.
LOKAN (acc.) le tombeau, 126, 259.
Lugudunum forteresse de Lugus, 400.
Marca- cheval, 63.
-mâros grand, 65.
Μασελου il posa, 106-108.
Mogetius glorifié, 266.
Nerto- force, 151.
-os suffixe du nominatif singulier, 2e déclinaison, 287.
Rectu- le droit, 154.
-rix roi, 266.
Senani peuple de la Seine, 286.
Senones combattants, 260.
Succ- cochon, 256.
-talo- front, 156.
Taranucnus foudroyant, 256.

1. Cette table a été faite par M. E. Ernault.

Taranuco (à Jupiter) foudroyant, 107.
Taranus Taranoos dieu tonnant, 107, 255, 450.
Toutius roi, 259.
TRVTIKNOS fils de Drutos, 107, 126.
Ὑς le chêne à kermès, 164.
Uxello- haut, 53.
Vebrumaros, 450.
-vellaunos puissant, 55.
Ver- sur, 312.
Vergo- efficace, 156.

II. IRLANDAIS.

A son, sa, ses, 154, 155.
Abadha abbés, 211.
Abhlan un pain, gâteau, hostie, 221.
Accobor volonté, 310.
Acfuindech capable, puissant, 221.
-ach suffixe de noms abstraits, 32.
Ae foie, 221.
Agh vache, 34.
Aigne homme de loi, 29.
Aithbonn annonce publique, ban, 18.
Aithgabail, athgabail « reprise », saisie mobilière, 12, 19-21, 23, 24, 33, 238, 240; — iar fut « saisie après longueur » 26; — tul, saisie avec un seul délai, 24, 26.
Aithímrádh langage séditieux, 221.
Aitire caution, 29.
Alt écueil, rocher, 153.
Altan rasoir, 152.
Amháin seulement, 264.
Ammach dehors, 264.
Ammuin contre, 263, 264.
An le, la, les, 74.
-án suffixe de diminutif, 108.
Anad délai, 24-26, 29, 116.
Andíudh aujourd'hui, 78.
Anfine étranger à la famille, 128.
Anmáineach pauvre, stérile, 221.
Annaladh une datte, 222.
Anosa maintenant, 222.
Apad commandement et délai entre commandement et saisie, 13, 24-26.
Ar sur, 217.
Ard sorte d'assonance, 88-90.
Ardmache, Armagh nom de lieu, 444, 445.
Arnaidh dur, sévère, 304.
Art pierre, 152.
Asnach les côtes? 222.
Assiut voilà, 304.
Átaim j'enfle, 222.
Aurcuillte ratha étranger, 28.
Auresbadh défaut, manque, 222.
Aurfocre, urfocre, commandement de payer, annonce publique, 18, 24, 32, 33.
Bacaim j'empêche, 222.
Badhun « fort de vache », enclos ceint de murailles, 222.
Baínne lait, 77.
Bairgen pain, 155, 156.
Balg fente, 156.
Ban blanc, 127.
Banb porc, 308.
Barda gardes, 210.
Becc rivière, 222.
Berrach roseau, 222.
Beura gl. sudes, 222.
Bhar, bhur votre, 218, 219.
Bí il est, 215; bíter c'est, 223; bíu je suis, 122, 123.
Bind harmonieux, 238.
Bíter est brisé, 223.
Bliadain année, 282.
Bogha arc, 79.
Bolg sac, outre, 156.
Bothach habitant d'une cabane, 91.
Braineach proue, 147.
Brat manteau, 156, 242.
Bráth jugement, 109.
Buaiball relatif à une vache, 223.
Buaine bonté? 223.
Bualtach bouse de vache, 223.
Buide jaune, 128.

Buidhe remercîments, obséquiosité, 223.
Caidrebh connaissance, commerce, 224.
Cair baie, fruit, 304.
Cairpteoracht art de conduire les chars, 148.
Cáirthann sorbier, 304.
Caithfid il convient, 224.
Calg épée, 156.
Canim je chante, 122.
Caraid amis, 211.
Cath bataille, 19.
Cédmuinter le vulgaire, 224.
Cenél race, 118, 119.
Cennlá jeudi saint, 224.
Cét cent, 122, 123.
Cethir quatre, 115.
Ciacruth gl. quomodo, 96.
Cinteir éperon, 366.
Círdub tout noir, 224.
Císta gl. municipalem, 374, 375.
Claidbe (acc.) épées, 304.
Clasach fossé, 224.
Cleirech clerc, secrétaire, 224.
Clíthar sét première catégorie de bêtes à cornes, 36, 37.
Clogás beffroi, 358.
Cloictech pinacle, 358.
Cobir secours, 310.
Coibche prix d'achat d'une femme, 17.
Coimhédaidhe gouverneur, 358.
Coimpert conception 160.
Coimsech possible, supportable, 358.
Coinnelbáthaim. je maudis, j'excommunie, 358.
Coirpdire le prix du corps, 246-248, 268.
Colpach firend veau d'un an, 36.
Comarba, successeur, 248.
Compás compas, 358.
Comrac rencontre, combat, duel, 12, 13, 16, 17, 19, 128.
Comus puissance, 128.
Conáigh bon, florissant, 358, 359.
Cond homme *sui juris*, 118.
Cor contrat, 120.
Cornél, un coin, 359.
Crann arbre, 380.
Crannog habitation lacustre, 271, 272.
Credim foi, 74.
Cuingell condition, 358.
Cumactte puissances, 154.
Cumal femme esclave, 446.
Cumang étroit, 146, 314.
-da suffixe d'adjectif, 375.
Damna matière, 40, 308.
Dán sort, 359.
Dartaib boinend génisse d'un an, 36.
Deithbeire obstacle insurmontable, 24.
Delb forme, 315.
Delg attache, broche, 156.
Deorad étranger, 28.
Derbfine «famille certaine », les collatéraux par les mâles au troisième et au quatrième degré, 22, 23.
Dermag plaine des chênes, 445.
Derna paume de la main, 359.
Dethach fumée, 304.
Dia mis dans un mois, 281, 282.
Digis tu iras, 304.
Díniti dignité, 359.
Díscœiliudh? dissolution, action de dissoudre, 359.
Dithim délai pendant lequel l'objet saisi reste en fourrière, 24-26, 29, 31.
Diubairt fraude, 120.
Díuci duc; serpent? 359.
Dochor contrat désavantageux, 120.
Dóire servage, 94.
Donn brun, 128.
Doraga(m) nous irons, 304.
Dorochoir il est tombé, 128.
Drechaspect, 160.
Dúadus j'ai mangé, 304.
Dub noir, 128.

Duíl désir, 299, 304.
Eich chevaux, 304.
Eire fardeau, 359.
Elca Irlande, 305.
Ellach troupeau, 222, 359.
Elod cu ndliged défaut de faire droit, 13.
Enechland, enechlann prix de l'honneur, réparation due à l'honneur outragé, 116, 229, 246, 247, 268.
Englas boisson mêlée, 359.
Eochair clef, 151.
Erégim je me plains, 375.
Essgamhain, easganna anguilles, 359, 219.
Etire caution, 29.
Facca j'ai vu, 304.
Fail anneau, 304.
Fair sur lui, 128.
Fairged faisait, 304.
Faithce enclos, 30.
Fannacon cloaques, 375.
Far avec, 360.
Farcan (acc.?) trépointe, bordure de cuir, 359.
Fasach brocard, maxime de droit, 116.
Fasc signification prévenant le saisi de l'endroit où on a mis l'objet en fourrière, 24, 25, 30, 31, 33.
Fechem, fechium débiteur, demandeur, 29.
Feidm service, 360.
Félire, calendrier, 178.
Fern bon, 382.
Fernmag plaine des aunes, 445.
Ferr meilleur, 382.
Ferte tombe, 445, 446.
Fiach dette, 15.
Fiad sauvage, 152, 178.
Fiadan témoin, 14, 29.
Fiadnisse témoignage, 14.
Fích colère, 360.
Fiche vingt, 102.
File poète, 380.
Fine famille, parents au degré successible, 15, 18, 22, 93, 118, 119; — taccuir, famille d'adoption, 95.
Fingal meurtre d'un parent, 15.
Fisice médecin, 360.
Foichim j'actionne, 29.
Fóirim j'aide, 360.
Folad valeur, sens, 124.
Folt chevelure, 128, 152.
For sur, 217, 312.
Forcenn une fin, 151.
Forgnem bâtiments, 360.
Forus fourrière, 24, 29, 30.
Fos domestique, garçon, 128.
Fothrucad baigner, 158.
Fraechán airelles, 316.
Frithfola prix de vente, objet donné en contre-échange, 93.
Fróech bruyère, 316.
Fúachas terrier, 361.
Fuidir sorte de serf, 91.
Fuil il est, 215.
Fuil sang, 361.
Fuilighim je blesse, 361.
Fuirmim je place, 361.
Fuiseóga alouettes, 75.
Gainmech sablonneux, 361.
Gaire plus près, 73, 74.
Galar maladie, 228.
Garrdha jardin, 364.
Gelfine « famille de la main », les parents par les mâles, au premier et au deuxième degré du droit romain, plus la femme, 22, 23.
Gelltanas promesse, 361.
Gerr court, 122.
Giústal joûter, 361, 364.
Glas de couleur terne, 127, 128.
Glé brillant, 314.
Goire piété filiale, 92.
Gorm brun, 150.
Gortúghadh blessure, 368.
Graffan course, 304.
Graibél gravier, 361.

Greadhan grand bruit, 361.
Greidh joyau, pierre précieuse, 361.
Grennugudh menace, 362.
Halla salle, 362.
Iarfine « famille d'après », les collatéraux par les mâles au cinquième et au sixième degré, 22, 23.
Iarmua arrière-petit-fils, 23.
Id- de plus, encore, 123.
Idhroipis hydropisie, 362.
Imbath océan, 227.
Imlochtadh passage, défilé, 362.
Imm autour, 123.
Immach dehors, 102.
Immar comme, 304.
Immfaire garde, action d'épier, 362.
In dans, 74.
Inbleogan saisie contre les parents du débiteur, 31.
Indell tendre, préparer; ensorcellement, 147, 227, 228.
Indfine « famille de la fin », les collatéraux par les mâles au septième et au huitième degré, 23.
Indighti ayant été brûlé? 362.
Indua descendant au quatrième degré, 23.
Innfhuair froid, 363.
Ir- sur, 123.
-ir suffixe de la 2ᵉ pers. sing. des verbes, 212.
Iúdaidh Juifs, 75.
Iuchair frai de poisson, 221.
Láeg veau, 62.
Legadh lire, 75.
Léigim je permets, 74.
Léne chemise, 242.
Létenach hardi, 123.
Liad gris, 127.
Lín lin 241.
Línus (mer) qui monte, 363.
Lobad « destruction », expropriation graduelle du débiteur, 24-26, 30, 31.
Locadh clignement d'yeux appesantis par le sommeil? 363.
Locaim j'empêche, 363.
Lóchet (gén.) de la foudre, 152.
Lofta étage supérieur, 223.
Lóg enech prix de l'honneur, 229, 246, 268.
Lomlán très plein, 363.
Lomnán très plein, 363.
Lug héros; nom de dieu irlandais, 230, 400.
Luid il alla, 304.
Máa plus grand, 382.
Mac foesma « fils de protection », 95.
Macha plaine, 102.
Mag champ, 102.
Mag Mache plaine de Mache, 445.
Maghnés aimant, 363.
Mainer manière, sorte, 363.
Mairnélach un marin, 363.
Mana occasion, 305.
Mandáil jeudi saint, 363, 364.
Már grand, 382.
Marbhadh meurtre, 14.
Marc cheval, 32.
Méde cou, 304.
Méidech tronc, 304.
Meirg rouille, 157.
Meld agréable, 149.
Merugudh action d'errer sans but, 364.
Mí mois 101.
Míne bonté, 364.
Mital métal, 364.
Mochta glorifié, 266.
Molt mouton, 152.
Monadh monnayage, sorte, 364.
Muing crinière, 146.
Naidm contrat, contractant, 28, 29.
Nascuire contractant, 29.
Nemed sacré, 26.
Néit dieu de la guerre, 382.
Nirsar nous n'étions pas, 304.
Nith bataille, duel, 12, 17.

Óac jeune, 312.
Obba refuser, 304.
Œgaire berger, 219.
Ogham sorte de langage secret, 369.
Oifig office, 364.
Oighre héritier, 211.
Óintam célibataire, 148.
Oiriber jardin? 364.
Óm cru, 313.
Orgun action de tuer, 157.
Orn sur nous, 305.
Ósaic action de soigner, 304.
Óser le plus jeune, 122.
Paghail pavé, 364.
Paighiment pavé, 364.
Páilis palais, 365.
Paipinseoighi perroquets, 79.
Peilér pilier, 365.
Peirse perche, 365.
Pinntél peindre, 364, 365.
Pinntiúrach peinture, 365.
Pis pois, 365.
Promath épreuve, examen, 128.
Pudar poussière, 365.
Raibér rivière, 365.
Raithmít nous courûmes, 304.
Ramach les rames, 222.
Ráth, raith caution, garant, 29, 124, 125, 267.
Ríatad apprivoisé, 365.
Rinnard mètre poétique, 87, 88.
Rob animal, 451.
Rocét il a été chanté, 122, 123.
Rochuammar nous vînmes, 304.
Roe et roi, champ, propriété immobilière; champ de bataille, emplacement d'un duel, duel, 12, 14, 18, 19, 21.
Roergemmar nous nous levâmes, 305.
Rolaumur j'ose 123.
Ropsat ils furent, 304.
Ruire roi de province, 229.
Saerleicthe « laissé libre », fils émancipé, 95.
Sainred étrange, 227.
Sair l'est, 73, 74.
Samaisc génisse de deux ans, 36, 37.
Sanas salutation, 365.
Sbéis estime, compte, soin de, 365.
Sceith aubépine, 373.
Scellan graine, 365.
Scenuide morceaux, 365.
Sechtmain semaine, 375.
Seilche limaçon, 211, 365.
Seisreach réunion de six, 222.
Séla seau, 365.
Selb propriété, 32.
Selg chasse, 157.
Selg rate, 156.
Sépél chapelle, 365.
Sercc amour, 157.
Sét bête à cornes, 36; — gabla, veau ou génisse d'un an, 36, 37.
Sia plus long, 218.
Síd séjour des fées, 123.
Sinser le plus âgé, 122.
Sír long, 128.
Siríne cerise, 365.
Sliab montagne, 305.
Slighthoir calomniateur, 366.
Slimm sans levain? 366.
Slochd puits, trou, 362.
Slucim j'avale, 146.
Smech menton, 122.
Snaidim je coupe, 312.
Snáidm contrat, contractant, 28, 29.
Sned lente, 244.
Soc museau, 232.
Sochor contrat également profitable, aux deux parties, 120.
Sodhaing facile, 366.
Sóer homme de condition snpérieure, 9 .
Soinend beau temps, 366.
Sóinmiche circonstances favorables 366.
Soleir étable, 366.
Somaine rente, 37.

Sonn bâton, 375.
Sonnach mur, enclos, 222.
Spísrach épices, 366.
Spor éperon, 366.
Spreid troupeau, 34.
Sreabh jet (de lait), 366.
Stáid état, 366.
Statúid statut, 366.
Suáithenta principal, 367.
Suibscelidh évangéliste, 218.
Tagra dissentiment, procès, 367.
Táin enlèvement des objets saisis, 29.
Tairisim je m'arrête, je finis, 220.
Táirnig il a fini, 367.
Táobhaim j'ai confiance, 367.
Tarrustar il est resté, 117.
Teastáil manque, défaut, 367.
Techt tar, parler de, 367.
Técht (mer) morte, 367.
Techtaim j'ai, 31.
Techtugad acquisition, 12, 21, 31.
Tecttaire un envoyé, 154.
Teinntach éclairs, 222.
Teist témoignage, 30.
Tellach saisie immobilière, 12, 31-33,
— iar fut « saisie après longueur », 32.
Tellim je vole, j'enlève, 32.
Tene feu, 128.
Tesbach chaleur, temps chaud, 367.
Thatarc'est, 223.
Ticim je vais 304.
Tigerntus domaine, royaume, 367.
Tinnabrad sommeil, clignement d'yeux causé par le sommeil, 368.
Tiug épais, 128.
Tobach saisie, en général, 20, 21.
Toichim j'actionne, 29.
Toirnnech coups de tonnerre, 222.
Tongim je jure, 146.
Tonn surface, 31.
Toxal enlèvement d'un objet saisi, 24, 25, 29.
Traig pied, 101.
Trebaire agriculture, 368.
Trén fort, 159, 382.
Tresa et tressa plus fort, 159, 382.
Trétúir traître, 368.
Trí trois, 154.
Triar trois, 304.
Trindróit Trinité, 101.
Tristéil pieds d'une table, 368.
Tromm l'aune, arbre, 304.
Troscad jeûne, 13, 27.
Túag hache, 304.
Túath peuple; aes tuaithe laïques, 118, 119.
Tuath nord, 82.
Tucait ils furent enlevés, 304.
Tuinnige « séjour », possession, 31-33, 36.
Tuirthecht aventure, 258.
Turbaid exception dilatoire, 24, 228, 229.
Ua petit-fils, 82.
Uidi délai, 25.
Uille coude, 101.
Uindiment onction 368.
Urfuigell jugement favorable? 368.
Urgal duel, 12.
Urrad celui qui a pleine capacité pour cautionner, 28.

III. Gaélique d'Ecosse.

Grúan foie, 221.

IV. Gallois.

Adafael pignoratio; adafaela saisir, 239.
Adgori rendre, 151.
Adref à la maison, 197.
Agoriad clef, 151.
Alt colline, 153.
Anghaffaeliad privation, 240.
Annel piège, 147.
Arfau armes, 150.
Arno sur lui, 328.
Banw porc, 308.

Barb barbe, 127.
Bath monnayage, sorte, 364.
Bera monceau, 155.
Blaen extrémité, 147.
Bleuog chevelu, 315.
Bola et boly, ventre, 155, 156.
Brawd jugement, 109.
Bréni proue, 147.
Brethinnou langes, 156.
Bydd il est, 324.
Byddaf je serai, 122.
Caled dur, 176.
Callestr caillou, 51.
Can puisque, 321.
Carchar prison, 238.
Carn amas de pierres, 126.
Centhiliat chanteur, 149.
Cerddet marcher, 172.
Chwerthin rire, 158.
Chwysaf je sue, 102.
Cola et colginn barbe d'épi, 156.
Cuddio cacher, 173.
Cwm combe, vallée, 86.
Cwmmwt territoire, 146.
Cwympo tomber, 50.
Cyfoeth richesse, 154.
Cyfyng étroit, 146, 314.
Cymmer confluent, 145.
Cymmynu couper, 145.
Cymmynwr coupeur de bois, 177.
Daffar préparer, 155.
Daly tenir, 156.
Darparu préparer, 148.
Defnydd matière, 40, 308.
Dehint, voyage, 127, mieux dents, 451.
Diengu échapper, 146.
Dimawrth mardi, 173.
Dioferaf je manque de? 313.
Dydd-Iau, jeudi, 173.
Dyfod venir, 320.
Dyweddi se marier, 309.
Ehang large, 146.
Ei son, sa, ses, 154.
Eiry neige, 156.
Eleni cette année, 309.
Elin coude, 101.
Ellyn rasoir, 152,
Erbyn à la rencontre de, 348.
Ffon bâton, 375.
G[a]lanasoc meurtrier, 127.
Gavel saisie, 239.
Glanháu purifier, 173, 175.
Glas-danen chêne vert, 304.
Glew vaillant, 314.
Gloiu limpide, 314.
Goferu couler doucement, 312.
Grawn frai de poisson, 221.
Grug bruyère, 316.
Guestlau mettre en gage, 239.
Guolt chevelure, 109, 127.
Gwaed sang, 178.
Gwallt chevelure, 152.
Gwedd forme, façon, 39.
Gwellaif ciseau, 311.
Gwobr récompense, 315.
Gwyddif serpe, 311.
Gwyra pur 156.
Gyt avec 187.
Hadauaelha saisir, 239.
Hanther demi, 149.
Helw propriété, 32.
Hely chasser, 157.
Hen ancien, 109.
Herber, jardin, herbier, 364.
Hi en, dans, 109, 127.
Hwch truie, 232, 256.
Hydr hardi, 53.
Hywel bien en vue, 312.
Iurgchell chevreuil, 157.
Llaes loi, 62.
Llïain drap, 241.
Llîn lin, 241.
Llwyf plateau, 305.
Llysywen anguille, 146.
Lou lumière, 62.
Maes champ; i maes dehors, 102.
Melin jaune, 127.

Melltith malédiction, 149.
Millynen violette, 149.
Myn où, 348.
Mynag rapport, 312.
Nadolig Noël, 200.
Naddu couper, 312.
Nedd lente, 244.
Neddyf doloire, 311.
-o suffixe de la 3e pers. sing. du conjonctif-optatif, 237.
Ofer vain, 313.
Pa beth, quel, 348.
Parth ac, vers, 197.
Rhyngu intervenir, 146.
Ringuedaulion (plur.) mystérieux, 39.
Serch amour, 157.
Slowen anguille, 146.
Taith voyage, 154.
Terfynu terminer, 308.
Tig maison, 127.
Traettur traître, 368.
Trybedd trépied, 330.
Tu côté, 109.
Tyngu jurer, 146.
Uchel et uhel haut, 109, 127.
Undod unité, 101.
-waith tenant lieu de suffixe, 40.
Wybr nuée, 313.
-wyf suffixe de la 1re pers. sing. du conjonctif-optatif, 236, 237.
Ymbalfalu aller à tâtons, 147, 149.
Ys gwers il y a longtemps, 336.
Yslywen anguille, 146.
Ysywaeth malheureusement, 321.

V. Cornique.

Aidlen sapin, 152.
Als rivage, 152.
Antell ruse, tentation, 147.
Cals tas, 152.
Cantuil chandelle, 147.
Coth vieux, 59.
Darber prépare, 149.
Delc collier, 156.
Glastannen chêne vert, 304.
Gluth rosée, 316.
Gow mensonge, 150.
Guill sauvage, 152.
Guillihim gl. forceps, 311.
Guit sauvage, 152.
Hoch porc, 232.
Hothfy s'enfler, 314.
Huvel humble, 313.
Knesen peau, 109.
Melhyonen violette, 149.
Mestrysy maîtres, 101.
Meystry puissance, 101.
Nedim hache, 311.
Plumauc coussin, 313.
Poren exactement, 157.
Pôs poids, 315.
Servysy serviteurs, 101.
Sylwyas sauveur, 308, 451.
Tiis coussin, 313.
Uiidimm gl. lignismus, 311.

VI. Breton.

-a terminaison du superlatif, 310.
Abostol apôtre, 41.
A-c'houdevez depuis, 40.
Adern œillet contenant de l'eau saturée de sel, 309.
Adgabael gl. occupanda, 238, 240.
Adreff par derrière, 197.
Aer serpent, 342.
Aer bataille, 53.
-af lui, 328.
Aff un baiser, 46.
Affoe que tu avais, 235.
A heli-ketan à l'envi les uns des autres, 321.
Ambrellin fils, 41.
Amparfal lourdaud, 147, 149.
Amparfaret tout effaré, 147, 149.
Amprevan insecte, 148.
Anaff orvet, 311.

Añcoe la luette, 314.
Angabolum sans possession, 240.
Annewer génisse, 175.
Añtell tendre un piège, 147.
Aod rivage, 153.
Aotenn rasoir, 152, 153.
Ar le, la, les, 153.
Arc'hañt, argañt, argent, 155.
Armerhein épargner, ménager, 150.
Arnehou sur lui, 328.
Arvor pays maritime, 150, 151.
Arzorn poignet, 340.
Avel vent, 175.
Awal pomme, 175.
Azen âne, 175.
Banazl- genêt, 207.
Bann gl. canora, 238.
Banv truie, 308.
Banveziou banquets, 309.
Baot voûte, 152.
Bara pain, 155, 156.
Barb barbe, 148.
Barz barde, 158.
Batimañcho gros sabots, 41.
Belek, prêtre, 175, 177.
Bennoèh bénédiction, 175.
Beñs vesce, 48.
Bered cimetière, 177.
Bet monde, sort, 40, 160.
Bez il est, 324.
Bezcoaz jamais jusqu'à présent, 160.
Bezeætt soit, 319.
Bezout être, 319.
Bicheganego pomme de terre, 250.
Bided pistolet de poche, 47.
Bihan petit, 206.
Billeoz argent, 42.
Binnigueth béni, 160.
Bleiz loup, 209.
Bleuou cheveux, 315.
Blinchen cime, 147.
Bloazuez année, 40.
Bloh tout, 338.
Boeder nourricier, 109.
Bolc'h cosse de lin, 155.
Bols voûte, 152.
Bouboual mugir, 42, 250.
Boulc'h entaille, 156, 177.
Bourk bourg, 156.
Bout être 190, 320.
Bras grand, 50.
Breur frère, 176, 178, 184.
Breut plaidoyer, 109.
Brezonek breton, 176.
Brif pain, 42.
Bro-Saoz Angleterre, 46.
Bwar sourd, 173.
Cadr beau, 55, 103, 159.
Cailhastr caillou, 51.
Caillauenn caillou, 51.
Cam courbe, boiteux, 63.
Camblit (dizyou —) jeudi saint, 153.
Car ami, 102.
Carcar gl. ergastulum, 238.
Carhue cerf, 323.
Catalrid humeur guerrière, 315.
Catoc batailleur, 55, 315.
Cauter chaudière, 149.
Cerpit chars, 148.
Chass-de-Dieu, bedeau, 251, 252.
Chetu voilà, 39.
Chimiken allumette chimique, 42.
C'hoerzin rire, 158.
C'houes sueur, 102.
C'houez maison 42.
Choufretez allumettes, 42.
C'housa manger, 42, 251.
Ciuy fraises, 101.
Cleu talus avec fossé, 178.
Clutgued amas, 39.
Coat bois, 153.
Coezff enflure, 314.
Compoes uni, plain, 315.
Compot territoire, commune, 146.
Compret prendre 145, 146, 160.
Con- élevé, noble, 315.
Concoez gourme à la gorge, 314.
Cormo, coruo profit, 150.

Coubl repli, ferme (de charpente), 311.
Couffablen nuée, 313.
Cou[ur]antolion passionnés, 310.
Coz vieux, 172.
Creac'h éminence, 58.
Creff et cre fort, 310.
Crisquiff croître, 310.
Cuc'h il cache, 173.
Cum- doux, affable, 315.
Daffar matériaux, 155.
Daffnez matière, 308.
Dal tiens! 157.
Dalc'h attache, 156.
Danuez matière, 40, 308.
Darbar fournir, 149.
Darbari être aide-maçon, 148, 149.
Darevi préparer, 148.
Daskori rendre, 151.
Davetaff vers lui, 187.
Dé jour, 173.
-delu forme, 315.
Deol dévot, 314, 315.
Derch brillant, 151.
Derv chêne, 308.
-det suffixe de noms abstraits, 101.
Deuffe il viendrait, 235.
Deurffe (nam —) qui ne me plairait pas, 235.
Dezuez journée, 40.
Dianc égarer, 146.
Dilled habits, 177.
Dimizi mariage, se marier, 187, 309.
Diouguelroez sûreté, 315.
Dioueret être privé de, 313.
Diprim manger, 42.
Disedorn samedi, 177.
Divez fin, 61.
Dleffe devrait, 235.
Doeel divin, 315.
Doen, douguen porter, 102; doucque il porterait, 233.
Dor porte, 176.
Doulsizl clepsydre, 251.
Dour eau, 156.
Dovergn cheval, 43, 250.
Drih- aspect, 160.
Droug mauvais, 177.
Dubr eau, 103.
Ean il 344.
Ec'hon large, 146.
Effenn je serais, 235.
E hoes vous avez, 185.
Eltriz pain, 43.
Elwezenn ravenelle, 158.
En le, la, les, 57.
Ene âme, 311.
Enc étroit, 146.
En devoud avoir, qu'il a, 320.
Eñgroez foule, 315.
Enquelezr géant, 148.
Erc'h neige, 156.
Ercor coup, 151.
Erderh évident, 151.
Erfad bien, 149.
Erhat bien, 309.
Eze doloire, 311.
Ezeff besaiguë, 311.
Ezlenn tremble, 152.
Fal faible, mauvais, 43.
Falfe (me — din) je voudrais, 235.
Felc'h rate, 156.
-fenn terminaison de la 1re pers. du conditionnel présent, 234-236.
Feunteun fontaine, 199.
Finchaff feindre, 147.
Finuez une fin, 40.
Fled grabat, 43.
Fluma battre, 43.
Fouañvein enfler, 314.
Fraonwal s'enfuir, 43.
Frealsaff délivrer, consoler, 153.
Fubu moucherons, 314.
Gallout pouvoir, 42, 320.
Gamelad écuellée, 250.
Gant avec, 187.
Gaou mensonge, 150.
Garm cri, 150.
-gen fils de, 53, 156.

Geot herbe, 152.
Glastannenn chêne vert, 304.
Gloiatou brillants, 314.
Glouaihue rare, 314.
Glub humide, 316.
Goanac espérance, 312.
Goarn garder, 314.
Gobr récompense, 315.
Goez forme, 39.
Goiz ruisseau, 57.
Golow lumière, 177.
Gotibunan tous et chacun, 321.
Gou- sous, 315.
Gouer ruisseau, 312.
Gouffech vous sauriez, 235, 236; gouffenn je saurais, 235; gouffet vous saurez, 236.
Goulc'her couvercle, 151.
Gour- sur, 312.
Gourd bon, bien, oui, 43, 250.
Gourffenn une fin, 151.
Gourhiemen commandement, 177.
Gousifyat épieu, 311.
Gouzamp nous savons: gouzoc'h vous savez, 346.
Gozro traire, 158.
Gozronquet baigner, 158.
Granik faim, 43.
Gravaz civière, 309.
Groegon prunes sauvages, 43, 316.
Gronch menton, 44.
Gærço zo il y a longtemps, 336.
-guallen puissant, 55.
Gué arbres 178.
Guedom serpe, 311.
Guelé lit, 177.
Guelet voir, 177, 178.
Guelteff pièces de bois qui s'entre-croisent, 311.
Gueltiocion (plur.) herbeux, 152.
Gueltre grand ciseau, 310, 311.
Guenn blanc, 63, 178.
Guened Vannes, 176.
Guerc'hez vierge, 156, 177.
Guerg efficace, 156.
Guez sauvage, 152.
Guif sauvage, 152.
Guin vin, 178.
Guiniz froment, 160.
Guintaff guinder, 147.
Guirhiess vierge, 175, 178.
Guirhter énergie, 156.
Gultañv grands ciseaux, 311.
Gur- très, 53.
Gwammel femme mariée, 44.
Gwann faible, 178.
Gwé sauvage, 178.
Gwèd sang, 178.
Gwél fête, 178.
Gwenvidik bienheureux, 40.
Gwerc'h vierge, 156.
Gwes të « à la mode de », comme dit (un tel), 39.
Gwiber écureuil, 123.
Gwif fourche à deux doigts, à pied long, 311, 312.
Gwilloïk loup, 44.
Gwinkal ruer, 146.
Hael généreux, 309.
Hani celui, 181, 186.
Hano nom, 308.
Hañter demi, 148.
He son, sa, ses, 154, 155.
Heb sans, 150.
He ç' ton, ta, tes, 336.
Hedr hardi, 53.
Hem boud avoir, que j'ai, 320.
Hemolch chasse, 157.
Hena celui-ci, 344.
-henn terminaison de la 1re pers. sing. du conditionnel présent, 234-236.
Henon seul, 186.
Hervez, selon, 182.
Heul suite, 157.
Hevlene cette année, 309.
Hir long, 53.
Hoarffe il arriverait, 235.
Hoazl, hoedl âge, 159, 158.

Hoiarn fer, 54, 201, 207.
Hon hor, notre, nos, 153.
Hou poud avoir, que vous ayez, 320.
Hou ç', hous, votre, vos, 178, 336.
Houc'h porc mâle, 232, 256.
Huccan petit cochon, 232.
Huel et huhel haut, 53, 56, 57.
Huezaff s'enfler, 314.
I- le, la, les, 56.
Iahan Jean, 54.
Iaouañk jeune, 312.
Yëlc'h fiancée, 156, 250.
Ienna duper, 250.
Igueriff ouvrir, 151.
Impliche il emploierait, 233.
Inderv après-midi, 308.
Inis île, 53.
Inon un 177.
Intañv veuf, 148.
-ion suffixe pluriel, 178.
Youd bouillie, 198.
Ioulc'h fille un peu légère, 250.
Irvin navets, 158.
Iskuit léger, agile, 53.
Iud- bataille, 54, 55.
Iuzete Judith, 55.
Jacu Jacob, 54.
Kad combat, 55.
Kaer beau, 55.
Kaer, kaier, kar, ker village, habitation, ville, 55-59.
Kalken nerf de bœuf, 156.
Kals beaucoup, 152.
Kalvez charpentier, 148, 158; kalvizia travailler le bois, 158.
Kampi intérêt de l'argent, 145.
Kani (ho —) le vôtre, 181, 186.
Kant cent, 122, 123.
Kaot colle, bouillie, 152.
Kaout avoir, 320.
Karvan mâchoire, 148.
Keaz pauvre, 194.
Kef cep, 151.
Kelen houx, 58.
Kelionen mouche, 149.
Kembot étage, terrasse, 146.
Kemener tailleur, 145, 177, 178.
Kemenet nom de lieu, 58, 145.
Kemenna mander, commander, 58.
Kemeret prenez, 178.
Kemm changement, différence, 145.
Ken jusqu'à ce que, 321.
Kenec éminence, 58.
Kenevit n'était, 321.
Kèr car, 177.
Kerborz Kermoroc'h, 44.
Kerc'h avoine, 177.
Kerneo Cornouaille, 46.
Kerzet marcher, 172, 186.
Kestel châteaux, 59.
Ki chien, 63.
Kilvizerez charpenterie, 148.
Klouar tiède, 159.
Koañze le séant, 314.
Koén un souper, 196.
Kor nain, 56.
Korf corps, 148, 151.
Kornik « l'encorné », le diable, 44.
Korzaillen gosier, 44.
Kotisa battre, 44.
Kouldri colombier, 311.
Koulm nœud, 150, 152.
Koz vieux, 59.
Krank la goutte, 44.
Kreis milieu, 102.
Krib Jezuz gendarme, 45.
Lac'hañ tuer, 173.
Lagad œil, 59, — ijen pièce de cinq francs, 45.
Lam main, 59.
Lan terre possédée, 59, 60.
Laouen gai, 38, 62.
Laten langue, 46.
Lavaret dire, 319.
Leal (e —) en vérité, 38.
Leaz et léz lait, 172, 173.
Leiñ le premier repas, 196.
Len étang, 61, 172.

Leñkernenn ver intestinal, 146.
Les, leis et lis cour, 61, 62.
Lespos déhanché, 315.
Letez crêpes; campagnard, 46.
Leur sol, 103.
Lezel laisser, lâcher, 194.
Lien toile, 241.
Liher lettre, 181.
Loñka avaler, 146.
Louviguétt canaille, 333.
Luc'hed éclairs, 151.
Lugern éclat, 152.
Lugna regarder, 250.
Mael prince, 64.
Maen et main pierre, 62, 63.
Maes champ, 63.
Mañ baiser, caresse, 46.
Maour nègre, 64.
Maout mouton, 152.
Marc'h du « cheval noir », chemin de fer, 251.
Marc'harit Marguerite, 157.
Marec et marhoc chevalier, 57, 58, 63, 157; marheguez chevaucher, 157.
Marhol marteau, 177.
Marhue mort, 178.
Materi matière, 279.
Matez servante, 154.
Me zad mon père, 174.
Mecher métier, 176.
Meistr et mistri maîtres, 101.
Melchonenn trèfle, 149.
Menec'h moines, 101; menec'hi et menehi enclos de moines, asile, 64, 65, 101.
Menek mention, 312.
Menn où, 348.
Merc'h fille, 157, 177, plur. merhiett, 178.
Méren repas du milieu du jour; — anderu, repas vers quatre heures, 196.
Mergla rouiller, 157.
Merionen fourmi, 149.
Merrat probablement, 309.
Meur grand, 65.
Mèv ivre, 173.
Mevel domestique, 176, 177.
Minik petit, 251.
Minson, mauvais, mal, non, 46.
Mis mois, 101.
Mor mer, 176, 177.
Morlukenno sorte de bonbons, 39.
Morse, pain d'orge; jamais, 251.
Moueñk crinière, 146.
Nadoué aiguille, 175.
Naoñtek dix-neuf, 147.
Nedelek Noël, 200.
Nerz force, 151.
Neve, nevez, nowid, nouveau, 62, 177, 200.
Neze doloire, 311.
Nikol viande, 251.
Nozvez une nuit, 40.
O deffhe ils auraient, 235.
-o suffixe de la 3e pers. sing. du futur, 237.
Orgiat qui tue, 157.
Orgued amourette, 157.
-ou lui, 328.
Ouf je suis, 320.
Ouilein pleurer, 42.
Ozac'h, ozech homme marié, 53, 202.
Pafala aller à tâtons, 147.
Palf, palv paume de la main, 147, 150.
Pampez gens de la campagne, 47.
Pan puisque, 321.
Panéved n'était, 321.
Paotr, pôd, plur. potred garçon, 175, 177.
Pébéh quel, 348.
P'ec'heuz puisque vous avez, 174.
Pedenn prière, 175.
Pen tête, extrémité, 202, 203; pennek têtu, 203.
Peoarzeg quatorze, 321.
Perguen nettement, 157.

Petrè quoi, 177.
Pifo pieds, 251.
Pikolo argent, 47.
Ple, plo, ploe, ploi, plou, plu, plueu, plui paroisse, 203-209, 314.
Plous paille, 252.
Pluek coussin, 313.
Plusquenn enveloppe, écorce, pelure, 252.
Poins vol, 48.
Pol trou, fossé, mare, 203, 209.
Populo grande pipe, 48.
Pozlest déhanché, 315.
Prenn arbre, 380.
Puñs puits, 48.
Queffer rapport, manière, 100.
Quempret prendre, 145, 146.
Quenech en haut, 58.
Quentel (en — da) afin de, 99.
Quezquement tous, 160, 161.
Raton recteur, prêtre, 48.
Reiz le droit, 154.
Remhet remède, 160.
Reñkout falloir, devoir, 146.
Rescont répondre, 321.
Ridos rideau, 250.
Ro il donna, 320.
Roc'h (ar —) ronflement; La Roche-Derrien, 45.
Rol roi, 313, 314.
-roez suffixe de noms abstraits, 315.
Ros il donna, 320.
Ros tertre, 203.
Rufan feu, 48.
Rup richard, monsieur, 49.
Saézen rayon, 151.
Salaün Salomon, 312.
Sañkier machine, objet, 42.
Sav lève-toi, 310.
Scarza faire un larçin, 49.
Scoçz Ecosse, 46.
Scont épouvante, 321.
Scudell écuelle, 177.
Scuemp glissant, subtil, 50.
Seah foudre, 151.
Sec'h sec, 151.
Seizved septième, 151.
Sel-de voici, 344; selet regarder, 177.
Sevel se lever, 177.
Silyat sauveur, 308.
Silienn anguille, 146.
Sioah malheureusement, 321.
Sizl passoire, 198.
Skas (rei ar —) l'emporter sur, 49.
Skouarn oreille, 50.
Skrap vol, 49.
Spañkierein culbuter, mettre la tête en bas, 47.
Spoueñk éponge, 146.
Stlaoñenn petite anguille, 146.
Sulvez un dimanche, 40.
Tâd. plur. tadéu, père, 174, 175.
Talfe il vaudrait, 235.
Talm fronde, coup, 150.
Tam morceau, 251.
Taran foudre, 107.
Tavarer aide-maçon, 149, 155.
Te voud avoir, que tu aies, 320.
Tennein tirer, 177.
Terénein remettre à plus tard, 150, 308.
Ti maison, 56.
Tiz hâte, 154.
Tol table, 176.
Tolc'h enveloppe séparée de la graine de lin, 155.
Tolguenn bogue de châtaigne, 156.
Toll trou, 153.
Tonquaff prédestiner, 146.
Tortad ventrée, 49.
Toui jurer, 146.
Transaill menue monnaie, 49.
Trébéz trépied, 330.
Trec'h plus fort, vainqueur, 159.
Treuz-pluvecq traversin, 313.
Trezen langes, 156.
Trinchonen oseille, 149.
Troad pied, 101.

Turgn pourceau, 50, 251.
Uenek onze, 177, 193.
Ufuel humble, 313.
Ugeñt, uigent vingt, 102, 193.
Uor- sur, 312.
Urz ordre, 158.
Vennein vouloir, 42.
-veu, -uiu digne, apte à, 64, 53.
Vilach la ville, La Roche-Derrien, 50.
Viñs escalier tournant, 48.
Voer fade, fat, 313.
Vroñjal gronder, vibrer, 43.
-wallon puissant, 202.
Water eau, 50.
-uuobri important, 309.
Zerasined pommes, 59.
Zousilla s'enivrer, 251.

Le gérant : F. VIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

TABLE

DES

SIX PREMIERS VOLUMES DE LA *REVUE CELTIQUE*

PAR G. DOTTIN

AVERTISSEMENT

La présente table comprend deux parties :

1° Un index alphabétique par noms d'auteurs et par titres d'ouvrages collectifs ou anonymes ;

2° Une liste, par ordre de matières, des articles de fonds et de mélanges.

Dans la première partie, les différents travaux de chaque auteur sont distingués par les signes suivants :

A. indique ses articles de fonds et de mélanges ;

C. R., les comptes rendus faits par lui ;

L., les comptes rendus de ses ouvrages.

Les titres des documents dont l'auteur est inconnu, et qui sont publiés dans la *Revue*, ne sont précédés d'aucun signe.

Quant aux publications collectives et anonymes dont il est rendu compte :

Les titres des ouvrages anonymes ne sont précédés d'aucun signe, mais ils sont suivis de la lettre (L) ;

Les titres des Revues ne sont ni précédés ni suivis d'aucun signe.

G. D.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Adam (Lucien).
L. Les patois lorrains, V, 150.

Aislinge Oengusso, edited and translated by E. Müller, III, 344.

Aithed Emere le Tuir n-Glesta, edited and translated by Kuno Meyer, VI, 184.

Amitié d'Amis et d'Amiles, texte gallois publié avec une traduction par H. Gaidoz, IV, 203, 479.

Andree (Richard).
L. Ethnographische Parallelen und Vergleiche, III, 501.

Arbois de Jubainville (H. d').
A. Etudes phonétiques sur le breton de Vannes, I, 85, 211. — Zeuss et le manuscrit de Cambrai de l'histoire ecclésiastique des Francs, I, 269. — Influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les documents latins de l'époque mérovingienne, I, 320. — Teutates, I, 451. — Concordance entre les numéros des pièces publiées par M. de Courson dans son Histoire des peuples bretons, et les numéros des mêmes pièces dans l'édition du Cartulaire de Redon donnée par le même savant, I, 474. — Durnacos, II, 104. — Un *f* gaulois valant *dh*, II, 111. — Le couteau de bronze de Besançon, II, 112. — Recherches sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain, II, 204. — Le mystère des trois rois à Vannes, II, 248. — L'accent gallois, II, 342. — Les noms propres francs et les noms propres bretons du Cartulaire de Redon, II, 404. — Etymologie du nom de Chaource, Aube, II, 492. — Le celtique et l'ombrien, III, 40. — Une énigme d'onomastique fluviale, III, 168. Voyez Pictet. — Chaden « chaîne », III, 223. Voyez Havet. — La place du verbe dans les langues celtiques, III, 248. — Les finales irlandaises d'après M. Windisch, III, 321. — L'achat de la femme dans la loi irlandaise, III, 361. — Mots bretons dans les chartes de l'abbaye de Beauport, Côtes-du-Nord, III, 395. — Quelques noms de saints bretons dans un texte du xie siècle, III, 449.
C. R. J. Hingant, Eléments de grammaire bretonne, I, 163. — R. Mowat, Etudes philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes. — Le nom de peuple « Redones »,

I, 272. — Ch. Terrien and Ch. Waring Saxton, Liherieu hag avieleu, I, 278. — Roget de Belloguet, Glossaire gaulois, I, 457. — Eugène Hucher, L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles, I, 461. — F. de Saulcy. Lettres à M. A. de Longpérier sur la numismatique gauloise, I, 463. — Zeuss-Ebel, Grammatica celtica, I, 468. — C. Nigra, Reliquie Celtiche, I, 477. — Charles Robert, Epigraphie gallo-romaine de la Moselle, II, 123. — Littré, Dictionnaire de la langue française. — Brachet, Dictionnaire étymologique de la langue française, II, 126. — Luzel, Gwerziou Breiz Izel, chants populaires de la Basse-Bretagne, II, 268. — A. Fick, Die ehemalige Spracheinheit der Indogermanen Europas, II, 274. — F. Diez, Grammaire des langues romanes, traduite par G. Paris et A. Brachet, II, 278. — A. Bertrand, Archéologie celtique et gauloise, III, 251. — P.-L. Lemière, Examen critique des expéditions gauloises en Italie. — Etude sur les Celtes et les Gaulois. — Deuxième étude sur les Celtes et les Gaulois, III, 254. — Charles Robert, Numismatique de la province du Languedoc, III, 260. — E. Hübner, Inscriptiones Britanniae latinae. — Inscriptiones Britanniae christianae, III, 267. — John Rhys, Lectures on Welsh philology, III, 280. — W. Stokes, Middle-Breton hours, III, 285. — Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, Anciens évêchés de Bretagne, III, 289. — Lucke, Grammaire des dialectes celtiques, III, 290. — Oskar Brenner, Nord- und Mittel-Europa in den Schriften der Alten bis zum Auftreten der Cimbern und Teutonen, III, 463. — Ernest Desjardins, Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, t. II, la conquête, III, 469. — Auguste Longnon, Géographie de la Gaule au vie siècle, III, 472. — C. Mehlis, Der Rhein und der Strom der Cultur in Kelten-und Rœmerzeit, III, 475.

L. Note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur une inscription de Poitiers, I, 499. — Encore un mot sur le Barzaz-Breiz. Lettre à M. J. Salaün, II, 131. — Les premiers habitants de l'Europe d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique, III, 458. - Origine des voyelles et des consonnes du breton moderne de France, dialecte de Léon, IV, 465. — Etudes sur le droit celtique : le Senchus Mór, V, 138. — Etudes grammaticales sur les langues celtiques : première partie, Introduction, phonétique et dérivation bretonne, V, 267. — Origine de la juridiction des Druides et des filé, VI, 406.

Archaelogia Cambrensis, I, 497; II, 134, 279, 418; III, 127.

Archives des missions scientifiques et littéraires, II, 286.

Ascoli (G.-J.).

L. Note irlandesi concernenti in especie il codice ambrosiano, VI, 121.

Atkinson (Robert).

L. On Irish lexicography, VI, 516.

Bacmeister (Adolf).

L. Keltische Briefe, herausgegeben von Otto Keller, II, 273.

Sa mort, notice nécrologique, II, 151.

Bannister (John).
Sa mort; notice, II, 287.

Bapst (Germain).
L. L'étain, VI, 377.

Bargès (l'abbé J.-J.-L.).
L. Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie, IV, 283.

Barry (Edward).
Sa mort, notice, IV, 132.

Barthélemy (A. de).
A. De la divinité gauloise assimilée à Dis Pater à l'époque gallo-romaine, I, 1. — Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises, I, 291. — Observations sur l'article de M. Hucher, Légendes des monnaies gauloises, II, 101. — Supplément à la liste des mots relevés sur les monnaies gauloises, II, 245. — Nouvelles légendes de monnaies gauloises, III, 249. — Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine, III, 313. — Monnaie gauloise inédite de Luctérius, chef cadurque, IV, 317.
C. R. P.-L. Lemière, Examen critique des expéditions gauloises en Italie, II, 254. — E. Hucher, L'art gaulois, deuxième partie, II, 255. — Mowat, Etude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe, II, 257. — A. Longnon, Les cités gallo-romaines de la Bretagne, II, 258. — René Kerviler, Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine, II, 413. — P.-L. Lemière, Etude sur les Celtes et les Gaulois. II, 415. — R.-F. Le Men, Monographie de la cathédrale de Quimper, III, 489. — H. Gaidoz, Esquisse de la religion des Gaulois, avec un appendice sur le dieu Encina, IV, 112. — J. de Baye, L'archéologie préhistorique, V, 131. — Description raisonnée de la collection de M. P.-Ch. Robert, V, 133.
L. Etude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, II, 498. — Mélanges de numismatique, II, 503. Voyez De Saulcy et Hucher. — Anciens évêchés de Bretagne, III, 289, IV, 296 (avec la collaboration de J. Geslin de Bourgogne). — Les temps antiques de la Gaule (extrait de la Revue des questions historiques), III, 467. — Monnaies gauloises au type du cavalier, VI, 271. — Etude sur les monnaies gauloises découvertes à Jersey en 1875, VI, 271.

Baudrillart (Henri).
L. Les populations agricoles de la France; Normandie et Bretagne, VI, 517.

Baye (J. de).
L. Congrès international d'anthropologieet d'archéologie préhistorique; compte rendu de la septième session tenue à Stockholm, II, 503. — L'archéologie préhistorique, V, 131.

Beauvois (E.).
L. La découverte du nouveau monde par les Irlandais et les premières traces du christianisme en Amérique avant l'an mille, III, 101.

Becker (Jacques).
L. Die römischen Inschriften und

Steinsculpturen des Museums der Stadt Mainz, III, 117.
Sa mort; notice, VI, 413.

Beirniad (**Y**), I, 497; II, 136, 281.

Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung, II, 140, 420; III, 130.

Berger (Philippe).
C. R. J.-J.-L. Bargès, Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie, IV, 283.

Berger (Samuel).
A. De quatre manuscrits des évangiles conservés à Dublin, VI, 348.

Bertrand (Alexandre).
L. Celtes, Gaulois et Francs, II, 251. — Archéologie celtique et gauloise, III, 251.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, II, 139.

Blackie (John Stuart).
L. The language and literature of the Scottish Highlands, III, 484.

Blanc (Edmond).
L. Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes, IV, 460.

Blois (A.-G. de).
Sa mort; notice, II, 436.

Bonnafoux (J.-F.).
L. Légendes et croyances superstitieuses recueillies dans le département de la Creuse, II, 501. — Fontaines celtiques consacrées par la religion chrétienne, sources merveilleuses, coutumes superstitieuses et légendes diverses recueillies pour la plupart dans le département de la Creuse, II, 501.

Bonnejoy.
L. Vie de saint Yves, tirée d'un ms. sur vélin du XIVe siècle, VI, 385.

Borderie (Arthur de la).
A. Une question d'orthographe, Gallo et Gallaise, V, 470. Voyez Ernault, Gaidoz, Loth et Sébillot. — La date de la naissance de Gildas, VI, 1. — L'émigration bretonne en Armorique, VI, 460.
L. Etudes historiques bretonnes, les deux saints Caradec, V, 501. — L'historia Britonum atrribuée à Nennius et l'historia Britannica avant Geoffroy de Monmouth, VI, 118. — Les véritables prophéties de Merlin; examen des poèmes bretons attribués à ce barde, VI, 126. — Etudes historiques bretonnes : l'historien et le prophète des Bretons, Gildas et Merlin, VI, 410. — Vies inédites de saint Malo publiées avec notes et observations, VI, 384.

Borson (le général).
L. La nation gauloise et Vercingétorix, IV, 469.

Bos (Eug. Le).
L. Causeries bretonnes ou remarques sur la formation de la langue celto-bretonne, III, 494; IV, 309.

Bottrell (William).
L. Traditions and hearthside stories of west Cornwall, I, 483.
Sa mort; notice, V, 412.

Bourke (Ulick-J.).
L. The Aryan origin of the Gaelic race and language, III, 288.

Brachet.
L. Dictionnaire étymologique de la langue française, II, 126. —Voy. DIEZ.

Brash (Richard Rolt).
Sa mort ; notice, III, 151.

Braumann.
L. Die principes der Gallier und Germanen bei Caesar, VI, 127.

Breese (Edouard). Sa mort ; notice, V, 156.

Brenner (Oskar).
L. Nord- und Mittel-Europa in den Schriften der Alten bis zum Auftreten der Cimbern und Teutonen, III, 464.

Brueyre (Loys).
L. Contes populaires de la Grande-Bretagne, III, 123.

Buhot de Kersers.
L. Epigraphie romaine dans le departement du Cher, III, 264.

Bulletin épigraphique de la Gaule, V, 155.

Bulletin monumental, II, 140 ; III, 135.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, III, 137.

Bulliot (J.-G.).
A. L'ex-voto de la Dea Bibracte, I, 306 ; II, 21.
L. L'art de l'émaillerie chez les Eduens avant l'ère chrétienne, III, 118 (en collaboration avec H. DE FONTENAY). — Le temple du Mont-de-Sene, à Santenay, Côte-d'Or, III, 118. — La cité gauloise selon l'histoire et les traditions, IV, 109 (avec la collaboration de M. ROIDOT).

Bureau (Léon).
A. Le dialecte breton du bourg de Batz, Loire-Inférieure, III, 230.

Caer Pensauelcoit, by the Author of the Assertion « A primaeval British Metropolis », V, 273 (**L**.).

Cameron (John).
L. Gaelic names of plants, V, 496.

Campbell (J.-F.).
A. Fionn's enchantement, a popular tale of the Highlands of Scotland with a translation by J.-F. CAMPBELL, I, 193.
L. Leabhar na Feinne, vol. I, Gaelic Texts, II, 129.
Sa mort ; notice, VI, 414.

Carnarvon and Denbigh Herald, II, 280.

Carswell (John).
L. The book of common order, commonly called John Knox's Liturgy, translated into Gaelic A. D. 1567 by M. JOHN CARSWELL ; edited by THOMAS MAC LAUCHLAN, II, 264.

Cartailhac (Emile).
L. L'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires, III, 466.

Catholicon, collation du manus

crit et des éditions de la Bibliothèque nationale, I, 395.

The Celtic Magazine, III, 129, 145.

Cerquand (J.-F.).
A. Taranus ou Taranis, V, 381. — Taranis et Thor, VI, 417. Voy. GAIDOZ.
L. Taranis Lithobole, étude de mythologie celtique, V, 229.

Cessac (Jean de).
A. Note sur le nom de la ville d'Evaux, VI, 260.

Chanson bretonne, Yves Camus, II, 495.

Chansonnette bretonne, recueillie et traduite par F. M. LUZEL, II, 245.

Chant d'Oisin, publié et traduit par KUNO MEYER, VI, 186.

Chants populaires de la Haute-Bretagne recueillis par un Guérandais de 1809, habitant Savenay depuis cinquante ans, VI, 516 (**L.**).

Charencey (H. de).
L. Article dans les Actes de la Société philologique, V, 273. — Le fils de la Vierge. — Les traditions relatives au fils de la Vierge, V, 275.

Charmes, oraisons et conjurations magiques de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par L. SAUVÉ, VI, 67.

Charnock (H.-S.).
L. Patronymica cornu-britannica, or the etymology of Cornish surnames, I, 486.

Chatelier (René du).
Sa mort; notice, VI, 524.

Chenelière (G. de la).
L. Inventaire des monuments mégalithiques du département des Côtes-du-Nord. V, 132. — Etude sur un objet celtique en or trouvé dans les environs de Brest, V, 153.

Clerk (Rev. Archibald).
L. The poems of Ossian in the original Gaelic, with a literal translation into English and a dissertation on the authenticity of the Poems, I, 479.

Cnucha (The battle of), a medieval Irish text, with a translation by W. M. HENNESSY, II, 86.

Coelho (F.-Adolpho).
A. Sur la forme de quelques noms géographiques de la péninsule ibérique, VI, 482.
L. Revista d'ethnologia e de glottologia, V, 271, 409

Collections historical and archæological, relating to Montgomeryshire, I, 497.

Commission de la topographie des Gaules, II, 504; IV, 310.

Compert Conchobuir, edited and translated by KUNO MEYER, VI, 174.

Comracc Conchulaind re Senbecc, edited and translated by KUNO MEYER, VI, 182.

Comthoth Loegairi co cretim, edited and translated by CH. PLUMMER, VI, 163.

Contes populaires bretons, recueillis et traduits par F. M. LUZEL, I, 106; II, 289; III, 379.

Corazzini (Francesco).
L. Visione di Tugdalo, II, 124.

Costa (Joaquin).
L. Organizacion politica, civil, y religiosa de los Celtiberos, IV, 282.— Poesia popular española y mitologia y literatura celto-hispanas, V, 272.

Creuly (le général).
A. Liste des noms supposés gaulois tirés des inscriptions, III, 153, 297.
Sa mort; notice, IV, 312.

Cuchulainn's Death abridged from the book of Leinster by WH. STOKES, III, 175.

Cuissard (Ch.).
A. La prose de saint Columba, V, 205. — Vie de saint Paul de Léon en Bretagne, d'après un manuscrit de Fleury-sur-Loire, conservé à la bibliothèque publique d'Orléans, V, 413.

Curtius (Georg).
L. Grundzüge der griechischen Etymologie. Vierte durch Vergleichungen aus den Keltischen Sprachen von Ernst Windisch erweiterte Auflage, II, 273.

Cymmrodor (**Y**), V, 407.

Dalmedico (Angelo).
L. Della fratellanza dei popoli nelle tradizioni comuni, V, 410.

Daremberg (Ch.) et **Saglio** (Edm.).
L. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, II, 259, 416; IV, 463; V, 503; VI, 404.

Darmesteter (James).
L. Macbeth, édition classique, V, 274.

Davies (John).
L. The Celtic languages in relation to other Aryan tongues, IV, 470.

Davies (Walter) (Gwallter Mechain).
L. Gwaith y parch., etc., I, 282; publié par S. EVANS.

Decharme.
L. Mythologie de la Grèce antique, IV, 124.

Decombe (Lucien).
L. Trésor du jardin de la préfecture, à Rennes, V, 503. — Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine, VI, 386.

Desaivre (Léo).
L. Le mythe de la Mère Lusine, VI, 122.

Desjardins (Ernest).
A. L'orographie de la Gaule à l'époque romaine, III, 1.
L. La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne, I, 143. — Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, II, 256. — Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, tome premier, Introduction et géographie physique et comparée, époque romaine, époque actuelle, III,

257. — Tome second, la conquête, III, 469. — Tome troisième, organisation de la conquête; la province, la cité, VI, 374.

Devinettes bretonnes, recueillies et traduites par L. Sauvé, IV, 60.

De-Vit (Vincenzo).
L. Dissertazioni sui Britanni e sui Cimbri, V, 480. — Quali Britanni diedero il nome all' Armorica, VI, 393.

Diez (Frédéric).
L. Grammaire des langues romanes, traduite par G. Paris et A. Brachet, II, 278.

Drezen (A.).
L. Buez Dom Michel Nobletz misioner hag abostol braz Breiz-Izel, IV, 468.

Duchesne (L.).
A. Eleuthère et le roi breton Lucius, VI, 491.
L. Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Mélaine, VI, 409.
C. R. F.-E. Warren, The liturgy and ritual of the Celtic church, V, 139. — Whitley Stokes, The Irish passages in the Stowe Missal, V, 145.

Dunraven (Lord).
L. Notes on Irish architecture, edited by Margaret Stokes, vol. I, III, 105; — vol. II, III, 478.

Durand (D.-J.).
L. Etudes de philologie et linguistique aveyronnaises, IV, 301.

Duval (Louis).
L. Esquisses marchoises, superstitions et légendes, histoire et critique, IV, 471.

Dysgedydd, II, 136, 281.

Ebel (Hermann-Guillaume).
L. Les accusatifs gaulois en -as, II, 403. — Observations sur le glossaire d'O'Davoren, II, 453. — Grammatica celtica, I, 148, 468. Voyez Zeuss.
Sa mort; notice, III, 148.

Ebrard (Dr. August).
L. Handbuch der mittelgaelischen Sprache, I, 479.

Encina (Joseph).
Sa mort ; notice, IV, 478.

Ernault (Emile).
A. Le dialecte vannetais de Sarzeau, III, 47. — Corrections et additions à l'article précédent, III, 232. — Le dictionnaire breton de Roussel, IV, 104. — Supplément aux dictionnaires breton-français, IV, 145. — Remarques sur *z* accompagné de voyelles en breton moderne, V, 124. — Mots et expressions celtiques en gallot, V, 218. — Gallaise, V, 472. (Voyez De la Borderie, Gaidoz, Loth et Sébillot.) — Les noms de lieu du pays de Malmédy, VI, 484. — La prière du chat, VI, 528.
C. R. Eugène Le Bos, Causeries bretonnes, III, 494. — Lan Inisan, Emgann Kergidu, IV, 299. — H. d'Arbois de Jubainville, Origine des voyelles et des consonnes du breton moderne de France, IV, 465. — A. Drézen, Buez Dom Michel Nobletz, IV, 468. — H. d'Arbois de Jubainville, Etudes grammaticales sur les

langues celtiques, phonétique et dérivation bretonne, V, 267. — J Loth, Essai sur le verbe néo-celtique en irlandais ancien et dans les dialectes modernes, V, 487. — Quirin Esser, Beitræge zur gallo-keltischen Namenkunde, VI, 377. — J. Loth, Vocabulaire vieux-breton, VI, 381. — Lecoat, Testamant nevez hon aotrou hag hon Zalver Jesus Christ, VI, 382. — Bonnejoy, Vie de saint Yves du XIVe siècle, VI, 385. — Lucien Decombe, Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine, VI, 386. — R. Thurneysen, Keltoromanisches, VI, 388. — Mélusine, VI, 391. — E. Windisch, Keltische Sprachen, VI, 395.

L. De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, ou la langue bretonne devant la science, III, 491. — Etude sur le dialecte breton de la presqu'île de Batz, VI, 508.

Esser (Dr. Quirin).

L. Ueber einige gallische Ortsnanem auf *-acum* in der Rheinprovins, II, 499. — Beitræge zur gallo-keltischen Namenkunde, VI, 377.

Estourbeillon (Régis de l').

L. Groupement des populations de l'Armorique d'après la terminaison des noms de lieux, V, 266.

Evans (Evander W.).

Sa mort; notice, III, 147.

Evans (John).

L. L'âge du bronze. Instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, traduit de l'anglais par Battier, V, 397.

Evans (Silvan).

A. Attodiad i lyfryddiaeth y Cymry (supplément à la bibliographie galloise), I, 376; II, 31, 346.

L. Telynegion, ar destunau amrywiol, V, 270. — Voyez DAVIES et STEPHENS.

Ferk (Franz).

L. Ueber Druidismus in Noricum, III, 474.

Ferguson (Samuel).

L. Congal, a poem in five books, III, 482. — Mémoires, V, 504.

Fergusson (James).

L. Les monuments mégalithiques de tous pays, leur âge et leur destination, ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Hamard, III, 465.

Fick (August).

L. Die ehemalige Spracheinheit der indogermanen Europas, II, 274.

Fionn's enchantement, with a translation by J. F. CAMPBELL, I, 194.

Fita.

L. Restes de la déclinaison celtique et celtibérique dans quelques inscriptions espagnoles, IV, 280.

Fitzgerald (David).

A. Irish popular traditions, IV, 171. — Additional notes, IV, 268; erratum, IV, 202, 316. — Early Celtic history and mythology, VI, 193. — Celtic notes and queries : The sons of the lord of Clare; Black Spancel sunday, VI, 127.

Flagelle.

L. Notes archéologiques sur le département du Finistère, V, 153.

Flechia (Giovanni).

L. Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore, I, 460.

Flouest (Ed.).

L. Etudes d'archéologie et de mythologie gauloise. Deux stèles de laraire, VI, 513.

Fontenay (Harold de).

L. Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, II, 412. — L'art de l'émaillerie chez les Eduens avant l'ère chrétienne, III, 118 (en collaboration avec J.-G. Bulliot).

Formulettes et traditions diverses de la Basse-Bretagne, recueillies et traduites par L. Sauvé, V, 157.

Fortier.

L. Manuel de la confrérie de sainte Brigide, vierge et patronne d'Irlande, III, 506.

Fustel de Coulanges.

A. Comment le druidisme a disparu, IV, 37.

Gaelic Journal, V, 505; VI, 406.

Gaidoz (H.).

A. Observations sur l'article de M. Liebrecht, le vrai nom de Gargantua, I, 141. — Note à l'article de M. Hennessy, The ancient Irish goddess of war, I, 269. — Collation des éditions du *Catholicon* de la Bibliothèque nationale, I, 395. — Du prétendu nom d'île sacrée anciennement donné à l'Irlande, II, 352. — Pilgrimage of an Hungarian nobleman to S. Patrick's purgatory, II, 482. — Les Celtes et les éléphants, II, 486. — Un conte populaire dans l'Evangile, III, 444. — Le songe de Marie, prière populaire galloise, III, 447. — L'amitié d'Amis et d'Amiles, texte gallois avec traduction, IV, 201, 479. — La société pour la conservation de la langue irlandaise, IV, 457. — L'origine de l'hymne de Colmán, V, 94, 412, 507. — Un parallèle à Sainte Brigitte, V, 129. — Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne, V, 277 (en collaboration avec M. Sébillot). — Gallot, Turcot, V, 476. (Voyez de la Borderie, Ernaut, Loth et Sébillot.) — Des pronoms infixes, VI, 86. — Les manuscrits irlandais d'Edimbourg, VI, 109. — Goello, Vellavi, VI, 116. — Les huit parties de l'homme, VI, xi. — Celtic notes and queries : Une vieille devise bretonne ; une lettre inédite de J. Grimm, VI, 415. — Taranis, VI, 457. Voyez Cerquand. — Les missions galloises en Basse-Bretagne, VI, 481. — A propos des Lugoves, VI, 487. — A propos des tours rondes d'Irlande, VI, 493. — Celtic notes and queries : Le musée de Saint-Germain-en-Laye, VI, 525 ; mots gallois dérivés du latin, VI, 527.

Chroniques, I, 167, 284, 494; II, 144, 288, 428, 504; III, 138, 292, 296, 510; IV, 125, 302, 472; V, 276.

C. R. E. Desjardins, La Table de Peutinger, I, 143. — G. Perrot, De Galatia provincia romana, I, 145. — P.-W. Joyce, The origin and history of Irish names of places, I, 160. — G. Parthey, Dicuili Liber de mensura orbis terrae, I, 161. — B. Wheatley et J.-S. Stuart Glennie, Merlin, or the early history of King Arthur, I, 162.

— J.-S. Stuart Glennie, Arthurian localities, I, 162. — L. Revon, Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, I, 271. — L'archéologie irlandaise et Mademoiselle Stokes, I, 274. — P. Kennedy, The fireside stories of Ireland, — Lageniensis, Irish folk-lore, I, 276. — E. Mac Coy, Miscellaneous Poems, translated into Gaedhlic, I, 267. — W. Spurrell, Gramadeg o iaith y Cymry, a grammar of the Welsh language, I, 280. — W. Rowlands, Llyfryddiaeth y Cymry (Bibliographie galloise), I, 281. — Walter Davies (Gwallter Mechain), Gwaith y parch., I, 282. — Mrs. Bury Palliser, Brittany and its byways, I, 283. — Giovanni Flechia, Di alcune forme de' nomi locali dell'Italia superiore, I, 460. — Henri Martin, Etudes d'archéologie celtique, I, 464. — Archibald Clerk, The poems of Ossian, I, 479. — August Ebrard, Handbuch der mittelgaelischen Sprache, I, 479. — Whitley Stokes, The life of saint Meriasek, I, 486. — H. S. Charnock, Patronymica Cornu-Britannica, I, 486. — Otto von Knobelsdorff, die Keltischen Bestandtheile in der englischen Sprache, I, 489. — R.-D. Thomas, Hanes Cymry America (histoire des Gallois d'Amérique), I, 490. — Roget de Belloguet, Les Cimmériens, II, 122. — F. Pichler, Die Keltischen Namen der rœmischen Inschriftsteine Kaernstens, II, 124. — F. Corazzini, Visione di Tugdalo, II, 124. — J.-E. Campbell, Leabhar na Feinne, II, 129. — H. d'Arbois de Jubainville, Encore un mot sur le Barzaz Breiz, II, 131. — A. Bertrand, Celtes, Gaulois et Francs, II, 251. — E. Desjardins, Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, II, 256. — Daremberg et Saglio, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, II, 259, 416; IV, 463; V, 503; VI, 404. — E. O'Curry, On the manners and customs of the ancient Irish, edited by W. K. Sullivan, II, 260. — John Carswell, The book of common order, edited by Thomas Mac Lauchlan, II, 264. — A. Bacmeister, Keltische Briefe, herausgegeben von Otto Keller, II, 273. — Harold de Fontenay, Inscriptions céramiques gallo-romaines, découvertes à Autun, II, 412. — Quirin Esser, Ueber einige gallische Ortsnamen auf *-acum* in der Rheinprovinz, II, 499. — Henry Summer Maine, Lectures on the early history of institutions, II, 499. — P.-W. Joyce, The origin and history of Irish names of places (deuxième série), II, 500. — J.-F. Bonnafoux, Légendes et croyances superstitieuses recueillies dans le département de la Creuse. — Fontaines celtiques consacrées par la religion chrétienne, sources merveilleuses, coutumes superstitieuses et légendes diverses, II, 501. — E. Beauvois, La découverte du Nouveau-Monde par les Irlandais, III, 101. — Lord Dunraven, Notes on Irish architecture, edited by Margaret Stokes, III, 105. — W.-M. Hennessy et D.-H. Kelly, The book of Fenagh originally compiled by St. Caillin, III, 110. — Thomas Stephens, The literature of the Kymry, edited by D.-S. Evans, with a life of author by B.-T. Williams, III, 112. — G. Perrot, Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire, III, 115. — Dr. Becker, Die römischen Inschriften und Steinsculpturen des Museums der Stadt Mainz, III, 117. — J.-G. Bulliot, Le temple du mont de Sene, à Santenay, Côte-d'Or, III, 118. — Le Men (R.-

F.), Etudes historiques sur le Finistère, III, 119. — W. Mannhardt, Der Baumkultus der Germanen und ihrer Nachbarstæmme, III, 120. — Loys Brueyre, Contes populaires de la Grande-Bretagne, III, 123. — A. Guyot-Jomard, Etude de géographie celtique suivie d'une esquisse de théogonie celto-hellénique, III, 250. — Ferdinand Keller, Archæologische Karte der Ostschweiz, III, 263. — A. Buhot de Kersers, Epigraphie romaine dans le département du Cher, III, 264. — J.-Y. Simpson, Archæological Essays, edited by John Stuart, III, 272. — John O'Hanlon, Lives of the Irish saints, III, 279. — Ulick J. Bourke, The Aryan origin of the Gaelic race and language, III, 288. — H. d'Arbois de Jubainville, Les premiers habitants de l'Europe d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique, III, 458. — James Fergusson, Les monuments mégalithiques de tous pays, III, 465. — Emile Cartailhac, L'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires, III, 467. — A. de Barthélemy, Les temps antiques de la Gaule, III, 467. — A. Luchaire, Les origines linguistiques de l'Aquitaine, III, 468. — Franz Ferk, Ueber Druidismus in Noricum, III, 474. — Ferdinand Haug, Die rœmischen Denksteine des grossherzoglichen Antiquarums in Mannheim, III, 476. — Lord Dunraven, Notes on Irish architecture, edited by Margaret Stokes, III, 478. — Francisque Michel, Les voyages merveilleux de saint Brandan à la recherche du paradis terrestre. III, 480. — Whitley Stokes, Three middle-Irish homilies on the lives of Saints Patrick, Brigit and Columba, III, 481. — Samuel Ferguson, Congal, a poem in five books, III, 482. — John Stuart Blackie, The language and literature of Scottish Highlands, III, 484. — Walter Gregor, An echo of the olden time from the north of Scotland, III, 488. — James Miln, Fouilles faites à Carnac, Les Bossenno et le mont Saint-Michel, III, 495. — Richard Andree, Ethnographisches Parallelen und Vergleiche, III, 501. — Wilhelm Mannhardt, Wald- und Feldkulte, III, 502. — W.-S. Lach-Szyrma, A short history of Penzance, S. Michael's mount, S. Yves and the Land's End district, III, 504. — August Werner, Bonifacius, der Apostel des Deutschen, III, 504. — Martigny, Dictionnaire des antiquités chrétiennes, III, 505. — L. de Valroger, Les Celtes, la Gaule celtique, IV, 107. — J.-G. Bulliot et J. Roidot, La cité gauloise selon l'histoire et les traditions, IV, 109. — A. Luchaire, Etude sur les idiomes pyrénéens de la région française, IV, 111. — E. Windisch, Kurzgefasste irische Grammatik mit Lesestücken, IV, 112. — John Pryce, The ancient British church, IV, 114. — Louis Nedelec, Cambria Sacra, IV, 114. — John Rhys, Lectures on Welsh philology, IV, 116. — Edv. Koschwitz, Sechs Bearbeitungen des altfranzœsischen Gedichts von Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinople, IV, 117. — Hersart de la Villemarqué, Poèmes bretons du moyen âge, IV, 117. — F. Liebrecht, Zur Volkskunde, IV, 118. — Hübner, Citania; — Sarmento, Observaçoes a Catania do Snr. Doctor Emilio Hübner; — Fita, Restos de la declinacion céltica y celtibérica en algunas lapidas españolas, IV, 279. —

Louis Revon, La Haute-Savoie avant les Romains, IV, 282. — P.-W. Joyce, Old Celtic romances, IV, 294. — Wirt Sikes, British Goblins: Welsh folk-lore, fairy mythology, etc., IV, 295. — Edmond Blanc, Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes; — Julien Sacaze, Epigraphie de Luchon; — Florian Vallentin, Visite au musée épigraphique de Gap, IV, 460. — Bye-Gones relating to Wales and the border counties, IV, 463; V, 408; VI, 409. — John Wynne, The history of the Gwydir family, IV, 465. — G. de la Chenelière, Inventaire des monuments mégalithiques du département des Côtes-du-Nord, V, 132. — A. Lecoy de la Marche, Saint Martin, V, 134.— H. d'Arbois de Jubainville, Le Senchus Mór, V, 138.— H. Zimmer, Glossae hibernicae, V, 146. — Walter Gregor, Notes on the folklore of the north-east of Scotland, V, 147. — P. Sébillot, La littérature orale de la Haute-Bretagne, V, 148. — Frédéric Sacher, Bibliographie de la Bretagne, V, 149. — J.-F. Cerquand, Taranis Lithobole, V, 229.— B. Güterbock et R. Thurneysen, Indices glossarum et vocabulorum hibernicorum, V, 265.— Daniel Silvan Evans, Telynegion, ar destunau amrywiol, V, 270. — Adolpho Coelho, Revista d'ethnologia et de glottologia, V, 271, 409. — J. Costa, Poesia popular españolar y mitologia y literatura celto-hispanas, V, 272. — John Evans, L'âge du bronze, Instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, V, 397. — J. Jung, Die romanischen Landschaften des rœmischen Reiches, V, 484. — Ed. Guest, Origines celticae, V, 486. — N. Moore, A concise Irish grammar, by E. Windisch, translated, V, 495. — John Cameron, Gaelic names of plants, V, 496. — Francisque Michel, A critical inquiry into the Scottish language, V, 498. — A. de la Borderie, Etudes historiques bretonnes: les deux saints Caradec, V, 502. — G.-J. Ascoli, Note irlandesi, VI, 121. — Léo Desaivre, Le mythe de la mère Lusine, VI, 122. — Paul Sébillot, Gargantua dans les traditions populaires, VI, 124. — A. de la Borderie, Les véritables prophéties de Merlin, VI, 126. — G. Paris, Etudes sur les romans de la Table-Ronde, VI, 269. — Donald Mackinnon, Celtic chair, Inaugural address, VI, 269. — A. de Barthélemy, Monnaies gauloises au type du cavalier, VI, 271. — A. de Barthélemy, Etude sur les monnaies gauloises découvertes à Jersey en 1875, VI, 271. — A.-F. Lièvre, Restes du culte des divinités topiques dans la Charente, VI, 271. — M. Scarth, Roman Britain, VI, 271. — E. Desjardins, Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, t. III; Organisation de la conquête, VI, 374. — Germain Bapst, L'étain, VI, 377. — G. Vigfusson et F. York Powell, Corpus poeticum boreale, VI, 379. — A. de la Borderie, Vie inédite de saint Malo, VI, 384. — V. De-Vit, Quali Britanni diedero il nome all' Armorica, VI, 393. — J. Quicherat, Mélanges d'archéologie et d'histoire, VI, 401. — Ch. Robert, Les étrangers à Bordeaux, VI, 403. — B. Robert, Etude critique sur la vie et l'œuvre de saint Patrick, VI, 404. — Ch. Geisler, Irish Texts from Irish manuscripts, VI, 404. — Kuno Meyer, Eine irische Version der

Alexandersage, VI, 405. — E. Windisch, Ein mittelirisches Kunstgedicht über die Geburt des Kœnigs Aed Slane, VI, 405. — E. Windisch, Die irische Sage Noiden Ulad, VI, 405. — Th. Olden, On the Geography of Ros Ailithir, VI, 406. — A. de la Borderie, Etudes historiques bretonnes, VI, 410. — Lecoy de la Marche, Les manuscrits et les miniatures, VI, 411. — Collection Julien Gréau, VI, 512.— Léon Maxe-Werly, Collection des monuments épigraphiques du Barrois, VI, 513. — Ed. Flouest, Etudes d'archéologie et de mythologie gauloise. Deux stèles de laraire, VI, 513. — Kuno Meyer, The Cath Finntraga; or battle of Ventry, edited from ms. Rawl. B. 487 in the Bodleian library, VI, 514. — R. Atkinson, Irish lexicography, VI, 516. — Chants populaires de la Haute-Bretagne, recueillis par un Guérandais de 1809, VI, 516. — H. Baudrillart, Les populations agricoles de la France; Normandie et Bretagne, VI, 517.

L. Gargantua, essai de mythologie celtique, I, 137. — Esquisse de la religion des Gaulois, avec un appendice sur le dieu Encina, IV, 112. — — La religion gauloise et le gui de chêne, IV, 470.

Galles (Louis-Marie).
Sa mort; notice, II, 434.

Galy (E.).
F. Inscription inédite. Le portique du temple de Vesunna, déesse tutélaire des Pétrocores, III, 265.

Gaulle (Charles de).
C. R. Roudaut, Supplément aux dictionnaires bretons, II, 265.
Sa mort; notice, IV, 313.

Geisler (Charles).
L. Irish texts from Irish manuscripts, VI, 404.

Geldart (G.-G.).
Sa mort; notice, III, 507.

Georgievski (Alexandre).
L. Gally v epochu Kaïa Julia Cesaria (Les Gaulois au temps de César), I, 146.

Geslin de Bourgogne (J.).
L. Anciens évêchés de Bretagne, III, 289; IV, 296 (avec la collaboration de A. DE BARTHÉLEMY).
Sa mort; notice, III, 507.

Gloses bretonnes, VI, 357.

Gloses irlandaises d'un manuscrit de Vienne, I, 58; du manuscrit de Milan, I, 60, par C. NIGRA.

Glück (Guillaume).
Sa mort; notice, VI, 521.

Graves (Rev. James).
L. The church and shrine of St. Manchan, III, 109.

Collection Julien Gréau. — Bronzes antiques, VI, 512 (**L.**).

Gregor (Rev. Walter).
L. An echo of the olden time from the north of Scotland, III, 488. — Notes on the folk-lore of the North-east of Scotland, V, 147.

Grignard (l'abbé Fr.).
L. Note sur une divinité gauloise et

un amulette chrétien découverts à Lantilly (Côte-d'Or), V, 405.

Guest (Edwin).
L. Origines Celticae, and other contributions to the history of Britain, V, 486.

Güterbock (B.).
L. Indices glossarum et vocabulorum hibernicorum quae in Grammaticae celticæ editione altera explanantur, V, 265 (avec la collaboration de R. THURNEYSEN). — Bemerkungen über die lateinischen Lehnwœrter im Irischen, V, 489.

Guyot-Jomard (A.).
L. Etude de géographie celtique suivie d'une esquisse de théogonie celto-hellénique, III, 250.

Gwalter Mechain. Voyez DAVIES.

Halléguen (Eugène).
Sa mort; notice, IV, 132.

Haug (Ferdinand).
L. Die rœmischen Denksteine des grossherzoglichen Antiquariums in Mannheim, III, 476.

Havet (Louis).
A. *Ch* breton armoricain, II, 217. (Voyez D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.)

Hennessy (W.-M.).
A. The ancient Irish goddess of war, I, 32. (Voyez GAIDOZ, LOTTNER et Wh. STOKES.) — The battle of Cnucha, a medieval Irish text, with a translation, II, 86.

L. The book of Fenagh, carefully revised and copiously annotated; and done into English, by D.-H. KELLY, III, 110.

Henry (l'abbé).
Sa mort; notice, IV, 315.

Héron de Villefosse.
C. R. Gabriel de Mortillet, Les potiers allobroges, IV, 289.

Holmboe (C.-A.).
L. Om Çivaisme i Europa, I, 136. — Om Vildsviintypen paa galliske og indiske mynter (le type du sanglier sur les monnaies de la Gaule et de l'Inde), I, 456.

Homily on S. Martin de Tours (a middle-Irish) edited and translated by WH. STOKES, II, 381.

Hübner (E.).
L. Inscriptiones Britanniae latinae. — Inscriptiones Britanniae christianae, III, 267. — Citania; Alterthümer in Portugal, IV, 279. — Ueber mechanische Copieen von Inschriften, V, 154. — Das rœmische Heer in Britannien, V, 405.

Hucher (Eugène).
A. Légendes des monnaies gauloises, II, 94. (Voyez DE BARTHÉLEMY.) — Durnacos, II, 104. (Voyez D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.) — Sur le médaillon de M. Soldi, représentant la Gaule, II, 121.
L. L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles, I, 461; deuxième partie, II, 255. — Mélanges de numismatique, II, 503. Voyez DE SAULCY et DE BARTHÉLEMY.

Innes (Cosmo).
Sa mort; notice, II, 435.

J. (Ll.-G.).
A. Folk medicine in Wales, VI, 505.

Jeremiah (John).
L. On Eisteddvodau ; their antiquity and history, III, 506.

Johnes (John).
Sa mort; notice, III, 296.

Jones (Owen).
Sa mort; notice, II, 287.

Jones (Robert).
Sa mort; notice, IV, 132.

Jones (W.-G.).
Extraits des dictons du sage Cadoc, III, 419.

Journal of the royal and archæological association of Ireland, II, 281.

Joyce (P.-W.).
L. The origin and history of Irish names of places, I, 160; II, 500. — Old Celtic romances, translated from the Gaelic, IV, 294. — Keating's history of Ireland, edited with Gaelic text, literal translation, etc., V, 154.

Jung (Julius).
L. Die romanischen Landschaften des rœmischen Reiches, V, 484.

Keller (Dr. Ferdinand).
L. Archæologische Karte der Ostschweiz, III, 263.

Kelly (D.-H.).
L. The book of Fenagh, carefully revised and copiously annotated by W.-M. Hennessy, and done into English by D. H. Kelly, III, 110.

Kennedy (Patrick).
L. The fireside stories of Ireland, I, 276.
Sa mort; notice, II, 151.

Kerdanet (D.-L.-O.-M. Miorcec de).
Sa mort; notice, II, 436.

Kern (H.).
A. Nehalennia, II, 10. — Noms germaniques dans des inscriptions latines du Rhin inférieur, II, 153.

Kerslake (Thomas).
L. The Celt and the Teuton in Exeter. — Saint Ewen, Bristol, and the Welsh border circiter A. D. 757-926, III, 126. — A primaeval British metropolis, with some notes on the ancient topography of the south-western peninsula of Britain, III, 291. — Traces of the ancient Kingdom of Damnonia outside Cornwall, III, 506.

Kerviler (René).
L. Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine, II, 413. — La grande ligne des Mardelles gauloises de la Loire-Inférieure. — Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne de 1880 à 1882, VI, 410.

Klosterneuburg Incantation, by Wh. Stokes, II, 112.

Knobelsdorff (Otto von).

L. Die Keltischen Bestandtheile in der englischen Sprache, I, 489.

Kœhler (Reinhold).
A. Observations sur le conte breton Koadalan, I, 132. — Sainte Tryphine et Hirlande, I, 222. — Observations sur le conte Rashin Coatie, III, 367. Voyez LANG. — Observations sur le conte Nicht, nought, nothing, III, 376. — Taliesin's little world, IV, 447.
C. R. J. Leite de Vasconcellos, Estudo ethnographico, V, 410.

Koschwitz (Dr. Eduard).
L. Ueberlieferung und Sprache der Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, III, 287. — Sechs Bearbeitungen des altfranzœsischen Gedichts von Karls des grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, IV, 117.

Lach-Szyrma (W.-S.).
A. Le dernier écho de la langue cornique, III, 239.
L. A short history of Penzance, S. Michael's mount, S. Ives and the Land's end district, III, 504. — M. Sebillot's system as applied to Cornish folklore, V, 506.

Lageniensis.
L. Irish folklore, I, 276. — Legend lays of Ireland, I, 493.

Lang (A.).
A. Rashin Coatie, a Scotch tale, III, 365. — Nicht, nought, nothing, III, 374. (Voyez KŒHLER.)

Lan Inisan.
L. Emgann Kergidu ha traou-all c'hoarvezet e Breiz-Izel epad dispac'h 1793, IV, 299.

Lassalle (Charles).
L. Origin of the Western nations and languages, VI, 127.

Laurens de la Barre (E. du).
L. Fantômes bretons, — contes, légendes et nouvelles, IV, 297.

Leabhar Breac, the speckled book, published from the original manuscript in the library of the royal Irish Academy, III, 274.

Lecoat (G.).
L. Testamant nevez hon aotrou hag hon zalver Jesus-Christ, VI, 383.

Lecoy de la Marche (A.).
L. Saint-Martin, V, 134. — Les manuscrits et la miniature, VI, 411.

Leger (Louis).
A. Une version tchèque du purgatoire de saint Patrice, IV, 105.
C. R. J.-E. Wocel, La Bohême anté-historique, I, 147.

Leite de Vasconcellos (J.).
L. Estudo ethnographico a proposito da ornamentação dos jugos e cangas dos bois nos provincias portuguezas do Douro et Minho, V, 410. — Anuario para o estudo das tradições populares portuguezas, V, 507.

Lejean (Guillaume).
A. La poésie populaire en Bretagne, II, 44.
Sa mort; notice, I, 284.

Le Men (R. F.).
A. Traditions et superstitions de la Basse-Bretagne, I, 226, 414. — Noms propres bretons commençant

par « *ab* » ou « *ap* », II, 71, 507.

L. Etudes historiques sur le Finistère, III, 119. — Monographie de la cathédrale de Quimper, III, 489.

Sa mort ; notice, IV, 475.

Lemière (P.-L.).

L. Examen critique des expéditions gauloises en Italie suivi de recherches sur l'origine de la famille gauloise et sur les peuples qui la formcient, II, 254; III, 254. — Etude sur les Celtes et les Gaulois, II, 415; III, 254. — Les Gaulois étrangers à la race celtique, revendication de la priorité de cette opinion contre M. A. Bertrand, IV, 469.

Lescour (Jean-Pierre-Marie).

Sa mort; notice, I, 284.

Lester (J.-D.).

Sa mort; notice, III, 149.

Levot (P.).

A. La véritable histoire de Bretagne de dom Lobineau, I, 436.

L. Daoulas et son abbaye, III, 291.

Sa mort; notice, III, 508.

Liebrecht (F.).

A. Le vrai nom de Gargantua, I, 136. Voyez GAIDOZ.

C. R. Whitley Stokes, Togail Troi, V, 398.

L. Zur Volkskunde, IV, 118.

Lièvre (A.-F.).

L. Restes du culte des divinités topiques dans la Charente, VI, 271.

Littré.

L. Dictionnaire de la langue française, II, 126.

Lizeray (Henri).

L. Le Livre des quatre maîtres, traduit en français, V, 506.

Lombard-Dumas (A.).

L. Mémoire sur la céramique antique dans la vallée du Rhône, V, 153.

Longnon (Auguste).

L. Les cités gallo-romaines de la Bretagne, II, 258. — Géographie de la Gaule au VIe siècle, III, 472.

Longpérier (Adrien de).

Sa mort; notice, V, 411.

Loth (J.).

A. Poésie bretonne, IV, 304. — Le breton dans Maistre Pathelin, IV, 450; note complémentaire, V, 225. — Les gloses bretonnes d'Orléans, V, 104. — Gloses irlandaises et bretonnes inédites, V, 467. — Le mot *gallo* (voyez DE LA BORDERIE, ERNAULT, GAIDOZ et SÉBILLOT), VI, 114.

C. R. E. Ernault, De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, III, 491. — Régis de l'Estourbeillon, Groupement des population de l'Armorique d'après la terminaison des noms de lieux, V, 266. — V. Devit, Dissertazioni sui Britanni e sui Cimbri, V, 480. — A. de la Borderie, Etudes historiques bretonnes, les deux saints Caradec, V, 501. — A. de la Borderie, L'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica avant Geoffroy de Monmouth, VI, 118. — V. De-Vit, Quali Britanni diedero il nome all' Armorica, VI, 393. — Ernault, Etude sur le dialecte breton de la presqu'île de Batz, VI, 508.

L. Essai sur le verbe néo-celtique

en irlandais ancien et dans les dialectes modernes, son caractère, ses transformations, V, 487. — Vocabulaire vieux-breton, avec commentaire, contenant toutes les gloses en vieux breton, gallois, cornique, armoricain, connues, VI, 381. — L'émigration bretonne en Armorique du ve au viie siècle de notre ère, VI, 460.

Lottner (C.).
A. Observations sur l'article de M. Hennessy : The ancient Irish goddess of war, I, 32.
Sa mort ; notice, II, 152.

Luce (Siméon).
A. Owen de Galles, III, 445. Cf. p. 512.

Luchaire (A.).
L. Les origines linguistiques de l'Aquitaine, III, 468. — Etudes sur les idiomes pyrénéens de la région française, IV, 111. — Sur les noms propres basques, V, 154.

Lucke.
L. Grammaire des dialectes celtiques dans ses rapports avec la langue française, III, 290.

The Luxembourg folio, by John Rhys, I, 348.

Luzel (F.-M.).
A. Contes populaires des Bretons armoricains : Koadalan. (Dialecte de Tréguier), I, 106. — Poésie : la mère malade, I, 288. — Chansonnette bretonne, II, 245. — Contes populaires: La femme du soleil — La femme du trépas — Le prince turc Frimelgus — Le château vert, II, 289. — Yves Camus, chanson populaire, II, 495. — Formules initiales et finales des conteurs en Basse-Bretagne, III, 336. — Contes populaires des Bretons armoricains : L'homme juste, III, 379. — Une représentation de sainte Tryphine, III, 386. — L'arc-en-ciel, III, 450. — La lune, III, 451. — Les contes populaires de la Haute-Bretagne, IV, 429.
C. R. E. du Laurens de la Barre, Fantômes bretons, IV, 297.
L. Rapports dans les archives des missions scientifiques et littéraires, I, 495. — Gwerziou Breiz Izel, chants populaires de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits, II, 268. — Veillées bretonnes, mœurs, chants, contes et récits populaires des Bretons armoricains, IV, 123. — Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne, V, 408.

Mac Coy (Rev. Edward).
L. Miscellaneous poems translated into Gaedhlic, I, 277.

Macgnimartha Find, edited by Kuno Meyer, V, 195.

Mac Hale (Jean).
Sa mort ; notice, V, 276.

Mackinnon (Donald).
L. Celtic chair. Inaugural address, VI, 270.

Maine (Henry Sumner).
L. Lectures on the early history of institutions, II, 499. — Le même, traduit de l'anglais par M. Durieu de Leyritz et précédé d'une introduction de M. d'Arbois de Jubainville, VI, 127.

Maissiat (Jacques).
Sa mort ; notice, III, 509.

Mannhardt (Wilhelm).
L. Der Baumkultus der Germanen und ihrer Nachbarstæmme, III, 120. — Antike Wald- und Feldkulte III, 502.

Manumissions (The) in the Bodmin gospels, by Wh. Stokes, I, 332.

Manumissions in the Leofric Missal, by F.-E. Warren, V.

Martigny (l'abbé),
L. Dictionnaire des antiquités chrétiennes, III, 505.

Martin (Henri).
L. Etudes d'archéologie celtique, I, 464.
Sa mort ; notice, VI, 272.

Masson (Donald).
L. Vestigia celtica, V, 506.

Maxe-Werly (Léon).
L. Collection des monuments épigraphiques du Barrois, VI, 513.

Mehlis (C.).
L. Der Rhein und der Strom der Cultur in Kelten- und Roemerzeit, III, 475.

Mélusine, revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, dirigée par H. Gaidoz et E. Rolland, III, 497; VI, 391.

Mémoires de la société des Antiquaires de France, II, 137, 283; III, 131.

Mémoires de la Société de linguistique de Paris, II, 139, 282.

Mené (J.-M. Le).
L. Société polymathique du Morbihan, catalogue du musée archéologique, V, 273.

Meyer (Hugo).
L. Abhandlung über Roland, I, 136.

Meyer (Kuno).
A. Macgnimartha Find, V, 195, 508. — Anecdota from the Stowe Ms. n° 992 : The conception of Conchobur ; — The combat of Cuchulaind with Senbecc ; — Oisin the son of Finn sang, VI, 173. — Addenda to M. de Jubainville's Catalogue de la littérature épique de l'Irlande, VI, 187.
L. Eine irische Version der Alexandersage, VI, 405. — The Cath Finntraga, or Battle of Ventry, edited from ms. Rawl. B. 487, in the Bodleian library, VI, 514.

Michel (Francisque).
L. Les voyages merveilleux de saint Brandan à la recherche du paradis terrestre, légende en vers du XIIe siècle, III, 480. — A critical inquiry into the Scottish language, with the view of illustrating the rise and progress of civilization in Scotland, V, 498.

Milin (G.).
A. Poésie bretonne, IV, 307.

Miller (Arthur-W.-K.).
A. O Clery's Irish glossary, edited

and translated, IV, 349, 479; V, 1.

Miln (James).
L. Fouilles faites à Carnac (Morbihan) — Les Bossenno et le mont Saint-Michel, III, 495.
Sa mort ; notice, V, 276.

Monnaies gauloises (Légendes de), par A. DE BARTHÉLEMY, I, 291 ; III, 249.

Moore (Norman).
L. A concise Irish grammar, by E. Windisch, translated from the German, V, 495.

Morin (Eugène).
Sa mort ; notice, III, 507.

Mortillet (Gabriel de).
L. Les potiers allobroges. Méthodes des sciences naturelles appliquées à l'archéologie, IV, 289.

Mottay (Joachim du).
Sa mort : notice, VI, 272.

Mowat (R.).
A. Le duel dans la déclinaison gauloise, à propos d'un nouvel exemple du mot vergobretus, V, 121.— Gloses bretonnes, VI, 357.
C. R. E. Desjardins, Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, tome premier, III, 257. — E. Galy, Inscription inédite. Le portique du temple de Vésunna, III, 265.
L. Etudes philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes — Le nom de peuple « *Redones* », I, 272. — Etude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe, II, 257.

Müller (Eduard).
A. Two Irish tales : The dream of Oengus ; The history of Ailell and Etain, III, 342.
C. R. Standish O'Grady, History of Ireland, III, 476.

Müller (Max).
A. The name of the Danube, I, 135.

Müntz (Eugène).
A. Recherches sur l'origine des ornements connus sous le nom d'entrelacs, III, 243.

Murray (James A.-H.).
A. Present limits of the Celtic language in Scotland, II, 178.

Napier (James).
L. Folk-lore, or superstitious beliefs in the west of Scotland within this century, IV, 123.

Napoléon III.
Sa mort ; notice, II, 125.

Nedelec (Louis).
L. Cambria sacra, or the history of the early Cambro-British Christians, IV, 114.

Nicholas (Thomas).
Sa mort ; notice, IV, 132.

Nigra (C.).
A. Un manuscrit irlandais de Vienne, I, 58. — Gloses irlandaises du manuscrit de Milan, I, 60. — Les gloses irlandaises du manuscrit de Berne, II, 446.
C. R. Zeuss-Ebel, Grammatica celtica, I, 148. — Whitley Stokes, Goidelica, I, 504.

L. Reliquie Celtiche, I, 477.

Noms gaulois tirés des inscriptions, par le général Creuly, III, 153, 297.

Norris (Edwin).
Sa mort; notice, II, 151.

Nutt (A.).
L. The Aryan expulsion and return-formula in the folk and hero tales of the Celts, V, 275.

O' Beirne Crowe (Jean),
Sa mort; notice, III, 147.

O'Clery.
Irish glossary, edited and translated by A.-W.-K. MILLER, IV, 349, 479; V, 1.

O'Curry.
L. On the Manners and Customs of the ancient Irish edited by W. K. SULLIVAN, II, 260; III, 90.

O'Grady (Standish).
L. History of Ireland, The heroic period, III, 476.

O'Hanlon (Rev. John).
L. Lives of the Irish saints, III, 279.

Old-Breton glosses by WH. STOKES, VI, 324.

Olden (Thomas).
L. On the geography of Ros Ailithir, VI, 406.

O'Longan (Joseph).
Sa mort; notice, IV, 316.

Palliser (Mrs. Bury).
L. Brittany and its byways, I, 283.

Paris (Gaston).
C. R. William Bottrell, Traditions and hearthside stories of west Cornwall, I, 483.
L. Articles publiés dans la *Romania*, VI, 269. — Voy. DIEZ.

Parthey (Gustave).
L. Dicuili liber de mensura orbis terrae, I, 161.

Patterson (W.-H.).
L. On some ancient sepulchral slabs in the counties of Down, Antrim and Donegal, III, 290.

Perrot (G.).
A. De la disparition de la langue gauloise en Galatie, I, 179.
L. De Galatia provincia romana, thèse, I, 145. — Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire, III, 115.

Peter (John).
L. Welsh phonology, I, 203.
Sa mort, notice, III, 295.

Petrie (G.).
L. Christian inscriptions in the Irish language with notes by W. REEVES, I, 177.

Pichler (Dr. Friedrich).
L. Die Keltischen Namen der rœmischen Inschrifsteine Kærntens, II, 124.

Pictet (Adolphe).
A. La racine « DRU » dans les noms celtiques des rivières, I, 299.—

De quelques noms celtiques de rivières qui se lient au culte des eaux, II, 1. — Une énigme d'onomastique fluviale, II, 437.
Sa mort ; notice, III, 149.

Pirenne (Henri).
L. Sedulius de Liège, V, 406.

Plummer (Ch.).
A. The conversion of Loegaire and his death, VI, 162.

Poggi (Vittorio).
L. Contribuzioni allo studio della epigrafia etrusca, V, 228. — Di una iscrizione gallo-latina della Cisalpina, V, 405.

Powell (F. York).
L. Corpus poeticum boreale, the poetry of the old Northern tongue, VI, 379 (en collaboration avec G. VIGFUSSON).

Powel (Thomas).
C. R. Ysten Sioned, V, 500.

Prose de saint Columba, publiée par Ch. Cuissard, V, 205. Cf. p. 396 et 507.

Proux (Prosper).
Sa mort ; notice, II, 152.

Pryce (John).
L. The ancient British church, a historical essay, IV, 114.

Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par L.-F. SAUVÉ, I, 243, 400; II, 78, 218, 362; III, 60, 192.

Pughe (John).
Sa mort ; notice, II, 434.

Quellien (N.).
A. Gouspero ar raned, VI, 500.
L. Annaïk, poésies bretonnes, IV, 299.

Quicherat (Jules).
L. Mélanges d'archéologie et d'histoire, VI, 401.

Ll. R.
L. Folk medicine in Wales, VI, 506.

Rambaud (Alfred).
L. La Russie épique, III, 124.

Rees (Thomas).
Sa mort ; notice, VI, 415.

Rees (William).
Sa mort ; notice, II, 152.

Reeves (W.).
Voyez PETRIE.

Regnauld (P.).
C. R. Mélusine, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions, usages, III, 497.

Renan (Ernest).
A. Sur l'étymologie du nom d'Abélard, I, 265. — Tréguier, extrait des Souvenirs d'enfance et de jeunesse, III, 138. — Lettre-préface à l'Annaïk de M. Quellien, IV, 299.

Réville (Albert).
A. Un autel de Nehalennia trouvé près de Dombourg (Zélande), II, 18.

Revon (Louis).
L. Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, I, 271.

Revue archéologique, I, 496; II, 138, 284, 426; III, 133; VI, 411.

Revue de Bretagne et de Vendée, III, 293.

Revue de France, II, 287.

Revue de l'instruction publique en Belgique, III, 137.

Revue politique et littéraire, II, 140.

Revue des questions historiques, I, 495; II, 287.

Revue des sociétés savantes des départements, II, 285, 427; III, 132.

Rhys (John).
A. The Luxembourg folio, I, 346, 503; II, 119. — Etymological scraps, II, 115, 188; III, 86. — The loss of Indo-european *p* in the Celtic languages, II, 321; III, 88. — Notes on the language of old Welsh poetry, VI, 14.
C. R. E. Koschwitz, Ueberlieferung und Sprache der Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, III, 287. — E. Windisch, Keltische Sprachen, VI, 395.
L. Lectures on Welsh philology, III, 280; second edition, revised and enlarged, IV, 116.

Richards (Brinley).
Sa mort; notice, VI, 524.

Ring (Maximilien de).
Sa mort; notice, II, 151.

Robert (Benjamin).
L. Etude critique sur la vie et l'œuvre de saint Patrick, VI, 404.

Robert (P.-Charles).
A. Sirona, IV, 133; note complémentaire, IV, 265; erratum, IV, 479.
L. Epigraphie gallo-romaine de la Moselle, II, 123. — Numismatique de la province du Languedoc, période antique, III, 260. — Etude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux, IV, 122. — Description raisonnée de la collection de M. P.-Ch. Robert, V, 133. — Les étrangers à Bordeaux, VI, 404. — Examen d'un trésor de monnaies gauloises entré au musée de Saint-Germain, VI, 404.

Roberts (Askew).
L. Bye-Gones relating to Wales and the border counties, IV, 463; V, 408; VI, 409.
Sa mort; notice, VI, 413.

Robertson (E.-W.).
Sa mort; notice, II, 434.

Roget de Belloguet.
L. Glossaire gaulois, I, 457. — Ethnogénie gauloise : les Cimmériens, II, 122. — Ethnogénie gauloise : types gaulois et celto-bretons, II, 416.
Sa mort; notice, I, 494.

Roidot (J.).
L. La cité gauloise selon l'histoire et les traditions, IV, 109 (avec la collaboration de M. Bulliot).

Rolland (E.).
C. R. Lucien Adam, Les patois lorrains, V, 150.

L. Faune populaire de la France, noms vulgaires, dictons, proverbes, légendes, contes et superstitions, IV, 123, 471 ; V, 275, 411, 506. — Almanach des traditions populaires, V, 275, 506.

Romania, II, 138, 283 ; III, 131.

Ropartz (Sigismond).
Sa mort ; notice, III, 509.

Rosenzweig (Théophile).
Sa mort ; notice, VI, 413.

Roudaut (l'abbé).
L. Supplément aux dictionnaires bretons. Etude récréative et sérieuse, II, 265.

Rowlands (W.).
L. Llyfryddiaeth y cymry (bibliographie galloise), I, 281.

Ruelle (Ch.-Em.).
L. Bibliographie générale des Gaules, IV, 301 ; V, 405 ; VI, 403.

Sacaze (Julien).
L. Epigraphie de Luchon, IV, 460.

Sacher (Frédéric).
L. Bibliographie de la Bretagne, V, 149.

Saglio (Edm.).
L. Voyez DAREMBERG.

Saint-Aymour (Amédée de Caix de).
L. Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte, II, 417. — Etudes sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise, II, 502.

Saulcy (F. de).
L. Lettres à M. A. de Longpérier sur la numismatique gauloise, I, 463. — Mélanges de numismatique, II, 503. Voyez DE BARTHÉLEMY et HUCHER.
Sa mort ; notice, IV, 476.

Saussaye (De la).
Sa mort ; notice, III, 509.

Sauvé (L.-F.).
A. Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne, I, 243, 400 ; II, 78, 218, 362 ; III, 60, 192. — Tableaux exposés dans les églises bretonnes, III, 246. — Devinettes bretonnes, IV, 60. — Formulettes et traditions diverses de la Basse-Bretagne, V, 157. — Charmes, oraisons et conjurations magiques de la Basse-Bretagne, VI, 67. — Traditions populaires de la Basse-Bretagne. Intersignes et présages de mort, VI, 495.
L. Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne, III, 496.

Saxton (Charles Waring).
L. Liherieu hag Avieleu, i, 278. En collaboration avec TERRIEN.

Scarth (H.-M.).
L. Roman Britain, VI, 271.

Scéla Ailill ocus Etaine, edited and translated by E. Müller, III, 350.

Schuchardt (Hugo).
A. Zimmeriana, V, 394.
C. R. G. Güterbock, Bemerkungen über die lateinischen Lehnwœrter im irischen. V, 489.

Schuermans.
L. L'inscription de Hoeylaert, dans le Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, I, 494.

Scottish Celtic Review, V, 406.

Sébillot (Paul).
A. Les langues celtiques dans les Iles-Britanniques et en France, IV, 277. — Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne, V, 277 (avec la collaboration de H. Gaidoz). — Gallo ou gallot, V, 473. Voyez de la Borderie, Ernault, Gaidoz et Loth.) — Formules initiales, intercalaires et finales des conteurs en Haute-Bretagne, VI, 62.
L. Notice sur les limites du breton et du français, IV, 128. — La littérature orale de la Haute-Bretagne, V, 148. — Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne, V, 408. — Contes populaires de la Haute-Bretagne, V, 409. — Gargantua dans les traditions populaires, VI, 124.

Shearman (Rev. J.-F.).
A. The Killeen Cormac stone again, III, 453.

Sikes.
L. British goblins : Welsh folk-lore, fairy mythology, legends and traditions, IV, 295.

Simpson (James-Y.).
L. Archæological essays, edited by John Stuart, III, 272.

Société anthropologique de Graz, IV, 470.

Spurrell (William).
L. Gramadeg o iaith y Cymry, a grammar of the Welsh language, I, 280.

Starck (François).
Sa mort ; notice, IV, 316.

Stephens (Thomas).
L. The literature of the Kymry edited by the Rev. D. S. Evans, with a life of the author, by B. T. Williams, III, 112. — Le Madoc de Stephens, publié par M. Llywarch Reynolds, VI, 507.
Sa mort ; notice, II, 436.

Stokes (Mademoiselle).
L. Miniatures irlandaises, I, 274.

Stokes (Whitley).
A. Mythological notes : The Luchorpán ; The Rosualt ; Names for « God » ; Cenn Cruaich ; Spirits speaking from weapons ; The bull-feast ; Man octipartite, I, 256 ; Labraid lorc and his ears ; Cred's pregnancy ; Souls in form of birds ; Human sacrifice ; Waves ; Lycanthropy, II, 197, cf. 507 ; Magonia ; The Hrungnir-saga, VI, 267. — The manumissions in the Bodmin gospels, I, 332. — Le Catholicon de J. Lagadeuc, collation du manuscrit de la Bibliothèque nationale, I, 395. Voyez Gaidoz. — The Klosterneuburg incantation, II, 112. — A middle-Irish homily on S. Martin of Tours, II, 381. — A conjectural emendation of Pliny, II, 407. — The ancient Irish goddess of war, corrections and additions, II, 489. — On the Celtic comparisons in Bopp's comparative grammar, III, 31. —

Cornica : Durdala, Dursona; Cornish in the Vatican; A Cornish life of S. Columba, III, 85; The fragments of a Drama; Cornish phrases; Poli, poly, IV, 258. — Cuchulainn's death, abridged from the book of Leinster, III, 175. — On the Gaelic names in the Landnámabók and Runic inscriptions, III, 186. — A parallel, III, 443 (Lebar Brecc, p. 63 *b*; Kathâ-sarit-sâgara). — Tidings of doomsday, an early middle-Irish homily, edited and translated, IV, 245, 479. — Old-Breton glosses, IV, 324. — Four new Gaulish inscriptions, V, 116. — On the calendar of Oengus, V, 339. — Irish folk-lore, V, 391. — Another parallel (Lebar Brecc, p. 32 *b*; Abinishkrumana sûtra), V, 393. — Addenda et corrigenda du Togail Troi, V, 401. — Extracts from the franciscan Liber hymnorum, VI, 264. — On the metre Rinnard, and the calendar of Oengus as illustrating the Irish verbal accent, VI, 273. — On Irish metric, VI, 298. — Remarks on Mr. Fitzgerald's « Early Celtic history and mythology », VI, 358.

C. R. E. Windisch, Verlust und Auftreten der *p* in den celtischen Sprachen, II, 408. — E. O'Curry, On the manners and customs of the ancient Irish, edited by W.-K. Sullivan, III, 90. — Leabhar Breac, Part I, III, 274. — Vittorio Poggi, Contribuzioni allo studio della epigrafia etrusca, V, 228. — E. Windisch, Irische Texte, V, 230, 507. — H. Zimmer, Keltische Studien, erstes Heft, V, 255.

L. The life of saint Meriasek, a Cornish drama, I, 486. — Goidelica, I, 504. — Lettre sur la publication du Livre de Leinster, II, 429; III, 141. — Remarks on the facsimiles published by the Royal Irish Academy, III, 142. — Middle-Breton hours, edited with a translation and glossarial index, III, 285. — Three middle-Irish homilies on the lives of saints Patrick, Brigit and Columba, III, 481. — The Irish passages in the Stowe missal, V, 145. — Togail Troi, the destruction of Troy transcribed from the facsimile of the book of Leinster and translated, with a glossarial index, V, 398.

Stokes (Dr. William).
Inaugural address delivered before the royal Irish Academy, II, 417.
Sa mort; notice, III, 508.

Stuart (John). Voyez Simpson.
Sa mort; notice, III, 507.

Stuart Glennie (J.-S.).
L. Arthurian localities, I, 162.

Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik, II, 425.

Superstitions de la Basse-Bretagne au XVIIe siècle, extrait de La vie de Monsieur le Nobletz, prestre et missionnaire de Bretagne, II, 484.

Terrien (Christoll).
L. Liherieu hag Avieleu, I, 278) (en collaboration avec Ch. Warin Saxton).

Thierry (Amédée).
Sa mort; notice, II, 151.

Thomas (R.-D.).
L. Hanes Cymry America (histoire des Gallois d'Amérique), I, 490.

Thuriet (Ch.).
L. Traditions populaires de l'arrondissement de Poligny, III, 126.

Thurneysen (R.).
A. Irische Miscellen : Die Sigen Satuirn in Togail Troi ; Fritammior-sa, VI, 91. — Saltair na rann, VI, 96, 371. — L'accentuation de l'ancien verbe irlandais, VI, 129. — Zur irischen Accent- und Verslehre, VI, 309, — Un second futur irlandais en *-rr*. VI, 371.
L. Indices glossarum et vocabulorum hibernicorum quae in Grammaticae celticae editione altera explanantur, V, 265 (avec la collaboration de M. Güterbock). — Keltoromanisches, die Keltischen Etymologien im Etymologischen Wœrterbuch der romanischen Sprachen, von Diez, VI, 388. — Altirische und brittische Wœrter in einer Sortes-Sammlung der münchener Bibliotek, VI, 406.

Thurot (Charles).
A. Un opuscule grammatical de Sedulius, I, 264.

Tidings of Doomsday, an early middle-Irish homily, edited and translated by Wh. Stokes, IV, 245, 479.

Todd (J.-H.).
Sa mort; notice, I, 167.

Traethodydd (**Y**), I, 498; II, 136, 281.

Transactions of the Gaelic society of Inverness, II, 415; III, 111, 487; IV, 473; VI, 408.

Transactions of the Philological Society, II, 282.

Troude (Emmanuel).
Sa mort ; notice, VI, 523.

Unger (F.-W.).
A. La miniature irlandaise, son origine et son développement, I, 9.

Vallentin (Florian).
A. Les dieux de la cité des Allobroges, IV, 1 ; note additionnelle, IV, 445. — Mercurius finitimus, IV, 444.
L. Essai sur les divinités indigètes du Vocontium d'après les monuments épigraphiques, IV, 122. — Le culte de Matrae dans la cité des Voconces, d'après les monuments épigraphiques, IV, 300. — Visite au musée épigraphique de Gap, IV, 460. — Les Alpes cottiennes et graies, géographie gallo-romaine. V, 502.

Valroger (L. de).
L. Les Celtes, la Gaule celtique, IV, 107.

Vie de saint Paul de Léon en Bretagne, d'après un manuscrit de Fleury-sur-Loire, conservé à la Bibliothèque publique d'Orléans, publiée par Ch. Cuissard, V, 413.

Vigfusson.
L. Corpus poeticum boreale (en collaboration avec F. York Powell), VI, 379.

Villemarqué (Hersart de la).
L. Poèmes bretons du moyen âge, avec un glossaire-index, IV, 117.

Vingtrinier (Aimé).
L. La statuette d'Oyonnax, IV, 470.

Warren (Rev. F. E.).
A. Manumissions in the Leofric Missal, V, 213.
L. The liturgy and ritual of the Celtic church, V, 139.

Wattenbach (W.).
A. Sur un évangéliaire à miniatures d'origine irlandaise, dans la bibliothèque princière d'Oettingen-Wallerstein, I, 27. — Un autographe de Marianus Scottus, I, 262.

Way (Albert).
Sa mort; notice, II, 287.

Werner (August).
L. Bonifacius, der Apostel des Deutschen, und die Romanisierung von Mittel-Europa, III, 504.

Wheatley (B.)
L. Merlin or the early history of King Arthur, I, 162.

Wilde (William).
Sa mort; notice, III, 151.

Williams (Jane).
Sa mort; notice, VI, 525.

Williams (Robert).
Sa mort; notice, V, 156.

Windisch (Ernst).
A. L'ancienne légende irlandaise et les poésies ossianiques, V, 70. — Notes sur des textes irlandais : Texte et traduction du poème publié dans les Irische Texte (I, 317), V, 128; Strophes de l'Echtra Condla, 389, 478. — Der irische Artikel, V, 461.
L. Voyez Curtius (Georg). — Verlust und Auftreten der *p* in den celtischen Sprachen, II, 408.— Kurzgefasste irische Grammatik, mit Lesestücken, IV, 112. — Irische Texte mit Wœrterbuch, V, 230. — Ein mittelirisches Kunstgedicht über die Geburt des Kœnigs Aed Sláne, mit Beitraegen zur irischen Metrik, VI, 405. — Die irische Sage Noiden Ulad, VI, 395. — Keltische Sprachen, VI, 405.

Wocel (Jean-Erasme).
L. Pravek Zeme Czeske (La Bohême anté-historique), I, 147.
Sa mort; notice, I, 494.

Wright (Thomas).
Sa mort; notice, III, 508.

Wynne (Edward).
Sa mort; notice, IV, 475.

Wynne (John).
L. The history of the Gwydir family, IV, 464.

Ysted Sioned, V, 500.

Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, II, 141, 423; III, 130.

Zeuss (Gaspard).
L. Grammatica celtica, deuxième édition revue par Ebel, I, 148, 468.
Sa mort; notice, VI, 519.

Zimmer (H.).

L. Glossae hibernicae e codicibus Wirziburgensi, Carolisruhensibus, aliis, V, 146. — Keltische Studien, erstes Heft : Irische Texte mit Wœrterbuch, von E. Windisch, V, 255. Voyez SCHUCHARDT. — Zweites Heft : Ueber altirische Betonung und Verskunst. Voyez THURNEYSEN, Zur irischen Accent-und Verslehre.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

TRAITÉES DANS

LES ARTICLES DE FONDS ET LES MÉLANGES.

			Pages.
I.	Généralités.	1. Linguistique	34
		2. Histoire, mythologie et mélanges	34
II.	Gaulois et vieux celtique.	1. Linguistique	34
		2. Religion	35
		3. Onomastique, épigraphie et numismatique	35
		4. Géographie	35
III.	Langues gaeliques.		
	A. Irlandais.	1. Linguistique	36
		2. Religion	36
		3. Archéologie	37
		4. Littérature	37
		5. Droit	37
	B. Gaelique d'Ecosse		37
IV.	Langues bretonnes.		
	A. Breton armoricain.		
	a. Basse Bretagne.	1. Linguistique	38
		2. Littérature	38
		3. Onomastique	39
		4. Histoire	39
	b. Haute Bretagne		39
		Bibliographie	40
	B. Gallois.	1. Linguistique	40
		2. Littérature	40
		3. Histoire	40
		4. Bibliographie	40
	C. Cornique		40
V.	Mélanges		40

I. GÉNÉRALITÉS.

1. *Linguistique.*

The loss of the Indoeuropean *p* in the Celtic languages, by John Rhys, II, 321; III, 88.
On the Celtic comparisons in Bopp's comparative grammar, by Wh. Stokes, III, 31.
Le celtique et l'ombrien, par H. d'Arbois de Jubainville, III, 40.
La place du verbe dans les langues celtiques, par H. d'Arbois de Jubainville, III, 248.
Les langues celtiques dans les Iles Britanniques et en France, par P. Sébillot, IV, 277.

2. *Histoire, mythologie et mélanges.*

Mythological notes by Wh. Stokes, I, 256; II, 197, 507; VI, 267.
Early Celtic history and mythology, by D. Fitzgerald, VI, 193.
Remarks on Mr. Fitzgerald's Early Celtic history and mythology, by Wh. Stokes, VI, 358.
Celtic notes and queries, VI, 127, 415, 525.

II. GAULOIS ET VIEUX CELTIQUE.

1. *Linguistique.*

De la disparition de la langue gauloise en Galatie, par G. Perrot, I, 179.
La racine DRU dans les noms celtiques des rivières, par A. Pictet, I, 299.
Influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les documents latins de l'époque mérovingienne, par H. d'Arbois de Jubainville, I, 320.
Teutates, par H. d'Arbois de Jubainville, I, 451.
Durnacos, par E. Hucher et H. d'Arbois de Jubainville, II, 104.
Un *f* gaulois valant *dh*, par H. d'Arbois de Jubainville, II, 111.
Le couteau de bronze de Besançon, par H. d'Arbois de Jubainville, II, 112.
Les accusatifs gaulois en *-as*, par H. Ebel, II, 403.
A conjectural emendation of Pliny : *sasia,* par Wh. Stokes, II, 407.
Etymologie du nom de Chaource, Aube, par H. d'Arbois de Jubainville, II, 492.
Four new Gaulish inscriptions, by Wh. Stokes, V, 116.
Le duel dans la déclinaison gauloise, par R. Mowat, V, 121.
Sur la forme de quelques noms géographiques de la péninsule ibérique, par A. Coelho, VI, 482.

2. *Religion.*

De la divinité gauloise assimilée à Dis Pater à l'époque gallo-romaine, par A. de Barthélemy, I, 1.
L'ex-voto de la Dea Bibracte, par J.-G. Bulliot, I, 306; II, 21.
De quelques noms celtiques de rivières qui se lient au culte des eaux, par A. Pictet, II, 1.
Nehalennia, par M. H. Kern, II, 10.
Un autel de la Nehalennia trouvé près de Dombourg (Zélande), par A. Réville, II, 18.
Les dieux de la cité des Allobroges d'après les monuments épigraphiques, par Florian Vallentin, IV, 1, 445.
Comment le druidisme a disparu, par Fustel de Coulanges, IV, 37.
Sirona, par P. C. Robert, IV, 133, 265, 479.
Mercurius Finitimus, par Florian Vallentin, IV, 444.
Taranus ou Taranis, par J.-F. Cerquand, V, 381.
Taranis et Thor, par J.-F. Cerquand, VI, 417.
Taranis à propos des marteaux d'Uriage, par H. Gaidoz, VI, 457.
A propos des Lugoves, par H. Gaidoz, VI, 487.

3. *Onomastique, épigraphie et numismatique.*

Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises, par A. de Barthélemy, I, 291; II, 102, 245.
Note complémentaire, par E. Hucher, II, 94.
Sur le médaillon de M. Soldi représentant la Gaule, par E. Hucher, II, 121.
Une énigme d'onomastique fluviale, par A. Pictet, II, 437.
Liste des noms supposés gaulois tirés des inscriptions, par le général Creuly, III, 153, 297.
Une énigme d'onomastique fluviale, par H. d'Arbois de Jubainville, III, 168.
Nouvelles légendes de monnaies gauloises, par A. de Barthélemy, III, 249.
Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine, par A. de Barthélemy, III, 313.
Monnaie gauloise inédite de Lucterius, chef cadurque, par A. de Barthélemy, IV, 317.
Note sur le nom de la ville d'Evaux, par J. de Cessac, VI, 260.

4. *Géographie.*

L'orographie de la Gaule à l'époque romaine, par E. Desjardins, III, 1.

III. LANGUES GAELIQUES.

On the Gaelic names in the Landnamabok and Runic inscriptions, by Wh. Stokes, III, 186.

A. IRLANDAIS.

1. *Linguistique.*

Un manuscrit irlandais de Vienne, par C. Nigra, I, 58.
Gloses irlandaises du manuscrit de Milan, par C. Nigra, I, 60.
Du prétendu nom d'île sacrée anciennement donné à l'Irlande, par H. Gaidoz, II, 352.
Les gloses irlandaises du manuscrit de Berne, par C. Nigra, II, 446.
Observations sur le glossaire d'O'Davoren, par H. Ebel, II, 453.
Les finales irlandaises d'après M. Windisch, par H. d'Arbois de Jubainville, III, 321.
O'Clery's Irish glossary, edited and translated by A. W.-K. Miller, IV, 349, 479; V, 1.
Note sur des textes irlandais, par E. Windisch, V, 128, 389, 478.
On the calendar of Oengus, by Wh. Stokes, V, 339.
Der irische Artikel, by E. Windisch, V, 461.
Gloses irlandaises inédites, par J. Loth, V, 467.
Des pronoms infixes, par H. Gaidoz, VI, 86.
Irische Miscellen : fritammior-sa, von R. Thurneysen, VI, 94.
L'accentuation de l'ancien verbe irlandais, par R. Thurneysen, VI, 129.
On the metre Rinnard and the Calendar of Oengus as illustrating the Irish Verbal accent, by Wh. Stokes, VI, 273.
On Irish Metric, by Wh. Stokes, VI, 298.
Zur Irischen Accent-und Verslehre, von R. Thurneysen, VI, 309.
Un second futur irlandais en *-rr*, par R. Thurneysen, VI, 371.

2. *Religion.*

The ancient Irish goddess of war, by W. M. Hennessy, with a postscript by C. Lottner, I, 32.
Mythological notes, by Wh. Stokes, I, 256.
Notes à l'article de M. Hennessy, par M. H. Gaidoz, I, 269.
The ancient Irish goddess of war, corrections and additions by Wh. Stokes, II, 489.
Les huit parties de l'homme, par H. Gaidoz, VI, XI.

3. *Archéologie.*

La miniature irlandaise, par F.-W. Unger, I, 9.
Sur un évangéliaire à miniatures d'origine irlandaise, par W. Wattenbach, I, 27.

4. *Littérature.*

The battle of Cnucha, a medieval Irish text with a translation by W.-M. Hennessy, II, 86.
The Kosterneuburg incantation, by Wh. Stokes, II, 112.
A middle-Irish homily on S. Martin de Tours, edited and translated by Wh. Stokes, II, 381.
Cuchulainn's death, abridged from the book of Leinster, by Wh. Stokes, III, 175.
Two Irish tales, by Eduard Müller, III, 342.
Popular tales of Ireland (Irish popular traditions), by D. Fitzgerald, IV, 171, 202, 268, 316.
Tidings of Doomsday, an early middle-Irish homily edited and translated by Wh. Stokes, IV, 245, 479.
La société pour la conservation de la langue irlandaise, par H. Gaidoz, IV, 457.
L'ancienne légende irlandaise et les poésies ossianiques, par E. Windisch, V, 70.
L'origine de l'hymne de Colmán, par H. Gaidoz, V, 94, 412, 507.
Macgnimartha Find, edited by Kuno Meyer, V, 195, 508.
Irish folk-lore, by Wh. Stokes, V, 391.
Irische Miscellen : Die Sigern Satuirn in Togail Troy, von R. Thurneysen, VI, 91.
Saltair na Rann, von R. Thurneysen, VI, 96, 371.
Les manuscrits irlandais d'Edimbourg, par H. Gaidoz, VI, 109.
The conversion of Loegaire and his death, by Ch. Plummer, VI, 162.
Anecdota from the Stowe Ms. n° 992, by Kuno Meyer, VI, 173.
Addenda to M. de Jubainville's Catalogue, by Kuno Meyer, VI, 187.
Varia, by Kuno Meyer, VI, 191.
Extracts from the Franciscan *Liber Hymnorum*, by Wh. Stokes, VI, 264.

5. *Droit.*

L'achat de la femme dans la loi irlandaise, par H. d'Arbois de Jubainville, III, 361.

B. GAELIQUE D'ÉCOSSE.

Fionn's enchantment, a popular tale of the Highlands, of Scotland, with a translation by J.-F. Campbell, I, 193.
Present limit of the Celtic language in Scotland, with a map, by James A.-H. Murray, II, 178.
Rashin Coatie. — Nicht, Nought, Nothing; Scotch tales, by A. Lang, III, 365, 374.

Observations de M. R. Kœhler sur ces contes, III, 367, 376.

IV. LANGUES BRETONNES.

A. BRETON ARMORICAIN.

a. Basse Bretagne.

1. *Linguistique.*

Etude phonétique sur le dialecte breton de Vannes, par H. d'Arbois de Jubainville, I, 85, 211.
Zeuss et le manuscrit de Cambrai de l'histoire ecclésiastique des Francs, par H. d'Arbois de Jubainville, I, 269.
Le Catholicon de J. Lagadeuc, par Wh. Stokes et H. Gaidoz, I, 395.
Recherches sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain, par H. d'Arbois de Jubainville, II, 204.
Ch breton armoricain, par L. Havet, II, 217.
Le dialecte vannetais de Sarzeau, par E. Ernault, III, 47, 232.
Chaden, « chaîne », par H. d'Arbois de Jubainville, III, 223.
Le dialecte breton du bourg de Batz (Loire-Inférieure), par L. Bureau, III, 230.
Le dictionnaire breton de Roussel, par E. Ernault, IV, 104.
Supplément aux dictionnaires bretons, par E. Ernault, IV, 145.
Old-Breton Glosses, by Wh. Stokes, IV, 324.
Le breton dans maistre Pathelin, par J. Loth, IV, 450; V, 225.
Les gloses bretonnes d'Orléans, par J. Loth, V, 104.
Remarques sur *z* accompagné de voyelles, par E. Ernault, V, 124.
Gloses bretonnes inédites, par J. Loth, V, 469.
Gloses bretonnes, VI, 357.

2. *Littérature.*

Koadalan, conte breton (dialecte de Tréguier), recueilli et traduit par F.-M. Luzel, I, 106.
Observations sur ce conte, par R. Kœhler, I, 132.
Traditions et superstitions de la Basse-Bretagne, par R.-F. Le Men, I, 226, 414.
Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par L.-F. Sauvé, I, 243, 400; II, 78, 218, 362; III, 60, 192.
La poésie populaire en Bretagne, par Guillaume Lejean, II, 44.
Chansonnette bretonne, recueillie et traduite par F.-M. Luzel, II, 245.
Le mystère des Trois Rois à Vannes, par H. d'Arbois de Jubainville, II, 248.
Les sociétés savantes de Bretagne, II, 250.
Contes populaires de la Bretagne armoricaine, par F.-M. Luzel, II, 289; III, 379.
Superstitions de la Basse-Bretagne au XVIIe siècle, II, 484
Yves Camus, chanson populaire bretonne, recueillie et traduite par F.-M. Luzel, II, 495.

Tableaux exposés dans les églises bretonnes, par L.-F. Sauvé, III, 246.
Formules initiales et finales des conteurs en Basse-Bretagne, par F.-M. Luzel, III, 336.
Une représentation de sainte Tryphine, par F.-M. Luzel, III, 386.
L'arc-en-ciel. — La lune, par F.-M. Luzel, III, 450.
Devinettes bretonnes recueillies et traduites par M. L.-F. Sauvé, IV, 60.
Formulettes et traditions diverses de la Basse-Bretagne, par L.-F. Sauvé, V, 157.
Charmes, oraisons et conjurations magiques de la Basse-Bretagne, par L.-F. Sauvé, VI, 67.
Traditions populaires de la Basse-Bretagne, intersignes et présages de mort, par L.-F. Sauvé, VI, 495.
Gouspero ar Raned, par N. Quellien, VI, 500.
La prière du chat, par E. Ernault, VI, 528.

3. *Onomastique.*

Sur l'étymologie du nom d'Abélard, par E. Renan, I, 265.
Noms propres bretons commençant par *Ab* ou *Ap*, par R.-F. Le Men, II, 71, 507.
Les noms propres francs et les noms propres bretons du Cartulaire de Redon, par H. d'Arbois de Jubainville, II, 404.
Mots bretons dans les chartes de l'abbaye de Beauport (Côtes-du-Nord), par H. d'Arbois de Jubainville, III, 395.
Quelques noms de saints bretons dans un texte du XIe siècle, par H. d'Arbois de Jubainville, III, 449.
Une question d'orthographe : *Gallo* et *Gallaise*, par A. de La Borderie, V, 470; observations par M. E. Ernault, V, 472 ; *Gallo* ou *gallot*, par P. Sébillot, V, 473 ; *Gallot, Turcot*, par H. Gaidoz, V, 476.
Le mot *Gallo*, par J. Loth, VI, 114.
Goello, vellavi, par H. Gaidoz, VI, 116.

4. *Histoire.*

Sainte Tryphine et Hirlande, par R. Kœhler, I, 222.
La véritable histoire de Bretagne de Dom Lobineau, par M. P. Levot, I, 436.
Vie de saint Paul de Léon en Bretagne, publiée par Ch. Cuissard, V, 483.
L'émigration bretonne en Armorique, par A. de La Borderie, VI, 460.
Eleuthère et le roi breton Lucius, par L. Duchesne, VI, 491.

b. Haute Bretagne.

Contes populaires de la Haute-Bretagne, par F.-M. Luzel, IV, 429.
Mots et expressions celtiques dans le gallot des Hauts-Bretons, par E. Ernault, V, 218.
Formules initiales, intercalaires et finales des conteurs en Haute-Bretagne, par P. Sébillot, VI, 62.

Bibliographie.

Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne, par H. Gaidoz et P. Sébillot, V, 277.

B. GALLOIS.

1. *Linguistique.*

Welsh phonology, by John Peter, I, 203.
The Luxembourg folio, by John Rhys, I, 346, 503; II, 119; III, 86.
L'accent gallois, par H. d'Arbois de Jubainville, II, 342.
Etymological scraps, by John Rhys, II, 115, 188.
Notes on the language of old-Welsh poetry, by John Rhys, VI, 14.

2. *Littérature.*

Extraits des dictons du sage Cadoc, traduit du gallois, par W.-G. Jones, III, 419.
Le songe de Marie, prière populaire galloise, par H. Gaidoz, III, 447.
L'amitié d'Amis et d'Amiles, texte gallois publié d'après le Livre rouge d'Oxford, avec une traduction française, par H. Caidoz, IV, 201, 479.
Taliesin's little world, by R. Kœhler, IV, 447.
Folk-medicine in Wales, VI, 505.

3. *Histoire.*

Owen de Galles, par Siméon Luce, III, 445, 512.
La date de la naissance de Gildas, par A. de La Borderie, VI, 1.

4. *Bibliographie.*

Attodiad y Lyfryddiaeth y Cymry, gan y Parch. D. Silvan Evans, I, 376; II, 31, 346.

C. CORNIQUE.

The manumissions in the Bodmin Gospels, by Whitley Stokes, I, 332.
Cornica, by Wh. Stokes, III, 85; IV, 258.
Le dernier écho de la langue cornique, par W.-S. Lach Szyrma, III, 239.

V. MÉLANGES.

Le nom du Danube, par Max Müller, I, 135.
Le vrai nom de Gargantua, par F. Liebrecht et H. Gaidoz, I, 136.
Un autographe de Marianus Scottus, par M. Wattenbach, I, 262.
Un opuscule grammatical de Sedulius, par M. Ch. Thurot, I, 264.
Noms germaniques dans des inscriptions latines du Rhin inférieur, par H. Kern, II, 153.

Pilgrimage of an Hungarian nobleman to S. Patrick's purgatory, by H. Gaidoz, II, 482.
Les Celtes et les éléphants, par H. Gaidoz, II, 486.
Recherches sur l'origine des ornements connus sous le nom d'entrelacs, par E. Müntz, III, 243.
A parallel, by Wh. Stokes, III, 443.
Un conte populaire dans l'Evangile, par H. Gaidoz, III, 444.
The Killeen Cormac Stone again, by J.-F. Shearman, with an introduction by H. Gaidoz, III, 453.
Une version tchèque du purgatoire de saint Patrice, par L. Leger, IV, 105.
Un parallèle à sainte Brigitte, par H. Gaidoz, V, 129.
La prose de saint Columba, par Ch. Cuissard, V, 205, 396, 507.
Manumissions in the Leofric missal, by F.-E. Warren, V, 218.
Another Parallel, by Wh. Stokes. V, 393.
Zimmeriana, von H. Schuchardt, V, 394.
De quatre manuscrits des Evangiles conservés à Dublin, par S. Berger, VI, 348.
Les missions galloises en Basse-Bretagne, par H. Gaidoz, VI, 481.
A propos des tours rondes d'Irlande, par H. Gaidoz, VI, 493.
Les noms de lieu du pays de Malmédy, par E. Ernault, VI, 484.

581463

P
LaCelt
R

Revue Celtique.
t.7(1886);Index 1-6

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED